This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ESSAI

SUR

LE SYMBOLISME

DE LA CLOCHE

DANS SES RAPPORTS ET SES HARMONIES AVEC LA RELIGION

PAR UN PRÊTRE DU CLERGÉ PAROISSIAL.

Ordres Romains.
ALCUIN.
AMALAIRE.
WALAFRID.
IVES.
DURAND.
ROCCA.
S. CHARLES.

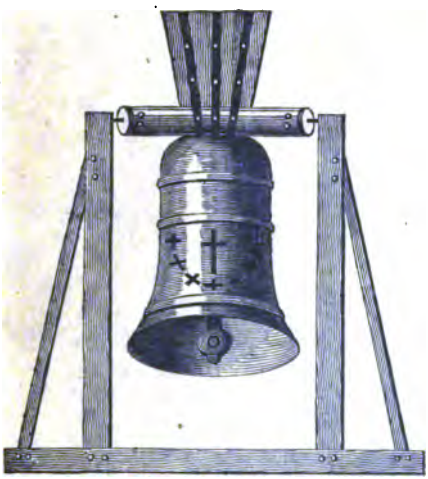

Pontifical Romain
SUAREZ.
GRETSER.
OLIER.
BONA.
MARTÈNE.
CATALANI.
POUGET.

Ostiarium oportet percutere,
Cymbalum et campanam.
(Pontif. Rom., de Ordinat. ostiar.)

POITIERS
HENRI OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ÉPERON, 4.
1859

FA 205.20
TRANSFERRED TO
FINE ARTS LIBRARY

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

ESSAI

SUR

LE SYMBOLISME

DE LA CLOCHE

DANS SES RAPPORTS ET SES HARMONIES AVEC LA RELIGION

PAR UN PRÊTRE DU CLERGÉ PAROISSIAL.

Ordres Romains.
ALCUIN.
AMALAIRE.
WALAFRID.
IVES.
DURAND.
ROCCA.
S. CHARLES.

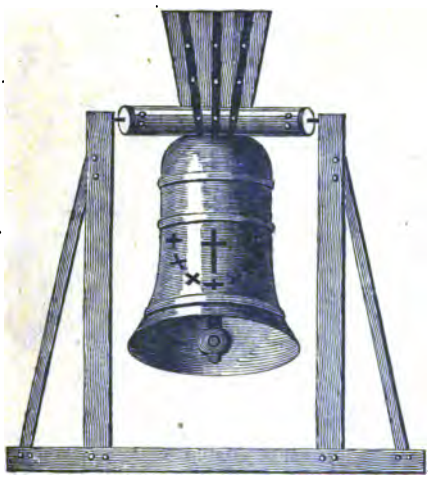

Pontifical Romain
SUAREZ.
GRETSER.
OLIER.
BONA.
MARTÈNE.
CATALANI.
POUGET.

Ostiarium oportet percutere,
Cymbalum et campanam.
(Pontif. Rom., de Ordinat. ostiar.)

POITIERS
HENRI OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ÉPERON, 4.
1859

ESSAI

SUR

LE SYMBOLISME

DE LA CLOCHE

DANS SES RAPPORTS ET SES HARMONIES AVEC LA RELIGION

PAR UN PRÊTRE DU CLERGÉ PAROISSIAL.

Ordres Romains.
ALCUIN.
AMALAIRE.
WALAFRID.
IVES.
DURAND.
ROCCA.
S. CHARLES.

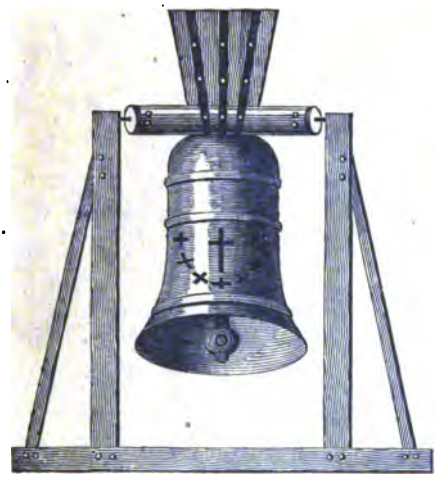

Pontifical Romain
SUAREZ.
GRETSER.
OLIER.
BONA.
MARTÈNE.
CATALANI.
POUGET.

Ostiarium oportet percutere,
Cymbalum et campanam.
(Pontif. Rom., de Ordinat. ostiar.)

POITIERS
HENRI OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ÉPERON, 4.
1859

ESSAI

SUR

LE SYMBOLISME

DE LA CLOCHE

DANS SES RAPPORTS ET SES HARMONIES AVEC LA RELIGION

PAR UN PRÊTRE DU CLERGÉ PAROISSIAL.

Ordres Romains.
ALCUIN.
AMALAIRE.
WALAFRID.
IVES.
DURAND.
ROCCA.
S. CHARLES.

Pontifical Ro
SUAREZ.
GRETSER.
OLIER.
BONA.
MARTÈNE.
CATALANI.
POUGET.

Ostiarium oportet percutere,
Cymbalum et campanam.
(Pontif. Rom., de Ordinat. ostiar.)

POITIERS
IMPRIMERIE DE HENRI OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE L'ÉPERON, 4.
1859

FA 205.20

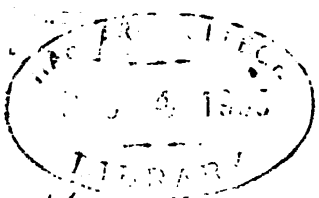

Minot fund

Si nous n'avions craint de faire précéder de quelques mots de préface l'étude liturgique que nous publions, l'occasion de nous expliquer sur plusieurs objets qui ont rapport à ce premier essai se serait présentée d'elle-même. Mais, par là, nous aurions eu l'air de vouloir donner à ce petit écrit une importance qu'il est loin de mériter. Au reste, si Dieu bénît nos humbles efforts, et qu'il nous vienne en aide pour nous faire achever un travail plus étendu sur les mystères renfermés dans les principaux actes du saint sacrifice, une meilleure occasion se présentera plus tard de traiter des vrais principes du symbolisme chrétien dans ses rapports avec la liturgie catholique. Pour le moment, nous nous bornerons à déclarer que nous ne publierons jamais le moindre écrit sur la liturgie, qu'auparavant il n'ait été soumis à l'examen de la Sacrée Congrégation des Rites de Rome; car, à quoi nous servirait d'établir, en beaucoup de circonstances, que les matières qui font l'objet de nos études ont leur suprême loi dans les traditions de l'Église romaine, si nous présumions d'en parler à un public quelconque, avant d'y avoir été suffisamment autorisé par le tribunal qui en est le juge canoniquement établi?

Bien des motifs nous eussent porté à différer longtemps encore de donner la moindre publicité à des essais qui ne sont pour ainsi dire qu'ébauchés; mais nous avons pensé que l'accueil qu'on ferait à ce premier travail nous indiquerait plus sûrement que notre propre goût et celui de nos amis la

nature des modifications qu'il conviendrait peut-être de faire subir à la forme qu'il nous a semblé devoir adopter pour le genre d'études auquel nous nous appliquons.

On nous permettra de dire seulement un mot sur le fond, afin de prévenir, s'il est possible, un doute qui ne manquerait point sans cela de s'élever dans quelques esprits, et qui ferait peut-être qu'on n'accepterait qu'avec une certaine défiance les explications dans lesquelles nous devons entrer.

Il est facile de prévoir que plusieurs lecteurs verront avec une sorte de regret, peut-être même avec inquiétude, les interprétations de la Symbolique chrétienne s'étendre, à leur avis un peu au hasard et sans règle, au delà des aperçus que nous ont laissés sur la matière les anciens Pères et les saints Docteurs de l'Église.

Nous partagions autrefois nous-même de semblables craintes, n'osant nous persuader d'un côté que tous les détails du culte fussent susceptibles d'explications mystiques, et redoutant de l'autre de nous aventurer sur un chemin qui ne nous paraissait pas suffisamment frayé par les anciens écrivains ecclésiastiques.

Mais à mesure que nous poursuivions cette étude, à l'aide des indications qu'on rencontre çà et là dans les Œuvres des Pères des premiers siècles, que nous méditions le langage à la fois mystique et savant de ceux qui furent, dès l'origine même de l'Église, les auteurs ou les premiers interprètes de la liturgie, que nous consultions, sur ce qui a rapport à l'intelligence des symboles, les théologiens les plus graves, tels que saint Thomas et Suarez, que nous recherchions la pensée des Souverains Pontifes, dans divers traités d'Innocent III et de Benoît XIV, et enfin, que nous observions surtout ce que l'Église elle-même a coutume d'insinuer dans la plupart des formules qui accompagnent l'administration des sacrements,

les bénédictions ecclésiastiques et les autres offices ou cérémonies du culte, nous demeurions de plus en plus convaincu que, bien que les formes de la liturgie varient presqu'à l'infini, elles n'offrent cependant point un seul détail un peu important auquel on ne soit en droit de donner une interprétation symbolique, à la condition toutefois qu'elle soit suffisamment en harmonie avec l'acte extérieur qui en est en quelque sorte l'image ou la représentation visible : *Velint nolint critici, in explicandis sacris ritibus officiisque ecclesiasticis, ut plurimum ad sensum mysticum sive accommodatitium, ut aiunt, recurrendum est* [1]. C'est au reste la pensée qu'a exprimée de nos jours le savant historien d'Innocent III, quand il dit au livre premier de la vie de ce grand Pape : « Que les rites sacrés de l'Église sont des hiéroglyphes vivants » qui ont tous un sens profond et qui représentent aux yeux » un tableau instructif des vérités saintes, et les impriment » dans le cœur en traits ineffaçables [2]. »

Et, quant à ce qu'on pourrait objecter que les explications que nous donnons ont été ignorées des Pères, nous répondrons qu'à la vérité rien de ce qui intéresse le fondement de la religion, ou qui concerne le dogme et la morale du Christianisme, ne peut avoir été inconnu aux Pères et aux saints Docteurs de l'Église des premiers siècles ; mais que ce qui regarde plutôt l'édification que l'essentiel même de la foi, et plutôt les accessoires que la substance même de la doctrine, peut-être éclairci et perfectionné dans la suite des temps.

« Sur de tels objets, » dit Bossuet, « il est permis » d'aller, pour ainsi parler, à la découverte ; et quand on » dira que les Pères, ou ne s'y sont pas appliqués, ou n'ont

[1] Joseph. CATALAN., *in Pontif. Rom.*

[2] *Vie d'Innocent III*, par HURTER.

» pas tout vu, ou qu'on peut même aller plus loin qu'ils
» n'ont fait, en cela on manquera d'autant moins au respect
» qui leur est dû, qu'il faudra encore avouer de bonne foi
» que ce petit progrès que nous pouvons faire dans ces
» pieuses éruditions est dû aux lumières qu'ils nous ont
» données [1]. »

Au reste, les pages qu'on va lire ayant été soumises, vers la fin de 1854, à l'examen de la Sacrée Congrégation des Rites, furent rapportées, quelques mois après, en pleine Congrégation revêtues du *nihil obstat* du consulteur, à qui la cause en avait été référée.

Après ce premier examen, sur la prière qui lui en fut faite par un de nos correspondants, religieux Trinitaire, résidant à Rome, le Révérendissime Maître du sacré Palais voulut bien lui-même lire ce petit écrit, et nous savons, par un témoignage authentique, qu'il en a approuvé sans restriction la doctrine, bien qu'il ait déclaré ne pouvoir accorder le *Publicetur* en faveur d'un livre qu'on se proposait d'imprimer en dehors des lieux où s'exerce sa juridiction.

Voilà encore une fois ce que nous avons cru devoir observer sur le fond, en attendant que le public nous apprenne ce qu'il faut juger de la forme.

L'AUTEUR.

[1] Préface sur l'*Apocalypse*.

ESSAI

SUR LE

SYMBOLISME DE LA CLOCHE

DANS SES RAPPORTS

ET SES HARMONIES AVEC LA RELIGION.

CHAPITRE PREMIER.

APERÇUS HISTORIQUES SUR TOUTES LES QUESTIONS QUI SE RAPPORTENT A L'ORIGINE, A L'INVENTION, OU A LA DESTINATION RELIGIEUSE DE LA CLOCHE.

On comprend sans peine qu'une étude sur la Cloche pourrait devenir la matière de plus d'un genre de considérations. D'abord, comme lien de sociabilité, elle rapproche naturellement les hommes les uns des autres, en avertissant chaque membre de ce qui intéresse l'un de ses frères, ou de ce qui a rapport à la communauté tout entière. La Cloche absente, il ne reste que l'individu, ou tout au plus un cercle étroit de connaissances vivant dans un complet isolement et dans des habitudes d'égoïsme qui paralysent toute tendance à la vie sociale. Au contraire, la Cloche admise à jouir d'un droit de cité au sein d'une aggrégation d'hommes, ceux-ci ne sauraient plus demeurer étrangers les uns aux autres. La créature humaine ne viendra plus s'asseoir au banquet de la vie sans que la Cloche lui ait ménagé une douce et affectueuse sympathie dans le cœur de ceux même qui sans cela ne se seraient jamais aperçu de sa présence. Les flambeaux d'hyménée ne pour-

ront plus s'allumer sans que tous les membres de la communauté n'en reçoivent la joyeuse nouvelle et ne pensent à former un souhait de bonheur en faveur de frères souvent ignorés. Sentinelle attentive à tous les accidents qui peuvent mettre en péril la sûreté publique, que l'ennemi se montre, que l'incendie éclate, que les fleuves débordent, la Cloche jette aussitôt l'alarme dans tout le pays d'alentour, et amène sur les lieux menacés des forces nombreuses dont le concours parvient souvent à repousser une attaque imprévue, ou à triompher de toute la fureur des éléments déchaînés. Dès qu'elle s'ébranle pour célébrer un grand événement national, tel qu'une victoire, un traité de paix, un anniversaire de douleur ou de gloire, une même pensée occupe, un même sentiment anime, un même mouvement emporte tout un peuple. C'est l'étincelle électrique dont la commotion se fait sentir à la fois à tous les anneaux de la chaîne. Ainsi, la Cloche rapproche l'homme de l'homme, unit les divers membres en un même corps, et en resserre les liens par une bienveillance mutuelle et une touchante fraternité.

Comme point central des souvenirs d'enfance et des charmes du pays natal, cette même Cloche affecte délicieusement l'âme des sensibilités les plus nobles et les plus pures. « Demandez au jeune » étudiant qui revient des écoles publiques, au soldat qui rentre » dans ses foyers, à l'émigrant qui rapporte au toit héréditaire » les moyens de subsistance qu'il est allé gagner à la sueur de son » visage dans des terres étrangères; demandez-leur pourquoi leur » cœur bat plus vite, pourquoi leurs yeux se mouillent de larmes, » quand ils commencent à entrevoir, à travers le feuillage des » vieux ormes, au-dessus de la fumée du hameau, le clocher que » leurs songes leur ont représenté tant de fois dans les longs jours » de l'absence, quand arrivent à leur oreille les premières ondu- » lations de la cloche qu'ils craignaient tant de ne plus entendre ? » Ah! c'est que ce clocher a prêté son ombre aux jeux innocents » de leur enfance ; c'est que cette cloche les a appelés aux leçons » du bon pasteur, les a conviés au banquet divin ; c'est qu'avec » celui-ci elle a pleuré les funérailles d'un père ; c'est qu'avec » celui-là elle a frémi de joie sur le berceau d'un nouveau-né.

» Nous parlons surtout ici du village, parce que c'est au village » que ces impressions sont le mieux senties, et malheur à lui si » jamais il les laissait s'affaiblir et s'effacer ! Il perdrait, avec ses » mœurs simples et sa foi naïve, les seules jouissances véritables » qu'il lui soit donné de goûter et qui peuvent adoucir la rigueur » de ses privations. Car la Cloche est tout pour l'habitant des cam- » pagnes : elle est sa règle, son moniteur et son guide. C'est elle » qui marque la division du temps, qui indique les heures de la » réfection et du sommeil, du travail et du repos [1]. »

Enfin comme source de progrès dans l'architecture chrétienne, comme inspiratrice de tant de conceptions hardies qui ont élevé si haut les règles de l'art, la Cloche revendique encore à bon droit, sous ce rapport, une abondante part de gloire. « Sans la cloche, en » effet, qui doit les dominer pour parler de plus haut et de plus » loin aux peuples émus, nos temples auraient-ils pris vers le ciel » un essor si élevé ? Les verrions-nous porter jusqu'aux nues ces » voûtes hardies, suspendues dans les airs plus que soutenues sur » ces colonnes fuyantes qui semblent moins, par leur admirable lé- » gèreté, les lier à la terre que les lancer dans l'espace ? Non, ils » auraient gardé les proportions lourdes et ramassées des basiliques » primordiales, avec leurs cintres abaissés, leurs enceintes écra- » sées, où la vie est étouffée faute d'air et de lumière. L'histoire » est là pour nous montrer l'élévation successive de nos portiques » se développant selon les progrès de l'art nouveau qui venait les » animer et les embellir. Sans la cloche, aurions-nous ces gra- » cieuses campanilles, ces flèches aériennes, ces tours majestueuses, » imposantes par leur masse gigantesque ou étincelantes de mille » jours et découpées en élégantes dentelures, où le ciseau de l'ar- » tiste s'est joué avec les prodiges, et qui font le plus bel ornement » du village comme la gloire et l'orgueil des métropoles. Otez-leur » ces monuments, que restera-t-il ? Une morne uniformité d'édi- » fices rangés sous un niveau monotone. Aussi, rien n'est triste » comme l'aspect de ces villes, reines sans diadême, assises dans

[1] Mandement de Mgr GIRAUD sur les Cloches.

» l'humiliation, dont aucun emblême divin ne surmonte les toits » découronnés, soit que la main du temps ou celle des hommes les » ait dépouillées de leur splendeur antique, soit que la nouveauté » de leur existence ne leur ait point permis de recueillir cette riche » succession d'un autre âge. Là, point de ces dômes solennels » dont le langage muet, mais éloquent, se fait entendre aux yeux. » Là, point de sons qui frappent l'oreille que le cri de la scie et le » bruit de l'enclume. Là, surtout, point de voix mystérieuse qui » parle à l'âme. On sent le vide dans ces cités pleines de peu- » ples : c'est comme une froide impression de Dieu absent qu'on » ne voit point régner par sa grandeur au-dessus des habitations de » l'homme, et veiller par sa bonté aux besoins de ses enfants[1]. »

Ce sont là, comme on voit, tout autant de points de vue, sans parler de beaucoup d'autres, qui pourraient servir de matière à de nombreuses considérations sur la Cloche. Mais nous nous hâtons d'avertir, dès le début, que ces divers aspects, sous lesquels il serait loisible de l'étudier, n'entrent point dans le cadre d'idées que nous nous proposons de développer ici. Notre intention, ainsi que l'exprime assez clairement le titre qui se trouve en tête de cet écrit, est de la considérer uniquement dans ses rapports avec la religion et dans les riches harmonies qu'elle a avec le culte catholique.

D'ailleurs comment ne pas voir que la Cloche emprunte à la pensée religieuse ce caractère de grandeur qui l'élève si fort au-dessus des plus belles créations de l'art; et que ce n'est qu'à raison des mystérieux rapports qu'elle a avec le culte catholique que s'attachent si instinctivement à son métal les innombrables sympathies dont les chrétiens l'environnent?

Ainsi que la croix, la Cloche de nos églises a le glorieux privilége de personnifier la religion catholique : et ne serait-ce pas pour un tel motif que les ennemis de l'Eglise, impuissants à la détruire elle-même, ont toujours fait tomber sur ses plus chers emblèmes les coups qui ne pouvaient l'atteindre?

Que dire de la haine et de la fureur avec lesquelles les Turcs

[1] Ibid.

d'Europe et d'Asie entreprirent autrefois la destruction de toutes les cloches dont les empereurs chrétiens avaient enrichi les églises d'Orient? Au rapport de Jérôme Magius, auteur d'un traité sur les Cloches qu'il a composé durant sa captivité chez les Turcs, bien qu'il fût démontré aux infidèles qu'ils pourraient au besoin retirer d'immenses avantages de tels instruments de publicité qu'ils trouvaient en si grand nombre dans les églises chrétiennes des pays conquis, ils aimèrent mieux convertir leur métal en instruments de guerre et les renvoyer, par dérision autant que par haine, à leurs anciens maîtres, sous la forme de projectiles homicides.

A l'exemple des musulmans, les hérétiques des derniers siècles se montrèrent à leur tour si ardents et si acharnés contre nos saintes Cloches, qu'il sembla, selon l'expression d'un auteur du temps, que dans leur délire impie ils eussent voulu sérieusement leur déclarer la guerre. Car ils ne se contentèrent point de les abattre, de les arracher des lieux où elles servaient depuis des siècles aux diverses nécessités de l'Eglise; leur fureur se porta à cette extrémité qu'ils les mirent en pièces pour le seul plaisir de les insulter et de les fouler aux pieds, espérant par là les confondre en quelque sorte avec la plus vile poussière, et faire disparaître à jamais de la vue des hommes cet indigne objet de la superstition et de l'ignorance [1].

Nous ne parlerons pas d'un troisième ennemi de l'Eglise qui a également trouvé, il y a moins d'un siècle, et dans notre propre patrie, une sorte de volupté toute féroce à détruire les Cloches qui avaient échappé à la fureur des hérétiques ou qui avaient été rétablies dans des temps moins mauvais par la piété des fidèles. Le même sentiment d'hostilité contre la religion produit inévitablement partout et toujours de semblables effets. Aussi, en voyant l'instinct satanique qui pousse les divers ennemis de l'Eglise à faire cesser en tous lieux les saintes sonneries de nos Cloches, nous devons comprendre qu'il y a dans ces sacrés instruments de la religion de secrètes harmonies qui retentissent comme un mystérieux écho jusqu'au fond des cœurs.

[1] Steph. DURANT., *De ritib. eccles.*, lib. I, cap. 22.

Ce sont ces harmonies qui vont faire l'objet principal de cette étude liturgique. Mais il convient auparavant de traiter, dans un premier chapitre, quelques questions qui se rattachent à l'origine des Cloches, afin de mieux faire connaître par là ce sacré signal de la religion dont nous étudierons ensuite exclusivement le symbolisme dans les six chapitres qui suivront.

La première gloire de la Cloche se tire de l'antiquité même de son origine. C'est en sa faveur une considération qui la rend déjà souverainement recommandable, qu'elle remonte par son histoire aux âges les plus anciens de la société religieuse, et qu'elle se trouve nécessairement liée à une institution de la loi mosaïque dont Dieu lui-même a été l'auteur.

Sans doute, si nous considérons la Cloche au point de vue de la forme qu'elle revêt dans son moule, ou sous le rapport des sons tout particuliers dont elle frappe l'air, son invention ne remonte pas à plus de quatorze ou quinze cents ans de date. Mais si nous venons à la considérer comme l'instrument adopté et consacré par la religion pour annoncer les cérémonies du culte public, nous en trouvons la première idée et pour ainsi dire l'origine dans ces paroles de Dieu au législateur de son peuple : « Quand vous célébre-
» rez les jours de fêtes, vous sonnerez de la trompette. Les prêtres
» enfants d'Aaron exécuteront eux-mêmes cette prescription de
» ma loi, et la transmettront fidèlement aux héritiers de leur sa-
» cerdoce pour être observée dans toutes les générations à ve-
» nir [1]. »

De là vient que lorsque les envoyés de la Synagogue chargés de reconnaître les temps véritables étaient descendus des montagnes d'observation d'où ils venaient d'apercevoir la nouvelle lune, et que le président de ce corps auguste s'était assuré de la certitude de leurs témoignages, les trompettes sacerdotales annonçaient à tout le peuple les sabbats et les néoménies du Seigneur; et de nombreux lévites proclamaient, au son des instruments sacrés, les saintes solennités de la loi. Dieu lui-même n'avait point jugé indigne

[1] Num. x.

de sa grandeur de faire de ce point l'objet d'une ordonnance particulière.

Il avait trouvé bon dans sa sagesse que les cérémonies de la loi qui n'étaient faites que pour un seul peuple ne fussent aussi proclamées qu'autour de l'arche et dans la ville sainte, et par un instrument relativement mince et fragile, dont le son privé de grandeur et de solennité parvenait à peine à se faire entendre dans l'enceinte des murs de Jérusalem. Au contraire, quand la vraie religion, au lieu d'être seulement nationale, fut devenue catholique, c'est-à-dire universelle, la Providence de Dieu sembla vouloir la doter d'un nouvel instrument de publicité plus digne de cette grande mère des peuples [1].

Ce ne pouvait être cependant durant les premiers jours de l'Eglise, alors que, pour éviter le feu des persécutions, les chrétiens se voyaient obligés de fuir dans les solitudes, et de s'ensevelir pour ainsi dire dans les entrailles de la terre, afin d'y célébrer en secret les mystères de leur culte. Mais vint le temps où la croix de Jésus-Christ, poursuivie jusqu'alors avec tant de haine et d'outrages, reçut enfin les hommages du monde entier. Désormais, loin de tenir secrètes les réunions de ses enfants, l'Eglise ne pensa plus qu'à leur donner la plus grande publicité possible : et bientôt, par un admirable conseil de Dieu, un nouveau Béséléel [2] demeuré inconnu aux âges suivants, venait enrichir les pompes de la religion du merveilleux son d'une cloche.

Cette première inspiration renfermait tout un avenir de gloire. On put voir dès lors quel éclat reviendrait à l'Eglise de ce puis-

[1] Signum nostrum est ex metallo æris. Æs est metallum durabile et sonorum. Signa igitur nostra quæ plus durant quam tubæ veteris testamenti atque altius resonant, significant novum testamentum quod durabit usque in finem, et auditur longe sonus eorum usque in fines terræ. Tempore Judæorum notus erat tantum in Judæa Deus : at nunc in omni terra. AMAL. *De eccles. offic.*, lib. III, cap. 1.

[2] Ce fut Béséléel que Dieu remplit de son esprit ; à qui il donna sagesse, intelligence et science pour inventer toutes sortes d'ouvrages qui devaient entrer dans la construction de l'ancien tabernacle. Exod. XXXI.

sant levier au moyen duquel elle soulèverait le monde, lorsque du faîte des temples innombrables dont elle était appelée à couvrir la terre, partirait, avec le retentissement de la voix même de Dieu quand il ébranle le désert ou qu'il tonne dans les espaces des cieux, ce nouveau langage qu'elle ferait entendre aux peuples, et qui répété d'écho en écho publierait sans cesse et en tous lieux son impérissable gloire et toutes les merveilles de la religion.

Nous faisons, comme on voit, de la Cloche une œuvre toute d'inspiration et de création catholique, bien que nous ne puissions ignorer les doutes historiques qui enveloppent encore, même pour les savants, la question si difficile de l'antiquité ou de la véritable origine qu'il convient de lui assigner.

Quelques-uns, jaloux sans doute de rattacher les usages chrétiens aux coutumes et aux cérémonies de l'ancien peuple, ont cru avoir rencontré la première idée de nos sonneries dans les clochettes d'or que le Grand-Prêtre portait au bas de sa robe dans les grandes solennités. Mais il nous semble qu'on ne saurait adopter une telle opinion, par le seul motif que ces clochettes au nombre de soixante-douze, d'après saint Jérôme [1], n'étaient manifestement qu'une parure d'honneur pleine sans doute de mystères ainsi que toutes les parties du vêtement sacerdotal d'Aaron [2], mais où il est impossible de trouver une relation quelconque d'idées avec la destination de nos Cloches.

La question présente plus de difficultés, si on vient à l'étudier dans les livres et la littérature du paganisme. Sans nous arrêter ici à examiner le degré d'authenticité que peut avoir l'assertion de quelques érudits qui nous parlent de prodigieux instruments d'airain, d'une puissance de son en rapport à leur immense volume, existant dans la Chine dès les temps les plus reculés, il reste assez de monuments historiques pour établir d'une manière irréfragable que plusieurs peuples de l'antiquité possédèrent des instruments de publicité en airain.

[1] S. Hieron., epist. ad Fabiol. de veste sacerdotali.

[2] S. Hieron., epist. L secunda ad Paulin. de studio Scripturarum.—S. Aug., quæst. in Levit. xxiii.

Chez les Romains en particulier, on désignait ces instruments sous différentes dénominations : mais celle de *Tintinnabulum* paraît avoir été réservée à celui d'entre eux qui était le plus parfait et le plus généralement répandu.

On ne peut douter que l'usage n'en soit devenu presque universel chez les peuples civilisés, quand on considère qu'ils étaient employés indistinctement au service des temples, et pour toutes les nécessités de la vie civile. Ainsi, nous apprenons de Plutarque qu'en beaucoup de lieux, c'était le *Tintinnabulum* qui devenait le signal de la vente publique des comestibles de chaque jour. Strabon le géographe, qui fleurissait quelques années avant la naissance de Jésus-Christ, raconte à ce sujet, au XIVe livre de son *histoire*, une plaisante anecdote dont le récit pourra ne point paraître trop déplacé en ce lieu. « Un joueur de harpe, dit-il, étant descendu » dans une île de la mer Egée, venait d'attirer autour de lui une » multitude curieuse à laquelle il comptait faire admirer à la fois » son habileté dans cet art et la douce mélodie de sa voix. Mais à » peine commençait-il à exécuter ses chants les plus favoris que le » son du *Tintinnabulum* avertit la foule que le poisson allait se » vendre dans la place accoutumée. A ce signal, toute cette mul- » titude disparaît comme un éclair pour courir à la place du mar- » ché, oubliant l'artiste et l'harmonie de son chant dont tout l'in- » térêt avait cessé, à la seule annonce de la vente du poisson frais. » Cependant, un seul parmi la foule atteint d'une surdité plus » qu'ordinaire, et à l'oreille duquel n'était point parvenu le signal » donné par l'airain, se trouvait demeurer encore en présence du » joueur de harpe. Celui-ci, persuadé qu'il avait trouvé du moins » en cet homme un véritable ami des beaux-arts, s'empressait de » le féliciter de ce qu'il était plus sensible à la belle musique d'A- » pollon qu'au son vulgaire et prosaïque du *Tintinnabulum*, quand » le sourd lui demanda aussitôt s'il était vrai que le son du *Tin-* » *tinnabulum* se fût fait entendre ; et sur la réponse affirmative du » joueur de harpe, il disparut à son tour attiré comme tout le » monde par la convoitise du poisson frais. »

Par ce simple détail des mœurs antiques, et ce que dit le poète

Martial [1], qu'on avait coutume à Rome de ne publier les édits qu'au son de quelque instrument d'airain, nous sommes en droit de juger que le *Tintinnabulum* servait à toutes sortes d'avertissements intéressant le public.

Mais si ces témoignages d'auteurs anciens établissent en premier lieu, comme un fait constant, l'emploi d'instruments d'airain pour les diverses nécessités de la vie civile, d'autres témoignages non moins formels nous montrent ces mêmes instruments adoptés par les prêtres du polythéisme pour le service religieux des temples. Ainsi dans le tableau que Porphyre nous a laissé des mœurs austères d'une secte de philosophes qui vivaient dans l'Inde, il marque comme une chose très-ordinaire, qu'ils se réunissaient pour prier au son d'un instrument d'airain. Apollodore, dans son livre *des Dieux des nations*, observe que les prêtres attachés au service d'un temple de Proserpine recouraient au son du *Tintinnabulum* pour appeler les adorateurs de cette divinité aux mystères de son culte : ce qu'affirme de son côté Lucien, touchant les prêtres de la déesse Syria. Mais pourquoi rechercher dans les livres des anciens d'autres preuves de la destination religieuse du *Tintinnabulum*, quand nous savons par le témoignage de Suétone, que l'empereur Auguste avait fait placer un semblable instrument au haut du portail du temple de Jupiter Capitolin ? C'était là, tout le monde le sait, le siége principal du polythéisme et, pour ainsi dire, l'Olympe de l'universalité des Dieux. On conçoit que tous les autres temples devaient nécessairement se régler sur le modèle de celui du Capitole, et il ne se pouvait que tôt ou tard on n'introduisît dans chacun d'eux une imitation plus ou moins parfaite de cet instrument dont la destination le rendait en quelque sorte indispensable dans tous les sanctuaires des Dieux.

C'est donc un point d'histoire qui se place manifestement de lui-même en dehors de tout débat, que le monde païen a réglé par le signal d'instruments d'airain une partie des choses profanes mais surtout les choses religieuses. D'un autre côté, il n'est pas moins solidement établi, et il n'y a là-dessus qu'une seule opinion

[1] Lib. XIV, Epigr. 163.

parmi les anciens écrivains ecclésiastiques, que nos Cloches tirent leur origine de la Campanie, d'où leur est venu le nom qu'elles portent dans la langue de l'Eglise et qu'elles conservent encore aujourd'hui dans l'idiome vulgaire de plusieurs provinces de France : *Veterum una est scriptorum omnium ecclesiasticorum sententia, suam campanas ducere originem a Campania nostri regni Neapolitani provincia.* JOSEPH. *Catal. in Pontif. Rom. comment.* [1].

Or, que conclure, avant tout autre examen, de cette double certitude historique, si ce n'est que les instruments d'airain connus chez les anciens *n'avaient point la forme de nos cloches?* Et quand nous parlons ici seulement de la forme, nous croyons indiquer par là une différence immense, profonde, qui comprend en elle comme une véritable création dans l'art. D'où viennent, en effet, ces ravissants concerts et cette perfection d'harmonie que la main de l'homme sait tirer de tant d'instruments de musique, sinon de la forme de chacun d'eux que les anciens croyaient avoir été inspirés par les dieux eux-mêmes? Et pourquoi la voix de l'homme surpasse-t-elle infiniment en grâce, en beauté, en expression, en majesté, en un mot, en toutes sortes de merveilles, les plus sublimes effets de l'art dont Jubal [2] fut à l'origine le créateur et le père, n'est-ce pas à cause de l'incomparable perfection de forme de la bouche humaine à laquelle une main divine ne dédaigna pas de travailler elle-même, au moment de sa formation, pour l'embellissement et l'ornement de ce monde?

[1] Aussi ne pourrait-on assez s'étonner que Jean-Baptiste Thiers, dont le traité sur les Cloches commence précisément par l'examen de cette question, ne cite les graves autorités qui leur donnent une origine italienne, que pour opposer à ce fait une prétendue impossibilité qui n'existe au reste, comme on le pense bien, que dans son esprit, et sur laquelle même il eût été tout à fait impossible de s'aveugler à ce point, si n'avait été le parti pris d'avance d'enlever à l'Italie la gloire d'une telle invention. Cependant, il est d'autant plus à regretter qu'en ce point et en plusieurs autres d'une égale importance, cet auteur se soit ainsi éloigné de l'opinion commune en même temps que de la vérité, qu'il est à peu près le seul écrivain qu'on ait coutume de citer en France sur toutes les questions qui sont relatives aux Cloches.

[2] Genes. VI.

Mais la Cloche est aussi par sa forme une véritable merveille dans l'art, aussi remarquable par la pureté de ses lignes et la juste mesure de ses proportions que par la précision de ses notes et la justesse de ses accords. Depuis la petite clochette qu'agite la main de l'enfant au pied de l'autel, jusqu'au bourdon de Notre-Dame de Paris, quelle inépuisable variété de dimensions ne peut-on pas admirer dans les cloches! quelle différence dans les conditions du métal! quelle diversité dans les reliefs dont on sait si bien les embellir!... Mais dans toutes, la forme demeure invariablement la même, tant il est vrai que c'est en elle seule que consiste tout le merveilleux de cet instrument. Que pouvaient être auprès de nos grandes cloches les instruments d'airain chez les anciens? Le mot lui-même par lequel on désignait, dans la langue des Romains, le plus considérable d'entre eux qui était le *Tintinnabulum*, nous dit assez par sa naturelle étymologie que ce n'était encore qu'un instrument léger et dont l'éclat n'avait rien de retentissant ni de solennel. Que si quelqu'un s'imaginait avoir trouvé la cause de cette différence de retentissement, en disant qu'il ne tenait qu'aux anciens d'ajouter à la force du son en augmentant le volume de l'instrument, nous le prierions de considérer que toutes les formes indistinctement ne sont point susceptibles de développements semblables qui ne feraient le plus souvent que compromettre de plus en plus la pureté et la délicatesse des sons.

Prenons en effet pour exemple la forme sphérique. Représentons-nous un instrument d'airain, d'ailleurs peu développé, dont l'intérieur reproduirait à peu près cette figure, l'une des plus parfaites cependant de la géométrie. Nous croyons pouvoir avancer sans témérité que le son qu'on parviendrait à obtenir par la percussion des parois d'un instrument de cette forme serait déjà d'un effet assez discordant. Mais si, tout en conservant cette même forme, on donnait à l'instrument des proportions considérables, et qu'après cela on essayât encore un coup de lui faire rendre des sons, il est à croire que les oreilles les moins difficiles manifesteraient peu d'enthousiasme pour ce nouvel essai d'harmonie. C'est qu'en effet il ne sert à rien d'augmenter la force du vase quand on n'a point

découvert la véritable forme. Celle-ci était ignorée des anciens, et voilà la raison pour laquelle leurs instruments de publicité demeurèrent toujours dans un état d'enfance. Il était réservé à un âge plus heureux, nous dirons mieux, au génie chrétien de créer une forme parfaite qui transformât sur ce point toutes les vieilles notions de l'art et qui assurât au nouveau *signal* que devait adopter l'Église la double condition de l'harmonie et de la puissance. C'est pourquoi, le jour où il dotait le christianisme de cette nouvelle forme, le premier inventeur de la Cloche imposait par là même un éternel silence à tous les instruments de publicité du monde païen, et assurait à son œuvre pour les siècles à venir une riche succession de gloire.

Mais tandis qu'une gloire immortelle s'attachait à cette sublime création de l'art, le nom de son auteur se dérobait entièrement à la connaissance et aux hommages des générations futures : car à peine si on peut aujourd'hui nommer le siècle où se fit cette merveilleuse invention. Il est vrai que plusieurs écrivains, tels que Polydore, Onuphrius et Ciaconius, ont cru devoir attribuer l'invention des Cloches au pape Sabinius qui succéda à saint Grégoire le Grand. Mais comme Anastase le Bibliothécaire, ainsi que plusieurs autres qui ont écrit, avec le plus grand soin, la vie de ce pape, ne font nulle mention de cette circonstance qui eût été pourtant si glorieuse à un pontife romain ; le témoignage d'auteurs beaucoup plus récents ne saurait être recevable, quand surtout ils avancent un fait de cette importance, sans l'appuyer de l'autorité de quelque ancien monument.

Une seconde opinion plus généralement répandue dans les livres d'un grand nombre d'écrivains ecclésiastiques et qui n'est cependant pas plus admissible que la première, consiste à faire de saint Paulin, évêque de Nole, le véritable inventeur de la Cloche. Mais, ainsi que l'observe très-judicieusement le cardinal Bona, aucun des anciens qui nous ont transmis, avec une si religieuse fidélité, jusqu'aux moindres actions de ce saint évêque, ne lui attribue la gloire d'une telle invention. Enfin saint Paulin lui-même, dans la description qu'il nous a laissée de sa chère basilique de Nole, à

l'édification de laquelle il avait apporté des soins infinis, ne fait aucune mention de la cloche, pas même d'une tour quelconque où se trouvât naturellement la place d'un instrument de publicité. Il ne pouvait néanmoins omettre de mentionner une chose si capitale, quand nous le voyons s'étendre avec tant de complaisance sur chacune des parties de ce religieux monument.

Ce qui a pu donner lieu à une erreur qui se trouve reproduite si généralement dans les écrivains de la fin du moyen âge, c'est le passage de Walafrid Strabon où cet auteur si justement estimé avance, comme un fait indubitable, que la Cloche nous est venue de Nole, ville de la Campanie d'où lui demeure encore dans la langue ecclésiastique son nom primitif de *Nola* ou *Campana*. Par un défaut de critique, il arriva qu'à un fait si raisonnablement accrédité quelques écrivains ajoutèrent d'eux-mêmes un nouveau détail, bien qu'il n'eût aucun fondement dans la tradition catholique. Considérant que saint Paulin avait été l'évêque le plus illustre de Nole, ils se laissèrent persuader que c'était à lui que devait revenir de droit l'honneur de l'invention de la Cloche, tandis qu'ils eussent dû conclure du passage de Walafrid Strabon que longtemps après saint Paulin, ce fut peut-être dans sa basilique, l'une des plus riches de l'Italie, que se fit entendre le son de la première Cloche.

Il est facile, comme on voit, de réfuter l'opinion de ceux qui attribuent au pape Sabinien ou au saint évêque de Nole la gloire de cette merveilleuse invention. Mais il n'est pas si aisé, ou plutôt est-il entièrement impossible de parvenir à en connaître le véritable auteur. Essayons de fixer, du moins autant que les données de l'histoire le permettront, l'époque où la Cloche commença à prêter la solennité de sa voix d'airain aux pompes religieuses du christianisme. Et afin de répandre, s'il est possible, quelque lumière sur une telle question, disons avant toutes choses quels furent les moyens auxquels eut recours l'Église des premiers siècles pour convoquer les fidèles à ses saintes assemblées.

Que si nous remontons au temps des persécutions, nous nous trouvons embarrassés dès le premier pas pour déterminer avec quelque fondement le signe le plus ordinaire qui servit à faire con-

naître aux chrétiens le lieu et l'heure des assemblées de religion.

Il faut n'avoir guère lu les *Actes des martyrs*, pour n'y avoir pas remarqué que, dans l'ardeur des persécutions, les chrétiens étaient contraints de se sauver dans les bois et dans les déserts. Déjà, dès le temps de saint Paul, ils erraient, ainsi que lui-même l'assure, dans les solitudes, dans les montagnes désertes, dans les antres et les cavernes de la terre : *In solitudinibus errantes, in montibus et speluncis et in cavernis terræ* [1]. En des jours moins difficiles, où l'on eût pu fixer à l'avance tout ce qui avait rapport à la prière et au sacrifice, le président de l'assemblée, avant de renvoyer les fidèles, n'aurait eu sans doute, ainsi que l'observe Walafrid Strabon, qu'à régler avec eux le jour, l'heure et le lieu de la prochaine réunion. Mais qui peut douter qu'il ne fallût changer souvent toutes les dispositions qui d'abord avaient été prises, afin d'éviter de tomber par là entre les mains des persécuteurs? Qu'en bien des circonstances on ait eu recours au zèle de chrétiens prudents et sûrs pour transmettre à leurs frères confondus parmi les païens les résolutions et les expédients auxquels s'arrêtaient l'évêque ou les pasteurs qui gouvernaient sous son autorité les diverses églises, c'est une chose qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper. Ainsi, l'avons-nous vu se renouveler presque de nos jours, dans des circonstances analogues, au sein même de notre patrie.

Quand d'odieuses lois eurent interdit, dans une terre encore si chrétienne, toute cérémonie du culte et même toute manifestation publique ou privée de l'antique foi de nos pères, il se rencontra néanmoins grand nombre de prêtres catholiques qui continuèrent à y célébrer les divins mystères pour la consolation de leurs frères persécutés. Qui ne sait que les cloches demeuraient alors silencieuses, quand elles n'étaient point converties en instruments de mort, en projectiles homicides? Cependant les fidèles montraient bien, en se trouvant présents aux plus secrètes réunions du culte proscrit, qu'ils avaient d'autres signes que les cloches pour connaître, tant la nuit que le jour, le lieu et l'heure du sacrifice de nos autels.

[1] Hebr. XI.

Il en dut être sans doute de la sorte aux premiers siècles de l'Eglise, durant le feu des persécutions. Et, en effet, bien qu'on ne puisse déterminer, à l'aide de la tradition de ce premier âge, quels furent les divers signes par lesquels les chrétiens se reconnaissaient entre eux, comme membres d'une même société religieuse, et la manière dont ils se transmettaient surtout les avertissements qui avaient rapport à la prière publique ou à la synaxe, il est certain néanmoins, par la foi d'un ancien monument qu'a signalé le cardinal Bona dans les Actes de sainte Cécile, qu'un signe quelconque existait entre eux : *Aliquam sane tesseram sive signum fuisse, quo Christiani et se mutuo agnoscerent, et loca scirent ac tempora synaxeos peragendæ certe fidei res est; sed quale hoc signum fuerit, ignoramus* [1].

Ceci manifestement s'applique à l'état général des chrétiens durant la persécution en tant qu'ils étaient confondus avec les païens et que des circonstances particulières ne venaient pas les soustraire aux regards d'un public fanatique. Mais dans des temps plus calmes, c'est-à-dire lorsque la persécution avait cessé de sévir, et même aux époques les plus sanglantes, dans les lieux solitaires où ils n'avaient point à redouter la surprise des persécuteurs, les chrétiens ne se contentaient plus de recourir aux signes mystérieux qui faisaient, en toute autre rencontre, le sacré lien de leur société ; ils se servaient, au rapport d'Amalaire, d'instruments en bois quelque peu semblables à ceux qui sont encore en usage parmi nous, à la fin de la semaine sainte : et c'est ainsi, selon le témoignage de cet ancien liturgiste qui remonte au commencement du IXe siècle, que de tels instruments se firent souvent entendre dans l'intérieur des vastes cryptes, au sein des catacombes, où les fidèles accouraient en foule pour honorer les tombeaux des martyrs, et pour y célébrer loin des impies et des profanes les saints mystères de Jésus-Christ : *Potest et in hoc (in ligneo sonitu) humilior usus Ecclesiæ romanæ assignari antiquis temporibus quam nunc sit, et præcipue tunc quando latitabat per cryptas propter persecutores* [2].

[1] *Rer. litur.* lib. I, cap. 22.
[2] Lib. IV, *De offic. eccles.*, cap. 21.

Ce qui donne lieu de penser que lorsque le moment de la prière ou du sacrifice était venu, cette multitude de chrétiens dispersés dans les lieux les plus retirés de ces immenses souterrains était avertie par le bruit de ces instruments que le pontife allait offrir à Dieu les vœux de l'Eglise persécutée, en union avec la sainte victime du Calvaire. A ce signal, chacun s'empressait d'aller se ranger autour du mystérieux autel improvisé par les diacres sur le lieu où reposait la dépouille mortelle de quelque nouveau martyr : et le sacrifice achevé, c'était, dit un docteur, un auguste spectacle de voir cette armée de héros sortir des entrailles de la terre tout enivrés du sang de Jésus-Christ dont la vertu les rendait comme autant de lions invincibles prêts à mourir dans les plus horribles tourments plutôt que de rougir de l'opprobre de leur divin Maître.

On avouera volontiers que, si le récit d'Amalaire mérite confiance, ç'a été dans l'Eglise une bien touchante institution que celle de nous faire entendre chaque année, durant les trois derniers jours de la semaine sainte, ces mêmes instruments en bois qui résonnèrent autrefois au fond des catacombes et dans les solitudes les plus ignorées. Que pourait-il y avoir de plus cher au cœur des chrétiens que ces humbles instruments qui appelèrent, durant trois cents ans, aux saints mystères du christianisme, ce peuple invincible de martyrs qui ne soupiraient sans cesse qu'après le jour où il leur serait donné de verser généreusement leur sang pour Celui qui, chaque jour, répandait le sien pour eux, sur tant d'autels à la fois, et le leur distribuait avec tant d'amour, comme le seul breuvage qui fût digne de leurs grandes âmes?

D'ailleurs, qui ne voit que de tels instruments deviennent une fois de plus, chaque année, les interprètes d'un grand deuil dans l'Eglise? Après avoir servi, ainsi que nous venons de le dire, aux saintes cérémonies du culte public que nos pères ne cessèrent de rendre à Dieu, durant trois cents ans de persécutions, nous les voyons encore aujourd'hui, comme d'antiques témoins des larmes de la primitive Église, venir se mêler aux plus douloureux souvenirs de la religion, en ces jours de deuil solennel où l'Eglise désolée fait mémoire de la persécution et de la mort de son divin Chef.

Il est vrai que le cardinal Bona a cru devoir contester la vérité du récit d'Amalaire; mais outre que la difficulté sur laquelle il fonde son opinion ne saurait subsister devant le texte même de ce liturgiste entendu selon sa véritable signification, plusieurs graves motifs concourent à nous persuader que l'illustre prêtre de l'Eglise de Metz mérite ici toute créance sur un fait qui se trouve énoncé d'une manière tellement précise dans son livre *des divins Offices*, qu'il semble ne pouvoir faire l'objet même d'un doute.

Et d'abord, on ne doit point perdre de vue qu'Amalaire a vécu dans un siècle relativement beaucoup plus rapproché des siècles des persécutions, et qu'il a étudié les antiquités liturgiques dans des circonstances où toutes les traditions de l'Eglise romaine ont dû lui être communiquées, de la manière la plus complète, par le Souverain Pontife lui-même qui n'eut sans doute rien tant à cœur que d'honorer en lui l'envoyé de l'empereur Louis le Pieux, dont le père, après avoir été, comme tout le monde sait, le protecteur de Rome et de l'Italie, ou pour mieux dire de toute l'Eglise et de toute la chrétienté, était devenu le fondateur de la grandeur temporelle du Saint-Siége.

D'un autre côté, on ne pouvait ignorer, à une époque si ancienne, et à Rome surtout où les traditions s'étaient conservées plus fidèlement que partout ailleurs, de quelle sorte l'Eglise des trois premiers siècles avait convoqué le peuple chrétien à ses assemblées de prières et au sacrifice. C'est aussi, sous ce double rapport de l'antiquité et de la source si pure où Amalaire avait puisé ses traditions liturgiques, que son témoignage mérite toute confiance, en ce qu'il nous dit touchant les instruments en bois qui servirent aux premiers fidèles pour se donner mutuellement, selon les lieux et les circonstances, le signal des assemblées religieuses.

Mais plusieurs considérations nouvelles que nous fournissent les monuments de cet âge viennent ajouter un grand poids à la valeur de ce témoignage, et confirmer de plus en plus l'authenticité d'une telle tradition.

Il est d'abord généralement avoué par les écrivains qui ont traité des antiquités ecclésiastiques que, dès les temps qui suivirent la

paix accordée par l'empereur Constantin, l'Eglise Orientale dont le siége principal était à Constantinople ne connut presque point d'autre instrument de publicité pour annoncer les assemblées religieuses que des leviers en bois sur lesquels frappaient en cadence des marteaux symétriquement adaptés à leurs diverses faces.

Nous ne citerons point les nombreux témoignages qui en ont été recueillis par Léon Allatius, dans la savante dissertation qu'il a faite sur le sujet *des temples de l'Eglise grecque*. Toutefois nous ne pouvons nous dispenser de mentionner le plus considérable d'entre eux d'où se tire aussi la plus forte preuve qui serve à établir le fait historique dont nous parlons. Ce témoignage nous est fourni par les Actes mêmes du second concile de Nicée où se trouve racontée, dans l'action IVe, la glorieuse translation des reliques du saint martyr Anastase. « Dès qu'on eut reçu la nouvelle, disent les Pères » du concile, que ces précieuses reliques approchaient de la ville de » Césarée, tous les habitants pleins de joie se levèrent avec trans- » port; et, faisant résonner à l'envi leurs sacrés instruments de » bois, accoururent en foule à la superbe basilique de la Mère de » Dieu, afin de s'avancer de là en grande solennité au-devant des » restes vénérables du saint martyr : » *Cum sanctæ civitati reliquiæ sanctæ appropinquassent, surgentes subito, lignaque sacra pulsantes, invicem obviam facti sunt in veneranda Virginis Deiparæ æde, quæ appellatur Nova. Illinc cum cruce et supplicatione egressi, læti et gaudentes cum gratiarum actione sacris reliquiis occurrerunt.*

Il est bien manifeste, par la forme même de ce récit, que si des instruments d'airain avaient été dès lors en usage dans les églises d'Orient, les Pères du second concile de Nicée n'eussent point omis de les mentionner comme ayant contribué, mieux encore que des instruments en bois, à exprimer la joie générale.

De même, quand on lit, au commencement du xe livre de son *Histoire*, le tableau que fait Eusèbe de l'allégresse universelle des chrétiens, et des solennelles actions de grâces qu'ils rendirent publiquement à Dieu dans les temples, à la proclamation de cette paix si ardemment désirée, on ne saurait douter que l'Église n'ait fait alors entendre aux fidèles tous ses instruments de publicité.

Cependant, bien que les écrivains ecclésiastiques et les monuments de cet âge en désignent un certain nombre, et que, selon les lieux et les coutumes, il s'en rencontrât dès lors de diverses sortes, nous ne voyons point que dans les temps dont nous parlons on ait fait usage dans aucune église chrétienne d'un instrument quelconque d'airain.

On peut même conclure du soin qu'ont mis les auteurs ecclésiastiques à nous faire connaître en détail les divers instruments qui ont servi, dans les temps qui suivirent la paix, à donner le signal des divins offices, qu'aucun instrument de la famille du *Tintinnabulum* des anciens ne fut nulle part adopté pour un tel usage.

Ils nous parlent en effet d'une trompette dont se servaient généralement les moines de la Thébaïde, pour avertir les habitants ou plutôt les anges terrestres de ces pieuses solitudes, que l'heure était venue de chanter les saints offices de jour ou de la nuit ou bien de célébrer les divins mystères de l'autel : et nous voyons en particulier, dans la Règle de saint Pacôme qui a donné, comme on sait, toute sa merveilleuse forme à la vie cénobitique, qu'aussitôt que retentissait, au milieu du silence du désert, le son de la trompette, les solitaires quittaient à l'instant leurs cellules, pour se rendre en toute hâte au lieu de la prière publique ou du sacrifice : *Cum audierit vocem tubæ ad collectam vocantis, statim egrediatur* [1].

Au reste, il est facile de juger par là de l'antiquité de ce premier mode de convocation aux assemblées de prières, puisque la conversion de saint Pacôme ne saurait se placer plus tard qu'en l'an 313, et remonte ainsi, comme la chose est constante, à la proclamation même de la paix.

Cependant la trompette dont on vient de parler ne fut point le seul instrument qu'adoptèrent les moines du IVe et du Ve siècles, pour donner, au sein de leurs vivantes solitudes, le signal des divins offices. Ils se servaient également d'un maillet de bois, à l'aide duquel l'abbé lui-même, ou quelqu'autre religieux préposé par lui à ce ministère, allait frapper à la porte des cellules, soit pour réveiller les moines durant les heures les plus silencieuses de la nuit

[1] Reg. cap. 111.

et les inviter au chant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, soit aux diverses heures du jour pour les convoquer à la collecte ou aux autres exercices de la vie cénobitique. C'est ce qu'on rapporte de l'abbé Adolius de Tarse, dont Pallade, évêque d'Hélénépole et auteur de sa Vie, nous dit, avec une sorte d'admiration, que ce saint homme n'avait rien tant à cœur que de tout ordonner dans son monastère, selon les heures prévues et déterminées par les règles des anciens; et que son zèle touchant cet objet le portait à donner lui-même, à la porte de chaque cellule, le coup de maillet dont le son si connu de ses religieux interrompait leur sommeil ou le travail et les appelait à la prière : *Impleto autem tempore, consueto excitatoris malleo pulsabat cellas omnium eos congregans ad oratoria* [1].

La trompette et le maillet furent donc les deux instruments de publicité qu'on adopta le plus généralement dans les solitudes habitées par les moines, pour annoncer les divins offices; mais, selon la remarque même du cardinal Bona, il ne paraît point qu'ils aient servi pour cet objet en d'autres lieux que dans les monastères : *et tubæ quidem ac mallei usus ad sola monasteria pertinuisse videtur* [2].

Il ne suffit cependant pas, comme on le pense bien, d'avoir fixé la question en ce qui touche les communautés de moines; et ce n'est point apparemment une chose de moindre importance de connaître sur ce point les usages des chrétientés qui vivaient au milieu du siècle.

A la vérité, la tradition de cet âge ne fournit point à cet égard les documents qu'on souhaiterait avoir, par rapport surtout à l'Eglise d'Occident; mais les témoignages si exprès que nous possédons en ce qui concerne l'Eglise Orientale, nous autorisent suffisamment, ce nous semble, à établir, par voie d'analogie, que les usages furent à peu près les mêmes en Orient et en Occident, dans les temps du moins qui suivirent presqu'immédiatement la paix.

En effet, puisque des monuments certains nous montrent l'usage des instruments en bois constamment établi dans les églises d'O-

[1] *Histor. Lausic.*, cap. 104, in vit. Patris Adol.
[2] *Rer. litur.*, lib. I, cap. 22.

rient, comment ne pas se persuader qu'ils servaient de même au culte public dans celles de l'Occident?

Un grand événement contemporain qu'il ne faut point perdre de vue, c'est que bientôt après la paix accordée par l'empereur Constantin, celui-ci transféra à Constantinople le siége de son empire. On conçoit sans peine qu'en ce temps, où n'existait point encore la jalousie qui éclata dans la suite entre les deux capitales de l'Orient et de l'Occident, plusieurs des habitudes de Rome chrétienne furent transportées à Constantinople, et qu'il y eut durant un certain temps une assez grande uniformité dans les deux églises, en tout ce qui avait rapport aux formes extérieures de la religion. Aussi, bien que le cardinal Bona ait cru devoir se ranger à l'opinion de Baronius qui pense que l'Eglise adopta sans tarder le *Tintinnabulum* des païens pour appeler les fidèles dans les temples, par la raison, dit-il, que les instruments en airain étaient plus propres que ceux en bois à faire parvenir au loin les avertissements qui intéressaient la multitude, il ne paraît pas avoir trouvé dans l'histoire de ces premiers siècles une seule preuve quelque peu concluante de la vérité de cette assertion.

Aussi, croyons-nous devoir maintenir, même par rapport à l'Église d'Occident, l'opinion qui considère les instruments en bois comme les seuls qui aient été généralement en usage dans la primitive Eglise, pour le service extérieur du culte. D'ailleurs, ce que nous en avons déjà dit, sur l'autorité d'Amalaire, pour tout le temps que dura la persécution, nous doit persuader qu'ils se répandirent incomparablement davantage encore après la proclamation de la paix, et qu'ils eurent presque partout, comme par un droit de cité dès longtemps acquis, le glorieux privilége d'annoncer aux fidèles la célébration des divins mystères.

Comment l'Eglise aurait-elle si facilement et si vite rejeté l'humble instrument qui lui avait servi dans les catacombes? Comment aurait-elle pu lui préférer le *Tintinnabulum* des anciens qui continua encore, jusqu'au règne de Théodose, à servir au culte des faux dieux, et sur le métal duquel étaient probablement gravées en relief les scènes honteuses des divinités païennes? Qui ne voit d'ailleurs

qu'un instrument de publicité qui est cependant en lui-même si peu digne de sa merveilleuse destination ; que malgré cela l'Eglise d'Orient n'a jamais délaissé, même aux époques où les Cloches s'introduisaient dans un grand nombre de ses temples, et qui y est enfin redevenu le seul en usage; que l'Eglise Occidentale elle-même entoure toujours d'une si grande vénération, en le faisant servir à son culte aux jours les plus solennels de l'année ; qu'un tel instrument, disons-nous, a dû être quelque chose de bien cher au cœur de la primitive Église? En effet, tout s'explique sans difficulté, quand on se souvient que ces humbles instruments ont reçu, comme l'Eglise elle-même, le glorieux baptême du sang aux siècles des persécutions. Alors l'Eglise était inhumainement frappée par les tyrans, et ces cruels outrages n'étaient pour les fidèles que la continuation non interrompue des douleurs et des opprobres du Golgotha. C'est pourquoi, lorsque chaque année, à la fin de la semaine sainte, l'Eglise nous fait entendre une fois encore ces merveilleux instruments qui portèrent si souvent la joie dans le cœur des généreux martyrs de la foi chrétienne, elle semble nous vouloir d'abord rappeler les glorieux combats de nos pères, et nous exhorter par là même à ne point dégénérer de la noblesse de notre origine. Mais elle a peut-être un second dessein non moins digne de sa sagesse. En effet, dans ces coups répétés sur l'humble bois qui est *le signal* obligé de l'Eglise durant la grande semaine des mystères, la liturgie catholique, nous figure peut-être aussi, d'une part, les coups reçus par Jésus-Christ lui-même sur le bois salutaire de la croix, et de l'autre, ceux que reçurent à son exemple ses dignes disciples, durant trois cents ans de cruelles persécutions.

Certes, l'Eglise se sentait trop d'amour envers un bois qui faisait résonner au cœur de ses enfants de si glorieux souvenirs pour qu'elle pût consentir à lui préférer sitôt l'instrument d'airain des anciens, c'est-à-dire l'instrument même qui avait longtemps servi aux persécuteurs. Il convenait auparavant de rompre tout à fait avec la tradition païenne, en interdisant au *Tintinnabulum* l'entrée des basiliques chrétiennes. Cette rupture s'acheva insensiblement sous la protection des empereurs chrétiens, lorsque, par la force même des

circonstances, on vit enfin le paganisme s'effacer et disparaître presque entièrement. Ce fut l'époque, où l'Eglise, toujours pleine de sagesse et divinement conduite par le Saint-Esprit, jugea que le temps était venu, où, tout en conservant dans son culte les instruments en bois qui avaient illustré son berceau, elle devait confier à l'airain la mission de convoquer désormais à ses saintes assemblées l'universalité des peuples qui venaient d'entrer dans son sein. Mais alors même elle ne permit à l'airain d'entrer au service de ses temples qu'à la condition qu'il revêtirait une forme nouvelle toute de création et d'inspiration chrétienne : nous venons de nommer *la Cloche*.

Peut-être suffirait-il d'avoir déterminé de cette sorte, par l'induction historique qui précède, l'époque approximative de son invention. Toutefois, bien que les dates deviennent ici fort incertaines et d'une solution à peu près impossible, essayons, autant du moins que la matière le comportera, de donner sur ce point quelque chose d'un peu plus précis.

Le premier monument de la littérature catholique où apparaisse, comme un fait constant, l'existence de la Cloche, ce sont les Actes ou, ainsi qu'on le dirait aujourd'hui, la vie de saint Loup, archevêque de Sens. On y voit que l'armée de Clotaire, après avoir réduit une grande partie de la Bourgogne, allait enfin achever de soumettre toute la province par la prise de la ville de Sens, quand le saint archevêque entra dans l'église cathédrale dédiée à saint Etienne, et se mit à sonner fortement la Cloche, pour donner à tous les habitants le signal du danger et les exciter par son exemple à se préparer à une vigoureuse résistance. Mais il arriva que le bruit, jusqu'alors inconnu, de ce nouvel instrument d'airain jeta une telle terreur parmi les assaillants qu'ils ne songèrent qu'à fuir, n'osant attendre de pied ferme l'approche de cet invisible ennemi qui s'annonçait à eux d'une manière si formidable.

Ce singulier événement se passait en France, au commencement du VIIe siècle, et le bruit impétueux et retentissant de la Cloche n'obtenait un si prodigieux succès qu'à cause de la circonstance de sa nouveauté.

Un autre endroit des Actes du même saint démontre avec non moins de certitude que c'est vers ce temps qu'il faut placer l'époque de la première apparition des Cloches en France. L'armée de Clotaire était en effet revenue de sa première frayeur, et la ville de Sens avait dû reconnaître, comme le reste de la province, le nouveau roi pour son souverain. Mais celui-ci abusa, peut-être sans s'en douter, de la victoire, en dépouillant l'église de St-Etienne de sa Cloche si merveilleuse. Ravi de la délicieuse harmonie de ses ondulations, il ordonna qu'on la transportât à Paris, afin qu'il pût se donner souvent le plaisir de l'entendre, et jouir à son gré de ce nouveau concert de musique. Un tel acte de violation des droits de son église déplut si fort à saint Etienne, qu'aussitôt que la Cloche eut franchi les portes de la ville de Sens, elle perdit subitement toute la grâce de sa sonnerie. Le roi, qui était d'ailleurs chrétien, comprenant la véritable signification de ce prodige, se hâte alors de revenir sur sa première détermination, et donne ordre de la reporter au lieu d'où on l'avait enlevée et où elle montrait assez elle-même qu'elle voulait revenir. En effet, à peine eût-elle atteint de nouveau le pont qui touche à la ville de Sens que sa première sonnerie lui revint non moins miraculeusement qu'elle l'avait perdue naguère; et par une volonté tout aussi admirable de saint Etienne qui daigna manifester de cette sorte combien il agréait le retour de sa chère cloche, celle-ci se fit entendre, à ce premier moment de son triomphe, à sept milles de distance dans tout le pays d'alentour.

Il suffit de ces deux citations des Actes de saint Loup composés par Surius sur d'anciens manuscrits qui remontaient, selon toutes les probabilités, à l'époque contemporaine, pour établir que l'introduction des cloches en France n'a point eu lieu avant la fin du VIe siècle ou mieux peut-être avant le commencement du VIIe. Cependant ce serait une erreur de croire avoir assigné par là même l'époque probable de l'invention de la cloche. Nous avons déjà vu que c'est au delà des Alpes qu'elle avait pris son origine, et sans doute assez longtemps avant qu'elle fût connue dans d'autres pays.

Cette seule observation nous permettrait de remonter assez avant dans le cours du VIe siècle pour y placer avec quelque fondement

l'origine que nous recherchons; mais ce ne serait point encore assez, comme on va voir, attendu que deux nouveaux monuments qui se rencontrent à l'entrée de ce siècle nous autorisent à reculer jusqu'à la seconde moitié du siècle précédent la date de la première invention de la Cloche.

Un de ces monuments est la Règle même de saint Benoît, où l'on trouve, au sujet de la Cloche, ce témoignage si clair, si précis et si décisif en faveur de son existence contemporaine : « Aussitôt » que se fera entendre *le signal* qui annonce l'office divin, que les » religieux quittent tout à l'instant pour se rendre en grande hâte » au lieu de la prière » : *Ad horam divini officii, mox ut auditum fuerit signum, relictis omnibus, summa cum festinatione curratur* [1].

L'autre monument est l'*Histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours, plus ancienne de quelques années que la Règle de saint Benoît; et voici un des détails que l'auteur y donne vers le milieu du troisième livre : « Au moment, dit-il, où ils passaient dans la » place publique, on agita *le signal* qui annonçait l'office des Mati- » nes » : *Dum per plateam prœterirent, signum ad Matutinas motum est.*

Ainsi, nous voici arrivés, à l'aide des monuments les plus authentiques, à la seconde moitié du ve siècle, et la Cloche s'y montre déjà, comme on voit, en pleine possession de donner le signal des divins offices, sans qu'il apparaisse dans ces témoignages de la tradition une seule parole qui présente le fait de son invention comme une chose récente. Cette circonstance indique assez que pour être dans le vrai il convient de faire remonter un peu plus haut encore de quelques années l'époque de sa première origine.

De cette sorte, les divers monuments que nous venons d'étudier s'accordent merveilleusement à prouver la légitimité de l'induction historique que nous osions formuler tout à l'heure en assignant à l'invention de la Cloche l'époque la plus florissante de la religion, c'est-à-dire le règne même de l'empereur Théodose, dont une loi devenue fameuse acheva d'abolir à jamais dans l'Orient et dans l'Occident le vieux culte du paganisme.

[1] S. Bened. Regul., cap. 43.

Peut-être croira-t-on devoir objecter que nous apportons, en preuve d'une plus haute antiquité à donner à la Cloche, des textes où il n'est question que d'un signal en général, ce qu'on est en droit d'entendre d'un instrument quelconque de publicité, soit en bois, soit en airain. Mais on va voir que l'objection repose sur cette fausse supposition que le terme latin *Signum* puisse convenir à d'autres instruments que la Cloche. Jamais, en effet, l'antiquité chrétienne n'a désigné sous une telle dénomination ni les instruments de publicité connus chez les païens, ni ceux qu'employa l'Église elle-même avant l'invention de la Cloche; tandis qu'il est constant, par les monuments les plus authentiques et les plus anciens, que l'instrument qui a été désigné depuis sous le nom de Cloche ne fut longtemps connu de nos pères que sous celui de *Signal*.

On peut citer, à l'appui d'une telle assertion, d'abord le Pontifical romain, et ensuite celui de plusieurs églises particulières, où la cérémonie de la bénédiction de la Cloche est précédée de ce titre : *De benedictione signi vel campanæ*. Il est même un grand nombre de missels manuscrits, auxquels la critique la plus difficile accorde une existence de plus de mille ans, et l'ancien Ordre romain lui-même, où le nom de cloche ne figure pas dans le titre, mais uniquement celui de *signal*. Ainsi, on lit dans ces anciens monuments, en tête de la bénédiction de la Cloche : *Ordo ad benedicendum ecclesiæ signum*. C'est ce *signal* dont parle saint Grégoire de Tours, à la fin du ve siècle, dans le passage que nous avons cité de lui, et dans un autre endroit de ses œuvres où, parlant de saint Grégoire, évêque de Langres, dont il a écrit la vie, il remarque qu'aussitôt que *s'agittait le Signal*, le serviteur de Dieu se levait en grande hâte pour assister aux divins offices : *commoto Signo*, *Sanctus Dei ad officium Dominicum consurgebat* [1]. C'est ce même signal que mentionne la Règle de saint Benoît, au commencement du vi^e siècle. Ajoutons enfin, puisque la chose est indubitable, qu'au commencement du viie siècle, c'était encore sous ce même nom, que l'auteur primitif des Actes de saint Loup avait dû parler de la fameuse

[1] In Vit. S. Greg. Lingon.

Cloche de Sens, et que ce n'est qu'à cause du peu de respect qu'a montré depuis l'historien Laurent Surius pour le langage des anciens manuscrits qui lui ont servi à composer son *Histoire*, que nous trouvons aujourd'hui le nom de Cloche, dans des monuments où l'on ne devait rencontrer que celui de *Signal*. C'est la judicieuse remarque du cardinal Bona, dont les sentiments, en matière de critique historique sur les objets de la liturgie, méritent à si juste titre d'être reçus comme des décisions presque souveraines.

Mais puisque nous sommes entrés dans l'explication qui précède par rapport à la dénomination primitive qu'on donnait anciennement à la Cloche, nous toucherons une dernière question qui s'y rattache, en indiquant, avec le même cardinal Bona, et l'époque la plus probable où l'on a commencé de donner le nom de Cloche au Signal de l'Église, et l'auteur où se rencontre pour la première fois le mot latin *Campana*, pour désigner ce même *Signal* ou ce que nous appelons aujourd'hui la Cloche.

Il suit des détails qui précèdent que ce mot était encore inconnu ou du moins qu'il était peu usité dans les premières années du VIIe siècle. Toutefois ce siècle n'était pas entièrement écoulé, que Bède, le célèbre historien de l'Église d'Angleterre, ayant à raconter, au quatrième livre de son *Histoire*, les circonstances de la mort de l'abbesse Hilda, fait intervenir dans son récit, et comme particularité très-accessoire, *le son bien connu de la Cloche* qui était le signal de la prière publique ou des assemblées saintes : *Notum campanæ sonum, quo ad orationes excitari vel convocari solebant.*

On est en droit de conclure d'un pareil texte, qui est au reste d'une incontestable authenticité, que ce fut dans le cours de ce même siècle, que le mot *Campana*, employé enfin pour désigner la Cloche, s'introduisit dans la langue de l'Église, soit d'une manière insensible, soit par suite d'un fait quelconque demeuré inconnu aux âges suivants.

A partir de cette époque, on ne rencontre presque plus d'autre terme pour désigner la Cloche dans les écrivains du VIIIe et du IXe siècles qui traitent des matières ecclésiastiques. Ainsi, dans la Vie qu'il a écrite du pape Léon IV, Anastase raconte que ce

pontife, qui vivait vers le milieu du IXe siècle, fit ajouter à une basilique de Rome dédiée à saint André un superbe clocher, au faîte duquel fut ensuite placée par son ordre une cloche, mais si somptueuse sous tous les rapports, que même le battant en était d'un airain très-pur et enrichi d'une croix dorée : *Fecit in ecclesia S. Andreæ campanile, et posuit campanam cum malleo œreo et cruce exaurato*[1]. La littérature chrétienne de cette époque est pleine de détails semblables; et partout on retrouve les mots *Campana*, *Campanile*, *Campanarium* qui sont désormais fixés par l'usage universel pour tout ce qui a rapport aux cloches et aux clochers des églises.

C'est, en effet, vers le commencement du IXe siècle que se doit placer un prodigieux événement raconté par le moine Sangal, dans son livre *De la sollicitude de Charlemagne pour les églises de son royaume*. Un habile fondeur de cloches, dit-il, en ayant obtenu une entre autres dont le merveilleux son devint un sujet d'admiration pour l'empereur lui-même, s'engagea auprès de ce dernier à en couler une seconde beaucoup plus parfaite encore, à la condition qu'on lui fournirait cent livres pesant d'argent qu'il pût mêler avec le plomb et les autres matières nécessaires. Un énorme lingot d'argent lui est aussitôt livré; mais au lieu de le faire entrer dans la composition d'où devait sortir ce nouveau signal de l'Église, objet d'une si royale munificence, cet homme inique n'employa que du plomb et d'autres matières communes, comptant bien que la beauté de la forme et la perfection des reliefs dont il saurait l'orner cacheraient parfaitement à tous les yeux la fraude accomplie sur la matière elle-même. En effet, l'empereur en fut d'abord ravi et tout à fait émerveillé. Impatient d'entendre l'harmonie de cette nouvelle cloche, il la fit aussitôt suspendre au haut de la tour à laquelle il la destinait; et c'est alors que pour l'éternelle leçon de la postérité, et afin de laisser à tous les siècles un effrayant exemple de la justice divine, Dieu lui-même, par un prodige inouï, voulut révéler la honteuse action et la sacrilége cupidité de cet ouvrier infidèle. Vainement le mansionnaire de l'Église et avec lui le reste

[1] Anast., in Leon.

des clercs et des prêtres s'efforcèrent de faire rendre à la cloche un son quelconque, celle-ci demeura constamment muette sous les coups les plus violents du marteau dont elle était frappée, ce qui indigna si fort et remplit d'une si furieuse colère l'âme endurcie de cet homme avare, qu'il se prit à son tour à agiter de toutes ses forces le lourd battant qui pendait à l'intérieur de la cloche, et le secoua d'une façon si violente, qu'enfin il se détacha tout à coup du levier d'airain où il était fixé, et en tombant brisa la tête de ce misérable. Le lingot d'argent fut bientôt retrouvé, mais, à raison du crime et du châtiment dont il avait été l'occasion, l'empereur ne permit point qu'on le fît rentrer dans le trésor royal, mais il ordonna de le consacrer au soulagement des pauvres du mont Palatin.

Dans le récit que nous venons de faire, le texte original du moine Sangal désigne la Cloche sous le nom de *Campana*, et la tour, au haut de laquelle elle fut placée, sous celui de *Campanarium*. Cette manière de parler, avons-nous déjà dit, était définitivement consacrée dès la fin du VIIe siècle, et surtout à partir du commencement du VIIIe. Mais, ajoute ici le cardinal Bona, ce fut également vers ce temps que s'introduisit dans le langage des écrivains ecclésiastiques, comme aussi sans doute dans celui du peuple, le terme barbare *Clocca*, d'où est venu et a été formé depuis celui de Cloche : *Sæculo item octavo barbara vox Cloccæ audiri cœpit* [1].

Nous terminons ici le premier chapitre de cette étude liturgique, où nous croyons avoir traité les questions qui se rattachent à l'origine des Cloches, à l'aide de documents presque tous puisés aux meilleures sources de l'antiquité chrétienne. Il est vrai que nous avons adopté, sur deux ou trois points, des conclusions qui s'éloignent peut-être un peu des idées généralement reçues; mais nous ne l'avons fait, selon notre manière de voir et de juger, que dans l'intérêt de la vérité et des traditions catholiques. Nous traiterons dans le chapitre suivant de tout ce qui se rapporte à l'acte liturgique de la bénédiction des Cloches.

[1] *Rer. lit.*, lib. I, cap. 22.

CHAPITRE II.

SYMBOLISME DES CÉRÉMONIES LITURGIQUES DE LA BÉNÉDICTION DE LA CLOCHE, AU POINT DE VUE GÉNÉRAL DES MERVEILLEUX PRIVILÉGES QUE LUI COMMUNIQUE L'ÉGLISE.

Commençons d'abord par rechercher la vénérable et haute antiquité que ce rite consécrateur a droit de revendiquer dans l'histoire de la liturgie.

Le cardinal Baronius a cru devoir placer la première origine de cette bénédiction au xe siècle, et en faire honneur au pape Jean, treizième du nom, qui en l'an 968 consacra par de mystérieux rites la grande Cloche de l'Eglise de Latran, digne sous tous les rapports, et autant par son immense volume que par la richesse de son métal, de servir au culte divin dans le plus vénérable temple de l'univers. On sait qu'avant de la laisser monter au haut de la tour où tout était préparé pour la recevoir, le Souverain Pontife la sanctifia d'une manière très-solennelle, et au moyen des mêmes prières et des mêmes cérémonies mystiques qui ont toujours été observées depuis dans de semblables occasions. Il lui donna le nom de *Saint-Jean-de-Latran*, afin d'en faire en quelque sorte une vivante personnification de ce même saint qui présidait aux intérêts de la gloire de Dieu dans ce temple, et afin de signifier par là que désormais chaque ondulation de l'airain sacré serait comme une mystérieuse parole ou comme la prédication même du saint patron de cette

Eglise, adressée du haut de la tour à la partie du troupeau dont la garde lui était plus spécialement confiée [1].

Tel est à peu près le récit de Baronius, dont tous les détails au reste sont parfaitement exacts et conformes en tout point à l'histoire du temps. Mais l'illustre Père des *Annales* est tombé dans une erreur manifeste, quand il a cru rencontrer, dans cette mémorable circonstance de la vie de ce pape, l'origine de la bénédiction des Cloches. Il est constant, au contraire, par des livres rituels qui datent d'une époque beaucoup plus ancienne, que cette cérémonie était pratiquée dans l'Eglise longtemps avant le pontificat de Jean XIII.

Le savant Ange Rocca, dans son commentaire *de Campanis*, apporte en preuve de ce fait historique le témoignage décisif du célèbre Alcuin, qui après avoir été le digne disciple de Bède, eut plus tard l'insigne honneur d'être le précepteur même de Charlemagne. Voici en effet, sur le point qui nous occupe, les propres paroles de cet ancien écrivain ecclésiastique, dans son livre *des divins Offices :* « Il ne faut point trouver étrange, dit-il, qu'on bénisse les Cloches, » qu'on fasse sur leur métal de mystérieuses onctions, et même » qu'on leur donne des noms, ainsi qu'à des personnes vivantes : » *Neque novum videri debet campanas benedicere et ungere, eisque nomen imponere.*

Il est facile d'apercevoir la force particulière qu'ont ces paroles, pour établir l'existence contemporaine de l'usage liturgique dont nous parlons. En effet, conçu sous forme de réfutation, et paraissant destiné à répondre à des difficultés proposées sur la matière, ce texte d'Alcuin ne saurait laisser dans l'esprit du lecteur la moindre incertitude, par rapport à ce détail particulier des coutumes ecclésiastiques de son temps. Aussi, n'y eût-il que cet unique témoignage en faveur de l'antiquité de la bénédiction de la Cloche, il suffirait encore, au sentiment d'Ange Rocca, pour nous persuader qu'elle faisait certainement partie des pratiques de l'Eglise au VIIIe siècle : *Quod autem hujus generis ritus consecrandi campanam*

[1] Cæsar. Baron. S. R. E. card. in decimo *Annal.* tomo, pag. 810.

sit antiquissimus, ex eo quod Alcuinus in libro De divinis officiis *ait, satis congrue comprobatur.*

Toutefois, ce n'est point là le seul monument qui atteste l'antiquité de cette bénédiction du sacré *signal* de l'Eglise ; plusieurs autres sources de la tradition catholique nous la montrent universellement pratiquée dès le VIIIe siècle.

Le même Ange Rocca, qui paraît être au reste le premier auteur qui ait traité ce détail historique, avec tout le soin qu'exigeait la matière, fait observer que la formule ecclésiastique pour bénir et oindre la Cloche se trouve déjà consignée dans l'*ancien Ordre romain*, ce manuscrit liturgique qui fut le rituel à peu près unique d'un âge de beaucoup antérieur au Xe siècle. Or, quand on a étudié, avec Melchior Hittorp, les solides preuves qui font remonter cet *Ordre romain* à une époque dont il est impossible d'assigner la première date, à raison même de son ancienneté [1] ; combien n'est-on pas surpris d'y lire, en tête de la formule de la bénédiction de la Cloche, ce titre devenu depuis si commun à tant de rituels : *Ordo ad benedicendum Ecclesiæ Signum?* Mais pourquoi parler ici seulement du titre, quand tout l'ordre des cérémonies, et les paroles mêmes de la formule indiquent, de la manière la plus précise, que c'est vraiment là comme une première édition du Pontifical actuel de l'Eglise romaine? Aussi, le cardinal Bona, Martène, Pagius et les autres liturgistes des derniers siècles se sont-ils rangés sur ce point important à l'opinion d'Ange Rocca.

La chose du reste parle assez d'elle-même. Comment refuser à ce rite l'antiquité que lui assignent l'*Ordre romain* et tant d'autres livres liturgiques dont l'existence remonte sans contredit plus haut que le Xe siècle, quand il suffit d'un des plus authentiques monuments de notre histoire nationale, nous voulons parler des *Capitulaires* de Charlemagne, pour faire voir qu'on avait coutume de bénir les Cloches dans les églises des Gaules, près de deux cents ans avant la bénédiction de la grande Cloche de Latran? Il semble même qu'on soit en droit de faire remonter plus haut encore l'ori-

[1] *Vide* Melch. Hittorp., in præfat. ad librum *De divin. offic ac minister.*

gine d'une telle cérémonie, si l'on considère qu'elle devait se pratiquer depuis un assez long temps, puisque déjà il s'y était glissé des abus que les ordonnances du roi très-chrétien avaient pour but de réformer, au nom de l'Eglise [1]. Cette présomption historique se confirme et devient même une certitude, par le témoignage favorable que fournissent sur ce point le *Sacramentaire de Gellone*, et le *Pontifical d'Egbert*, qui sont, d'après le savant Joseph Catalani, deux monuments plus anciens que les capitulaires même [2]; ce qui permet d'avancer sans autre discussion que la bénédiction, ou, comme l'on dit quelquefois, le baptême de la Cloche revendique à peu près la même antiquité que la Cloche elle-même.

Cette seule considération aurait dû ce semble inspirer quelque respect aux sectes chrétiennes qui font semblant de professer encore une certaine estime pour l'Eglise des premiers siècles. Mais comment pourraient-elles jamais convenir qu'une tradition qui est demeurée exclusivement catholique soit pure d'erreur!... Aussi, voit-on les écrivains les plus graves du protestantisme [3], se laisser presque aller à l'indignation, sous le vain prétexte que nous profanons la sainteté du baptême, en l'avilissant jusqu'au point de prétendre le conférer à un métal inanimé. Que ces hommes, si sévères dans leur langage, nous permettent ici de leur demander de laquelle de ces deux choses ils s'offensent le plus, ou du nom seul de *baptême* ou de la chose sainte qu'il signifie? S'ils disent que c'est de la chose même qu'ils ont à se plaindre, qu'ils nous disent en ce cas où est-ce qu'ils ont appris que le *baptême* de nos Cloches

[1] Nihil obstat quod Carolus Magnus in *Capitulari* dicat *ut cloccæ non baptizentur*. Prohibetur hic superstitio, non aliqua legitima et ecclesiastica benedictio vel consecratio. Quomodo enim religiosissimus princeps ritum prohibere potuisset quem præstantissimi Episcopi jam longe ante ipsum in variis pontificalibus præscripserunt. Joseph. CATALAN.

[2] Quant au Pontifical d'Egbert, il est vrai que le R. P. Dom Prosper Guéranger ne le fait remonter qu'au xe siècle; mais voici, sur l'antiquité de ce manuscrit, le sentiment de Joseph Catalani : *Eumdem exhibet ritum (benedicendi campanam) manuscriptum Pontificale Egberti Archiepiscopi Eboracensis qui longe ante Carolum Magnum floruit.*

[3] Centuriat. Magdebur. centur. x, cap. 6, col. 294.

est considéré parmi nous comme un véritable sacrement. Qui parmi les catholiques a jamais eu un tel sentiment? Qui, dans la bénédiction du *signal* de l'Eglise, s'est jamais avisé de prononcer sur la Cloche cette formule évangélique : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit?*

Il est vrai que dans le langage des anciens écrivains ecclésiastiques, et jusque dans l'*Ordre romain* lui-même, cette bénédiction de la Cloche est souvent désignée sous le nom de *baptême*. Mais pourquoi s'en étonner, quand on sait, à n'en pouvoir point douter, que l'origine de cette dénomination se doit nécessairement rapporter à la nature même des rites de la consécration de la Cloche qui ont une si frappante analogie avec les cérémonies du sacrement de baptême? Aussi, ces mêmes écrivains, qui désignent sous ce dernier nom la bénédiction de la Cloche, ont soin d'avertir qu'entre celle-ci et le sacrement du baptême, il n'existe d'autre analogie que celle qui se peut rencontrer dans *les formes extérieures* de ces deux actes du ministère ecclésiastique. Ecoutons sur ce sujet Etienne Durant, qui, tout en adoptant lui-même, ainsi que tant d'autres, dans le langage ordinaire, le mot de *baptême*, pour désigner l'action liturgique de la bénédiction des Cloches, ne laisse pas de s'exprimer ainsi au premier livre de ses *Rites de l'Eglise catholique :* « Bien que » l'usage ait consacré parmi nous, dit-il, le mot de *baptême*, pour » exprimer la bénédiction du *signal* de l'Eglise, il faut néanmoins » se garder de confondre cette cérémonie avec le baptême véritable, où intervient comme on sait d'une manière mystérieuse la » rémission des péchés. Par cela seul que dans le cours de cette » bénédiction ou consécration de la Cloche, celle-ci est lavée d'une » eau sainte; qu'on lui fait une double onction, au moyen de l'huile » des infirmes et de celle du saint Chrême, et qu'enfin elle reçoit » un nom sous lequel elle sera désormais connue (toutes choses » qui se pratiquent avec une égale solennité dans le sacrement du » baptême); il était assez naturel qu'on désignât sous un même » nom, sans en confondre toutefois la chose, deux actes liturgiques » ayant entre eux une si parfaite similitude [1] ».

[1] Steph. Durant., lib. I, cap. 22.

Telles sont les paroles d'Etienne Durant; mais le sens qu'elles expriment sera mieux compris, si on les fait suivre de ces autres de Bossuet : « que c'est en général le peuple qui donne les noms, » et qui les donne par ce qui le frappe davantage; » et parce que les yeux du peuple ne pouvaient s'empêcher d'être frappés de la très-remarquable analogie qui se rencontre entre ces deux actions de la liturgie sacrée, c'était pour lui une raison suffisante et presque une nécessité, de les désigner par un même nom.

Mais peut-être est-ce en effet de ce nom seul de *baptême* que les délicates oreilles des novateurs se trouveraient offensées, en le voyant servir à autre chose qu'au mystère de la régénération de l'homme ? Dans ce cas, que n'ont-ils simplement recours à une *concordance* de la Bible, afin d'apercevoir d'un coup d'œil les diverses significations que donne à ce mot le texte sacré lui-même?.. Ils ne seront pas longtemps sans reconnaître que plusieurs purifications en usage parmi les Juifs sont désignées dans les saintes Lettres par le mot de *baptême,* Mais ce qui ne manquera point sans doute de les surprendre bien davantage, c'est que la seule lecture des textes les obligera à reconnaître que Jésus-Christ lui-même n'a pas craint de donner le nom de *baptême* à l'effusion de son divin sang sur la Croix[1], marquant et témoignant ainsi par son propre exemple qu'il ne saurait y avoir d'inconvénient à se servir indifféremment des noms, quand il n'y a nul danger de confondre par là les choses elles-mêmes.

Qui ne sait d'ailleurs que dans la langue savante des docteurs grecs, le mot *baptiser* signifie *laver* ou *arroser ?* Et c'est en ce sens, dit Ange Rocca, que Yves de Chartres donne à plusieurs reprises le nom de *baptême* aux nombreuses purifications que pratique l'Eglise dans la consécration de ses temples : *Ipsum templum suo modo et suo ordine baptizamus, et multiplici sacramentorum sanctitate dedicamus* [2].

[1] Marc, x; Luc, xii.

[2] Nous pensons qu'Ange Rocca fait ici erreur ou quant à l'auteur lui-même ou quant à l'indication du lieu auquel il rapporte ce passage. Il indique en effet le fameux sermon d'Yves de Chartres *sur les mystères renfermés dans la*

Si donc l'Eglise répand sur les Cloches une eau sanctifiée par ses prières; si elle semble leur donner un nom pour les distinguer entre elles, ou pour quelque autre fin plus élevée : en un mot, si, divinement conduite par le Saint-Esprit, elle pratique sur leur métal des cérémonies mystérieuses qui ne sont que la figure d'une invisible opération de Dieu les disposant, d'une manière merveilleuse, à remplir, pour le bien des fidèles, des ministères sublimes, que pourrait-on trouver dans de tels actes de contraire à la sainteté du baptême ?

La source de tant d'erreurs où tombent là-dessus les ennemis de l'Eglise, et de toutes les calomnies en ce genre qu'ils ne cessent d'inventer et de publier contre elle, consiste surtout dans l'ignorance des véritables intentions qu'elle a, et dans une regrettable inintelligence des mystérieuses figures qu'elle pratique. Malheureusement, cette funeste ignorance ne demeure pas le partage exclusif des hérétiques ou des sectaires. C'est peut-être une chose plus affligeante encore de devoir avouer que, parmi les catholiques eux-mêmes, grand nombre d'esprits superficiels ou indifférents se persuadent volontiers que cet ensemble de rites extérieurs dont l'Eglise accompagne la plus grande partie des actions de son culte ne sont probablement qu'un simple cérémonial que le hasard ou toute autre cause ignorée a d'abord introduit dans la religion, et qu'ensuite un long usage seul a pu fixer. Aussi le considèrent-ils comme tout à fait arbitraire, et comme n'ayant d'autre mérite réel que celui de frapper plus ou moins heureusement les yeux du simple peuple et d'entretenir dans son esprit le sentiment, qui lui est déjà si naturel, d'aimer que tout soit mystérieux dans la religion.

Il serait à souhaiter qu'on s'attachât enfin tout de bon à désabuser ces esprits inattentifs, et à détruire en eux ces préjugés vulgaires qui font de l'Église quelque chose de tout humain. Nous avons toujours pensé qu'il existait sous ce rapport une lacune très-

consécration des églises : et bien que nous l'ayons lu avec toute l'attention que mérite ce précieux monument de la Symbolique chrétienne, nous n'avons pu y découvrir de parole qui justifie la remarque que fait à ce sujet Ange Rocca.

sensible dans la littérature catholique, et que les liturgistes eux-mêmes avaient beaucoup trop généralement négligé l'étude cependant si riche du symbolisme chrétien. Aussi, pénétré jusqu'au fond de l'âme de l'importante utilité d'un nouveau travail en ce genre, combien ne souhaiterions-nous pas pouvoir exposer la sublime théologie de l'Église dans chaque grande action de la liturgie, telle qu'elle a eu la sagesse de la concevoir et d'en ordonner si majestueusement toutes les parties dans son *rituel* et son *pontifical !*... Mais qui sommes-nous pour entreprendre un tel dessein si peu en rapport avec notre faiblesse !... Toutefois, le sentiment de notre impuissance nous inspire moins de regret, quand nous pensons qu'une œuvre de cette nature, qui ne peut manquer de servir très-utilement les intérêts de la religion, s'élabore en ce moment au sein d'une communauté savante dont une intelligence de premier ordre dirige les travaux dans des conditions de savoir qui paraissent devoir suffire aux besoins de cette grande entreprise [1]. Tout ce qu'il nous sera personnellement permis de tenter aujourd'hui sur de tels objets, ce sera, si ce n'est point encore une trop grande témérité de notre part, d'essayer de soulever le voile qui cache aux yeux le sublime tableau que l'Église a tracé et développé, en sacrés hiéroglyphes, dans les actions dont elle accompagne la bénédiction de la Cloche.

Comme l'observe très-judicieusement Claude Fleury, dans la seconde partie de ses *Institutions canoniques*, il n'est rien dans la religion qui reçoive une consécration plus solennelle que les Cloches. A voir l'appareil qu'y déploie l'Église, on se persuade aisément qu'après avoir été l'objet de si nombreuses sanctifications, elles ne sauraient être destinées à rien de profane. C'est aussi la doctrine et l'enseignement unanime des écrivains ecclésiastiques, des théologiens et des canonistes, que les Cloches sont au nombre de ces choses religieuses dont parle la loi Justinienne, qui, dès lors qu'elles

[1] Les religieux Bénédictins de Solesmes et leur illustre abbé préparent en effet, dans le silence du cloître, une grande Somme liturgique du XIXe siècle, qu'attendent très-impatiemment depuis quelques années tous les vrais amis des sciences ecclésiastiques.

ont été consacrées à Dieu par la main des pontifes, appartiennent uniquement au ministère divin, et ne doivent plus être assujetties à servir en aucune sorte aux choses humaines : *Sacratissima atque arcana vasa... cæteraque donaria quo ad divinam religionem necessaria sunt (quia juris divini sunt) humanis nexibus non illigari* [1].

D'ailleurs, comment se pourrait-on méprendre sur le caractère religieux de la Cloche, quand on voit les plus grands et les plus saints pontifes de l'Église mettre au nombre de leurs fonctions les plus importantes la bénédiction même de ce *signal?* Pour ne parler ici que de saint Charles, cet immortel archevêque de Milan, qui contribua plus que tout autre, après les pontifes romains, à l'œuvre de la réformation générale, selon l'esprit du concile de Trente, ne sait-on pas le zèle qu'il apporta à faire disparaître une malheureuse coutume qu'on avait laissé s'introduire dans beaucoup d'églises de sa province, qui consistait à placer dans la tour campanaire des Cloches qui n'avaient point reçu la bénédiction épiscopale : *Neque rursus eæ in turrim campanilem sustollantur, antequam ab episcopb rite precibus ac benedictione consecratæ sint* [2]?

Non content d'avoir sévèrement condamné cet abus dans le IVe concile de Milan, ce saint archevêque s'empressait bientôt après, dans son livre des *Institutions ecclésiastiques*, tout en renouvelant sur ce point sa première ordonnance, de marquer en détail tout ce qu'il convenait d'observer par rapport à cette bénédiction des Cloches. « Que désormais elles ne soient jamais placées, dit-il, soit » dans la tour, soit en aucune autre partie de l'édifice, avant » qu'elles aient été consacrées par une bénédiction solennelle, au » moyen des prières et des rites institués à cet effet dans l'Église » catholique; que l'acte authentique de leur consécration en de- » meure comme un éternel témoignage déposé et scellé dans la

[1] Si elles servent néanmoins en beaucoup de circonstances pour des besoins d'un ordre moins élevé, et quelquefois même, avec l'autorisation des pasteurs, en faveur d'intérêts terrestres, on peut généralement dire, même en de telles occasions, que la religion n'est jamais tout à fait étrangère à ces sortes de sonneries qui ont lieu le plus souvent dans un but de charité.

[2] IVe Concil. Mediol., tit. De campanis.

» tour elle-même, ou fidèlement gardé dans les archives de l'église;
» que le métal ne présente en relief la figure de rien de profane,
» non plus qu'aucune inscription indigne du saint ministère que la
» cloche est appelée à remplir, mais au contraire qu'il soit plutôt
» orné de la sainte image du Patron de l'Église, et qu'on y lise
» quelque inscription qui respire la piété et la religion. »

Au reste, sa sollicitude à cet égard ne se bornait point à prescrire des règlements; elle lui inspirait encore les mesures les plus efficaces pour qu'aucune Cloche ne demeurât longtemps privée de sa légitime consécration. Car, après avoir fait dresser un état de toutes celles qui servaient déjà, dans les églises de son diocèse, sans qu'elles eussent jamais reçu les saintes onctions de la bénédiction épiscopale, c'était pour lui une très-grande consolation, dans le cours de ses visites pastorales, ou dans d'autres circonstances non moins favorables, de les consacrer toutes les unes après les autres et de les rendre dignes par là de servir d'une manière légitime au culte de Dieu. Mais le zèle de cet illustre et saint pontife nous paraîtra plus digne de notre admiration et de nos louanges, quand nous aurons compris la merveilleuse puissance et les hauts priviléges que l'Église communique aux Cloches dans la cérémonie de leur consécration.

Nous ne parlerons point ici d'une première bénédiction qu'on pratiquait autrefois dans quelques églises particulières et dont on peut lire la formule dans le rituel de l'Ordre des Carmes, ainsi que dans celui de Paris, imprimé en 1646, par laquelle on commençait à bénir le métal de la Cloche, au moment même où on se disposait à le mettre en fusion pour le couler dans son moule. Ce n'est point là proprement la bénédiction de la Cloche; et d'ailleurs cette cérémonie ne figurant point dans l'ordre du Pontifical romain, il n'y a nulle nécessité d'en faire l'objet d'un commentaire particulier. Qu'il nous suffise de l'avoir mentionnée en ce lieu, comme une circonstance nouvelle qui montre à quel point la Cloche était en vénération parmi les chrétiens, puisqu'ils avaient imaginé de la faire participer aux bénédictions de l'Église, avant même qu'elle eût reçu la forme sous laquelle on aimait à se la représenter d'avance. Nous ne traiterons donc que de la bénédiction proprement

dite de la Cloche, à savoir de celle qui la dispose immédiatement à servir au culte. Mais, ainsi que nous l'avons déjà déclaré, notre unique but, en étudiant avec une certaine attention les prières et les cérémonies du Pontifical, dans l'acte liturgique de la consécration des Cloches, est de rechercher, sous les formes visibles de cette mystérieuse action, les hauts mystères qu'elle renferme.

Et ici, qu'on nous permette, avant d'introduire le lecteur dans l'enceinte du temple où vont bientôt se développer sous ses yeux les divers actes de cette liturgie sacrée, de lui rappeler que non-seulement la consécration elle-même, ainsi que nous l'avons prouvé au commencement de ce chapitre, remonte incontestablement à une époque qui se rapproche beaucoup de l'invention même des Cloches, mais encore, ce qui est, ce semble, plus admirable, que la plupart des rites, observés dans cette consécration, se retrouvent consignés, à la grande gloire de la tradition catholique, dans les plus anciens sacramentaires qu'on ait pu sauver de la destruction du temps : *Nihil itaque est in benedictione campanæ quod antiquitatem non redoleat, cum omnes pene ritus qui hodieque in nostro hodierno romano Pontificali circa ejus benedictionem præscribuntur, in antiquissimis pontificalibus inveniantur* [1].

Après cette dernière observation qui a bien sa valeur, au point de vue du respect et de la vénération qu'elle semble réclamer pour chacune des cérémonies de cette action liturgique, il est temps d'entrer enfin dans l'explication symbolique de la bénédiction de la Cloche, selon l'ordre marqué dans le Pontifical. Et, afin de rendre ce tableau moins difficile à saisir, qu'on nous pardonne de l'exposer ici sous une forme qui pourrait paraître un peu hardie, si on ne considérait qu'en présentant aux yeux de l'esprit une scène de la religion en action, elle aide davantage à l'intelligence de choses qui demeureraient sans cela trop abstraites pour un grand nombre de lecteurs.

La première rubrique du Pontifical, au titre XX de la seconde partie : *De benedictione signi vel campanæ,* a rapport aux disposi-

[1] Joseph. CATALAN., in Pontif. Rom.

tions matérielles à prendre, et quant à la Cloche elle-même, et quant aux autres objets qui doivent servir à la cérémonie de sa consécration. Aussi, commencerons-nous par mettre pour ainsi dire en action ces dispositions préliminaires, en faisant le tableau des divers préparatifs dont parle cette première rubrique du Pontifical.

Transportons-nous en effet dans l'intérieur d'une de ces superbes basiliques, qui s'élèvent, au milieu de nos cités, comme d'impérissables monuments de la foi et du génie de nos pères. Là, dans une nef richement décorée d'emblèmes religieux et d'ornements de tout genre, admirons cet instrument d'airain, plus merveilleux encore par la régularité de ses lignes, l'élégance de ses contours, la magnificence de ses reliefs, que par la prodigieuse dimension de toutes ses formes. C'est une Cloche, tout récemment sortie des fourneaux d'un habile maître dans l'art de couler le bronze et l'airain, que viennent offrir à l'Église quelques pieux chrétiens, dignes héritiers de la foi d'un autre âge, et, comme on le juge, beaucoup moins désireux d'entasser des trésors inutiles que d'ajouter sans cesse, s'il est possible, quelque nouvel éclat aux saintes et majestueuses pompes de la religion. Des leviers de toute sorte l'ont déjà assujettie à la puissance de leur action et sont parvenus à l'élever de terre et à la tenir ainsi suspendue. Mais ce n'est encore qu'à une hauteur peu considérable et seulement autant que la chose devient nécessaire, afin d'en rendre toutes les parties accessibles, et permettre par ce moyen qu'on pratique sur son métal, au dedans et au dehors, les diverses actions purificatrices et sanctifiantes qu'on vient de demander à l'Église pour elle. De sa bouche béante, et par l'effet de la plus légère percussion du battant, s'échappe par intervalle, à la grande admiration de ceux qui l'entourent, comme un essai de frémissement qui révèle l'impatience où est cette cloche encore captive de rompre enfin le silence auquel elle se voit condamnée jusqu'au moment où, par les prières et les onctions du Pontife, sa formidable voix soit devenue la voix de l'Eglise.

Cependant, voici qu'on prépare près d'elle un siége d'honneur pour le Pontife qui est attendu. En face, ou à côté du siége, et sur une table convenablement ornée, sont disposés avec ordre un

vase plein d'eau avec des feuillages choisis, propres à faire d'abondantes aspersions ; un autre vase contenant du sel, une riche profusion de blancs tissus, de fins linges devant servir à essuyer, quand il en sera temps, les diverses aspersions ou onctions de la Cloche ; de plus, dans deux vases d'or ou d'argent, la sainte huile des infirmes et celle du Saint-Chrême ; enfin de l'encens, avec d'autres parfums exquis, et tout près un encensoir renfermant des charbons ardents, sur lesquels seront bientôt consumées ces diverses substances aromatiques.

Un nombreux concours de peuple, attiré par l'annonce de l'imposante cérémonie qui se prépare, considère avec une sorte d'étonnement cet appareil qu'on commence à déployer autour de la Cloche, et il attend dans un religieux silence l'arrivée du pontife : celui-ci ne tarde point à paraître. Précédé de son clergé en habit de chœur et accompagné plus particulièrement d'un diacre, revêtu de tous les ornements sacrés qu'il a coutume de porter au ministère de l'autel, il ferme lui-même la marche, recouvert d'une chape blanche, portant la mitre en tête, et tenant en sa main le bâton pastoral. On le voit s'avancer avec une touchante émotion vers ces généreux fidèles qui, non contents d'être déjà de dignes enfants de l'Église, ont voulu mériter aussi le titre de ses bienfaiteurs. « Que demandez-» vous, Nos Très-Chers Frères, leur dit le pontife, à la sainte » Église de Dieu? » — « Qu'elle reçoive par vos mains, répondent-» ils, cette humble offrande de vos indignes serviteurs, et qu'elle fasse » servir cette nouvelle Cloche aux divers besoins de son culte. » — « Qu'il en soit ainsi que votre charité le désire, reprend le pontife, » et que la grâce, la paix et tous les biens du Seigneur descendent » sur vous en retour !... Il est vrai néanmoins que cette Cloche, en » faveur de laquelle vous réclamez le glorieux privilége qu'elle serve » dans la maison de Dieu, ne saurait être digne par elle-même, le » métal en fût-il mille fois plus précieux, de la merveilleuse destination » qu'elle doit recevoir et de l'auguste mission qu'elle est appelée à » remplir dans l'esprit et la pensée de l'Église. De l'ordre naturel » où cette substance matérielle n'a d'autre existence que celle des » corps, nous la devons élever à un ordre supérieur ; nous devons

» imprimer en elle une vertu mystérieuse qui soit en quelque sorte
» son âme, et lui communiquer des qualités qui dépassent infini-
» ment les forces de la nature ; en un mot, nous devons lui donner
» un nouvel être, en faire réellement une créature nouvelle. Ce
» n'est encore qu'un airain sonnant, capable tout au plus d'ébran-
» ler la terre de ses longs mugissements ; mais il appartient à la
» religion de lui prêter une voix intelligente et de donner à son
» langage un sens plein d'enseignements et de mystères, en sorte
» que l'harmonie des ondulations de cette Cloche deviennent pour
» nous comme un délicieux écho des concerts des saints et des
» anges, le langage et la conversation des cieux plutôt qu'une voix
» de la terre. »

Le pontife s'adresse ensuite à toute l'assemblée, dans le but de la préparer d'avance aux divers actes liturgiques qu'il est sur le point d'accomplir sous ses yeux ; et tel est en effet le premier aperçu qu'il lui donne des principaux rites qui doivent concourir, selon le mystérieux dispositif du Pontifical, à la bénédiction de cette Cloche.

« Vous n'ignorez pas, N. T.-C. F., dit le pontife, que le premier
» dessein de l'Église, en sanctifiant cet instrument par la vertu de
» ses actions mystiques et de ses prières, est de se donner un hé-
» raut dont la voix solennelle avertisse au loin les peuples et les
» convoque, en son nom, à toutes les saintes assemblées de la re-
» ligion. Vous allez cependant comprendre qu'en même temps
» qu'elle confie à la Cloche l'exercice de ce premier et principal mi-
» nistère, l'Église ne laisse pas de l'établir pour d'autres fins moins
» apparentes, si l'on veut, mais très-certainement non moins mer-
» veilleuses.

» Ainsi ce ne sera point assez, N. T.-C. F., que cette Cloche
» vous avertisse, quand il en sera temps, que l'heure du sacrifice
» est venue, l'Église veut encore qu'elle vous apprenne avec quelle
» pureté d'esprit et de corps vous devez approcher du temple et
» des redoutables mystères qui s'y accomplissent ; c'est à cette fin
» que nos mains la purifiant bientôt elle-même d'une eau sancti-
» fiante, la disposeront, par une invisible vertu, à remplir auprès
» de vous ce ministère auguste. En effet, N. T.-C. F., cette mysté-

» rieuse purification va lui donner un droit réel et légitime de nous » dire avec une sorte d'autorité, à vous et à nous, que nous devons » être de même purs et saints pour assister, ainsi qu'il convient, » au sacrifice de l'Agneau sans tache auquel ne cesseront désormais » de nous inviter les saintes ondulations de cet instrument sacré » de nos temples [1].

» Déjà cette première observation vous permet d'entrevoir, » N. T.-C. F., qu'au moyen des perpétuelles sonneries dont elle » accompagnera tous les actes publics de la religion, cette Cloche » deviendra pour nous comme une prédication continuelle de plus » en plus salutaire à nos âmes, à mesure que nous en aurons une » plus parfaite intelligence.

» Mais ce serait trop peu qu'elle sût parler à de pauvres mortels » tels que nous !... L'Église qui connaît le merveilleux secret d'ino- » culer en elle un plus sublime langage, se propose d'en faire par » nos mains un chantre divin dont les harmonies célébreront plus » dignement la gloire de Dieu et ses infinies miséricordes que la harpe » même du Roi-prophète; et elle sera en effet sanctifiée dans quel- » ques instants pour une fonction si sublime quand notre bouche, » récitant sur elle des psaumes où toutes les créatures sont invitées » à louer le Seigneur, dira par là même à ce nouvel instrument de » l'Église que désormais il devra toujours chanter ainsi la gloire » de Dieu [2].

» Vous nous verrez aussi, N. T.-C. F., imprimer sur cette cloche » plusieurs onctions de la sainte huile des infirmes. Elles auront » pour but de communiquer aux douloureuses et plaintives ondu- » lations qu'elle fera un jour entendre à l'oreille du chrétien mou- » rant une vertu fortifiante qui le soutienne dans ce combat suprême » contre toutes les défaillances du cœur, qui adoucisse ses maux,

[1] Per illam lotionem campanæ significatur nobis quanta puritate et decentia interna et externa, quantaque fidei integritate accedere debeant illi qui ad sonitum talium signorum ad ecclesiam convocantur. Fr. SUAREZ, lib. XI, *cont. reg. Angl.*, cap. 16.

[2] Reor equidem ideo præscriptum ut hi psalmi in benedictione campanæ recitentur qui ad Deum laudandum valeant incitare. Joseph. CATALAN.

» qui lui rende moins accablante son heure dernière, et l'aide
» enfin à passer, avec une douce impression dans l'âme de la
» sainte espérance chrétienne, de ce monde à l'autre.

» Mais outre la sainte huile des infirmes, il est une autre huile
» qui doit encore ajoûter une mystérieuse force à une consécration
» déjà si auguste; nous voulons parler du Saint-Chrême qui est
» aussi appelé, dans la langue de l'Église, le *Chrême du Salut*. Il
» est employé dans presque toutes les grandes sanctifications,
» depuis celle qui se fait du chrétien au baptême et à la confirma-
» tion jusqu'à celle qui confère au Pontife la plénitude du sacer-
» doce; depuis celle qui dédie au culte de Dieu les temples qu'on
» élève à sa gloire, jusqu'à celle qui consacre l'autel et les vases
» qui servent immédiatement à l'eucharistie.

» C'est en effet ce chrême sanctificateur qui va bientôt commu-
» niquer à ce glorieux *signal* de l'Église ce qui le rendra désormais
» si utile à notre propre sanctification. Aussi, lorsque vous verrez
» cette huile mystérieuse couler et se répandre sur le métal de la
» Cloche, vous devrez entendre par là que Dieu fait alors passer
» invisiblement en elle une secrète vertu de toucher saintement
» nos âmes par l'harmonieux langage de ses sonneries.

» Enfin, étant destinée, dans les desseins de l'Église, à lui
» servir d'arme principale pour combattre les démons répandus
» dans l'air, cette Cloche recevra encore, dans la consécration qui
» en sera faite, une dernière propriété plus merveilleuse à certains
» égards que les précédentes, celle de repousser victorieusement
» ces ennemis invisibles, et de triompher toujours, si nous-mêmes
» n'y mettons obstacle, dans l'éternelle guerre que nous avons à
» soutenir contre eux. Aussi, voyez comme, dans la sage dispen-
» sation de l'Église, il y a de choses qui concourent à communi-
» quer à la Cloche ce pouvoir surnaturel.

» Elle sera premièrement lavée d'une eau mystique à laquelle
» nous aurons déjà donné, par une bénédiction spéciale, la vertu
» de chasser loin de nous les démons et de rendre vaines toutes leurs
» embûches [1]; elle sera ointe ensuite, vous venez de l'entendre,

[1] L'Eglise dit sur cette eau : *Ut ubicumque fuerit adspersa, per invocatio-*

» de deux huiles qui contiennent en elles une force plus souve-
» raine encore contre toutes leurs illusions et toutes leurs malices [1];
» et la figure de la croix que nos mains graveront sur son métal,
» d'une manière à jamais indélébile, achevant d'armer cette Cloche
» d'un signe qui inspire tant de terreur aux démons [2], comment
» ne serait-elle pas contre eux, dans les mains de l'Église, un
» formidable instrument de guerre?

» Après cela, N. T.-C. F., est-il nécessaire de vous dire qu'il
» n'appartient qu'à Dieu d'opérer dans un instrument matériel une
» si merveilleuse transformation? C'est par sa parole et la prière
» de l'Église que saint Paul nous enseigne que toute créature est
» sanctifiée : *Omnis creatura.... sanctificatur per verbum Dei et*
» *orationem* [3]. Tous ensemble adressons-nous donc à l'auteur de
» toutes choses qui est le maître de changer à son gré les propriétés
» des corps, et de les faire passer eux-mêmes, quand il veut, de
» l'ordre de la nature à celui de la grâce. »

Ici le pontife invoque à haute voix le secours de Dieu qui a fait le ciel et la terre, et commence immédiatement la cérémonie par la bénédiction préliminaire du sel et de l'eau, afin d'obtenir que ces deux créatures une fois sanctifiées par sa prière servent à leur tour à une plus grande sanctification. En effet, dès qu'il a procédé au mystérieux mélange de ces deux substances, et que ce nouvel élément a ainsi reçu la vertu de préserver de toute impureté et de toute embûche secrète de l'ennemi tous les lieux ou les objets divers qui en seront arrosés, le pontife répand cette eau sanctifiée

nem nominis tui, Domine, omnis infestatio immundi spiritus abigatur, terrorque venenosi serpentis procul pellatur.

[1] L'Eglise dit sur l'huile des infirmes : *Exorcizo te, immundissime spiritus, omnisque incursio satanæ.... ut recedas ab hoc oleo*, etc. Elle dit sur le Saint-Chrême : *Exorcizo te, creatura olei,.... ut omnis virtus adversarii, omnis exercitus diaboli... eradicetur et effugetur*, etc. Pontif. Rom. De offic. in fer. V in cœna Domini.

[2] Crux illa vexillum nostrum est contra adversarium nostrum diabolum. S. Aug., Serm. IV, ad Catech.

[3] I Tim. IV.

sur toutes les parties de l'instrument qu'il veut bénir. Lui-même ne dédaigne pas de le laver de ses propres mains : mais bientôt s'étant assis pour réciter divers psaumes pleins des plus pressantes invitations à louer le Seigneur, il ordonne à ses ministres de poursuivre en détail cette purification mystérieuse, de laver en tous sens cette Cloche, tant au dedans qu'au dehors, et de l'essuyer ensuite avec une religieuse attention.

Cette première cérémonie ne laisse pas que d'impressionner vivement l'esprit des assistants à qui on vient de faire comprendre que c'est là un symbole de la parfaite pureté qu'eux-mêmes doivent apporter aux divins mystères du christianisme dont cette Cloche est appelée à célébrer désormais la sainteté.

Cependant la cérémonie devient plus imposante encore quand le pontife, se levant de son siége, s'approche de nouveau de la Cloche et pratique, sur la partie extérieure du métal, *une onction en forme de croix, avec la sainte huile des infirmes.* Le pontife se découvre ensuite, afin d'adresser à Dieu, dans une posture plus suppliante, une prière dans laquelle il demande à Dieu que la voix de cette nouvelle Cloche ne soit plus désormais qu'une acclamation de gloire à la louange du Dieu très-haut ; que chacune de ses ondulations devienne une sorte d'invitation officielle de l'Église adressée sans cesse au peuple chrétien pour le presser de venir fréquemment à la maison de Dieu, afin d'y recevoir chaque fois, avec les richesses de la grâce, de nouveaux gages d'une glorieuse immortalité ; qu'en même temps que la douce harmonie de ses sons réjouira l'oreille attentive ou plutôt le cœur ému des enfants de Dieu, il y ait en elle une invisible vertu qui chasse au loin, jusque dans les déserts inhabités, les démons nos perpétuels ennemis ; qu'elle détruise les pernicieuses influences des vents et des nuages, de la grêle, des tempêtes et de la foudre, en maintenant l'équilibre dans les nombreux éléments qui concourent à la formation de ces divers fléaux de la terre ; qu'elle répande la sérénité dans l'air, et qu'elle prévienne ainsi les causes qui pourraient amener les maladies contagieuses et la peste.

Après que le pontife a récité cette solennelle prière de la liturgie,

sans presque détourner ses regards de la mystérieuse onction qu'il vient de pratiquer sur le métal de la Cloche, il l'essuie au moyen d'un fin linge, et en fait ainsi disparaître entièrement la trace.

Mais de même que cette onction a été pratiquée sans qu'aucune parole soit sortie de la bouche du pontife, celui-ci l'efface de même sans mot dire, afin de signifier par là que la liturgie sacrée accomplit ici des secrets ineffables que la langue humaine est tout à fait impuissante à exprimer.

Viennent ensuite de nouvelles actions dont toutes les circonstances concourent également à persuader que de nouveaux mystères y sont figurés par l'Église. Le pontife y procède, conformément aux prescriptions du Pontifical, avec une égale solennité. Les ministres qui l'assistent lui présentent une seconde fois le même vase de l'huile des infirmes, et c'est au moyen de cette céleste liqueur, qui a déjà servi de matière à la première onction, qu'il pratique *sept onctions nouvelles en forme de croix sur la même face extérieure de la Cloche.*

Il puise ensuite dans un autre vase quelques gouttes de l'huile du Saint-Chrême et *en pratique aussitôt*, *dans l'intérieur même de la Cloche et à une égale distance l'une de l'autre*, *quatre dernières onctions*, semblables pour la forme à celles qui ont déjà été pratiquées au dehors. Mais ici le pontife n'agit plus en silence, car il répète sur chaque onction cette formule consécratoire : « Seigneur, que » ce *signal* soit sanctifié et consacré au nom du Père, et du » Fils, et du Saint-Esprit » : *Sancti* † *ficetur et conse* † *cretur*, *Domine*, *signum istud*, *in nomine Pa* † *tris*, *et Fi* † *lii et Spiritus* † *sancti* : Et s'adressant immédiatement à la Cloche elle-même, et la dédiant à un Saint ou à une Sainte du Paradis, il lui dit, avec une sorte de respect et, si on ose le dire, de tendresse : « En » l'honneur de saint N. » (*Il désigne ici le Saint sous l'invocation duquel elle est consacrée.*) « Paix désormais à toi, chère Cloche » : *In honorem Sancti N. pax tibi :* comme pour signifier que les sons de cet instrument sacré deviennent dès ce moment pour les hommes la glorieuse annonce de la paix que Dieu leur offre chaque jour par l'entremise de son Église.

Enfin s'accomplit un dernier rite dont les formes majestueuses révèlent assez qu'il n'est pas moins mystérieux que les précédents. Le pontife *jette dans le feu de l'encensoir un riche mélange de parfums et d'encens, et place aussitôt l'encensoir fumant sous la Cloche*, de manière à lui faire recevoir toute la fumée de cette suave et odoriférante composition ; ce qu'ayant fait, le pontife adresse à Dieu une dernière prière, où il demande avec une nouvelle instance que ce sacré *signal* demeure à jamais enrichi de tous les hauts priviléges que l'Église vient de lui accorder, et qu'il ne cesse de faire usage, pour le bien de ses enfants, de cette suprême puissance dont elle vient de le revêtir.

Cependant le diacre qui se tient respectueusement à côté de l'évêque, revêtu d'ornements blancs, et qui a lui aussi un ministère à remplir dans cette mystérieuse consécration de la Cloche, chante, le pontife se tenant debout, ce passage si connu du saint Évangile où il est écrit que Marthe se plaignant à Jésus-Christ de ce que Marie, sa sœur, la laisse seule à ses nombreuses occupations, le Sauveur lui répond : « Marthe, Marthe, vous vous empressez et » vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses ; cependant une seule est nécessaire : Marie a choisi la meilleure part » qui ne lui sera point ôtée » : *Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima : porro unum est necessarium. Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab ea*[1].

A ces dernières paroles, on voit un sous-diacre, tenant dans ses mains le livre des Évangiles, le présenter à baiser au pontife : celui-ci colle ses lèvres avec amour sur la sainte page qu'on vient de lire, et termine tout l'ordre de cette imposante cérémonie par un dernier signe de croix que sa main se plaît à former sur la Cloche, afin d'attirer sur elle de plus en plus abondantes bénédictions du ciel et comme pour exprimer en quelque sorte la religieuse vénération dont dès ce moment elle sera digne.

Mais cette suite d'actions mystérieuses que toute l'assemblée a vu s'accomplir sous ses yeux a tellement excité dans les esprits le désir

[1] Luc., x.

si naturel d'en connaître la signification, que l'évêque comprend, à l'attente générale qui se manifeste sur tous les visages, que c'est pour lui une heureuse et favorable occasion d'initier les fidèles à l'intelligence des rites sacrés de l'Église dans l'acte liturgique de la consécration des Cloches[1]. C'est pourquoi, s'adressant de nouveau à tous ces pieux chrétiens qui se montrent si avides de recueillir encore quelques paroles de sa bouche :

« La religion, N. T.-C. F., leur dit le pontife, vient de sanctifier » par nos mains ce glorieux *signal* dont l'Église se servira désor- » mais pour vous convoquer à ses saintes assemblées et vous adres- » ser de perpétuels avertissements dans l'ordre du divin ministère » qu'elle accomplit ici-bas. Mais vous n'entendriez que très-impar- » faitement les mystérieuses cérémonies que nous venons d'accom- » plir sous vos yeux, si vous n'y voyiez qu'une forme mystique de » consacrer les cloches, c'est-à-dire de les revêtir d'un caractère » sacré, en harmonie avec le sublime ministère auquel elles sont » destinées. Vous devez savoir qu'outre cette première intention de » l'Église, elle en a une seconde bien autrement merveilleuse qui » lui fait cacher ou plutôt figurer, sous les rites extérieurs qu'elle » pratique dans cette consécration, des mystères très-élevés dont » l'intelligence contribuera plus que tout le reste, nous en avons la » confiance, à relever infiniment dans vos esprits la sainte dignité » de nos Cloches.

» La première cérémonie qui a dû éveiller dans vos âmes le pre- » mier sentiment d'une légitime curiosité, ç'a été sans doute cette » onction principale que nous avons pratiquée sur la partie exté- » rieure de la Cloche et dont nos mains ont bientôt fait disparaître » la marque en l'essuyant au moyen d'un linge. Vous devez remar- » quer ici, N. T.-C. F., que l'Église n'a point mis de paroles dans

[1] S. Carolus in secundo suo provinciali concilio, tit. 1, Dec. VII, ita mandavit : « Quo magis fideles ad rerum divinarum cultum excitentur, Episcopus non in sacramentorum solum administratione, verum etiam cum consecrationis quæ cuiquam ecclesiæ altarive adhibetur, vel benedicendæ campanæ, vel alterius cujusvis rei consecrandæ munus in conspectu populi aggreditur, *illius mysterii, quod tractat, vim et rationem pie explicet.* »

» notre bouche, afin de nous avertir par là que le mystère qu'elle
» a intention de figurer ne saurait être exprimé par aucune parole
» humaine.

» En second lieu, l'onction dont nous parlons ayant été formée
» en signe de croix et avec la sainte huile des infirmes, c'est là, ce
» semble, une indication suffisante pour nous persuader qu'elle est
» le symbole de quelque grande infirmité tout à fait unique et in-
» comparable dans son espèce.

» Enfin, la marque de cette onction ayant presque aussitôt dis-
» paru sous le linge qui a servi à l'essuyer, qui ne voit qu'elle figure
» en cela la courte durée de cette infirmité souveraine?

» Ces marques distinctives suffiraient peut-être pour nous auto-
» riser à présumer que nous venons d'imprimer sur cette Cloche la
» mystérieuse figure de la mort de Jésus-Christ, ainsi que de la
» glorieuse résurrection dont elle fut presqu'immédiatement suivie.
» Mais il ne saurait plus nous rester de doute ou d'incertitude à cet
» égard, quand nous voyons l'Église elle-même nous insinuer ce
» mystère, dans la prière liturgique qui suit cette onction. Elle
» nous y présente en effet cette onction qui vient d'être imprimée
» sur le métal de la Cloche comme *un grand signe* en présence du-
» quel toute langue confesse que Jésus-Christ Notre-Seigneur,
» ayant détruit la mort par le moyen de la croix, règne désormais
» dans la gloire de son Père : *Ante sanctæ crucis filii tui in eo (tin-*
» *tinnabulo) depictum vexillum... Omnis lingua confitetur quod ipse*
» *Dominus noster Jesus Christus, absorpta morte per patibulum crucis,*
» *regnat in gloria Dei Patris.*

» Cependant l'Église ne voit encore là que le commencement
» des mystères qu'elle a intention de représenter sur le métal de cette
» Cloche. Après y avoir figuré la mort du Chef, elle y représente
» la mort de tous les fidèles qui sont ses membres. En effet,
» N. T.-C. F., non loin de cette première et principale onction
» qui figure le crucifiement et la mort de Jésus-Christ, nos mains
» ont formé sept onctions nouvelles, en forme de croix et avec la
» même huile des infirmes. Ce nombre *sept* est un nombre mysté-
» rieux qui, d'après les saints livres eux-mêmes et l'enseignement

» des Docteurs, renferme à la fois l'idée de *créature* et celle » d'*universalité*. Il indique également tout ce qui est du domaine » du temps, à cause que celui-ci tourne et retourne sans cesse » en vertu de cette immuable loi des sept jours qui ne finissent » leur révolution que pour la recommencer de nouveau, sans » que jamais s'arrête leur cours : *Multa hujusmodi in divinis au-* » *ctoritatibus reperiuntur in quibus septenarius numerus pro cujusque* » *rei universitate poni solet — creatura septenario numero figuratur* » *— solet esse iste numerus universitatis indicium*[1]. Quel autre nom- » bre aurait pu figurer aussi parfaitement cette innombrable mul- » titude d'hommes qui devaient se succéder sur la terre durant tant » de siècles? C'est pourquoi, la première onction représentant très- » excellemment, ainsi que nous l'avons vu, *la mort de Jésus-Christ* » *notre Chef*, comment ne pas reconnaître que les sept onctions qui » ont suivi et qui ont été pratiquées comme la première, avec la » même huile des infirmes, figurent *la mort de tous les fidèles qui* » *sont ses membres ?*

» Voilà donc cette universalité des chrétiens devenus, chacun » en son temps, les victimes de la mort que l'Église vient de re- » présenter mystérieusement sur cette Cloche, aux pieds et, pour » ainsi dire, à l'ombre de la croix même de Jésus-Christ. Mais en » même temps, quelle merveilleuse différence n'a-t-elle pas soin » de mettre dans les actions qui figurent ces deux grandes infir- » mités du chef et des membres !... L'une est tellement ineffable, » que l'esprit humain n'en saurait dire le premier mot sans se » perdre aussitôt dans un abîme de ténèbres : et c'est la raison » pour laquelle l'onction qui la représente se fait sans paroles, au » milieu d'un silence mystérieux et solennel. L'autre, au con- » traire, présente bien moins d'obscurités à la raison humaine qui » en peut étudier les causes et en comprendre jusqu'à un certain » point la nature. Aussi, voyons-nous que les sept onctions qui la » représentent sont accompagnées de paroles, afin de signifier par

[1] S. Aug., *de Civit. Dei*, lib. XI, cap. 31.—Ad Inquis. Januar., lib. II.—Enarr. in ps. CXVIII.

» là que l'homme qui doit adorer en silence l'ineffable mystère de
» la mort d'un Dieu, peut du moins se permettre, sans trop de
» témérité, d'expliquer quelques-unes des choses qui se rappor-
» tent à sa propre mort.

» Une autre différence dans la manière de procéder à l'égard de
» ces deux sortes d'onctions révèle plus manifestement encore un
» nouveau mystère. En effet, la première onction, qui figure la
» mort de Jésus-Christ, a disparu presque aussitôt après avoir été
» faite, à cause que la mort du Sauveur n'a eu qu'une très-courte
» durée, et que la glorieuse résurrection qui l'a presque immédia-
» tement suivie a fait entièrement disparaître jusqu'à la trace même
» de cette mort. Au contraire, les sept onctions, qui représentent
» la mort des fidèles, s'aperçoivent encore sur le métal de cette
» Cloche, parce que la mort des chrétiens n'est point détruite ou
» absorbée aussi promptement que celle de Jésus-Christ leur chef,
» et qu'elle doit subsister jusqu'à ce que l'ordre des siècles soit
» entièrement révolu, et que l'heure soit venue où s'accomplisse
» enfin cette parole de l'Apôtre : « Le dernier ennemi qui sera dé-
» truit, c'est la mort » : *Novissima inimica destruetur mors* [1].

» Enfin, il est un dernier mystère, relatif à la mort de Jésus-
» Christ et à celle de ses membres, que l'Église a su encore cacher
» dans une dernière circonstance de ces onctions. Considérez, en
» effet, N. T.-C. F., quelle est la partie de la Cloche où elles ont
» été pratiquées. Remarquez que c'est dans la partie extérieure,
» qui est en même temps la plus apparente, afin de marquer en
» figure que la mort du Sauveur qui ne pouvait en aucune sorte
» atteindre la divinité qui habitait invisiblement en lui, n'a eu
» d'empire que sur son humanité sainte qui était la seule nature visi-
» ble et apparente dans l'Homme-Dieu. Et pourquoi encore la mort
» des fidèles qui sont ses membres est-elle représentée sur la même
» face extérieure de la Cloche, si ce n'est pour figurer que ce qui
» meurt en nous n'est pas l'âme invisible qui est de sa nature
» impérissable et immortelle, mais uniquement cette autre partie

[1] I Cor., xv.

» visible et apparente de notre être qui est aussi la seule que la » mort puisse atteindre, dont en effet les organes doivent bientôt » tomber en dissolution, pour s'en aller dire à la pourriture : » Vous êtes ma mère; » et aux vers : « Vous êtes mes frères et » mes sœurs » : *Recedente enim anima, quæ semper vivit, quæ mori » nescit, quia de flatu Dei est, solum corpus emoritur* [1] ?

» C'est ainsi, N. T.-C. F., qu'à l'aide des mystérieuses actions » qui ont accompagné la consécration de cette Cloche, nos mains » ont tracé, en caractères si merveilleux, la grande figure de la » mort de Jésus-Christ, et près d'elle, la figure non moins sym- » bolique de la mort de tous ses membres. Mais nous aurions fait » peu de chose pour votre instruction, si, après vous avoir appris » à lire ces mystérieux caractères, nous ne vous disions en même » temps quelle est la pensée de l'Église, quand elle imprime sur » cette Cloche le signe de ce double trophée de la mort. Et ici, » bien que la chose soit de nature à vous surprendre, nous ne » laisserons point d'avancer que, voulant faire de cet instrument, » comme un divin chantre qui célèbre, dans les accords de sa » puissante voix, les plus merveilleux de ses triomphes, la reli- » gion ne lui demande néanmoins pour un tel objet que d'annoncer » désormais au ciel et à la terre la glorieuse mort du Sauveur et » la mort également glorieuse de ses membres. Que si vous voulez » en effet, N. T.-C. F., méditer un instant avec nous le mystère » de cette double mort, vous n'aurez pas de peine à y découvrir le » plus solide fondement de notre espérance et le gage assuré de » l'immortelle gloire qui nous attend.

» Jésus-Christ notre chef est mort!... qui ne le sait? qui ne le » confesse? Mais en mourant, il a tué et détruit à jamais la mort » elle-même : *Sed in morte Christi mors mortua est; quia vita mor- » tua occidit mortem* [2]. Le démon ayant profité de cette heure où il » lui fut donné d'exercer librement toute sa puissance : *Sed hæc est » hora vestra et potestas tenebrarum* [3], réussit, il est vrai, à faire

[1] S. Joan. Chrys., serm. De consol. mort.
[2] S. Aug. enarr., in ps. CXXX.
[3] Luc., XXII.

» mourir en croix l'auteur de la vie ; mais en cela même il tomba » dans le piége qui lui était tendu, et trouva son entière défaite » dans le trophée de la plus superbe de ses victoires. S'il n'eût mis » la main que sur des coupables, jamais il n'eût mérité de perdre » ses droits à l'empire de la mort : *Sed si Christus non occideretur,* » *mors non moreretur* [1]. Mais le jour où trompé par la chair mor- » telle de Jésus-Christ, qui n'avait point connu le péché, dont » seulement elle avait la ressemblance [2], ce roi de la mort eût » frappé l'innocent ou plutôt la sainteté même, il sentit que le » sceptre de sa puissance se brisait à jamais dans ses mains. Ceux- » là même qu'il tenait justement asservis à ses dures lois, il se les » vit arracher non moins justement, par la vertu du sang divin » qu'il venait de répandre, et du même coup fut détruite à jamais » la mort qui faisait auparavant son arme la plus terrible : *Justitia* » *Christi victus est diabolus*, *quia cum in eo nihil morte dignum in-* » *veniret, occidit eum tamen*, *et utique justum est*, *ut debitores quos* » *tenebat liberi dimittantur. Ecce sævitia diaboli diabolo obfuit*, *nobis* » *autem profuit. Si sciret tantum damnum se passurum*, *non funderet* » *in terram pretium quo redemptum est genus humanum* [3].

» C'est ce qu'explique admirablement saint Léon, dans un de » ses plus éloquents sermons sur la passion de Jésus-Christ. Quel- » que injuste et criminelle, dit-il, que fût l'envie du démon contre » l'homme ; c'était néanmoins avec justice qu'il en était devenu le » tyran, puisqu'il l'avait vaincu : *Superbia hostis antiqui non im-* » *merito sibi in omnes homines jus tyrannicum vindicabat.* Mais outre » ce juste décret qui condamnait le vaincu à être désormais l'es- » clave de celui à qui il s'était volontairement assujetti, Dieu avait » encore ajouté aux droits naturels du vainqueur, en établissant le » démon l'exécuteur de ses vengeances, c'est-à-dire le geôlier de » l'homme rebelle, et comme le maître de ces éternelles prisons » où la justice divine se proposait d'enfermer à jamais tous les » imitateurs de sa rebellion.

[1] S. Aug., Serm. 243.
[2] Rom., VIII.
[3] S. Aug, *de Trinit.*, lib. XIII, cap. 14.—Enarr. in ps. CXXX.

» Il est facile d'entendre, sur un tel fondement, que ce vieil » homicide du genre humain ne pouvait être dépouillé d'un droit, » en quelque sorte si légitime et si bien fondé, qu'autant que » l'homme deviendrait si saint, que le démon ne pût le faire souf- » frir, sans mériter de perdre par là très-justement l'empire qu'il » n'avait reçu le droit d'exercer que sur des coupables. Aussi, » quand Jésus-Christ, après avoir rendu notre cause commune » avec la sienne, au moyen de la divine économie de l'incarnation, » eût permis au démon de l'outrager comme le plus grand des » coupables et de le faire mourir en croix comme le plus insigne » des malfaiteurs, il fut en droit de briser enfin dans les mains de » ce cruel tyran cette formidable puissance dont il venait d'abuser » avec une si criminelle audace, et par contre-coup, de casser ou » d'annuler à jamais le juste arrêt de notre condamnation : *Sic* » *redemptio est impensa captivis, ut condemnationis justæ sententia* » *justa liberatoris opere solveretur.*

» Mais qui ne sait que le démon n'aurait jamais sévi contre le » *Saint de Dieu*, si Jésus-Christ ne l'eût trompé, comme lui-même » au commencement avait trompé le premier homme? Et c'est » pour cela, dit le même saint Léon, que Jésus-Christ lui a caché, » comme en se jouant, sa divinité par sa ressemblance avec les » autres enfants d'Adam, c'est-à-dire par sa faiblesse, par ses larmes, » par son berceau, par ses langes, par sa pauvreté, par sa circoncision, » par son baptême, par la faim et par la soif, en un mot, par mille » marques apparentes d'infirmité : d'où il devait nécessairement ar- » river que le démon n'en pouvant avoir que des conjectures éprouvât » enfin le besoin de les vérifier en le faisant mourir; ce qui a tourné, » comme on sait, à son éternelle confusion et condamnation.

» C'est donc le démon lui-même qui, trompé par sa haine con- » tre la vertu et par son envie contre Jésus-Christ, a consommé » sa propre ruine. En persécutant un homme mortel, mais d'une » sainteté qui l'étonnait et qui le faisait s'écrier en parlant de lui : » Je sais que vous êtes le Saint de Dieu : » *Scio te quis sis, sanctus Dei*[1],

[1] Luc, IV.

» il est enfin tombé entre les mains de son juge et du Sauveur
» des hommes : *Malitia diaboli nocendi avida dum irruit, ruit;*
» *dum capit, capta est : persequitur mortalem incidit in Salvatorem.*

» Certes, il était trop juste qu'il perdît son ancien droit sur les
» captifs naturels, pour avoir voulu mettre en servitude l'auteur
» même de l'innocence et de la vraie liberté : *Omnium captivorum*
» *amisit servitutem, dum nihil sibi debentis persequitur libertatem ;* il
» était trop juste que le fort armé fût dépouillé par la même loi
» d'équité qui l'avait rendu maître de l'homme; et que la mort du
» Sauveur, en abolissant l'ancien titre qui avait asservi les hommes
» au démon et le honteux contrat par lequel ce vieux menteur les
» avaient achetés, en les détachant de leur véritable maître, nous
» fît enfin rentrer sous le glorieux et paternel empire de celui qui
» était à la fois et notre Créateur et notre libérateur : *Evacuatum*
» *est generale illud venditionis nostræ et lethale chirographum; et pac-*
» *tum captivitatis in jus transiit redemptoris* [1].

» Et maintenant, N. T.-C. F., ne commencez-vous point à com-
» prendre quel était le dessein de l'Eglise, quand elle nous faisait
» imprimer, il n'y a qu'un instant, sur le métal de cette Cloche, la
» mystérieuse figure de la mort de Jésus-Christ ? Désormais, lors-
» que ce glorieux signal fera retentir les airs des éclats de sa puis-
» sante voix, comment pourriez-vous ne point penser au désespoir,
» à la douleur, aux poignants regrets dont seront torturés les dé-
» mons, chaque fois qu'ils apercevront sur le mystérieux métal de
» cette cloche, le terrible signe de leur entière défaite et de leur
» ruine éternelle : *Si nos enim loca videntes ubi rei cœduntur per-*
» *horrescimus, cogita quid passuri sint diabolus et dæmones telum il-*
» *lud videntes quo Christus totam illorum potentiam solvit, draconis-*
» *que caput abscidit* [2] ? Ne vous semble-t-il pas comme à nous,
» N. T.-C.F., que chaque vibration de ce métal si merveilleusement
» sanctifié leur dira et leur redira sans cesse : « A quoi a donc
» abouti, ô esprits superbes, que vous ayez si hautement triomphé
» d'une maligne joie, quand vous vîntes à découvrir une chair mor-

[1] S. Leon., serm. x, de Passion.
[2] S. Joan Chrys., in Matth. homil. LIV.

» telle dans Jésus-Christ ? Quels transports cependant ne furent » point les vôtres, lorsque, trompés par cette fausse apparence, » vous vous laissâtes persuader que la ressemblance du péché ne » pouvait se trouver en cette chair sans le péché même ; qu'il y » avait nécessairement quelque chose qui était de vous et qui vous » donnait des droits sur elle ! Erreur ! Erreur !... c'était un piége » que Jésus-Christ vous tendait, et par où il avait dessein de provo- » quer votre fureur à immoler son saint corps, qui devait en mou- » rant consommer votre perte et sauver le monde. Vous mîtes à » mort l'Innocent et le Juste ; vous ôtâtes la vie à Celui qui ne pou- » vait en aucune sorte être soumis à vos lois. Rendez, rendez » maintenant, en punition de votre audace, ceux que vous teniez » justement asservis à votre cruelle domination. Que ce qui fit alors » votre joie la plus féroce, devienne aujourd'hui l'objet de votre » honte, le monument de votre défaite, le principe de votre éter- » nelle douleur. Par où vous avez cru assurer à jamais votre triom- » phe, vous vous trouvez maintenant humiliés et vaincus, et vous » vous lamentez sur les ruines de votre ancienne puissance à jamais » détruite : *Quid est ergo quod insipienter exsultasti, meus captivator,* » *quia carnem mortalem habuit meus liberator ? Si habuit peccatum,* » *vide : si aliquid tuum in eo invenisti, tene. Occidisti innocentem,* » *peremisti quem non debebas, redde quod tenebas. Quid ergo ad horam* » *exsultasti, quia invenisti in Christo carnem mortalem ? muscipula* » *tua erat : unde lætatus es, inde captus es. Ubi te exsultasti aliquid* » *invenisse, inde nunc doles quod possederas perdidisse*[1].

» Gloire donc, éternelle gloire au divin crucifié qui vous a vain- » cus, ô démons de l'air ; mille fois glorieuse sa sainte mort qui fut, » vous le savez aujourd'hui, parfaitement libre, et dans laquelle il » sut préparer, en dépit de votre colère, aux hommes mortels, un » remède divin d'immortalité : *Nihil horum* (dolorum Passionis) » *vitare voluit, cui nihil opus erat, propter eos quibus hoc opus erat ;* » *faciens ægrotis de seipso medicamentum*[2].

» Mais que venons-nous de dire, N. T.-C. F. ; et comment

[1] S. Aug., serm. CXXXIV.

[2] S. Aug., enarr. in ps. LXIX.

» osons-nous parler de notre immortalité, à la vue de ces sept
» onctions qui se remarquent encore sur le métal de la Cloche, et
» qui figurent, selon ce qui a été dit, la mort même de tous les
» membres de Jésus-Christ?

» O mort! ô mort! serait-il donc vrai que ton empire ne fût
» point encore entièrement détruit, et que tu conservasses toujours
» les mêmes droits sur notre pauvre humanité? S'il en était ainsi,
» N. T.-C. F., cette même Cloche qui célèbre, comme vous venez
» de le voir, la victoire de Jésus-Christ dans sa chair mortelle, ne
» publierait pas avec moins de force l'humiliante défaite de ses
» membres qu'il n'aurait pu affranchir, au prix de tout son sang, de
» cette formidable loi de la mort. Et vous, ô démons de l'air! vous
» apercevriez, du moins alors, sur cette Cloche, un signe nouveau
» qui vous consolerait peut-être d'avoir été vaincus dans le chef,
» puisqu'il vous offrirait l'image de cet autre et dernier combat,
» où il vous serait donné de vous en venger sur ses membres!...

» Mais certes, il n'en est point de la sorte, vous le savez,
» N. T.-C. F.!... Cette mort qui a été tout à fait exterminée dans
» le corps de Jésus-Christ sera mise un jour à mort dans le nôtre.
» Ce qui a fait la principale gloire du chef, s'étendra par lui, n'en
» doutez point, jusqu'à ses membres. Animons-nous donc tous d'un
» mâle courage; ne nous laissons enlever par aucune créature
» cette glorieuse espérance de partager un jour avec lui les honneurs
» du triomphe. Disons-nous sans cesse à nous-mêmes : « et en
» nous aussi mourra cette mort » : *Morietur et in nobis mors.* « Mais,
» quand sera-ce? à la fin des siècles, à la résurrection des morts » :
» *Sed quando? in fine sæculi, in resurrectione mortuorum* [1].

» Que notre cœur ne se trouble donc point, à la pensée de la mort;
» car « elle n'est plus aujourd'hui une suite de l'antique malédic-
» tion prononcée contre notre race; c'est la conséquence inévita-
» ble de la mortalité de notre corps qui se transforme par là en
» une véritable immortalité, dans une résurrection meilleure [2]. »
» Allons à cette mort, à la suite de Jésus-Christ même; et puisqu'il

[1] S. Aug., serm. CCXXXIII.
[2] S. Athanas., *lib. de Incar.*, cap. 20.

» nous a si glorieusement devancé sur une route autrefois si sca-
» breuse, ne redoutons plus de dépouiller, quand il le faudra, à
» son exemple, les restes de notre mortalité : *Qua enim præcessit,*
» *tu sequi, quid times? Septa erat via, sed antequam transiret: postea-*
» *quam transiit, sequere; jam patet via illius transitu* [1].

» Et en effet, N. T.-C. F., à quel dessein pensez-vous que la
» même huile qui a d'abord servi à figurer la mort du chef, serve
» de même, et aussitôt après, à figurer la mort de ses membres?
» Et pourquoi ces onctions diverses sont-elles disposées sur un
» même côté de la Cloche, en sorte que l'onction qui figure la mort
» de Jésus-Christ paraisse pour ainsi dire se confondre avec les
» sept autres qui figurent notre mort? N'est-ce pas visiblement,
» afin que nous entendions par là que la sainte mort du Sauveur
» peut seule nous protéger désormais contre les terreurs qui doi-
» vent naturellement précéder la nôtre; afin que nous apprenions
» à ne jamais considérer la nôtre, qu'à côté de la sienne; que nous
» désirions mourir à côté de lui, et pour ainsi dire sur sa propre
» croix; en un mot, que nous nous tenions inséparablement unis et
» comme liés à ce bois sacré, sur lequel le divin spoliateur des
» principautés infernales a cloué la cédule de notre condamnation
» et renversé à jamais l'empire de la mort?

» Ne la voyez donc plus cette mort, N. T.-C. F., qu'aux pieds
» de Jésus-Christ qui l'a subie et qui l'a vaincue; qui ne l'a pas
» surmontée pour lui seul, mais encore pour tous ceux qui devaient
» croire en lui; et qui n'a voulu en venir à cette extrémité, dit le
» grand Apôtre, qu'afin de les affranchir de la crainte de la mort,
» en leur assurant par ses mérites la grâce d'une glorieuse résur-
» rection et d'une vie éternelle.

» C'est ainsi que la Cloche de nos temples devenue, par la con-
» sécration qui en a été faite, l'organe de l'Eglise auprès des mou-
» rants, réveille dans leurs âmes le souvenir de toutes les grandes
» pensées de la religion, qui sont si propres à les soutenir et à les
» encourager dans ce terrible combat. Qui nous dira ce que la son-

[1] S. Aug., enarr. in ps. LIX.

» nerie de cette sainte cloche peut inspirer, à ce moment solennel,
» de force et même de consolation et de joie, au chrétien surtout
» qui a déjà compris le sublime mystère de sa consécration? Averti
» par elle de se montrer, à cette heure dernière, un vaillant soldat
» de Jésus-Christ, le chrétien mourant envisage la mort avec con-
» stance ; il l'attend sans s'émouvoir; le sourire de la foi sur les
» lèvres, il étonne ses frères par cette céleste joie qui resplendit
» sur son visage; il paraît se jouer de la mort, dans le réseau funè-
» bre dont elle l'environne; il la reçoit avec calme; et lorsqu'elle
» frappe son dernier coup, il lui crie avec l'Apôtre : « O mort où est
» donc ta victoire? O mort où est donc ton aiguillon : » *Ubi est,*
» *mors, victoria tua? Ubi est, mors, stimulus tuus* [1]? L'aiguillon de
» la mort, c'est le péché : et voilà pourquoi le chrétien mourant
» remet avec joie son âme à Dieu, lui rendant grâces, de ce qu'il
» lui a donné, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, la victoire sur le
» péché : *Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum*
» *nostrum Jesum Christum.*

» Ne perdez donc jamais de vue, N. T.-C. F., le mystère de ces
» sublimes onctions de la Cloche. Que désormais au contraire, cha-
» que ondulation de cet instrument sacré vienne ranimer votre
» courage, en réveillant sans cesse dans vos cœurs le souvenir de
» la victoire du chef, et en vous annonçant d'avance une semblable
» victoire que doivent remporter à leur tour ses membres ressusci-
» tés. Plaise à Dieu que cette Cloche que nous venons de sancti-
» fier, non point pour son avantage, vous le comprenez, mais uni-
» quement pour le vôtre, vienne vous fortifier au temps de votre
» agonie. Qu'elle vous porte, sur le champ de bataille où la mort
» s'apprête à se mesurer avec vous; qu'elle fasse passer doucement
» jusqu'à votre cœur, ces paroles de l'Apôtre : « La mort a été
» absorbée dans la complète victoire de Jésus-Christ notre chef: »
» *Absorpta est mors in victoriam.* Etendus sur un lit de douleur,
» comme des victimes prêtes à être immolées, vous ne serez, aux
» yeux de l'Eglise, que des épouses de Jésus-Christ destinées à par-

[1] I Cor. xv.

» tager, dans quelques instants, sa royale couche de la gloire; que » des vainqueurs sur le point de recevoir les honneurs du triom- » phe. Méditez-les donc ces paroles, sur l'arène où vous livrerez » votre dernier combat, faites-vous en comme un chant de vic- » toire; qu'elles raniment votre espérance, qu'elles vous raffermis- » sent dans la foi, qu'elles vous fassent enfin achever, avec une » persévérante valeur, cette action décisive qui vous assurera la » couronne : Mourez, en jetant ce dernier défi à la mort : « Oui, » la mort a été détruite dans la victoire de mon chef [1]. »

» Tel est, N. T.-C. F., le sublime tableau que nous présente » l'Eglise sur la face extérieure du métal de cette Cloche, où vous » voyez en figure l'image de ce merveilleux combat qui s'est livré » au Calvaire entre la mort et la vie, dans lequel l'auteur de la vie » a détruit à jamais la mort. C'est ce même combat et cette même » victoire que l'art chrétien a su représenter d'une manière si frap- » pante, quand il a eu l'idée d'attacher ou de peindre un emblème » de la mort au bas de la croix, sous les pieds mêmes du crucifié, » afin de proclamer par là que Jésus-Christ notre chef foule à ses » pieds la mort qu'il a vaincue [2].

» Aussi l'Eglise, qui est toujours admirable dans ses pensées, » voulant faire de la Cloche une arme puissante contre les démons » de la terre et de l'air leur présente, gravée sur son métal, l'image

[1] Nous nous sommes servi pour ces deux derniers tableaux du chrétien mourant d'un passage du mandement de Mgr de Quelen, pour le Carême de 1837.

[2] On comprend que cette observation ne laisse pas d'être vraie parce qu'au lieu d'avoir voulu représenter la mort elle-même, la peinture catholique n'aura pensé peut-être qu'à exprimer, sur la toile ou sur le bois, l'opinion générale des docteurs qui a placé la sépulture ou les ossements d'Adam au lieu même du Calvaire, où a été dressée la croix du Sauveur. Au reste les paroles qui suivent de S. Augustin peuvent servir admirablement à faire entrer dans le secret de cette merveilleuse économie que nous signalons ici, à la suite d'Albert le Grand et de Molanus. *Et vere fratres*, dit S Augustin, *non incongrue creditur quod ibi erectus sit medicus, ubi latebat ægrotus, et dignum erat ut ubi occiderat humana superbia, ibi se inclinaret divina misericordia; et sanguis ille pretiosus etiam corporaliter pulverem antiqui peccatoris, dum dignatur stillando contingere, redemisse credatur*. Serm. de temp. LXXI.

» de la plus humiliante de leurs défaites ; sachant bien que ce ta-
» bleau du Calvaire jettera mille fois plus d'épouvante parmi leurs
» légions que le souvenir même de leur première ruine, quand
» l'archange Michel, les précipitant du ciel, les poursuivit de ses
» foudres jusqu'aux enfers.

» Mais, ce n'est encore là que le commencement du mystérieux
» tableau qui doit se développer progressivement sur le métal de
» cette Cloche. Considérons de quelle sorte l'Eglise poursuit, au
» moyen des figures qu'elle emploie dans cette consécration, l'his-
» toire des glorieuses destinées du chrétien mourant. Elle nous a
» déjà montré la mort surprise en flagrant délit du plus sacrilége
» attentat qui fut jamais, pour avoir osé toucher à la vie de celui
» qui était la vie même. Elle nous a fait lire l'irrévocable ana-
» thème porté contre cette mort que Dieu, en punition de ce crime,
» a justement condamnée à mourir et à se voir enlever de force
» toutes ses victimes. Mais, après nous avoir donné, sous ces mys-
» térieuses figures, l'immuable assurance qu'à l'exemple de notre
» chef nous nous retrouverons un jour vainqueurs de la mort,
» l'Eglise ne devait-elle pas achever ce merveilleux tableau, en re-
» présentant, à l'aide du même burin, quand et comment s'accom-
» plira en nous cette dernière victoire?

» La mort, vous le savez, N. T.-C. F., ne sera détruite et totale-
» ment anéantie qu'à la résurrection des morts. Admirons aussi,
» comment l'Eglise va nous peindre cette glorieuse résurrection,
» dans la suite des cérémonies de la consécration de la Cloche. Elle
» n'a plus recours ici à la sainte huile des infirmes, à cause qu'il
» ne reste plus aucune infirmité qu'elle doive figurer dans son
» action liturgique. Elle prend au contraire une huile de force
» qu'elle a consacrée par de solennelles prières, pour être aux fidè-
» les une puissante vertu qui vivifie leur espérance et les dispose
» à revêtir un jour les formes nouvelles de la seconde régénération
» qui sera celle de la gloire : *Chrisma... omnibus ad spem vivam*,
» *et beatæ regenerationis novitatem transituris, salubre et proficuum* [1].

[1] Durant., Rational. *De offic.*, in fer. v in cœna Domin.

» Et déjà, cette nouvelle huile, avant même toute cérémonie, ne » figure-t-elle point, par la nature seule de sa composition, la fu- » ture résurrection des morts? Le Saint-Chrême, en effet, n'étant » qu'un mélange d'huile et de baume, qui ne voit que l'union de » ces deux substances figure en un sens l'état de la résurrection » dans laquelle l'âme et le corps, demeurés si longtemps séparés, » se trouveront alors réunis à jamais [1]?

» Mais, vous allez voir, N. T.-C. F., une plus parfaite figure de » cette résurrection dans les cérémonies qu'il nous reste à vous » expliquer. Jusqu'ici, vous l'avez remarqué, toutes les saintes » onctions qui ont précédé, ont été pratiquées sur la face exté- » rieure de la Cloche. A partir de ce moment, ce sera dans l'inté- » rieur même du *signal* que se poursuivra la cérémonie toujours » également mystérieuse de sa consécratien. L'Eglise choisit cette » partie moins apparente, ce lieu plus caché, plus secret de la Clo- » che, pour y figurer la résurrection des morts, à cause que le jour » où se doit accomplir ce grand mystère de la résurrection de- » meure un secret caché à toutes les créatures, et n'entre pas » même dans la science du Fils de Dieu, c'est-à-dire dans la sage » économie de ses instructions, ni dans ce qu'il a vu pour nous au » sein de son Père [2].

» Ainsi que le veut et que l'a ordonné l'Eglise, nous avons donc » pratiqué, N. T.-C. F., dans l'intérieur de la Cloche, et avec » l'huile du Saint-Chrême, quatre onctions nouvelles dont le nom- » bre et la place qu'elles occupent font, ainsi que nous devons » maintenant vous l'expliquer, tout le mystère. Elles se trouvent » en effet disposées, dans l'intérieur du *signal*, à une égale distance » l'une de l'autre, marquant en quelque sorte, dans cette position » respective, les quatre principaux points du ciel. Mais par là » même, N. T.-C. F., si nous le savons comprendre, cette Cloche » ne devient-elle pas une vivante image de cette trompette évan-

[1] C'est l'Eglise elle-même qui trouve ce symbole dans la composition du Saint-Chrême, comme on peut le voir au Pontifical, *De offic. in fer. V, in cœna Domin. XIV.*

[2] Marc. XIII.

» gélique qui réveillera un jour les morts de leur long sommeil, et
» qui, les convoquant à la fois des quatre vents du ciel où la loi
» des changements les aura jetés, les rassemblera vivants en la pré-
» sence pleine de majesté du Fils de l'homme?

» Telle est manifestement la signification symbolique de ces
» quatre onctions de l'intérieur de la Cloche qui nous figurent les
» quatre principales régions du ciel le long desquelles retentira la
» mystérieuse trompette des Anges, ou, si l'on veut, la parole
» même du Fils de Dieu qui ordonnera aux morts de revivre à l'O-
» rient et à l'Occident, au Septentrion et au Midi [1].

» En figurant de cette sorte le dogme de la résurrection des
» morts, l'Église, N. T-C. F., achève, dans l'intérieur de la
» Cloche, le tableau qu'elle a commencé à développer sur la face
» extérieure de son métal. Ce n'est plus ici seulement un arrêt
» porté contre la mort, c'est l'exécution même de cet arrêt, c'est
» l'entière abolition de la mort, c'est la réparation de toutes ses
» ruines. Nous voyons clairement, dans cette résurrection de la
» chair, que la mort ne détruit point la véritable substance de nos
» corps, mais qu'elle ne fait que dévorer la mortalité et la cor-
» ruption; en sorte qu'il est vrai de dire que la mort elle-même
» nous vient en aide pour nous faire arriver à l'immortalité :
» *Sciat homo hunc interitum non interimere substantiam, sed tantum*
» *mortalitatem et corruptionem consumere. Mors enim nihil aliud est*
» *quam plena corruptionis consumptio : neque mors simpliciter corpus,*
» *sed corruptionem corporis absumit* [2].

[1] L'Église voulant figurer cette même résurrection, dans la cérémonie de la bénédiction d'un cimetière, ne trouve point de symbole plus significatif que celui de désigner, par une action analogue, les quatre points du ciel d'où l'on verra les morts ressuscités accourir en foule au tribunal du souverain juge. Elle fait dresser aux quatre points du cimetière qui regardent les quatre vents du ciel dont parle l'Évangile, quatre croix d'une dimension à peu près semblable à la stature de l'homme dont elles ont en quelque sorte la ressemblance; et le pontife qui exerce cette fonction sacrée a soin d'allumer, sur chacune de ces croix, des flambeaux dont la lumière figure la nouvelle vie à laquelle seront appelés les morts.

[2] S. Joan. Chrys., exposit. in ps. XLVIII.

» Mais ces quatre onctions de l'intérieur de la Cloche figurent » encore plus parfaitement les glorieux priviléges de la résurrection » que cette résurrection elle-même. Vous connaissez, N. T.-C. F., » ces remarquables paroles de l'Apôtre : *Le corps est semé corrupti-* » *ble, il se relèvera incorruptible ; le corps est semé dans l'ignominie,* » *il reparaîtra glorieux ; semé dans l'infirmité, il ressuscitera dans la* » *force, mis en terre corps animal, il en sortira corps spirituel.* C'est » ainsi que saint Paul, divinement éclairé sur tout ce qui a rap- » port à notre future résurrection, dont il avait déjà vu les pré- » mices, dans son ineffable ravissement au ciel, énumère, avec une » sorte de triomphe, les quatre grands priviléges dont la riche mu- » nificence de Dieu se plaira à doter nos corps ressuscités, en ce » jour glorieux où la mort vaincue sera à jamais engloutie dans la » victoire de notre chef.

» La résurrection serait en effet une victoire incomplète, et » trop peu digne surtout de l'amour de Dieu pour les hommes, si » elle devait seulement nous rétablir dans la vie misérable que la » mort nous aura fait perdre. Mais autant cette vie mortelle pré- » sente de biens, si on la met en parallèle avec la mort, autant la » nouvelle vie de la résurrection surpassera, par l'infinie variété » de ses attributs, la vie encore si incomplète qui anime aujour- » d'hui nos corps. Aussi l'Église ne pouvait omettre de figurer d'une » façon ou d'autre ces merveilleux priviléges des corps ressuscités, » dans une cérémonie où elle avait dessein de représenter la ré- » surrection elle-même ; et le pouvait-elle faire plus parfaitement » qu'au moyen de ces quatre onctions de la Cloche, où il nous est » si facile de voir en mystère les quatre sublimes dons de la grâce » divine, qui transformeront notre corps, tout vil et abject qu'il est, » en la ressemblance du corps glorieux de Jésus-Christ [1].

» Le premier privilége de la résurrection, selon la doctrine de » l'Apôtre, sera l'*Impassibilité* ou l'*Incorruptibilité :* « Le corps est » semé corruptible, il se relèvera incorruptible. » Vous n'ignorez » pas, N. T.-C. F., le déplorable état de l'organisation actuelle de

[1] Philipp. III.

» notre corps. Bien qu'il ait plu à Dieu d'y faire briller un art in-
» fini, il est toujours près de succomber sous le poids et par l'ac-
» tion continue de ses ressorts; il ne subsiste que par des secours
» étrangers et par une sorte d'artifice. Les éléments qui concourent
» à entretenir sa vie deviennent tôt ou tard inévitablement pour lui
» une cause de mort. C'est, en un mot, un ouvrage à peine ébau-
» ché qui se détruit par sa propre constitution, et où tout conspire
» sans cesse à troubler l'harmonie et à détruire l'équilibre de toutes
» les dispositions respectives. De là cette effrayante variété dans les
» formes de la douleur et les germes de la destruction qu'on voit
» s'attaquer sans cesse à notre pauvre chair, durant tout ce temps
» qu'on appelle si improprement le temps de la vie : *Ista vita mor-*
» *talis, in qua nunc sumus, ex illius vitæ comparatione mors esse con-*
» *vincitur; quæ tanta mutabilitate variatur, et nulla stabilitate fir-*
» *matur et cursu brevissimo terminatur* [1]. De là, après la mort, ce
» hideux spectacle d'organes en dissolution, cette infection de la
» pourriture, ce froid silence du tombeau, ces ossements, cette
» cendre qui ne sont que les divers degrés de la décomposition à
» laquelle nous condamne la loi de la corruptibilité. Mais le corps
» incorruptible que nous devons revêtir subsistera par la seule éner-
» gie de ses principes et de la profonde mécanique qui aura pré-
» sidé à sa construction. La faim, la soif, la maladie, la douleur, la
» mort ne pourront point seulement approcher de ce corps ressus-
» cité, devenu pour toujours impérissable et même impassible. Dieu
» mettra son plaisir à façonner une seconde fois le corps de
» l'homme, et à lui communiquer de plus hauts priviléges que ceux
» dont il l'avait enrichi dans la première création. Il ne s'attachera
» plus aux natures des choses : il ne prendra plus loi que de sa
» puissance et de son amour. Il a résolu d'imprimer jusque dans
» les corps de ses saints comme un caractère de sa propre immu-
» tabilité, en les mettant à l'abri de tout changement, de toute
» perturbation, de toute déchéance, en un mot, de toute corrup-
» tibilité; et il prend le solennel engagement de bouleverser le

[1] S. Aug., serm. CCCXLVI.

» ciel et la terre, plutôt que de permettre qu'un seul de nos cheveux » périsse. Tel est, N. T.-C. F., le premier privilége des corps » ressuscités : ils seront *immortels*, *impassibles*, *incorruptibles*. C'est » ce que nous enseigne saint Paul dans les paroles déjà citées, et » ce que nous figure, dans le symbolisme chrétien, la première des » quatre onctions de l'intérieur de la Cloche.

» La seconde de ces onctions désigne, selon ce principe, le se- » cond privilége des corps ressuscités qui sera la *clarté* ou la *gloire*. « Le corps, dit l'Apôtre, est semé dans l'ignominie, il reparaîtra glo- » rieux. » Combien en effet, N. T.-C. F., ce corps de péché auquel » nous nous trouvons actuellement unis, porte-t-il en lui de marques » de déshonneur et de honte ! N'y eût-il, pour nous le rendre sou- » verainement méprisable, que l'humiliante histoire de sa forma- » tion, où la honte, la confusion et l'ignominie percent de toutes » parts ; n'y eût-il que le dégoûtant spectacle de sa naissance, que » l'infirmité de ses premiers commencements, que les nécessités » les plus abjectes, les plus avilissantes qui en sont inséparables » durant la vie, que l'horreur enfin qu'il inspire après la mort, et » l'infection qui en rend l'approche redoutable aux vivants, ne se- » rait-ce point déjà un singulier objet de mépris ou de dégoût ? » Que sera-ce, si on vient à considérer les appétits grossiers, les viles » passions qui le déshonorent !.. L'imagination chercherait vaine- » ment, en dehors de cette masse de boue unie au péché, quelque » chose d'aussi méprisable ou d'aussi honteux. Mais, dit l'Apôtre, » si le corps est maintenant semé dans l'ignominie, il reparaîtra » glorieux. Son éclat surpassera de beaucoup toute sa beauté origi- » nelle, lorsqu'il sortit pour la première fois des mains de son au- » teur, portant sur son front l'empreinte toute vive et toute pure » de la ressemblance divine. Ce ne sera plus le corps de péché qui » appesantit ici-bas l'âme des saints eux-mêmes : ce sera le corps » des enfants de la résurrection qui brillera comme un éclatant so- » leil, au royaume nouveau dont il deviendra l'ornement. La tête » ceinte d'une auréole immortelle, il aura pour vêtement la beauté, » la gloire, la majesté ; c'est à-dire que ce corps glorieux répandra » éternellement des flots infinis et comme un immense océan de

» lumière. Tel est encore une fois le second privilége des corps ressuscités que l'Eglise figure au moyen de la seconde onction de l'intérieur de la Cloche.

» La troisième et la quatrième onctions désignent, après cela, les deux derniers priviléges de la résurrection dont parle saint Paul, quand il dit : « Le corps est semé dans l'infirmité, il ressuscitera dans la force ; mis en terre corps animal, il en sortira corps spirituel. » C'est-à-dire, N. T.-C. F., que Dieu, dans sa riche munificence envers les élus, changera si prodigieusement la nature de nos corps, qu'ils exerceront sans fatigue des facultés d'un ordre nouveau, et qui nous paraissent être aujourd'hui du domaine exclusif des esprits ; ils ne seront plus soumis à l'action de la pesanteur comme les corps grossiers que nous connaissons ; ils obéiront, avec une facilité et une promptitude étonnantes, à toutes les volontés de notre âme, et nous nous transporterons d'un monde dans un autre avec une célérité qui surpassera celle même de la lumière. Sous cette économie de gloire, nos corps, entièrement dégagés de l'imperfection des divers éléments qui concourent à sa formation, ne rencontreront plus d'obstacle à leurs mouvements ; ils seront doués, en un mot, d'une merveilleuse puissance de *spiritualité* ou d'*agilité*, de *pénétrabilité* ou de *subtilité*.

» Tels sont, avec l'*incorruptibilité* et la *gloire*, les quatre immortels priviléges qui élèveront presque jusqu'à la nature des esprits les corps des enfants de la résurrection : *Ideo quatuor sunt dotes : contra corruptionem impassibilitas, contra obscuritatem claritas, contra animalitatem spiritualitas, id est agilitas : contra infirmitatem virtus, sive penetrabilitas, id est subtilitas* [1].

» Il nous semble vous en voir déjà revêtus, N.T.-C.F., et déjà voir briller sur votre tête comme une auréole de quatre soleils tout ruisselants de vie et de gloire, quand nous considérons que nos mains viennent d'exprimer, dans l'intérieur de cette Cloche, à l'aide de quatre onctions mystérieuses, la figure de la complète

[1] S. Bonavent., in iv, Dist. xliv, part. ii, quæst. 1.

» victoire que vous remporterez un jour sur la mort, et celle de ce » triomphe immortel qui vous est promis. Aussi pourrions-nous ne » point admirer encore une fois le divin génie de l'Église, en ce » que, voulant faire de la Cloche un merveilleux instrument qui » célèbre dans ses accords les grandes et sublimes harmonies de » la religion, elle n'a rien trouvé qui fût plus digne de sa sagesse, » que de graver sur son métal, par de mystérieux caractères, le » dernier et le plus glorieux des triomphes de l'humanité ra- » chetée?

» Mais achevons ce tableau, ainsi que l'achève l'Église. Non con- » tente de figurer sur cette Cloche la résurrection de nos corps et » les glorieux priviléges que leur réserve la bonté divine, voyez » comme elle couronne admirablement son œuvre, en représen- » tant, par un dernier coup de pinceau, l'éternelle félicité de nos » âmes!... Et quelle autre signification donner en effet à ce riche » mélange de parfums et d'encens qui remplissaient, il n'y a qu'un » instant, tout l'intérieur de cette Cloche d'une fumée suave et » odoriférante? N'est-ce point là l'image de ce saint enivrement des » élus qui fera, selon la parole d'un Prophète, que la triomphante » Jérusalem sera toute transportée d'allégresse, et que son peuple » vivra dans un éternel ravissement?

» Oui, N. T.-C. F., ces délicieuses vapeurs de l'encens nous » figurent en cet endroit les célestes joies dont Dieu se réserve de » nous enivrer un jour dans l'heureux palais qu'il habite. Ce » nuage embaumé ne nous parle déjà ce semble que de cette paix » inaltérable au sein de laquelle notre cœur goûtera des délices » toujours nouvelles; il semble nous dire que Dieu embaumera nos » âmes de voluptés bien plus pures, qu'il rassasiera nos cœurs de » joies bien plus douces que tout ce que peut faire éprouver à nos » sens l'odeur du baume le plus précieux; en un mot, que ce » Dieu souverainement bon répandra sur nos âmes l'éternel arome » des divins parfums de la gloire, en ne cessant de nous donner, » sous les formes les plus augustes, des témoignages toujours » nouveaux de sa présence adorable, de son approbation et de son » amour.

» Nous venons de vous dire, N. T.-C. F., les hauts mystères » que l'Église a su figurer dans ce merveilleux ensemble de cérémonies qu'elle a fait concourir à la bénédiction de cette Cloche. » Aussi devient-elle dès ce moment un des plus nobles instruments » de la religion, et qui mérite de notre part autant de vénération » et d'honneur que les vases sacrés de l'autel eux-mêmes : *Campanæ episcopali benedictione sanctique olei unctione consecratæ sunt, » et inter sacra ecclesiæ vasa connumerantur* [1].

» Écoutez-la désormais comme la voix même de l'Eglise. N'oubliez pas que chacune de ses sonneries renfermera pour vous de » salutaires enseignements, si vous en cherchez l'intelligence dans » la méditation des saintes vérités de la foi. A l'imitation du diacre » qui nous rappelait naguère les reproches de Jésus à Marthe, sœur » de Lazare, pour son trop grand empressement à s'occuper des » soins de la vie, cette Cloche en adressera chaque jour de semblables à un grand nombre de chrétiens. Pourquoi donc vous tant » inquiéter, leur dira-t-elle, et vous agiter ainsi à la poursuite de » choses si superflues ? ô enfants des hommes jusques à quand aimerez-vous ainsi la vanité, et vous attacherez-vous si aveuglément au mensonge ? Cependant elle dira à d'autres chrétiens ce » que le même Sauveur disait de Marie : Quant à vous, ô pieux » fidèles, qui recevez avec tant de joie les continuels avertissements » que je ne cesse de vous donner, qui accourez avec tant d'amour » à toutes ces saintes assemblées de la religion que je vous annonce, » persévérez fidèlement dans la poursuite de cette seule chose nécessaire : « Vous avez choisi la meilleure part qui ne vous sera » point ôtée [2]. »

» Mais pourquoi, N. T.-C. F., retarder par un plus long discours » l'heureux moment où ce glorieux *signal* de l'Église va monter » avec honneur jusqu'au point le plus élevé du temple, d'où il se » dispose à nous faire entendre dans quelques instants son puissant et mystérieux langage. Plaise à Dieu que les saintes ondu-

[1] Bon., *Rer. lit.*, lib. I, cap. 22.
[2] Luc X.

» lations de ce métal, consacré par tant de prières et des rites si » merveilleux, réveillent désormais dans nos âmes les sentiments » de la foi la plus vive, de l'espérance la plus ferme, de la charité » la plus ardente ! »

A peine le pontife a-t-il terminé de cette sorte tout l'ordre de cette imposante cérémonie, que déjà cette nouvelle Cloche, aux dimensions colossales, a disparu comme par enchantement. Des forces merveilleusement combinées que l'art de l'homme connaît le secret de multiplier presqu'à l'infini, et pour ainsi dire sans le moindre effort de sa part, l'ont portée en triomphe, ainsi qu'une reine nouvellement couronnée, jusqu'à des hauteurs où l'œil ne la suit qu'avec effroi, mais où elle-même semble se jouer, toute fière qu'elle est et toute orgueilleuse d'atteindre enfin à ces tours et à ces flèches où il lui est donné dès ce moment d'exercer librement son glorieux empire.

Ainsi ont dû être consacrées, sinon avec la même pompe extérieure, du moins au moyen des mêmes rites et des mêmes invocations, toutes les saintes Cloches de nos églises, aussi bien celles dont l'agréable sonnerie anime le hameau solitaire que ces autres qui couronnent de leur multitude les hautes tours de la basilique, et dont les sons si variés et souvent si solennels remuent, comme par une force électrique, l'immense population des grandes cités : *Statuimus quod campanæ benedicantur ea solemnitate quæ in Pontificali inscribitur, in ecclesiis cathedralibus, civitatibus singulis, et collegiatis et plebibus et conventualibus singulis diœceseos* [1]. S'il s'en trouve néanmoins un si grand nombre qui n'ont jamais reçu, des mains de l'évêque, ces mystérieuses onctions, et dont le métal n'a été qu'imparfaitement sanctifié par une simple bénédiction sacerdotale, c'est une malheureuse circonstance qu'on ne saurait assez regretter, si l'on considère surtout que les priviléges surnaturels que l'Église a le pouvoir de communiquer aux Cloches n'appartiennent réellement qu'à celles qui en ont été mystérieusement revêtues par une légi-

[1] *Concil Raven.* rubr. VIII. — Cette loi a été confirmée par un décret de la sacrée Congrégation des Rites, à la date du 5 juillet 1614, où il est expressément déclaré que la bénédiction des Cloches doit être faite par l'Évêque lui-même.

time consécration, qui n'en peut être faite que selon la forme et les rites prescrits dans le Pontifical.

Nous n'ignorons pas que plusieurs rituels particuliers, en usage dans quelques églises de France, et même le traité *sur les Cloches* de Jean-Baptiste Thiers, curé de Vibraye, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, jouit parmi nous d'une trop grande autorité, ne font point difficulté d'attribuer au simple prêtre le pouvoir de bénir la Cloche, en y employant même les onctions prescrites par le Pontifical. Mais outre que la pratique de l'Eglise romaine s'oppose expressément à une telle confusion de juridictions et de pouvoirs, et donne par là même à la question une solution contraire aux usages particuliers reçus en divers lieux, nous ferons observer que tous les anciens livres pontificaux sans exception sont unanimes à désigner l'Evêque, comme le seul ministre de la consécration légitime de la Cloche. A la vérité, un seul rituel ancien, et c'est celui de l'Ordre des Carmes, mentionne une bénédiction simple et non solennelle du *signal* de l'Eglise qu'il met au nombre des bénédictions sacerdotales ; mais il en détermine de telle sorte les cérémonies, qu'il n'y doit avoir qu'une seule oraison, avec aspersion d'eau bénite, sans aucune onction des saintes huiles. D'où il suit qu'en aucun cas, selon même ce rituel tout à fait exceptionnel, le simple prêtre ne saurait faire concourir à la bénédiction d'une Cloche la solennité des formes du Pontifical.

Mais comme il n'est point rare parmi nous de voir donner à cette question une solution contraire à de tels principes ; il ne sera peut-être pas inutile d'entrer sur ce sujet dans quelques explications, afin d'éclairer suffisamment la matière et de confirmer par là, dans l'esprit de tout homme de bonne foi, la doctrine que nous avançons.

Bien que la liturgie romaine qui doit servir de règle à toutes les églises ne reconnaisse qu'à l'Evêque le pouvoir de bénir la Cloche, et qu'en vertu d'une telle pratique dans l'Eglise-Mère, les rituels de la plupart des églises particulières n'autorisent point les simples prêtres à faire en aucun cas une telle bénédiction; il s'en trouve néanmoins, et particulièrement en France, qui ont été conçus selon d'autres principes que ceux de l'Eglise romaine, et qui en effet ne

s'opposent pas à ce que les simples prêtres puissent bénir les Cloches, à la condition seulement qu'ils ne le fassent que du consentement et avec l'autorisation de l'Evêque.

C'est dans le but de protéger son *Rituel de Paris* contre les attaques dont il pourrait être l'objet sur ce point, que l'illustre André Saussay s'étend longuement dans sa *Panoplia sacerdotalis* [1], à établir que le pouvoir nécessaire ne manque point au prêtre, pour bénir légitimement la Cloche; et que tout d'ailleurs, dans l'état actuel de l'Eglise, semble exiger que ce soit lui qui exerce le plus généralement cette fonction ecclésiastique.

Et d'abord, dit-il, pourquoi la bénédiction donnée par un simple prêtre serait-elle insuffisante, quand on sait qu'au jour où il a été élevé à la dignité sacerdotale, l'Eglise, en lui sanctifiant les mains par ses onctions et ses prières, a voulu que tout ce que béniraient désormais ces mains fût béni, et que tout ce qu'elles consacreraient fût consacré : *Ut quæcumque benedixerint, benedicantur ; et quæcumque consecraverint, consecrentur in nomine Domini nostri Jesu Christi?* Et quant à la légitimité de l'exercice de cette fonction, ajoute-t-il, il est constant qu'il n'existe aucune défense de droit divin qui restreigne en ce point le pouvoir de bénir qui appartient au prêtre. On ne saurait même citer une loi quelconque de droit positif, non plus qu'aucune prohibition canonique, qui interdise au prêtre de telles bénédictions ; et ce n'est probablement qu'en vertu de la seule coutume, et encore d'une coutume qui est loin d'être partout en vigueur, que le Pontifical romain réserve à l'Evêque seul le privilége de bénir la Cloche.

En outre, poursuit le même auteur, dès qu'on aurait reconnu qu'il n'appartient qu'à l'Evêque de bénir légitimement la Cloche, on conçoit sans peine qu'il en résulterait aussitôt, pour un grand nombre d'églises, de très-regrettables inconvénients. Dans l'impossibilité où seraient les Pontifes de se rendre, aussi fréquemment que les nécessités l'exigeraient, sur les points de leurs diocèses les plus éloignés, combien de paroisses se verraient pour ce motif trop long-

[1] Part. II, lib. III, art. 22.

temps privées de ces saintes sonneries de la Cloche qui sont pour les peuples comme une douce et mystérieuse voix de la Religion. Que si au contraire les Evêques, surmontant tous les obstacles, volaient à chaque instant vers les lieux où il y aurait quelque nouvelle Cloche à bénir, il arriverait inévitablement que le nom et la personne des évêques perdraient chaque jour de leur prestige et même de l'éclat de leur dignité par rapport au peuple.

Telles sont les considérations que fait valoir l'illustre André Saussay en faveur du principe admis dans son *Rituel de Paris*.

Mais on jugera sans doute que ces raisons manquent de force, pour peu qu'on étudie la question selon les vrais principes de la liturgie catholique.

Ainsi, qui oserait contester à l'Église romaine le droit suprême et inaliénable de tout ordonner dans le culte catholique, en ce qui touche les rites sacrés de la religion? Et à quelle autre autorité pourrait-il appartenir de régler l'ensemble et les détails de chaque fonction sacrée, quand elle a pu seule fixer la liturgie même du saint Sacrifice? Que s'il en est manifestement de la sorte, comme la chose est hors de doute, où est-ce que nous pourrons apprendre quelles sont en effet les fonctions que l'Église romaine a exclusivement réservées aux évêques, et quelles sont les fonctions dont elle a déclaré qu'elles seraient au besoin du ressort des simples prêtres, si ce n'est dans les livres liturgiques qu'aura publiés le Saint-Siége pour l'usage de toute l'Église? Mais qui ne sait que le Saint-Siége a publié en effet un livre *Rituel* où sont consignées les fonctions diverses que peuvent exercer les simples prêtres, et un livre dit *Pontifical*, où sont de même énumérées, réglées et ordonnées les fonctions sacrées qui demeurent exclusivement la part ou le privilége des évêques? D'où il suit que s'il appartient à l'évêque d'accomplir personnellement, quand il le juge convenable, les fonctions marquées dans le *Rituel* et qui sont plus ordinairement exercées par les simples prêtres; ceux-ci par contre n'ont pas un semblable droit, à l'égard des fonctions sacrées marquées dans le *Pontifical*. Il est vrai qu'un petit nombre de bénédictions épiscopales, qui n'exigent point l'emploi des saintes huiles, sont souvent faites, pour de justes

causes, par le ministère de simples prêtres que les évêques délèguent à cette fin dans leurs diocèses; mais il est constant que les bénédictions dont il s'agit font partie du *Rituel* lui-même, tandis que la cérémonie de la bénédiction des Cloches n'a jamais figuré dans le *Rituel*, parmi ces bénédictions réservées à l'évêque qui peuvent devenir quelquefois, avec son autorisation, des bénédictions sacerdotales.

Que dire par conséquent de cette déplorable coutume qui s'est introduite dans plusieurs diocèses de France, par suite de laquelle on voit souvent de simples prêtres procéder à la bénédiction des Cloches; si ce n'est que de quelqu'endroit que vienne une telle dérogation à la règle légitime, elle ne saurait parvenir à s'autoriser sous aucun prétexte, ni porter atteinte en aucune sorte à l'inviolabilité sacrée de la discipline générale? On sait au reste, et il ne peut exister aucun doute à cet égard, que le Saint-Siége improuve de semblables coutumes, et qu'il ne cesse, en toute occasion, de les déclarer abusives; qu'il gémit de voir les rites sacrés du *Pontifical* insérés, contre toute règle, dans le *Rituel* des simples prêtres, et que, dans sa pensée, de telles bénédictions ne sont seulement pas illégitimes, mais entièrement invalides et de nul effet.

Il est facile après cela d'apprécier à sa juste valeur cette objection si souvent reproduite qu'on ose tirer du surcroît d'occupations qui reviendrait aux évêques, dès qu'ils se verraient dans la nécessité de parcourir beaucoup plus fréquemment leurs vastes diocèses. Nous n'en dirons ici qu'une chose : c'est qu'il nous semble qu'une telle difficulté ne se fût jamais présentée à l'esprit de saint Paul...

Et quant à la crainte qu'on témoigne de voir le nom et la personne des évêques perdre insensiblement de leur prestige, parce qu'on les verrait trop souvent se produire pour exercer des fonctions en apparence peu relevées, elle ne peut venir que de l'oubli du véritable esprit de Jésus-Christ et de son Évangile, qui attache la plus haute importance aux moindres détails de la sacrée liturgie qu'accomplit ici-bas l'Église [1].

[1] C'est ainsi qu'en jugeait en particulier le pape Benoît XIII de pieuse et

Et d'ailleurs, est-ce que les saints pontifes dont l'histoire ecclésiastique nous montre la vie tout occupée de fonctions communes, auxquelles ils se livraient avec tant de zèle au milieu de leurs peuples, virent diminuer par là le prestige de leur dignité? Bien au contraire, plus les peuples les virent de près, et plus, se laissant toucher par tant de témoignages de ce sentiment de paternel amour qui les portait à descendre continuellement jusqu'à eux, et à s'occuper personnellement du moindre de leurs besoins, s'habituèrent-ils à les considérer comme la plus parfaite image qui se pût voir sur la terre de l'ineffable providence de Dieu par rapport aux hommes.

On doit conclure des principes qu'on vient d'établir que les Cloches ne sauraient être consacrées par d'autres mains que celles mêmes des évêques, et que dans les diocèses où des circonstances particulières s'opposent à ce que les pontifes accomplissent par eux-mêmes cette fonction sacrée, il ne reste d'autre moyen de concilier toutes choses, dans l'intérêt des églises, que d'obtenir du Saint-Siége, en faveur de simples prêtres, une délégation spéciale en vertu de laquelle ils puissent accomplir, d'une manière légitime, la cérémonie de la bénédiction des Cloches, selon les formes du *Pontifical*.

Personne ne conteste, en effet, au Saint-Siége apostolique le droit de déléguer les simples prêtres pour l'exercice d'un tel ministère. C'est même sur ce fondement que Paul-Marie Quarti, dans son livre *des Bénédictions*, ne fait point difficulté de reconnaître aux abbés, ayant l'usage de la mitre et de la crosse, le pouvoir de bénir les Cloches, non-seulement de leurs monastères, mais encore des autres églises, puisqu'il fait découler très-expressément un tel pouvoir des priviléges accordés aux abbés par Innocent VIII et par d'autres souverains pontifes ses successeurs.

sainte mémoire qui, non-seulement durant le cours de son épiscopat, mais depuis même qu'il eut été élevé au pontificat suprême, trouvait son bonheur à consacrer sans cesse de nouvelles cloches, à l'intention des moindres églises pour lesquelles on ne craignait point de réclamer de lui une si haute faveur.

Ceux qui ont appris à connaître la vraie nature de ces bénédictions et consécrations que l'Église pratique avec tant d'honneur sur tout ce qui sert à son ministère, et par lesquelles elle épanche sur le peuple chrétien cette plénitude de sanctification qui est en elle, n'ont assurément besoin d'aucune autre considération pour vénérer, à l'égal des choses les plus sacrées de la religion, cette Cloche de nos temples. A quoi attribuer en effet, sinon aux redoutables mystères que l'Église avait si solennellement figurés sur son métal, cette religieuse frayeur qu'éprouvaient nos pères, quand ils redoutaient infiniment davantage de jurer sur une Cloche qui avait reçu sa consécration que sur les saints Evangiles mêmes : *Hoc etiam non prætereundum puto quod campanas in magna reverentia populus et clerus habere solent; ita ut sacramenta, hoc est juramenta, super eas longe magis quam super Evangelia et præstare vereantur et pejerare*[1]?

On peut juger par là de l'heureuse influence qu'exerçaient sur les mœurs chrétiennes ces cloches infinies en nombre qui ne se taisaient autrefois ni jour ni nuit, et qui, raisonnant sans cesse au sein des villes, au milieu des champs, dans les monastères, dans les ermitages, et jusque dans les bois et les lieux déserts, partout où la piété les avait semées avec profusion, portaient dans les âmes les plus rebelles les terreurs des jugements de Dieu, et parvenaient à y étouffer souvent dans leur germe des crimes qu'aucune loi humaine ne saurait jamais prévenir. La Cloche, en effet, ayant été consacrée par des rites si merveilleux, et avec une pompe de cérémonies si augustes, ce n'était plus un instrument matériel privé de vie et d'intelligence, c'était plutôt un invisible témoin non moins sacré que la personne même d'un pontife, destiné à déposer un jour au tribunal de Dieu contre les prévarications du peuple. En attendant, elle poursuivait le pécheur de ses continuels avertissements, et le venait sans cesse troubler au milieu des désordres de sa vie, en faisant perpétuellement résonner à son oreille comme un mystérieux écho de la trompette du dernier jour.

Nous voudrions ici mettre fin à ce long chapitre; mais ayant

[1] Sylves. Giral., *in Topograph. hiber.*, dist. III, cap. 33.

dessein de faire servir le mystère de cette consécration de la Cloche, à rendre raison d'une pratique de l'Église dont il est assez rare de trouver dans les auteurs une explication satisfaisante, nous ajouterons encore quelques mots, dans le but de présenter au lecteur une solution nouvelle, qui lui paraîtra peut-être comme à nous jeter une certaine lumière, sur une des circonstances les plus solennelles de la liturgie catholique : nous voulons parler du silence universel des cloches, durant les trois derniers jours de la semaine sainte.

Afin de mettre notre pensée dans un plus grand jour, revenons un instant sur ce qui a été dit. Quelle idée générale reste-t-il à notre esprit du mystérieux symbolisme de la bénédiction de la Cloche ? N'est-il pas manifeste, par ce que nous venons de dire, que cette religieuse consécration n'a rien fait de plus admirable que d'imprimer sur cet instrument comme un grand signe qui proclame de la manière la plus solennelle, que le démon a trouvé son entière défaite dans la mort de Jésus-Christ ? C'est là assurément le caractère qui domine dans toute la suite de ces mystérieuses figures. Mais il est facile d'entendre que cette mort du Sauveur n'a été victorieuse qu'à cause de la glorieuse résurrection dont elle a été suivie. De sorte, que s'il se rencontrait, dans le culte de l'Église, une circonstance liturgique où cette mort dût être considérée en elle-même, et sans sa naturelle correspondance avec la résurrection, il serait vrai de dire, que, sous ce rapport, la mort de Jésus-Christ ne présenterait point, durant ce temps, le trophée d'une insigne victoire sur les démons. Il s'en suivrait par là même que le *Signal* de l'Eglise, qui porte en lui la mystérieuse figure de ce triomphe, devrait comme naturellement s'isoler et ne prendre aucune part aux formes extérieures de ce culte exceptionnel, c'est-à-dire ne rompre le silence, que lorsque la grande figure imprimée sur son glorieux métal fût redevenue, dans ses rapports avec la liturgie catholique, l'expression d'un fait accompli : ce qui aurait lieu dès le moment, où cette même liturgie présenterait de nouveau à la foi des chrétiens l'absorption de la mort du Sauveur en la plénitude de sa vie.

Mais on sait qu'une telle circonstance se reproduit une fois chaque année, durant les trois derniers jours de la semaine sainte.

L'Église, en ces jours solennels, n'est occupée que de la mort de son divin Epoux. Elle chante encore, mais comme chante une voix pleine de larmes : ses chants sont d'inconsolables lamentations. Elle semble craindre la solitude dans une si grande douleur; et elle invite ses enfants à venir pleurer avec elle autour de la croix, comme une famille en deuil réunit tous ses membres pour pleurer en commun la perte d'un fils unique et bien aimé. Toutes ses prières, toutes les cérémonies de son culte, tous les actes de sa liturgie n'ont pour objet que les douleurs et la mort de l'homme-Dieu. Elle prend même au milieu de son deuil, ce lugubre vêtement qui proclame la mort, jusqu'à la rendre en quelque sorte sensible aux yeux de la multitude, et qui est à lui seul un si saisissant appareil de tristesse et de terreur !... Elle dépouille ses autels; elle offre en spectacle, comme expression de son humiliation et de son inconsolable veuvage, ses tabernacles ouverts et vides ; il semble, en un mot, qu'elle ait perdu toute espérance, et qu'elle ne pense plus qu'à s'ensevelir dans le même tombeau où repose son chef.

Cependant il y avait à craindre que ce profond mystère d'humiliation ne devînt un scandale pour les faibles, et que leur foi n'en fût ébranlée. Aussi l'Église a eu soin d'y préparer ses enfants et de les prémunir contre une telle tentation, par une action liturgique qui a précédé ce grand deuil, et dont le mystère a révélé d'avance, et comme par anticipation, quelle serait la fin de ces prodigieux abaissements du Verbe.

C'est en effet ce qu'il convient de remarquer dans l'office du Jeudi-Saint. Car au moment où la liturgie sacrée fait entonner à l'autel l'hymne des Anges, et que toute l'assemblée, poursuivant ce chant de triomphe, va célébrer la gloire de Jésus-Christ, selon sa double nature, l'Eglise ordonne à toutes les Cloches de ses temples d'associer leurs éclatantes ondulations aux saints transports de la multitude. Elle semble avertir par là les fidèles que cette mort du chef dont elle se dispose à célébrer la douloureuse mémoire n'est point de nature à confondre en aucune sorte l'espérance de ses membres; et qu'aussi le deuil qui va commencer immédiatement n'aura qu'une très-courte durée. Eh ! comment les fidèles se pour-

raient-ils laisser troubler à la pensée de cette mort d'un Dieu, quand l'Eglise leur montre déjà, sur le mystérieux métal de ses Cloches, la complète victoire que cette mort va remporter d'un seul coup sur tous les ennemis de l'humanité? Toutefois, jusqu'à ce que cette victoire sera remportée, et durant le temps où se livrera ce formidable combat, que les Cloches se taisent; car aussi bien, si elles se faisaient entendre, ne voit-on pas qu'en vertu du mystère de leur consécration, elles exprimeraient comme accompli ce qui n'est encore qu'en attente: nous voulons dire la victoire de Jésus-Christ sur le démon et sur la mort? Voilà pourquoi, durant ces trois derniers jours de la grande semaine des mystères, l'Eglise uniquement appliquée à adorer en silence les secrets conseils de Dieu qui a voulu que le démon, en opprimant son Fils bien-aimé, pût croire un instant avoir à jamais assuré sa redoutable puissance; l'Eglise, disons-nous, en renouvelant dans son deuil, la mémoire de tous ces mystères, ne devait point prévenir l'heure de Dieu par un signe quelconque où serait exprimée la définitive victoire de Jésus-Christ. Elle s'ensevelit donc dans sa douleur, et témoigne, par toutes les circonstances de son culte, qu'elle veut se refuser jusqu'à l'ombre même d'une consolation.

Mais après avoir ainsi pleuré, durant trois jours, la mort de son divin Epoux; voyez-la revêtir tout à coup, dans l'office du Samedi-Saint, des vêtements de joie et d'allégresse, et se préparer à faire entendre dans ses chants la première annonce de la Résurrection. Et c'est ici surtout qu'elle éprouve le besoin de célébrer ce triomphe désormais accompli, par le glorieux *Signal* qu'elle a consacré pour cet objet plus encore que pour tout autre. Que toutes les Cloches s'ébranlent donc à ce moment solennel; qu'elles disent hautement, et sur tous les accords, la victoire de Jésus-Christ sur la mort et sur l'enfer; qu'elles ne craignent plus de présenter aux démons de l'air la mystérieuse figure de leur entière défaite et de leur ruine éternelle : la rédemption du monde est accomplie ; le Christ est vainqueur, et la mort à jamais détruite. C'est-à-dire, en un mot, que s'il convient, à raison des mystérieuses figures de sa consécration, que la Cloche demeure silencieuse durant le temps que se livre en-

core ce formidable combat entre le Fils de Dieu humilié et tous les démons de l'enfer, il n'est pas moins convenable qu'après l'heureuse issue du combat, et quand enfin la mort de Jésus-Christ est devenue victorieuse, que l'Eglise produise de nouveau son glorieux *Signal* qui est en quelque sorte l'étendard même de cette victoire.

Telle est, ce nous semble, la raison symbolique du silence que l'Eglise impose aux Cloches durant ces trois mémorables jours que la liturgie catholique consacre à la représentation ou, pour parler plus exactement, au renouvellement rendu en quelque sorte présent et sensible des ineffables humiliations de la Croix.

Quant à tous les autres temps de l'année, la Cloche a constamment le privilége d'annoncer et même de glorifier, au milieu des chrétiens, le grand mystère de la mort d'un Dieu, dont elle porte sur elle le merveilleux signe, et d'où elle tire, ainsi que nous l'avons vu, toute sa dignité et toute sa force. Au reste l'Eglise a voulu, ce semble, achever de déclarer un si frappant symbole et le rendre de plus en plus sensible dans tout l'ensemble de ses formes liturgiques, quand elle a établi dans beaucoup de lieux, et nommément à Rome, par un décret de Benoît XIV, du 19 décembre 1740, l'usage de sonner les Cloches tous les vendredis de l'année, à la troisième heure qui suit le milieu du jour [1], afin de rappeler aux fidèles, qu'en ce jour et à cette heure le dernier soupir d'un crucifié a sauvé le monde.

L'explication que nous venons de donner n'offre peut-être d'autre intérêt que celui de découler naturellement du symbolisme de la consécration de la Cloche. Aussi est-ce uniquement à ce titre que nous la présentons ici, sans prétendre infirmer par là, en aucune sorte, celles qu'en donnent généralement dans leurs écrits les liturgistes du moyen âge.

Quoiqu'il en soit, les considérations qui précèdent pourront servir à relever, dans l'esprit de quelques chrétiens la sainte dignité de nos Cloches ; et c'est surtout là le but que nous nous proposons dans ce travail.

[1] Cette pratique avait déjà été introduite par saint Charles dans les églises de Milan.

CHAPITRE III.

EXPOSITION THÉOLOGIQUE DU PLUS MERVEILLEUX DES PRIVILÉGES DE LA CLOCHE ; ET SOLIDE RÉFUTATION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS QU'ON A OPPOSÉES DANS CES DERNIERS TEMPS POUR EN CONTESTER L'EXISTENCE.

Mais la Cloche n'est pas seulement un instrument qui mérite notre vénération par sa sainteté ; elle n'a pas de moindres droits à notre confiance par la puissante protection qu'elle nous assure. De même que l'ancien peuple de Dieu faisait dépendre le succès de ses armes de la présence de l'arche d'alliance dans le camp d'Israël, et qu'il lui semblait à bon droit que combattre autour de l'arche, c'était avoir Dieu lui-même pour chef et pour défenseur; de même croyons-nous aujourd'hui que le sacré *Signal* de l'Eglise nous protége avec non moins d'efficacité contre un grand nombre de fléaux dont nous menace à chaque instant la puissance essentiellement malfaisante des démons.

Qu'il puisse paraître permis à des hommes *exclusivement* nourris de la littérature ancienne, grecque ou romaine, et dès lors peu familiarisés avec le caractère surnaturel et divin de l'Eglise, de juger qu'il n'y a pas la moindre apparence que le métal de la Cloche possède une vertu quelconque, en dehors de ses propriétés naturelles ; et qu'en lui attribuant, dans leur opinion, un pouvoir extra-naturel, les catholiques n'ont fait qu'hériter de la croyance des païens, par rapport à la puissance merveilleuse attribuée par eux aux in-

struments d'airain qui servaient dans les temples ; on aura toujours lieu de s'étonner qu'il y ait des chrétiens, encore qu'ils soient séparés de l'Eglise, qui partagent sur ce point le préjugé dont nous parlons, et qui trouvent en effet aussi absurde la croyance des catholiques que vaine et grossière la superstition des païens [1].

Au reste, c'est seulement à ces derniers que nous nous adressons ici, à cause qu'admettant avec nous l'autorité de la sainte Écriture, ils sont bien obligés de reconnaître que des vérités bibliques, manifestement révélées de Dieu, ne laissent pas d'être des faits divins, pour avoir été longtemps auparavant chez les païens autant de formes mensongères d'un culte superstitieux. Ainsi, pour ne parler que d'un seul détail de ce culte ancien du polythéisme, on connaît toutes les cérémonies qui s'y accomplissaient au moyen de l'eau : toutes ces aspersions, toutes ces lotions qui revenaient sans cesse dans le cours de leurs sacrifices. En faudra-t-il conclure que l'eau ayant ainsi servi de matière à d'innombrables superstitions chez les païens l'usage qu'on en fait dans le culte chrétien n'en saurait être plus sacré? Et faudra-t-il croire que ce qui a été une erreur dans le paganisme ne puisse devenir une vérité sous la lumière de l'Evangile ? Mais alors, que deviendra la sainteté du baptême lui-même, et avec le saint baptême, toute cette mystérieuse dispensation de l'eau qui entre, comme on sait, d'une si merveilleuse manière, dans l'économie de la régénération et de la sanctification des hommes par Jésus-Christ ?

C'est une chose digne de remarque, de voir le grand respect qu'inspiraient encore à Luther, après même son apostasie, les divers sacramentaux en usage dans l'Eglise de son temps, tels, dit-il, que la consécration et l'aspersion de l'eau *ut sunt aquæ consecratio et aspersio :* où il ne pouvait s'empêcher, ajoute-t-il, de reconnaître de véritables effets de sanctification, à cause de la parole de Dieu et de la prière dont ces éléments divinement transformés avaient reçu la vertu, par le ministère de l'Eglise : *Neque enim negare pos-*

[1] C'est le langage de Hospinien et de la plupart des écrivains protestants sur le sujet que nous traitons.

sumus, creaturam quamlibet per verbum Dei et orationem sanctificari, quod apostolus Paulus nos docet [1].

Nous ne citerons point d'autre exemple; mais il suffit pour nous autoriser à écarter cette question préjudicielle, et à conclure avec Ange Rocca, que beaucoup de formes religieuses employées dans le culte des faux dieux du paganisme, et, sous ce rapport, pleines de superstitions et de mensonges, n'ont eu pour ainsi dire qu'à changer de sanctuaire et de temple, pour revêtir, sous l'action surnaturelle d'une religion sainte et divine, le caractère sacré de la vérité : *Multa ab ethnicis, falsa religione ac superstitione deceptis fieri solebant, quæ deinde a christianis et ecclesiasticis præsertim viris, falsa religione ac superstitione omnino ablata, in usum pium ac sanctum translata fuerunt* [2].

En un mot, nous convenons volontiers, puisque la chose est d'ailleurs certaine, que les païens attribuaient à leurs instruments d'airain, et à ceux surtout qui se trouvaient placés dans les sanctuaires des dieux, une merveilleuse puissance. Mais que ce fût chez eux une vaine persuasion habilement entretenue par la fraude des prêtres du polythéisme; ou que les démons eux-mêmes, dans le but de retenir de plus en plus les peuples dans les superstitions impies où ils les avaient plongés, suspendissent, par un satanique dessein, les cruels effets de leurs malices habituelles, autant de temps que résonnait en effet l'airain de leurs temples, à cause que les hommes, qui leur étaient d'ailleurs entièrement vendus, avaient mis, par une superstition nouvelle, une sorte de religieuse confiance dans le son de tels instruments; sera-ce un motif suffisant, ou seulement raisonnable, pour jeter d'avance une sorte de discrédit sur une croyance analogue qu'on viendra à découvrir dans le christianisme; ou ne suffira-t-il pas au contraire, du moins pour des chrétiens, de considérer qu'une telle croyance est conforme à l'enseignement de l'Eglise la plus répandue, la plus nombreuse et la plus fortement constituée parmi les églises chrétiennes, pour

[1] *De captiv. Bab.*, cap. de extrem. unct.

[2] *Var. lect.*, cap. 4

suspendre au moins son jugement, en attendant qu'on se soit donné la peine d'étudier à fond une question de cette nature, non d'après les préjugés de secte, mais selon les vrais principes du christianisme, et les règles invariables du surnaturalisme divin, tel qu'il nous est révélé dans les Écritures?

S'il arrive, disait le Seigneur à Moïse, que vous deviez marcher contre des peuples ennemis, vous n'oublierez pas de faire retentir les airs du son le plus éclatant de vos trompettes : à ce signe je me souviendrai de vous, et je descendrai moi-même au milieu de vos bataillons pour vous assurer la victoire : *Si exieritis ad bellum de terra vestra contra hostes qui dimicant adversum vos, clangetis ululantibus tubis, et erit recordatio vestri coram Domino Deo vestro, ut eruamini de manibus inimicorum vestrorum* [1].

L'Eglise catholique n'a point sans doute à déclarer la guerre à des peuples étrangers, puisqu'au contraire elle n'aspire qu'à devenir la mère de tous les peuples. Il n'est cependant que trop vrai qu'elle a des ennemis, mille fois plus forts que ne pourraient l'être tous les hommes ensemble, dont elle doit constamment soutenir les violents assauts. « Revêtez-vous, » nous dit l'Apôtre, « des » armes de Dieu, parce que vous n'avez point à combattre la chair » ni le sang, ni aucune force visible, mais contre des principautés » et des puissances spirituelles, » c'est-à-dire contre d'innombrables esprits de malice répandus dans l'air, qui ne sont ni de chair, ni de

[1] Num. x. Quand le Seigneur promet ici à son peuple de se souvenir de lui, toutes les fois qu'il aura imploré sa divine assistance par ce signe convenu du son des trompettes, c'est au même sens qu'il avait déjà promis à Noë de se ressouvenir de son alliance chaque fois que l'arc-en-ciel, avec ses couleurs si douces et si agréablement diversifiées, se montrerait de nouveau dans les nuées célestes, pour y être un témoignage éternel et comme une douce impression des miséricordes de Dieu. Comment en effet le Seigneur pourrait-il avoir besoin de semblables signes pour rappeler dans sa mémoire ses engagements ou ses promesses? Mais s'ils sont inutiles à Dieu, ils ont du moins ce grand avantage pour l'homme, qu'ils le provoquent à compter alors avec une ferme assurance sur le secours qui lui a été promis, et le disposent en même temps à invoquer en foi et espérance celui qui s'est déjà engagé à exaucer sa prière.

sang; en qui tout est dégagé, tout est esprit, tout est force, tout est vigueur, qui sont en un mot de la nature de ceux dont il est écrit « qu'ils portent le monde » [1].

Ce sont là les redoutables ennemis contre lesquels la sainte Eglise de Dieu, qui est justement appelée militante, nous fait marcher en ordre de bataille comme une puissante armée du Seigneur. Et voici qu'afin de nous animer au combat et nous remplir tous d'une sainte ardeur, elle fait sonner en quelque sorte ses trompettes guerrières, quand elle fait résonner en tous lieux l'airain sacré de ses temples dont les harmonieuses ondulations semblent être le signal même du combat, et comme la harangue qu'elle adresse à toute cette vaillante armée qui combat sous ses drapeaux : *Benedicuntur campanæ ut sint tubæ Ecclesiæ militantis* [2].

Mais c'est ici que nous devons admirer le génie de l'Eglise, et cette sublime sagesse qui lui fait imprimer à ses symboles le caractère de sa propre grandeur. En même temps que par le son de ses Cloches, elle tâche d'inspirer un mâle courage à tous les membres de sa sainte milice, elle leur montre, au-dessus de ces mêmes Cloches, le glorieux étendard de son chef qui est un signe assuré de la victoire. Quelle noble ardeur en effet n'allumera pas dans l'âme du vrai chrétien, ce double aiguillon de la gloire !.. Toujours dans la mêlée, toujours engagé dans cette incessante lutte qu'il a à soutenir contre les démons, qu'il entende seulement quelques vibrations des saintes Cloches, c'est pour lui le son de la trompette ! c'est la voix même de son invincible capitaine !.. Que ses regards se tournent alors vers les hautes tours d'où lui arrive ce puissant encouragement, il aperçoit, arboré au point le plus élevé de la maison de Dieu, ce fameux étendard de la Croix qui est la terreur de ses ennemis dont il proclame à jamais l'humiliante défaite et l'éternelle ruine.

C'est pourquoi, de même que dans les combats que se livrent entre elles des armées ennemies, c'est le son de la trompette, ainsi

[1] Job. IX.

[2] Concil. Colonn. ann. 1536, part. IX, cap. 16.

que le dit saint Ambroise, qui entretient dans l'âme du soldat le mépris de la mort, et lui communique la soif de la bataille et l'ivresse du sang [1], de même la Cloche doit rendre les chrétiens invincibles dans la guerre qu'ils font aux démons.

Mais elle n'est point seulement une mystérieuse trompette qui les anime au combat, elle est encore un divin bouclier qui les défend et les protége, une arme puissante qui suffit seule à repousser tous les esprits de malice.

Que la région de l'air qui est au-dessus de nous devienne, par la volonté de Dieu, l'habitation de ces éternels ennemis de l'homme [2]; que là, dans leur implacable haine, ils s'interposent malicieusement au-dessus de nos têtes, afin d'empêcher toute communication entre l'Eglise du ciel et l'Eglise de la terre; celle-ci saura bien briser, par le son de la Cloche, cette formidable barrière, percer, par l'éclat des saintes ondulations de l'airain sacré, ces nuées malfaisantes, et, à travers ces légions vaincues, ouvrir un passage aux bons anges, afin qu'ils viennent défendre ici-bas leurs futurs compagnons de gloire : *Dum hujus vasculi sonitus transierit per nubila, ecclesiæ tuæ conventum manus conservet angelica* [3].

Cette merveilleuse puissance de la Cloche contre les démons de l'air n'explique-t-elle pas, ne justifie-t-elle pas suffisamment la vertu qu'on lui reconnaît de dissiper les vents et les nuages, de balayer devant elle la grêle et la foudre, de conjurer les tempêtes et les éléments déchaînés, puisque toutes ces pernicieuses influences de l'atmosphère ne proviennent point tant des causes naturelles que de la malice de ces génies malfaisants?

Dans les siècles où la foi était encore vivante chez les chrétiens,

[1] In Joan. Apocal. non longe ab initio.

[2] Hæc omnium doctorum opinio est, quod aer iste, qui cœlum et terram medius dividens inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus. — Ad hunc aerem tanquam ad carcerem, damnatus est diabolus de apparatu superiorum angelorum lapsus cum angelis suis. (S. HIERON. ad Ephes. cap. 6; S. AUG., enarr. in ps. CXLIX.)

[3] Pontif. Rom., de bened. signi.

on ne voyait peut-être pas se renouveler, aussi fréquemment que de nos jours, les ravages de ces fléaux qui semblent tomber du ciel, et l'apparition de ces autres, tels que les maladies contagieuses et la peste, qui viennent on ne sait d'où et couvrent, presque sans discontinuation aujourd'hui, la terre entière de deuil. C'est que nos religieux ancêtres ne regardaient point comme de vaines formalités les consécrations et les invocations de l'Église. Au jour où le pontife avait consacré la Cloche du temple, ils l'avaient entendu demander à Dieu, au nom de l'Église qui ne prie jamais en vain, que les sons de cet airain, sanctifié par tant de rites, fussent pour toute la société chrétienne un salutaire préservatif contre toutes sortes de calamités. Aussi, quand l'heure du danger était venue, ces vrais chrétiens, qui ne l'étaient point seulement de nom comme nous, recouraient avec une confiance inébranlable au son des saintes Cloches, et semblaient vouloir par elles faire entendre au Seigneur leur premier cri d'alarme. Le Seigneur à son tour ne demeurait pas longtemps sourd ou insensible aux cris de son peuple; et souvent, à la vue de la miraculeuse cessation des fléaux qui s'étaient d'abord annoncés d'une manière effrayante, on comprit que Dieu était descendu au milieu des siens, et qu'il avait encore une fois sauvé ses enfants.

Mais l'esprit philosophique de notre siècle qui n'est qu'un esprit d'incrédulité fait disparaître peu à peu des mœurs chrétiennes ces précieux vestiges de la croyance de nos pères. Nous avons peur aujourd'hui d'une foi trop simple; nous nous tenons en garde contre les saintes traditions du passé, à peu près comme si nous partagions réellement, et que nous voulussions accréditer de plus en plus, par nos aveux et toute notre conduite, les préjugés semés dans le monde par la *Réforme* du XVIe siècle et l'impiété du XVIIIe.

Et qu'on ne se persuade point que ce rationalisme antichrétien n'étend son influence que dans les conditions séculières; le clergé lui-même, du moins en France, croyant sans doute devoir traiter cette maladie du siècle avec une certaine condescendance, se trouve entraîné malgré lui, peut-être même à son insu, à pousser la complaisance jusqu'à sacrifier d'antiques usages de l'Eglise, par le motif qu'ils ne paraissent pas assez en harmonie avec les progrès actuels

de la science. N'est-ce point, en effet, ce qui a fait cesser en tant de lieux à la fois ces saintes sonneries de la Cloche, dans lesquelles le peuple chrétien avait appris à mettre sa confiance pour détourner de dessus sa tête les fléaux du ciel qui le menaçaient?

Aurait-on pu prévoir dans les siècles passés qu'il viendrait un temps où de pieux et savants pontifes, d'ailleurs courageux défenseurs des droits de l'Église, et, en tout le reste, gardiens vigilants de sa discipline, ne craindraient pas d'affaiblir eux-mêmes dans l'âme des fidèles cette pieuse confiance qu'ils avaient appris à mettre dans les sonneries de la Cloche? Eût-on pensé que de tels évêques, l'ornement de l'Église et la gloire de la religion, après qu'ils auraient mille fois célébré de leur propre bouche, dans l'acte liturgique de la consécration de la Cloche, les merveilleux priviléges qu'ils lui communiquaient au nom de l'Église; après qu'ils lui auraient officiellement déclaré, comme ministres du culte, qu'elle triompherait désormais de la colère la plus irritée des démons et de toutes les fureurs de l'air conjuré, pussent consentir ensuite, dans leurs mandements publics et leurs instructions pastorales, à faire presqu'entièrement disparaître tout le côté merveilleux de ce sacré *Signal* de l'Église, par des explications autant injurieuses à la Cloche elle-même que contraires à la tradition ecclésiastique des siècles passés?

C'est néanmoins le douloureux spectacle auquel nous assistons de nos jours, et dont on nous voudra bien permettre de citer ici un exemple qui ne diminuera certainement pas la mémoire si sainte et si pure du pontife que nous allons nommer, mais qui servira peut-être à nous faire mieux apprécier l'état de la question et les difficultés d'interprétation qui s'y rattachent.

Nous ne connaissons pas d'instruction pastorale *sur les Cloches* qui jouisse d'une plus célèbre et plus juste renommée que celle que Mgr Giraud, alors évêque de Rodez, publia sur ce sujet, en novembre 1841. Cependant voici de quelle sorte il y traite en particulier le privilége de la Cloche que nous étudions.

« Avons-nous énuméré », dit-il, « tous les services de la Clo-
» che? Non, N. T.-C. F.; elle conjure la foudre et l'*esprit des tem-*

» *pêtes*. Que la Cloche reçoive cette vertu dans la cérémonie de sa
» consécration, les formules expresses de notre liturgie ne per-
» mettent pas d'en douter. Qu'on lise les belles prières récitées sur
» elle, on voit que l'empire de l'air lui est donné, qu'elle règne sur
» lui en souveraine, dissipant toutes les influences malignes qui
» peuvent altérer sa pureté ou troubler sa sérénité. Mais de quelle
» manière et dans quelles circonstances exerce-t-elle cette action
» bienfaisante? C'est ici qu'il faut nous garder de toute exagération
» qui offenserait bien plus qu'elle n'honorerait la piété véritable.
» Croire, avec une humble confiance dans la bénédiction de l'Eglise
» et la protection de Dieu, que le son de la Cloche, accompagné
» des mouvements pieux d'un cœur fidèle, possède habituellement
» et en *priorité de puissance*, pour parler le langage de l'Ecole, la
» vertu de rasséréner et de purifier l'air, d'empêcher les orages de
» se former, en maintenant l'équilibre des éléments dont se com-
» pose la foudre et la grêle, est une croyance sainte et irrépro-
» chable.

» Mais quand les lourdes vapeurs se condensent, quand les nua-
» ges s'assemblent, quand le tonnerre gronde sur le clocher sillonné
» d'éclairs sinistres, compter que la Cloche, balancée à pleins bras
» et à toutes volées dans la région de la tempête, en détournera
» les coups, en apaisera les colères; ou, en d'autres termes, pré-
» tendre qu'elle repoussera un fléau en lui ouvrant un large pas-
» sage dans le flanc de la nue qu'elle déchire, ou encore, mettre
» le feu à une mine pour en arrêter l'explosion, qu'est-ce autre
» chose que tenter et défier Dieu, lui demander un miracle con-
» traire à toutes les règles de sa sagesse, offenser sa bonté par une
» confiance qu'il réprouve comme téméraire et insensée, dès qu'elle
» affecte de mépriser les conseils de la prudence la plus vulgaire?
» Si l'on objecte l'usage, qui a depuis longtemps prévalu dans les
» campagnes, de sonner la Cloche sous le coup même de l'orage,
» nous dirons que tout usage, pour être ancien et généralement
» pratiqué, n'est pas toujours légitime; que plus d'une sainte cou-
» tume s'est altérée en s'éloignant de l'esprit de sa primitive insti-
» tution. A l'égard de celle-ci en particulier, nous sommes porté à

» croire que son premier motif, tout de religion et de charité, s'est » transformé avec le temps et l'interprétation des hommes, en une » fausse idée de secours et de protection; que de rares tintements, » frappés à de longs intervalles, qui n'avaient, dans le principe, » d'autre but que d'inviter le peuple à la prière ou d'annoncer la » proximité d'un abri au voyageur exposé aux fureurs de l'orage, » ont amené insensiblement ces sonneries bruyantes et précipitées » qui appellent et provoquent les malheurs qu'un préjugé fatal les » suppose habiles à écarter. »

Il y aurait, ce nous semble, bien des observations à faire sur cette manière, à notre avis un peu stratégique, d'expliquer ou d'interpréter aujourd'hui la puissance de la Cloche, par rapport à tant de fléaux dont on croyait autrefois qu'elle avait mission de nous préserver. Mais il est facile de voir qu'une telle explication ne saurait être recevable, ne fût-ce qu'à cause qu'elle est nouvelle, qu'elle réduit à néant l'un des plus glorieux priviléges de la Cloche, et qu'elle donne enfin lieu d'accuser l'Eglise elle-même d'ignorance et même de cruauté.

Et d'abord c'est une manière nouvelle et tout à fait inconnue jusqu'à notre siècle d'entendre de cette sorte la nature des services que doit rendre la Cloche. Oser prétendre que la primitive institution de ces sonneries auxquelles on a eu si universellement recours dans les moments de danger public s'est transformée, *avec le temps et l'interprétation des hommes*, *en une fausse idée de secours et de protection*, c'est évidemment contredire l'antiquité ecclésiastique qui ne nous montre l'origine d'une telle pratique, commençant à Cologne, vers le milieu du IXe siècle, que pour nous apprendre en même temps qu'elle faisait partie dès ce temps-là de cet ensemble de formes religieuses qui furent adoptées, avec l'approbation de l'Eglise elle-même au concile de Mayence, pour conjurer l'esprit des tempêtes, et préserver les hommes de la colère des éléments [1].

Il est inutile de citer ici les nombreux témoignages tirés des conciles et des écrivains ecclésiastiques où la Cloche paraît constam-

Labb. Concii. tom. IX, édit Venet., ann. DCCCLVII.

ment en possession de cet admirable privilége. D'ailleurs toute la tradition sur cette matière se résume pour nous dans la rubrique du *Rituel Romain* qui fixe et détermine irrévocablement les formes adoptées par l'Eglise pour repousser la tempête : *Ad repellandam tempestatem;* où l'on voit en effet qu'avant même de désigner les prières, les psaumes et les autres invocations qu'il convient alors d'adresser à Dieu, la rubrique prescrit d'abord de sonner les Cloches : *Pulsantur campanæ.*

Que si nous voulons entrer plus avant dans l'esprit de cette rubrique, nous n'avons qu'à la lire dans un monument un peu plus ancien de quelques années, et qu'on pourrait considérer sous bien des rapports, comme une première édition du *Rituel Romain* lui-même : nous voulons parler des ordonnances synodales de saint Charles.

Voici ce qu'avait ordonné cet illustre et savant pontife, dans son IVe concile de Milan, pour l'usage de toutes les églises de sa province. « S'il arrive, » avait-il dit, « que l'état du ciel annonce tout à » coup, et fasse redouter quelque grand orage, ou que la tempête » elle-même menace d'éclater; qu'on sonne aussitôt les Cloches au » haut des tours, *selon l'antique et pieuse coutume de l'Eglise*, afin » que, par la vertu divine qui a été communiquée à l'airain sacré » dans la consécration légitime qui en a été faite, il plaise à Dieu » de ramener la sérénité dans l'air, ou du moins de détourner de » dessus son peuple le coup de l'orage : » *Nimbis, procellisve imminentibus, sicut ecclesiasticæ consuetudinis est, campanis sonetur in turribus, tum ad tempestatem vi divina, quæ ex solemni prece, sacraque benedictione illis inest, depellendam, tum ad Dei misericordiam implorandam christianæ pietatis orationibus* [1].

Nous laissons à penser si l'on a bonne grâce de venir après cela nous présenter la coutume de sonner la Cloche dans ces moments critiques, comme un abus qui n'a pu s'introduire que dans les campagnes, loin de tout regard un peu intelligent, pour dire ici ce

[1] Hinc arguendi sunt omnes fere ecclesiarum rectores qui, vel ubi atrocissima tempestas imminet, sonitu solo campanarum contenti, nihil amplius curant de litaniis, psalmis ac precibus in ecclesia publice recitandis in *Rituali Romano* præscriptis. CATAL.

qu'on pense, et loin surtout de la surveillance éclairée des premiers pasteurs des églises. Mais évidemment il n'en a point été de la sorte, puisque ce sont les conciles eux-mêmes, comme on vient de le voir, dont les décrets ont établi une telle pratique dans l'Église, et puisque des évêques tels que saint Charles n'ont pas craint de la recommander pour être suivie et fidèlement observée dans des églises de l'importance de celle de Milan.

En second lieu l'explication qu'on nous propose sur le sujet de ce privilége de la Cloche, en fait à peu près disparaître tout le côté merveilleux, et réduit le sacré *Signal* de l'Église à ne plus être, pour ainsi dire, qu'une froide invitation à la prière; tandis qu'on avait toujours cru que c'était lui surtout et les mystérieux signes de son métal qui en devaient assurer l'effet auprès de Dieu. Il est vrai qu'on a l'air de vouloir reconnaître, dès le début, cette merveilleuse puissance de la Cloche, puisqu'aussi bien on ne voit pas trop comment il serait possible de se dissimuler entièrement à soi-même l'impression que fait nécessairement à l'esprit la force des paroles de la liturgie qui établissent, comme on sait, d'une manière si expresse, ce pouvoir surnaturel. Mais que sert de paraître d'abord vouloir adopter le langage des siècles passés, et, ce qui est ici la même chose, celui de l'Église, si aussitôt après on détruit ce qu'on vient d'avancer ou de reconnaître, et si les dernières explications ne laissent plus subsister les premières. C'est ce qu'on pourra remarquer dans le passage que nous avons cité de Mgr Giraud; au point que tout le monde avouera sans peine, après l'avoir lu avec quelque attention, que la Cloche est quelque chose ou n'est rien, possède réellement ou ne possède en aucune sorte la merveilleuse vertu de triompher de la fureur de l'air, selon qu'on adoptera les nouvelles conclusions qui nous sont proposées de nos jours, ou celles que nous ont laissées les traditions les plus vénérables de l'ancienne Église. En d'autres termes, la Cloche, si l'on s'en rapporte aux idées de prétendu progrès qui ont cours aujourd'hui en France, mérite à peine, ce semble, qu'on cherche à expliquer d'une manière sérieuse la nature du mystérieux pouvoir que d'anciens préjugés lui ont fait attribuer; et au contraire, si l'on en croit les

conciles, les rituels, les anciens écrivains ecclésiastiques, et même les *Actes* authentiques d'un très-grand nombre de Saints des âges précédents, cette même Cloche possède en effet, en vertu de la bénédiction sainte dont elle a été l'objet, un pouvoir réel, certain et incontestable d'apaiser les orages et les tempêtes de l'air qui menacent la vie ou les biens de l'homme : *Quidquid autem philosophi opinentur, tribuenda est quidem vis efficaciaque expellendæ tempestatis, non naturali campanarum sono, sed earum consecrationi, seu benedictioni, ut sancta mater Ecclesia omnium magistra in suis orationibus ac sacris ritibus docet. Et ideo neglectis philosophorum commentis, standum est doctrinæ a conciliis, ac ritualibus traditæ de campanarum sonitus virtute ad coercendos nimbos, procellasve ingruentes, quam etiam varia antiqua sanctorum exempla ad præsentem usque diem confirmant.* (CATAL., in suo super Ritual. Rom. comment., tit. IX, cap. 8.)

Nous avons dit en dernier lieu que cette manière nouvelle d'exposer ou d'interpréter les prérogatives de la Cloche donne lieu d'accuser l'Église de légèreté ou d'ignorance, et même, à certains égards, de cruauté. Ainsi quand on nous dit que *lorsque les lourdes vapeurs se condensent, lorsque les nuages s'assemblent, lorsque le tonnerre gronde sur le clocher sillonné d'éclairs sinistres, compter que la Cloche, balancée à pleins bras et à toutes volées dans la région de la tempête, en détournera les coups, en apaisera les colères; ce n'est autre chose que tenter et défier Dieu, lui demander un miracle contraire à toutes les règles de sa sagesse, et offenser sa bonté par une confiance qu'il réprouve,* ne donne-t-on pas lieu d'accuser l'Église d'avoir tenté elle aussi Dieu, durant de longs siècles, en lui demandant des miracles contraires à toutes les règles de sa sagesse? Eh! qui désormais pourra se promettre de ne pas tenter le Seigneur, quand l'Église elle-même n'a su s'en défendre? Mais ce n'est pas tout; nous sommes encore en droit de lui demander compte de la mort de tant de chrétiens trop simples ou trop confiants qui n'ont pas balancé sur sa parole à monter courageusement au haut des tours les plus menacées par la tempête, et y ont ainsi trouvé une mort presque inévitable.

Telles sont, comme on voit, les graves accusations qu'il semble qu'on ait le droit de porter contre l'Église, dès qu'il sera reconnu que la merveilleuse puissance de la Cloche pour apaiser ou détourner les orages et tous les fléaux du ciel, n'est en effet qu'un préjugé qui a malheureusement prévalu dans les mœurs chrétiennes, à la faveur de la crédulité et de l'ignorance.

Mais Dieu nous garde de partager, quant à nous, de tels sentiments, et de croire que tant de rituels, tant de conciles de saints évêques eussent jamais ordonné si expressément de sonner les Cloches, sous le coup des plus affreuses menaces de la tempête, si d'ailleurs il n'eût été certain que la sonnerie de ces saintes Cloches entrait, en ces solennels moments de danger public, dans l'ordre des desseins de Dieu, et dans les dispensations les plus admirables et les plus sages de la sainte Eglise : *Sed nec ritualia, ac synodi episcoporum permultæ, ubi certum illud adesset periculum, eam pulsationem mandarent, et pulsantem vicinæ morti obnoxium facerent.* (CATAL., loc. citat.)

Qu'importe qu'on ait vu quelquefois la foudre tomber avec fracas sur les tours et les clochers des églises, et qu'en ces occasions, celui ou ceux qui en agitaient les Cloches aient été frappés de mort? Qu'en peut-on légitimement conclure? Si ce n'est que Dieu n'a point voulu protéger en toutes rencontres de semblables édifices, contre les fléaux qui devaient naturellement les atteindre, et qu'il n'est point toujours entré dans ses conseils de faire un miracle pour qu'en tombant sur le clocher la foudre épargnât dans sa chute celui qui agitait la Cloche. Mais ne sait-on pas et n'a-ce point été constamment la doctrine catholique que la prière de l'Eglise n'obtient pas *toujours infailliblement l'effet particulier que les fidèles en attendent* et que Dieu demeure toujours libre de l'exaucer selon des vues infiniment meilleures que les nôtres : *Effectus isti non semper certo proveniunt, sed pro arbitrio Dei, cui optime cognitum scimus quid nobis maxime conducat.* (GRETSER., lib. II, *de Benedictionibus*, cap. 46.)

Il ne s'agit donc pas de quelques circonstances particulières dans lesquelles il a été permis à la foudre d'atteindre en effet des clochers où l'on agitait à cette heure-là même, pour la conjurer, le

sacré *signal* de l'Eglise. Mais nous demandons qu'on veuille considérer ici, avec un esprit libre de tout préjugé, soit au moyen de l'histoire, soit, si mieux l'on veut, au moyen du bon sens et de la raison, combien on a dû voir en tout temps des clochers constamment respectés par la foudre, encore que leurs Cloches fussent violemment agitées durant la formation de l'orage et sous les nuages mêmes qui portaient la tempête ; et au contraire, combien on en a dû voir qui ont été horriblement dévastés par la foudre lorsque personne d'ailleurs n'en avait agité les Cloches.

Nous venons de dire qu'une telle observation pourrait trouver sa confirmation dans les récits de l'histoire; mais il suffit ici du moindre bon sens et de la raison la plus commune, pour comprendre qu'il y a déjà de longs siècles que les hommes se fussent bien gardés de sonner ou d'agiter les Cloches, sous la menace de la tempête, si l'expérience leur eût appris qu'une mort presqu'inévitable devenait ordinairement la récompense de leur superstitieuse crédulité.

Eh ! par hasard, serait-il vrai que depuis le temps qu'on a généralement supprimé en France de telles sonneries, les clochers des églises se soient trouvés par là même à l'abri de la foudre ? Celle-ci n'a-t-elle pas continué d'exercer d'affreux ravages et sur les monuments de la religion et de la patrie, et sur les hommes eux-mêmes ?

Qu'est-ce donc que de ne savoir se confier qu'en des moyens humains, pour détourner les justes fléaux que Dieu nous envoie, si ce n'est se tromper soi-même et mettre la faible raison de l'homme ou plutôt son aveugle ignorance à la place de la divine sagesse de l'Eglise ?

On disait bien, vers la fin du siècle dernier, sous l'empire des fastueuses assurances de la philosophie, que la présence des cimetières au sein des cités devait être considérée comme la principale cause de tant de maladies qui ravageaient l'espèce humaine. Les cimetières furent donc transférés en dehors des murs des grandes villes et loin des lieux habités. Qu'en résulta-t-il ? Que les génies morbides ne furent point chassés pour cela du sein des cités, où l'on vit, au grand étonnement sans doute des savants, toutes les

maladies et la mort continuer d'exercer les mêmes ravages, et même, si l'on veut être juste à le reconnaître, de plus terribles encore que par le passé.

Il en a été de même par rapport à la suppression de cet ancien usage de sonner les Cloches sous la menace de l'orage. La foudre n'a rien perdu pour cela de ses anciennes fureurs, et n'a pu s'habituer à s'en aller loin des mortels frapper ses grands coups seulement sur les rochers déserts des plus hautes montagnes.

Mais que peut l'expérience elle-même pour désabuser les hommes de leurs erreurs, quand celles-ci se confondent malheureusement pour eux, dans leur imagination, avec l'autorité de la philosophie; et quand surtout, ils se sont habitués à les considérer comme de glorieuses conquêtes de l'intelligence sur l'ignorance des âges passés?

C'est ce qu'il y a lieu de remarquer en particulier par rapport à la question qui nous occupe. La philosophie du moyen âge, connue sous le nom de philosophie de saint Thomas, avait élevé si haut la raison humaine, qu'aucune grande question, aucun grand problème de l'intelligence n'était demeuré sans sa véritable solution, au point que même aujourd'hui, où tant d'autres sciences ont été redressées et agrandies, c'est la philosophie de saint Thomas qui règne encore en souveraine dans le domaine des idées et possède seule, sur toute question de cet ordre, la connaissance du vrai, comme elle peut seule en offrir la rigoureuse démonstration : *Si omnia quæ ad philosophicas disciplinas pertinent problemata singillatim recenseremus appareret sanctum Thomam de quibuscumque tractasse, ejusque solutiones, cæterorum tam antiqui quam recentioris ævi philosophorum solutionibus potiores, verissimas stare*[1].

On ne saurait concevoir qu'une telle philosophie n'eût éprouvé le besoin d'étendre ses investigations jusque dans le domaine de la nature, dont on sait en effet qu'elle comprenait à merveille les grandes lois, et qu'elle en avait su réduire la science à des prin-

[1] Préface des nouveaux éditeurs de la *Somme philosophique* de saint Thomas, Nîmes, 1853.

cipes dont la savante unité manque peut-être encore aujourd'hui aux progrès et aux découvertes des temps nouveaux [1].

Qui doute dès lors qu'une philosophie, si peu disposée à ignorer les causes et les effets de la nature, n'ait tôt ou tard connu, ou du moins soupçonné l'influence, au point de vue de la physique, des balancements de la Cloche, dans la région même de la tempête? Mais elle était trop habituée à bien saisir en toutes choses le véritable état des questions et la juste corrélation de leurs rapports, pour qu'il lui vînt jamais en pensée de formuler une théorie quelconque tendant à contrebalancer l'autorité de l'Eglise en ce qui avait rapport à la sonnerie des Cloches, au moment de l'orage. Elle abandonnait à l'Eglise la connaissance des lois qui gouvernent le monde surnaturel, et n'avait point la prétention de limiter son pouvoir à la mesure des lois qui régissent le monde physique. C'est pour cela et pour d'autres motifs que nous dirons tout à l'heure, qu'elle s'abstenait d'entrer, de quelque manière que ce fût, dans ce domaine qui n'était plus le sien : et il n'était point rare de rencontrer dans le même homme le chrétien soumis à l'Eglise réformant dans son propre esprit le jugement du philosophe.

Mais il vint plus tard une philosophie qui n'entendit plus compter qu'avec elle-même et qui entreprit de réformer en beaucoup de choses la croyance même du chrétien. Considérant, au point de vue de la physique, la question de la sonnerie des Cloches sous la menace actuelle de l'orage, elle se crut le droit de modifier sur ce point la pratique de l'Eglise, sous le vain prétexte qu'elle n'était point en harmonie avec les lois naturelles qui se rapportent à l'agitation de l'air ou à l'explosion d'un bruit impétueux ou violent, dans la région même de la tempête. Elle établit donc en principe et en fit, au nom de la science, une loi rigoureuse, qu'il était bon peut-être de

[1] Quod quidem eo clarius patet quod principia ab eo (sancto Thoma) naturali scientiæ assignata, et postea tam infeliciter ignorata, sola tamen etiam nunc possent innumeris experimentis hodie accuratius observatis rationem dare. Imo naturalistæ, nisi ad ea principia aliquando revertantur, numquam scientiæ suæ restituere poterunt superiorem illam doctrinam in quo ejus fundatur unitas. *Ibid.*

sonner les Cloches, avant que l'orage se fût formé au-dessus du temple, mais qu'on ne le pouvait plus faire sans imprudence et sans danger, dès que le clocher se trouvait d'une façon ou d'autre en communication directe avec la tempête [1].

En effet, cette doctrine a si bien prévalu dans les esprits, que si on lit avec quelque attention la plupart des écrits où de nouvelles observations ont été faites au sujet de la sonnerie des Cloches, à l'occasion des orages, on se convaincra sans peine qu'on a généralement embrassé cette manière de voir de la philosophie moderne, et que ce n'est que sur cette théorie de la science qu'on s'appuie aujourd'hui encore pour modifier considérablement l'ancienne pratique de l'Eglise sur cet important objet de sa discipline.

Mais on devrait considérer, ce nous semble, qu'une telle théorie reposant uniquement sur les observations scientifiques qui ont été faites dans les derniers siècles sur la nature de l'air et ses rapports avec la foudre, c'est faire d'une question théologique une question, s'il est permis de le dire, de pure encyclopédie.

Nous nous proposons, quant à nous, de l'étudier dans ses vrais principes, et de la résoudre enfin au point de vue de la doctrine immuable de la sainte Eglise.

Et d'abord, pourquoi invoquer ici les progrès des sciences modernes sur la connaissance des causes physiques et naturelles ; et sous le faux prétexte du péril imminent qui résulterait pour le temple de la sonnerie des Cloches, au moment où les nuées menaçantes planent sur la terre, vouloir abolir un saint usage universellement pratiqué durant plus de mille ans dans l'Eglise catholique ?

[1] Idem accidit, ubi pulsantur campanæ, si earum sonus, quem in aeris fremitu, ac partium succussu positum diximus, nubem in ea parte, quæ turri, seu campanili imminet, non mediocriter exagitat, unde nubes eo loci attenuata sæpius perrumpitur, facilioremque fulmini præbet transitum, ut in campanile irruat, magno eorum periculo qui pulsandis campanis dant operam; ideoque utilis est sonus campanarum ad arcendam nubem, priusquam accesserit; sed ubi jam campanili incumbit, non sine periculo pulsantur æra campana. (Edmund. PURCHOT., *Instit. philosoph.*, tom. III, sect. III, cap. 4, *de fulmine, tonitru, etc.*)

Est-ce par hasard que cette épouse du Sauveur si intelligente et si sage aurait eu l'intention d'offrir à ses enfants *un moyen naturel et physique* de ramener le calme et la sérénité dans l'air, au moyen du balancement de la Cloche dans la région de la tempête? Qui a donc jamais osé lui attribuer une semblable folie [1]? L'Eglise, au reste, n'a point coutume de s'enquérir des découvertes que font les hommes dans les sciences naturelles, dont la connaissance lui est parfaitement inutile pour le gouvernement des âmes. Et dès lors, que prétendrait-on changer dans ses institutions et les formes de sa discipline, par la raison qu'elle n'a point connu, dans les siècles d'ignorance, les causes et les effets de la nature ainsi qu'on les explique aujourd'hui au sein de nos académies et de nos instituts? Que ne cherche-t-on plutôt à s'instruire des véritables motifs que peut avoir eus l'Eglise, en introduisant dans les mœurs chrétiennes un usage qui a reçu si formellement la consécration des siècles passés; et à voir si indépendamment, ou même à l'encontre de ce progrès des lumières, elle n'aurait point par hasard aujourd'hui d'aussi bonnes raisons que jamais pour nous montrer, dans la sonnerie des saintes Cloches, le moyen le plus sûr de chasser loin de nous les orages et les tempêtes; de nous délivrer de tant de fléaux destructeurs qui ne cessent de désoler la terre. Nous voudrions bien savoir quelle objection aurait à faire la science moderne au chrétien qui exposerait à peu près ainsi la doctrine de l'Eglise, au sujet de ce glorieux privilége de la Cloche :

« Quand Dieu créa les purs esprits, autant qu'il leur donna de » part à son intelligence, autant leur en donna-t-il à son pouvoir: » et en les soumettant à sa volonté, il voulut, pour l'ordre du

[1] Itaque effectus supra memorati minime exspectantur a sono campanæ quatenus naturalis quidam clangor est, sed ut ab instrumento variis precibus consecrato procedit: quarum precum et obsecrationum memor Deus prædictos effectus per sonum campanæ tanquam per organum quoddam producit: quemadmodum ruina murorum urbis Jericho ad clangorem buccinarum, uti habetur in Josue, secuta est, non quatenus naturalis sonus erat, sed quia Deus sonitu illo tanquam instrumento suo ad subversionem mænium utebatur. (GRETSER., lib. II, *De benedictionibus*, cap. 46.)

» monde, que les natures corporelles et inférieures fussent soumises » à la leur, selon les bornes qu'il avait prescrites. Ainsi, le monde » sensible fut assujetti à sa manière au monde spirituel et intellec- » tuel : et Dieu fit ce pacte avec la nature corporelle, qu'elle serait » mue à la volonté des Anges, autant que la volonté des Anges, » en cela conforme à celle de Dieu, la déterminerait à certains » effets.

» On pourrait demander, il est vrai, si Dieu conserve le même » pouvoir aux Anges déserteurs et condamnés : mais saint Paul a » décidé la question, lorsque pour exciter les fidèles à résister vi- » goureusement à la tentation, il les avertit que nous n'avons pas » à lutter contre la chair et le sang, mais contre des princes et des » puissances, qu'il appelle encore, à cause de leur origine, des » vertus des cieux, après même qu'ils en ont été précipités [1]. »

Aussi ça été l'enseignement constant de la théologie la plus positive que les démons qui habitent l'air ont le pouvoir, en leur qualité de ministres de la justice divine, de former souvent au-dessus de nos têtes les orages et la foudre, et d'amener mille autres perturbations dans les éléments qui ont pour effet de détruire les fruits et les moissons, d'attaquer la vie des animaux, et jusqu'à celle même des hommes. En vertu de ce pouvoir, ils se plaisent tantôt à brûler et à dévorer la terre par ces grandes chaleurs qui la réduisent à la plus affreuse stérilité, et tantôt à la ravager par de mystérieuses maladies, par des myriades d'insectes, par des pestes, par des inondations, par des guerres et par d'autres fléaux dont les hommes ignorent la nature et jusqu'au nom qu'il leur faut donner [2].

Qui détournera de nous la colère de ces exterminateurs à qui l'Ecriture donne le nom de forts, dont un seul a suffi pour couvrir

[1] Bossuet, *Elévat. sur les myst.*, xxiie semaine, Ve élévat.

[2] A dæmonibus in aere inhabitantibus, ubi Deus id illis permittit, excitari procellas turbines, fulmina, tonitrua, aliaque meteora misceri et effici ut nimirum frugibus, bestiis et hominibus noceant, in terraque hac æstus, sterilitates, morbos, pestes, inundationes, bella, aliasque clades ab iisdem concitari dæmonibus, *constans est theologorum sententia.* (Joseph. Catal. in *Pontif. Rom.*)

de carnage toute l'Egypte, où il fit mourir en une nuit tous les premiers-nés, autant parmi les animaux que parmi les hommes, et dont un autre détruisit si promptement l'armée de Sennachérib qui assiégeait Jérusalem? Qui nous défendra de ces homicides dont le pouvoir sur les hommes loin de diminuer s'accroît sans cesse par le péché qui nous fait leurs esclaves? Ne sera-ce pas la sainte Eglise notre mère qui a reçu de Dieu toute puissance au ciel et sur la terre pour défendre, protéger et sauver ses enfants? Oui! c'est elle-même qui se présentera comme David n'ayant dans les mains qu'un instrument faible, pour combattre ces Goliaths superbes qui poursuivent le peuple de Dieu de leurs cruelles insultes et de leurs outrages. Pleine d'indignation de voir ce monde terrestre livré à la fureur de ces tyrans, elle sanctifie, par ses prières et ses cérémonies mystiques, une trompette, plus terrible encore par les grands mystères qu'elle porte sur elle et qu'elle proclame, que par les formidables éclats de ses sons; qui répand la terreur et l'effroi dans l'âme de ces indignes usurpateurs, en faisant retentir à leurs oreilles le signal de l'intervention toute-puissante de Dieu en faveur des hommes.

Encore une fois que peuvent ici les progrès de la science par rapport à la connaissance plus parfaite des causes et des effets naturels? Détruiront-ils les immortelles promesses qui ont été faites à l'Eglise? Lui enlèveront-ils la puissance qu'elle a reçue de Dieu dans l'objet de combattre et de vaincre les démons de l'air? En un mot, fera-t-on quelque jour la découverte de quelque loi physique qui interdise à l'Eglise de travailler sans cesse à renverser l'empire du diable, par les moyens qu'aura choisis et déterminés cette divine Sagesse qui ne saurait vieillir, à qui jamais on ne saurait rien apprendre?

Fût-ce donc un fait immuablement acquis à la science que lorsque les lourdes vapeurs se condensent, que les nuages s'assemblent, que de sinistres éclairs sillonnent la nue, que le tonnerre gronde, que le ciel semble vouloir entrer en guerre avec la terre et la renverser de ses antiques fondements, le balancement ou seulement le son de la Cloche doive, en vertu des lois naturelles, attirer presqu'inévitablement la foudre, en lui ouvrant un passage dans le flanc

de la nue ; il n'en demeurerait pas moins solidement établi qu'une loi contraire supérieure à toute la nature suffirait seule à tenir en échec toutes les lois physiques et même toutes les puissances coalisées de ce monde. Ce serait le lieu de dire avec saint Ambroise que la bénédiction de l'Eglise est encore plus forte que les forces de la nature, puisque la nature elle-même se trouve essentiellement changée par la vertu surnaturelle de la bénédiction : *Quantis utimur exemplis ut probemus majorem esse vim benedictionis, quam naturæ? Quia benedictione et ipsa natura mutatur* [1].

Mais il vaut mieux peut-être ne se pas tant hâter d'accepter comme faits scientifiques des observations météorologiques, où souvent rien ne paraît aussi bien établi qu'une grande assurance chez leurs auteurs. Ecoutons sur la question qui nous occupe un homme moins affirmatif parce qu'il a été plus savant, et, en outre, peu suspect d'avoir voulu favoriser par son témoignage les usages de l'Eglise catholique. L'illustre M. Arago, dans une notice scientifique de la foudre qu'on trouve dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes de l'année 1838*, après avoir réfuté l'opinion trop généralement répandue que la sonnerie des Cloches attire la foudre, conclut ainsi : « En » résumé, dans l'état actuel de la science, il n'est pas prouvé que » le son des Cloches rend les coups de tonnerre plus imminents, » plus dangereux ; il n'est pas prouvé qu'un grand bruit ait jamais » fait tomber la foudre sur des bâtiments que, sans cela, elle n'au- » rait point frappés. »

A Dieu ne plaise que nous attachions une trop grande importance à cet aveu de la science ! car il faut bien le répéter, l'Eglise communique à ses cloches un pouvoir surnaturel qui ne relève en aucune sorte des données plus ou moins certaines de la physique ou de la météorologie. Le son des Cloches accompagné de la prière des fidèles devient, par la volonté de Dieu, une puissance surnaturelle qui protége les hommes contre la malice des démons. Telle est la doctrine catholique qu'expriment avec autant d'énergie que de précision les diverses formules de notre liturgie dans la cérémonie de la consé-

[1] *Lib. de iis qui initiantur mysteriis*, cap. 9.

cration de la Cloche. Aussi ne saurait-on assez regretter que ce sacré *signal* devienne une arme inutile entre les mains de l'Eglise, dans les moments où les mystérieuses ondulations de ses sons pourraient nous être d'un si grand secours !

Que d'orages en effet voyons-nous se former au-dessus de nos têtes qui se dissiperaient le plus souvent au son des saintes ondulations de ce glorieux *Signal* de l'Église [1]; tandis que le voyant réduit au silence, les esprits de malice, qui en redoutent tant la vertu, s'enhardissent de plus en plus dans leurs criminelles entreprises et ne se reposent dans une cruelle joie que lorsqu'ils ont détruit par la grêle et la foudre, ces belles moissons qui font l'ornement de la terre; et ont ainsi changé en désolation toute l'espérance du laboureur.

O simples habitants des campagnes, n'est-ce pas vous qui avez le mieux compris ce que peut l'Église pour vous délivrer d'un grand nombre de fléaux qui s'attaquent quelquefois à vos personnes, mais plus souvent désolent vos terres et font périr vos animaux. Dans les jours d'épreuve vous recourez à elle avec prières souvent même avec larmes : et s'il arrive que ceux-là même qui la représentent auprès de vous cherchent à vous persuader qu'elle ne peut rien pour votre soulagement dans ces sortes d'afflictions, le sens chrétien que vous avez reçu traditionnellement de vos pères vous dit avec plus de force encore qu'il n'en est pas ainsi qu'on vous l'assure. Cependant n'est-il pas à craindre qu'à force de vous présenter l'Église comme impuissante à vous délivrer de vos maux temporels, et peut-être quelquefois comme insensible à ces sortes d'épreuves auxquelles vous êtes si souvent soumis, vous n'alliez demander enfin à d'autres qu'à elle une protection qui dès lors ne pourrait manquer d'être mensongère?

Ah ! qu'il serait donc à souhaiter que, méprisant tout de bon ces

[1] Licet orationes supra dictæ (de benedictione signi) non semper infallibiliter obtineant effectus quos postulant, sæpe nihilominus impetrant, quando aliæ scilicet opportunæ conditiones concurrunt; quia generaliter hoc promissum est justæ orationi, qualis maxime censenda est illa quæ nomine totius ecclesiæ funditur. (Joseph. CATALAN., in *Pontif. Rom.*)

vains et ridicules sophismes de la réforme et du rationalisme moderne, on rétablit en tous lieux ces pieuses sonneries de la Cloche, ainsi que tant d'autres bénédictions ou prières ecclésiastiques qui étaient autrefois pour les fidèles une source abondante de consolations au milieu des calamités publiques! Car pour ne parler ici que de la Cloche, n'avons-nous pas établi sur les raisons les plus décisives et les plus concluantes qu'elle veille, comme toute une armée rangée en bataille, à la défense du peuple chrétien, aussi invincible et aussi glorieuse que l'était autrefois l'Arche d'alliance elle-même, protégeant par sa seule présence l'ancien peuple de Dieu et lui assurant la victoire sur ses ennemis?

Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette Cloche ne reçoit de tels privilèges que dans la consécration qui en est faite par l'Evêque lui-même, selon les rites du Pontifical. Quant à celles malheureusement en trop grand nombre, qui n'ont reçu qu'une bénédiction incomplète de la main de simples prêtres, l'Église ne leur reconnaît point cette merveilleuse puissance qui fait de la Cloche la reine et la dominatrice des régions de l'air, et lui donne le droit d'y commander en souveraine. Et en effet les mystérieuses onctions de l'huile des infirmes et du Saint-Chrême n'ayant point été pratiquées sur leur métal, elles n'ont point été revêtues dès lors de ces terribles signes qui mettent les démons en fuite et qui sont comme autant de coups de foudre qui ajoutent de nouveaux tourments à ce châtiment éternel qui les suit partout et qui leur est partout et toujours une sorte d'enfer au dedans d'eux-mêmes: *Imo vero ubicumque vel in aere volitant, vel in terris, vel sub terris vagantur sive detinentur, suarum secum ferunt semper tormenta flammarum* [1].

Qu'il serait cependant facile aujourd'hui de régulariser en tous lieux l'acte de baptême de chacune des Cloches de nos églises les plus reculées et de leur assurer à toutes l'honneur d'une légitime consécration, de la main même de nos pontifes! Quand vit-on les premiers pasteurs des églises plus dévoués que de nos jours à l'accomplisse-

[1] Bed., in Epist. S. Jacobi, cap. 3.

ment de l'un des plus importants devoirs de leur charge pastorale qui est la visite de leurs diocèses? Combien fréquemment ne les voit-on pas s'éloigner de la portion du troupeau que la divine miséricorde a placée plus immédiatement sous leurs yeux et à la portée de leur houlette, afin d'aller à d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie particulière pour les raffermir toutes dans l'unité d'un même bercail, par la présence d'un même chef spirituel ; pour remplir, comme dit l'Apôtre, ce qui peut manquer à leur foi [1], pour confirmer leurs cœurs dans la sainteté [2], pour distribuer enfin à chacun sa part des grâces spirituelles qui fortifient le chrétien contre toutes les tentations et toutes les épreuves [3]? Ah! que dans le cours de ces pérégrinations apostoliques, l'âme de ces religieux pontifes serait émue d'une joie bien douce, en voyant les peuples transporter à l'envi sur leur passage les Cloches de leurs églises et demander comme un insigne honneur qu'elles fussent ointes et consacrées de leur propre main! C'est alors aussi que les Cloches, devenues dans cette cérémonie d'autres puissances de l'air mille fois supérieures à celles dont parle l'Apôtre [4], se trouveraient heureuses de faire éclater les joyeux transports de leur reconnaissance chaque fois qu'il leur serait donné de revoir ces glorieux pontifes à qui elles demeureraient à jamais redevables de leur royauté [5]!...

[1] Ut compleamus ea quæ desunt fidei vestræ. (1 *Thess.* III.)

[2] Ad confirmanda corda vestra in sanctitate. (*Ibid.*)

[3] Ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandum vos. (*Rom.* I.)

[4] Ephes. II.

[5] Sacro approbante concilio mandamus ac statuimus quod, quotiescumque episcopi per civitates suas et diœceses transierint, campanas pulsent seu pulsari faciant, ita quod populus audire possit, et exire, et genuflectere ad benedictionem suscipiendam. (Concil. Ravennat. anno 1314, Rubr. VI.)

CHAPITRE IV.

SYMBOLISME DE LA CLOCHE ET DE TOUS LES DÉTAILS QUI S'Y RAPPORTENT, EN TANT QU'ILS FIGURENT LE PRÉDICATEUR, ET TOUT A LA FOIS LA PRÉDICATION ELLE-MÊME.

Cette mystérieuse consécration et la puissance surnaturelle qu'elle communiquait à la Cloche avaient donné à nos pères une si haute idée de la dignité de cet instrument, qu'ils jugèrent ne pas devoir le confondre dans une commune vénération avec les autres instruments qui servaient au culte. Ils crurent que par la nature même de sa destination, ainsi que par l'ensemble des circonstances qui s'y rattachent, telles que sont par exemple sa forme artistique, son mécanisme extérieur, le lieu élevé où elle est suspendue, enfin les cérémonies liturgiques de sa consécration, qui, en outre du symbolisme déjà proposé, forment encore, dans un autre ordre d'idées, un nouvel enchaînement de mystérieuses allégories, la Cloche méritait à bon droit d'occuper un rang distingué et comme une place d'honneur parmi les instruments de l'Église.

Considérant qu'en appelant les fidèles à la prière à la célébration des saints mystères, à la prédication évangélique, cette Cloche exerçait en quelque sorte un ministère divin, ils crurent devoir lui associer en cette fonction sublime une personne consacrée par état au service de Dieu : *Nec sine ratione majores nostri decreverunt a Deo sacratis viris signa tangi, quia et sacra res est fidelem populum ad divinum officium, ad missam, ad communionem, ad audiendum ver-*

bum Dei coadunare[1]. C'est pour cela qu'on en avait généralement fait une figure pleine de vie du pasteur de chaque église, et, en sa personne, du prédicateur, qui appelle, comme on sait, les peuples à la foi chrétienne et à toutes les vertus dont elle est la source.

Et qu'on ne se persuade point qu'il ait fallu de longs siècles pour révéler à la symbolique chrétienne le secret de ces merveilleux rapports entre le prêtre et la Cloche. Il suffira de nommer le premier monument liturgique où se trouve exposé ce symbolisme du *signal* de l'Église figurant le pasteur, pour se convaincre qu'il remonte selon toutes les apparences au temps même de l'invention des Cloches, ou si l'on veut de leur première apparition dans les temples comme instrumeuts de religion.

En effet, Fortunat Amalaire que nous avons déjà cité, et qui est, après saint Isidore et Alcuin, l'un des plus anciens liturgistes dont les œuvres nous soient parvenues, expose de la manière la plus claire, au commencement de son IIIe livre *des Offices ecclésiastiques*, en quoi consiste le mystérieux symbolisme qui fait de la Cloche une figure vive et parlante du prédicateur évangélique.

Le *signal* de l'Église, dit-il, présente de mystérieuses analogies avec l'homme apostolique dont la fonction principale est de prêcher l'Évangile au peuple. Ainsi, le corps du métal désigne la bouche du prédicateur, et le marteau intérieur qui produit les sons figure sa langue : *Vas metalli æris ora significat prædicatorum : ferrum interius linguam eorum.*

Passant ensuite au bois qui surmonte immédiatement la Cloche et qui fait corps avec elle, afin de lui servir de contrepoids dans ses mouvements, il enseigne que c'est là manifestement une figure du bois sacré sur lequel Jésus-Christ est mort ; à cause sans doute que déjà de son temps, comme de nos jours, l'ensemble des madriers qui surmontaient la Cloche formaient avec elle et le double mouton de ses anses une véritable figure de la croix. Mais, ajoute-t-il, ce bois lui-même n'est solidement établi sur ses supports qu'en vertu des nombreuses forces que leur prêtent les diverses parties de

[1] Bon., *Rer. lit*, lib I, cap. 22.

l'édifice qui ont été à l'avance soigneusement combinées et unies : et c'est encore là, dit Amalaire, une nouvelle figure qui marque que la croix du Sauveur emprunte et reçoit un merveilleux éclat des mystérieux préparatifs qui en ont été faits dans les anciens âges, d'abord par les promesses qu'en ont reçues les patriarches, et ensuite par les nombreuses prophéties que Dieu en a fait faire par les prophètes : *Quod tamen lignum a superioribus continetur, quia Dominica crux a prophetis et antiquis patribus continetur.*

Il suit de là, selon la remarque du même auteur, que le prédicateur de l'Évangile figuré par la Cloche ne doit jamais perdre de vue que le principal objet de sa prédication est d'annoncer sans cesse et sous toutes les formes de la parole le grand mystère de la croix.

Il n'est pas jusqu'à la corde elle-même qui ne proclame à sa manière cette vérité, puisque en effet quels que soient d'ailleurs ses mouvements, son extrémité supérieure ne se séparant jamais du bois qui la soutient exprime de cette sorte, autant qu'il est en son pouvoir, que la prédication évangélique doit nécessairement prendre sa source au bois de la croix et s'y tenir constamment unie comme à la source première et féconde de tout enseignement divin : *Funis qui habet initium a ligno, Scripturam sacram significat novi testamenti descendentem a ligno Dominicæ crucis.*

Nous verrons plus loin que les lois ecclésiastiques de l'ancienne Église désignaient le prêtre comme le ministre légitime de toutes les sonneries de la Cloche. C'est en vue de cette loi générale partout en vigueur au siècle où vivait Amalaire, que celui-ci trouve dans cette circonstance nouvelle un nouveau rapport qui fait naturellement suite à son symbolisme du pasteur. Cette corde, dit-il, en descendant du bois de la Cloche jusque dans la main du prêtre qui l'agite, exprime à sa manière que la doctrine des saintes Écritures, qui prend sa source au mystère de la croix, doit fidèlement se traduire dans les œuvres du prêtre dont les mains sont la figure : *Qui funis usque ad manus sacerdotis pertransit, significat quod Scriptura ad opera sacerdotum debet transire.* De là aussi, quand le prêtre sonne la Cloche, sa main, comme on le sait, est tantôt attirée en

haut par un semblable mouvement de la corde, tantôt elle redescend avec cette dernière par un mouvement tout contraire que le prêtre lui imprime. Or, chaque fois qu'il sent sa main attirée en haut, c'est une figure de la puissance de la grâce qui le sollicite au bien; chaque fois au contraire que sa main redescend vers la terre, c'est l'image de la malheureuse concupiscence qui l'entraîne avec tant de force vers le mal : *Quando funem sequitur sursum, id agit ut in seipsò recogitet quantum ad bona opera sit erectus, quando deorsum trahit, id considerat quantum jaceat adhuc in pravis.*

Il serait facile de trouver encore dans Amalaire, au lieu déjà cité, bien d'autres analogies entre la Cloche ainsi étudiée dans ses moindres détails, et le pasteur de chaque église qui évangélise son peuple. Mais il vaut mieux compléter ce symbolisme à l'aide d'un nouveau liturgiste, non moins célèbre qu'Amalaire : nous voulons parler de Guilhaume Durand, évêque de Mende. D'ailleurs, comme ces idées symboliques, en se répandant et se vulgarisant de plus en plus dans la société chrétienne, ne pouvaient manquer de gagner au contact des esprits plus de clarté dans l'exposition, en même temps que plus d'unité dans l'ensemble de ces divers rapports; il ne sera peut-être pas sans intérêt de voir quelle était la nouvelle physionomie de ce symbolisme, quatre cents ans après Amalaire, c'est-à-dire au XIIIe siècle. Nous allons, au reste, le donner ici tel à peu près qu'il se trouve exposé dans une page très-connue et souvent citée du *Rational des divins offices* de l'illustre évêque de Mende.

On y voit que le corps de la Cloche désigne la bouche du prédicateur; le battant qui frappe au dedans et des deux côtés pour produire les sons figure la langue savante du docteur qui fait résonner à la fois les deux testaments; la dureté du métal désigne la force d'âme du prédicateur à qui Dieu a fait un front plus dur que l'airain lui-même; la percussion de la Cloche dénote que le prédicateur doit d'abord se frapper lui-même et corriger ses propres vices, afin de corriger ensuite plus efficacement les défauts d'autrui; le lien qui attache et retient le battant dans l'intérieur de la Cloche, et en facilite par son jeu tous les mouvements, figure l'esprit de sagesse,

de douceur et de modération que le prédicateur doit apporter aux reproches qu'il adresse, ou aux justes menaces qu'il fait entendre de la part de Dieu ; le mouton en bois auquel on suspend la Cloche représente par sa forme et figure dès lors la croix de Jésus-Christ, qui est le point de départ de toute la prédication évangélique ; les liens qui ont servi à assembler les diverses pièces de ce bois et contribuent si puissamment à sa solidité, sont comme les oracles des prophètes qui ont désigné à l'avance toutes les circonstances de la passion du Sauveur, et l'ont ainsi entourée de tous les caractères divins qui la devaient recommander à jamais à la foi des peuples ; les ferrements qui attachent la Cloche au bois où elle est suspendue figurent à leur tour un lien plus fort encore qui unit inséparablement l'âme du prédicateur au mystère de la croix.

Enfin, il n'est pas, ainsi qu'on l'a déjà dit, jusqu'à la corde elle-même, au moyen de laquelle on sonne la Cloche, qui n'ait également son symbolisme dans ce merveilleux ensemble de figures. Si, en effet, elle descend du bois auquel elle est fixée par une de ses extrémités jusqu'à la main qui la tire, c'est la science des Écritures qui découle comme de sa source du mystère de la Croix, et qui vient remplir la bouche du prédicateur. Pour faire résonner la Cloche, cette corde doit successivement monter et descendre, selon le mouvement que lui imprime le levier auquel elle est fixée d'un côté et la main qui la gouverne de l'autre. Chaque fois qu'elle monte, elle figure le prédicateur traitant les mystères élevés de la religion ; chaque fois, au contraire, qu'elle descend, elle représente ce même prédicateur s'accommodant à la faiblesse de ses auditeurs et les entretenant de sujets plus simples.

En un mot, les différents objets qui constituent la Cloche sont assimilés par Durand au prédicateur évangélique, qui est, ainsi que nous venons de le voir, une Cloche pendue au mouton, une Cloche chevillée et cerclée, munie d'un battant et d'une corde, une Cloche vivante enfin. Ce symbolisme de la Cloche, tel que nous venons de l'emprunter à Guilhaume Durand, est d'ailleurs si généralement adopté par les liturgistes qu'on peut le considérer comme parfaitement accrédité dans l'Eglise.

Cependant, ce serait de notre part une regrettable erreur de croire avoir suffisamment traité, par les quelques détails qui précèdent, ce nouveau point de vue sous lequel il convient d'étudier la Cloche. Jusqu'ici, en effet, peut-être aurions-nous excité la curiosité du lecteur, et c'est apparemment un tout autre objet que nous devons rechercher dans cette étude liturgique. Nous essaierons donc, à l'aide de ces principes généralement reçus, d'entrer plus avant dans le cœur de ce symbolisme, et d'en faire découler pour le pasteur et les fidèles plus d'un grave et salutaire sujet de méditation.

Il semble que ce soit l'Eglise elle-même, dans l'acte liturgique de l'ordination d'un de ses ministres inférieurs, qui nous indique la source de ces mystérieux rapports qui établissent, ainsi que nous venons de le voir, une sorte de merveilleuse confraternité entre le Prêtre et la Cloche.

Ce n'est point en un même jour et dans une seule ordination que l'Eglise a donné toute sa forme à l'âme du Prêtre. Bien longtemps avant de l'établir dispensateur des plus grands mystères, elle l'a initié par degrés aux fonctions sacerdotales, lui montrant d'avance, dans chaque acte de ces nombreuses initiations, et les sublimes prérogatives du sacerdoce et les difficiles devoirs qu'il impose.

Mais pour ne parler ici que d'une seule circonstance des ordinations ecclésiastiques qui a rapport à notre sujet, nous voyons que dès le premier acte liturgique où le jeune clerc reçoit une première mesure de sanctification, pour l'exercice du saint ministère des autels, l'Église, en l'établissant *gardien de la maison de Dieu*, lui confie déjà la sublime mission d'appeler dans ses temples tous les membres de la communauté chrétienne, en leur donnant, aux heures convenables du jour ou de la nuit, le signal de toutes les circonstances qui se rapportent au culte public qu'elle ne cesse de rendre à Dieu.

Tel est manifestement le sens de la monition que le pontife lui adresse, quand, après lui avoir confié la garde du saint lieu, il lui impose le devoir de sonner la Cloche : *Ostiarium oportet percutere cymbalum et campanam*. Et comme si des paroles déjà si expresses ne suffisaient point à rendre toute la pensée de l'Église, elle y ajoute

une action symbolique qui devient comme une vivante indication des fonctions nouvelles qui sont remises au zèle du jeune ministre. En effet l'archidiacre lui met dans les mains la corde de cette Cloche qu'il est appelé désormais à agiter si souvent, et semble lui dire par cette mystérieuse action que son application constante doit être de faire servir chaque ondulation de l'airain sacré à sa propre édification autant qu'à l'utilité des fidèles.

Aussi est-ce de cette première ordination du jeune clerc, de ces paroles sacrées du pontife, et de la mystérieuse cérémonie qui les accompagne, que date cette touchante confraternité dont nous parlions tout à l'heure entre le prêtre et la Cloche. Ils ne seront plus désormais étrangers l'un à l'autre ; ils se prêteront au contraire un mutuel appui : car la Cloche sans le prêtre serait une voix sans âme, et le prêtre sans la Cloche se verrait trop souvent réduit à n'être qu'un pasteur sans troupeau. Mais en mettant leur double voix au service de l'Église, ils concourront l'un et l'autre par un harmonieux concert à la propagation de l'Évangile. La Cloche sera cette voix du dehors qui avertira au loin le peuple et le fera accourir vers le saint lieu ; le prêtre sera la voix du dedans qui annoncera l'Évangile aux fidèles pieusement attentifs à sa parole dans l'enceinte sacrée du temple.

On voit par là que la Cloche devient, dans les mains du prêtre, un des principaux instruments de son ministère, puisqu'elle lui est une si puissante coopératrice dans le ministère de la prédication. Aussi est-ce surtout en signe de cette merveilleuse coopération dans ce qui concourt à publier l'Évangile, que le prêtre ne saurait, pour ainsi dire, exercer son ministère de pasteur qu'à l'ombre d'une Cloche. Celle-ci paraît, en effet, en tous lieux, comme l'indispensable compagne de la vie du prêtre, dont elle doit partager, en les exprimant, les joies et les douleurs, ainsi que les douleurs et les joies du peuple : *Cum quo gaudente gaudere, et mœrente ingemiscere pastoralis meæ legis præscripto jubeor* [1].

Cependant, combien cette Cloche va grandir encore dans notre

[1] S. Greg. Naz., Orat. xvii.

estime, après que nous aurons compris, par les considérations qui vont suivre, qu'elle n'est seulement pas l'annonce de la prédication dont le prêtre est redevable au peuple, mais qu'elle devient pour le prêtre lui-même une autre sorte de prédication, à l'aide des mystérieuses figures qu'elle lui présente et des merveilleuses analogies auxquelles elle se prête par rapport à lui.

Ainsi, pour entrer dans ce nouvel ordre d'idées par un des priviléges les plus glorieux de la Cloche, admirons de quelle sorte elle invite le prêtre à s'unir étroitement avec elle dans une commune alliance contre les démons.

Nous avons déjà vu quel pouvoir surnaturel elle reçoit, dans la cérémonie de sa consécration, pour affaiblir de plus en plus leur empire; et en vertu de quels grands mystères chaque ondulation de l'airain sacré doit être considérée comme un nouveau coup de foudre qui jette la terreur au milieu de ces esprits de malice répandus dans l'air. Mais si la Cloche leur dispute avec tant de gloire l'empire de l'air, n'est-ce pas au prêtre à les chasser, avec non moins d'autorité, du cœur des enfants des hommes, dont la possession, ainsi que le dit saint Augustin, les confirme de plus en plus dans cette orgueilleuse complaisance qu'ils ont eu eux-mêmes, et leur inspire plus de joie satanique qu'ils n'en sauraient trouver dans la destruction du monde matériel tout entier[1].

Aussi quelle ne sera pas la juste indignation du prêtre s'il vient à considérer le sacrilége empire qu'exercent les démons sur tant d'âmes rachetées au prix du sang d'un Dieu! Avec quel zèle ne poursuivra-t-il pas ces ennemis invisibles, dans le but de leur enlever les âmes de ses frères, et, en les arrachant au démon, de les faire passer de nouveau sous les lois de Jésus-Christ leur légitime maître!

Voyez-le accourir au berceau du nouveau-né, dans l'impatience où il est, dès l'entrée qu'elle fait dans la vie, de soustraire cette nouvelle âme au cruel empire de Satan. Il n'aperçoit devant lui qu'une pauvre petite créature humaine dont les faibles vagissements

[1] *De Civit. Dei*, lib. XXI, cap. 6.

témoignent assez qu'elle est surtout impuissante à nuire. Toutefois, sous les formes extérieures de la faiblesse et de l'innocence, il découvre, par une seconde vue de l'âme, une figure étrangère et sinistre qui vient faire ombre dans ce tableau et qui porte sur elle le caractère indélébile de la perfidie, de la rage, du désespoir : *Habens iram magnam* [1].

Il sent qu'il est en présence du vieux serpent qui dès les jours anciens parvint à inoculer un venin mortel dans tous les enfants d'Adam. Mais il n'ignore pas que sa tête a été écrasée et son empire détruit par Jésus-Christ le divin restaurateur de l'humanité. Comment dès lors aurait-il à redouter de se trouver en présence de cet invisible ennemi? Si dans l'Église des premiers siècles, il suffisait, au témoignage de Tertullien, d'opposer, à toute la fureur et les pièges de Satan, un simple chrétien et encore le premier venu, pourvu seulement qu'il fût baptisé [2]; que ne pourra-t-il pas en sa qualité de prêtre, et en vertu de ce pouvoir surnaturel que l'Eglise communique à ses ministres, quand elle les établit arbitres souverains du monde infernal, et leur donne pouvoir de chasser les démons du corps des possédés : *Ut sint spirituales imperatores*, *ad abjiciendos dæmones de corporibus obsessis*, *cum omni nequitia eorum multiformi*... et presque immédiatement après : *ut per impositionem manuum, et oris officium, potestatem et imperium habeant spiritus immundos coercendi* [3]?

Aussi le prêtre, plein de confiance dans des armes spirituelles si décisives contre le démon, s'apprête-t-il à le vaincre dans ce jeune enfant que des chrétiens lui présentent, et semble-t-il se complaire d'avance dans une victoire qui ne saurait être douteuse. Mais il faut le voir en détail procéder, avec une autorité pleine de puissance

[1] Apoc. XII.

[2] Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris quem dæmone agi constet : jussus a quolibet christiano loqui spiritus ille, tam se dæmonem confitebitur de vero, quam alibi deum de falso. Æque producentur qui se deos faciunt; nisi se dæmones confessi fuerint, christiano mentiri non audentes, ibidem illius christiani procacissimi sanguinem fundite. *Apolog.* XXIII.

[3] *Pontif. Rom*, de ordinat. exorcist.

et d'empire, aux trois principaux actes de la liturgie qui déterminent infailliblement l'entière expulsion du démon de l'âme du nouveau baptisé.

En premier lieu, le prêtre exorcise le malin esprit, c'est-à-dire qu'il l'adjure au nom de Jésus-Christ, de quitter incontinent l'âme de cet enfant où le péché d'origine lui a permis de s'établir. Au reste ce n'est point là une vaine formule d'imprécation qui laisse au démon le pouvoir de lui résister. Elle tombe sur lui comme la foudre elle-même qui l'a chassé du ciel, et le chasse en effet comme par un souffle impétueux de l'âme du catéchumène [1]. Le prêtre d'ailleurs pourrait-il douter un instant de l'infaillible effet de cette adjuration, alors qu'il sait bien qu'elle se fait par son ministère avec la même plénitude d'autorité qui commandait impérieusement aux démons, au temps des martyrs, quand saint Justin avançait à la face du monde païen qu'il était manifeste et publiquement reconnu que les esprits infernaux ne pouvaient s'empêcher d'obéir aux adjurations ou aux injonctions de l'Église : *Illi (dæmones) per nomen Jesu Christi adjurati a nobis parent* [2]? Ce merveilleux pouvoir se perpétue en effet dans l'Église, et s'exerce encore chaque jour parmi les chrétiens au moyen des exorcismes du saint baptême : en sorte qu'il est vrai de dire que le prêtre renouvelle par là, quoique d'une manière invisible, les affreuses tortures auxquelles saint Cyprien nous apprend que les démons se voyaient inévitablement soumis, chaque fois qu'il plaisait à un nouveau baptisé de les flageller comme de vils esclaves par l'adjuration et les autres prières ecclésiastiques : *Si audires eos, et videre velles, quando a nobis adjurantur, et torquentur : spiritualibus flagris et orationis flagellis exire coguntur* [3].

Cependant ce n'est pas assez que le prêtre, au nom de l'Église, adjure le démon et lui ordonne avec un souverain empire de

[1] Sermo increpationis est contra immundum spiritum, in energumenis sive catechumenis factus, per quem ab illis diaboli nequissima virtus et inveterata malitia, vel violenta incursio expulsa fugetur. (S. Isidor. Hisp., *De Offic. eccles.*, lib. II, cap. 20.)

[2] *Dial. cum Tryph.*

[3] *Lib. ad Demetr.*

quitter la place où il serait si orgueilleux de régner en maître; il lui inflige quelque chose de plus humiliant encore, en accompagnant l'exorcisme de ce que l'antiquité chrétienne a appelé du nom énergique de l'*exsufflation*. Il souffle en effet sur le visage du catéchumène, afin de chasser au loin, par la vertu surnaturelle de ce souffle, cette invisible puissance qui trompa l'homme dès le commencement et parvint ainsi à le dominer : ce sont les propres paroles de saint Augustin dans son livre DU SYMBOLE : *Ideo parvuli exsufflantur et exorcizantur ut pellatur ab eis diaboli potestas inimica quæ decepit hominem ut possideret homines.*

Ce grand docteur, parlant, dans un autre endroit de ses œuvres, de cette même cérémonie du baptême qu'on pratiquait de son temps dans toute l'Église, aussi bien pour les adultes que pour les enfants nouvellement nés, nous la représente comme l'indispensable assaut qu'il convient de livrer au démon avant d'achever son entière défaite dans l'eau sainte de la régénération : *Illud quod circa baptizandos in universo mundo sancta Ecclesia uniformiter agit, non otioso contemplemur intuitu cum, sive parvuli, sive juvenes ad regenerationis veniunt sacramentum, non prius fontem vitæ adeunt, quam exorcismis et exsufflationibus clericorum spiritus ab eis immundus abigatur* [1].

Enfin, la tradition chrétienne est unanime à déclarer que l'exsufflation n'est rien moins qu'une flamme qui brûle invisiblement le démon et le chasse aussi efficacement du corps et de l'âme du catéchumène que Jésus-Christ le chassait par un commandement souverain du corps et de l'âme des possédés [2]. Au reste il est inutile d'observer que bien qu'en apparence cette exsufflation semble atteindre celui qu'on baptise, ce n'est point lui toutefois qui est le but et l'objet de cette mystérieuse cérémonie, dont toute la vertu est uniquement dirigée contre le démon : *Non ergo creatura Dei*, dit saint Augustin, *in infantibus exsufflatur, sed ille sub quo sunt omnes qui sub peccato nascuntur* [3].

[1] *Lib. de eccles. dogmat.*
[2] Steph. DURANT., *De ritib. eccles.* XIX.
[3] Lib. I, *De Symb. ad Catechum.*

Mais en même temps qu'elle dissipe par la force de ce souffle vainqueur toutes les malignes influences de l'esprit immonde, l'exsufflation dans le baptême paraît être encore une sorte de provocation jetée dédaigneusement contre celui qui est le roi d'orgueil, et une manière particulière de lui dire le souverain mépris qu'il inspire aux fidèles. Un mot de Tertullien, dans son livre *a Scapula*, peint très-énergiquement ce sentiment de dégoût et de répulsion que des chrétiens doivent toujours éprouver par rapport aux démons. Parlant, au deuxième chapitre de ce livre, des exorcismes employés dans l'Eglise, voici comment il s'exprime au sujet de ces esprits immondes : Nous n'avons pour eux que de l'horreur, dit-il, nous les repoussons comme une souillure contagieuse, nous les évitons comme une boue infecte : *Dæmones autem respuimus.*

Telle est, en effet, la signification de cette antique cérémonie du baptême, désignée sous le nom d'exsufflation, qui a été si hautement et si constamment regardée comme une arme terrible aux démons, que l'hérétique Julien, grand propagateur du pélagianisme, qui s'efforçait de renverser toute la doctrine du péché originel et par conséquent celle du baptême, n'osa cependant point s'élever contre cette exsufflation universellement pratiquée dans l'Eglise, craignant sans doute, dit saint Augustin, de se faire chasser du monde entier, s'il venait à contredire ce merveilleux souffle de l'Epouse de Jésus-Christ, qui anéantit dans l'âme de ses enfants toutes les forces du parti contraire : *Id tu commemorare timuisti tanquam ipse ub orbe toto exsufflandus esses, si huic exsufflationi, qua princeps mundi a parvulis ejicitur foras, contradicere voluisses* [1].

L'Eglise aurait pu borner à l'exorcisme et à l'exsufflation cette première défaite qu'elle fait subir au démon dans l'âme des fidèles; et, à la vérité, cette double action de la liturgie catholique suffirait pleinement à délivrer les âmes de la présence de ce cruel tyran. Mais une telle humiliation, si accablante qu'elle soit déjà pour le vaincu, ne saurait suffire à contenter l'immense besoin qu'éprouve l'Eglise de l'abattre de plus en plus, en lui fermant à jamais l'entrée de ces

[1] *Cont. Julian.*, lib. VI, cap 2.

mêmes âmes, d'où elle vient de le chasser si honteusement. C'est dans ce dessein qu'elle provoque un dernier coup qu'il est nécessaire de lui porter, en obtenant de la libre volonté du catéchumène qu'il renonce à toujours à Satan et à ses œuvres. Il semble même, d'après une parole de saint Isidore, que ce renoncement libre et solennel aux pompes et aux œuvres de Satan soit le coup décisif qui détermine la victoire; et que l'exorcisme et l'exsufflation n'aient pour ainsi dire d'autre objet que de le préparer : *Potestas autem diaboli*, dit ce grand docteur, *exorcizatur et insufflatur in catechumenis, ut ei renuntient* [1]. C'est là du moins très-certainement la circonstance du baptême qui demeure dans le souvenir du baptisé comme un engagement solennel à ne plus participer aux œuvres de Satan, ce qui faisait dire à Tertullien qu'après être entrés dans les fonts sacrés, les chrétiens n'avaient point de plus grand devoir à remplir que celui de protester, non point seulement par leurs paroles, mais surtout par le langage de toutes les actions de leur vie, qu'ils avaient renoncé à jamais au démon et à ses pompes, et à toute l'armée de ses anges : *Aquam ingressi, christianam fidem in suæ legis verba profitemur, renuntiasse nos diabolo, et pompis ejus et angelis ejus, ore nostro contestamur* [2].

Mais ce qu'il convient de remarquer ici, comme objet principal de ces considérations, c'est que le prêtre, en chassant ainsi le démon de l'âme du nouveau baptisé, s'engage par là même à poursuivre sans paix ni trêve cet irréconciliable ennemi. Car au moment où il le dépossède de cette nouvelle âme qu'il souillait de sa présence, il semble lui dire que le jour où il tenterait de s'en rendre de nouveau le maître, il y rencontrera aussitôt le même adversaire qui deviendra de nouveau son vainqueur. Désormais, en effet, il le traversera dans tous ses desseins; il déjouera toutes ses vieilles malices; il lui disputera la possession de toute créature où il pourra vouloir encore s'établir.

Qu'il arrive, par le malheureux usage que le chrétien aura fait de

[1] *De Offic. eccles.*, lib. II, cap. 20.
[2] *De Spect.* I.

sa liberté, qu'au lieu de l'esprit immonde qui habitait en lui avant son baptême, sept autres esprits plus mauvais s'en rendent de nouveau les maîtres [1], ils n'en seront pas moins promptement chassés par la sentence sacerdotale qui viendra briser d'une seule parole les lourdes chaînes de leur infernale domination : *Ego te absolvo a peccatis tuis.*

Que pour des raisons providentielles, qui demeurent le plus souvent impénétrables à l'esprit humain, bien qu'en elles-mêmes elles soient toujours justes et miséricordieuses [2]; il entre dans les desseins de Dieu, d'abandonner un chrétien à une cruelle persécution de la part des démons; qu'il permette à ces esprits de malice de s'emparer de son âme comme de son corps, jusqu'au point de se faire un horrible jeu de le tourmenter; ce sera encore le prêtre à qui il appartiendra de leur arracher cette infortunée victime : et le fort armé, dont parle Jésus-Christ, aura beau s'entourer orgueilleusement de ses légions pour défendre à outrance cette place qu'il est si fier d'occuper, il faudra bien qu'il cède à un autre fort armé plus puissant que lui, qui le vaincra, lui enlèvera les armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et en distribuera dédaigneusement les dépouilles : *Cum fortis armatus custodit atrium suum in pace sunt ea quæ possidet. Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet* [3].

Ainsi, le prêtre se déclare en toutes rencontres l'adversaire pour ainsi dire officiel de Satan et de ses anges. Il les poursuit comme des ennemis que lui seul a le secret de vaincre, jusque dans les créatures inanimées, quand elles ont quelque rapport avec l'homme. Il sanctifie par la prière une eau qui anéantit en tout lieu la puissance de ces apostats et toutes leurs embûches secrètes; qui les chasse des habitations des fidèles, et en éloigne tout ce qui pourrait

[1] Matth. XII.

[2] Firmissime credendum est, nec dæmones aliquid operari secundum naturæ suæ potentiam, nisi quod ille permiserit cujus judicia occulta sunt multa, injusta nulla. (S. AUG., *De Civit. Dei*, lib. XVIII, cap. 18.)

[3] Luc., XI.

nuire ou à la santé ou au repos de ceux qui y habitent [1]. En un mot, le prêtre ne semble avoir d'autre mission sur la terre que celle d'y combattre sans cesse les esprits de ténèbres dont le monde est rempli : *Totum sæculum Satanas et angeli ejus repleverunt* [2]; et de s'opposer comme un mur d'airain à toute tentative de l'Ange déchu qui conserve encore, au fond d'une immense ruine, l'effrayant pouvoir de séduire les hommes, et par là même de les asservir.

Mais dès lors n'est-il pas manifeste que le prêtre poursuit le même ennemi que conjure la Cloche, et que, sous ce rapport, ils semblent s'exciter mutuellement à porter à ce commun ennemi des coups de plus en plus décisifs? Se pourrait-il après cela, que, par une coupable négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, le prêtre pactisât en quelque sorte avec le démon, quand d'ailleurs il entend perpétuellement résonner à son oreille ces mystérieuses ondulations de l'airain sacré qui dissipent si glorieusement dans les airs toutes les criminelles tentatives des esprits de malice? Se pourrait-il surtout qu'il eût jamais la triste, l'humiliante faiblesse de se ranger lui-même sous le honteux empire de l'esprit immonde, et de vivre, en esclave dégradé, sous l'implacable volonté et les dures lois de celui-là même qu'il devait constamment fouler à ses pieds? A la seule pensée qu'une si profonde chute demeure toujours possible chez ceux qui sont justement appelés les anges de la terre, l'Eglise, au jour où elle confère à ses ministres l'immense pouvoir de commander aux démons, leur fait entendre cette grave admonition : « Comprenez, » leur dit-elle par la bouche du Pontife, « qu'en même temps que vous travaillerez à délivrer le reste du

[1] Ut creatura tua mysteriis tuis serviens, ad abigendos dæmones morbosque pellendos, divinæ gratiæ sumat effectum, ut quidquid in domibus, vel in locis fidelium hæc unda resperserit, careat omni immunditia, liberetur a noxa; non illic resideat spiritus pestilens, non aura corrumpens; discedant omnes insidiæ latentis inimici; et si quid est, quod aut incolumitati habitantium invidet, aut quieti, aspersione hujus aquæ, effugiat, ut salubritas per invocationem sancti tui nominis expetita, ab omnibus sit impugnationibus defensa. *Ritual. Rom.*, tit. VIII, ord. ad faciend. aquam bened.

[2] TERTUL., *De Spect.*, cap. 8.

» peuple de toutes les attaques des esprits de malice, il vous faudra » préserver votre propre cœur de toute souillure d'impureté, afin » de ne point vivre vous-mêmes sous le joug de ces infernales puis- » sances dont il vous appartiendra désormais d'affranchir vos frères. » Appliquez-vous, maintenant que vous aurez reçu l'office d'*exor-* » *ciste*, à régner sur toutes sortes de vices et à les tenir en servi- » tude, de peur qu'il se rencontre dans vos mœurs quelque chose » qui appartienne au démon, et qu'il soit en droit de le revendiquer » pour sa part. Alors seulement vous obtiendrez de faire respecter » votre commandement par les démons que vous conjurerez chez » les autres, quand vous aurez commencé par surmonter en vous- » mêmes toutes leurs nombreuses malices » : *Studete, ut, sicut a corporibus aliorum dæmones expellitis, ita a mentibus vestris omnem immunditiam, et nequitiam ejiciatis, ne illis succumbatis, quos ab aliis vestro ministerio effugatis. Discite post officium vestrum vitiis imperare, ne in moribus vestris aliquid sui juris inimicus valeat vindicare. Tunc etenim recte in aliis dæmonibus imperabitis, cum prius in vobis multimodam eorum nequitiam superabitis.*

Le prêtre, en effet, se montrera fidèle à ce solennel avertissement de l'Eglise; si d'ailleurs il apprend chaque jour davantage à se proposer pour but principal de son ministère le même objet que poursuit constamment la Cloche, qui consiste à détruire, dans les créatures qui ont quelque rapport avec nous, et sous toutes les formes qu'elle peut revêtir, la maligne influence des démons.

Concluons de là que le prêtre, pour être vraiment digne de servir dans l'Eglise de Dieu, seulement comme le compagnon et pour ainsi dire l'associé légitime de la Cloche, ne doit jamais perdre de vue que son ministère ne saurait avoir de plus grand objet que celui de renverser, d'abattre, de ruiner de plus en plus dans les âmes l'empire de Satan et de ses anges. C'est seulement par là et à ce titre qu'il honorera pour sa part la mystérieuse confraternité que la religion a eu le secret d'établir entre son ministère et la merveilleuse puissance de la Cloche.

Mais ce n'est là qu'une première analogie parmi tant d'autres non moins dignes d'attention qu'une étude approfondie du sujet nous

fera découvrir entre la Cloche et le prêtre. Considérons, en effet, sous combien d'autres rapports la Cloche de nos églises se trouve étroitement unie de parenté avec le prêtre qui en est le gardien et dont elle est elle-même l'inséparable compagne.

Nous avons déjà vu qu'elle figure, dans l'ensemble de ses principaux détails, le prédicateur de l'Evangile. Tout à l'heure, nous la verrons figurer, d'une manière non moins excellente, la prédication elle-même : et comme si c'était encore trop peu pour sa gloire, en même temps qu'elle figurera la prédication, elle en sera pour ainsi dire la règle, puisqu'à elle seule elle en indiquera l'objet principal et la fin, et qu'elle en montrera d'une merveilleuse manière les vrais caractères. Entrons dans ce nouvel ordre d'idées, à la suite de ces pieux et savants interprètes de la liturgie qui ont déjà enrichi la symbolique chrétienne du secret de ces divines harmonies de la Cloche.

Voici ce qu'a écrit sur ce sujet l'un des plus illustres d'entre eux, Amalaire, au commencement de son IIIe livre des *Offices ecclésiastiques*. « S'il est vrai, » observe-t-il en ce lieu, « que les trom- » pettes mosaïques figuraient, selon l'interprétation de saint Jé- » rôme, la prédication de l'Evangile, qui devait plus tard se faire » entendre dans tout l'univers, combien mieux se trouve-t-elle fi- » gurée aujourd'hui par l'airain sacré qui retentit sans cesse dans » les airs, du faîte le plus élevé de nos temples » : *Prædicationem quam significat clangor tubarum, Hieronymo exponente, signat signum quod in nostra ecclesia reboat.*

Sans recourir à de nombreuses citations, nous trouvons déjà dans ce peu de paroles une clef merveilleuse qui nous introduit de plain-pied dans le cœur du mystérieux symbolisme que nous cherchons. Nous y voyons, d'une part, que la prédication de l'Evangile a été figurée dans l'ancienne loi par les trompettes sacerdotales, comme elle est figurée de nos jours par l'airain sacré de la Cloche. D'autre part, il ressort encore avec non moins d'évidence de ce passage d'Amalaire, que la Cloche en succédant dans une des formes extérieures de la religion, au ministère des trompettes mosaïques, a hérité à la fois de toute leur histoire, ainsi que des glorieuses tra-

ditions qui se trouvent consignées à leur sujet dans les saintes Ecritures. D'où il suit, qu'afin d'entrer d'une manière plus complète dans le symbolisme de la Cloche, en tant qu'elle figure la prédication, il nous le faut étudier auparavant, comme dans sa source, dans les traditions bibliques relatives aux trompettes sacerdotales de la loi.

Ainsi, avant d'aller plus loin, quand nous lisons dans les saintes lettres [1], que, d'après l'institution divine, ces trompettes devaient être au nombre de deux, nous entendons aussitôt, avec Origène et saint Cyrille d'Alexandrie, que c'est à cause qu'elles figuraient, dans la profonde économie de la religion, les deux grands objets de la prédication de l'Eglise qui sont les deux avènements de Jésus-Christ [2].

Mais il est facile de voir que la Cloche dont les harmonieuses ondulations se forment successivement dans les deux côtés de son métal, figure aussi sous ce rapport le double avènement du Fils de Dieu dans le monde, et devient par là dans l'Eglise comme un mystérieux abrégé de toute la prédication chrétienne.

Cependant, il n'y a que le prêtre qui donne à ce symbolisme de la Cloche son entière signification. Il est lui-même la vraie Cloche, la Cloche vivante du peuple chrétien, celle qui fait résonner à ses oreilles, non plus en figure mais avec toute la force et l'éclat de la vérité, les deux avènements de Jésus-Christ.

Aussi le voyons-nous clairement désigné dans la prophétie d'Isaïe, comme celui qui publierait un jour, dans toutes les villes de Juda, cette double venue du Fils de Dieu sur la terre. Ecoutons le prophète au XLe chapitre de *sa vision*, relatif au règne éternel du Messie. « Gravissez, » dit-il, « une mystérieuse montagne, vous » qui annoncez l'Evangile à Sion, et d'une voix éclatante et forte » faites entendre cette parole à toutes les villes de Juda : Voici » votre Dieu : *Ecce Deus vester*. Le voici qui vient consoler son » peuple, qui vient dire à Jérusalem que tous ses maux sont finis,

[1] Num. x.

[2] Orig., tract. *in Matth.*—Cyrill., lib. v, *de Adoratione.*

» que toutes ses iniquités lui sont pardonnées, qu'elle va recevoir
» deux fois plus de miséricorde qu'elle n'a pu commettre de crimes.
» Voici votre Dieu : *Ecce Deus vester;* c'est-à-dire selon la propre
» signification des termes : voici que Dieu s'est fait vôtre : le voici
» devenu votre compagnon et votre frère, en un mot, un véritable
» Emmanuel pour vous : *Ecce Deus vester.* »

C'est là déjà, comme on voit, un premier objet de la prédication évangélique de publier, en tous lieux, et dans tous les temps, cette miséricordieuse apparition d'un Dieu sauveur au milieu des hommes.

Mais le prophète, loin de s'arrêter à ce premier objet de la prédication, se hâte d'indiquer immédiatement ce qui en doit faire le second objet. Il s'adresse de nouveau à l'évangéliste de Sion et de Jérusalem: encore une parole, lui dit-il, que vous ferez entendre aux villes de Juda : « Voici le Seigneur Dieu qui se dispose à venir
» dans sa force et qui prépare à son bras une suprême victoire : »
Ecce Dominus Deus in fortitudine veniet, et brachium ejus dominabitur.

C'est ici manifestement l'annonce d'une seconde apparition de Dieu dans le monde, mais infiniment plus éclatante cette fois que la première. Il ne vient plus, dit ici saint Jérôme expliquant le prophète, pour être un objet de mépris ou d'opprobre, ainsi qu'il s'y voulut condamner, aux jours de sa première venue dans l'humilité. Autant au contraire jugea-t-il alors devoir s'anéantir sous la vile forme de l'esclave, autant veut-il paraître à la fin des siècles dans tout l'éclat de sa force et de sa majesté : *Ecce Dominus Deus in fortitudine veniet quem contempsistis in humilitate venientem, et fortitudo ejus dominabitur qui prius formam servi acceperat.*

Tel est, selon le prophète, le double objet de la prédication dont en effet le prêtre du Nouveau Testament ne cesse de faire retentir la chaire chrétienne. Il ne saurait ouvrir la bouche pour évangéliser son peuple, qu'il ne lui rappelle d'une manière plus ou moins expresse tel ou tel détail de doctrine ou de mœurs se rapportant à l'économie de l'Incarnation ou de la Rédemption : et qui ne sait qu'en ces deux mystères est compris tout le plan divin du premier

avènement de Jésus-Christ dans le monde ? Quant au second avénement, c'est encore lui qui en réveille chaque jour l'attente parmi le peuple chrétien. L'annonce de cette dernière venue du Fils de Dieu est même un objet si principal de son ministère que saint Grégoire l'appelle pour cette raison, le héraut du Juge suprême qui doit venir juger le monde : *Venturi judicis præcones* [1].

Aussi est-ce surtout le prêtre, et par lui la prédication dont il est le ministre, que figuraient, dans l'économie de la religion juive, les deux trompettes sacerdotales de la loi. Mais la suite nous montrera, d'une manière plus claire encore et plus manifeste, les rapports qu'il a plu à Dieu d'établir entre ces trompettes mosaïques des temps anciens, et la prédication des prêtres de la loi nouvelle ou de l'Évangile.

Qui n'a lu dans les saintes lettres le merveilleux récit que nous a laissé l'écrivain sacré des circonstances qui accompagnèrent la ruine des murs de Jéricho ? Ils ne furent atteints ni par le bélier, ni par telle autre machine de guerre ; et néanmoins s'étant trouvés tout à coup sapés et démolis de fond en comble par la seule action des trompettes sacerdotales, ils s'écroulèrent d'eux-mêmes, à la grande surprise des vainqueurs et des vaincus. Or, saint Augustin et tous les Pères avec lui ont vu, dans ce triomphe des trompettes sacerdotales, une sorte d'annonce prophétique des résultats non moins glorieux qu'obtiendrait dans la suite des temps la prédication chrétienne.

Ils nous disent que le monde entier qui doit être le théâtre de cette prédication nous a été figuré par Jéricho. De même, en effet, qu'on vit s'écrouler alors ses fortes murailles, sans qu'elles eussent été frappées par d'autres béliers que le son des trompettes sacerdotales ; de même faut-il aujourd'hui que la prédication évangélique, qui est la trompette sacerdotale de la nouvelle alliance, batte continuellement en brèche ce qu'on appelle le monde ou la cité des méchants ; qu'elle démolisse de fond en comble ses hautes tours qui sont l'orgueil, l'avarice, l'envie, la luxure ; en un mot, qu'elle

[1] S. Greg., *Homil. de cura past.*, cap. 7.

porte la mort au sein de son peuple, en étouffant chaque jour les concupiscences mauvaises qui en sont comme les habitants.

Que les prêtres ne s'abusent donc point par rapport à cette essentielle obligation de leur ministère, car le silence qu'ils garderaient dans l'église de Dieu ne serait qu'une déplorable monstruosité dans leur sacerdoce. Qu'ils n'oublient point ce solennel oracle des saints livres, où le Seigneur leur ordonne d'élever hautement la voix contre les iniquités de son peuple : *Clama ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum.* Il leur est ordonné, comme on voit, d'élever la voix contre les prévarications du peuple, et encore doivent-ils le faire avec force : *Quasi tuba.* Gardez-vous, leur dit le Seigneur, de traiter avec trop de ménagement ou de faiblesse l'iniquité du pécheur, dans la crainte que vous ne soyez vous-mêmes les premières victimes de ce silence coupable; que voulant lui épargner la honte, vous retardiez sa guérison ; ou qu'en négligeant de cicatriser à temps ses blessures, par la vertu de la prédication, votre silence ne serve qu'à rendre son mal de plus en plus incurable. Criez donc avec force, pour ne laisser à personne l'excuse de n'avoir point entendu votre voix. Que votre parole éclate si retentissante au milieu du peuple qu'elle y soit comme une trompette d'alarme qui porte l'effroi dans les cœurs : *Quasi tuba exalta vocem tuam.*

Qui ne sait que le son aigu de la trompette produit plutôt une impression de terreur qu'un sentiment de plaisir ou de volupté dans les âmes? Aussi est-ce bien un tel son qu'il convient de faire entendre aux pécheurs, en leur adressant une prédication fortement nourrie de pensées sérieuses, qui n'arrive point seulement à leurs oreilles, mais qui ébranle leurs cœurs ; qui, au lieu de les réjouir par l'harmonie des paroles, les corrige plutôt par la salutaire vertu de ses enseignements ; et qui, en même temps qu'elle encourage les bons, ait surtout le secret de faire trembler les méchants. De même, en effet, qu'au moment suprême où le combat est sur le point de s'engager entre deux armées ennemies, le même son de la trompette qui fait défaillir le cœur du soldat pusillanime, anime au contraire d'une mâle ardeur l'âme du soldat courageux; ainsi, la

trompette sacerdotale, en abattant l'âme du pécheur qu'elle remplit de crainte, relève au contraire par la confiance qu'elle lui inspire le cœur de l'homme de bien. Loin de chercher à s'accommoder aux désirs charnels de ceux à qui elle s'adresse, elle n'a pour but que de les sauver, au risque même de leur déplaire ou de les blesser. Du même son qu'elle fait entendre, elle encourage l'un et le rend plus fort à vaincre ; elle déconcerte l'autre, et ralentit en lui la malheureuse impétuosité qui le porte au mal. En un mot, telle est la vertu de cette trompette sacerdotale que le même son qu'elle produit dissipe, comme par un souffle de Dieu, tous les projets des méchants, et multiplie, si on ose le dire, jusqu'à l'infini, parce qu'elle les provoque sans cesse, les saintes actions des justes [1].

Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette prédication évangélique que figuraient autrefois les trompettes de la Loi se trouve figurée aujourd'hui par l'airain sacré de la Cloche. Ce que cette der-

[1] Jericho typum habuit mundi hujus. Sicut enim tunc canentibus tubis muri illi ceciderunt, ita et nunc oportet ut civitas mundi cum suis turribus, id est superbia, avaritia, invidia atque luxuria, simul cum populis, id est omnibus concupiscentiis malis, assidua sacerdotum prædicatione destruatur atque dispereat. Non ergo oportet, ut sacerdotes in ecclesia taceant, sed audiant Dominum dicentem : *Clama ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam et annuntia populo meo scelera eorum.* Clamare ergo jubemur, et vehementer clamare. Ne parcas, inquit, id est, peccatoris iniquitati, ne tacendo pereas, et dum verecundiæ ejus consulis, non consulas sanitati, ne vulnera illius, quæ clamando resecare poteras, reticendo in pejus enutrias. Clamare ergo jubemur, et ne quis se non audisse dicat, aut quemquam vox lateat sacerdotis, vehementer clamare : et ne forte hoc ipsum non sufficeret, addidit dicens : *Sicut tuba exalta vocem tuam.* Scitis quod tuba non tam oblectationis esse soleat, quam terroris : non tam delectationem proferre, quam inferre formidinem.

Tuba itaque peccatoribus necessaria est, quæ non solum aures, sed et cor concutiat, nec delectet cantu, sed castiget auditu, et strenuos quosque hortetur in bonis, et remissos terreat pro delictis. Nam sicut in prælio tuba formidolosi militis mentem dejicit, et animum fortis accendit, ita et sacerdotalis tuba mentem peccatoris humiliat, animos viri sancti corroborat; nec parcit voti, ut parcat saluti, et uno eodemque sono isti adhortationem dat, quemadmodum sit fortior ad vincendum ; illi terrorem incutit, quemadmodum sit tardior ad peccandum. Hæc enim consuetudo tubæ est, ut delinquentium opera dissipet et sanctorum facta confirmet. (S. Aug., serm. cvi de temp.)

nière exprime en figure par ses continuelles ondulations, le prêtre doit fidèlement le traduire en paroles pour le salutaire enseignement du peuple. Aussi, quelle ne serait point la contradiction que présenteraient dans la communauté chrétienne une Cloche résonnant sans cesse à côté d'un pasteur qui serait muet! une Cloche dont les perpétuelles sonneries proclameraient un mystère, selon ce qui a été dit, le double avénement de Jésus-Christ dans le monde, et près d'elle un pasteur, qui retenant dans l'injustice ces grandes vérités de Dieu (*Rom.* I) [1], laisserait ignorer à son peuple et les desseins de miséricorde du premier avénement qui s'est accompli dans l'humilité, et les redoutables justices du second qui s'accomplira dans la gloire! une Cloche, enfin, qui ne se tairait ni nuit ni jour, et dont les éclatantes vibrations porteraient souvent le trouble dans les âmes les plus obstinées dans le mal; tandis que le pasteur devenu pour ainsi dire le complice des méchants [2], craindrait d'élever la voix contre leurs crimes, et serait au milieu d'eux, selon le langage d'un Prophète, comme un chien muet qui n'oserait aboyer : *Canes muti non valentes latrare.* (Isai. LVI.)

Aussi, quel sujet de condamnation ne sera pas un jour cette Cloche pour le pasteur négligent ou timide qui n'aura point élevé la voix contre les prévarications du peuple? Tandis que l'airain sacré, par les continuels avertissements qu'il n'aura cessé de donner aux fidèles, aura répondu pour sa part aux desseins de l'Eglise, le pasteur sera convaincu de n'avoir point traduit en paroles évangéliques les saintes sonneries de la Cloche, dont il eût été à souhaiter que chaque ondulation fût l'annonce officielle de la prédication du prê-

[1] On voit, dans le passage indiqué de l'Epître de saint Paul aux Romains, que la colère de Dieu a justement éclaté contre les sages du paganisme pour n'avoir point rendu témoignage à la vérité, qu'une raison supérieure et divine leur faisait découvrir dans le spectacle de la nature. Combien plus cette colère sera terrible contre l'indigne pasteur qui retient dans une sacrilége injustice des vérités infiniment plus hautes et plus saintes, dont il n'a été fait le dépositaire que dans l'intérêt des peuples.

[2] Error cui non resistitur, approbatur; et veritas cum non defenditur, opprimitur. Negligere quippe cum possis deturbare perversos, nihil est aliud quam fovere. (B. INNOCENTII, Dist. LXXXIII, cap. *Error.*)

tre. Celui-ci n'aura donc été qu'une idole muette dans le temple : *O pastor et idolum* [1], qu'un prophète muet à qui aura manqué le courage de s'opposer comme un mur de défense pour la maison d'Israel, et qui aura préféré la fuite ou le silence à la gloire de tenir ferme dans le combat au jour du Seigneur : *Non ascendistis ex adverso, nec opposuistis murum pro domo Israel ut staretis in prœlio in die Domini.* (Ezech. XIII [2]).

Il aura été de ceux dont parle le Seigneur dans Jérémie, quand il s'écrie : Que faisaient tes prophètes, ô Israel! si ce n'est avancer ta ruine, lorsqu'ils n'osaient mettre devant tes yeux le tableau de tes iniquités, dont la vue t'eût peut-être excité à la pénitence : *Prophetæ tui viderunt tibi falsa et stulta, nec aperiebant iniquitatem tuam, ut te ad pœnitentiam provocarent.* (Thren. II [3]). En un mot, au lieu d'avoir été dans la vérité cet Ange du Seigneur des armées, dont les lèvres devaient être les dépositaires de la science, et la langue la vivante promulgation de la loi : *Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus; quia Angelus Domini exercituum est* [4]; il aura été du nombre de ces pasteurs ignorants justement flétris par le Seigneur dans ces paroles d'Ezéchiel : « Vaine-» ment, » dit-il, « attendra-t-on qu'il sorte une vision de la bouche » d'un Prophète ; la loi aura disparu et entièrement péri par l'igno-» rance ou la négligence du Prêtre, il n'y aura plus de conseil à » attendre de la sagesse des anciens » : *Et quærent visionem de*

[1] Zach. XI.

[2] Ex adverso quippe ascendere est pro salute gregis voce libera hujus mundi voluptatibus contraire; et in die Domini in prælio stare est pravis concupiscentiis ex justitiæ amore resistere. Pastori enim recta timuisse dicere, quid est aliud quam tacendo terga vertisse ?(S. GREG. MAGN., *De cur. past.*, part. II, cap. 4.)

[3] Quos divinus sermo falsa videre coarguit, quia dum corripere culpas metuunt, incassum delinquentibus promissa securitate blandiuntur, qui iniquitatem peccantium nequaquam aperiunt; quia ab increpationis voce conticescunt. Clavis quippe apertionis, sermo correptionis est; quia increpatio culpam detegit, quam sæpe nescit ipse etiam qui perpetravit. (S. GREG. MAGN., Ibid.)

[4] Malach. II.

Propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus [1].

Eh quoi! ô pasteur, le sacerdoce vous a donc paru possible sans le ministère de la prédication, contrairement à la doctrine de saint Grégoire, pour qui être prêtre, c'est être nécessairement héraut du saint Evangile : *Præconis quippe officium suscipit, quisquis ad sacerdotium accedit*[2]? Et ce titre même de pasteur, ne vous imposait-il pas avant tout le devoir d'évangéliser, selon cette parole de saint Bernard, qu'il faut faire nécessairement la fonction d'évangéliste pour faire convenablement celle de pasteur : *Evangelizare pascere est, opus fac evangelistæ, et pastoris opus implevisti* [3].

Eussiez-vous été l'héritier seulement de ces anciens prêtres de la loi qui desservaient le tabernacle mosaïque, le silence eût été encore un crime pour vous ; car il était écrit dans la loi, que tout prêtre qui oserait entrer dans le sanctuaire ou même en sortir, sans marquer et signaler son passage par un son bruyant, figure de la prédication sacerdotale, serait incontinent frappé de mort, sous les yeux du Seigneur justement offensé par son silence : *Hinc Moysi præcipitur ut tabernaculum sacerdos ingrediens, tintinnabulis ambiatur : ut videlicet voces prædicationis habeat, ne superni spectatoris judicium ex silentio offendat. Scriptum quippe est : ut audiatur sonitus quando ingreditur vel egreditur sanctuarium in conspectu Domini et non moriatur. Sacerdos namque ingrediens vel egrediens moritur, si de eo sonitus non audiatur : quia iram contra se occulti judicis exigit, si sine sonitu prædicationis incedit* [4]. Mais vous aviez hérité d'un sacerdoce infiniment plus auguste et par là même plus redevable de la prédication que ne le fut jamais le sacerdoce mosaïque. Vous étiez le fils de ces premiers pasteurs qui ne devinrent tels que par la communication qui leur fut faite du don des langues, et que le Saint-Esprit ne remplit de sa vertu, qu'afin de les rendre dignes ministres de la parole : *Hinc est enim quod super pastores primos in*

[1] Ezech. VII.

[2] S. GREG. MAGN., *De cur. past.*, part. III, cap. 4.

[3] S. BERNARD., *De Consid*, lib. IV, cap. 3.

[4] S. GREG. MAGN., *De cur. past.*, part. III, cap. 4.

linguarum specie Spiritus sanctus insedit: quia nimirum quos repleverit de se protinus loquentes facit [1].

En négligeant la prédication, vous avez donc détruit, autant qu'il était en vous, cette sublime économie du sacerdoce. Votre silence a paralysé toute son action par rapport au peuple qui vous était confié. C'était au ministère de la parole dignement rempli qu'était attachée toute la vertu de votre sacerdoce, pour le bon gouvernement des âmes. A la prédication seule il appartenait de semer la foi dans les cœurs, et par la foi de communiquer l'intelligence, et par l'intelligence et la foi d'achever l'œuvre du salut par l'exercice des bonnes œuvres: *Verbum fidei prædicandum est, ut audiens credat, credens intelligat et intelligens, bonum opus perseveranter exerceat* [2].

C'était cette même prédication qui devait servir à panser toutes les blessures des âmes ; qui devait offrir un remède sûr et efficace pour la guérison de toutes leurs maladies. Elle devait tenir lieu du fer ou du feu, en même temps que du liniment le plus doux pour le traitement de toutes les douleurs; et telle était la vertu de ce souverain remède que ce que la prédication n'aurait pu guérir devait être jugé inguérissable [3]. Mais vous, ô pasteur négligent, vous avez renversé cet ordre admirable établi de Dieu même pour la sanctification des élus. Votre silence a fait le malheur de votre peuple, comme votre prédication en eut été le salut. Aussi est-ce à vous seul que s'en prendra le Seigneur des maux extrêmes qui l'ont accablé, et surtout de la cruelle désolation qui a dispersé cette chère portion de son troupeau dont vous deviez être sous

[1] S. Greg. Magn., *De cur. past.*, part. III, cap. 4.

[2] S. Prosp., *De vita contempl sacerd.*, lib. I, cap. 19.

[3] Certe humana corpora curantibus diversa suppetunt medicamenta. At vero hic nihil hujusmodi comminisci licet, sed una quædam ars ac curationis via tenenda sequendaque est : nempe per sermonem evangelicum doctrina. Siquidem hoc demum instrumentum est, hoc cibus, hoc aeris temperamentum optimum, hoc medicamenti instar, hoc ignis loco, hoc ferri vice : ac si vel urere, vel secare opus fuerit, hoc ipso uti necesse : *Atque hoc si nihil profuerit, reliqua omnia evanida pereant oportet.* (S. Joan. Chrys., *De sacerd.*, lib. IV, cap 3.)

lui le pasteur. Entendez les plaintes amères qu'il en exprime dans la prophétie d'Ezéchiel : « Malheur à vous, dit-il, pasteurs de mon » peuple, qui au lieu de paître les brebis que je vous ai confiées, » n'avez songé, comme des mercenaires, qu'à vous paître vous- » mêmes aux dépens du troupeau. Vous avez su manger son lait, » vous vêtir de ses laines, vous nourrir de ses plus beaux fruits; » mais quand est-ce que vous vous êtes mis en peine de le paître » lui-même et de le nourrir ? quels sont les soins que vous avez » prodigués à ces douces et innocentes brebis, à la garde desquelles » vous aviez été préposés? Celles qui étaient faibles, vous ne les » avez point fortifiées; celles qui étaient malades, vous ne les avez » point guéries. Vous n'avez point bandé les plaies de celles qui » étaient blessées; vous n'avez point relevé celles qui étaient » tombées; ramené celles qui commençaient à s'éloigner; vous » avez entièrement abandonné celles qui s'étaient perdues. Et voilà » pourquoi mes brebis ont été dispersées n'ayant point de pasteur; » et en se dispersant et en s'égarant ainsi dans les mille sentiers » qui s'ouvraient devant elles, comment ne seraient-elles point » devenues la proie de toutes les bêtes féroces?.... On les a vues » errer sur toutes les montagnes : la terre entière a été pour ainsi » dire couverte de leurs débris; et il n'y avait pas une âme qui » s'appitoyât sur elles, pas une main qui s'offrît à recueillir les » pauvres restes de mon troupeau » : *Væ pastoribus Israel qui pascebant semetipsos. Lac comedebatis, et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis : gregem autem meum non pascebatis. Quod infirmum fuit non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis, quod confractum est non alligastis, et quod abjectum est non reduxistis, et quod perierat non quæsistis.... et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor. Et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt. Erraverunt greges mei in cunctis montibus.... Et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret, non erat inquam, qui requireret.* XXXIV.

On doit reconnaître, par ce qui précède, que la prédication entre si essentiellement dans les devoirs du ministère sacerdotal au milieu des peuples, que le pasteur ne la saurait négliger, sans se ren-

dre coupable de la plus cruelle injustice, et sans qu'une telle prévarication attire sur son troupeau délaissé les maux infinis qui sont l'inévitable suite de l'ignorance. Aussi, a-ce toujours été parmi les chrétiens une constante persuasion qu'on ne pouvait prévenir de tels maux, de même qu'on ne les pouvait guérir, qu'à la condition de répandre sans cesse sur la terre spirituelle de l'Église la merveilleuse semence de la parole.

Qui ne sait que l'apôtre saint Paul en a fait l'objet de la dernière exhortation apostolique par laquelle il a couronné ses glorieux travaux? Représentons-nous, à la fin de sa laborieuse carrière, ce vieil athlète de la prédication qui avait lui-même porté l'Évangile dans tout l'univers [1]. Il se sent épuisé de courses, de veilles et de travaux. Il écrit à son cher disciple Timothée que l'heure de son dernier sacrifice approche; qu'il a assez longtemps combattu le bon combat du Seigneur; qu'il a achevé sa course; et qu'il ne lui reste qu'à recevoir de la main de Dieu la couronne de justice que le juge fidèle lui réserve : *Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat : bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex* [2].

Ne voit-on pas qu'il écrit ici l'acte solennel de son testament, dont il va confier les dispositions à un évêque selon son cœur? Mais quel sera l'héritage qu'il transmettra à ce cher disciple? De quoi le va-t-il expressément charger, en remettant pour ainsi dire entre ses mains la gloire de son apostolat? Ecoutons-le, c'est lui-même qui va nous l'apprendre : « Je vous conjure donc, dit-il à Timothée, » devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui jugera les vivants et les » morts à son avènement glorieux, et dans l'établissement de son » règne, de prêcher la parole. Pressez les hommes à temps et à

[1] Etenim homo ignobilis (D. Paulus) abjectus et circumforaneus, qui artem exercebat in pellibus, in tantum virtute progressus, ut vix triginta annorum spatio Romanos et Persas et Parthos et Medos et Indos et Scythas et Æthiopas et Sauromatas et Sarracenos et omne prorsus humanum genus sub jugum mitteret veritatis. (S. Joan. Chrys., *De laudib. D. Pauli*, homil. iv.)

[2] II Tim. iv.

» contre-temps : reprenez; suppliez; menacez, sans vous lasser » jamais de les tolérer et de les instruire. En un mot, veillez attentivement sur votre peuple ; entreprenez pour lui avec ardeur toute » sorte de travaux ; faites la fonction d'évangéliste et remplissez » ainsi votre ministère » : *Prædica verbum, insta, opportune, importune : argue, obsecra, increpa in omni patientia, et doctrina.... tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple* [1].

Il appartenait certes à un tel prédicateur qui avait fait entendre la parole évangélique à tous les peuples de l'univers, de promulguer, avant de mourir, cette grande loi de la prédication chrétienne, puisque aussi bien il devait être lui-même sous ce rapport l'éternel modèle des pasteurs. Durant trente années d'un laborieux ministère, cet infatigable héraut de la parole de Dieu avait vu le monde lui susciter en tous lieux de violentes persécutions et de continuels outrages. En haine de cette même prédication dont il se sentait redevable envers tous, que de fois ne l'avait-on pas inhumainement jeté au fond des cachots et chargé de chaînes !.. Et comme si c'eût été trop peu pour éprouver sa grande âme, il s'était vu condamné à subir ces indignes traitements, dans des circonstances où les peuples qu'il évangélisait pouvaient le regarder comme un vrai coupable justement puni pour ses crimes : *Secundum Evangelium meum in quo laboro usque ad vincula, quasi male operans* [2].

Mais qu'importe que pense le monde, se disait saint Paul, je ne tairai point ce saint Évangile de mon maître, même dans les fers où ils me retiendront ; car s'ils emprisonnent mon corps, ils n'enchaîneront point par là la parole de Dieu dans ma bouche : *Sed verbum Dei non est alligatum.*

Parole sublime, s'il en fut jamais, et digne certes de servir de cri de ralliement à cette nuée de prédicateurs de l'Évangile qui allaient se trouver durant trois siècles sous le feu des plus cruelles persécutions. Aussi, que l'empire romain ou plutôt le monde entier

[1] Ibid.

[2] II Tim. II.

s'ébranle, pour étouffer dans son berceau le christianisme naissant; qu'afin d'imposer silence à cette nouvelle parole qui remue déjà tous les peuples, on jette dans les fers tous ceux qui en seront les prédicateurs; ceux-ci n'en poursuivront pas moins leur mission divine. Du fond des cachots où les tiendra renfermés la cruauté des tyrans, ils trouveront encore le moyen de faire entendre à quelques-uns de leurs frères cette céleste parole. Ils diront fièrement avec l'un d'eux qui lui aussi l'avait appris de saint Paul : « On peut » garrotter les mains de l'apôtre; mais que feront les liens et les » chaînes pour violenter son âme qui demeure libre? Et que ga- » gneront les édits des empereurs contre la naturelle liberté et la » souveraineté de sa langue à laquelle on sait bien qu'il n'y a que » la crainte ou l'infidélité qui puissent imposer silence » : *Vinciuntur manus, sed manet liber animus et lingua libera quam nemo ligare potest nisi sola formido aut infidelitas* [1].

Ce fut au reste, durant cette longue suite de persécutions qui opprimèrent si violemment l'Église au temps des martyrs, le langage de tous les ministres de la parole : en sorte que l'apôtre saint Paul eût pu dire encore, par la bouche de ses successeurs, plusieurs siècles après son glorieux martyre : *Sed verbum Dei non est alligatum*. L'histoire religieuse de ces premiers siècles est pleine de paroles ou de protestations non moins énergiques de la part des ministres de l'Église, pour se maintenir en possession du droit de prêcher l'Évangile, en dépit des lois et des empereurs : *Neque imperiale est libertatem dicendi denegare : neque sacerdotale quod sentiat non libere dicere. In causa Dei quem audies si sacerdotem non audias? Quis tibi verum audebit dicere, si sacerdos non audeat?*

Mais, ô sujet d'une inconsolable douleur!... Les ministres de la parole qui avaient su braver les tourments et la mort en face des persécuteurs, n'ont plus été dignes d'eux-mêmes ou de leur mission divine au sein de la paix. Ces voix évangéliques qu'aucune menace de persécution n'avait pu réduire au silence ont été vaincues à la fin par l'indifférence des chrétiens eux-mêmes, qui à mesure

[1] S. Joan. Chrys., Homil. v, in act.

qu'ils se relâchaient dans les mœurs se dégoûtaient aussi d'avantage de la prédication des prêtres. Et voilà sans doute la cause de cette négligence générale des pasteurs dont saint Grégoire le Grand se plaignait si amèrement vers la fin du VIe siècle. « Voilà, » disait-il, « que le monde entier surabonde de prêtres, et toutefois combien » sont rares les vrais ouvriers qui préparent à Dieu la moisson des » âmes!.. Il est vrai, » ajoutait-il, « que nous recevons tous l'ordre » sacerdotal, mais qu'il s'en faut que nous en remplissions les de- » voirs: » *Ecce mundus totus sacerdotibus plenus est, sed tamen in messe Dei rarus valde invenitur operator; quia officium quidem sacerdotale suscipimus, sed opus officii non implemus* [1] !...

On sait cependant que le siècle où vécut saint Grégoire fut une glorieuse époque pour le christianisme. Qu'aurait dit plus tard ce grand pape, s'il eût été témoin d'une négligence plus coupable encore dans l'ordre sacerdotal, par rapport à l'essentielle obligation d'évangéliser sans cesse le peuple de Dieu ?

Mais on voit constamment, par les plaintes mêmes de tant de saints hommes qui ont été suscités dans tous les siècles pour réveiller au sein de l'Eglise l'esprit de la prédication que la cause la plus générale de ce regrettable silence des pasteurs a moins été la négligence des prêtres que le profond découragement où les jetait en tous lieux la résistance des peuples. On se persuadait, quoiqu'à tort, qu'il était inutile de vouloir parler à des sourds ; et que l'abus de la parole évangélique étant peut-être le plus grand des maux qu'on eût à déplorer dans la société chrétienne, il pouvait être expédient de le prévenir, même au prix du sacrifice de cette divine et sainte parole.

C'est aussi dans le but de réformer ce faux jugement et tout ensemble de détruire ce vain prétexte que les saints docteurs de l'Eglise ne se lassaient point de rappeler avec force à tous les prêtres cet impérieux devoir de leur ministère, et l'étroite obligation qui pesait sur eux de prêcher sans cesse la vraie doctrine, alors même que les peuples fermeraient obstinément l'oreille à tous leurs discours.

[1] S. Greg. Magn., Homil. XVII in Evang.

Il faut entendre sur un tel sujet l'admirable enseignement de saint Augustin qu'il expose au commencement de son *livre contre Cresconius*, de la secte des Donatistes. « De même, » dit ce grand docteur, « que celui qui se fait, auprès de ses semblables, un coupable instigateur du mal, n'évitera pas le châtiment, quand » même, contre son attente, on aura résisté à ses mauvais conseils; de même le prédicateur des saints enseignements de la » justice n'a pas à craindre que Dieu se montre à son égard avare » de récompenses, s'il arrive que ses exhortations demeurent auprès des hommes sans résultats favorables. Il y a toujours en » effet, dans l'exercice du ministère de la prédication, un principe » certain à côté d'un résultat plein d'incertitude. A Dieu ne plaise » que dans notre pensée cette incertitude puisse jamais avoir pour » objet la récompense promise à celui qui prêche, puisqu'elle regarde uniquement les dispositions de celui qui écoute. C'est une » chose encore incertaine que celui à qui nous prêchons la parole » veuille ouvrir pleinement son cœur à la vérité; mais il est certain » que le prédicateur de cette vérité ne doit avoir aucun égard à » une telle incertitude : et il est certain encore que ceux qui auront » fidèlement prêché recevront un jour de la main de Dieu une digne » récompense, soit que leurs paroles aient été favorablement accueillies, soient qu'elles aient été méprisées, soit qu'eux-mêmes » aient été victimes de la persécution que leur aura suscitée de la » part des hommes la haine dont ils font trop souvent profession à » l'égard des vérités divines » : *Sicut enim malignus suasor peccati, etiamsi non persuaserit, merito pœnam deceptoris incurret : ita fidelis justitiæ prædicator, etiamsi ab hominibus respuatur, absit ut apud Deum sui officii mercede fraudetur. Res enim certa fit ad incertum. Incertum autem dico, non præmium facientis, sed animum audientis. Incertum enim est nobis, utrum assensurus sit cui veritas prædicatur: sed certum est, etiam talibus veritatem prædicari oportere; et certum est, fideliter eam prædicantes dignam retributionem manere sive suscipiantur, sive spernantur, sive etiam propterea quælibet temporaliter adversa patiantur.*

Comme on le voit, saint Augustin se sert en cet endroit de la

certitude qu'ont les pasteurs d'obtenir un jour la digne récompense qui leur est promise, pour les déterminer par là plus efficacement à remplir auprès de leurs peuples cet utile ministère de la prédication : et c'est là déjà un premier motif très-puissant et de nature à y rendre les pasteurs fidèles. Mais un second motif qui n'est pas de moindre importance vient ajouter une nouvelle force à cette indispensable obligation de prêcher, puisque ce n'est qu'à la condition d'avoir fidèlement rempli ce devoir que les pasteurs seront déchargés devant Dieu de la responsabilité de toutes les prévarications du peuple. Nous prenons au reste ce nouveau motif d'un autre saint docteur, probablement du même âge que saint Augustin, et dont les écrits nous sont parvenus sous le nom de saint Prosper. Voici ses paroles que les pasteurs ecclésiastiques ne sauraient assez méditer : « Il est donc manifestement démontré, » dit-il, « que quelles que » soient les dispositions des auditeurs, et qu'ils profitent ou qu'ils » abusent de la prédication, le prêtre n'a pas le droit de se taire, » et de retenir ainsi captive par rapport à eux la vérité qu'il leur » doit. Aussi, pourra-t-il n'être pas coupable, s'il arrive que les » peuples se refusent à écouter ses paroles, ou que les ayant enten- » dues, ils les méprisent ; mais il sera certainement convaincu de » l'être, le jour où il se lassera de travailler à les corriger. Si donc » les peuples se refusent obstinément à devenir meilleurs, et qu'ils » aient résisté tout à la fois au merveilleux spectacle d'une vie » sans reproche dans la personne de leurs pasteurs, ainsi qu'aux » salutaires enseignements que ces derniers n'auront cessé de leur » faire entendre ; ils devront bien alors ne s'en prendre qu'à eux- » mêmes de leur éternelle damnation, sans qu'il leur soit permis » d'en faire retomber en aucune sorte la faute sur leurs chefs spi- » rituels, dont ils auront méprisé les paroles, et, ce qui pourrait » sembler pire encore, dédaigné les exemples qui eussent dû leur » parler plus éloquemment que tous les discours » : *Hic certe satis evidenter ostenditur, quod sive proficiant, sive non proficiant auditores, tacere eis non debeant sacerdotes. Nec ideo rei sunt, si forte eorum verba populi non audiunt, vel audita contemnunt : sed si ab eis corrigendis absistunt : quia si nec exemplo vitæ præpositorum suorum, nec verbo doctrinæ populi contumaces emendati proficiunt, ipsi sibi causa suæ perdi-*

tionis existunt, et doctores suos, quorum exempla simul ac verba despiciunt, involvere criminibus suis omnino non poterunt. (De vita contempl. sacerdot., *lib.* I, *cap.* 22.)

Mais pourquoi rechercher dans de longs passages de la tradition ecclésiastique une doctrine que saint Paul a pris soin de nous enseigner lui-même dans une parole déjà citée? S'il impose en effet aux pasteurs la nécessité de prêcher même à contre-temps *importune;* il détruit d'avance par ce seul mot tous les vains prétextes qui eussent peut-être servi à en restreindre l'obligation, selon les dispositions des auditeurs; et il n'emploie probablement cette manière de parler qui pourrait paraître d'abord étrange, qu'afin de donner à cette suprême loi de la prédication une étendue qu'aucune circonstance ne saurait jamais limiter. En effet prêcher à temps, dit saint Augustin, c'est prêcher à celui qui écoute volontiers la parole sainte; tandis que prêcher à contre-temps c'est l'annoncer à celui qui ne veut en aucune sorte l'entendre : *Verbum opportunum libenter audienti, importunum invito.* (De verb. apost.)

Saint Césaire d'Arles ne se contente pas de donner à cette parole de saint Paul la même interprétation; il en tire, comme on va voir, une conséquence pratique qui en explique à merveille le sens et la profonde économie.

Qu'est-ce que prêcher à temps, dit-il, si ce n'est prêcher à ceux qui veulent entendre; qu'est-ce que prêcher à contre-temps, si ce n'est prêcher à ceux qui ne veulent en aucune sorte entendre : *Quid est opportune importune, nisi opportune volentibus, importune nolentibus?* Et voici la règle qu'il fait ressortir de cette manière de parler de l'Apôtre. A ceux donc qui aiment à entendre la parole de Dieu, il suffira sans doute de la leur offrir : *Volentibus audire verbum offerendum est;* mais pour la faire recevoir de ceux qui n'ont pour elle que du dégoût, il ne reste qu'à la leur faire avaler de force : *Fastidientibus ingerendum;* de peur, ajoute-t-il, que ces rebelles eux-mêmes ne témoignent contre nous au tribunal du Christ, qu'ils n'ont pas été suffisamment avertis par nos remontrances, et qu'il nous soit alors demandé compte du sang de leurs âmes : *Ne forte contra nos ante tribunal Christi stantes dicant, se a nobis admo-*

nitos non fuisse, et animarum illorum sanguis de manibus nostris requiratur. (Homil. XXVI.)

Au reste, ce n'est pas ici le lieu d'expliquer les conditions de prudence ou de charité qui doivent toujours accompagner cette prédication qui s'adresse à ceux dont la volonté se met en hostilité ou en révolte contre elle [1]. Il suffit d'avoir montré par toutes sortes d'autorités et de témoignages que la prédication de la parole est la suprême loi du sacerdoce, et qu'un pasteur du peuple ne la saurait négliger, sans encourir l'anathème dont Dieu menace dans l'Évangile le serviteur paresseux et qu'il traite de mauvais serviteur par cela seul qu'il est inutile [2]. C'est en effet ce point capital que nous avions surtout à cœur d'établir, avant de faire découler les vrais caractères de cette prédication des diverses circonstances qui se rattachent à la Cloche. Achevons maintenant, par ce nouvel ordre de considérations, l'exposition du merveilleux symbolisme de la Cloche, en tant qu'elle figure le prédicateur et la prédication elle-même.

La première particularité que nous signalerons est celle qui a rapport au lieu élevé où la Cloche est suspendue. Les liturgistes ont en effet trouvé dans cette première circonstance, qu'ils ont étudiée, selon les idées de la symbolique chrétienne, une source féconde d'enseignements pour le prédicateur, en même temps que des règles très-utiles pour la prédication [3].

Et d'abord, on peut dire que cette Cloche par cela même qu'elle est la figure, et, ainsi que nous l'avons dit, l'inséparable compa-

[1] Dicturus importune præmisit opportune, quia scilicet apud auditoris mentem ipsa sua vilitate se destruit si habere importunitas opportunitatem nescit. (S. GREG. MAGN., *De cur. past.*, part. II, cap. 4.)

[2] Matth. XXV.

[3] Potest et totus ille prædictus consecrationis ritus allegorice explicari de pastoribus, quorum ut ita dicam typum campanæ exhibent.

Primo quidem, campanæ in altum suspenduntur. Debent esse pastores, ut ait S. Augustinus (enarr. II, ps. XVIII), a terra suspensi, hoc est, a terrenis omnibus cupiditatibus alieni; in altum positi, speculatores scilicet constituti domui Israel, quorum jam conversatio in cœlis est. (*Institution. Cathol. auctor.*, POUGET, part. III, sect. II, cap. 8.)

gne du prêtre, semble lui dire de ce lieu si élevé où elle est suspendue, qu'il est lui-même élevé au-dessus de toutes les grandeurs de la terre ; et que sa dignité ne l'égale seulement pas aux esprits célestes, mais, s'il est permis de le dire, à Dieu même, dont il est le légitime coopérateur : *Ingens hæc angelica imo divina est dignitas Dei cooperatorem fieri in conversione animarum, divinamque in se operationem palam cunctis ostendere* [1].

Aussi, ne saurait-il plus appartenir à un homme si élevé de descendre une fois encore au niveau du reste des hommes, dont les intérêts et les intrigues ne peuvent plus désormais convenir à sa grande âme : et ce serait une honte, dit saint Grégoire de Nazianze, qu'on le vît avilir par quelque endroit une si sublime dignité; ou seulement, qu'au lieu d'aspirer sans cesse à quelque chose de grand et d'éternel, il se complût à la poursuite d'objets futiles et périssables, comme si une grande lumière ne devait éclairer qu'une étroite maison, ou qu'une pesante armure de guerrier fût destinée à être revêtue par un faible enfant : *Etenim sublimi quidem viro detrimentum est res magnas non aggredi, sed in parvis consistere, non secus ac si lumine magno parvam domum illustrat, aut virilibus armis puerile corpus obtegat* [2].

En effet, ajoute ici saint Pierre de Blois, vous vous êtes voué à ce qui est grand, désormais ne vous laissez plus distraire par ce qui est vain ou puéril; et qu'au reste, tout vous paraisse petit, et partant indigne de vous, dès que vous n'y verrez que des intérêts temporels, sans aucun rapport au salut éternel des âmes : *Magnis addictus es, noli minimis occupari. Minima et vilia sunt quæcumque ad sæculi quæstus et non ad lucra pertinent animarum* [3].

D'ailleurs, à un autre point de vue, l'élévation même où se trouve le prêtre lui impose une nécessité d'autant plus grande d'honorer sa dignité, qu'il se trouve naturellement exposé à tous les regards, et qu'il ne saurait y avoir dans sa vie le moindre défaut,

[1] Dionys., *Cœlest. hierarch.*, cap. 3.
[2] S. Greg., *Theol. orat.* II.
[3] S. Petr. Bles., *De vit. morib. et offic. et præsul. et cleric.*, cap. 4.

sans qu'il offense aussitôt les yeux des fidèles : *Prædicatores altiore loco stant propter commoditatem depromendæ vocis, sed in ipso altiore loco de illis judicant auditores.* (S. Aug., serm. xxii). Quel spectacle pour les chrétiens, quand ils viennent à découvrir, sur le chandelier d'or du sanctuaire, la fumée d'un flambeau éteint, au lieu de la lumière qui devait tout éclairer à l'entour? De là cette parole si connue de saint Bernard : Qu'autant vaudrait un singe perché sur un toit, qu'un roi dépourvu de sens assis sur un trône; et cette autre du même saint docteur : Qu'il ne saurait y avoir un plus déplorable renversement des choses humaines que d'occuper un rang élevé avec de bas sentiments dans l'âme, ou d'être assis à la première place, quand on vit comme le dernier de tous : *Numquid potest abscondi civitatis supra montem positæ desolatio : aut latere fumus lucernæ exstinctæ super candelabrum? Simia in tecto, rex fatuus in solio sedens... monstruosa res gradus summus, et animus infimus : sedes prima, et vita ima.* (S. Bernard., *de Consid.*, lib. ii, cap. 7.)

Tous les saints Pères ont rempli leurs livres de maximes semblables, pour l'éternelle instruction des chefs spirituels des peuples. Ils ne cessent de leur rappeler, qu'en effet il leur est échu en partage un rang élevé; mais, qu'à raison même de son élévation, il est loin d'être sûr pour eux : *Altiorem sortitus es locum, sed non tutiorem;* que si surtout dans ce rang élevé, ils y recherchent l'élévation, plutôt que l'occasion d'y bien faire, ils doivent s'attendre à en être un jour renversés misérablement, au lieu de recevoir alors la récompense qui leur était proposée : *Si altiorem quam meliorem esse delectet, non præmium, sed præcipitium exspecta;* qu'enfin, il y a mille fois plus de péril à être maître qu'à être disciple, et que mieux vaut se trouver confondu avec ceux qui écoutent la divine parole, que se voir élevé au-dessus des autres, avec la charge de la leur annoncer de la part de Dieu : *Periculosum est magisterium; discipulatus securus est; securior est verbi auditor, quam verbi prolator.* (S. Aug., serm. xxiii). En un mot, dit en particulier saint Jérôme, tout ce qui est très-élevé ne se tient qu'avec peine, et plus est grande l'élévation, plus la ruine devient souvent prompte et retentissante : *Excelsa periculosius stant, et citius corruunt quæ sublimia*

sunt. (Sanctus HIERONYMUS, *in Daniel. proph.*, cap. 3, comment.)

Telle est la première leçon que la Cloche suggère comme naturellement à l'âme méditative du prêtre, du haut de ces tours et de ces flèches élevées d'où elle domine, ainsi qu'une reine, toutes les autres parties du temple. Mais cette leçon ne le considère encore, qu'au point de vue de son sacerdoce, tandis qu'il va ressortir, du spectacle de cette même Cloche ainsi élevée au faîte de l'édifice, une instruction nouvelle non moins utile pour lui, par rapport à la prédication dont il est le ministre.

Rappelons à notre mémoire une des circonstances les plus mémorables du saint Evangile. Il est écrit, au commencement de ce mystérieux livre, que sur le point d'ouvrir enfin pour la première fois sa bouche divine, après avoir parlé, durant tant de siècles, par la bouche de ses prophètes; et avant de commencer à instruire par lui-même les multitudes qui étaient accourues pour l'entendre, Jésus-Christ voulut gravir lentement une haute montagne de la Galilée des gentils, du haut de laquelle il se proposait de faire entendre son premier discours. Sur quoi saint Bernard ne craint pas d'avancer que cette mystérieuse action du Sauveur a eu pour but de faire comprendre aux prédicateurs de la parole divine, qu'ils doivent à leur tour s'efforcer de gravir la montagne de la sainteté et de la vertu, avant d'entreprendre d'évangéliser les peuples : *Quid est quod priusquam docere inciperet, ascendit in montem, nisi quod in hoc ipso docuit necesse habere prædicatores verbi Dei, desideriis animi, et conversatione sancta ad sublimia tendere, et virtutum conscendere montem.* (S. BERNARD., *in fest. omnium Sanct.*, serm. 1.)

Mais qui ne voit que ce salutaire avertissement que le saint docteur découvre dans le texte évangélique, s'offre pour ainsi dire de lui-même à la pensée du prêtre, chaque fois que ses yeux se portent vers le lieu élevé où est suspendue la Cloche, qu'il sait être, dans l'économie de la religion, la vraie figure du prédicateur? Si peu qu'il se souvienne alors de cette mystérieuse confraternité qui l'assimile sous ce rapport à la Cloche, il n'aura pas de peine à voir dans ces tours et ces flèches élevées, du haut desquelles la Cloche se fait entendre, une sorte d'invitation à monter lui aussi, par la

méditation et les efforts de son âme, jusqu'aux hautes régions du monde surnaturel, chaque fois qu'il se proposera de faire entendre au peuple les divins enseignements de la religion.

En effet ce n'est pas au milieu des vaines agitations du monde inférieur que le prédicateur évangélique se rendra capable de bien entendre d'abord lui-même, et d'expliquer ensuite au peuple les hauts mystères de la parole divine. Il lui faut monter jusqu'au ciel même, pour aller y puiser dans sa source le véritable esprit de la prédication : *Evangelii prædicatio originem ac radicem ducebat e cœlis.* (S. Chrys., in cap. 1, *ad Galat.*)

Et c'est en cela surtout, selon saint Bernard, que se distinguent et que se reconnaissent les vrais pasteurs des peuples. Bien qu'ils habitent ici-bas, dit-il, des maisons qui touchent à la terre, et que la terre elle-même ait fourni la matière de leurs corps, ce n'est cependant pas de la terre qu'on les aperçoit venir, quand ils se montrent au milieu des hommes, afin de les évangéliser. Il semble au contraire qu'on les voit descendre des cieux, apportant de la part de Dieu la céleste nourriture qu'il a préparée pour son peuple : *Qui veri pastores sunt licet tabernacula habeant de terra, et in terra corpora videlicet sua, in diebus quibus nunc militant; non tamen de terra, sed de cœlestibus pascuis greges dominicos pascere consueverunt.* (S. Bernard., Serm. xxxv, *in Cantica*)

Que le prédicateur ne présume donc point de prêcher aux hommes, de la part de Dieu, avant de s'être dégagé de toute passion humaine, et d'avoir oublié, s'il est possible, tous les rapports et toutes les parentés qui peuvent encore l'unir avec ses semblables. Que sa parole ne soit point l'écho d'intérêts terrestres, qu'elle ne respire que les intérêts de la gloire de Dieu et le salut des âmes : en un mot, qu'elle se tienne infiniment au-dessus de tout ce qui la pourrait avilir aux yeux des hommes, demeurant toujours par l'élévation des pensées et la dignité de ses discours, à la hauteur des enseignements divins : *De magnis dicturi in sublimibus commorentur* (S. Hieron., lib. xi, *in Isai.*, cap. 40.)

On ne saurait douter en effet que ce ne soit là l'un des caractères les plus essentiels au prédicateur évangélique, de savoir se tenir

ainsi, par toutes les circonstances de son ministère, bien au-dessus du peuple qu'il a à instruire. C'est aussi la raison pour laquelle le prophète nous le représente comme un homme en observation qui contemple d'un lieu élevé toute la maison d'Israël : *Speculatorem dedi te domui Israel.* (Ezech. III.) Par où saint Prosper entend que le prêtre qui évangélise le peuple, doit se montrer constamment plus grand que ses frères, par la noblesse et la dignité de ses sentiments, et d'un savoir incomparablement supérieur au leur ; s'il veut être à bon droit le docteur et le maître de ceux dont il est le conducteur et le chef : *Nec hoc transeunter debemus audire quod sacerdotem speculatorem appellat propheta : ut sicut speculatoris est de loco editiori prospicere, et plus omnibus contemplari : ita sacerdos debet esse propositi sublimitate celsior cunctis, et majoris scientiæ habere gratiam qua possit sub se viventes instruere.* (S. PROSPER., *De vita contempl. sacerd.*, lib. I, cap. 20.)

Mais, ajoute ici avec beaucoup de raison saint Grégoire, celui dont la position élevée lui fait un devoir de ne jamais dire que de grandes choses, doit comprendre par là même ; qu'elle lui impose le devoir non moins impérieux de n'en faire aussi que de grandes. Qui doute en effet qu'elle ne pénètre plus avant dans l'âme des auditeurs, cette parole qu'aura rendue plus recommandable à leurs yeux la vie sainte du prédicateur? Une telle parole, en même temps qu'elle ordonne au nom de la loi, aide encore, on peut le dire, à l'accomplir, et de là vient, poursuit saint Grégoire, que le prophète invite le prédicateur à gravir une mystérieuse montagne, avant d'entreprendre d'évangéliser Sion, voulant faire entendre par là que celui qui annonce la divine parole, doit paraître entièrement affranchi des faiblesses de ce bas monde, et habiter pour ainsi dire au faîte de cet univers : en sorte qu'il puisse d'autant mieux porter les hommes au bien, que par la grande sainteté de sa vie, il paraisse leur parler de plus haut : *Qui enim loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. Illa vox namque libentius auditorum corda penetrat, quam dicentis vita commendat : quia dum loquendo imperat, ostendendo adjuvat ut fiat. Hinc enim per prophetam dicitur : super montem excelsum ascende*

tu qui evangelizas Sion, ut videlicet qui cœlesti prædicatione utitur, ima jam terrenorum operum deserens, in rerum culmine stare videatur : tantoque facilius subditos ad meliora pertrahat, quanto per vitæ meritum de supernis clamat. (S. Greg., *De cur. pastoral.*, part. II, cap. 3.)

Enfin, on ne peut douter que ce ne soit là, la pensée de l'Eglise elle-même, lorsque dans l'ordination du prêtre, elle lui fait entendre par la bouche du pontife, que désormais il devra se montrer constamment le premier et comme le chef de la communauté chrétienne : *Sacerdotem etenim oportet... præesse.* (Pontif. Rom., *De ordinat. presbyt.*) En effet, cette sorte de prééminence qu'il est appelé à exercer, doit moins être la marque d'autorité d'un supérieur qui préside ou qui commande, que l'éclat suréminent de ses bonnes œuvres, pour parler le langage même de saint Paul : *Curent bonis operibus præesse.* (Tit. III); en sorte, d'après l'explication que donne l'illustre André Saussay de ces paroles de l'Apôtre, qu'il n'accomplisse pas seulement comme les simples fidèles la règle des bonnes œuvres, mais que sa vie soit un éclatant et parfait modèle des plus hautes vertus : *Oportet autem ut qui præsunt fidelibus in Domino, non bona opera facere, sed magisterium omnis virtutis insuper profiteri.* (Panopl. sacerd., *part.* II, *lib.* I.)

Il y aurait peut-être lieu d'observer encore un dernier rapport que la Cloche paraît avoir avec le prédicateur et le pasteur, et qui se pourrait tirer de cette première particularité du *signal*, relative au point culminant de l'édifice où il est suspendu.

En effet, bien que la Cloche domine ainsi toutes les parties de l'édifice, et qu'elle atteigne aux dernières hauteurs des tours et des flèches qui semblent en vouloir porter la gloire jusques aux nues, elle ne laisse pas de pencher constamment vers la terre, et tend de toute sa force à descendre, autant par la forme de son vase, que par la pesanteur de son métal. C'est aussi sous ce rapport qu'elle peut paraître une figure du pasteur dont la haute dignité doit lui apprendre à s'abaisser toujours davantage, et à se rendre de plus en plus accessible au moindre de ceux dont il est le pasteur et le père, selon ces paroles si pleines de sens du livre de l'Ecclésiasti-

que : *Quanto major es, tanto magis te humilia, et in conspectu Domini invenies gratiam..... Ducem te constituerunt, ne eleveris; sed esto inter eos quasi unus ex illis* (Eccli. III, 20; XXXII, 1); et ces autres de saint Bernard : *Ut altus sedens, non alta sapiens sis, sed humilia de te sentiens, humilibusque consentiens.* (S. BERNARD., *De consid.*, lib. II, cap. 9).

Mais nous ne faisons, comme on voit, qu'indiquer ici ce nouveau point de vue du symbolisme de la Cloche, afin de passer de suite à un second objet de nos considérations. Admirons cependant, avant d'aller plus loin, comment la Cloche, étudiée dans cette première particularité qui a rapport au lieu élevé où elle est suspendue, devient déjà, à l'aide de ce merveilleux symbolisme, une sorte de prédication pour le prédicateur lui-même.

Nous venons de voir en effet que, par la place qu'elle occupe au point le plus culminant de la maison de Dieu, elle figure la haute dignité du prêtre qui domine, aux yeux de la foi, toute la nature. Elle apprend au prédicateur à s'élever, par la méditation des vérités saintes, à la hauteur des enseignements divins; à gravir la mystérieuse montagne des vertus, avant d'en recommander la pratique au reste des hommes; en un mot, à se montrer en toutes choses, par la sainteté de sa vie, cet homme céleste et divin qui doit être la forme de tout le troupeau, c'est-à-dire le modèle de tout le peuple.

Mais ne nous arrêtons pas à cette première particularité de la Cloche; et puisqu'elle figure si excellemment le prédicateur, considérons-la, dans ce même esprit de son symbolisme, au point de vue de la précision de ses notes, et, par là même, de tout ce qui contribue à donner à ses ondulations un caractère plus ou moins parfait d'harmonie.

Nous avons observé déjà, que bien que la forme demeure à peu près invariablement la même dans toutes les Cloches, elles peuvent toutefois varier presque à l'infini, quant à la mesure de leurs proportions. D'où il doit arriver nécessairement que selon que ces mêmes proportions auront été plus ou moins heureusement combinées entre elles, et surtout entre les dimensions de l'instrument

et la force ou l'épaisseur du métal, les ondulations de la Cloche seront plus ou moins justes dans leurs accords, et d'une plus ou moins parfaite harmonie.

Il suffit de cette unique observation sur les combinaisons artistiques qui ont présidé à la formation de la Cloche, pour en faire découler, à l'aide d'une très-frappante similitude de rapports, l'utile enseignement qu'en doit retirer le prédicateur. N'avons-nous pas vu qu'il est lui-même une Cloche dans l'Église de Dieu, ou plutôt la seule Cloche, la Cloche vivante du peuple chrétien ? Que s'il arrive dès lors que les parties principales de cette Cloche n'aient pas entre elles de justes proportions, elle ne produira inévitablement que des sons discordants : ce qui signifie, pour ne point parler en figure, que le prédicateur dont la vie ne répondrait point à la sainteté de la doctrine qu'il prêche, ne ferait que scandaliser les fidèles, au lieu de les édifier.

On doit même reconnaître qu'un défaut de précision dans les notes musicales de la Cloche ne saurait avoir à la rigueur de sérieux inconvénients pour les fidèles dont l'oreille seule se trouve offensée par le désaccord d'un faux instrument; tandis qu'un défaut d'harmonie entre la vie du prêtre et sa prédication, offense à la fois les oreilles, les yeux et la conscience des peuples.

Aussi l'Église a-t-elle constamment recommandé à ses ministres de vivre de telle sorte parmi les hommes, que leurs discours ne viennent point à recevoir une sorte de démenti de l'inconséquence même de leurs actions ; et chaque jour encore s'efforce-t-elle de leur faire comprendre combien ce serait de leur part une chose indigne, s'ils venaient à prêcher une doctrine en paroles, et une autre doctrine toute contraire par la conduite de la vie : *Admoneri enim debent sacerdotes, ut considerent ne a virtute dicendi, vivendi qualitate discordent; ne loquendo aliud, et ostendendo aliud prædicent.* (S. Greg., *De cur. pastor.*, part. III, cap. 25).

L'ancien *Ordre romain* qui a été, comme on sait, durant longtemps le livre liturgique le plus généralement adopté dans l'Église d'Occident, avait réglé que, dans la cérémonie de l'ordination des prêtres, le pontife les avertirait qu'ils seraient désormais redevables

de la prédication, mais que pour s'acquitter dignement de ce difficile ministère, ils auraient à confirmer leurs discours par leurs bonnes œuvres, et à les rendre de cette sorte parfaitement intelligibles aux peuples, en les leur présentant comme encadrés, et pour ainsi dire comme enluminés, au moyen d'une sainte vie qui en fût au besoin la fidèle interprétation : *Qui ordinandi estis presbyteri vos oportet prædicare.... et bonis operibus et Deo placitis undique redundare.* (Vet. Ord. Rom., *de Ordinat. presb.*)

C'est au reste en figure de l'harmonie qui se doit rencontrer entre les actions et les discours du prêtre, que Dieu avait ordonné au pontife de l'ancienne loi de porter dans le sanctuaire des sonnettes d'or, attachées au bas de sa robe; afin de marquer par là, dit saint Grégoire, que les vêtements du prêtre, c'est-à-dire, selon tous les saints docteurs, les œuvres dont il s'entoure comme d'un vêtement, doivent produire un tel éclat parmi les hommes, qu'elles soient comme un langage public qui leur enseigne la route de la vie éternelle aussi sûrement que la prédication même et l'exposition la plus exacte de la loi : *Apte autem tintinnabula vestimentis illius describuntur inserta. Vestimenta etenim sacerdotis quid aliud quam recta opera debemus accipere? Vestimenta itaque illius tintinnabula inhærent, ut vitæ viam cum linguæ sonitu ipsa quoque bona opera clament sacerdotis.* (S. Greg., *De cur. pastor.*, part. II, cap. 4).

L'interprétation de saint Jérôme sur cette mystérieuse particularité du vêtement sacerdotal d'Aaron rappelle peut-être encore avec plus de force l'obligation où est le prêtre de prêcher sans cesse le peuple de Dieu, par le langage particulier de ses œuvres. En effet, dit-il, toute la personne du pontife doit-être si ornée de l'éclat de la doctrine, et sa vie exprimer à sa manière une telle richesse d'érudition, qu'en lui tout ait une voix pour prêcher, tout jusqu'à ses mouvements mêmes les moins sensibles. Qu'avant tout, il commence donc par concevoir fortement la vérité, dans la propre lumière de son âme, et lui établisse premièrement un trône dans son cœur: qu'il s'applique ensuite à la faire briller au dehors, en la rendant sensible aux regards, par le merveilleux spectacle de toutes les vertus, en sorte que ce qu'il fasse soit, au-

tant que ce qu'il dise, l'enseignement et la doctrine des peuples: *Tanta debet esse scientia et eruditio pontificis Dei, ut et gressus ejus, et motus, et universa vocalia sint. Veritatem mente concipiat et toto eam habitu resonet et ornatu: ut quidquid agit, quidquid loquitur, sit doctrina populorum.* (S. HIERON., *Epist. ad Fabiol.*, de veste sacerdot.[1])

Aussi saint Jean Chrysostome, le plus éloquent des prédicateurs, n'entendait-il pas autrement la prédication. Enseignez et éclairez de telle sorte, disait-il aux ministres de la parole, que les hommes n'entendent seulement pas vos discours, mais qu'ils aperçoivent aussi vos bonnes œuvres ; afin qu'après les avoir éclairés par la parole, puisque vous êtes *lumière*, vous assaisonniez leurs âmes et leur donniez le goût des vertus, par vos bons exemples, puisque vous êtes en même temps *le sel de la terre*. Celui en effet qui enseigne, et qui accomplit fidèlement en sa personne ce qu'il recommande aux autres, mérite à bon droit d'être appelé prédicateur et docteur. Celui au contraire qui ne fait point ce qu'il enseigne, est si loin d'entendre l'esprit de la prédication, qu'en outre qu'il n'enseigne personne, il se condamne encore lui-même. Certes combien mieux vaut accomplir la loi sans l'enseigner, que l'enseigner sans l'accomplir. Celui du moins qui l'accomplit, alors même qu'il se tait, pourra tôt ou tard corriger quelques pécheurs, par le salutaire entraînement de ses bons exemples ; tandis que celui qui se contente d'enseigner, sans faire ce qu'il enseigne, non-seulement ne corrigera personne, mais deviendra pour plusieurs un sujet de scandale qui aura souvent pour effet de les confirmer dans le mal: *Sic illuminate, docete, non ut verba tantummodo audiant homines, sed ut opera vestra bona videant, ut quos illuminaveritis per verbum quasi lux, condiatis per exempla operum vestrorum, quasi sales, quoniam qui docet, et facit quod docet, vere ille docet: qui autem non facit quod docet, non alium docet, sed ipsum condemnat. Et melius est facere et non*

[1] Saint Augustin s'accorde avec saint Jérôme sur la mystérieuse signification de ces sonnettes d'or qu'agitait le pontife en entrant dans le sanctuaire. Voici ses paroles au livre de ses *Questions sur l'Exode* : *Per hæc tintinnabula; ut nota sit conversatio sacerdotis : sicut Apostolus dicit, circa omnes teipsum bonorum operum præbens exemplum.* Tit. II, 7. (S. AUG., *Quæst. in Exod.*, CXIX.)

docere, quam docere et non facere. Quoniam qui facit, etsi tacuerit, aliquos corrigit suo exemplo : qui autem docet et non facit, non solum neminem corrigit, sed adhuc multos scandalizat. (S. Joan. CHRYS., hom. x *Oper. imperf. in Matth.*)

Telle a été constamment la doctrine de tous les saints docteurs de l'Église qui l'ont prise, il est vrai, de l'exemple même de Jésus-Christ et de tout l'esprit de son Évangile; mais qu'ils ont puisée peut-être aussi dans la nature, en vertu de laquelle, les œuvres parlent plus fortement encore que les paroles, et l'exemple en apprend plus que tous les discours : *validiora sunt opera quam verba : et plus opere docetur quam voce.* (S. LEON., serm.).

On la trouve présentée de mille manières, et sans cesse rappelée à tout l'ordre sacerdotal, dans les conciles de l'ancienne église; mais il semble qu'elle ait reçu, si on peut le dire, sa dernière consécration dans celui de Trente.

Voici en effet ce qu'on lit, en tête du décret de réformation de la XXIIe session du concile : «Rien,» disent les Pères, « ne saurait » autant contribuer à porter les hommes à la piété et au culte de » Dieu que la vie sainte et les bons exemples de ceux qui se sont » consacrés au ministère divin. Par cela même qu'ils se trouvent » si fort élevés au-dessus de toutes les choses de ce bas monde, il » arrive naturellement que tous les regards se portent sur eux, » ainsi que sur un fidèle miroir, où se retracent toutes les actions » de leur vie, comme autant d'exemples qu'on est pour ainsi dire » obligé d'imiter. Et voilà pourquoi, ceux qui ont été appelés d'en » haut à prendre le Seigneur pour leur partage, doivent si bien régler » leur vie et leur conduite, que dans leur maintien, leurs démarches, » leurs discours, en un mot dans toute leur personne, ils ne laissent » rien paraître, ou même soupçonner, qui ne soit suffisamment » grave, modéré, et qui ne marque un fonds véritable de religion : en » sorte,» ajoutent les Pères, « qu'ils évitent avec le plus grand soin » jusqu'aux moindres fautes qui en eux seraient très-considérables; et » que, par un honorable ensemble de vertus dont ils couronnent leur » sacerdoce, ils impriment tant de respect et de vénération dans » l'âme de ceux qui en soient les témoins, que toute leur personne

» devienne comme un spectacle de religion qu'on ne regarde plus » qu'avec une espèce de culte » : *Nihil est quod alios magis ad pietatem et Dei cultum assidue instruat, quam eorum vita et exemplum qui se divino ministerio dedicarunt : cum enim a rebus sæculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos, tanquam in speculum, reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumant quod imitentur. Quapropter sic decet omnino clericos in sortem Domini vocatos, vitam, moresque suos omnes componere ut habitu, gestu, incessu, sermone aliisque omnibus rebus nil nisi grave moderatum ac religione plenum præ se ferant, levia etiam delicta, quæ in ipsis maxima essent effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem.*

On voit par là combien serait défectueuse la prédication qui n'enseignerait qu'en paroles ; et combien dès lors il est à souhaiter que le prédicateur fasse résonner à la fois les deux côtés de la mystérieuse Cloche qu'il doit faire entendre à son peuple ; c'est-à-dire qu'il s'acquitte envers lui de la double dette dont il lui est redevable, à savoir l'enseignement de la doctrine, d'une part, et l'éclatante manifestation de ses bonnes œuvres, de l'autre.

Il demeure, au reste, parfaitement reconnu que cette dernière condition de la prédication sera toujours, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'une plus indispensable nécessité que la première : et qu'à défaut de l'enseignement de la doctrine, l'exemple seul d'une vie sainte pourra devenir, en bien des circonstances, une suffisante exhortation à la sainteté.

Enfin, de ce que nous venons de dire, il ressort peut-être encore un nouveau rapport entre la Cloche et le prêtre. Qui ne sait, en effet, qu'alors même que le *Signal* de l'Eglise est en repos, il continue néanmoins généralement d'être visible à tous les regards, et parle encore, si on peut le dire, par son silence ? En cela, ne le pourrait-on pas considérer comme une figure du pasteur qui prêche aussi, encore qu'il ne parle pas, et dont les actions sont tellement observées du peuple, que si sa vie est véritablement à la hauteur de son ministère, son silence même devient pour les fidèles une éloquente prédication ?

Cependant, après avoir étudié la Cloche, sous le rapport de l'har-

monie de ses ondulations, considérons-la maintenant au point de vue de la dureté et de l'impénétrabilité de son métal, puisqu'aussi bien il n'y a dans la Cloche aucune particularité qui ne renferme un enseignement pour le prédicateur.

Déjà, nous avons appris des plus anciens liturgistes et les mieux instruits de tout ce qui a rapport à cette partie si merveilleuse de la symbolique chrétienne, que la dureté du métal de la Cloche figure la force d'âme qui doit soutenir en tant de rencontres, et en face des pécheurs les plus rebelles, le courage de celui dont le devoir est de s'opposer comme un mur d'airain à toutes les prévarications du peuple : *Duritia metalli fortitudinem designat in mente prædicatoris.* (Ration. divin. offic., *lib.* I, *rubr. de campan.*)

Qui ne connaît l'ordre que Dieu fit à un prophète de dénoncer publiquement à tout le peuple et à toute la maison de Jacob la longue suite de leurs crimes : *Annuntia populo meo scelera eorum et domui Jacob peccata eorum.* (Isai. LVIII.) Sur quoi saint Bernard, appliquant ces paroles à tous les prédicateurs, leur tient ce magnifique langage : « Publiez donc sans crainte, » leur dit-il, « tous les crimes » du peuple. Que si les pécheurs osent se donner devant vous un » front d'airain et paraissent vouloir résister, avec une orgueilleuse » fierté, à toutes vos paroles, faites-vous à vous-mêmes un front d'airain plus terrible encore et plus menaçant que le leur. Humiliez ces » fronts superbes et les brisez sans pitié sous le marteau des terribles » menaces de la colère divine ; en un mot, confondez-les par l'impétueuse force de vos discours, afin que vous méritiez d'entendre » de la bouche de Dieu cette magnifique parole qu'il adressa autrefois à un saint prophète : Voici que je vous ai donné un front » plus dur que le front des méchants » : *Ecce dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum.* (Ezech. III [1].)

Et certes, un tel courage convient si fort à ces hommes que Dieu a établis sur la terre pour y tenir sa place et y venger au besoin sa

[1] Si obduratæ frontis sunt, et tu e diverso frontem tuam obdura, frontem duram fronte duriore obtundas, et dicat tibi Dominus quod legitur quandoque dixisse prophetæ : dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum. (S. BERNARD., *De Consid.*, lib. IV, cap. 3.)

gloire outragée, que saint Augustin ne craint pas d'avancer que cette force d'âme, qui rend capable de reprocher en face aux plus grands pécheurs leur vie criminelle, est un des plus indispensables caractères qui doivent marquer le ministère sacerdotal au milieu des peuples : *Ad hoc enim speculatores, hoc est populorum præpositi, constituti sunt in ecclesiis, ut non parcant objurgando peccata.* (S. Aug., *De Civit. Dei*, lib. I, cap. 9.) C'est-à-dire que l'esprit de la prédication doit être par-dessus tout un esprit de force, de courage, de fermeté.

Ç'a été, comme on sait, un des caractères particuliers de la prédication et de tout le ministère de Jésus-Christ : et qui n'a lu dans mille endroits du saint Evangile les sanglants reproches qu'il ne craignait point d'adresser publiquement aux Pharisiens et aux Docteurs de la Loi, les flétrissant chaque jour, dans l'opinion du reste du peuple, et les convainquant, aux yeux de tous, de n'avoir d'autre but que de corrompre la vraie religion par leurs fausses interprétations et par leurs scandales? Montrant aussi par là, dit saint Thomas, à tous les ministres de la parole, qu'ils devraient, à son exemple, élever fortement la voix contre les premiers même d'entre le peuple, chaque fois que leurs scandales deviendraient un principe de ruine pour la multitude [1].

[1] Respondeo dicendum, quod salus multitudinis est præferenda paci quorumcumque singularium hominum : et ideo, quando aliqui sua perversitate multitudinis salutem impediunt, non est timenda eorum offensio a prædicatore, vel doctore, ad hoc quod multitudinis saluti provideat. Scribæ autem et Pharisæi, et principes Judæorum sua malitia plurimum impediebant populi salutem : tum quia repugnabunt Christi doctrinæ, per quam solam poterat esse salus; tum etiam, quia pravis suis moribus vitam populi corrumpebant. Et ideo Dominus, non obstante offensione eorum, publice eorum vitia arguebat. (S. Thom. III, *Quæst.* XLII, 2.)

Nous faisons suivre ce principe de saint Thomas de l'admirable commentaire dont l'a illustré le cardinal Cajetan, pour l'instruction de tous les prêtres prédicateurs ou pasteurs :

Adverte diligentissime et cautissime, *dit-il*, quod tota ratio publicæ reprehensionis majorum assignatur salus multitudinis, et propterea, ubi majores essent pessimi, et ex eorum reprehensione publica non speratur populi salus, locum non habet imitatio Christi : vana enim esset hujusmodi publica correctio.

Ce caractère de force entre donc si essentiellement dans l'économie du ministère sacerdotal, que l'apôtre saint Paul ne pouvait l'omettre dans l'énumération qu'il fait des qualités morales qui doivent orner le Pontife. Aussi ne balance-t-il pas à mettre à l'égal de la science divine du docteur la force d'âme du prêtre, en déclarant que le Pontife doit être en état d'établir solidement la saine doctrine, et en même temps de confondre les contradicteurs : *Ut potens sit exhortari in doctrina sana et eos qui contradicunt arguere.* (Tit. I.)

« Mais, » ajoute ici le même saint Augustin que nous venons de citer, « qu'il est difficile de se bien acquitter de cette dernière » fonction du ministère sacerdotal !... Que l'obligation de parler à » certains pécheurs l'incorruptible langage de la vérité, devient » souvent un lourd fardeau pour de faibles épaules ! et que le prêtre » a de rudes combats à soutenir pour vaincre à cet égard toutes » les répugnances du cœur, et triompher de toutes les faiblesses de » l'âme !... Il est vrai néanmoins que rien ne paralyse autant l'action » du prêtre, dans l'œuvre divine qu'il poursuit auprès des hommes, » que la crainte de faire entendre, quand il le faut, de dures » paroles à ceux qui ne craignent pas de contredire la loi divine » : *Inter cætera*, ait Apostolus, *episcopum, potentem esse debere in doctrina sana, ut contradicentes redarguere possit. Magnum opus est, gravis sarcina clivus arduus. Nulla enim causa est, quæ magis faciat hominem dispensatorem Dei pigriorem ad redarguendos contradicentes quam timor verbi asperi.* (S. Aug., serm. CLXXVIII).

De là découle pour le prêtre une obligation plus étroite encore de travailler dès sa jeunesse à tremper fortement son âme, et à la préserver de toute faiblesse indigne de lui, à mesure qu'il est mieux instruit de la naturelle timidité du cœur, et de l'immense effort qu'on doit faire constamment sur soi-même, pour parvenir enfin à cette force d'âme sacerdotale si indispensable.

Mais il semble que le prêtre se sentira d'autant plus animé d'une sainte émulation, à la poursuite de cette vertu des grandes âmes, qu'il aura mieux compris le précieux enseignement que lui offre à cet égard la Cloche, sa fidèle et mystérieuse monitrice, en tout ce qui se rapporte à sa charge d'évangéliser.

En effet, peut-il se dissimuler, que cette Cloche, sa chère compagne, n'importune souvent l'oreille de ceux dans le cœur desquels ses saintes ondulations ne réveillent aucune sympathie ? Ce n'est point là cependant pour elle un motif d'adoucir en leur faveur ce qu'elle pourrait avoir de trop aigu dans ses sons ; et sans avoir égard à leur excessive délicatesse, elle continue, quand il le faut, de remplir l'air de ses éclats les plus retentissants. Mais en cela même, elle fournit au prêtre une très-utile leçon, lui indiquant en effet par là, ce que la religion a droit d'attendre de lui, dans quelques circonstances graves et difficiles de son ministère. Ainsi, qu'il arrive que ses paroles viennent quelquefois aussi à importuner ou à offenser l'oreille de certains pécheurs, ou trop délicats ou trop superbes ; à Dieu ne plaise qu'il tempère alors la juste sévérité de son langage, ou que, par des motifs tout humains, il enlève à la parole divine l'inflexibilité de ses décisions ou de ses oracles. Bien au contraire, empruntant alors quelque chose de l'impassibilité de l'airain, il se montrera aussi fortement trempé de caractère que l'est matériellement le métal même de la Cloche ; et à l'imitation de l'airain sacré, qui se tient constamment, comme on sait, à son éternel diapason, on le verra lui-même religieusement attentif à faire résonner, au moyen de la prédication, l'immuable diapason de la loi divine. Loin de trahir en aucune sorte l'éternelle vérité de cette loi sainte, il l'exposera fidèlement, selon les règles incorruptibles de la science divine, sans jamais avoir égard aux personnes, dont Dieu ne fait point d'acception.

Alors même que les méchants prendraient prétexte de ses paroles pour s'en faire un motif de scandale, il se souviendra qu'ils se sont scandalisés des paroles mêmes de Jésus-Christ (*Matth.* xv, 12), et que d'ailleurs, ainsi que l'explique saint Grégoire, si le scandale provient de la nature même de la vérité que l'on prêche, mieux vaut encore laisser subsister le scandale qu'abandonner ou méconnaître, dans le but de le prévenir, les intérêts de la vérité : *Cum de veritate scandalum oritur, magis est sustinendum scandalum, quam veritas relinquatur.* (S. Greg., Hom. vii, *in Ezech.*)

« Et, en effet, » a dit un grand prédicateur, en présence de

l'assemblée la plus délicate peut-être qui fut jamais, « s'il appar-
» tient à la vérité de régler les hommes et de les juger souverai-
» nement, à plus forte raison a-t-elle droit de les censurer et de
» les reprendre. Aussi, nous apprenons par les saintes lettres que
» l'un des devoirs les plus importants de ceux qui sont établis pour
» être les dépositaires de la vérité, c'est de reprendre sévèrement
» les pécheurs. Voilà pourquoi le divin Apôtre ordonne à Tite, son
» cher disciple, d'être dur et inexorable en quelques rencontres :
» Reprenez-les, dit-il, durement : *Increpa illos dure* (Tit. I, 13):
» c'est-à-dire qu'il faut jeter quelquefois au front des pécheurs im-
» pudents des vérités toutes sèches, qui les fassent rentrer en eux-
» mêmes d'étonnement et de surprise ; et si les corrections doivent
» emprunter en plusieurs rencontres une certaine douceur de la cha-
» rité qui est tendre et compatissante, elles doivent aussi emprunter
» souvent quelque espèce de rigueur et de dureté de la vérité qui
» est inflexible. » (BOSSUET, IIIe Serm. pour le Dim. de la Passion, *Sur la haine des hommes pour la vérité*).

D'où il suit que, pour être en état de remplir avec fruit, dans l'Église, le ministère de la prédication, il faut avoir auparavant triomphé de la naturelle timidité de son propre cœur, et sentir couler dans ses veines un courage, une vigueur sacerdotale, un sang apostolique dignes, si on peut le dire, des fondateurs et des premiers héros de la religion.

On ne verra donc pas le prédicateur sacrifier à la crainte l'inflexible enseignement de la loi, et se départir ainsi lui-même de la vraie liberté sacerdotale. Au contraire, ne s'inspirant en toutes rencontres que *de la doctrine et de la vérité* qu'il porte sur son front avec bien plus de majesté que le pontife de la Loi (*Levit.* VIII, 8), il n'hésitera pas à blesser, même jusqu'au vif, l'orgueil ou les susceptibilités des hommes, quand il s'agira de les guérir et de les sauver. En un mot, à l'imitation de la Cloche dont les continuelles sonneries ne peuvent manquer d'offenser des oreilles trop délicates, le prédicateur n'hésitera pas, selon les circonstances et les besoins, à se rendre chaque jour plus importun vis-à-vis de tant de pécheurs ou endurcis, ou rebelles, ou malheureusement trop oublieux de

leur conversion et de leur salut : et c'est là, comme on vient de le voir, le symbolisme des sons plus ou moins aigus de la Cloche et de la dureté de son métal.

Il est enfin une dernière particularité qu'elle nous présente dans son mécanisme extérieur, et dont nous allons essayer de faire ressortir un nouveau rapport symbolique qu'elle a avec le prêtre.

Nous avons déjà remarqué, après les princes même de la liturgie, que l'ensemble des madriers qui surmontent la Cloche forment avec elle et le double mouton de ses anses une sorte de croix, qui devient naturellement une mystérieuse figure de celle sur laquelle Jésus-Christ est mort : *Lignum in quo campana pendet* LIGNUM DOMINICÆ CRUCIS *significat*. (Ration. divin. offic., *lib.* I, Rubr. de campan.)

Peut-être serait-il permis d'avancer sans trop de témérité que c'est de là qu'est sans doute venu le nom de *signum* ou *signal*, sous lequel on désigne la Cloche dans le langage ecclésiastique, qui est le même, comme on sait, que celui que l'on donne souvent à la croix elle-même, ainsi que saint Basile en fait la remarque : *proprie signum novimus in scripturis crucem appellari*. (S. BASIL., epist. CCLX.) Quoi qu'il en soit du degré de vraisemblance qu'on pourra trouver dans une telle étimologie, il suffit, à notre dessein, d'avoir observé que la Cloche présente une figure de la croix, pour faire servir cette nouvelle particularité du *signal* de l'Église, à l'instruction du prédicateur et du pasteur.

En effet, un des premiers rapports qu'il convient de faire remarquer entre le prêtre et la Cloche ainsi surmontée d'une croix, c'est que si la Cloche descend du bois qui forme la croix, le prêtre à son tour ne saurait montrer d'autre descendance que celle par laquelle il est né lui-même du mystère de la croix. Comment y aurait-il eu jamais un prêtre, sans la mort de Jésus-Christ sur ce bois sacré? « C'est pour faire un prêtre que Jésus-Christ est mort, dit saint » Liguori. Pour sauver le monde, » ajoute-t-il, « la mort de Jésus- » Christ n'était pas nécessaire; il suffisait d'une goutte de son sang » divin, d'une seule de ses larmes, de la moindre prière qu'il eût » adressée à son Père, pour obtenir le salut de tout le genre hu- » main; tandis que pour faire un prêtre, la mort du Sauveur était

» nécessaire; car autrement où se serait trouvée la victime que » doivent désormais offrir à Dieu les prêtres de la loi nouvelle. » (LIGUOR. *Selva*, 1re part., chap. 1er.)

Il suffit de cette parole du saint docteur et du profond mystère qu'elle exprime, pour entendre comment en effet la Cloche, par la mystérieuse figure qu'elle présente, révèle instinctivement au prêtre la sublime origine de son sacerdoce.

Mais pourquoi faire découler en particulier la source de l'ordre sacerdotal de ce grand mystère de la croix, quand on sait d'ailleurs que toute l'existence du sacerdoce et l'exercice de ses plus hautes fonctions reposent uniquement sur la croix, et en tirent toute leur vertu? Quoi de plus grand que l'action divine que fait chaque jour le prêtre à l'autel? Mais le sacrifice qu'il y offre n'a de grandeur et de prix que parce qu'il est la continuation du sacrifice de la croix.

Aussi l'Église, par une très-judicieuse institution, a-t-elle ordonné que pendant le cours de ces saints et augustes mystères, le prêtre retrace le signe de la croix sur lui-même, sur l'encens, sur l'autel, sur le livre en lisant l'Évangile, sur l'eau, sur le pain, sur le calice avant de consacrer, au moment de la consécration, et même plusieurs fois sur les dons consacrés, afin que le sacrifice de la croix soit toujours présent à son esprit et qu'il ne puisse l'oublier, même un instant. C'est aussi sur ce fondement, que saint Thomas condamne avec tant de sévérité le prêtre qui offrirait le saint sacrifice de l'autel, sans se souvenir de celui de la Croix : tant ce grand docteur était persuadé que loin de nous détacher du mystère de la croix, ainsi que nous le reprochent les hérétiques des derniers siècles, le sacrifice eucharistique nous y rattache par toutes ses circonstances; qu'il s'y rapporte tout entier; qu'il ne subsiste que par sa relation avec la croix; et qu'il tire de l'autel de la croix toute la mystérieuse vertu dont il nous fait l'application.

Mais afin de ne point perdre de vue le principal objet de nos considérations, essayons de découvrir dans la Cloche, telle au reste qu'elle se produit, c'est-à-dire sous une vraie forme de croix, les nouveaux enseignements qu'elle offre sous ce rapport au prêtre, dont il ne faut jamais oublier qu'elle est la figure.

Ainsi, outre que, par cette merveilleuse forme de la croix qui résulte de l'ensemble de ses pièces, ou du mécanisme particulier qui la constitue, elle proclame déjà tout naturellement la mort de Jésus-Christ; nous avons déjà vu sous combien d'autres rapports mystérieux, elle est dans l'Église comme un sacré mémorial de cette même mort du Sauveur. C'est là, si on peut le dire, l'âme même de la Cloche, qui consiste à proclamer de mille manières et, ainsi que nous venons de le dire, autant par ce qui en elle frappe les yeux, que par les signes invisibles dont elle a été marquée, le grand mystère de la mort d'un Dieu.

Il n'en faut pas davantage pour établir sur ce fondement que le prêtre devient encore ici le vrai compagnon et l'associé naturel de la Cloche, puisque l'objet principal de son ministère est de perpétuer également au milieu des hommes le précieux souvenir de la mort de son divin Maître.

Nous avons déjà vu dans un des chapitres qui précèdent; et nous verrons à un autre point de vue, dans un des chapitres suivants, par quelles merveilleuses harmonies de la religion, les saintes ondulations de nos Cloches célèbrent chaque jour, au nom de l'Église, la mémoire de la mort d'un Dieu. Il convient maintenant de considérer s'il n'est pas vrai que le prêtre puisse être assimilé sous ce rapport à la Cloche; et s'il ne lui appartient pas en effet, mieux encore qu'à l'airain sacré, de célébrer par tout l'ensemble de son sacerdoce cette même mort du Sauveur.

Cependant qui pourrait ici nous mieux instruire, sur cette particulière destination de l'homme sacerdotal, que celui-là même incontestablement qui a été l'auteur du sacerdoce, et qui ne l'a institué, que sur le plan divin qu'il en avait conçu dans son infinie sagesse?

C'est pourquoi, reportons-nous un instant à ce mystérieux cénacle où il soupe une dernière fois, la veille de sa mort, avec ses douze disciples; et recueillant toute l'attention de notre esprit pour ne rien perdre des dernières paroles d'un Dieu qui se prépare à mourir, écoutons mieux encore, s'il est possible, que le reste de son Évangile, ce qu'il dit à ses nouveaux prêtres, dans l'acte même

où il les établit à jamais les légitimes continuateurs de ses mystères. « Jésus », disent les évangélistes, « prit du pain, et, après » avoir rendu grâces, il le bénit, le rompit et le donna à ses dis- » ciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps qui est » donné pour vous : faites cela en mémoire de moi » : *Hoc facite in meam commemorationem* (Luc. XXII); ou, comme l'explique saint Paul, « en mémoire surtout de la mort que je vais souffrir pour » vous » : *Quotiescumque manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.* (I Cor. XI.)

Ainsi, le prêtre ne saurait se dissimuler que la première intention de Jésus-Christ, en instituant ce nouveau sacerdoce de la loi évangélique, n'ait été d'en faire un perpétuel mémorial de sa mort.

Bien que toutes les divines actions du Sauveur fussent également dignes de l'éternelle reconnaissance et de la pieuse adoration de tous les siècles, dont aussi le saint Évangile est, comme on sait, le mystérieux abrégé, ça été néanmoins une volonté particulière de l'homme-Dieu, que ce fût surtout sa mort qui se perpétuât dans le souvenir des hommes, comme le testament le plus précieux et le monument le plus expressif de son immense amour pour eux : *Mortem suam præ vitæ suæ gestis aliis jubet Christus annuntiari, quia morte consummatum est Christi testamentum et ultima voluntas, ac redemptio nostra, et extremus Christi in nos amor, quo pro nobis mortem subiit, quorum omnium memoriale est eucharistia.* (CORNEL. A LAPID., I *Cor.* XI, 26). C'est aussi dans cet admirable dessein d'éterniser la mémoire de cet amour, et d'en laisser à jamais sur la terre la plus grande marque qui fût possible à un Dieu, qu'il institua, la nuit où il fut livré, et au milieu même des préparatifs qui se faisaient pour le mettre à mort, un nouvel ordre de prêtres qui devaient renouveler chaque jour, dans une mystérieuse action, l'immolation volontaire par laquelle il allait consommer le salut du monde.

De là vient que ce nouveau sacrifice de Jésus-Christ qu'offre chaque jour dans ses temples l'Église de la terre, ne présente aux yeux de notre foi que des *caractères de mort et encore d'une mort sanglante*, ce qui ne peut manquer de produire en nous, si nous nous rendons attentifs à ces mystères, une sorte de *sainte et religieuse*

horreur [1] ; puisque nous y assistons, selon le langage de saint Ambroise, non-seulement à toute l'effusion du sang du Sauveur, mais encore à tout le deuil de ses funérailles : *Exequias Christi Ecclesia quotidie celebrat.*

On voit par là, que les prêtres de l'alliance nouvelle célèbrent chaque jour, dans le sacrifice qu'ils offrent, la pieuse mémoire de la sainte mort de Jésus-Christ. Mais nous allons voir, par un principe incontestable de la théologie de saint Augustin, que dès là qu'ils sont établis sacrificateurs de cette divine et mystérieuse mort, ils doivent l'exprimer et la représenter aussi vivement en leur personne que dans l'acte même du sacrifice.

Le caractère visible d'un sacrifice, dit saint Augustin, au livre v^e^ *de la Cité de Dieu*, chap. x, n'est que le sacrement ou la mystérieuse figure d'un sacrifice invisible : *Sacrificium visibile invisibilis sacrificii sacramentum est;* et le saint docteur méditant à fond, selon sa coutume, les conséquences de ce principe, par rapport au grand sacrifice du christianisme, en fait d'écouler, au chapitre suivant, cette merveilleuse doctrine : « D'où il suit, » dit-il, « que le prêtre, » ou l'homme légitimement consacré à Dieu, en tant qu'il meurt » au monde pour ne vivre que d'une vie divine, est lui-même le » plus excellent et le plus précieux de tous les sacrifices » : *Unde ipse homo Dei nomine consecratus, et Deo votus, in quantum mundo moritur ut Deo vivat, præclarissimum atque optimum sacrificium est.* Ce qu'il répète encore au XIXe livre, d'une manière non moins expresse, quand il dit : « Nous sommes en effet nous-mêmes un » parfait sacrifice perpétuellement offert à Dieu, dont celui que » nous offrons chaque jour à l'autel peut être regardé comme la » figure » : *Hujus autem (Dei) præclarissimum atque optimum sacrificium nos ipsi sumus, cujus rei mysterium celebramus oblationibus nostris quæ fidelibus notæ sunt.* (Cap. 23).

C'est pourquoi le prêtre n'exercera jamais devant Dieu et devant l'Église qu'un sacerdoce incomplet, s'il ne représente la mort du Sauveur, autrement que dans la mystérieuse action du sacrifice eucharistique.

[1] BOSSUET, *Elévat.*, IXe sem., IXe élévat.

En effet, nous venons de voir que ce dernier sacrifice doit être nécessairement accompagné de la propre immolation du prêtre qui l'offre, et que ce n'est qu'à ce prix que le ministère sacerdotal remplira, sous le rapport du moins de l'immolation des hosties, toute l'intention du Sauveur.

Il faut donc que le prêtre pour être vraiment digne de porter ce nom, porte premièrement sur lui-même l'opprobre du Christ, que toutes les humiliations du divin crucifié se retracent fidèlement en sa personne ; et qu'en le voyant, les chrétiens puissent lire, dans toute la suite de ses actions, la passion même de Jésus-Christ. Aussi a-ce toujours été un enseignement constant dans l'Église, que le prêtre doit être au milieu des peuples comme une vivante personnification de la Croix, et que le caractère sacerdotal l'oblige à vivre comme un véritable crucifié qui confonde et étourdisse le monde par une continuelle mortification de sa chair et de tous ses sens : *Vir ecclesiasticus crucifigi mundo per mortificationem propriæ carnis debet.* (Concil. Aquisgran., lib. I, cap. 28, anno 816.)

Et quand nous disons qu'il doit étourdir le monde par le spectacle de ses continuelles mortifications, nous ne faisons que traduire cette profonde parole de saint Paul : « Le monde m'est comme un » crucifié, et je ne suis qu'un crucifié pour le monde. » (*Galat.* VI, 14). C'est-à-dire qu'autant le monde a de l'horreur et de la répulsion pour le gibet de la Croix et pour le corps inanimé d'un crucifié, autant éprouvera-t-il de l'éloignement par rapport au prêtre qui n'est à ses yeux que l'image et la représentation de ce cruel supplice : par où l'on voit, en premier lieu, que le prêtre est un vrai crucifié pour le monde. Mais le monde à son tour ne sera pas moins véritablement un crucifié pour le prêtre, si les délices du monde ne sont pour lui qu'une croix insupportable qu'il n'abhorre pas moins, que le monde lui-même abhorre la Croix. Au reste ce sont les propres paroles de saint Thomas, par lesquelles il explique celles de l'Apôtre : *Per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo, quasi diceret : Uti mundus horret crucem, vel crucifixum cadaver, ita et me exhorret ; et vice versa, deliciæ et pompæ mundi, mihi crux sunt, easque ut crucem illi aversor et horreo.* (D. THOM., *De verbis Apost.*)

Mais le docte saint Bernard a renfermé cette doctrine dans un seul mot qui en exprime mieux encore, ce semble, toute la force. « En » effet, »dit-il, «ce que le monde considère comme une croix, c'est » cela justement qui fait la joie et les délices du prêtre ; et ce qu'au » contraire le monde recherche, comme l'objet de ses vains plai- » sirs, n'est qu'une croix pour l'âme du prêtre » : *Quæcumque mundus reputat crucem, ego delicias reputo ; et quæ mundus delicias, ego reputo crucem.*

Sa vie sera donc une vie de renoncement et de sacrifices, et comme une vive représentation de la mortification de Jésus-Christ, et de sa mort sur la Croix. Aussi du jour où il est oint du sang du nouveau testament et légitimement établi par cette divine onction, pour perpétuer le sacrifice du Calvaire, il doit comprendre qu'il est entièrement mort au monde, à ses actions et à ses sentiments ; et non-seulement mort au monde, mais pour parler avec saint Paul, crucifié par rapport au monde, et le monde crucifié par rapport à lui. Il doit dès lors se bien pénétrer du véritable esprit de la Croix, sous le mystère de laquelle il est désormais appelé à vivre ; et reconnaître, à la clarté de la divine lumière qui en découle, que ce n'est plus lui qui vit, mais que celui-là seul vit en lui qui a été pour lui humilié et crucifié.

C'est pourquoi, afin de pouvoir reproduire fidèlement en sa personne quelques traits de cette copie vivante qui a été attachée pour lui au bois de la croix, qu'il s'applique, à l'exemple de David, à pénétrer ses chairs de la crainte du Seigneur ; et à soumettre si parfaitement tous les mouvements de sa volonté, qu'au lieu d'obéir aux attraits de la concupiscence, ils n'aient plus pour objet que de se conformer en toutes choses à la mortification de Jésus-Christ en croix.

Mais peut-être qu'on demandera de quelle sorte et par quel prodige inouï, un homme encore vivant pourra néanmoins être considéré comme étant déjà mort sur la Croix ? La réponse à une telle question n'est ni longue ni obscure. De même en effet qu'un crucifié ne conserve plus la liberté de ses mouvements, et n'est plus le maître d'accorder à ses membres une autre position que celle dans

laquelle ils sont si cruellement retenus et fixés ; ainsi le prêtre qui a trouvé le secret de se crucifier avec Jésus-Christ, ne permettra plus à sa volonté et aux désirs de son cœur de se porter vers ce qui présentement lui plaît ou le flatte. Au contraire, il les assujettira, et s'il le faut, en usant de violence, à la règle inflexible de la loi divine.

Cependant nous allons tâcher de développer davantage cette pensée, à l'aide d'une considération prise de Cassien, afin de mieux entendre encore les moyens sûrs et nombreux qu'a le prêtre de mourir véritablement avec Jésus-Christ sur la Croix, encore qu'il continue de converser avec les vivants.

« En effet, » dit cet ancien Père du désert, « de même que celui » qui est attaché au gibet de la Croix, se trouve torturé par de si » cruelles douleurs, qu'il ne fait nulle attention à ce qui l'entoure, » et ne s'occupe plus en aucune sorte de ce qui avait coutume de » passionner jusqu'alors son cœur ; qu'il n'a nul souci du lende- » main, nul désir d'acquérir ou de posséder ; qu'il ne se laisse dis- » traire par aucun sentiment d'orgueil, ni par aucune préoccupation » ayant rapport à lui ou aux autres ; qu'il ne s'afflige point des » injures dont il est l'objet, ni ne se souvient de celles qui l'ont autre- » fois affligé ; et que par là, encore qu'il soit vivant, il se considère » déjà comme mort, n'ayant d'autre objet en vue que la fin pro- » chaine de tant d'indicibles souffrances qui l'accablent : de même » le prêtre doit faire mourir en lui tous ces sentiments ; et ce qui » est mille fois meilleur, mourir lui-même à tout ce qui est dans ce » monde ; c'est-à-dire non-seulement aux vices de la chair, mais » même à tous les éléments et à toute la vie sensible ; et n'avoir enfin » d'autre sujet de ses pensées que le terme infaillible qui l'attend, » et ce passage autant mystérieux qu'inévitable dont l'heure peut à » chaque instant sonner pour lui » : *Abrenuntiatio nihil est aliud quam crucis ac mortificationis indicium. Ideoque noveris hodierno die te huic mundo et actibus ejus ac desideriis esse defunctum, teque secundum Apostolum mundo huic esse crucifixum, tibique hunc mundum. Considera ergo conditiones Crucis, sub cujus te deinceps sacramento oportet in hac luce versari : quia jam tu non vivis, sed ille vivit in te, qui est*

crucifixus pro te. Eo ergo habitu ac figura qua pro nobis in patibulo fuit ille suspensus, nos quoque necesse est in hac vita degere, ut scilicet secundum David configentes de timore Domini carnes nostras, universas voluntates ac desideria, non nostræ concupiscentiæ servientia, sed mortificationi ejus habeamus affixa.

Sed forte dicas, quomodo potest homo vivens esse crucifixus? audi rationem breviter. Crux nostra timor Domini est; sicut ergo crucifixus quis, jam non pro animi sui motu membra sua quoquam movendi vel convertendi habet potestatem: ita et nos voluntates nostras ac desideria non secundum id quod nobis suave est ac delectat ad præsens, sed secundum legem Domini, quo nos illa constrinxerit, applicare debemus. Et sicut is qui patibulo Crucis affigitur, non jam præsentia contemplatur, nec de suis affectionibus cogitat, non pro die crastino sollicitudine curaque distenditur, nulla possidendi concupiscentia permovetur, nulla superbia, nulla contentione, nulla æmulatione succenditur, non de præsentibus dolet injuriis, non præteritarum recordatur seque cum adhuc spirat in corpore, cunctis elementis credit esse defunctum, illuc præmittens sui cordis intuitum, quo se non dubitat illico transiturum: ita nos quoque timore Domini crucifixos oportet his omnibus, id est, non solum carnalibus vitiis, verum etiam ipsis elementis mortuos esse, illuc habentes oculos animæ nostræ defixos quo nos sperare debemus momentis singulis migraturos. (Lib. VI, cap. 34 et 35).

Au reste, ce n'est point, ainsi qu'on pourrait peut-être l'imaginer, par une exagération de doctrine, fruit naturel d'une austère vertu, comme on en vit tant fleurir autrefois dans les déserts, qu'on ose faire au prêtre une loi de vivre au milieu des hommes dans un perpétuel état de mort volontaire. C'est manifestement l'Église elle-même qui la lui impose, comme la chose paraîtra constante, par quelques paroles d'un sens profond qu'elle adresse à ses ministres dans la solennité même de leur ordination, et qui empruntent une si grande force d'expression, de l'acte liturgique qui les accompagne, et qui est peut-être le tableau le plus saisissant de tout le culte catholique.

Qui ne sait que dans le cours des cérémonies liturgiques au milieu desquelles s'accomplit la consécration des prêtres, il arrive un

moment où tous les ministres sacrés qui attendent au pied des autels la sainte onction des mains du pontife, se prosternent à la fois sur les froides dalles du sanctuaire et y demeurent longtemps étendus comme des hommes qui seraient déjà morts? Quiconque a pu voir, ne fût-ce qu'une seule fois, ce frappant spectacle d'hommes vivants qui paraissent vouloir s'ensevelir et faire comme un essai de la tombe, au jour le plus grand et le plus solennel de leur vie, ne confondra jamais la majesté de ce souvenir avec les plus fastueuses mises en scène de la vie du siècle.

Mais que font durant ce temps ces mystérieux morts sur lesquels s'arrêtent tous les regards de l'assemblée chrétienne, avec des marques d'une si vive et si profonde émotion dans l'âme?

Certes leurs pensées sont dignes de tout le sublime appareil qui se déploie, à leur occasion, dans la sainte Église de Dieu. Le pontife vient de leur déclarer qu'ils auront à imiter désormais en eux-mêmes l'ineffable mystère qu'ils expriment si vivement aux yeux des fidèles par cette totale prostration du corps; c'est-à-dire qu'ils auront à célébrer et à publier à jamais, au milieu des hommes, la mort d'un Dieu, par une continuelle mortification de leurs membres et le volontaire crucifiement de toutes les passions de leurs cœurs : *Imitamini quod tractatis; quatenus mortis Dominicæ mysterium celebrantes, mortificare membra vestra a vitiis, et concupiscentiis omnibus procuretis.* (Pont. Rom., *de ordinat. Presbyt.*)

Les voilà donc se dévouant, avec une immense joie dans l'âme, à n'être plus que des hosties perpétuellement immolées, et se préparant à continuer désormais sur eux-mêmes la passion de leur divin Maître. Oh! quelle est alors la sainte ardeur de ces généreuses âmes qui vont devenir dans quelques instants des âmes sacerdotales! Elles n'aspirent qu'après le bonheur de pouvoir demeurer constamment au pied de la croix, et de ne vivre désormais que pour mieux apprendre chaque jour à mourir au monde.

Si l'on voit enfin ces morts se relever, et comme sortir de ce mystérieux sommeil qu'ils semblaient dormir sur le pavé et les marches du sanctuaire, qu'on ne se persuade point qu'ils reviennent à la lumière du jour, pour recommencer à vivre à la façon

des vivants. Ce seront toujours désormais de vrais morts, ou plutôt des crucifiés, morts à tout et à eux-mêmes, qui porteront sur eux toutes les marques du crucifiement et de la mort de Jésus-Christ leur divin chef.

En effet, avançons encore d'un pas dans l'ordre de la liturgie; et voici que le pontife les revêt d'une mystérieuse tunique le long de laquelle apparaît une grande croix qui est le seul signe distinctif de ce vêtement sacré. L'Église semble leur dire, au moyen de ce symbole, qu'ils doivent être, à partir de ce moment, autant de copies vivantes de Jésus-Christ crucifié et prêts à marcher à sa suite et à monter avec lui jusqu'au haut du Calvaire. Mais la place qu'occupe cette croix dans le vêtement sacerdotal indique, en outre, comme on va voir, cet autre mystère que les peuples doivent apercevoir Jésus-Christ crucifié dans la personne même des prêtres; qu'ils ne sauraient mieux étudier la passion du Sauveur que dans tout l'extérieur de la vie de ses ministres; enfin, que ces derniers doivent désormais offrir aux yeux des chrétiens une vivante reproduction et comme une sorte d'incarnation de tout le mystère de la croix, de telle sorte que les fidèles n'aient qu'à suivre les exemples du prêtre pour marcher sûrement à la suite du divin crucifié.

Autrefois, ainsi que nous l'apprend l'auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, le prêtre portait à l'autel jusqu'à deux figures de la croix, dont l'une se voyait sur la partie antérieure de son vêtement, et dont l'autre descendait le long de ses épaules, du côté du peuple. Celle de devant figurait la croix que Jésus-Christ lui-même avait portée devant le prêtre, pour l'inviter à le suivre, avant tous les autres, au haut du Calvaire; celle de derrière figurait à son tour la croix que le prêtre lui-même doit constamment porter devant le peuple, afin que celui-ci n'ait qu'à suivre les exemples du prêtre pour accompagner Jésus-Christ dans ce royal chemin où il marche, chargé de sa croix, en tête de tous ses élus.

Aujourd'hui, l'Église a très-sagement supprimé la croix de la partie antérieure du vêtement sacerdotal, afin d'exprimer par là que la personne du prêtre doit se confondre avec la personne même de Jésus-Christ, et que c'est le Sauveur lui-même en personne qui

est encore crucifié au milieu des peuples dans celle du prêtre; en sorte que chaque pasteur doit pouvoir dire avec vérité ce que saint Paul disait aux Galates : que Jésus-Christ avait été réellement crucifié au milieu d'eux, bien que la propre personne du Sauveur n'eût jamais été vue parmi les Galates : *Ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est in vobis crucifixus.* (Gal. III, 1.)

Mais s'il convenait, pour le motif que nous venons de dire, de supprimer la croix de devant dans le vêtement sacerdotal, il demeure démontré par là même que celle que le prêtre porte derrière, dans la partie qui regarde le peuple, n'a point cessé d'être pour lui et les fidèles une très-mystérieuse figure; puisqu'elle oblige l'un à montrer en sa personne une parfaite imitation du divin crucifié, et fait aux autres une loi non moins sacrée de copier en eux-mêmes la mortification du prêtre qui ne saurait être distincte de celle même de Jésus-Christ.

Au reste, qui ne voit sur ce fondement que ce serait une étrange contradiction que le prêtre portât ainsi aux yeux de l'Église les marques de sa mort et de son crucifiement avec Jésus-Christ, tandis que le monde le retrouverait encore au milieu de ses joies, de ses plaisirs et de ses fêtes? C'est pourquoi, si l'homme sacerdotal, venant à oublier son origine et tous les mystérieux rapports qui l'unissent inséparablement à la croix, ne laisse pas de montrer toujours en lui le même goût pour les plaisirs et les douceurs de la vie; comment les peuples pourraient-ils continuer de croire à son sacerdoce, et honorer en sa personne l'auguste caractère dont il a été revêtu? Car enfin, si les mystérieux symboles qu'emploie l'Église dans les grandes actions de son culte ne sont pas de vaines cérémonies, comment concevoir qu'un vrai crucifié, qu'un homme dont le caractère principal est de porter sur lui les glorieuses marques de la passion et de la mort de Jésus-Christ, puisse oublier si étrangement qu'il est une sorte de personnification de la croix, qu'il paraisse n'être au contraire qu'un amateur des délices du siècle, et un partisan de ces mêmes plaisirs que le divin crucifié a si énergiquement frappés d'anathème?

Dira-t-on que ce n'est qu'à l'autel et durant la grande action du

sacrifice que le prêtre est revêtu de ce mystérieux vêtement qui charge pour ainsi dire ses épaules de la croix de son Sauveur, et qu'en dehors du sacrifice on ne doit plus voir en lui une figure aussi expresse des mystères douloureux de son divin Maître? Ce serait manifestement faire erreur, puisque le caractère de deuil qui distingue le prêtre ne découle pas tant du vêtement qu'il porte dans les fonctions du sacré ministère, que de l'intérieure transformation qui s'est faite en lui, au jour où il est mort en mystère aux pieds du pontife.

D'ailleurs, quand on ne voudrait avoir égard qu'aux marques extérieures qui distinguent le prêtre dans les réjouissances, les festins et toutes les voluptueuses réunions du monde, n'est-ce donc rien que cette robe de couleur de deuil sans laquelle il ne saurait jamais se montrer? Que s'il arrive toutefois qu'il ne se laisse point arrêter dans ses habitudes de vie mondaine par la couleur obligée de son vêtement, qu'il n'oublie pas du moins, et surtout qu'il n'outrage pas cette couronne sacerdotale qu'il porte sur sa tête, en souvenir et comme emblème de la couronne d'épines qui a ensanglanté le chef sacré de son divin Maître [1].

En un mot, ou tout est simplement une fiction dans l'homme sacerdotal, et il est lui-même un personnage tout de convention parmi les hommes, ou l'on doit reconnaître qu'il est essentiellement, et par la nature même de l'ordre sacré qui le distingue du peuple, une copie vivante de Jésus-Christ en croix. D'où il suit que le prêtre, s'il est vraiment digne de sa sublime vocation, ne sau-

[1] C'est l'enseignement général des liturgistes, et particulièrement d'Alcuin, *Lib. de Divin. offic., de tonsur. cleric.;* d'Amalaire, *De Eccles. offic.*, lib. IV, cap. 39; de Rhaban-Maur, *De Instit. cleric.*, lib. I, cap. 3, dont la doctrine se trouve reproduite dans le *Catéchisme du Concile de Trente*, cap. *De Sacrament. Ordinis.*

D'ailleurs, comment douter que la couronne qui orne la tête du prêtre ne soit un symbole des grandes douleurs de Jésus-Christ à la croix, si on considère qu'elle s'est pratiquée, dès les temps anciens, de manière à former la figure même de la croix, sur la tête de celui qui devenait par là un nouveau ministre de l'Eglise.

rait se montrer aux yeux des fidèles, sans que sa vue réveille aussitôt dans les âmes le pieux souvenir de la mort d'un Dieu.

En effet, qu'est-ce qu'un prêtre, si ce n'est l'homme qui reproduit chaque jour, aux yeux de la foi, tout le mystère du crucifiement d'un Dieu? « Par lui, c'est tous les jours le Vendredi-Saint » dans nos églises, puisque tous les jours il érige le Calvaire sur le » saint autel [1], » où il renouvelle sans cesse, à la gloire de Dieu, et pour le salut du monde, l'immolation de la plus sainte victime qui fut jamais.

Ainsi, le prêtre remet chaque jour sous ses yeux et les yeux du peuple le drame sanglant de la croix. Il touche de ses mains, et plaise à Dieu que ce soit toujours en tremblant, la chair adorable du crucifié, qu'il étend pour ainsi dire comme les Juifs, mais avec une intention infiniment meilleure, sur ce nouvel autel de son sacrifice. En un mot, voilà le prêtre chaque jour en face de Jésus-Christ lui-même, et de Jésus-Christ livré, lié, insulté, souffleté, frappé, flagellé inhumainement, jugé et condamné à mort, moqué, calomnié, objet de risée pour un peuple immense, portant sur sa tête une couronne d'épines, chargé de sa croix, suant et presque mourant sous la pesanteur de ce fardeau, ayant la langue et les entrailles desséchées, et ne recevant pour tout rafraîchissement qu'un breuvage de fiel et de vinaigre; enfin, attaché à la croix, les mains et les pieds percés, expirant entre deux malfaiteurs, et blessé par un dernier coup de lance jusque même après sa mort.

Tel est, en effet, le caractère le plus inhérent à l'action divine qu'accomplit le prêtre à l'autel, que Jésus-Christ y soit aussi véritablement immolé qu'il l'a réellement été une première fois au temps de sa Passion.

Il arriverait donc, qu'en sortant de ce mystérieux spectacle où il vient de se trouver en présence des plus ineffables douleurs, le prêtre passerait à d'autres spectacles où ne se rencontreraient que les joies, les délices, les voluptés du monde!...

Le simple chrétien apprend chaque jour à fuir les plaisirs, à

[1] Bossuet, *Médit. sur l'Evang.*, XLVIIe jour.

cause que, dans le baptême, il a été mystérieusement enseveli dans la propre mort du Sauveur : *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem* (Rom. VI, 4); combien mieux devra les éviter le prêtre, qui tient la place ici-bas du Sauveur lui-même, qui a été engendré dans sa mort, et en renouvelle perpétuellement la mémoire au milieu des hommes : *Ubi Christus mactatur morte, cruce turpatur, quis vitæ delicias seu gloriam sustinere quærat, nedum audeat quærere. Flagellatus Christus, sputis illitus, bajulat sibi crucem, et ludibrio factus, irrisoria veste, arundineo sceptro, corona spinea, foditur clavis, annumeratur sceleratis, in ligno extenditur, et jam mortuus vulneratur, et hæc intuens qui dicitur christianus, propriis nihilominus voluptatibus indulgere et florere velle in sæculo nullatenus erubescit? Cæterum omnis qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare :* MULTO MAGIS QUI PRO EO MANERE SE DICIT, QUI PRO EO LEGATIONE FUNGITUR, QUI EI MINISTRAT, SI EUM NON SEQUITUR INEXCUSABILIS EST. (S. BERNARD., *De contemptu mundi*, cap. 14.)

Il est vrai que le monde persuade souvent au prêtre que le bien réel de la religion exige qu'au lieu d'effaroucher les mondains par un extérieur de vie trop mortifiée ou trop pénitente, il s'applique au contraire à les familiariser avec sa personne, dans le but de les habituer par là de plus en plus à son ministère. On n'oublie pas de lui dire que sa présence au milieu des joies mondaines en diminuera les excès, et qu'en tous cas, elle ne pourra manquer de rappeler aux pécheurs la loi divine qu'ils outragent et qui les condamne, et la pénitence qui en devra tôt ou tard réparer les transgressions.

C'est ainsi que celui qui devait être la lumière du monde et le guide de tout le peuple, se fait insensiblement le complaisant disciple de ceux-là mêmes qu'il lui appartenait d'éclairer et d'instruire; et il cède, on ne sait par quel malheureux entraînement, à des conseils aveugles ou trompeurs. Oui, oui, ô prêtre! le monde vous trompe et se trompe peut-être aussi lui-même. Quand il s'apercevra que vous êtes devenu comme l'un des siens, et que, pour lui être agréable et mériter ses faveurs, vous avez accommodé l'Evangile à son orgueil

ou à ses autres passions, il n'aura pour vous que de la pitié ou du mépris.

Au contraire vous le gagnerez infailliblement à Jésus-Christ et aux lois de son Evangile, quand, il verra en vous un homme mort à tout ce que lui-même recherche, et pour parler avec saint Paul un véritable crucifié pour lui. Vous partagerez en cela comme en tout le reste, ô prêtre, la destinée de votre divin Chef, par rapport au monde. N'est-ce pas lui qui a dit, en parlant de lui-même et sans doute aussi de ses ministres : « Si le grain de froment ne » tombe point dans le sillon creusé dans la terre pour y mourir, il » demeure seul et n'a point de fécondité ; que si au contraire il » vient à mourir, il se multiplie avec une riche abondance : » *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet : si autem mortuum fuerit, multum fructum affert* (Joan. XII, 24, 25); ou, comme il l'explique presque immédiatement après, au verset 32: «Si enfin,» dit-il, « je puis être » élevé de terre, et mourir sur le gibet de la croix, dès ce jour, » j'attirerai tout à moi » : *et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum*[1] ?

C'est-à-dire, ô prêtre, que vous attirerez vous aussi les cœurs à la foi chrétienne et aux saintes œuvres qu'elle doit produire, si, à l'exemple du Maître, vous mourez chaque jour de plus en plus au monde ; si chaque jour vous apprenez à mieux crucifier vos membres; en un mot, si le monde vous voit vous ensevelir chaque jour davantage, dans le même tombeau où est descendu le Sauveur.

Telles sont les pensées, tels les salutaires enseignements que la Cloche ne manquera point de suggérer à l'âme du prêtre, chaque fois que ce dernier voudra rechercher dans une pieuse méditation ce que peut en effet figurer par rapport à lui cette Croix qui se

[1] Hoc refertur ad illud quod superius ait, si autem mortuum fuerit granum, multum fructum affert. Nam exaltationem suam quid aliud dixit quam in cruce passionem? Quod et Evangelista non tacuit : subjunxit enim, et ait, hoc autem dicebat, significans qua morte esset clarificaturus. (S. AUG., *in Joan. Evang.*, tract. LII.)

remarque dans le mécanisme extérieur du sacré signal de l'Eglise.

Nous avons déjà dit, qu'en vertu de cette touchante confraternité que l'Eglise a eu le secret d'établir entre la Cloche et le prêtre il suit nécessairement que ce que figure l'une dans le détail et l'ensemble de ses parties, l'autre le doit plus vivement exprimer, et pour ainsi dire sans figure aucune, dans sa propre personne ou dans ses actions : en sorte que s'il arrive que les peuples ne puissent lire sur le métal de la Cloche les mystérieux caractères que la religion a eu l'intention d'y représenter, ils en trouvent du moins la fidèle interprétation dans la vie ou dans la personne du prêtre. Et pour faire ici l'application de ce principe à l'objet particulier que nous examinons, n'est-il pas hors de doute que bien que la Cloche ait été consacrée par l'Église pour célébrer en son nom le mystère de la mort d'un Dieu, elle ne saurait toutefois remplir à elle seule ce grand objet : et que c'est par conséquent au prêtre lui-même, Cloche vivante et mystique de l'Église, qu'il appartient proprement de représenter cette sainte et divine mort? Qui ne voit en un mot, que c'est au prêtre seul à la perpétuer en quelque sorte dans le monde, en la rendant comme permanente et toujours présente aux yeux des chrétiens, non plus seulement au moyen d'une croix, mais par le caractère extérieur de mort de toute sa personne et de tout l'ensemble de sa vie?

Cependant, après avoir considéré de cette sorte la croix que forme la Cloche, dans ses rapports et ses harmonies *avec le prêtre*, il nous reste à étudier cette même figure dans ses rapports et ses harmonies *avec le prédicateur*.

Faisons-nous d'abord une juste idée de ce sacré ministère de la parole que le prédicateur exerce dans l'Eglise. Ça toujours été un axiome théologique reçu dans toutes les écoles que la fonction de prêcher était plus digne et plus élevée que celle même de baptiser; et si nous n'éprouvions une invincible répugnance à émettre sur ces hautes questions des propositions que nous n'avons point trouvées textuellement dans les grands docteurs, nous ajouterions que c'est encore une plus noble fonction d'annoncer le saint Evangile, que de célébrer les saints mystères de l'autel ; et la raison qui nous en

persuaderait, c'est qu'en outre que la parole de Dieu n'est pas moindre, selon saint Augustin, que le corps même de Jésus-Christ: *Non minus est verbum Dei quam corpus Christi;* il est vrai de dire, avec saint Thomas, que la mystérieuse vertu des sacrements ne dépend en aucune sorte des qualités du ministre, tandis que la prédication de la parole reçoit généralement une grande partie de sa force, de la science et des autres qualités du prédicateur : *Quia in baptizando* (et par la raison qu'il en donne, on en peut dire autant des autres sacrements), *nihil operatur meritum et sapientia ministri, sicut in docendo.* (III. q. LXVII, art. II, 1.)

C'est pourquoi nous voyons dans l'Evangile que le Seigneur n'a point voulu baptiser, mais qu'il en a abandonné le soin à ses disciples, afin de vaquer uniquement lui-même à l'office plus important encore de prêcher. (*Joan.* IV, 2.) Et, quand à leur tour, ces mêmes disciples eurent été mis à la place du Maître, et qu'ils se virent chargés du double devoir d'enseigner et de baptiser les peuples: *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos;* ils se réservèrent personnellement le ministère de la parole, et confièrent à d'autres ministres le soin de baptiser et de pourvoir aux autres fonctions du ministère sacerdotal : *Non est æquum nos relinquere verbum Dei, et ministrare mensis.* (Act. VI, 2.) *Non misit me, Christus baptizare sed evangelizare.* (I Cor. I, 17.)

En un mot, ils firent de la prédication l'objet principal du sacré ministère qu'ils avaient à exercer au milieu des peuples, et voulurent que les évêques leurs successeurs continuassent par eux-mêmes l'exercice de cette sublime fonction, dont Jésus-Christ les avait établis à jamais les dispensateurs. Aussi, qu'on recherche dans l'histoire des siècles chrétiens quelle a été dans tous les temps l'enseignement des Pères sur la question qui a rapport au ministre de la prédication, on ne trouvera qu'une même doctrine constamment reçue dans l'Eglise, à savoir que l'Evêque seul a le caractère officiel nécessaire pour annoncer la parole aux hommes de la part de Dieu: *Docere id est exponere Evangelium pertinet proprie ad Episcopum.* (D. THOM. 3, q. LXVII, I, 1 [1].)

[1] Il est vrai que l'Eglise, dans l'ordination du prêtre, l'établit pour prêcher:

Et non-seulement cette fonction d'enseigner est, comme on vient de le voir, une fonction souverainement épiscopale, mais on doit ajouter encore que parmi toutes les fonctions de l'ordre épiscopal, c'est la prédication, d'après saint Thomas et la doctrine du Concile de Trente (Sess. v, cap. 2, *De Reform.*), qui doit être considérée comme la plus importante, ou, ainsi que s'exprime le Docteur angélique, comme la plus principale de toutes : *Officium docendi, officium principalissimum.* (3, q. LXVII, II, 1.)

Ce simple aperçu sur l'éminente dignité de la prédication dit assez ce que l'Eglise a le droit d'attendre de tous ceux qui sont appelés à la faire entendre aux peuples, et combien, par conséquent, elle doit paraître honorable à tant de prêtres de nos jours que les Evêques associent aujourd'hui, par la nécessité des temps, à cette sublime fonction de leur charge qu'ils ne pourraient plus exercer seuls, avec un si grand accroissement de fidèles dans les circonscriptions territoriales de leurs églises. Aussi, tous ces prêtres doivent-ils comprendre qu'un si haut ministère, pour être dignement rempli, exige

Sacerdotem etenim oportet.... prædicare; que le Concile d'Ancyre compte, au nombre des fonctions du prêtre, celle de prêcher au peuple : *Sermonem facere ad populum;* enfin, que saint Isidore, un si ancien et si savant écrivain ecclésiastique, traitant, dans son second livre *des Divins Offices*, des prérogatives des simples prêtres, en ce qui touche la dispensation des mystères de Dieu, enseigne qu'ils ont été établis, en premier lieu, pour consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ : *In confectione divini corporis et sanguinis*, et en second lieu, pour enseigner les peuples au moyen de la prédication : *In doctrina populorum et in officio prædicandi.* (S. ISID. Hisp., lib. II, cap. 7.) Mais cela doit manifestement s'entendre de ces instructions élémentaires sur la foi qui disposaient autrefois les catéchumènes à la digne réception du saint baptême, dont en effet le simple prêtre était reconnu le propre ministre. Ajoutons, avec saint Thomas, que le propre office du prêtre est encore d'enseigner aux fidèles tout ce qui a rapport à la digne réception des autres sacrements; mais qu'il est constant par l'enseignement de tous les docteurs que ce n'est qu'à l'Evêque qu'il appartient d'instruire les peuples sur ce qui a rapport aux profonds mystères de la foi et à la perfection de la vie chrétienne : *Instructio qua quis eruditur de fidei rudimentis, et qualiter se debeat habere in susceptione sacramentorum, pertinet ad sacerdotes; instructio autem de profundis mysteriis fidei, et perfectione vitæ christianæ ex officio pertinet ad Episcopum.* (3, q. LXXI, IV, 3.)

de leur part autre chose qu'une simple initiation ou consécration, et qu'avant d'oser entreprendre de conduire les âmes, par une communication quelconque de la lumière divine, jusqu'au spectacle des saints mystères, c'est pour eux une indispensable nécessité qu'ils soient longtemps à devenir d'habiles interprètes de la sainte Ecriture, afin de pouvoir révéler ensuite aux autres la science des choses sacrées, et leur apprendre à quelles vertus et à quelle sainteté ils sont tous appelés par la grâce de la vocation à la foi.

Ce fut la merveilleuse occupation de Jean-Baptiste dans le désert, où il se prépara par la pénitence, la méditation et la prière à l'éclatante prédication qui devait attirer plus tard sur les bords du Jourdain Jérusalem et toute la Judée. Aussi, Jésus-Christ, en parlant de cet illustre prédicateur, qui n'était venu que pour annoncer sa prochaine apparition au milieu des hommes, l'appelait-il une lampe ardente et illuminante : *Ille erat lucerna ardens et lucens.* (Joan. v, 35.)

Combien mieux dès lors les prédicateurs évangéliques des temps nouveaux, qui ont un ministère infiniment plus étendu que celui même du saint Précurseur, doivent-ils être autant de lampes ardentes et illuminantes, qui répandent en tous lieux la vivifiante lumière des enseignements divins: *Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine, et lumen semitis meis.* (Psalm. CXVIII.)

Qui ne comprend, en effet, ainsi que saint Augustin en fait la remarque, qu'on n'allume un flambeau qu'afin qu'il éclaire, et que de même que Jean-Baptiste ne fut illuminé de la lumière du Verbe que pour être en état d'éclairer à son tour les ténèbres de ce monde: *Lucerna accenditur ut luceat, et Joannes illuminatus est ut loqueretur*[1]; de même, Dieu n'illumine certains hommes des sublimes clartés de la foi que dans le but de les rendre propres à éclairer de ces mêmes lumières les âmes de leurs frères?

Aussi le Sauveur, en déclarant à ses Apôtres qu'ils étaient la lumière du monde, leur indique-t-il aussitôt à quelle condition ils réussiront à la faire en effet rayonner dans le monde entier. On

[1] S. Aug., serm. CCCLXXX.

n'allume point, leur dit-il, une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais bien sur un candélabre, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison : *Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt.* (Matth. v, 15.) Voici donc, semble-t-il leur dire, le merveilleux secret, non pas d'éclairer seulement autour de vous, et encore d'un éclat douteux et incertain, mais de répandre dans le monde entier des flots intarissables d'une lumière partout et toujours victorieuse, c'est que vous choisissiez pour votre candélabre celui-là seul qui peut porter à ses branches cette immense lumière, et l'élever si haut qu'elle soit visible à tout l'univers.

Cependant, nous voici parvenus à ce point capital des idées que nous poursuivons, où une parole de saint Augustin va nous faire naturellement rentrer dans le cœur du sujet, dont il a pu paraître à quelque lecteur que nous nous écartions peut-être tant soit peu depuis un instant.

Voulez-vous, en effet, dit saint Augustin, s'adressant au prédicateur évangélique, voulez-vous placer votre lumière sur un candélabre où elle ne puisse ni s'éteindre ni même pâlir, et d'où elle inonde de ses clartés le monde surnaturel des âmes que vous devez instruire ? Prenez pour candélabre la mystérieuse Croix du Sauveur : *Crux Christi est magnum candelabrum. Qui vult lucere non erubescat de isto ligneo candelabro.* (S. Aug., serm. cclxxxix.) Pensée sublime et digne à la fois d'un si grand docteur et du haut mystère qu'une telle parole exprime !...

Aussi, qui n'en comprend d'avance l'immense portée, par rapport à tous les enseignements divins dont il appartient au prédicateur évangélique d'instruire les peuples ? Ne voit-on pas que cette croix qui surmonte la Cloche, ainsi que celle qu'on a coutume de graver sur son métal, et les autres que le pontife y pratique dans la cérémonie où il la consacre, n'ont ce semble d'autre destination que celle d'insinuer ce grand mystère au prédicateur, que la Croix doit lui servir comme d'un merveilleux candélabre qui répande une abondante lumière sur tous ses discours, et illumine de ses clartés les profondes obscurités de la foi ? Que le prédicateur évangélique se

persuade donc bien qu'il n'éclairera jamais les hommes au moyen de cette lampe ardente et illuminante de la prédication qu'autant que les yeux de son âme ne se détourneront plus de la Croix ; qu'ils la contempleront sans cesse ; que son esprit et son cœur méditeront jour et nuit tous les mystères de salut qui se sont accomplis sur elle ; et qu'à la lueur de ce flambeau de la passion et de la mort d'un Dieu, il entrera lui-même chaque jour plus avant dans l'économie du plan divin de la Rédemption, et découvrira, dans le sang versé sur la Croix, la raison dernière et profonde de toutes les œuvres de Dieu qui se rattachent au salut de l'homme.

A-t-il à traiter quelqu'un des nombreux objets de la foi qui sont autant inaccessibles par leur hauteur qu'insondables par leur profondeur, qu'il l'étudie d'abord et qu'il le présente ensuite aux fidèles, comme un fait divin qui découle de la Passion de Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de la foi : *Aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum.* (Hebr. XII, 2.) Qu'il pose le mystère de la Croix du Sauveur comme pierre angulaire et fondamentale de l'édifice surnaturel de la foi qu'il veut élever dans les cœurs, et qu'il ne craigne point ensuite, lui dit saint Cyrille, d'établir sur ce fondement les vérités les plus hautes et les plus profondes de la foi chrétienne : *Accipe primum immobile fundamentum Crucem, et in eo reliqua fidei ædifica.* (S. CYRILL. Hierosol., Catech. XIII.)

A-t-il à traiter de l'espérance ; vertu que l'apôtre saint Paul nous représente comme liée si étroitement à la foi, qu'il semble quelquefois les confondre l'une avec l'autre : *Est autem fides sperandarum substantia rerum* (Hebr. XI, 1) ; ce sera encore au moyen du mystère de la Croix qu'il parviendra à l'établir solidement dans les cœurs. Tantôt, il dira, avec ce même apôtre : « Si, lorsque nous étions » ennemis, Dieu nous a réconciliés par la mort de son Fils unique ; » maintenant que nous avons la paix avec lui par le sang du Mé- » diateur, comment ne nous comblera-t-il pas de ses dons » : *Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus ; multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.* (Rom. V, 10.) Tantôt, il ajoutera, avec saint Augustin : « Comment ne pas » espérer, en effet, d'une espérance ferme et inébranlable à jamais

» que nous participerons un jour à la vie divine de Jésus-Christ » dans le ciel, après que ce Sauveur compatissant nous a laissé dans » sa mort le plus précieux gage de ses éternelles bontés pour nous » : *Desidera et expete donatam tibi vitam Christi ; et donec pervenias, tene pignus mortem Christi. Non enim promittens nobis victurum se esse nobiscum, potuit majus pignus dare nobis, quam mori pro nobis.* (S. Aug., serm. CCCXXXIV.) D'où il concluera, avec saint Bernard, que l'espérance chrétienne, dès lors qu'elle se trouve ainsi fondée sur la mort de Jésus-Christ, ne doit plus seulement emporter de force l'assentiment de l'esprit, mais réjouir encore le cœur de la plus douce attente des biens éternels : *Exspectatio læta nec dubia quæ Christi morte fundata est.* (S. Bernard., *In Cantica*, serm. LXII.) Ce qui fait dire à l'Eglise, en parlant de la Croix, qu'elle est la seule espérance des pécheurs : *O Crux, ave, spes unica.*

Enfin, a-t-il à parler de l'amour, qui ne tient, il est vrai, que le troisième rang, par rapport à ses deux inséparables compagnes, qui sont la foi et l'espérance, mais qui les surpasse infiniment l'une et l'autre en dignité et en excellence, puisqu'elle doit un jour les absorber en elle et leur survivre éternellement [1] ; qui ne comprend que cette souveraine vertu, qui fait aimer Dieu pour lui-même et le prochain par rapport à lui, ne saurait être proposée aux hommes en vue d'un motif plus puissant que la mort de Jésus-Christ sur la Croix? Jésus-Christ meurt pour nous, dit saint Bernard, quel autre motif nous faut-il pour l'aimer : *Christus moritur, meretur amari.* (S. Bernard., Epist. CIX.) Et la raison qu'il en donne mérite que nous la rapportions ici :

« Ecoutez, » dit-il, « le langage que tenait autrefois l'homme » ingrat, trop oublieux du merveilleux bienfait de la création : J'ai » été sans doute créé de Dieu, se disait-il à lui-même, sans qu'il » y eût rien en moi qui fût de nature à mériter ce don ; mais quelle

[1] Charitas enim quæ tertia nobis adjungitur ad fidem et spem, major est supra fidem et spem : quia fides rerum est quæ non videntur; erit autem species cum visæ fuerint : et spes rei est quæ non tenetur; quæ adveniente ipsa re, non erit jam spes, quia tenebimus, non sperabimus : charitas autem non novit nisi crescere magis magisque. (S. Aug., *enarr. in ps.* XCI.)

» a été la peine ou la fatigue qui en est revenue à mon créateur? Il
» a dit, et j'ai été fait; il a ordonné, et soudain, moi, qui n'étais
» pas, me voilà présent devant lui !... Certes, que saurait-il y avoir
» dans une telle action, qu'on voit accomplir avec une si grande
» facilité de commandement, qui mérite que mon cœur se répande
» en action de grâces et en témoignage de reconnaissance et d'a-
» mour?... C'est ainsi que la malice de l'homme, en dépréciant à
» ses propres yeux le bienfait de la création, en prenait occasion de
» se montrer ingrat pour un don qui eût dû faire naître en lui un
» immense amour et une éternelle reconnaissance. Mais voici, selon
» le langage d'un prophète, que la bouche des méchants est enfin
» réduite au silence. En effet, ô homme ingrat, oses dire mainte-
» nant que Dieu t'a racheté sans peine, comme il t'avait créé sans
» fatigue! N'est-ce pas, au contraire, une chose plus évidente que
» la lumière du jour, que ce même Dieu s'est condamné pour toi à
» d'immenses douleurs, et s'est volontairement soumis, pour te
» relever de tes ruines, à des abaissements plus profonds même
» que ta misère? Dis-nous maintenant, si, créé de rien, tu as été
» racheté de même par le seul effet d'une volonté qui ordonne et à
» qui tout obéit; ou si, au contraire, ton Rédempteur n'a point
» dû, par amour pour toi, recevoir sur lui les coups redoutables
» d'une rigoureuse justice qui n'était destinée qu'à toi seul. C'est
» ainsi, ajoute saint Bernard, que Dieu a enfin trouvé le secret de
» fondre la glace du cœur de l'homme, et de l'obliger pour ainsi dire
» à l'aimer par le spectacle de la généreuse mort de son divin Fils
» pour lui : par où l'on voit que cette sainte mort de Jésus-Christ
» à la Croix, devient, dans la bouche du prédicateur, le plus fort
» mobile qui puisse concourir à la formation dans les âmes de la
» foi, de l'espérance et de l'amour [1]. »

[1] Sed dicet aliquis : non valuit opus suum reparare creator absque illa difficultate? Valuit : Sed maluit cum injuria sui, ne pessimum atque odiosissimum vitium ingratitudinis occasionem ultra reperiret in homine. Sane multum fatigationis assumpsit, quo multæ dilectionis hominem debitorem teneret, commoneretque gratiarum actionis difficultas redemptionis, quem minus esse devotum fecerat conditionis facilitas. Quid enim dicebat homo creatus et ingratus?

On sait, au reste, que toute la religion chrétienne est comprise dans ces trois grandes vertus que Clément d'Alexandrie appelle pour cette raison *les trois colonnes du temple de Dieu dans l'âme humaine* [1] : et qui n'entend dès lors que le mystère de la Croix doit être considéré comme le premier fondement du plan divin de la religion !

Mais il convient que nous entrions dans le détail des principaux objets de la foi, des biens surnaturels et divins qui sont promis à l'espérance, enfin des motifs qui sont proposés à l'amour, et dont l'unique objet, qui est Dieu, doit être un jour au ciel le rassasiement et la couronne. Cette étude nous fera comprendre infiniment mieux que toute autre considération quelle est en effet la mervejlleuse lumière qui jaillit du mystère de la Croix sur toutes les questions que peut avoir à traiter la prédication chrétienne.

Le premier objet de la foi, c'est manifestement Dieu lui-même et ses perfections infinies. C'est aussi sur cette première vérité, l'origine et la source de toutes les autres, que le mystère de la Croix répand une lumière à côté de laquelle toute science humaine n'est que ténèbres. L'apôtre saint Paul nous l'enseigne, au commencement de sa première lettre aux Corinthiens. « On sait assez, » dit-il, « que le monde avec toute sa sagesse ne parvint jamais à la vraie connaissance de Dieu, bien que les cieux, ainsi que le chante le prophète, racontent sa gloire, et que la merveilleuse harmonie des lois qui gouvernent l'univers pût apparemment suffire à en révéler l'auteur. Mais il a plû à ce Dieu que le monde ne pouvait connaître, ajoute le grand apôtre, de se révéler enfin lui-même par un moyen souverainement étrange, c'est-à-dire au moyen d'une croix,

Gratis quidem conditus sum, sed nullo auctoris gravamine vel labore : Siquidem dixit, et factus sum, quemadmodum et universa. Quid magnum est, quamlibet magna in verbi facilitate donaveris ?

Sic beneficium creationis attenuans humana impietas, ingratitudinis materiam inde sumebat, unde amoris causam habere debuerat, idque ad excusandas excusationes in peccatis. Sed obstructum est os loquentium iniqua. Luce clarius patet, quantum modo pro te, o homo, dispendium fecit. Memento jam te, et si de nihilo factum, non tamen de nihilo redemptum. O quantum laboravit sustinens !... (S. Bernard., *in Cantica*, serm. xi.)

[1] Cité par Bossuet dans sa *Tradition des nouveaux Mystiques*.

où il n'a paru d'abord que de la folie, mais qui s'est à la fin rencontrée infiniment plus sage que toute la sagesse humaine : *Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.* (I Cor. I, 21).

En effet la croix, ainsi que nous allons tout à l'heure nous en convaincre donne sur Dieu des idées si hautes et si sublimes; et produit en nous une connaissance si parfaite de ce premier être que la notion que nous avons de lui n'est point ce semble au-dessous de son objet.

Et pour entrer de suite dans le détail de ses perfections incommunicables, demandons-nous ce qu'est Dieu; qui est semblable à lui, quel est son souverain domaine sur toute créature; quel droit il a à nos hommages, à notre adoration, à notre obéissance; quelle est la grandeur de sa puissance, l'empire de sa justice, la douceur de sa miséricorde, la sagesse de sa providence, la tendresse de son amour pour les hommes. La croix va nous répondre, la croix va résoudre toutes ces hautes questions.

Et d'abord elle nous donne une plus haute idée de la puissance divine que ne le ferait la création de myriades de mondes plus vastes et plus riches que notre univers : *Majus opus est justificare impium quam creare cœlum et terram.* (S. Aug., *super Psalmos*).

Que serait-ce en effet pour Dieu de créer de nouveaux mondes, si ce n'est appeler ce qui n'est pas du sein d'un immense abîme qui ne saurait lui opposer la moindre sorte de résistance? Mais s'il arrive que ces mondes qu'il aura créés, viennent à déchoir de leur splendeur première, et que par la malice de quelques-unes des créatures libres qui les habitent, ces mondes déchus n'offrent plus aux yeux du Créateur que d'indignes ruines qui tombent chaque jour en dissolution; la puissance souveraine de Dieu ne consistera point alors à briser entièrement l'ouvrage, afin d'en bâtir un second sur un nouveau plan, mais bien à communiquer à cet ouvrage en ruine la puissante vertu de se restaurer lui-même.

Ainsi qu'il lui plaise alors, d'y introduire un ferment nouveau qui, tout faible et tout infirme qu'il puisse paraître, parvienne cependant

à soulever, comme par un immense levier, tout l'ensemble des créatures dégradées; qu'il ne les replace pas seulement au point d'élévation d'où elles tombèrent par leur faute, mais les fasse monter infiniment au delà, de sorte que le second état de cette création déchue devienne infiniment plus splendide et plus merveilleux que le premier, ce sera là ce semble une manifestation de la puissance divine se déployant tout entière avec une sorte de magnificence : *Magnitudo virtutis ejus.* (Ephes. I, 19).

Or, c'est par la croix, qu'a été accomplie sur la terre et dans les cieux cette magnifique restauration de l'univers [1]. Elle a lavé de ses péchés l'homme coupable [2]; elle a détruit à jamais la mort que la malice d'une créature plus coupable encore avait soufflé au sein de l'humanité [3]; elle a fait monter sa vertu jusqu'aux hiérarchies célestes [4]; elle a purifié de leurs souillures tous les êtres de la création [5]; elle est devenue, pour le monde renouvelé, une source intarissable de biens nouveaux inconnus jusqu'à elle [6]; elle a redonné à l'humanité plus qu'elle n'avait perdu dans sa première prévarication [7]; et la prenant dans son état de dégradation et de misère, elle l'a purifiée par la vertu du sang divin qui distille de ses branches, l'a introduite dans les cieux, et lui a assigné pour trône le trône même de Dieu [8].

[1] Pacem faciens per sanguinem Crucis suæ, his quæ in terra erant, et his quæ in cœlis. (*Ephes.* II.)

[2] Lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo. (*Apoc.* I.)

[3] Communicavit carni et sanguini, ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, et liberaret eos qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti. (*Hebr.* II.)

[4] Crux itaque Christi non solum nobis, sed et angelis cunctisque in cœlo virtutibus profuit, et aperuit sacramentum quod antea nesciebant. (S. HIERON., *Comment. in epist. ad Ephes.*, cap. 3.)

[5] Crux Salvatoris non solum ea quæ in terra, sed etiam ea quæ in cœlis erant purgasse perhibetur. (*Ibid.*)

[6] Crux enim alia nobis innumera bona largita est. (S. JOAN. CHRYS, *In eos qui Pascha jejunant*, orat. III.)

[7] Non sicut delictum, ita et gratia, sed plura lignum hoc invexit bona, quam a principio fuerint invecta mala. (S. JOAN. CHRYS., *In Genes.*, serm. VII.)

[8] Crux enim peccatum sustulit, expiatio fuit orbis terrarum, inveterati odii

Quand on considère combien cette restauration du monde déchu l'emporte sur la création même de l'univers: et que l'on songe que pour obtenir de si grands effets, Dieu a pour ainsi dire affecté d'employer des moyens infirmes, comme l'est en effet une chair meurtrie, un sang épanché avec violence, une mort infâme et cruelle, une croix et une couronne d'épines; on comprend que rien n'est faible dans ses mains, ou plutôt que sa puissance ne se pouvait mieux révéler au monde qu'en s'armant de faiblesse pour vaincre la force.

C'est ainsi que la croix, en nous donnant de si hautes idées de la puissance divine, paraît enfin avoir répondu à ce solennel défi du Roi-Prophète : « Qui pourra jamais dignement raconter la force de Dieu » : *Quis loquetur potentias Domini?* (Psal. cv, 2.)

Mais la croix ne révèle pas seulement la puissance, elle fait éclater encore d'une merveilleuse manière ce qu'on appelle en Dieu la sagesse.

En effet, s'il est constant par l'Ecriture que la sagesse divine consiste à atteindre la fin qu'elle se propose par des moyens puissants et forts, *attingens ad finem fortiter*, tout en les faisant concourir à ses desseins par des voies douces et simples, *disponens omnia suaviter;* il est facile d'entendre que la croix révèle déjà d'elle-même, et sans qu'il soit besoin de raisonnement, le premier caractère de la sagesse divine, puisque c'est par la croix que cette divine sagesse a conçu et exécuté avec tant de force, comme on vient de le voir, le plan divin de la restauration de l'univers : *Attingens ad finem fortiter.*

Mais il reste à examiner, si la croix ne révèle pas, en même temps, le second caractère de la sagesse divine qui consiste à faire agir, dans l'accomplissement de ses desseins, les ressorts les plus faciles, les plus simples, les plus conformes à la nature : ce qui réduit la question à ce simple énoncé, savoir, si cette croix, qui a servi dans les mains de Dieu à réparer le mal du péché et ses dé-

reconciliatio, januas cœli aperuit, eos qui odiosi erant amicos reddidit, in cœlum reduxit, et naturam nostram in throni dextera collocavit. (S. Joan. Chrys., *In eos qui Pascha jejunant*, orat. iii.)

sastreuses suites, n'a point été en effet le moyen le plus convenable, le plus admirablement adapté à la nature de Dieu et à celle de l'homme, en un mot, l'instrument le plus digne de la souveraine sagesse, dans l'œuvre de la restauration de l'univers, et en particulier de celle de l'humanité.

Or, nous n'avons ici qu'à entendre saint Augustin et tous les grands docteurs de l'Église qui avouent sans difficulté que Dieu manifestement avait en son pouvoir des moyens sans nombre pour réparer les ruines de l'homme; mais que, s'il entrait dans les conseils éternels de Dieu, de choisir le moyen de restauration le plus convenable, le plus naturel, le plus conforme aux besoins de l'humanité malade et déchue, il n'en était pas, il n'en pouvait exister un seul autre qui approchât en excellence de celui de la croix : *Non defuit modus alius quo liberaret homines a miseria mortalitatis hujus, ut unigenitum Filium, hominem fieri vellet, mortalemque factum mortem perpeti. Sed sanandæ nostræ miseriæ convenientiorem modum alium non fuisse, nec esse oportuisse asserendum est.* (S. Aug., *de Trinit.*, lib. XIII, cap. 10.)

Au reste, le même saint docteur dont nous venons d'emprunter les paroles, expose plus clairement dans d'autres endroits de ses livres, en quoi s'est en effet déclarée la sagesse divine, par rapport au choix du merveilleux moyen qui a racheté et sauvé l'homme pécheur.

« Il nous fallait, » dit-il, « un remède qui fût propre à guérir ces maladies dévorantes et invétérées qui désolaient depuis tant de siècles le cœur triste et languissant de l'humanité. Dès lors quelle sagesse ne devait point présider au choix du traitement médicinal qui pouvait le mieux convenir à la guérison de tous nos maux, et qui devait, mieux que tout autre, nous rétablir à jamais dans notre première santé et notre première force !... Aussi, de même que les sages médecins n'agissent point inconsidérément dans le traitement des maladies, mais s'étudient au contraire à appliquer à chaque mal le remède qui lui convient; le traitant quelquefois par ce qu'on appelle, dans l'art médical, le principe des semblables; d'autrefois, employant, avec une égale prudence, la médecine des contraires : ainsi la sagesse éternelle voulant guérir l'humanité, au

moyen d'une médecine qui se proportionnât d'elle-même à tous nos maux, n'en trouva-t-il aucune qui fût comparable à la croix ; par le motif surtout que la croix, devenant notre unique remède, appliquerait à quelques-unes de nos plaies le principe des semblables, et en même temps, selon les besoins, le principe des contraires à d'autres : *Sic medicina sapientiæ nostris est accommodata vulneribus; de quibusdam contrariis curans, et de quibusdam similibus.* (De Doctrina Christiana, *lib.* I, *cap.* 14.)

Et pour commencer par la médecine des contraires telle que la croix a eu le secret de l'appliquer pour le traitement de nos maladies, considérons avec saint Augustin, que si l'homme est premièrement tombé par l'orgueil, il n'a pu être ensuite relevé que par l'humilité de la croix; s'il s'est laissé tromper par la ruse et l'adresse du serpent, il a fallu pour le rétablir dans la vérité, la sainte folie de la croix ; si à l'origine, nous usâmes si mal de notre immortalité, que nous fûmes bientôt après justement condamnés à mourir, Jésus-Christ en usant mieux de la mortalité qu'il avait prise ; nous a rendus de nouveau immortels en mourant pour nous ; en un mot, si des vices nombreux se multipliant sans cesse dégradaient de plus en plus le cœur de l'homme, depuis le jour de sa première chute, ils ont tous été réparés par des vertus plus nombreuses encore qu'un Dieu mourant a fait éclater sur la croix, et telle est en premier lieu la médecine des contraires que le mystère de la mort d'un Dieu a offert et offrira éternellement à l'homme pécheur : *Quia ergo per superbiam homo lapsus est, humilitatem adhibuit* (Christus) *ad sanandum. Serpentis sapientia decepti sumus, Dei stultitia liberamur. Nos immortalitate male usi sumus, ut moreremur; Christus mortalitate bene usus est, ut viveremus. Ad eadem contraria pertinet, quod etiam exemplo virtutum ejus vitia nostra curantur.*

Cependant nous avons dit que la croix devant guérir les maux de l'humanité par les voies les plus dignes de cette souveraine sagesse qui emploie les moyens les plus conformes à la nature : *Disponens omnia suaviter*, ne nous applique pas seulement la médecine des contraires, mais nous traite encore, ainsi qu'il convient, selon le principe des semblables.

En effet, le démon s'était caché pour nous séduire sous une figure empruntée; le Fils de Dieu se cache à son tour, pour triompher du séducteur, sous une figure étrangère, et ne veut point permettre qu'il en soit reconnu, même sur la croix, où il consomme en mourant le salut du monde.

C'était un arbre qui avait été l'instrument de notre perte, c'est encore un arbre qui devient l'instrument de notre salut.

L'histoire de notre chute nous montre une vierge, mère des morts, auprès d'un arbre du paradis; l'histoire de notre restauration nous montre une autre vierge, mère des vivants, au pied d'un nouvel arbre sur le Calvaire.

C'était la mort du premier Adam qui nous faisait descendre aux enfers, c'est la mort du second Adam qui nous fait monter jusqu'aux cieux.

C'était un homme qui nous avait perdus, c'est également un homme qui nous sauve : *Homo homines*, *mortalis mortales*, *morte mortuos liberavit*.

Au reste, cette profonde économie de la sagesse divine, dans le choix des moyens qui devaient concourir à la rédemption de l'humanité, a rempli d'un même sentiment d'admiration tous les anciens docteurs de l'Eglise. Citons sur un tel sujet quelques paroles de saint Jean Chrysostome tirées d'une de ses homélies pour le saint jour de Pâques. « Admirez, » dit-il aux fidèles, « par quelle merveilleuse » dispensation, une vierge, un arbre, une mort qui furent au com- » mencement les instruments de notre perte, sont devenus depuis » comme les trophées de notre victoire » : *Viden' quomodo virgo, lignum et mors cladis nobis symbola fuerint ! jam vide quomodo eadem ipsa nobis victoriæ causa sint !* Voyez donc, ajoute-il, comme il a plu à Dieu de se servir contre le démon des mêmes armes que cet esprit jaloux et superbe avait employées contre nous : *Viden' iisdem armis diabolum vicisse, et iisdem profligatum esse !* Il avait triomphé d'Adam au moyen d'un arbre, c'en est assez pour qu'il plaise au Fils de Dieu de vaincre à son tour Satan au moyen d'un arbre; tant il entre dans ses conseils secrets de guérir les maux de l'âme comme se guérissent les maladies du corps, c'est-à-dire encore une fois par la rai-

son des semblables, autant que par celle des contraires : *Per lignum enim vicerat Adamum, per crucem Christus diabolum debellavit.* (S. Joan. Chrys., *homil. in sanctum Pascha.*)

Et voilà comment le mystère de la croix a pu devenir, dans la miséricordieuse dispensation de la sagesse éternelle, le traitement médicinal le mieux adapté à la nature de nos maux, le plus propre à guérir toutes nos maladies : par où l'on voit clairement, que la croix révèle de la manière la plus haute la souveraine sagesse de Dieu, autant qu'elle révèle sa puissance : *Attingens ad finem fortiter, disponens omnia suaviter.*

Mais passons outre, et considérons la croix comme une manifestation non moins éclatante de la justice et de la miséricorde, deux autres perfections que nous adorons en Dieu, à l'égal de la puissance et de la sagesse.

Et d'abord, que ne nous dit-elle pas de la justice, par ce grand coup que cette justice souveraine de Dieu frappe sur la croix? « Combien il faut qu'elle soit nécessaire, inflexible, inévitable, » pour n'avoir pas été désarmée par tant d'innocence et de sain- » teté ! Si elle s'exerce ainsi sur la caution, que n'aurait-elle pas » fait sur l'auteur même de la dette ? Que serions-nous devenus » sans ce divin bouclier ? Et que deviendrions-nous encore aujour- » d'hui, si nous négligions de nous en couvrir ? Le sentiment de » la justice et de son inviolable rigueur pouvait-il être plus profon- » dément imprimé au cœur de l'homme que par ce spectacle de Dieu » chargeant son propre Fils, malgré sa sainteté, malgré sa divinité, » et uniquement parce qu'il a revêtu la faute de l'homme, de tout » le poids de sa colère, et n'éteignant sa foudre que dans la dernière » goutte de son sang. » (*Etudes philosoph. sur le christian.*, par M. Nicolas.)

Telle est cependant la notion que la croix nous donne de la souveraine justice. Elle poursuit les pécheurs à main armée, elle lave ses mains dans leur sang, elle les perd et les extermine ; elle veut qu'ils soient dissipés devant sa face, comme la cire fondue devant le feu : *Pereant peccatores a facie Dei.* (Psalm. LXVII, 3.)

Mais en Dieu la justice n'agit point seule, elle y est toujours tem-

pérée par la miséricorde. Si la justice poursuit les pécheurs, la miséricorde au contraire les attend avec patience; elle pense, dit l'Ecriture, des pensées de paix, et non des pensées d'afflictions : *Ego cogito cogitationes pacis et non afflictionis*. (Jerem. XXIX, 11.)

C'est pourquoi nous ne devons point dans ce discours séparer la justice d'avec la miséricorde, puisqu'aussi bien il a plu à Dieu de les faire s'embrasser si étroitement à la croix, qu'il n'est plus possible de les considérer l'une sans l'autre.

En effet, les hommes étant révoltés contre Dieu, la justice divine était prête à les précipiter dans l'abîme en la compagnie des démons, dont ils avaient suivi les conseils et imité la présomption ; lorsque tout à coup sur le Calvaire, on voit accourir la miséricorde qui se présente pour porter sur elle les coups qui allaient tomber sur nos têtes. Le Fils unique de Dieu se fait une oblation sainte et volontaire pour l'expiation de nos crimes : il s'étend comme un tendre agneau sur l'autel de la croix ; il élève à Dieu ses mains innocentes; et, arrêtant ainsi le cours de la justice divine, il change une fureur implacable en une éternelle miséricorde. En sorte qu'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, de la justice souveraine qui exige de l'innocent tant d'expiation, ou de l'infinie miséricorde qui en abandonne le mérite au coupable [1].

La croix révèle donc la justice et la miséricorde de Dieu aussi hautement que sa puissance et sa sagesse. Voyons si elle est moins propre à révéler sa sainteté.

Ceux qui ont lu avec quelque attention les saintes lettres savent qu'il n'y a rien qu'on publie avec un cri plus grand et plus persévérant au ciel et sur la terre ; rien qui éclate plus hautement dans tout l'univers, que la sainteté de Dieu. Il semble que les bienheureux esprits qui règnent avec lui dans la gloire, oublient en quelque

[1] Hominem liberari per passionem Christi conveniens fuit et misericordiæ et justitiæ Dei. Justitiæ quidem, quia per passionem suam Christus satisfecit pro peccato humani generis : misericordiæ vero, quia, cum homo per se satisfacere non posset pro peccato totius humanæ naturæ, Deus ei satisfactorem dedit Filium suum. Et hoc fuit abundantioris misericordiæ quam si peccata absque satisfactione dimisisset. (THOM., 3, q XLVI, I, 3.)

sorte sa puissance, sa sagesse, sa majesté, pour se souvenir uniquement qu'il est saint, criant jour et nuit : « Il est Saint » : *Sanctus, sanctus, sanctus !*

Peut-être aussi, par cette unique louange qu'ils ne cessent de faire monter vers son trône, veulent-ils reconnaître que la sainteté est l'abrégé et comme le précis de toutes les perfections divines. Il semble du moins que telle est l'idée que le Fils de Dieu nous donne lui-même, dans l'Évangile, des perfections infinies de son Père. Car, comme s'il voulait les renfermer toutes dans un seul mot, et nous révéler d'une seule parole tout ce qu'Il est par rapport à lui et aussi tout ce qu'Il est par rapport à nous, Il se contente de l'appeler du nom de « Son Père très-saint » : *Pater sancte* (Joan. XVII, 11.)

Mais dans le dessein où il est de manifester au monde combien est saint ce Père invisible qui l'a envoyé au milieu de nous ; et quelle est l'essentielle incompatibilité qu'il y a entre sa sainteté et le péché de l'homme, le Fils de Dieu n'a point recours à des paroles que notre ignorance n'aurait pu comprendre. Il nous en instruit incomparablement mieux par sa croix, comme par une autre sorte de révélation qui se laisse saisir par tous nos sens, qui parle plus fort à notre esprit que tous les discours, et nous révèle, s'il est permis de parler ainsi, toute l'infinité de cette sainteté ineffable qui est en Dieu.

En effet, quelle sainteté, et qui jamais en aurait pu concevoir l'idée, que celle qui ne permet à l'homme de s'approcher d'elle, qu'après s'être lavé dans le sang d'un Dieu ! « Quelle sainteté que » celle qui ne peut être souillée par le péché même qu'elle permet, » et qui en sait tirer un bien infiniment plus grand que n'est la ma- » lice de tous les péchés ensemble, comme quand elle tire de la » malice des Juifs déicides un sacrifice si saint qu'il y a de quoi ex- » pier tous les crimes » [1]. « Que ce Dieu est saint dont l'autel re- » pousse toute autre victime, et à qui il faut pour holocauste, non » les plus purs des animaux, non les plus parfaites des créatures

[1] BOSSUET, *Elévat.*, Ire semaine, élévat. XI.

» humaines, non la nature angélique la plus relevée, mais la nature » divine elle-même, mais un Dieu semblable à lui » [1] !

C'est aussi en faisant éclater à tous les yeux de si hautes vérités que la Croix devient en effet une immense révélation de la sainteté de Dieu : en sorte qu'on doit reconnaître qu'il part continuellement de ses mystérieuses branches un cri nouveau plus fort et plus éloquent que celui de tous les esprits bienheureux, acclamant sans fin cette ineffable sainteté qui couronne d'une auréole nouvelle toutes les perfections divines.

Mais si la Croix fait éclater de cette sorte toutes ces perfections infinies que la foi nous fait adorer en Dieu, il en est une qu'elle célèbre plus hautement encore que toutes les autres : nous voulons parler de l'amour.

Cette dernière ressort même avec tant de lumière du mystère de la Croix, que s'il est nécessaire de recourir à quelque considération tirée des saintes Écritures, pour démontrer que cette Croix du Sauveur révèle la puissance, la sagesse, la sainteté et les autres perfections divines, il ne faut rien de semblable pour entendre qu'elle révèle au plus haut degré l'amour divin. Il suffit de montrer la Croix, sans qu'il soit besoin d'ailleurs d'aucun discours, pour qu'à cette vue toute âme chrétienne ressente aussitôt la vérité de cette parole de saint Paul : « Dieu nous témoigne hautement l'amour qu'il nous porte, en ce que dans le temps même où nous étions pécheurs, Jésus-Christ son Fils est mort pour nous » : *Commendat autem charitatem suam Deus in nobis; quoniam cum adhuc peccatores essemus, Christus pro nobis mortuus est.* (Rom. v, 8, 9.)

Contemplons en effet des yeux de la foi l'émouvant spectacle que cette Croix nous présente. Nous y voyons le témoignage le plus éclatant et tout à la fois le plus irrécusable d'un immense amour de Dieu pour les hommes; puisqu'elle nous montre Dieu lui-même immolant son propre Fils à la place de l'homme pécheur, aimant dès là ce pécheur plus que le meilleur des pères ne saurait jamais aimer son fils unique et le fils unique le plus digne d'être aimé. Encore

[1] Nicolas, *Etud. phil.* déjà citées.

un coup, quel immense amour!... C'est cependant ainsi que Dieu a aimé le monde : *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret.* (Joan. III, 16.)

Personne, dit Jésus-Christ lui-même, ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis (*Joan.* XV, 13), confirmant ainsi par sa parole ce qu'il avait déjà fait écrire, longtemps auparavant, dans les saintes Lettres, que l'amour ne saurait revêtir une expression plus forte que la mort : *Fortis ut mors dilectio.* (Cant. VIII, 6.)

Or, qui ne voit ici, avec saint François de Sales, que l'amour de Jésus-Christ pour nous a revêtu ce sublime caractère tel que Notre-Seigneur l'a peint lui-même dans cet endroit de l'Évangile. En effet, nous dit ce saint et savant évêque dans son admirable traité *De l'Amour divin:* « Lorsque Jésus-Christ offrait sur la croix ses larmes, » ses prières, son sang et sa vie pour nous, il disait à son Père : » O mon cher Père, je prends sur moi et me charge bien volontiers » de tous les péchés de cette pauvre humanité. J'accepte de grand » cœur les tourments et la mort, afin qu'elle demeure quitte envers » vous et qu'elle ne périsse point. Que je meure mais qu'elle » vive !... » (Liv. XII, chap. 13.)

Certes, voilà bien un amour fort comme la mort, qui ne pouvant remettre l'offense de ceux qu'il aime sans la punir, la punit en lui-même ; se frappe sans pitié pour les guérir ; ne se pardonne rien pour leur pardonner tout ; s'étend sur l'autel de la croix, afin d'y laver leurs crimes dans son propre sang ; et nous oblige ainsi à croire à l'amour et à le connaître : *et nos cognovimus, et credidimus charitati quam habet Deus in nobis.* (I Joan. IV, 16.)

On aurait pu se persuader que ce dut être là la dernière limite de l'amour, et il est en effet incontestable que celui de l'homme ne saurait aller au delà. Cependant l'amour qui nous est révélé sur la croix, dépasse infiniment de telles limites. Ce n'est plus pour des amis que meurt en effet ce grand amour. Il s'immole pour des hommes dont il n'est point aimé, et qu'il aime néanmoins d'un amour qui se trouve, si on peut le dire, assez payé de se pouvoir contenter seulement lui-même, en les aimant sans retour.

Et toutefois en cela encore ne consiste point tout le prodige de l'amour de Dieu pour les hommes. C'est peu qu'il soit inexplicable par son excès; il faut de plus qu'il encoure en quelque sorte le mépris de ceux qu'il aime, pour ne les savoir aimer que d'un amour qui ressemble à de la folie.

Aussi, est-ce surtout sous ce rapport que se révèle dans Jésus-Christ le caractère le plus particulier de l'amour, qui est d'aimer sans mesure, sans règle, sans raison, ou plutôt, si ce n'était point ici une manière de parler trop dure, d'aimer contrairement à la raison même, *Quid possit, quid debeat non respicit vis amoris. Amor ignorat judicium, modum nescit : Amor non accipit de impossibilitate solatium, nec respicit de difficultate remedium.* (Petr. CHRYSOL. Serm.)

Qui ne sait que les hommes ont toujours attribué à tout grand amour ce caractère essentiel qui en fait au reste, à leurs propres yeux, tout le mérite et le prix; et qu'ils ont constamment parlé avec une sorte d'admiration et presque avec un saint respect de la folie de l'amour? C'est pourquoi Dieu ne nous pouvait aimer d'un sentiment d'amour infini comme lui-même, sans qu'il y parût comme une sainte démence de son cœur pour nous. Ce n'est pas à dire que cette démence ne soit en lui une souveraine sagesse, mais telle doit être nécessairement la manifestation de l'amour infini qu'il paraisse fou, si on le compare à toutes les autres amours : *Pudor sane reclamat, sed superat amor. Nec ignoro quod honor regis judicium diligit, sed præceps amor nec judicium præstolatur, nec consilio temperatur, nec pudore frenatur, nec rationi subjicitur.* (S. BERNARD., Serm. IX, *in Cantica.*)

Quel amour en effet pourrait être mis en comparaison avec celui qui nous est exprimé sur la croix? Dieu semble avoir voulu par cet excès confondre toutes les idées que l'homme aurait pu se faire de ce qui a rapport à l'amour, dont il se flattait peut-être de connaître toutes les inventions et tous les prodiges. Qu'on cherche parmi tous les grands dévouements que peuvent avoir inspirés les diverses affections de la nature, quelque chose qui approche du sacrifice de la Croix; le prodige en est tel, qu'il semble favoriser l'incrédulité, en

se présentant comme une folie, c'est-à-dire comme un excès indigne d'un Dieu.

Il faut reconnaître au reste qu'un tel prodige d'amour a réellement été *un excès* pour Dieu lui-même, selon ce qui est écrit dans le saint Évangile, sur une des principales circonstances de la glorieuse transfiguration du Sauveur au Thabor. On y voit en effet que l'Homme-Dieu ayant permis, à l'heure de cette merveilleuse manifestation de sa divinité, que Moïse et Élie vinssent l'entretenir sur la montagne de ce qui avait rapport au Mystère de sa croix, l'évangéliste saint Luc qui nous le rapporte n'exprime pas autrement cette idée, qu'en disant qu'ils parlaient ensemble, dans la nuée qui les dérobait aux yeux des apôtres, de l'*excès* qu'il devait bientôt accomplir en Jérusalem : *Dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem* (Luc. IX, 31) ; et de quel excès, s'écrie sur ce sujet saint François de Sales, sinon de cet excès d'amour dans lequel la vie allait être ravie à l'amant, pour être donnée à la bien-aimée, c'est-à-dire à nous-même dont il voulait faire son épouse en nous purifiant par son sang?

Qui ne voudrait célébrer à jamais un tel amour? Qui ne reconnaîtrait, avec un pieux attendrissement, qu'en effet il y a eu de l'excès et même, puisque la chose est indubitable, de la folie dans l'amour de Dieu? « Ne sait-on pas ce que fait entreprendre aux » âmes courageuses l'amour de la gloire; aux âmes les plus vul- » gaires l'amour des richesses; à tous enfin tout ce qui porte le » nom d'amour? Rien ne coûte, ni périls, ni travaux, ni peines : » et voilà les prodiges dont l'homme est capable. Que si l'homme, » qui n'est que faiblesse, tente l'impossible; Dieu, pour contenter » son amour, n'exécutera-t-il rien d'extraordinaire [1]? » Qui en pourrait douter? Mais ici l'extraordinaire dépasse tellement l'imagination qu'il déconcerte toute pensée créée. Dieu dans son amour se fait mortel, il se fait un objet de malédiction, en devenant véritablement le péché de tout le genre humain, et dans cet état doublement antipathique à sa nature, il meurt d'un affreux supplice,

[1] Bossuet, Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

de la propre main de ceux qu'il aime. O abîme d'amour !... N'y a-t-il donc pas en vérité de la folie à aimer de la sorte?...

Certes, qu'il avait bien deviné le secret d'un tel amour, cet illustre amant de la Croix, qui ne trouvait point de plus sainte volupté que celle de paraître fou aux yeux du monde, et qui, dans un de ces familiers colloques qu'il avait souvent avec Jésus-Christ, interrogé par lui sur ce qui le faisait tant amoureusement soupirer après une telle folie, lui répondit avec un pieux attendrissement : « Seigneur, c'est à cause que vous m'avez aimé avec plus de folie encore » : *Quia stultior me fuisti, Domine* [1].

Il est facile de voir par là combien la Croix sait jeter, en effet, de vives lumières sur toutes les questions qui se rattachent à Dieu et à ses attributs divins, et de quel secours elle peut être au prédicateur, dans l'exposition de tout ce qui a rapport à ce premier objet de la foi.

Mais elle ne lui est pas d'une moindre utilité, en ce qui touche la connaissance de l'homme et de ses vrais rapports avec Dieu ou le monde surnaturel des esprits.

L'homme a toujours été pour lui-même une énigme impénétrable. Les diverses philosophies qui ont voulu l'expliquer, en dehors du christianisme, n'ont réussi qu'à le remplir d'orgueil, en ne lui parlant que de sa grandeur, ou à l'avilir de plus en plus à ses propres yeux, en ne l'entretenant que de sa bassesse. Vainement ont-elles essayé de concilier les apparentes contradictions qui éclatent de toutes parts en lui, à cause, dit Pascal, qu'elles avaient le tort d'attribuer au même sujet, c'est-à-dire à la nature elle-même de l'homme, ce qu'elles eussent dû rapporter à deux sujets différents, ou plutôt à deux états très-distincts d'un même sujet, la nature et la grâce [2].

Cependant, la Croix est venue enfin dissiper ces ténèbres qui dé-

[1] Beatus Jacoponus vir nobilis et litteratus, cum ex cruce Christi didicisset mundo stultescere, rogatus a Christo sibi apparente amice et familiariter, cur hanc stultitiam ita adamaret : respondit pio lepore, ut solebat : quia stultior me fuisti, Domine. (CORNEL. A LAP., *in Epist.* I *Cor.* I, *Comment.*)

[2] *Pensées*, 1re part., art. XI, paragraphe 4.

robaient à l'homme la cause originelle de sa dégradation autant que le vrai principe de sa grandeur; et c'est ainsi qu'elle a résolu pour nous le *Nosce te ipsum* des anciennes écoles, dont la philosophie, comme on sait, poursuivait la solution au dedans de nous-mêmes, sans s'apercevoir que c'était surtout de là qu'en venait l'ignorance.

En premier lieu, la Croix nous a fait mesurer toute la profondeur de l'abîme où nous étions tombés par le malheur de notre déchéance, et l'abîme plus profond encore au-dessus duquel nous sommes encore suspendus. Nous avons compris, par la Croix, « quelle misère » était la nôtre, lorsqu'il a fallu pour nous en tirer la mort d'un » tel ami; quel crime était le nôtre, lorsque pour l'expier, il a fallu » une telle victime, et pour le laver un sang si précieux [1]. » En un mot, par le remède il nous a été donné de juger le mal qu'il devait guérir, et par le châtiment, de sonder la faute qu'il devait expier.

Mais la Croix n'éclaire pas seulement de son divin flambeau les profondeurs du néant et de la bassesse de l'homme, elle relève par contre-coup, d'une manière plus merveilleuse encore, sa grandeur et la dignité de son être.

Qu'est-ce, en effet, que l'homme, pour que Dieu se souvienne de lui, au point de revêtir sa nature, afin d'être véritablement par là son frère et le compagnon de son exil!... Quelle est la valeur de l'homme, quel est le prix de cette si importante capture de l'Enfer, qu'un Dieu n'hésite pas à acheter sa rançon, au prix même de son sang et de sa vie!.. Veux-tu savoir, ô homme! ce que tu vaux? n'arrête ta pensée à rien de corruptible, comme l'or et l'argent; ce ne sont point de tels métaux qui eussent jamais suffi à payer ta rançon, et tous les trésors de l'univers ne sauraient représenter en aucune sorte le prix que tu vaux dans l'estime de Dieu : *Scientes quoniam non corruptibilibus auro et argento redempti estis... Sed sanguine agni immaculati.* (I Petr. I, 18.) Ce que tu vaux, c'est plus que le monde, c'est plus que le ciel, plus que la terre; tu vaux le sang

[1] Bossuet, *Méditat. sur l'Evang.*, 2e part., XIe jour.

d'un Dieu : *Pretium hominis est sanguis Christi.* (S. Basil., Homil. *in Psal.* LXI.)

C'est pourquoi, si, venant à oublier la noblesse de ta céleste origine, tu n'as plus un si grand respect de ta dignité, considères une fois encore ce qu'un Dieu n'a pas craint d'entreprendre, pour que tu devinsses sa conquête ; quel est le prix auquel il t'a acheté, à la Croix et sur le Calvaire ; et ce que ne suppose pas un tel sacrifice sur ce que tu vaux, sur ta dignité, sur ta vocation dans les desseins de Dieu, dont tu es manifestement l'œuvre la plus excellente, et sans doute aussi la plus sainte et la plus sacrée dans l'économie des mystères divins. Ayant donc été acheté à un si haut prix, ne sois plus, ô homme, l'esclave du péché ; mais, te ressouvenant sans cesse de ta grandeur, ne te mets plus au rang des animaux sans raison ; ne te dégrades plus toi-même, laissant choir de nouveau dans la boue le sceptre de l'intelligence et de cette si vive image de Dieu qui est en toi : *Primæ tuæ originis si memor non es, ex persoluto pro te pretio qualemcumque dignitatis tuæ notionem accipe ; ad pretium illud quo commutatus es respice, tuamque agnosce dignitatem. Emptus es pretiosissimo Christi sanguine : Peccati ne fias servus. Intellige tuam præstantiam, ut ne jumentis insipientibus assimileris.* (S. Basil., Homil. *in Psal.* XLVIII.)

C'est ainsi que la philosophie de la Croix, éclairant à la fois et le fond de notre misère et le faîte de notre grandeur, place l'humanité comme entre deux pôles : l'un de la nature déchue, qui la refoule jusqu'au néant ; l'autre de la grâce céleste, qui la relève jusqu'à Dieu : par où l'on voit que le mystère de la Croix est, en effet, un divin flambeau qui illumine de ses clartés autant ce qui a rapport à la connaissance de nous-mêmes, que ce qui a pour objet la connaissance de Dieu ; et que dès lors le prédicateur évangélique ne doit point penser à exposer au peuple les vérités saintes qui se rapportent à Dieu ou à l'homme, autrement qu'en les rattachant à la Croix, et à la merveilleuse économie de la doctrine sacrée qui en découle.

Cependant, outre ces deux grands objets de la foi chrétienne, et partant de l'enseignement catholique, la prédication doit nécessai-

rement en embrasser un grand nombre d'autres, sur chacun desquels elle est également appelée à répandre de semblables lumières, d'autant plus abondantes et plus vives, qu'elle les aura puisées dans ce même ordre général de considérations qui découlent du mystère de la Croix.

La prédication évangélique, dit saint François de Sales, a manifestement un double but à atteindre. Elle doit premièrement se proposer la conversion des pécheurs, et en second lieu, la persévérance et la sanctification toujours croissante des justes : de telle sorte qu'elle accomplisse cette divine parole qui fut dite autrefois à Jérémie: «Tu es établi pour renverser et pour détruire (il est ici ques» tion des vices et des péchés), et pour édifier et pour planter (et » il faut entendre ici les saintes vertus qui perfectionnent le cœur) »: *Finis ergo prædicationis, ut peccatores mortui in iniquitate, in justitia vivant; et justi qui vitam spiritualem habent abundantius eam habeant, magis magisque se perficiendo; ac ut dictum est Jeremiæ* UT EVELLAS ET DESTRUAS *vitia et peccata*, ET ÆDIFICES ET PLANTES *virtutes et perfectiones.* (Tract. de muner. prædicandi, *cap.* 2.)

Ça toujours été, au reste, l'idée que se sont faite de la prédication chrétienne tous les saints pontifes et tous les docteurs. Telle était, en particulier, la doctrine d'un autre saint François surnommé *le Séraphique*, la gloire des ordres monastiques dans l'Occident, qui ne cessait, dit l'auteur de sa vie, d'inculquer à ses frères cet important précepte de leur saint apostolat, en vertu duquel ils devaient prêcher sans relâche à tous les chrétiens les vices et les vertus, l'Enfer et le Paradis : *Mandans fratribus suis, ut prædicent virtutes et vitia, Infernum et Paradisum.* (Ibid.)

Mais on va voir qu'une telle prédication emprunte une merveilleuse efficacité à la doctrine de la Croix, et que dans les questions de détail, aussi bien que sur le sujet des fondements de la foi et des grands objets de la religion, le mystère de Jésus-Christ crucifié est en effet un divin candélabre qui répand partout la lumière.

Ainsi, entre-t-il dans les vues du prédicateur de détourner les hommes du péché, et pour cela de combattre en eux les trois grandes concupiscences dont parle saint Jean, qui sont la concupiscence de

la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie ; il ne trouvera point de plus excellent moyen pour aider les âmes à s'en affranchir, que de leur proposer souvent à cette fin la méditation du mystère de la Croix.

Et, d'abord, comment des chrétiens pourront-ils demeurer longtemps esclaves du plaisir impur des sens, après qu'ils auront compris que ces divers attraits et toutes ces voluptés de la chair auxquels les hommes se laissent si facilement emporter, ont donné lieu sur la Croix à une douloureuse expiation sur le corps vierge de Jésus-Christ ?

Comment se laisseront-ils dominer par l'amour des richesses et des biens de ce monde, quand ils auront contemplé dans un esprit de foi la pauvreté volontaire de Jésus-Christ crucifié : pauvreté si absolue, que l'Homme-Dieu, qui était né déjà si pauvre dans une étable, est mort plus pauvre encore sur une croix, dans l'état de nudité le plus extrême et le plus digne de la pitié et de la commisération des mortels ?

Enfin, comment se pourront-ils passionner pour tout ce qui flatte la vaine gloire et nourrit l'orgueil, quand ils auront compris les profondes ignominies de la Croix, dont l'âme du Sauveur a voulu être si cruellement abreuvée durant sa Passion [1] ?

Sur quoi, l'un des plus illustres évêques des derniers temps de l'Eglise a dit ces belles paroles : « Si nous ressentons, en effet, les » douleurs de la Croix, le monde ne peut plus avoir de douceurs » pour nous : les épines du Fils de Dieu doivent avoir arraché ses » fleurs ; et l'amertume qu'il nous donne à boire doit avoir rendu » fade le goût des plaisirs [2]. »

[1] In Christo crucifixo, præter alia, videre est, hæc tria Christum elegisse et amplexum esse, scilicet summum dolorem, summam paupertatem et summam ignominiam. Christus ergo suo dolore crucifixit nobisque crucifigendum docuit concupiscentiam carnis : pari modo sua paupertate crucifixit concupiscentiam oculorum : ac denique sua ignominia crucifixit superbiam vitæ, quæ tria sunt generalia mundi vitia, omniumque peccatorum fontes ut docet sanctus Joannes. (Cornel. A Lap., *in Paul.* I Cor. II.)

[2] Bossuet, Ier sermon *sur la Compassion de la sainte Vierge.*

D'où nous devons conclure, avec saint Thomas, qu'on ne saurait proposer aux hommes un plus puissant motif qui les éloigne du péché qu'un pieux souvenir de la Croix du Sauveur, sur laquelle a été chèrement payée par un Dieu lui-même et par l'effusion de tout son sang, la rançon de tous les péchés : *Per hoc est homini inducta major necessitas se immunem a peccato conservandi, qui se sanguine Christi redemptum cogitat a peccato.* (S. Thom., 3, q. 46, 3, c.)

Aussi demeure-t-il parfaitement établi, que le prédicateur, dont nous venons de voir qu'une des principales fonctions est de s'élever contre les vices, d'attaquer et de combattre sans cesse le mal du péché et tous ses dangereux attraits, ne saurait recourir pour une telle fin à un meilleur et plus utile auxiliaire que la prédication de la Croix.

Cependant il nous faut encore considérer comment ce même mystère de la mort d'un Dieu n'est pas moins propre à établir les vertus qu'à réprimer les vices ; et qu'autant les âmes y puisent de salutaires motifs qui les détournent du péché, autant y puisent-elles de généreux sentiments qui les soutiennent et les encouragent dans la pratique des vertus : *Quidquid dignum in virtutibus perpetratur, hoc sciendum est fieri, ob Domini passionem.* (S. Hieron., lib. iii, *in epist. ad Gal.*, cap. 6, comment.)

Pour peu qu'on observe le cœur humain, on se convaincra qu'entre tous les moyens connus d'agir sur les déterminations de la volonté, le plus puissant sans contredit et le plus irrésistible, c'est l'exemple. On l'a dit : rien n'est contagieux et persuasif comme un exemple donné, et surtout quand il vient de haut. Aussi Dieu qui connaissait à fond le cœur de l'homme, savait que pour le rendre capable de grandes vertus telles que la morale évangélique allait en prescrire au monde étonné, il était nécessaire de les lui présenter appuyées sur un grand exemple, dont le caractère éminemment persuasif devînt pour des volontés qui devaient nécessairement demeurer libres, une sorte de levier d'une immense puissance d'entraînement. Le dévouement de Codrus chez les Grecs, de Curtius, des Dèces et de Régulus chez les Romains a plus contribué à répandre chez ces peuples le mépris de la mort que les traités de pa-

triotisme les plus éloquents sortis de la plume des hommes de lettres ou de la bouche des orateurs.

Mais combien ces actes de courage et de dévouement accomplis par des hommes sont loin d'atteindre à la hauteur de tels exemples s'ils sont donnés par un Dieu!... Si des hommes jusqu'alors obscurs, par cela seul qu'ils ont su mourir pour le salut de la patrie ont contribué si puissamment à laisser après eux une génération de héros; que n'obtiendra point sur le cœur des mortels l'exemple d'un Dieu se sacrifiant et s'immolant lui-même, pour les sauver tous de la mort!... De quels actes fût-ce même des plus héroïques ne seront point capables les hommes, quand ils se verront stimulés par des exemples venus de si haut; et quelles vertus seront désormais trop difficiles pour l'homme après qu'un Homme-Dieu mort sur la croix pour le salut de ses frères, leur aura laissé dans les circonstances mêmes de son sacrifice le modèle de toutes les vertus!..

N'est-ce pas en effet à la Croix comme dans leur vraie source que s'inspirent tous les généreux dévouements? N'est-ce pas la croix qui donne aux âmes les moins courageuses la force de s'élever jusqu'à la perfection même de la sublime morale de l'Évangile? En un mot, de quels sacrifices n'est-on pas capable, à la seule pensée de la Croix?

C'est donc sans doute, au moyen du mystère de la Croix, que le prédicateur évangélique fera goûter les vertus et en répandra la pratique parmi les hommes. Et voilà aussi pourquoi ce lui est un devoir de faire entendre sans cesse au peuple cette merveilleuse prédication de la Croix qui se complète au reste dans l'âme des fidèles par un seul regard sur le signe de la Rédemption; qui s'applique d'ailleurs à tous les âges, à toutes les conditions, à toutes les circonstances; où l'exemple est joint à la leçon, la pratique au précepte; où l'on aperçoit enfin d'un coup d'œil l'action du maître à côté de son enseignement.

Ainsi, entre-t-il dans les desseins du prédicateur de faire adorer et aimer le vouloir divin qui ordonne toutes choses avec une admirable sagesse dans le monde, et en même temps, d'inspirer aux hommes un saint esprit de conformité ou de pieuse résignation à la

volonté divine; qu'il leur rappelle souvent cette ineffable parole du crucifié : « O mon père, ne faites pourtant point ma volonté; mais » que la vôtre seule se fasse » : *Non mea sed tua voluntas fiat*

Se propose-t-il de leur prêcher la fraternité humaine ou la charité pour tous les hommes; que leur pourra-t-il représenter qui soit plus propre à leur inspirer un tel sentiment que l'exemple même du crucifié qui les a tous rachetés du même sang, et les a si universellement embrassés ou compris dans les fruits de sa mort, que pas un seul n'a été excepté dans sa volonté divine de les sauver tous (I *Tim.* III, 4.)

Veut-il leur inspirer le mépris des biens de ce monde et l'estime des biens éternels; qu'il leur montre un Dieu se refusant les premiers de la manière la plus absolue, les condamnant et les discréditant à jamais par sa pauvreté; et au contraire souffrant toutes choses, et même une mort pleine d'ignominie pour nous mériter les secours : *propterea exhonoratus atque crucifixus est Christus, ut doceret nos bona hujus sæculi magis contemnere quam diligere, et hoc amare et sperare ab illo, quod in sua resurrectione monstravit.* (S. AUG., Epist. CCXX.)

A-t-il à leur parler du mystère de la souffrance, et à leur en expliquer la salutaire économie, dans les providentielles dispensations de la sagesse divine; qu'il leur mette sous les yeux ce que Jésus-Christ a souffert le premier pour eux, bien qu'il ne pût avoir aucune part aux fautes qu'il devait expier. Qu'il leur fasse comprendre que quelques soient les maux qu'ils aient à souffrir ici-bas, jamais leurs souffrances n'égaleront les incomparables douleurs du crucifié; qu'ils ne seront jamais l'objet de si cruelles insultes; qu'ils ne se verront point si inhumainement flagellés, qu'on ne les revêtira point d'un vêtement d'ignominie qui puisse être comparé au sien; qu'on ne leur fera point porter ainsi qu'à lui une couronne d'épines; et qu'enfin ils ne se verront point comme lui condamnés au supplice de la Croix : *Vide quid pro te pertulit, qui quare perferret non habebat. Quantacumque patiaris, non pervenies ad illas insultationes, ad illa flagella, ad illam ignominiosam vestem, ad illam spineam coronam, ad*

illam postremo crucem non pervenies [1]; qu'au reste tout ce qu'il a souffert lui-même, il ne l'a souffert que pour eux, tandis que ce qu'ils ont eux-mêmes à souffrir, ils ne le souffrent point pour lui mais uniquement pour eux-mêmes : *Omnia hæc ille passus est pro te; tu nihil pro illo, sed pro te.* (S. Aug., serm. XLVI.)

De même veut-il les intéresser en faveur des pauvres ; quel motif plus puissant leur pourrait-il proposer que l'exemple d'un Dieu qui tout riche qu'il était s'est appauvri volontairement pour leur être semblable, et a été si peu avare de ses biens qu'il s'est donné lui-même en aumône à tous les pécheurs : d'où saint Augustin a dit cette admirable parole : « L'imitation de la passion du Sauveur, » c'est le rassasiement des pauvres » : *Imitando passionem Domini sui, et non sine causa accipiendo pretium suum, ideo pauperes saturabuntur.* (S. Aug., *enarr. in Ps.* XLVIII.)

Faut-il ensuite enflammer les cœurs de ce sentiment de confiance qui fait compter sur la victoire, et double ainsi les forces de l'âme, dans les combats que nous livrent le démon, le monde et la chair ; quoi de plus propre à inspirer un tel sentiment que cette parole du Sauveur : « Rassurez-vous, j'ai vaincu le monde : » *confidite, ego vici mundum*, quand on sait d'ailleurs qu'il n'a point vaincu le monde par la force des armes mais par la folie de la Croix : *Pro nobis mundum vicit non armato milite sed irrisa cruce.* (S. Aug., *enarr. in Ps.* LXII) ?

Que le prédicateur n'hésite donc point à présenter la Croix comme un gage assuré de la victoire, dans ces combats quotidiens que le chrétien doit soutenir contre ses nombreux ennemis : *Crucem profitemur et credimus in qua de hostibus triumphamus.* (S. Hieron., *adv. Helvid.*, de perpetua Virginit. B. Mariæ.)

Enfin veut-il exhorter les fidèles à la patience [2] ; leur recom-

[1] S. Aug., *enarr. in Ps.* XXXVI.

[2] Quid te docuit pendens, qui descendere noluit nisi patientiam inter insultantes. (S. Aug., *enarr. in Ps.* LXX.)—Crux non ad potentiæ documentum, sed ad exemplum patientiæ suscepta est. (S. Aug., *in Joan. Evang.*, tract. III.)

mander la pratique de l'humilité, de l'obéissance, de la constance, de la justice, en un mot de toutes les vertus ensemble [1] ; qu'il leur prêche toujours et uniquement la Croix, dont saint Augustin a dit cette parole d'un sens si profond : « Qu'en même temps qu'elle » a été le lit de douleur du crucifié, elle continue d'être la chaire éloquente du maître divin qui enseigne toutes les vertus » : *lignum in quo fixa erant membra patientis, etiam cathedra fuit magistri docentis.* (S. Aug., *in Joan. Evang.*, tract. ccx.)

Mais nous avons dit, après saint Frrançois d'Assise, qu'outre les vices et les vertus, il fallait encore prêcher l'enfer et le paradis : *Ut prædicent virtutes et vitia, infernum et paradisum.*

C'est aussi sur ce dernier objet de la prédication que le mystère de la Croix répand une lumière que rien ne saurait suppléer, et qui seule permet de sonder à la fois les profondeurs de l'enfer et l'éternel océan de vie et d'amour que Dieu prépare à ses saints dans le paradis.

Et d'abord, il semble que sans la Croix il serait peut-être assez difficile de comprendre l'enfer, sous un Dieu aussi bon et aussi clément que le nôtre ; tandis que ce même enfer paraîtra au contraire infiniment au-dessous de son objet, quand on se dira que de tels châtiments sont réservés à des ingrats qui auront négligé, refusé, rejeté les prévenances, les poursuites, les libéralités, l'amour d'un Dieu, prodigue de lui-même ; et qu'on aura compris par là qu'un tel amour méprisé doit justement devenir plus dur et plus impitoyable que l'enfer : *Dura sicut infernus æmulatio.* (Cant. viii ; 6.) Hélas ! plaise à Dieu que la Croix plantée au milieu des éternels abîmes ne nous fasse point comprendre trop tard cet effrayant mystère d'un si grand amour méprisé !....

Et quant au paradis, dont le bonheur consiste en une connais-

[1] Per hoc dedit nobis exemplum obedientiæ, humilitatis, constantiæ, justitiæ et cæterarum virtutum in passione Christi ostensarum, quæ sunt necessariæ ad humanam salutem ; unde dicitur I Petr. ii, Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus. (D. Thom., 3, q. 46, 3, c.)

sance immédiate de Dieu, en une vision ineffable de Dieu [1], en une participation souverainement parfaite de Dieu [2]; mais connaissance, vision, participation, toujours croissantes et de plus en plus intimes à l'infini; qui doute qu'on eût jamais pu croire à une telle félicité, si la Croix ne nous avait appris qu'elle a été préparée à de si grands frais par un Dieu lui-même, qu'elle a été achetée le prix du sang d'un Dieu : *Sanguis Christi clavis paradisi.* (S. HIERON., *Epist. ad Dardan.*, De terra promissionis.)

O Croix ! que vous donnez de leçons ! O Croix, que vous répandez de lumières ! Mais elles sont cachées à l'homme superbe, et ne se révèlent qu'à celui qui est humble et craignant Dieu. Nul ne vous pénètre qu'auparavant il ne vous révère; nul ne vous entend, qu'il ne vous adore !...

On voit assez par là qu'il ne saurait se rencontrer un seul point de la doctrine sacrée, et dès lors un objet quelconque de la prédication chrétienne, qui ne reçoive de la passion du Sauveur de merveilleux éclaircissements; c'est-à-dire sur lequel le mystère de la Croix ne soit propre à jeter une vive et abondante lumière.

Au reste, nous n'entrons point ici dans le détail de tant d'autres questions que la Croix illumine de même de ses clartés, telles que sont celles qui se rapportent à l'Église, à la grâce, aux Sacrements [3];

[1] Videmus nunc per speculum in enigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. (I *Cor.* XIII, 12.)

[2] Quoniam cum apparuerit, similes ei erimus. (I *Joan.* III, 2.)

[3] En effet, veut-on se rendre compte des divins priviléges de l'Eglise, de ses merveilleuses prérogatives, de son pouvoir surnaturel dans tout ce qui a rapport au gouvernement des âmes; qu'on remonte à la source où cette immortelle Eglise a été formée : *Facta est Ecclesia de latere Domini dormientis in Cruce.* (S. AUG., *enarr. in Ps.* CIII.)—*Sedes sponsalis Crux erat, in qua verus sponsus sponsam suam Ecclesiam sibi copulavit, ipsam sibi proprii sacrati sanguinis effusione subarrhans.* (Vitis mysticæ seu tract. de passione, *inter Oper. S. Bernard.*, *cap.* 9.)

Veut-on rechercher la principale cause de la force et de la vertu des sacrements, qu'on la lise dans la volonté divine qui les a fait jaillir à la fois du cœur d'un Dieu mourant : *De latere Christi sacramenta Ecclesiæ profluxerunt.* (S. AUG, *enarr. in Ps.* XL.)—*Manifestum est quod sacramenta Ecclesiæ specialiter*

qu'il nous suffise de dire, avec saint Jérôme, que toutes les vérités divines sans exception sont renfermées dans la Croix : *In cruce Domini et in passione ejus recapitulata sunt omnia, universa in hac supputata;* qu'elle embrasse tous les mystères, et les anciens et les nouveaux; qu'elle a le secret du ciel et le secret de la terre ; le secret des hiérarchies célestes, et le secret de l'humanité; qu'elle est la clef de toutes les Écritures, et la raison dernière de toutes les œuvres de Dieu ; en un mot, le mystérieux abrégé de toute la doctrine de l'Évangile et de toute la théologie chrétienne : *Universa mysteria, et omnis dispensatio vetustatis, non solum quæ in terris, sed etiam quæ in cœlis gesta est, in Christi passione completur. Diligenter attendite, quod non solum omnes historiæ Scripturarum, quas in terra gestas Spiritus sanctus enumerat : sed etiam in cœlestibus quæ nobis occultæ sunt, in Christi recapitulata passione teneantur.* (S. Hieron., in Epist. *ad Ephes.* I, comment.)

Combien dès lors ne devons-nous pas admirer que la Cloche dont l'Église a voulu faire, ainsi que nous l'avons dit, une merveilleuse figure de la prédication, présente, dans les deux anses et les madriers qui la complètent, une image sensible de la Croix, puisqu'une telle figure dans le sacré *signal* de l'Église, est si propre à faire comprendre au prédicateur que ce n'est qu'à l'aide du mystère de la Croix qu'il peut espérer de répandre une suffisante lumière sur les innombrables questions de la doctrine qu'il doit expliquer au peuple. Et c'est là sans doute l'un des rapports les plus essentiels, et qu'il importe le plus de signaler dans les mystérieuses harmonies de la Cloche avec le prédicateur.

habent virtutem ex passione Christi, cujus virtus quodammodo nobis copulatur per susceptionem sacramentorum, in cujus signum de latere Christi pendentis in cruce fluxerunt aqua et sanguis, quorum unum pertinet ad baptismum, aliud ad Eucharistiam, quæ sunt potissima sacramenta. (D. Thom., 3, q. 62, 5, c.)

Enfin, veut-on découvrir jusqu'à une certaine mesure toutes les mystérieuses obscurités de la grâce, tant par rapport au pécheur qui se convertit et qui persévère, que par rapport à celui qui demeure dans le péché et meurt dans l'impénitence ; c'est toujours au même mystère de la Croix qu'il convient de recourir, comme à la lumière unique qui peut en éclairer les profondeurs.

Mais ce n'est point là la seule considération liturgique que suggère au prédicateur la vue de cette même Croix qui domine et couronne la Cloche.

Elle lui révèle encore deux caractères d'une très-haute importance qu'il doit fidèlement conserver à la prédication de l'Évangile.

Le premier consiste en ce que cette prédication doit annoncer les vérités divines, sans les appuyer de raisonnements humains.

Qu'y eut-il jamais en effet de plus déraisonnable au sens humain que la prédication de la Croix? C'était un objet de scandale pour les juifs, de folie pour les gentils. Cependant l'apôtre saint Paul n'entend point prêcher aux juifs et aux gentils un autre Évangile que cette étrange folie de la Croix qui heurte de front la raison humaine. Et qu'on ne se persuade pas qu'il essaiera peut-être de dissimuler les marques apparentes d'impossibilité ou d'invraisemblance qui discréditent parmi les hommes une telle prédication. Au contraire, il présentera ce mystère, en affectant pour ainsi dire d'en reconnaître tout le premier la folie, ou pour dire le mot l'extravagance. Il se vantera même hautement de ne vouloir jamais rien faire pour ôter à la Croix ce qui en fait le scandale aux yeux du monde : *Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico... ergo evacuatum scandalum crucis.* (Gal. v, 2.)

« Aussi jamais chose aucune ne fut attaquée avec des moqueries » plus plausibles. Les juifs et les gentils en faisaient une pièce de » raillerie ; et il faut bien que les premiers chrétiens aient eu une » hardiesse et une fermeté plus qu'humaines, pour prêcher à la » face du monde, avec une telle assurance, une chose si extrava- » gante. C'est pourquoi le grave Tertullien se vante que la Croix » de Jésus, en lui faisant mépriser la honte, l'a rendu impudent » de la bonne sorte, et heureusement insensé. Laissez-moi, disait » ce grand homme, quand on lui reprochait les opprobres de l'Évan- » gile ; laissez-moi jouir de l'ignominie de mon Maître, et du » déshonneur nécessaire de notre foi. Le Fils de Dieu a été pendu » à la Croix ; je n'en ai point de honte, à cause que la chose est » honteuse. Le Fils de Dieu est mort ; il est croyable, parce qu'il » est ridicule. Le Fils de Dieu est ressuscité ; je le crois d'autant

» plus certain, que, selon la raison humaine, il paraît entièrement
» impossible [1].

« Ainsi, la simplicité de nos Pères se plaisait d'étourdir les sages
» du siècle par des propositions étranges et inouïes, dans lesquelles
» ils ne pouvaient rien comprendre; afin que la gloire du monde
» s'évanouissant en fumée, il ne restât plus d'autre gloire que celle
» de la Croix de Jésus. » (1er *sermon de Bossuet, pour la fête de l'Exaltation de la sainte Croix.*)

On voit par cette citation prise de Tertullien que la grande opposition que le dogme chrétien rencontrait de la part de la raison humaine, venait des impossibilités apparentes que présentait aux yeux des païens le mystère de la Croix. Mais plus ce mystère leur paraissait absurde, moins entrait-il dans la pensée des prédicateurs de l'Évangile d'en démontrer la vérité, au moyen de raisonnements humains. C'était plutôt par un aveu formel des impénétrables obscurités qui l'enveloppaient, qu'ils prétendaient amener le monde à la foi d'un si haut mystère.

Une telle observation se confirme par le témoignage et même par l'exemple de saint Jean Chrysostome, l'un des maîtres les plus illustres de l'éloquence parmi les chrétiens. Il jugeait lui aussi qu'il ne convenait point de prêcher la croix d'après une autre méthode que celle de saint Paul et de Tertullien : et voici son sentiment sur un si grave sujet : « Quand j'avance, dit-il, que Jésus-Christ a
» voulu être crucifié pour se ressusciter ensuite lui-même; l'infi-
» dèle me répond que la chose n'est pas croyable, puisqu'il suffit
» de consulter la raison pour en voir comme malgré soi l'invrai-
» semblance. En effet, ajoute-t-il, n'ayant pu se défendre lui-même
» contre la violence de ses ennemis, ni se garantir de tant de
» maux, à l'heure de son crucifiement, comment se serait-

[1] Quid destruis necessarium dedecus fidei?... Quodcumque Deo indignum est, mihi expedit. Alias non invenio materias confusionis, quæ me per contemptum ruboris probent bene impudentem, et feliciter stultum. Crucifixus est Dei Filius: non pudet, quia pudendum est; et mortuus est Dei Filius, prorsus credibile est, quia ineptum est; et sepultus resurrexit, certum est, quia impossibile est. (*Lib. de carne Christi*, cap. 5)

» il ressuscité une fois mort ? Comment pourrait-il encore aujour-
» d'hui secourir efficacement les autres, quand tout son pouvoir
» ne lui a été personnellement d'aucun secours durant sa passion ?
» S'il eût eu la force d'un Dieu, ainsi qu'on le prétend, c'était
» avant de se laisser mourir qu'il convenait de faire éclater sa puis-
» sance ; et la chose est si naturelle et si conforme à la raison, que
» les Juifs eux-mêmes en avaient fait la remarque sur le lieu même
» de son supplice, s'engageant dès lors à croire en lui, s'il descen-
» dait de la croix. Mais en vérité celui qui ne peut s'aider lui-même
» dans une si cruelle extrémité, comment pourrait-il avoir le
» moyen de sauver et de délivrer les autres? Tout cela paraît trop
» déraisonnable, qu'on en convienne, pour qu'il soit possible de
» le croire !... »

Que répond à de telles accusations saint Jean Chrysostome? Va-t-il s'étendre en un long discours pour montrer à l'infidèle la faiblesse de son raisonnement ? Loin de là ; c'est d'un seul mot qu'il va répondre à tant de difficultés que soulève, avec une si orgueilleuse confiance, la raison humaine. « Vous avez parfaitement rai-
» son, » dit-il à l'infidèle, « de trouver par trop étranges ces nou-
» veautés inouïes que nous vous prêchons. Mais n'attendez donc pas,
» ô homme nécessairement aveugle et sujet à l'erreur, n'attendez
» pas que le mystère de la croix vous paraisse raisonnable ; car il
» est au contraire de sa nature de confondre entièrement la raison.
» Toutefois apprenez qu'il ne l'étourdit ou qu'il ne la confond que
» parce qu'il appartient à une sphère si élevée que la raison n'y
» saurait atteindre, et qu'il renferme un principe de force dont la
» raison est impuissante à mesurer les effets » : *Non est hoc*, inquit, *rationi consentaneum. Jure : est enim crux, o homo, supra rationem et ineffabilis virtutis.* (S. Joan. Chrys., in Epist. I *Cor.*, homil. iv.)

C'est ainsi que le christianisme refusa constamment de soumettre les mystères de la foi à l'examen de la raison, par la persuasion où il était que cette raison elle-même avait besoin de s'éclairer longtemps à la lumière de la foi pour être un jour en état d'apercevoir elle aussi, à un degré plus ou moins parfait, les magnifiques harmonies qu'il a plu à Dieu d'établir entre ces deux manifestations ou

révélations de la vérité. En attendant, il jugea ne pas devoir se départir de cette méthode apostolique et même divine qui consiste à parler aux hommes avec une autorité souveraine, et qui les oblige à révérer les vérités saintes, sans qu'ils en aient l'intelligence.

Cependant, si le christianisme crut devoir prêcher de cette sorte le mystère de la croix dans une société encore païenne, au sein de laquelle la raison humaine se trouvait avoir fait un complet naufrage ; ne sera-ce pas à peu près de même que nous le devrons prêcher aux hommes de nos jours, qui sont redevenus ce semble païens, en face de la lumière même de l'Evangile, et dont la raison pervertie par les mille mensonges d'une fausse philosophie, est redescendue, si on ose le dire, jusqu'aux ténèbres mêmes du paganisme ?

Pour qui est capable d'apprécier ou de juger l'état général des esprits dans la société chrétienne de nos jours, il n'aura point de peine à reconnaître que l'indifférence en matière de religion qui ravage aujourd'hui les âmes, devait être finalement le résultat de tant de discussions en sens contraires que la curiosité humaine n'a pas craint de soulever dans ces derniers siècles. Quelle doctrine ayant quelque rapport au dogme ou à la morale de l'Evangile n'a pas été témérairement discutée en plein soleil de la liberté moderne, depuis les fameuses thèses théologiques de Luther jusqu'aux théories socialistes de Proudhon ? Quelle est l'erreur en matière religieuse, ou si l'on veut en philosophie, en histoire, en politique, en économie sociale, en n'importe quelle branche des connaissances humaines, au service de laquelle n'ait pas été mise la raison? Quelle vérité n'a pas été contestée; quel mensonge n'a pas été soutenu, à l'aide de raisonnements qui ont semblé plausibles?

Aussi les hommes, tout en continuant, par une sorte d'habitude prise, de glorifier dans leurs discours les immortels priviléges de la raison, ne laissent pas que d'être médiocrement touchés de l'infaillibilité prétendue du résultat de ses investigations ou de l'incontestable certitude de ses jugements. Ce qui les jeterait presque dans un excès contraire; tentés qu'ils seraient de se persuader que la raison naturelle doit être convaincue d'une totale impuissance, pour

tout ce qui a rapport à la connaissance de la vérité : tant il est vrai qu'il arrive souvent à l'homme de se jeter en aveugle dans un abîme, par la seule idée d'éviter surtout par là l'abîme contraire.

Mais cette observation nous amène à reconnaître, qu'à aucune époque de l'histoire de l'Eglise, les esprits n'eurent tant besoin d'être enseignés d'autorité, et qu'ils ne furent jamais mieux disposés à entendre le véritable et divin langage de la prédication : *Hæc dicit Dominus*, voici ce que dit le Seigneur; ou bien, il en est ainsi, parce que c'est moi le Seigneur qui en ai révélé la parole : *Quia ego locutus sum verbum, dicit Dominus*. (Jerem. XXXIV, 5.)

Certes, combien la prédication paraîtra-t-elle plus digne de sa céleste origine et de la haute mission d'enseigner les peuples, quand elle parlera, au nom de Dieu et de la part de Jésus-Christ son Fils, c'est-à-dire d'une manière souveraine, et avec une autorité qu'aucun autre enseignement au monde ne saurait avoir!... Plaise à Dieu qu'elle annonce donc dans cet esprit le mystère de la croix, et tous les mystères d'un Dieu fait homme dont la croix est un si parfait abrégé. Qu'en voulant prouver par la raison naturelle les saintes vérités qui sont du domaine de la foi, elle prenne garde, ainsi que le dit saint Thomas, de ne point doublement blesser les droits de cette foi sainte et immortelle, dont la dignité d'abord se trouvera violée par des raisonnements qu'elle se doit à elle-même de rejeter comme un téméraire hommage, et dont le triomphe dans les cœurs sera d'un autre côté presqu'inévitablement compromis, dès qu'on prétendra l'appuyer sur des raisons, que les novices dans la foi ou les infidèles pourront trouver à bon droit insuffisantes : *Qui probare nititur ea quæ sunt fidei, naturali ratione, fidei dupliciter derogat. Primo quidem, quantum ad dignitatem ipsius fidei, quæ est ut sit de rebus invisibilibus quæ rationem humanam excedunt. Secundo, quantum ad utilitatem trahendi alios ad Fidem. Cum enim aliquis ad probandam fidem inducit rationes quæ non sunt cogentes, cadit in irrisionem infidelium. Credunt enim quod hujusmodi rationibus innitamur, et propter eas credamus.* (D. THOM., I, q. XXXII, 1 c.)

Et c'est là le premier caractère de la prédication dont nous vou-

lions parler, que suggère au prédicateur la vue de cette croix qui couronne si mystérieusement la Cloche.

Mais si l'on considère cette même croix à un autre point de vue, il semble qu'elle n'est pas moins propre, sous ce nouvel aspect, à révéler au prédicateur un second caractère de la prédication.

En effet la croix n'ayant vaincu le monde qu'à l'aide de la faiblesse ou de l'infirmité des armes dont elle s'est servie pour le combattre, peut-on douter que ce ne soit toujours dans l'ordre des desseins de Dieu de la faire prêcher aux âges suivants, telle absolument qu'elle se montra à l'origine du christianisme : c'est-à-dire, qu'on ne doive lui conserver, avec une sorte de respect, dans le ministère de la prédication, ce même caractère de faiblesse, qui, dès son berceau, l'inaugura si glorieusement au milieu des nations païennes? Et ne serait-ce point en effet un crime de la vouloir dépouiller, après tant de siècles, de cette merveilleuse infirmité qui fit alors toute sa force, au jugement de saint Paul lui-même, et à laquelle elle sera toujours redevable de ses plus magnifiques triomphes dans la conversion des peuples et la conquête des âmes?

Cependant nous savons par le témoignage des plus anciens et des plus grands docteurs de l'Eglise que l'infirmité de la croix ne se révèle par aucun endroit mieux que par l'infirmité de la prédication.

C'est par la croix toute nue, dit saint Jérôme, et par la rudesse inculte de la prédication des apôtres, que le monde païen se laissa convaincre de la vanité des idoles, et renversa de toutes parts les temples qu'il avait élevés en l'honneur de tant de faux dieux : *Vexillum crucis et prædicationis austeritas idolorum templa destruxit.* (S. Hieron., *adv. Jovin.*, lib. ii.)

La religion chrétienne, dit saint Grégoire de Nazianze, repose si essentiellement sur la faiblesse, l'infirmité et, si on peut le dire, sur le néant de la prédication, que s'il arrive quelquefois qu'on donne un autre vêtement à l'humble parole de l'Evangile, en l'annonçant avec plus de pompe et dans les formes plus choisies du discours, c'en est assez pour ôter à la prédication toute son efficace, et pour anéantir absolument, selon le langage de saint Paul, toute la vertu de la croix : *Orationis imbecillitas religioni nostræ ita adscri-*

bitur, ut sermonis ornatu et elegantia, crucis evacuatio declaratur, quemadmodum ipsi quoque Paulo videtur. (S. Greg. Theol., orat. xxix.)

Aussi le même saint Grégoire n'hésite-t-il pas à préférer, pour le ministère de la prédication, un homme dépourvu de talent et bien convaincu de son ignorance, qui aussi n'emploie dans ses discours qu'un langage simple et sans art, à un orateur présomptueux qui met sa confiance dans le fastueux éclat des paroles et la force naturelle de ses discours, et dont l'effet le moins douteux est d'affaiblir considérablement la vérité dans les âmes, s'il ne la détruit entièrement : *Melior est qui sermonis ac scientiæ inopia laborat, simplicibusque verbis innititur, atque in illis, tanquam in parva ac tenui rate, salutem assequitur, quam fatuus labiisque perversus, qui dispositionibus et argumentis inepte atque imperite confidit, ac Christi crucem, rem omni sermone sublimiorem, per disserendi facultatem evacuat imminuit et labefactat.* (Ibid., orat. xxxii.)

Mais nous ne pouvons mieux exposer ce caractère si essentiel de la prédication chrétienne, qu'en rapportant ici les principes admirables sur lesquels l'illustre évêque de Meaux l'a établi lui-même dans son immortel panégyrique de saint Paul.

C'est, au reste, comme on va voir, une théologie qu'on attribuerait volontiers à saint Augustin lui-même, tant elle paraît digne des plus grands docteurs de l'Église.

Qu'on nous permette seulement de conserver à cette citation, pour ne l'affaiblir en aucune sorte, s'il est possible, la forme que l'auteur lui a donnée dans cet incomparable panégyrique du grand Apôtre.

« Trois choses, » dit-il, « contribuent ordinairement à rendre un » orateur agréable et efficace : la personne de celui qui parle, la » beauté des choses qu'il traite, la manière ingénieuse dont il les » explique ; et la raison en est évidente. Car l'estime de l'orateur » prépare une attention favorable, les belles choses nourrissent » l'esprit, et l'adresse de les expliquer d'une manière qui plaise les » fait doucement entrer dans le cœur. Mais de la manière que se » représente le prédicateur dont je parle, il est bien aisé de juger » qu'il n'a aucun de ces avantages.

» Et premièrement si nous regardons son extérieur, il avoue » lui-même que sa mine n'est point relevée : *præsentia corporis in- » firma* [1]; et si nous considérons sa condition, il est pauvre, il est » méprisable, et réduit à gagner sa vie par l'exercice d'un art mé- » canique. De là vient qu'il dit aux Corinthiens : « J'ai été au mi- » lieu de vous avec beaucoup de crainte et d'infirmité [2] » : d'où il est » aisé de comprendre combien sa personne était méprisable. Quel » prédicateur pour convertir tant de nations!

» Mais peut-être que sa doctrine sera si plausible et si belle, » qu'elle donnera du crédit à cet homme si méprisé. Non, il n'en » est pas de la sorte : « Il ne sait, » dit-il, « autre chose que son maître » crucifié » : *Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Chri- » stum et hunc crucifixum* : c'est-à-dire qu'il ne sait rien que ce qui » choque, que ce qui scandalise, que ce qui paraît folie et extra- » vagance. Comment donc peut-il espérer que ses auditeurs soient » persuadés! Mais, grand Paul, si la doctrine que vous annoncez » est si étrange et si difficile, cherchez du moins des termes polis, » couvrez des fleurs de la rhétorique cette face hideuse de votre » Évangile, et adoucissez son austérité par les charmes de votre » éloquence. A Dieu ne plaise, » répond ce grand homme, « que je » mêle la sagesse humaine à la sagesse du Fils de Dieu : c'est la » volonté de mon maître que mes paroles ne soient pas moins ru- » des que ma doctrine paraît incroyable : *Non in persuasibilibus » humanæ sapientiæ verbis*. C'est ici qu'il nous faut entendre les » secrets de la Providence. Élevons nos esprits, et considérons les » raisons pour lesquelles le Père céleste a choisi ce prédicateur sans » éloquence et sans agrément, pour porter par toute la terre, aux » Romains, aux Grecs, aux Barbares, aux petits, aux grands, » aux rois même l'Évangile de Jésus-Christ.

» Pour pénétrer un si grand mystère, écoutons le grand Paul » lui-même, qui, ayant représenté aux Corinthiens combien ses » prédications avaient été simples, en rend cette raison admirable :

[1] II Cor. x, 10.
[2] I Cor. II, 3.

» c'est, » dit-il, « que nous vous prêchons une sagesse qui est cachée, » que les princes de ce monde n'ont pas reconnue : *Sapientiam quæ* » *abscondita est.*

» Quelle est cette sagesse cachée? Chrétiens, c'est Jésus-Christ » même. Il est la sagesse du Père; mais il est une sagesse incarnée » qui, s'étant couverte volontairement de l'infirmité de la chair, » s'est cachée aux grands de la terre par l'obscurité de ce voile. » C'est donc une sagesse cachée; et c'est sur cela que s'appuie le » raisonnement de l'Apôtre. Ne vous étonnez pas, » nous dit-il, « si » prêchant une sagesse cachée, mes discours ne sont point ornés » des lumières de l'éloquence. Cette merveilleuse faiblesse qui ac- » compagne la prédication, est une suite de l'abaissement par lequel » mon sauveur s'est anéanti, et comme il a été humble en sa per- » sonne, il veut l'être encore dans son Évangile.

» Admirable pensée de l'Apôtre, et digne certainement d'être » méditée! Mettons-la donc dans un plus grand jour, et supposons » avant toutes choses que le Fils éternel de Dieu avait résolu de » paraître aux hommes en deux différentes manières. Première- » ment, il devait paraître dans la vérité de sa chair; secondement, » il devait paraître dans la vérité de sa parole. Car, comme il était » le Sauveur de tous, il devait se montrer à tous. Par conséquent, » il ne suffit pas qu'il paraisse en un coin du monde : il faut qu'il » se montre par tous les endroits où la volonté de son Père lui a » préparé des fidèles : si bien que ce même Jésus, qui n'a paru » que dans la Judée par la vérité de sa chair, sera porté par toute » la terre par la vérité de sa parole.

» C'est pourquoi le grand Origène n'a pas craint de nous as- » surer que la parole de l'Evangile est une espèce de second corps » que le Sauveur a pris pour notre salut : *Panis quem Dominus cor-* » *pus suum esse dicit, verbum est nutritorium animarum.* Qu'est-ce à » dire ceci, chrétiens; et quelle ressemblance a-t-il pu trouver » entre le corps de notre Sauveur et la parole de son Evangile? » Voici le fond de cette pensée : c'est que la sagesse éternelle, qui » est engendrée dans le sein du Père, s'est rendu sensible en deux » sortes. Elle s'est rendue sensible en la chair qu'elle a prise au

» sein de Marie ; et elle se rend encore sensible par les Ecritures
» divines et par la parole de l'Evangile : tellement que nous pou-
» vons dire que cette parole et ces Ecritures sont comme un second
» corps qu'elle prend, pour paraître encore à nos yeux.

» Après cette belle doctrine, il est bien aisé de comprendre que
» la prédication des Apôtres, soit qu'elle sorte toute vivante de la
» bouche de ces grands hommes, soit qu'elle coule dans leurs écrits,
» pour y être portée aux âges suivants, ne doit rien avoir qui
» éclate. Car, mes frères, n'entendez-vous pas, selon la pensée de
» saint Paul, que ce Jésus, qui nous doit paraître et dans sa chair
» et dans sa parole, veut être humble dans l'une et dans l'autre?

» De là ce rapport admirable entre la personne de Jésus-Christ
» et la parole qu'il a inspirée. La chair qu'il a prise a été infirme,
» la parole qui le prêche est simple : c'est-à-dire que Jésus-Christ
» dédaigne pour sa parole, aussi bien que pour sa personne, tout
» ce que les hommes admirent.

» N'attendez donc pas de l'Apôtre, ni qu'il vienne flatter les
» oreilles par des cadences harmonieuses, ni qu'il veuille charmer
» les esprits par de vaines curiosités. Ecoutez ce qu'il dit lui-
» même : « Nous prêchons une sagesse cachée; nous prêchons
» un Dieu crucifié. » Ne cherchons pas de vains ornements à ce
» Dieu, qui rejette tout l'éclat du monde. Si notre simplicité dé-
» plaît aux superbes, qu'ils sachent que nous voulons leur déplaire,
» que Jésus-Christ dédaigne leur faste insolent, et qu'il ne veut
» être connu que des humbles; faisons-leur des prédications, dont
» la bassesse tienne quelque chose de l'humiliation de la Croix, et
» qui soient dignes de ce Dieu qui ne veut vaincre que par la fai-
» blesse. »

Certes qui n'admirerait une telle doctrine, et cette merveilleuse infirmité de la Croix d'où découle comme une conséquence nécessaire, l'infirmité de la prédication ? Qui n'aimerait après cela l'Evangile avec sa bassesse? Qui n'aimerait à l'entendre annoncer par des hommes simples et incultes, tout à fait ignorants dans l'art de bien dire ? En un mot, qu'on soit prédicateur ou auditeur, qui ne voudrait, par les solides raisons qu'on vient d'entendre, entrer chaque

jour plus avant dans l'intelligence de cette profonde parole de saint Paul : « Dieu a choisi les ignorants pour confondre les savants, les faibles pour confondre les forts ; les plus vils et les plus méprisables des hommes, et ce qui n'était rien du tout aux yeux du monde, pour détruire ce qui paraissait grand et superbe, et réduire ainsi à néant tout ce fastueux éclat dont l'orgueil a coutume de s'environner au détriment de la gloire même de son saint nom » : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes et infirma mundi, elegit Deus, ut confundat fortia ; et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret : ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.* (I Cor. I, 27, 28, 29).

C'est ainsi que la Croix devient un sublime enseignement pour le prédicateur évangélique et lui sert comme d'un divin flambeau pour tout ce qui a rapport à la prédication. Que le prédicateur fasse donc profession de ne savoir autre chose que la Croix ; qu'il ne veuille d'autre gloire que les humiliations de la Croix ; qu'il la prenne pour texte de toutes ses prédications ; qu'il la présente comme la manifestation des perfections de Dieu, comme le témoignage irrécusable de sa puissance, de sa sagesse, de sa justice, de sa miséricorde, de sa sainteté, de son amour ; comme la révélation la plus authentique de la grandeur et de la haute dignité de l'homme ; comme l'étendard royal de la victoire remportée sur le monde, sur la mort et sur l'enfer ; comme l'instrument du salut, le gage de la sainte espérance et la clef du paradis ; comme la lumière, la force, la consolation du chrétien ; comme l'armure invulnérable contre les traits du vice et l'encouragement à la pratique des plus hautes vertus ; enfin comme le signe majestueux qui dominant dans les airs au jour de la grande consommation suffira pour séparer les élus d'avec les réprouvés, et pour justifier la sentence irrévocable que doit prononcer le juge souverain des vivants et des morts [1].»

En un mot, que le prédicateur s'applique à fixer constamment toutes ses pensées sur le sujet de la Croix ; qu'il lui demande, dans

[1] Mgr de Quélen.

un esprit de méditation et de prière, la solution de toutes les obscurités qui voilent encore pour nous les vérités divines; qu'il apprenne à tout expliquer par elle, puisque aussi bien tout ce qui se passe ici-bas n'a qu'un seul but, l'exaltation du Très-Haut par la Croix, le salut de l'homme par la Croix : *Crux Dei Patris voluntas, Unigeniti gloria, Spiritus exsultatio, angelorum decus, Ecclesiæ securitas, sanctorum murus, totius orbis lumen.* (S. JOAN. CHRYS., *homil. de cœmet. et de Cruce.)*

Il convenait donc, ô Croix divine, source ineffable de lumière pour le prédicateur, qu'on vous aperçût comme un étendard déployé au-dessus de la chaire de vérité d'où la parole de Dieu a coutume de se faire entendre au peuple. Il était juste qu'on pût ainsi vous prendre pour le vrai soleil qui éclaire de ses splendeurs le prédicateur évangélique, et que toutes ses paroles parussent descendre de vous comme autant d'eaux vives dont vous êtes l'unique source, et auxquelles vous communiquez, comme vous le fîtes en figure dans le désert aux eaux de Mara, la vertu de désaltérer les âmes du peuple de Dieu [1]. Mais il convenait par-dessus tout, ô Croix divine, que vous ne fussiez point entièrement absente de la Cloche, dès qu'il entrait dans les desseins de l'Eglise de faire de cet instrument sacré la plus merveilleuse figure du ministre de la parole. C'était là surtout qu'on devait vous apercevoir, illustrant et couronnant la Cloche, et achevant admirablement par là, au moyen des plus grands symboles, les mystérieuses harmonies du signal de l'Eglise avec la prédication.

[1] Et venerunt in Mara, nec poterant bibere aquas de Mara, eo quod essent amaræ... et murmuravit populus contra Moysen, dicens : Quid bibemus? At ille clamavit ad Dominum qui ostendit ei LIGNUM quod cum misisset in aquas, in dulcedinem versæ sunt. (*Exod.* XV, 23.)

CHAPITRE V.

AUTRE SYMBOLISME DES CÉRÉMONIES LITURGIQUES DE LA BÉNÉDICTION DE LA CLOCHE, EN TANT QU'ELLES SONT TOUT AUTANT DE FIGURES TRÈS-EXPRESSES DE L'HOMME SACERDOTAL.

C'est ainsi que les diverses particularités qui se rattachent à la Cloche deviennent, pour le prédicateur et pour le pasteur, une source inépuisable d'enseignements, à l'aide de ce riche symbolisme que l'Eglise a su renfermer dans l'ensemble des détails qui constituent la Cloche. Mais il semble qu'il eût manqué quelque chose à la perfection de ce symbolisme, si, même les cérémonies que l'Eglise emploie pour la consécration de son *Signal*, n'eussent également présenté un sens liturgique parfaitement en harmonie avec ce que nous avons dit de la Cloche et ce que nous savons du pasteur. Aussi les liturgistes s'accordent-ils à appliquer au prêtre lui-même les diverses cérémonies de la bénédiction de la Cloche, puisqu'aussi bien, ne saurait-on se dissimuler, qu'elles paraissent avoir été plus spécialement choisies pour une ordination sacerdotale que pour la consécration d'un instrument même du culte : *His positis, facile est intelligere allegorice de pastoribus ritus omnes benedictionis campanarum.* (Instit. Cathol., *part.* III, *sect.* II, *cap.* 8.)

Et d'abord, ainsi que nous l'avons déjà vu, la cérémonie de la bénédiction de la Cloche commence par une mystérieuse purification ou sanctification de son métal, qui a pour premier effet, selon que le dit Suarez, de la consacrer de telle sorte au service divin,

qu'il n'est plus permis de l'employer à des usages profanes, ni de la confondre dès ce moment avec de semblables vases ou instruments qui ne seraient point consacrés : *Per illam lotionem campanæ significatur nobis primum quædam illius dedicatio ad usum sacrum, et ab aliis signis profanis separatio.* (Lib. II, *contra regem Angliæ*, cap. 16.)

Cependant on va voir que sous ce rapport, la purification ou sanctification du métal de la Cloche est la parfaite image de la sanctification du prêtre, dont l'effet est aussi de le consacrer totalement à Dieu, et de le séparer, à toujours, de tout commerce profane avec le reste des hommes. Mais il faut entendre sur ce point le savant Origène, expliquant, dans son commentaire sur le *Lévitique*, en quoi consiste en effet cette essentielle séparation du prêtre d'avec les hommes et les choses de ce monde.

« Appliquons-nous avant tout, » dit-il, « à rechercher ce que si-
» gnifient, dans les divines Écritures, les mots qui expriment l'idée
» de *saint* ou de *sainteté*, afin qu'étant une fois bien instruits de la
» vraie signification des mots, nous en puissions mieux ensuite
» entendre la chose. Que si nous venons donc à parcourir, avec
» une certaine attention, les divers endroits des saints livres où de
» telles paroles se rencontrent, et si nous observons en particulier
» dans chacun de ces passages, quel est le sujet à quoi on les ap-
» plique, nous reconnaîtrons que ce ne sont point seulement les
» hommes qui y sont appelés saints, mais qu'on y donne quelque-
» fois aussi ce nom à la brute elle-même quoique privée d'intelli-
» gence et de liberté. Nous verrons qu'on met au nombre des cho-
» ses saintes les vases qui servent au ministère sacré, les vêtements
» que porte le pontife dans les cérémonies religieuses du culte, et
» même les lieux que la loi a réservés par privilége aux familles
» sacerdotales. Si l'on désire savoir ensuite, en quoi consiste, selon
» la loi, la sainteté de ces animaux, de ces vases, de ces vêtements ;
» c'est la loi elle-même qui nous l'explique, lorsque parlant des
» premiers-nés des troupeaux que Dieu s'était réservés comme au-
» tant de prémices qu'il exigeait de son peuple, elle ajoute : « Gar-
» dez-vous surtout d'user en aucune sorte de tels animaux, parce
» qu'ils sont sanctifiés au Seigneur » : *Ne facias in iis opus ullum,*

» *quia Domino sanctificata sunt* : par où il est aisé d'entendre que ce
» que la loi déclarait saint, ne devait s'employer à rien de profane,
» mais uniquement au service du Seigneur.

» La sainteté des vases consistait, selon ce principe, en ce qu'ils
» ne pouvaient être confondus avec de semblables vases en usage
» dans la vie commune, mais devaient être religieusement con-
» servés dans le sanctuaire, pour n'être employés qu'au service
» divin. Il en était de même par rapport aux vêtements sacrés que
» les pontifes n'avaient point le droit de porter dans les fonctions
» ou les usages de la vie civile, et dont ils ne devaient être revêtus
» que dans l'exercice de leur ministère de sacrificateurs : par la
» raison, disait encore la loi, que ces vêtements étaient saints.

» Mais après avoir compris par là, en quoi consiste la sainteté
» du premier-né parmi les troupeaux, celle des vases sacrés du
» sanctuaire, celle enfin des vêtements réservés au service des au-
» tels; il n'est point difficile de comprendre en quoi devra néces-
» sairement consister, selon cette vraie signification du mot, la
» sainteté même d'un homme.

» Qu'il s'en rencontre un en effet, qui s'étant voué entièrement
» à Dieu, évite avec soin de se mêler aux affaires du siècle, afin
» de plaire uniquement à celui auquel il s'est consacré; que dans
» cet esprit, il se sépare de plus en plus de la société des hommes
» qui vivent selon la chair et le sang, et vive lui-même sur la terre,
» comme si déjà il était au ciel; c'en est assez pour qu'un tel
» homme mérite d'être justement appelé un Saint : *Iste merito san-*
» *ctus appellatur*. Que si l'on reconnaît au contraire que ce même
» homme ne s'applique point uniquement à Dieu, se mêle volon-
» tiers à tout ce qui est du commerce des hommes, se jette comme
» les mondains eux-mêmes dans le tumulte du siècle, au lieu de
» travailler constamment à s'isoler et à s'affranchir des lois qui
» gouvernent la multitude; il n'en faut point davantage pour être
» en droit de lui refuser la qualité de Saint : *Donec enim permixtus*
» *est turbis, et in multitudine fluctuantium volutatur, nec vacat soli*
» *Deo, neque segregatus a vulgo est, non potest esse sanctus.* »

Vous donc, ô homme sacerdotal, qui vous êtes librement voué

à Dieu et consacré à son culte, entendez par là que votre sainteté consiste surtout à ne point vous confondre avec le reste des hommes. Retirez-vous, retirez-vous, vous dit le Seigneur : *Recedite, recedite;* éloignez-vous du monde : *Exite inde, exite de medio ejus;* éloignez-vous de toutes ses souillures, vous qui portez dans vos mains les vases du Seigneur : *Mundamini qui fertis vasa Domini.* Séparez-vous de ce qui est de la terre; tenez-vous à l'écart de tout ce que recherchent ici-bas les hommes et qu'ils poursuivent avec tant d'ardeur. Mais après que vous vous serez ainsi séparé de tout le reste, dévouez-vous à Dieu, comme un premier-né du troupeau qui appartiendrait au Seigneur : *Cum ergo separaveris te ab his omnibus, devove te Deo tanquam primogenitum vitulum.* (ORIGEN., *loco citat.)* Réservez-vous uniquement aux fonctions sacerdotales; consacrez-vous si exclusivement au culte de Dieu, que vous soyez comme un vase sanctifié qui ne sert que dans l'intérieur du sanctuaire, ou comme un vêtement sacré qui ne paraît qu'à l'autel, et dans la solennité des sacrifices.

Surtout, ne vous contentez pas de vous séparer des hommes et des choses de ce monde seulement à un certain degré; que cette séparation ne connaisse point de limites; laissez une distance infinie entre votre personne sacrée et le reste du peuple. Aussi bien, c'est ce que veut vous faire entendre le Seigneur Dieu, quand il vous dit : Soyez saints autant que je suis saint moi-même, *sancti estote quia et ego sanctus sum.* C'est à peu près comme s'il leur disait: de même que je me trouve à une distance infinie de tous les faux dieux que les hommes adorent, et que mon être se distingue par sa souveraine excellence, au-dessus des divers degrés de perfection que j'ai mis dans les créatures ; de même devez-vous, ô prêtre, vous distinguer, non moins excellemment, de tous ceux qui ne sont point saints, ou qui ne sont point entièrement dévoués à mon culte : *Sicut segregatus sum et longe separatus ab omnibus quæ adorantur vel coluntur, sive in terra sive in cœlo; sicut ego excedo omnem creaturam, atque ab universis quæ a me facta sunt, segregor; ita et vos segregati estote ab omnibus qui non sunt sancti, nec Deo dicati* (Ibid.)

Au reste qui ne comprend que cette distance que le prêtre doit

s'appliquer à mettre entre lui et le reste des hommes ne consiste point en une distance de lieux ou de provinces, mais qu'elle doit uniquement se trouver entre sa vie et la leur, entre ses actions et les actions de la multitude? Ce qui veut dire que le prêtre ne saurait être véritablement consacré à Dieu, ou ce qui est une même chose, ne saurait être saint dans son ministère qu'à la condition de fuir et même d'oublier le monde, de rompre avec tout ce qu'il estime ou qu'il aime, de protester par l'ensemble de toute sa vie contre les jugements, les coutumes, les mœurs et les passions de la multitude : en un mot, de sortir en quelque sorte de ce monde visible pour en habiter un nouveau tout à fait inconnu au reste des mortels. Et c'est ce que fait entendre Origène par une dernière parole dont il couronne son discours.

En effet, dit-il, le terme qui dans la langue grecque exprime l'idée de sainteté, signifie, selon l'étimologie du mot, une action qui sépare de ce monde : *Denique et ipse sermo in græca lingua quod dicitur* AGIOS, *quasi extra terram esse significat.* D'où il conclut que le prêtre qui s'est consacré à Dieu et qui pour cela même ne peut se dispenser d'être un homme parfaitement sanctifié et tout au Seigneur, ne saurait plus appartenir à ce monde, mais doit être nécessairement de ceux dont parle saint Paul, qui voyagent ici-bas sur terre, quand leur conversation est déjà toute au ciel : *Super terram ambulantes, conversationem in cœlis habemus.* (Philip. III, 20.)

Il est aisé d'entendre, selon ces admirables principes d'Origène, que le caractère le plus essentiel de la sainteté sacerdotale est de séparer le prêtre de tout commerce profane ; de le réserver comme un droit sacré qui n'appartient qu'à Dieu ; de ne l'occuper qu'aux choses qui regardent uniquement le fonds ou les dehors du culte ; en un mot, d'en faire comme le premier-né de la nouvelle alliance, comme les prémices des fidèles que l'Eglise consacre au Seigneur pour tout le reste de ses membres.

Aussi, tout doit être saint dans un prêtre, et séparé des usages communs : sa langue ne doit plus parler que des discours de Dieu, et les seules inutilités le profanent, de même que les viandes communes souilleraient un vase sacré. Ses mains ne peuvent plus servir

qu'à offrir des dons et des sacrifices : ses yeux ne peuvent plus reposer que sur des objets de religion, comme sont les temples, les autels, les mystères divins, les pages sacrées des saints livres; s'ils errent ailleurs ils se souillent et perdent le droit de pénétrer dans l'intérieur du tabernacle pour y voir face à face la gloire et la majesté du Dieu qui y réside.

En effet, on a déjà vu que les vases et les ornements qui servent à l'autel ne peuvent plus servir à des usages profanes : que ce serait là un crime qui souillerait leur consécration. Mais un prêtre consacré à Dieu et à ses autels, d'une manière incomparablement plus sainte, plus intime, plus ineffaçable que les vaisseaux sacrés, que le lin et l'or qui servent au saint ministère, combien mieux se doit-il réserver aux choses de Dieu et de son culte !...

Telles sont les considérations que suggère au prêtre la purification de la Cloche dans la cérémonie de sa consécration, si on l'entend avec Suarez en ce premier sens qu'elle a pour effet, ainsi que nous l'avons vu, de consacrer le *Signal* de l'Eglise si exclusivement au culte de Dieu qu'il ne puisse jamais servir à rien de profane, selon cette règle invariable du droit canon « que dès qu'une chose a été dédiée au service de Dieu elle ne doit plus servir à d'autres usages : » *Semel Deo dicatum, non est ad usus humanos ulterius transferendum.* (De regulis juris in VI.)

Cependant, d'après les liturgistes eux-mêmes, il est une autre manière d'interpréter cette purification de la Cloche ; et le nouveau rapport sous lequel nous allons considérer et étudier avec eux ce rite sacré, fournira au prêtre de nouveaux symboles non moins propres que ceux qui précèdent à lui faire estimer et aimer la sainteté propre de son caractère sacerdotal et de son ministère. Mais avant d'indiquer ce nouveau point de vue de la question, il convient d'entrer ici avec saint Thomas dans le fonds même du sujet, en déterminant selon ses principes les deux caractères de sainteté que communiquent infailliblement aux créatures même inanimées les bénédictions mystiques de l'Eglise.

Tout le monde avoue, et les théologiens le reconnaissent aussi bien que les liturgistes, que les choses qui ont été légitimement con-

sacrées au culte de Dieu sont devenues par là même des choses saintes. Or il est constant, selon la doctrine de saint Thomas, que la sainteté, dans quelque ordre qu'elle se produise, c'est-à-dire que ce soit dans les personnes ou dans les choses, porte nécessairement avec elle deux caractères qui en sont comme l'indispensable vêtement et en font pour ainsi dire toute la gloire. C'est d'abord la pureté, et c'est ensuite la consistance : *Nomen sanctitatis duo videtur importare : uno quidem modo importat munditiam, alio modo firmitatem.* (2-2, q. LXXXI, 8)

Et pour commencer par ce second caractère de la sainteté que saint Thomas désigne ici sous le nom de consistance, de stabilité ou mieux peut-être d'irrévocabilité ; nous devons entendre que la personne ou la chose qui est faite sainte se trouve si pleinement, si parfaitement, si irrévocablement unie à Dieu, et se rapporte à lui comme à sa fin dernière, d'une manière si totale, si ferme, si immuable qu'il ne se peut plus imaginer de rupture ou de séparation : et c'est ce que nous venons de remarquer en particulier par rapport à la sainteté propre de la Cloche.

Rien en effet, avons-nous dit, ne saurait enlever au sacré *Signal* de l'Eglise ce caractère essentiel de sainteté qu'il a reçu dans la consécration qui en a été faite. Ce sera toujours désormais un instrument de religion dont la sanctification ne se pourra plus effacer ni se perdre ; et parce qu'il servira à sa manière au culte de Dieu, il conservera à jamais ce caractère surnaturel et divin qui le distingue de tout ce qui est terrestre, et en fait un objet très-particulier de la révérence et même de la religion des peuples : *Ex hoc, quod aliquid deputatur ad cultum Dei, efficitur quoddam divinum, et sic ei quædam reverentia debetur, quæ refertur in Deum.* (2-2, q. XCIX, 1.)

Mais il est constant que la Cloche est sous ce rapport une très-parfaite image d'un semblable caractère dans la sainteté même du prêtre. Il est lui aussi sanctifié à jamais et irrévocablement consacré au culte de Dieu. Rien au monde ne le pourrait plus dépouiller de son sacerdoce, ni le confondre de nouveau avec la masse des hommes dont en effet il a été retiré par une action divine si puis-

sante, si irrésistible, que ni en la terre, ni au ciel, il ne pourra plus redevenir un homme semblable à ses frères. C'est aussi en cela, si on l'entend bien, que consiste le second caractère de la sainteté dont parle saint Thomas et qu'il désigne sous le nom de consistance, de stabilité ou d'irrévocabilité.

Au reste nous venons de voir, par l'autorité des saints livres et la doctrine d'Origène, que la marque distinctive du prêtre c'est avant tout la sainteté ; mais en même temps que le prêtre n'est saint qu'à la condition de se dévouer entièrement à Dieu, de se consacrer uniquement à son culte, de vivre tout à fait séparé de la multitude et comme étranger à tout ce qui s'agite ici-bas; en un mot, d'être un homme presque divin qui appartienne plus au ciel qu'à la terre, et qui soit plus voisin de Dieu que des hommes. D'où il suit manifestement que cette consistance dans le bien qui est un des caractères essentiels de la sainteté doit appartenir par excellence à la sainteté du prêtre : ce que saint Basile exprime selon sa coutume, avec une grande force et précision de langage, quand il dit au livre de ses *Règles brèves : Sanctimonia autem est, addictum esse Deo sancto integre, et indesinenter omni tempore, iis, quæ ipsi accepta sunt, curandis diligenterque agendis.* (Reg. LIII.)

Cependant nous avons dit avec saint Thomas qu'outre cette consistance, la sainteté devait revêtir un caractère non moins essentiel qui est la pureté. C'est aussi de ce nouveau caractère qu'il nous reste maintenant à parler, soit par rapport à la Cloche, soit par rapport au prêtre lui-même.

Faisons-nous d'abord une juste idée de la pureté considérée en général, et comme caractère essentiel de la sainteté.

La pureté consiste, selon les docteurs, en ce que la personne ou la chose qui est réputée sainte soit pure de toute souillure : *Munditia ut res ipsa, quæ denominatur sancta ab omni labe et inquinamento pura sit.* Or une chose se souille quand elle s'unit, par une violation quelconque de ses vrais rapports, avec ce qui est de pire condition qu'elle : *Quælibet res ex immistione pejoris sordescit.* Ainsi le cœur de l'homme se souille par le commerce déréglé qu'il a avec les choses

inférieures, c'est-à-dire avec les choses terrestres ou périssables, telles que sont les honneurs, les richesses et les plaisirs. Et quant aux choses inanimées qui se trouvent reléguées au dernier rang dans les œuvres de la création, qui ne peuvent dès lors être souillées par aucun commerce avec des natures de pire condition qu'elles, elles ne laissent pourtant pas de contracter une sorte d'impureté, si elles viennent à servir au péché qui n'est point comme on sait une nature mais un vice même et une corruption de la nature.

Il arrive aussi d'un autre côté que les démons qui sont devenus, par suite du péché de l'homme, les maîtres ou plutôt les usurpateurs de la nature corporelle, se plaisent à souiller de leurs plus malignes influences presque toutes les créatures qui ont des rapports avec l'homme, afin qu'elles deviennent de cette sorte pour lui autant de piéges qui l'induisent au mal. Et voilà pourquoi l'apôtre nous assure que toute créature gémit et se sent travaillée des plus cruelles douleurs de l'enfantement, sous la violence qu'elle souffre de ne pouvoir se soustraire à ces indignes outrages que lui font subir tant d'esprits malfaisants qui souillent continuellement du venin de leur criminelle envie toutes les parties de la nature corporelle.

Heureusement, la rédemption de Jésus-Christ a été surabondante en toutes manières, au point même que le bénéfice en a passé jusqu'aux créatures inanimées, selon que le chante l'Eglise : *Terra, pontus, astra, mundus quo lavantur flumine :* et c'est ainsi que le même fait divin qui a restauré l'humanité déchue a rétabli de même les natures corporelles dans l'ordre de leur véritable destination, en les arrachant à jamais au tyrannique empire que les démons exerçaient sur elles.

Mais comme il n'eût point peut-être suffi, dans la sage économie de la rédemption, que Jésus-Christ eût opéré pour l'homme ce grand mystère, s'il n'eût institué les sacrements qui nous en devaient appliquer tous les jours les fruits; aussi ce n'eût point été peut-être assez, qu'il eût étendu le bienfait de sa rédemption jusqu'aux natures inférieures, si l'Eglise, dispensatrice souveraine de tous les fruits de salut qui sont renfermés dans la croix, n'eût trouvé le se-

cret de leur en faire l'application, par le moyen de ces bénédictions mystiques qui font couler jusqu'à elles les merveilleux effets de la restauration de l'univers faite par un Dieu.

C'est pourquoi, l'Eglise, qui donne le nom de *bénédiction* aux sacrements eux-mêmes qu'on sait être d'institution divine, ne fait point difficulté de donner ce même nom à des prières d'une moindre vertu qu'elle-même a instituées, et qui lui servent admirablement, selon ses desseins, soit à purifier de toute souillure du péché les créatures de l'ordre matériel qui gémissent presque continuellement sous ce honteux esclavage, soit à les affranchir, quand cela devient nécessaire, des dangereux maléfices que les démons parviennent trop souvent à y attacher, dans le but de nuire par-là, s'il est possible, à l'homme lui-même l'éternel objet de leur implacable haine.

A l'aide de ces observations générales, il n'est assurément point difficile de se faire une juste idée de l'intention qu'a l'Église, quand elle purifie la Cloche au moyen de l'eau et de l'invocation de l'Esprit de Dieu. Soit que le métal dont cette Cloche a été formée ait été retiré tout récemment encore des profondeurs de la terre, soit qu'il ait déjà servi à d'autres usages ; on est en droit de craindre que le démon ne souille bientôt, par une action quelconque de sa malice, un instrument dont il connaît trop bien la destination pour ne pas ressentir envers lui une furieuse aversion qu'il cherche malicieusement à satisfaire, en outrageant d'une façon ou d'autre l'objet lui-même qui la lui inspire. Aussi l'Église ne tarde-t-elle point à soumettre cette nouvelle Cloche à l'action réparatrice qu'elle a mission d'exercer en faveur des créatures de tous les ordres : et la purification qu'elle en fait alors, au moyen d'une eau sanctifiée par ses prières, nous est un signe qu'elle y anéantit à jamais les effets de toute maligne influence de la part des démons. Or c'est dans l'acte même de cette mystérieuse purification, que la Cloche reçoit, en effet, aux yeux de Dieu et de l'Eglise, le caractère de pureté qui lui convient comme à toute chose sanctifiée à Dieu. Désormais, en même temps qu'elle sera à jamais un instrument de religion, en quoi consiste, comme on l'a vu, le caractère de perpétuité ou de

consitance dont parle saint Thomas ; son métal étant affranchi d'un autre côté de toute influence diabolique, elle se trouvera de la sorte en pleine possession de cet autre caractère essentiel de la sainteté qui est la pureté, selon le même docteur.

Au reste, on entend bien que si nous nous sommes quelque peu étendu sur cette pureté de la Cloche, ce n'a été qu'à cause qu'elle est l'emblème d'une pureté infiniment plus excellente dans la personne même du prêtre dont nous avons dit mille fois déjà que la Cloche est la figure. Ce n'est donc pas tant la Cloche qui doit être sainte que le prêtre lui-même qui est figuré par la Cloche. C'est en lui surtout que la pureté doit éclater dans sa perfection ; en sorte qu'autant il est irrévocablement prêtre, autant doit-il s'appliquer à vivre en ministre de Dieu parfaitement pur.

Mais commençons par établir la légitimité de ce Symbolisme sur l'autorité respectée de quelqu'un des nombreux liturgistes qui ont déjà traité dans leurs écrits de ces merveilleux rapports entre le prêtre et la Cloche.

En effet, dit l'illustre Pouget, dans ses *Institutions catholiques*, cette purification de la Cloche, à laquelle on a toujours soin de procéder, avant de faire servir le *Signal* de l'Eglise au culte divin, doit faire comprendre au prêtre qu'il est lui aussi obligé, d'une manière plus particulière encore, à se purifier, à se sanctifier, à orner son âme de tout l'éclat des saintes vertus de son ordre, avant de se laisser promouvoir au sacerdoce ou à la charge pastorale. *Campana intertus exteriusque tota abluitur ; quo ritu intelligimus debere neminem ad pastoris munus evehi, nisi prius fuerit ab omni sorde peccati mundatus ; et Spiritus sancti virtute expiatus et sanctificatus.* (Part. III, sect. II, cap. 8.)

Il semble, en vérité, que ce soit presque un hors-d'œuvre de chercher à démontrer ici, par une suite quelconque de considérations, une doctrine qui, d'elle-même, est si parfaitement incontestable, à savoir que la pureté tant de l'âme que du corps est essentiellement la première vertu du prêtre.

En effet, dit là-dessus le Bienheureux Pierre Damien, qui devra jamais autant s'appliquer à purifier son propre cœur de toute souil-

lure, comme celui dont la fonction est de purifier même les souillures d'autrui : *Nonne prius curandi sunt a tumore proprii vulneris qui auferre morbos alienæ gestiunt pravitatis?* (De vita canonic.) C'est pourquoi saint Grégoire de Nazianze établit, comme un principe qui ne saurait souffrir d'exception, qu'il faut nécessairement se purifier soi-même avant de penser à purifier les autres; s'instruire soi-même avant de les vouloir enseigner; s'éclairer soi-même de la vraie lumière de la sagesse, avant de les vouloir illuminer; s'approcher soi-même de Dieu, avant de vouloir introduire les autres dans son sanctuaire; en un mot, se sanctifier soi-même, avant d'entreprendre de sanctifier les âmes d'autrui : *Purgari prius oportet, deinde purgare, sapientia instrui, atque ita demum alios sapientia instruere; lux fieri, et alios illuminare; ad Deum appropinquare, et ita alios adducere; sanctificari, et postea sanctificare.* (Orat. II.)

Au reste, tous les écrits des saints Pères sont pleins de semblables discours sur cette grande et suprême loi qui exige de tout prêtre, de la manière la plus absolue, qu'il soit inviolablement pur et sans souillure d'aucune sorte. Il faudrait transcrire ici des traités entiers que ces saints hommes nous ont laissés sur l'excellence de l'ordre sacerdotal, et sur les vertus qui en doivent être l'ornement et en quelque sorte la couronne. Mais nous n'ajouterons aux deux témoignages que nous venons de leur emprunter, qu'une dernière citation que nous prendrons de saint Grégoire, pape, où nous entendrons ce grand docteur exprimer, dans une doctrine vraiment apostolique, ce qui a rapport à cette pureté sacerdotale si rigoureusement exigée de tout ministre de l'Eglise.

« Il faut nécessairement, » dit-il, « que le prêtre soit pur, et » qu'il le soit non-seulement dans son corps, mais jusque dans les » pensées même de son cœur, afin qu'aucune impureté n'approche » de celui dont l'office est de purifier les âmes de ses frères des » souillures qu'elles contractent. En effet, qui ne comprend que » cette main surtout doit être pure, qui est constamment obligée » de s'employer à guérir les impuretés chez les autres; et qu'il » n'est d'ailleurs que trop vrai, qu'au lieu de rendre pur ce qu'elle » touche, elle ne ferait que le souiller davantage, si elle était elle-

» même au service d'un cœur déjà corrompu ? Et voilà pourquoi il » est écrit dans le prophète Isaïe : « Soyez purs, vous qui portez » dans vos mains les vases du Seigneur, c'est-à-dire vous-mêmes, » ô prêtres du Dieu vivant, qui portez au ciel par toutes les fonc- » tions de votre sacré ministère les âmes mêmes de vos frères, qui » sont plus véritablement que l'or et l'argent les vases ou plutôt » les temples vivants du Seigneur » : *Rector semper cogitatione sit mundus, quatenus nulla hunc immunditia polluat, qui hoc suscepit officii, ut in alienis quoque cordibus pollutionis maculas tergat; quia necesse est ut esse munda studeat manus, quæ diluere aliorum sordes curat, ne tacta quæque deterius inquinet, si sordida in se mens lutum tenet. Hinc namque per prophetam dicitur : Mundamini qui fertis vasa Domini. Etenim vasa Domini ferunt qui proximorum animas ad æterna sacraria perducendas in suæ conversationis fide suscipiunt.* (De cur. past., *part.* II, *cap.* 2.)

Concluons donc, avec ces saints docteurs, que le prêtre est déjà obligé de vivre dans une parfaite pureté de cœur par ce premier motif, qu'il est le médecin des âmes et le purificateur des consciences.

Examinons, en second lieu, s'il n'y est pas également obligé, en sa qualité de ministre de la parole.

Qui ne connaît cet oracle des saints livres, où Dieu, s'adressant au pécheur, lui dit avec une sorte d'indignation : « Comment oses-tu donc te permettre de raconter mes justices; et pourquoi ta bouche s'ouvre-t-elle pour expliquer aux hommes les conditions de mon alliance » : *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum ?* (Psal. XLIX.)

Jésus-Christ lui-même confirme un tel anathème porté contre les pécheurs, quand il dit aux Pharisiens, qui prétendaient avoir la véritable intelligence de la loi, et qui s'autorisaient de ce prétexte pour l'expliquer au peuple : « Comment vous est-il possible, étant mauvais, de dire des choses bonnes; attendu que l'homme bon peut bien tirer de bonnes choses du bon trésor de son cœur, mais l'homme mauvais n'en pouvant tirer que de mauvaises du mauvais

trésor de son cœur » : *Quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali.* (Matth. XII.)

Sans doute, le Seigneur ne veut point dire par là que le ministère de la prédication devient dangereux ou inutile dans la bouche des pécheurs ; puisqu'au contraire, il fait aux fidèles une loi très-expresse d'accomplir les enseignements qu'ils en reçoivent, en évitant toutefois d'imiter leurs actions coupables : *Quæ dicunt facite, quæ autem faciunt, facere nolite.* (Matth. XXIII.) Il ne veut point troubler la confiance des auditeurs; il veut seulement inspirer une légitime crainte à l'âme souvent trop rassurée du prédicateur : *Sed hæc dicta sunt, ne timeant qui audiunt a quocumque audiant : non ut securi sint qui dicunt bona et faciunt mala.* (S. AUG., *enarr. in Ps.* XLIX.)

Comme on le voit, c'est uniquement contre le prêtre lui-même qui l'annonce, s'il arrive qu'il ne soit point pur, que Dieu s'offense de l'outrage qui est fait à sa sainte parole. Malheureusement la prédication ne laisse pas que d'en souffrir beaucoup elle-même, à raison surtout de la privation des divines lumières, qui seules pourraient éclairer le prédicateur, et que Dieu lui refuse absolument, en vertu de la loi même de son être qui ne lui permet point de se révéler à d'autres qu'à des cœurs très-purs : *Invisibilem Deum colimus, qui nullorum corporeis oculis, cordibus autem paucorum mundissimis notus est.* (S. AUG., *enarr. in Ps.* CXIII.)

Il est donc nécessaire que le prêtre s'applique à bien purifier son cœur et ses lèvres, avant d'entreprendre d'annoncer au peuple la parole divine.

Au reste, il y sera d'autant plus excité qu'il se pénétrera davantage de la vérité de ce principe, que la voix du prédicateur n'est douce et agréable à l'oreille de Dieu, qu'autant que la beauté de son âme aura su plaire à ses divins regards : et c'est ce qu'explique admirablement saint Bernard, dans un de ses sermons sur le livre des *Cantiques*.

« Le Saint-Esprit, » dit-il, « nous montre combien Dieu se » plaît à la prédication de la vérité, quand elle est le fruit d'un cœur » pur. En effet, c'est au ministre de la parole que s'adresse le

» Seigneur quand il dit : « Votre voix m'est douce, et la beauté » de votre visage me ravit le cœur » : *Vox enim tua dulcis, et facies tua decora.*

« Cette beauté du visage, » poursuit saint Bernard, « n'est » autre chose que la pureté » : *Quid internæ decor faciei, nisi puritas.* Et le saint docteur conclut par cette admirable parole : « On » en a vu plusieurs en qui la pureté a bien su plaire à Dieu, sans » être accompagnée de la prédication ; mais celle-ci n'a jamais su » plaire dans aucun sans la pureté » : *In pluribus hæc absque prædicationis voce complacuit, illa absque isto nemine.* « En un mot, la » vérité ne se révèle point aux âmes impures, ni la sagesse divine » ne se communique point aux cœurs corrompus » : *Impuris non se ostendit veritas, non se credit sapientia.* (S. BERNARD., *in Cantic.*, serm. LXII.)

Il suit de ces principes, que le prêtre doit vivre constamment dans un parfait état de pureté, par ce second motif qu'il est ministre de la parole ou prédicateur.

Mais, comme il est en même temps sacrificateur, chargé d'immoler à Dieu des victimes, il convient d'examiner, si à ce nouveau titre il n'est pas également obligé, et d'une manière peut-être plus étroite encore, à la pureté, afin de ne souiller ni profaner en aucune sorte l'exercice d'un si saint ministère.

Considérons-le d'abord au point de vue d'un sacrificateur en général, abstraction faite de l'ordre particulier de son sacerdoce, ainsi que de la qualité des victimes qu'il a à offrir. Nous verrons ensuite ce qu'exige nécessairement de pureté dans le cœur du prêtre l'exercice du sacerdoce même de Jésus-Christ. Cependant, pour ne point nous engager sans nécessité dans une longue suite d'observations ou de raisonnements, laissons-nous instruire sur un tel sujet par un ancien qui avait étudié plus que tout autre la question des sacrifices.

« Il ne faut point croire, » dit-il, « que Dieu ait voulu établir » le sacerdoce sur une théorie quelconque de castes ou de privilé- » ges ; c'est-à-dire qu'il ait voulu que le prêtre descendît d'un sang » illustre parmi les familles de son peuple, ou qu'il fût absolument

» très-instruit dans les sciences tant sacrées que profanes : et la » raison qui nous en doit persuader, c'est que dans l'ordre des » avantages naturels, il ne saurait s'en trouver aucun qui soit de » nature à relever aux yeux de Dieu la dignité sacerdotale, ni qui » puisse ajouter un lustre nouveau au mérite réel du prêtre. Mais ce » que Dieu ne peut absolument ne point exiger de tout sacrificateur » qui se présente à lui pour lui offrir des victimes, c'est qu'il soit » avant tout un homme d'un cœur pur, d'une âme droite et sin- » cère, d'une vie pieuse et sainte ; un homme, dont toute l'acti- » vité se partage entre ce qui honore ici-bas la divinité et ce qui » contribue au bonheur de ses frères ; un homme enfin qui puisse » dire avec vérité et dans la sincérité de son âme : « Grâce à Dieu, » ces mains que je prête en ce moment à la religion, pour l'exer- » cice de fonctions sacrées et d'un ministère divin, ne se sont point » vendues en échange de présents corrupteurs ; ne se sont point » souillées du prix d'un sang innocent ; n'ont servi à rien de hon- » teux, ni d'injuste, ni de violent ; ne se sont prêtées, en un mot, » qu'à ce qui est honnête, louable, utile et digne de l'approbation » de tout homme juste, sage et ami de la vérité et de la vertu » : *Postulat Deus a sacrificante primum bonam mentem, sanctam, et in pietate exercitam, deinde vitam benefactis ornatam ; ut dum manus imponit, possit libera conscientia dicere : Manus hæ nec muneribus corruptæ, nec innocenti sanguine pollutæ sunt ; noxam, injuriam, vulnus, vim intulerunt nemini, nullæ rei turpi præbuerunt ministerium ; sed rebus honestis ac utilibus, quæ viris justis, honestis, sapientibusque probantur*. (PHILON., *Lib. de victimis*.)

On voit par là que la disposition principale que le prêtre doit apporter à l'exercice de sa fonction de sacrificateur, c'est qu'il s'approche de Dieu avec un cœur pur et sans tache, et avec des mains non moins saintes que le cœur. Que si le prêtre se peut rendre le témoignage que c'est, en effet, ainsi qu'il se présente à Dieu, qu'il ne craigne point, tout mortel qu'il est, de lui offrir des dons et des présents ; car ses offrandes ne consistassent-elles qu'en choses terrestres et périssables, Dieu s'engage néanmoins à les avoir pour

agréables, à cause de lui, et en faveur de la pureté des mains qui les lui présentent.

C'est ce qui lui fit tant agréer les sacrifices d'Abel et de tous les anciens justes, au temps des Patriarches. Mais le nombre des justes venant à diminuer chaque jour sur la terre, et les hommes n'offrant presque plus de sacrifices avec la pureté d'esprit et de corps, qui en est la forme la plus indispensable, Dieu résolut de se donner une famille de prêtres, qui n'eussent d'autres fonctions que de lui offrir des victimes pures, et qui ne s'étudiassent constamment eux-mêmes qu'à se maintenir purs et saints devant lui. On connaît suffisamment, sans qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, les divines instructions qui leur furent alors données, touchant la parfaite pureté dont ils devaient désormais environner toutes les fonctions de leur sacerdoce. On les retrouve à chaque page du *Lévitique* et des *Nombres*, qui sont, comme on sait, deux livres sacrés de cet âge solennel de la religion. Dieu ne s'y montre occupé que de la sainteté des sacrifices qui doivent être offerts à sa majesté; et parmi les devoirs innombrables qu'il y prescrit aux prêtres enfants d'Aaron, il insiste, avec un sentiment tout particulier, et des paroles qui révèlent comme une sorte de passion dans son cœur, sur l'obligation qu'il leur impose de se sanctifier avant de paraître à son autel.

En signe de la pureté sacerdotale, dont il fait une loi très-expresse au sacrificateur, il l'assujettit à de nombreuses purifications extérieures, et il affecte pour ainsi dire de ne lui prescrire que des habits de fin lin pour l'exercice de son ministère, afin que la blancheur de ses vêtements l'avertisse aussi, à sa manière, de l'éclatante sainteté qui doit en quelque sorte rayonner autour de lui, chaque fois qu'il se présente devant le Seigneur.

Cependant, nous apprenons de saint Augustin (*De Civit. Dei*, lib. XVII, et *Quæst. in Exod.*) que le sacerdoce d'Aaron n'avait été établi qu'en figure d'un plus excellent sacerdoce, dont celui d'Aaron ne devait être que l'ombre ou la figure prophétique. Les temps n'étaient point encore venus de produire au monde ce sacerdoce principal, avec toute la perfection de ses formes; et il entrait dans les secrets conseils de Dieu de ne faire ce riche présent aux hommes,

qu'après qu'ils y auraient été préparés par l'existence d'un premier ordre sacerdotal, dont l'universalité de ses rites ne serait, pour ainsi parler, que l'introduction à cet éminent sacerdoce que Dieu avait uniquement en vue en établissant celui d'Aaron. C'est pourquoi l'on peut dire que le sacerdoce éternel, dont Jésus-Christ devait être le fondateur et le premier pontife, a commencé en quelque sorte à Aaron lui-même, et qu'il s'est continué dans la famille de ce patriarche, sous le même état figuratif et prophétique, jusqu'à ce que le Fils de Dieu l'ait élevé, la veille de sa mort, à cette haute dignité que nous lui connaissons.

Mais il suit manifestement d'une telle doctrine que les prescriptions légales qui avaient pour objet la sainteté du sacrificateur, dans le sacerdoce aaronique, ne regardaient pas tant ces anciens pontifes de la Loi, que les prêtres du Nouveau-Testament, qui exercent aujourd'hui dans l'Eglise le sacerdoce même de Jésus-Christ. C'est donc surtout à ces derniers que s'adressaient directement tant de pressantes exhortations à la sainteté qui semblaient alors ne concerner que les prêtres enfants d'Aaron, dans les fonctions de leurs divers ministères autour de l'Arche et du Tabernacle ancien.

« Ils seront saints devant le Seigneur, » disait la Loi, en parlant des prêtres, « car, devant offrir de l'encens sur l'autel des » parfums, comment présumeraient-ils d'exercer une fonction si » sainte, à moins que d'être saints eux-mêmes » : *Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus; incensum enim Domini offerunt et ideo sancti erunt.* (Levit. XXI, 6.)

« J'entends, » disait encore le Seigneur, « que mes prêtres soient » saints, afin que les hommes aperçoivent comme un admirable » écoulement de ma sainteté dans le merveilleux éclat de celle de » mes ministres » : *Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi.* (Levit. X, 3), *id est agnoscar sanctus ex sanctitate ministrorum.* (Glos.)

Mais la parole qui semblait plus particulièrement consacrée, chez le peuple ancien, pour rappeler aux prêtres l'obligation où ils étaient de vivre constamment dans la sainteté, c'est celle qui faisait découler cette même sainteté des prêtres de la sainteté même des vases

qu'ils avaient à toucher de leurs mains dans les sacrifices : *Mundamini qui fertis vasa Domini.* (Isai. LII.)

Qui ne voit ici que de tels oracles qui avaient à peine une ombre de vérité par rapport aux prêtres de l'ancien peuple, ne sont vrais, dans la rigueur des choses, qu'à l'égard des prêtres du peuple chrétien? Dira-t-on par exemple que les coupes d'or ou d'argent qui servaient au ministère du tabernacle, fussent, dans toute la vérité du langage, les vases sacrés du Seigneur? Mais comment n'aperçoit-on pas, à l'éclatante lumière du christianisme, que le vrai, l'unique vase, le vase par excellence du Seigneur, c'est le corps même de Jésus-Christ, dans lequel la divinité tout entière s'est renfermée comme dans un vase? On entend par là le véritable sens de cette parole prophétique qui ordonne aux prêtres de se purifier soigneusement de toute souillure, par le motif si puissant qu'ils portent dans leurs mains le vase éternel de la divinité, qui est le corps même de Jésus-Christ mystérieusement immolé sur l'autel par leur ministère.

Que si cependant par les vases du Seigneur, on veut entendre à la lettre ceux qui servent extérieurement au ministère de l'autel, combien purs devront être, sous ce nouveau rapport, les prêtres de la loi de grâce, qui ne tiennent point seulement dans leurs mains des vases d'or, spécialement consacrés au service divin, mais des vases où s'accomplit en mystère la mort même du Seigneur : *Quanto mundiores esse oportet qui non solum vasa aurea debent tractare, sed etiam illa in quibus Domini mors exercetur.* (S. Aug., *in psalm.*)

Sur quoi saint Jean Chrysostome s'écrie, avec son éloquence accoutumée : « Oh ! quelle merveilleuse main que celle du prêtre ! Se » pourrait-il qu'elle ne brillât pas devant Dieu d'un éclat supérieur » à celui du soleil lui-même, quand il lui appartient de toucher à » son gré, jusque même à la diviser en quelque sorte, la chair » vivante d'un Dieu? Quelle pureté pourrait désormais suffire à » cette bouche que remplit un feu tout spirituel, à cette langue » toujours fumante du sang divin qui la rougit sans cesse, au mi- » lieu des mystères les plus saints et les plus redoutables » : *Quo solari radio non splendidiorem oportet esse manum carnem hanc divi-*

dentem, os quod spirituali repletur igne, lingua quæ tremendo nimis sanguine rubescit. (S. Joan. Chrys., hom. vi, *ad popul. Ant.*)

Et toutefois, là n'est peut-être pas encore ce que le saint docteur a écrit de plus merveilleux à la gloire de cette incomparable pureté de l'ordre sacerdotal. Ce grand homme en avait conçu, en effet, une si haute estime, et les yeux de son âme s'étaient sentis si fortement éblouis du divin éclat dont elle brille dans l'ordre surnaturel de la foi, qu'il n'hésite pas à avancer, dans un langage de plus en plus riche, que s'il plaisait à Dieu de transporter au ciel, pour quelques instants, un prêtre de la terre, encore chargé de son corps, comme d'un lourd vêtement, et sujet par conséquent à la mortalité; l'éclat de sa pureté le ferait prendre encore, dans ces lieux cependant si proches de la gloire de la majesté de Dieu, pour le premier des esprits célestes, et pour un des princes les plus élevés dans les sublimes hiérarchies des cieux : *Idcirco necesse est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret.* (Ibid., lib. iii, *de sacerdotio.*)

Au reste, on trouvera qu'il n'y a point lieu de s'étonner d'une telle hardiesse de langage, si l'on veut considérer attentivement que cette pureté secerdotale, d'où se tire, comme on vient de voir, l'idée de la souveraine excellence du prêtre, devrait surpasser, en effet, l'immortelle pureté des esprits célestes, et peut-être en un sens, si d'ailleurs, sous d'autres rapports, cette proposition ne devait point paraître trop téméraire, la pureté même de la très-sainte Vierge mère de Dieu.

Mais, afin d'entrer, s'il est possible, dans le cœur même d'un tel sujet, il convient de prêter une particulière attention à quelques paroles que nous allons citer de saint François d'Assise, et que ce vénérable patriarche de la vie monastique avait coutume de répéter souvent aux prêtres de son ordre : « Mes bien-aimés Frères, » leur disait-il, « s'il est juste d'honorer d'un culte suréminent cette bien-
» heureuse Vierge, à cause qu'elle a porté le Fils unique de Dieu
» dans ses très-chastes entrailles; et si le glorieux sépulcre où a
» reposé seulement quelques heures le corps inanimé du Sauveur,
» est devenu par cela seul, pour tous les chrétiens et pour tous les

» siècles, l'objet d'une incomparable vénération; quelle estime ne » devons-nous point avoir de vous qui exercez chaque jour des » fonctions plus hautes encore que celles même de la très-sainte » Vierge, et dont le cœur devient si souvent, par l'hôte divin qui » y repose, plus glorieux encore que le sépulcre qu'avait chanté » Isaïe : d'où il suit, ô mes Frères, que votre sainteté devrait sur- » passer en quelque sorte la sainteté même de la Mère de Dieu, » n'ayant plus à toucher comme elle Jésus-Christ son Fils dans » l'humble état de la mortalité, mais bien Jésus-Christ ressuscité, » vainqueur de la mort, et en possession de la gloire qui lui con- » vient comme Dieu dans l'éternité » : *Audite, fratres mei, si B. Virgo honorificatur (ut par est) quæ ipsum portavit in sanctissimo utero suo : Si sepulcrum, in quo per aliquod tempus jacuit sic veneratur ; quantum debet sanctus esse, et justus, et dignus, qui non jam moriturum, sed in æternum victurum, et glorificatum contrectat manibus, corde et ore sumit, et aliis ad sumendum præbet !*

En effet, si nous entendons toute la pensée de ce saint homme dont la doctrine, comme on sait, n'a pas été moins séraphique que la vie; nous n'aurons point de peine à reconnaître, (toutefois avec une sage mesure qui ne diminue en aucune sorte l'incomparable dignité de la Mère de Dieu, et ne touche en rien à aucune de ses incommunicables prérogatives) que le prêtre devrait être rigoureusement plus pur et plus saint que la très-sainte Vierge elle-même, par cette raison profonde, que l'état de Jésus-Christ dans ses mystérieux rapports avec sa très-sainte Mère, aux jours de l'Incarnation, a été un état d'humiliation et d'opprobre, dans lequel l'Homme-Dieu, devenu volontairement l'unique caution des pécheurs, a voulu porter en sa chair mortelle la ressemblance du péché lui-même. Or, il semble que dans un tel état, le péché doive paraître moins antipathique à la nature d'un Dieu qui porte déjà sur lui la marque du pécheur ; et il est peut-être vrai que, sous ce rapport, la pureté était une condition moins rigoureuse et moins indispensable chez la Vierge Marie, qu'elle l'est réellement chez le prêtre.

Celui-ci n'a plus en effet à traiter au saint autel avec la victime publique du genre humain actuellement chargée de toutes les ini-

quités de la terre : *Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum*. (Isai. LIII, 6.) Il n'est plus en présence de ce mystérieux lépreux que les saints prophètes pouvaient prendre pour un homme tout couvert de crimes : *Et nos putavimus eum quasi leprosum* (Ibid., V, 4) ; tant il leur appparaissait humilié sous ce poids honteux. Qui ne voit que le Saint des saints, l'innocence même « ne » devait pas éternellement paraître en pécheur ; et que celui qui » n'avait jamais commis de péché, n'en devait pas être toujours » revêtu? Il était chargé des péchés des autres, il s'en est déchargé » en portant la peine qui leur était due ; et ayant acquitté par sa » mort ce qu'il devait à la justice de Dieu pour nos crimes, il est » rentré, en ressuscitant d'entre les morts, dans les droits de son » innocence. » (BOSSUET, *2e Serm. pour le jour de Pâques*.)

D'où il suit, selon la doctrine du saint Apôtre, qu'il a suffi d'une seule immolation de cette victime publique et universelle du genre humain, et de la glorification qui a suivi ce grand sacrifice, pour changer si essentiellement et à jamais, ce premier état de Jésus-Christ ; que depuis sa résurrection, la seule ressemblance du péché lui est aussi naturellement antipathique que le péché même. Aussi quand il renouvelle chaque jour, au milieu de nous, par le ministère des prêtres, cette mystérieuse immolation qui sanctifie perpétuellement le monde, il s'offre aux yeux de notre foi en pleine possession de sa gloire essentielle et d'une divine incorruptibilité : en sorte qu'il n'est plus au saint autel qu'en l'état d'un pontife saint, innocent, sans tache, infiniment séparé des pécheurs ; c'est-à-dire, plus éloigné du péché et de la moindre de ses apparences, que les cieux les plus élevés ne sont éloignés de la terre : *Ut nobis esset Pontifex sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et excelsior cœlis factus*. (Hebr. VII, 26.)

D'où nous conclurons encore une fois, avec saint François d'Assise, que si la très-sainte Vierge a dû être la plus sainte des créatures, pour mériter de porter dans son sein virginal le Fils unique de Dieu dans l'état de sa mortalité, et quand il était encore une victime d'expiation dévouée à la mort pour les péchés du monde ; combien mieux, devra être pur et saint, parfaitement innocent et sans

tache le prêtre qui se voit associé par Jésus-Christ même à sa vie immortelle et glorieuse, et à des mystères si purs et si saints que la très-sainte Mère de Dieu se croirait avec raison infiniment moins digne de les traiter, qu'elle a pu l'être de prêter son sein à l'accomplissement de celui de l'Incarnation : *Quantum debet esse sanctus, et justus et dignus, qui non jam moriturum, sed in æternum victurum et glorificatum contrectat manibus, corde et ore sumit, et aliis ad sumendum præbet !...*

Certes, que pourrait-on ajouter à de telles considérations, pour donner aux prêtres la juste mesure de la pureté qu'ils doivent apporter à la célébration des mystères divins dont ils sont établis les ministres. Faut-il s'étonner après cela, d'entendre un Clément d'Alexandrie, avancer qu'il n'y a que ceux qui sont purs qui soient véritablement prêtres : *Soli qui puram agunt vitam sunt Dei sacerdotes.* (Strom. *lib.* III); comme si ce grand docteur, qui fut le théologien par excellence de la sainte et savante Eglise d'Alexandrie, ne faisait nul cas de l'ordre sacerdotal, après la perte de la pureté qui en est à ses yeux le resplendissement en quelque sorte nécessaire.

Au reste, de semblables propositions ne sont point rares dans les écrits des saints Pères. Qui ne connaît cette autre parole si souvent citée de saint Jean Chrysostome, ou plutôt de l'auteur d'un ouvrage inachevé sur saint Matthieu qui figure parmi ses œuvres et qui est en effet digne et du nom et de la doctrine du saint docteur, où il est dit : « Tout prêtre, il est vrai, n'est point saint, mais il n'y a point de saint qui ne soit prêtre : » *Non omnis sacerdos sanctus, sed omnis sanctus est sacerdos.* (Oper. imperf. in Matth., *homil.* XLIII.)

Ce n'est point ici le lieu de déterminer d'une manière absolue le sens qu'on doit attacher à de telles propositions. Il suffit qu'on aperçoive l'intention première qu'ont eue ces saints hommes de répandre dans la société chrétienne et surtout dans l'ordre sacerdotal lui-même des maximes, qui, par l'étrangeté même, ou si l'on veut, par la hardiesse de la forme, frappassent plus fortement les esprits, et persuadassent à tous généralement, que le caractère le plus essentiel du prêtre, et sans lequel le sacerdoce lui-même pourrait à peine se concevoir, c'est la sainteté.

Aussi l'Eglise, épouse immaculée du Sauveur, semble-t-elle n'a-

voir qu'une seule préoccupation, au milieu des combats de son pèlerinage, à savoir celle de veiller à la sainteté de ses prêtres. De là ses antiques constitutions qui ont fixé, pour toute la suite des siècles, les règles si salutaires de la vie sacerdotale ; de là ses nombreux conciles, où la sagesse de ses pontifes vénérables a paru presque divine, dans le choix des moyens qui devaient le plus contribuer à sanctifier ses ministres ; de là ces vœux irrévocables dont elle a fait une loi à tous ceux qui veulent s'approcher de l'autel pour en traiter les mystères; de là cette barrière infranchissable qu'elle a établie, ce mur de séparation qu'elle a élevé entre eux et le monde, afin que l'air contagieux qu'on y respire ne vînt point souiller des cœurs qui ne sauraient jamais être assez purs.

Mais il faut l'entendre s'exprimer elle-même sur un tel sujet, et admirer avec quelle force et à la fois avec quelle simplicité de doctrine elle propose la sainteté à tout l'ordre sacerdotal, comme une conséquence nécessaire de la sainteté même des divins mystères dont les prêtres sont ici-bas dans les mains de Dieu les instruments et les ministres.

Voici en effet ce qu'elle enseigne dans la XXIIe session du saint concile de Trente, touchant cette pureté plus qu'angélique qui doit orner et pour ainsi dire *diviniser* l'âme du prêtre, chaque fois que celui-ci monte à l'autel pour y offrir le saint sacrifice de la messe[1]. « Si c'est une vérité incontestable, » dit-elle, « et si nous sommes » obligés de convenir qu'il ne se peut exercer sur la terre une fonc- » tion aussi sainte ou aussi divine que celle qui se rapporte au » mystère redoutable de l'Eucharistie, dans lequel cette vivante » hostie qui nous a tous réconciliés par sa mort à Dieu son Père, » s'immole encore chaque jour sur nos autels par le ministère des » prêtres ; ne s'ensuit-il pas que ceux dont les mains servent selon » sa volonté à l'accomplissement de si grands mystères, doivent » apporter tout leur soin et toute leur application à s'acquitter de » cette fonction si auguste avec la plus grande pureté de cœur qu'il

[1] « Il faut que le prêtre, pendant les saints mystères, soit tout à fait divi- » nisé, c'est-à-dire pleinement absorbé dans les choses divines. » (OLIER, *Explicat. de la Messe*, chap. 2e.)

» soit possible à des hommes d'avoir ici-bas » : *Quod si necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum a Christi fidelibus tractari posse, quam hoc ipsum tremendum mysterium, quo vivifica illa hostia, qua Deo Patri reconciliati sumus, in altari per sacerdotes quotidie immolatur; satis etiam apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia et puritate peragatur*. (Sess. XXII).

Mais bien longtemps avant qu'une telle doctrine sur la sainteté sacerdotale eût été formulée dans les décrets des conciles ou dans d'autres monuments anciens ou nouveaux de la tradition catholique, l'Église elle-même toujours divinement inspirée avait su l'écrire d'une manière plus auguste encore, ce semble, et au moyen de caractères plus sensibles, plus éloquents et en quelque sorte plus ineffaçables, dans deux des plus vénérables formes de la liturgie sacrée de la sainte Messe; nous voulons parler de l'éclatante blancheur des linges qui doivent servir au ministère de l'autel, et du rite sacré selon lequel le prêtre lave ou purifie ses mains, à la vue de tout le peuple, dans cette partie du sacrifice qui précède presqu'immédiatement celle où s'accomplissent les mystères.

Il nous semble en effet que des milliers de traités répandus dans les livres des saints docteurs eussent-ils pour unique objet d'établir par toutes sortes de considérations, que la pureté est absolument indispensable à tout ministre des saints autels, auraient encore moins de force pour en persuader les consciences sacerdotales, que la vue continuelle de ce double symbole de la religion que l'Église remet chaque jour sous les yeux de ses prêtres dans la solennité des augustes formes du saint sacrifice.

Aussi, nous proposons-nous d'étudier ici ces deux mystérieux détails de la sainte Messe, afin d'y découvrir à la suite des plus illustres interprètes de la liturgie sacrée, ou plutôt avec l'Église elle-même, comme une perpétuelle promulgation de cette grande loi qui domine toute la doctrine du sacrifice, en vertu de laquelle le prêtre ne doit s'approcher de l'autel qu'à la divine lumière de l'innocence du cœur et de la pureté du corps.

C'est une doctrine fondée sur les principes les plus incontestables

de la symbolique chrétienne, que les conditions matérielles dans lesquelles se doivent trouver les linges destinés à servir au ministère de l'autel, sont une figure de dispositions analogues dans l'ordre moral, dont Dieu fait une loi formelle au prêtre lui-même qui est appelé à s'en servir. Observons d'abord par rapport à ces linges, que les uns font partie du vêtement sacerdotal, tandis que les autres sont destinés à couvrir l'autel ou à recevoir immédiatement les dons consacrés. Mais nous allons voir que les uns comme les autres sont un symbole de la parfaite pureté que le prêtre doit apporter à l'exercice de ce très-saint ministère.

Et pour entrer dans le détail par celui de ces linges qui est le principal parmi ceux qui font partie du vêtement sacré que le prêtre porte à l'autel; nous allons dire ce qu'est l'aube, de quelle matière elle est faite, quel degré de blancheur elle doit avoir, et enfin ce qu'elle signifie, dans l'esprit de la liturgie catholique.

L'aube est cette tunique de couleur blanche qui a la forme d'une robe longue et ample, et qui descend du cou et des épaules du prêtre jusques à ses pieds. Elle est faite de fin lin, suivant la tradition constante de l'Église; et c'est de là que lui sont venus, selon les temps et les lieux, les divers noms qu'elle a portés dans le langage ecclésiastique. L'ordre romain en parle en la désignant d'abord sous le nom de *dalmatique de lin : Dalmatica linea ;* Yves de Chartres la nomme à peu près de même : *tunica linea,* c'est-à-dire *robe de lin ;* et l'ordre romain en parle encore ailleurs, et ne lui donne d'autre nom que celui *d'habit de lin* en général, *linea*, de la même manière qu'on dit aujourd'hui *alba*, à cause qu'elle est en effet dans le culte de l'Église, le linge ou le vêtement de lin par excellence.

Mais, c'est ici le lieu de montrer que ce n'est point sans raison que l'Église a choisi le lin, pour en composer l'un des principaux ornements que porte le prêtre dans l'exercice des fonctions sacrées du saint ministère. On sait que le lin ne reçoit pas de la nature cette blancheur qui en fait la beauté et par là même le prix. Il faut que l'art vienne cette fois au secours de la nature, et ce n'est qu'à force d'avoir été frappé, brisé, travaillé, lavé, tourmenté en quelque sorte sous les coups les plus violents et les plus répétés, qu'il par-

vient enfin à cette blancheur éclatante qui le dispute à celle même de la neige.

Or, le lin est sous ce rapport une parfaite image de la pureté qui doit orner l'âme du prêtre. Celui-ci ne reçoit point non plus de la nature la sainteté et la perfection des vertus qui lui conviennent. Il naît dans le péché, ainsi que le reste des hommes; il porte en lui les mêmes inclinations vers le mal; il éprouve les mêmes difficultés pour accomplir le bien; il subit les lois de la même concupiscence; et après même que le péché, source unique de tous ces désordres, a été entièrement détruit en lui, les suites néanmoins lui demeurent comme une rouille invétérée de sa nature déchue : par où l'on voit que le premier fond de l'âme du prêtre n'est en lui, comme chez le reste des hommes, qu'une source infectée et empoisonnée qui ne peut engendrer naturellement que l'ignorance de l'esprit et la dépravation de la volonté.

Mais de même qu'en ce qui a rapport au lin, c'est le travail et l'art de l'ouvrier qui parviennent à corriger et à transformer la nature; ainsi chez le prêtre, ce seront les exercices multipliés d'une austère pénitence, les combats incessants de l'esprit contre la chair, la résistance de l'homme nouveau à toutes les provocations du vieil homme, la continuelle mortification de tous les sens, et de ceux de l'âme plus encore que de ceux du corps; en un mot, le travail persévérant d'une volonté forte et généreuse s'appliquant constamment à se vaincre elle-même, qui parviendront enfin à dompter en lui la nature, à la corriger, à la changer, à la soumettre presque entièrement à l'empire de la raison ou aux mouvements surnaturels de la grâce : en sorte que d'un homme naturellement porté au mal, à l'égal de ses semblables, la continuelle violence qu'il aura appris à se faire l'ait rendu, autant du moins que l'homme en est capable ici-bas, parfaitement maître de lui-même, fidèle observateur de l'esprit comme de la lettre de la loi, et d'autant plus saint qu'il se sera fait volontairement plus de violence : *Tantum proficies quantum tibi vim intuleris.* (S. Hieron., epist. *ad Nepot.*)

C'est, au reste, ce que dit le pape Innocent III dans les paroles qui suivent, que nous prenons dans son livre *des saints Mystères de*

l'autel : Sicut enim linum candorem quem ex natura non habet, multis tunsionibus attritum, per artem acquirit; sic et hominis caro munditiam, quam non obtinet per naturam, multis castigationibus macerata, sortitur per gratiam. (Lib. I, cap. 51.)

Nous verrons bientôt les conséquences pratiques qui découlent pour le prêtre d'une telle doctrine; mais il convient auparavant, dans l'intérêt même de ces conséquences qui n'en deviendront que plus légitimes, d'exposer dès à présent un second symbolisme, que les liturgistes ont généralement vu dans cette robe de fin lin, dont nous recherchons après eux les mystérieuses figures.

On sait que le prêtre à l'autel n'exerce point un ministère privé, puisqu'au lieu d'y paraître en son propre nom, il n'y paraît qu'au nom et comme l'envoyé d'un plus grand Pontife, dont il n'est auprès des hommes que le représentant visible. D'ailleurs, son sacerdoce dépend si essentiellement et d'une manière si absolue du sacerdoce même de Jésus-Christ, qu'il n'y a dans la vérité qu'un seul prêtre, un seul pontife au ciel et sur la terre, qui est le Christ Notre-Seigneur, Fils unique de Dieu et sauveur des hommes : *Est quidem unus Pontifex magnus Dominus noster Jesus Christus; sed ille non solum sacerdos, sed et sacerdotum sacerdos est: et non solum pontifex, sed et pontificum pontifex.* (ORIGEN., *in Levit.*, hom. VI.)

C'est pourquoi, dans toutes les actions du prêtre à l'autel, et jusque dans les moindres particularités de ses vêtements, c'est Jésus-Christ qu'il y faut chercher, c'est Jésus-Christ qu'il y faut voir, c'est lui seul qu'il y faut étudier.

Ainsi, pour ne point sortir du sujet que nous traitons, il est hors de doute que le symbolisme de l'aube ne doive se prendre dans les mystérieux rapports de ce vêtement sacré avec la personne même de Jésus-Christ : en sorte que le fin lin de l'aube et son éclatante blancheur figurent la sainteté ou la parfaite innocence de Jésus-Christ avant de figurer celle du prêtre.

Mais à ce point de vue, un tel symbolisme s'agrandit pour nous de toute la majesté de Jésus-Christ même, et nous met dans la nécessité d'étudier, à la divine lumière de sa parole, la parfaite innocence et l'ineffable pureté de son humanité sainte.

Une première considération, qui nous paraît propre à jeter un commencement de lumière sur ce qui a rapport à cette souveraine excellence de la pureté de Jésus-Christ, c'est qu'en dehors de la sainte humanité du Sauveur, il n'y a rien au monde qui mérite d'être appelé pur. Les oracles divins nous enseignent que nul homme n'est sans péché : *Nullus hominum sine peccato.* (Prov. xx, 9.) Ils ajoutent, en parlant des anges : « Les astres des cieux eux-mêmes » ne sont point purs devant Dieu, et son œil a découvert des ta- » ches dans les milices mêmes de ses anges » : *Astra quoque non sunt munda in conspectu ejus; et adversus angelos suos perversum quid excogitavit.* (Job xxv, *vers.*, S. Hieron., *in Ezech.* xviii.) Que si des natures si glorieuses et si sublimes ne sont point sans tache aux yeux de leur créateur, que penser des pauvres mortels qu'emprisonne et qu'accable de son poids une chair fragile : *Sin autem sublimis illa natura peccato non caret, quid dicendum est de hominibus, qui fragili carne circumdati, debent loqui cum Apostolo : « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? »* (Rom. vii, 24, et S. Hieron., *Ibid.*, ut supra.)

Cependant la même Écriture, qui parle ainsi de l'homme et qui tient un tel langage par rapport aux anges, dit au contraire de Jésus-Christ : « Quant à celui-ci, il n'a jamais fait de péché, et de » sa bouche n'a pu jamais sortir une parole quelconque de men- » songe » : *Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.* (I Petr. ii, 22.)

Mais ce n'était point assez pour l'honneur de cette souveraine excellence de la sainteté de Jésus-Christ, qu'elle se trouvât établie par les témoignages les plus exprès de la sainte Ecriture ; il entrait dans les conseils de Dieu de la préconiser plus hautement encore devant les hommes, en rendant en quelque sorte sensible à leurs yeux le merveilleux éclat de cette pureté sans tache de la sainte humanité de son Fils. C'est dans un tel dessein si digne de son infinie sagesse, qu'il a voulu que les mêmes Écritures divines conservassent à jamais, dans une des plus merveilleuses pages de l'Évangile, la douce image et comme le tableau vivant de cette souveraine et parfaite innocence de Jésus-Christ.

Il n'est pas de chrétien qui n'ait mille fois lu, ne fût-ce que dans son livre de prières, ce que les évangélistes rapportent de la glorieuse transfiguration du Sauveur au Thabor. Selon le texte sacré, il arriva soudain, à la vue et en présence même des trois disciples que le Fils de Dieu venait de choisir, par un privilége plein de mystère, pour les rendre les heureux témoins de sa gloire; que son auguste face resplendit à l'égal du soleil lui-même, et que ses vêtements tout rayonnants de lumière devinrent blancs comme la neige, et d'une blancheur, ajoute saint Marc, que nul foulon sur la terre ne saurait jamais égaler: *Et resplenduit facies ejus sicut sol, et vestimenta ejus facta sunt splendentia, et candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.* (Matth. XVII et Marc. IX.)

Au reste, il est facile d'apercevoir ici, par tout l'ensemble des circonstances de la transfiguration du Sauveur, que le dessein principal de son Père céleste a été de l'accréditer auprès des hommes, par un témoignage essentiellement divin, et de les disposer par là à n'attendre que de lui et de ses suréminentes vertus le remède à tous les maux de l'humanité: *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui: Ipsum audite.*

Ainsi, c'était manifestement à l'aide de sa parfaite innocence qu'il devait guérir la corruption de notre nature dégradée; et, par la vertu de sa pureté incomparable, laver et purifier à jamais toutes les impuretés du genre humain. De là vient qu'il n'y a rien aussi, dans le mystère de la transfiguration, qui se déclare aussi visiblement que la parfaite innocence ou la pureté sans tache de Jésus-Christ.

Et d'abord, l'intérieure pureté du cœur nous y est figurée par le merveilleux resplendissement de sa face, qui est comme on sait le propre miroir de l'âme et en retrace toute la beauté : on y voit ensuite éclater la parfaite pureté du corps, en même temps que la sainteté des œuvres, sous l'emblème de la blancheur de ses vêtements, par cette raison profonde que le corps et les œuvres, ainsi que le dit saint Jérôme (lib. I, *cont. Jovinian.*), sont comme un

double vêtement de l'âme [1] : ce qui semble indiquer que cette ineffable vision du Thabor a eu principalement pour objet de faire entendre aux Apôtres, que tout en Jésus-Christ était si pur et si saint, qu'il devenait nécessaire que tant de sainteté et d'innocence eussent enfin une sorte de rejaillissement en dehors de l'âme même, et qu'elles se révélassent jusque dans les vêtements du Sauveur, comme une douce et ravissante impression de la pureté même de l'âme d'un Homme-Dieu.

Mais il convient d'admirer ici le merveilleux contraste que présentent, sous ce rapport, les deux chefs, ou si l'on veut, les deux représentants officiels de l'humanité : nous voulons parler du premier et du second Adam ; de celui qui nous engendre pour la mort et de celui qui nous régénère à la vie; de celui qui ne nous a laissé en héritage que le péché et toutes les calamités qui en sont la suite, et de celui qui, en nous faisant part de sa justice, nous a communiqué par là de légitimes droits à l'héritage même des cieux.

Qui ne sait que les vêtements qui furent donnés au premier n'eurent d'autre objet que de couvrir en lui la honte de sa criminelle prévarication ; et nous venons de voir, quant au second, que chez lui les vêtements devinrent comme une éclatante auréole de la sainteté même de l'âme. Cependant, il entrait dans la sage économie des desseins divins, que de même que le vêtement du juste devait porter la marque et être en quelque sorte la manifestation de sa justice, ainsi celui du pécheur devait révéler à sa manière toute l'ignominie et la confusion de son âme.

Aussi, est-ce bien là ce que nous enseigne l'Écriture par rapport au premier homme, c'est-à-dire par rapport au premier pécheur. Elle nous représente ce même Dieu qui s'était montré si grand et si magnifique dans ses dons avant le péché, devenu tout à coup un dis-

[1] Nous remarquons ici que sous ce même emblème des vêtements transfigurés de Jésus-Christ, Origène a entendu les paroles mêmes du Sauveur et toute la doctrine de son Evangile : *Vestimenta autem Jesu sermones sunt et litteræ Evangeliorum quibus indutus est.* (ORIGEN., *Comment. in Matth.*)

pensateur si avare de ses biens, que voulant couvrir la nudité de nos premiers parents Adam et Eve, il ne trouve à leur offrir dans une si grande nécessité que quelques peaux d'animaux, dont il leur compose, on dirait presque comme à regret, de grossières tuniques : *Fecit Dominus Deus Adæ et uxori ejus tunicas pelliceas, et induit eos.* (Gen. III.)

Ainsi, les vêtements de ces premiers pécheurs consistent en quelques misérables dépouilles d'animaux morts. On sent encore, pour ainsi dire, l'odeur de la pourriture, et l'on croit apercevoir les hideux cadavres qu'on vient de dépouiller pour vêtir l'homme coupable. Et ce qu'il y a ce semble encore de plus humiliant, c'est qu'un tel vêtement est désormais le seul qui convienne avec justice à l'état de dégradation que le péché vient de produire dans l'homme. Celui-ci ne peut plus, en effet, se revêtir de cette ignoble dépouille des animaux, sans y voir la triste image de cette nouvelle condition de la mortalité qui est devenue le juste châtiment de son crime, et tout à la fois la figure de cette fragilité ou de cette naturelle infirmité de la chair, qui s'attachera désormais à lui comme un vêtement de corruption et de misère : *Illæ ergo tunicæ de pellibus erant ex animalibus sumptæ. Talibus enim oportebat indui peccatorem. Pelliceis, inquam, tunicis, quæ essent* MORTALITATIS, *quam pro peccato acceperat, et* FRAGILITATIS *ejus, quæ ex carnis corruptione veniebat, indicium.* (ORIG., *in Levit.*, hom. VI.)

Au reste, cette mystérieuse dispensation de la justice divine, par rapport au vêtement de l'homme pécheur, se perpétue en quelque sorte, pendant toute la durée des siècles, chez les descendants de ce père malheureux et coupable, en ce que, par un conseil divin de cette souveraine Providence, dont la sagesse gouverne le monde, ils continuent toujours de se vêtir généralement de laine, qui n'est, comme on sait, que la dépouille même des animaux. Car, bien que « les habits que le luxe rend si superbes, et où il se mêle tant » de mollesse et d'orgueil [1], » dissimulent leur origine sous la richesse et la somptuosité des tissus dont on les fait, il n'en est pas

[1] BOSSUET, *Elévat. sur les Myst.*, XIIIe élévat. de la VIe sem.

moins vrai que c'est toujours la dépouille des animaux, et qu'à cet égard ils conservent par rapport à nous leur caractère originel, qui en fait, ainsi qu'il a été dit, une lamentable figure du péché et de ses suites si malheureuses.

Cependant, par là même que l'Eglise ne participait point à la commune malédiction du genre humain, et qu'au lieu de descendre par la chair d'un père coupable, elle avait été formée spirituellement dans le cœur même d'un Dieu, d'où elle avait jailli sous l'emblème d'une onde mystérieuse et sainte [1]; comment eût-elle pu choisir cette même dépouille des animaux pour en composer le vêtement sacré de ses ministres ! Qui ne voit que de cette sorte ils eussent porté la marque du vieil homme ou de l'homme du péché, quand ils devaient uniquement porter celle de l'homme nouveau, le réparateur des fautes de l'ancien et le parfait modèle de la justice? C'est pourquoi l'Eglise leur devait de ne les point vêtir de laine, à l'image du premier Adam le prévaricateur. Il convenait, au contraire, qu'il leur fît un vêtement d'une origine plus pure, qui pût devenir à son tour un symbole mystérieux de la parfaite innocence du second Adam, le restaurateur de la justice et la véritable forme de la sainteté. Aussi, est-ce dans un tel dessein, si digne des merveilleuses économies de la sainte Eglise, que celle-ci a choisi le lin, de préférence à toute autre matière, pour en composer cette robe sacerdotale que porte le prêtre à l'autel.

Si, en effet, on considère avec une certaine attention la nature particulière de ce blanc tissu que l'Eglise réclame pour servir aux fonctions sacrées du ministère sacerdotal, il ne sera point difficile de se convaincre, qu'au lieu de présenter un caractère quelconque d'impureté, semblable à celui qu'on vient d'observer dans la laine, à raison de son origine; celui-ci présente, au contraire, des caractères très-remarquables de pureté, puisqu'en outre que sa blancheur surpasse en éclat celle de la toison la plus blanche, il lui est encore

[1] Tous les docteurs catholiques ont vu une figure de l'Eglise dans cette eau qui coula du cœur de Jésus-Christ, au moment où la lance d'un soldat venait de l'ouvrir, par une mystérieuse dispensation de Dieu même.

de beaucoup supérieur, en ce qu'il est le produit d'une plante vierge, ou plutôt d'une fleur dont les couleurs douces et variées deviennent chaque année, au retour du printemps, l'un des plus riches ornements des vertes campagnes.

Des considérations qui précèdent, il nous reste donc à conclure, avec Guilhaume Durand, que l'aube qui est faite d'un fin lin a par là même le privilége de rendre de plus en plus saillants les merveilleux contrastes qu'il a plu à Dieu d'établir entre la chute primitive et la rédemption qui l'a réparée, et tout à la fois de figurer à sa manière ce renouvellement de vie spirituelle et divine, dont Jésus-Christ a fait surabonder les trésors sur l'humanité rachetée : *Secundum quod capiti scilicet Christo convenit alba quæ est lineum vestimentum longissime distans a tunicis pelliceis quæ ex mortuis animalibus fiunt, novitatem vitæ significat quam Christus habuit et docuit.* (Ration. divin. offic., *lib.* III, *rub. de alba.*)

Ainsi, que l'on considère l'aube en tant qu'elle est faite d'un lin qui n'est parvenu à ce degré de blancheur qui le rend si éclatant, que parce qu'il a été brisé, travaillé en tous sens, et comme tourmenté par la main de l'ouvrier; ou qu'on la considère comme le vêtement de l'homme nouveau, qui est Jésus-Christ, et au point de vue du contraste qu'il présente avec les vêtements du vieil homme, qui est Adam ; on voit que l'aube est sous ce double rapport un merveilleux emblème de l'innocence ou de la parfaite pureté du prêtre lui-même qui en est revêtu.

Il n'est point, au reste, de symbolisme sur un objet quelconque de la liturgie sacrée qui paraisse mieux autorisé que celui-ci, par la raison que c'est l'Eglise elle-même qui le propose dans la prière qu'elle fait au prêtre un devoir de réciter, chaque fois qu'il se revêt de cet ornement, et qu'il est d'ailleurs universellement adopté par les liturgistes les plus célèbres et les mieux instruits de tout ce qui a rapport aux mystérieux symboles de la religion.

Nous entendons, par ce qui précède, que le lin de cette aube n'ayant acquis sa blancheur qu'au moyen des coups les plus violents et les plus répétés, c'est une figure que le prêtre n'obtient pour lui-même une pureté de cœur digne de la sainteté du ministère sacré

qu'il exerce, qu'au moyen de la plus austère pénitence ; et c'est ce que dit expressément Amalaire dans son livre des *Offices ecclésiastiques* [1].

Nous entendons en second lieu, que cette aube nous représentant le vêtement de l'homme nouveau, qui contraste d'une manière si frappante avec les vêtements de l'ancien, il suit que le prêtre doit dépouiller entièrement le péché, qui est le propre caractère ou le vêtement du vieil homme, et revêtir, au contraire, l'innocence, qui est le caractère propre ou le vêtement de l'homme nouveau, c'est-à-dire de Jésus-Christ : *Nunc autem deponite et vos omnia... expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem, secundum imaginem ejus qui creavit illum.* (Coloss. III, 8, 9, 10.) Et c'est ce qu'enseignent Rupert, dans son livre des *Divins offices* [2], et Guilhaume Durand, dans son *Rational* [3].

Enfin, cette aube à raison même de son éclatante blancheur, d'où on sait au reste qu'elle tire son nom, représente très-excellemment la pureté de l'âme du prêtre, l'intégrité de sa vie, la parfaite chasteté de son corps, l'innocence de son cœur, enfin la sainteté de toutes ses œuvres ; et c'est ce qu'enseignent unanimement les liturgistes de tous les âges : Hugues Victor [4], Rhaban Maur de Mayence [5], Honorius d'Autun [6], le pape Innocent III [7], et même le prince des théologiens, saint Thomas [8].

On voit par là que le prêtre ne saurait revêtir cette aube sans que la vue d'un tel vêtement l'excite d'elle-même à porter au saint autel un cœur pur, un corps chaste, une vie sainte, en un mot,

[1] *De Eccles. Offic.*, lib. II, cap. 28.
[2] *De divinis Offic.*, lib. I, cap. 20.
[3] *Ration. divin. Offic.*, lib. III, rubr. de alba.
[4] *Specul. Eccles.*, cap. 6.
[5] *De Instit. cleric.*, lib. I, cap. 16.
[6] *Gemm. anim.*, lib. I, cap. 202.
[7] *De sacro alt. myst.*, lib. I, cap. 51.
[8] Part. III, quæst. LXXXIII, 5.

tout un ensemble de vertus sacerdotales, qui le disposent le plus dignement possible à la légitime célébration des divins mystères.

Mais il est un autre linge sacré d'une sainteté plus grande encore s'il est possible, et dont le symbolisme, par rapport au prêtre, n'est qu'une suite de celui de l'aube : nous voulons parler du *corporal*, qu'on étend sur la table de l'autel, pour y recevoir immédiatement les dons consacrés, c'est-à-dire *le corps* même de Jésus-Christ.

On vient de voir que ce ne sont pas seulement les liturgistes les plus accrédités qui trouvent dans l'aube une figure de la pureté du prêtre; mais que c'est l'Eglise elle-même qui indique très-clairement ce symbolisme par la prière qu'elle met dans la bouche du prêtre, au moment où il s'en revêt pour offrir le saint sacrifice. Or, c'est encore l'Eglise qui nous propose un semblable symbolisme, dans ce fin linge de l'autel qu'on nomme le corporal.

Afin de le mieux entendre, nous devons recourir ici à quelques paroles du Pontifical prises de la cérémonie de l'ordination du sous-diacre.

Le Pontife, avant de promouvoir le jeune clerc à l'ordre majeur du sous-diaconat, l'avertit que son devoir sera désormais de laver et purifier les linges de l'autel, et particulièrement les corporaux : *Subdiaconum oportet..... Pallas altaris, et corporalia abluere.* Il lui enseigne même la manière dont il devra les purifier les uns et les autres, c'est-à-dire ceux qui recouvrent l'autel, dans un vase, et dans un vase à part et différent du premier, les corporaux : *Pallæ, quæ sunt in substratorio altaris, in alio vase debent lavari, et in alio corporales pallæ.* Enfin, il lui observe qu'on ne doit se permettre de laver aucun autre linge dans le vase où ont été purifiés les corporaux, et que l'eau qui a servi à cette dernière purification, au lieu d'être répandue indifféremment en tout lieu, doit être versée avec une sorte de respect dans la piscine du baptistère : *Ubi autem corporales pallæ lotæ fuerint; nullum aliud linteamen debet lavari ipsaque lotionis aqua in baptisterium debet verti.*

En voyant le pontife entrer dans de tels détails, au nom de l'Eglise, dans une cérémonie aussi solennelle que celle des ordinations ecclésiastiques, on ne saurait s'empêcher de soupçonner qu'il

se cache sans doute quelque grand mystère sous de si humbles figures. Aussi l'Eglise prend-elle soin de nous en instruire elle-même dans les paroles du Pontifical, qui suivent immédiatement celles que nous venons de citer. En effet, s'adressant encore aux ordinands, par la bouche du pontife, elle les exhorte à s'appliquer de leur mieux à tout ce qui a rapport à ce ministère visible, et à ne le remplir qu'avec la propreté et les soins de tout genre qui conviennent à un tel objet, afin que songeant par là aux choses invisibles qu'il représente, ils n'oublient point de les reproduire en eux-mêmes par une persévérante imitation : *Studete itaque, ut ista visibilia ministeria quæ diximus, nitide et diligentissime complentes, invisibilia horum exemplo perficiatis.*

Or, il n'y a personne qui n'entende que ces choses invisibles, figurées par la purification des linges de l'autel et surtout des corporaux, ne sauraient être que la pureté même de l'âme du prêtre, la parfaite innocence de son cœur, enfin la sainteté de toutes ses œuvres. C'est aussi ce qu'enseigne Amalaire, dans son troisième livre des *Offices ecclésiastiques*, où il dit, que de même que le corporal a été purifié et blanchi, au point de ne plus laisser apercevoir sur son blanc tissu aucun reste des taches qui en pouvaient ternir auparavant l'éclat; ainsi, le prêtre se doit purifier à son tour de toute faute qui souillerait actuellement son âme, et ne présumer de monter à l'autel, qu'autant qu'il se puisse rendre le témoignage qu'il n'a pas apporté moins de soin à purifier son cœur, ses mains et ses lèvres, pour les rendre, autant que possible, dignes de servir aux mystères augustes qu'il est sur le point de traiter, qu'on a coutume d'en mettre, quoique dans un ordre tout différent, à tout ce qui se rapporte à la parfaite propreté de ce fin linge de l'autel, sur lequel ils vont s'accomplir : *Syndone quam solemus corporale nominare, admonetur omnis populus et ministri altaris, necnon et sacerdos ut sicut illud linteum castigatum est ab omni naturali viriditate et humore, ita sit mens assistentium ab omni carnali cupiditate : et sicut illud nitet suo splendore, ita intentio offerentium simplicitate niteat coram Deo.* (Amal., lib. III, cap. 19.)

Cependant, il nous faut entrer plus avant dans l'esprit de ce sym-

bolisme du corporal, à l'aide d'un plus illustre interprète qu'Amalaire lui-même, et non moins grand liturgiste que profond théologien.

Saint Thomas, dans son traité *du sacré mystère de l'autel*, fait observer que le corporal qui est le linge le plus vénérable et le plus sacré parmi ceux qui servent au sacrifice, et qui pour cela même est fait du lin le plus fin et le plus précieux, doit toute sa blancheur à une triple opération qu'on lui fait subir, qui consiste à le *laver*, à le *tordre*, à le *sécher*.

Mais il est aisé d'entendre, dit là-dessus ce grand docteur, que cette triple opération, dans l'ordre naturel, figure admirablement trois actes analogues de la vie surnaturelle du chrétien, et d'une manière plus éminente encore de celle du prêtre. Celui-ci ne saurait être en effet pur et saint devant Dieu, qu'à la condition de se *laver*, de se *tordre*, de se *sécher* : de se laver dans les larmes du repentir, de se tordre dans les continuels exercices de la pénitence, de se sécher enfin au feu de l'amour divin dont la flamme si pure peut seule éteindre les criminelles ardeurs d'une chair rebelle : *In tribus quæ perducunt corporale lineum ad candorem, intelliguntur tria, quæ faciunt ad nostram mundificationem. Primo lavatur, secundo torquetur, tertio exsiccatur. Si quis ad suscipiendum Dominum bene mundus vult fieri, debet per aquam lacrymarum mundari, per opera pœnitentiæ torqueri, per fervorem amoris Dei a carnalium desideriorum amore siccari.* (Opusc. XXVIII, *De sacr.*, cap. 15.)

Nous avons déjà vu, au moyen du symbolisme de l'aube, que le prêtre ne doit s'approcher de l'autel qu'avec un cœur pur, une vie sans tache, des mains innocentes, en un mot, avec une telle sainteté d'esprit et de corps, que tout en lui, ainsi que le dit saint Denis, resplendisse de pureté : *Cujus ab omni inquinatione sit libera, incontaminatissima et perfectissima munditia.* (DYONIS., *De divin. nom.*, cap. 12.)

Or, il ne sera point difficile, à l'aide de ce nouvel aperçu de saint Thomas, sur le sujet du corporal, d'indiquer au prêtre qui aurait eu le malheur de déchoir de sa sainteté première, par quel merveilleux secret il méritera de s'approcher de nouveau de ces sains mystères

de l'autel, dont un seul péché a peut-être suffi pour l'en éloigner comme un indigne ministre.

On reconnaîtra par là que si le symbolisme de l'aube figure admirablement l'innocence sacerdotale heureusement conservée, celui du corporal signifiera, non moins excellemment, cette même innocence sacerdotale merveilleusement réparée.

Qui ne sait que le guerrier le plus habile à attaquer et à se défendre s'en retourne quelquefois du combat couvert de blessures ; qu'il arrive au navigateur le plus expérimenté de faire naufrage, et de perdre en un moment tout le fruit de longues navigations, et de mille précédents voyages sur toutes les mers? Qui ne sait enfin que celui qui a toujours montré le plus d'ardeur et de prudence à combattre et à vaincre le serpent, ne laisse pas quelquefois d'être atteint lui-même d'une de ses morsures les plus envenimées?

Le démon a vite compris que si le prêtre persévère à marcher dans la voie de ses premières vertus, il renversera lui seul tout son empire au milieu des hommes. C'est la raison pour laquelle il dresse toutes sortes d'embûches contre ce principal adversaire; qu'il l'épie le jour, qu'il l'observe la nuit, et qu'il n'est occupé tout entier qu'à provoquer de mille manières une grande chute qui le paye enfin de tant de fatigantes poursuites demeurées longtemps inutiles.

Or, il arrive quelquefois, pour le malheur de l'Église, qu'une telle chute se consomme dans le cœur d'un de ses ministres; et que, par un secret jugement de Dieu, capable d'effrayer les âmes, celui qui devait exercer un souverain empire sur tous les démons, en même temps que sur tous les vices, finit par se ranger lui-même sous la loi des uns et des autres.

Pour pleurer comme il conviendrait un si grand malheur, il faudrait emprunter toutes les lamentations des saints Prophètes, et elles ne suffiraient point encore à le pleurer autant qu'il est lamentable.

« Qui remplira, » disait le prophète Jérémie, « ma tête d'eaux, » et qui fera couler de mes yeux une fontaine de larmes » : *Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum.* (IX)? Voici cependant tout le sujet des pleurs de ce prophète inconsolable. Il

venait d'apprendre, de la bouche même de Dieu, que d'affreuses calamités allaient fondre incontinent sur tout son peuple, et que dans sa juste colère, le Seigneur était sur le point d'emmener du pays de Babylone d'immenses multitudes qui raseraient de fond en comble les villes de Juda, réduiraient en cendres Jérusalem et son temple, profaneraient le Saint des saints, et feraient esclaves tous ceux que le glaive n'aurait point moissonnés. Ces maux devaient être à la vérité si horribles, selon la parole de Dieu même, que tous ceux qui les écouteraient, leurs oreilles leur en tinteraient d'étonnement et de frayeur : *Ecce ego inducam afflictionem super locum istum, ita ut omnis qui audierit illam tinniant aures ejus.* (Jerem. XIX, 3.)

Mais qui pourrait ne pas reconnaître avec saint Jean Chrysostome, qu'une seule chute sacerdotale est un mal mille fois plus déplorable encore que toutes ces ruines nationales que le prophète Jérémie avait à annoncer à ses concitoyens et à ses frères ? Ce n'est plus en effet ici, s'écrie cet éloquent interprète des saints livres, le sac et le pillage d'une ville prise, ni la mort ou la captivité qui s'abattent sur des milliers de pécheurs ; c'est l'extrême désolation, ou plutôt la dévastation même d'une âme sacrée ; c'est le renversement et l'entière ruine d'un magnifique temple qui renfermait toute la sainteté et toute la majesté du Christ : *Non enim urbem eversam lugeo, non improborum hominum captivitatem, sed animæ sacræ vastitatem, ac Christiferi templi excidium atque ruinam.* (Ad Theodor. laps., I.)

Heureusement qu'il a plu à Dieu que ce mal, le plus déplorable de tous les maux, ne fût cependant point sans remède. Selon d'insondables desseins de miséricorde, il a établi, comme une loi souveraine de sa justice, que le crime ne consisterait point tant à tomber, qu'à ne point se relever après sa chute : *Non est grave certantem cadere, sed in lapsu manere* (ad Theod., II) ; qu'on encourrait la mort non point tant pour avoir reçu des blessures dans le fort du combat, que pour avoir désespéré de les guérir, et d'avoir conséquemment négligé d'en soigner les plaies : *Non est perniciosum pugnantem vulnerari, sed post inflictum vulnus desperare et plagam negligere.* (Ibid.)

Aussi, combien ne vit-on pas de généreux athlètes tomber plus d'une fois dans l'arène, qui se relevant aussitôt ne laissèrent pas de ravir enfin le prix du vainqueur et la couronne qui lui était promise? Que de soldats qui donnèrent d'abord le triste spectacle d'une fuite précipitée, et dont la honte irrita tellement le courage qu'ils devinrent aussitôt après de vaillants guerriers et la terreur de leurs ennemis; enfin que de chrétiens qui, après avoir une fois cédé à la crainte des tourments, et avoir renié le Christ leur Seigneur, se présentèrent d'eux-mêmes presque immédiatement pour soutenir avec plus de gloire un nouveau combat en l'honneur de ce même Christ, et le confessant cette fois, au milieu des tourments, avec une héroïque fermeté, obtinrent enfin l'immortelle couronne du martyre : *Athletas quoque videmus post frequentes lapsus coronari : miles etiam sæpe post fugam, bellator strenuus evasit, hostesque profligavit. Multi autem qui vi tormentorum fracti Christum negaverant, redintegrato certamine martyrii coronam reportarunt.* (Ibid.)

Tous ces exemples nous montrent qu'il en sera sans doute de même, par rapport au prêtre, si jamais il a lui aussi le malheur de tomber.

On demandera peut-être, si la résipiscence est encore possible, après une si profonde chute; si une maladie d'une nature si mortelle n'est pas trop désespérée, pour qu'il reste encore un moyen de guérison et de salut, enfin, si un tel excès de folie laisse encore espérer qu'on puisse revenir à un meilleur sens : *Estne post tantum lapsum reditus, et post tantum morbum sanitas, et post tantam amentiam spes resipiscentiæ?* (Ibid.)

Mais qui ne voit que douter ainsi de la possibilité d'un retour chez l'homme sacerdotal, c'est oublier ce que peut lui réserver encore, dans les riches trésors de sa grâce, celui qui retire le pauvre de la poussière qui lui sert de couche, et qui du malheureux, dont les haillons se sont couverts d'ordures, en peut faire un prince plein d'honneur parmi les princes de son peuple : *Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem : ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui?* (Ps. CXII, 7, 8.)

En effet, si le démon a eu assez de puissance pour renverser le

prêtre du trône d'honneur où l'avait fait monter la sainteté de vie de ses premiers commencements, Dieu ne le pourra-t-il pas rétablir dans sa première royauté, le faire asseoir, non-seulement sur le même trône, mais sur un trône plus élevé, enfin le rendre plus heureux après sa chute, qu'il ne l'eût été peut-être sans son péché : *Si enim diabolus tantum potuit, ut te a vertice illo et fastigio virtutis in extremum malitiæ detruderet, multo magis te Deus poterit in pristinam reducere libertatem; nec talem modo, sed multo feliciorem te reddere quam prius fueras?* (Ad Theodor. I.)

Au reste, il n'eût point été nécessaire de recourir à de telles considérations. Le seul exemple de la chute de saint Pierre, et de la double suprématie de pouvoir et d'honneur qui lui fut renouvelée et confirmée à jamais après sa conversion, suffit à démontrer que la chute d'un prêtre peut quelquefois devenir pour lui, selon de mystérieux desseins providentiels, l'occasion d'une plus grande sainteté, et aussi, de la part de Dieu, l'occasion de plus signalées faveurs, dans l'ordre surnaturel de la grâce.

Aussi, nous bornerons-nous à étudier cet unique exemple, où se trouvent admirablement marqués les véritables caractères de la conversion du prêtre. Il sera d'ailleurs très-facile de reconnaître dans les trois moyens qui ont à la fois concouru à réintégrer l'Apôtre pécheur, les trois caractères de purification ou de sanctification que saint Thomas nous a déjà signalés dans le symbolisme du corporal.

Toutefois, avant de parler de la conversion de saint Pierre, arrêtons-nous un instant à considérer ce qu'il y a eu de providentiel dans son péché.

« Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, » observe ici saint Jean Chrysostome, « a permis que Pierre devînt pécheur, afin que lors-
» qu'il exercerait plus tard le gouvernement des âmes, il ne se
» montrât point sévère à l'égard de ses frères, c'est-à-dire trop
» difficile à leur pardonner les fautes dont ils se pourraient rendre
» coupables; mais que se souvenant au contraire de son péché et
» de la tendre et affectueuse miséricorde qui le lui aurait remis,
» il apportât à son tour une semblable miséricorde pleine d'indul-
» gence et d'amour, dans le divin ministère de la rémission des

» péchés qu'il aurait désormais à exercer auprès des peuples » : *Benignissimus Dominus concessit Petro peccare.... et hoc pacto illud ita institutum ac eum permissum est peccare, quoniam ei concredendus erat populus multus, ut ne severus cum esset, si expers peccati fuisset, a concedenda fratribus suis venia alienus foret. Ideo lapsus est in peccatum, ut et peccatum illud et datam sibi a Domino veniam cogitans, aliis etiam veniam benigne concederet.*

A quoi le même saint docteur ajoute, que c'est sans doute pour une raison semblable que Dieu a voulu confier le sacerdoce à de pauvres pécheurs tels que nous, au lieu de le confier à des anges; à cause, dit-il, que ces derniers n'étant point sujets à nos passions, n'eussent peut-être pu comprendre toute notre faiblesse; et loin dès lors d'être en état de compatir humainement à nos infirmités, nous eussent presque inévitablement repoussés, comme des indignes, et peut-être même avec une sorte d'horreur, des mystères sacrés dont ils eussent été les dispensateurs et les ministres : *Idcirco enim neque Angelo neque Archangelo concreditum est sacerdotium (impeccabiles quippe sunt) ne præ severitate peccantes in populo confestim fulmine perirent : sed homini ex homine nato commissus hic thronus est, qui et ipse libidine peccatisque colligatus est, ut si quem peccantem invenerit, ex propriis peccatis benignior illi esset.* (S. Joan. Chrys., *in SS. Petrum et Heliam.)*

Mais revenons à la conversion de Pierre, et admirons comme il a su faire servir à sa purification cette triple justification de l'âme qui est figurée, selon saint Thomas, par les trois opérations qui concourront physiquement à blanchir le corporal.

En premier lieu, l'apôtre s'est lavé au moyen des larmes du repentir;

En second lieu, il s'est en quelque sorte tordu par de continuels et de très-laborieux exercices de pénitence;

Enfin, il s'est séché au feu de l'amour divin; et a ainsi recouvré, par cette triple réparation de sa faute, l'innocence qu'il avait perdue.

Et d'abord, avons-nous dit, il s'est lavé dans les larmes du repentir.

La première chose qu'observe le saint Évangile dans le récit qu'il nous fait de la conversion de cet apôtre, c'est qu'il pleura amèrement : *Flevit amare.* (Matth. XXVI, 75.) Son âme se remplit d'une si amère douleur, à la pensée de son ingratitude, qu'il n'y eût jamais, ni avant ni depuis, des larmes aussi amères que celles qu'il répandit en quittant sur-le-champ le théâtre de son péché, et en s'éloignant de ce triste lieu où il venait de blesser si cruellement le cœur du meilleur et du plus généreux des maîtres : *Et egressus foras flevit amare.*

Mais pourquoi, se demande ici saint Bernard, Pierre a-t-il pleuré avant de prier? C'est à cause, répond-il, que les larmes d'un cœur repentant ont la vertu de laver les fautes, avant même que la bouche ait eu la force de s'ouvrir pour les confesser ou pour en implorer le pardon : *Sed quare non oravit potiusquam flevit? Quia lacrymæ lavant delictum quod voce pudor est confiteri.*

Une autre raison qu'il en donne, c'est qu'il semble, dit-il, que demander à Dieu le pardon, au même instant où on vient de lui faire un si grand outrage, ce serait en quelque sorte l'offenser une seconde fois, en osant présumer si vite qu'il puisse oublier ou remettre si facilement une telle offense : *Invenio cur tacuit Petrus, ne tam cito veniæ petitio plus offenderet.* C'est aussi pour cela que la seule prière qu'on doive alors se permettre, ce sont les larmes : elles seules ont le privilége de n'être point repoussées comme tout le reste : *Ante flendum est, sic precandum.*

Que si l'on veut connaître les motifs de ce merveilleux privilége des larmes, on n'a qu'à considérer, avec saint Augustin, qu'elles sont comme le sang même d'une âme repentante que le souvenir de sa faute accable : *Sanguis animi confitentis per lacrymas profluit* (S. AUG., Serm. CCCLI); avec saint Bernard, que ces mêmes larmes sont comme un vin qui réjouit les anges et comme un délicieux breuvrage pour Dieu lui-même et son Fils Jésus-Christ : *Lacrymæ pœnitentium vinum sunt Angelorum, imo vinum sunt Dei et Christi;* enfin, avec tous les saints docteurs, qu'elles n'implorent point seulement le pardon, mais qu'elles s'en rendent parfaitement dignes,

et l'emportent pour ainsi dire de force, comme un droit qui leur est acquis : *Lacrymæ veniam non postulant sed merentur.*

Il suffit de cette doctrine très-conforme au reste à tous les enseignements des saints livres, pour comprendre que c'est en effet au moyen des larmes du cœur, que Pierre a obtenu, aussitôt après son péché, la miséricorde qui le lui a pardonné. Que si les larmes de Pierre ont pu effacer si promptement un si grand crime, pourquoi le prêtre, qui a eu le malheur de tomber dans quelques fautes, n'obtiendrait-il pas au moyen des larmes du repentir un pardon semblable : *Quod si Petri fletus tantum delevit peccatum qui fieri poterit ut si fleveris peccatum non deleas ?* (S. Joan. Chrys., *De pœnit.*, homil. III.) Qu'il pleure donc le prêtre, s'il vient à offenser quelquefois lui aussi le Seigneur son Dieu ; mais qu'il n'oublie point que toutes larmes ne sont point de nature à purifier les consciences coupables; et que celles-là seules lui assurent le pardon qui se forment comme celles de Pierre dans un cœur plein d'une douleur amère, et dont le cours ne sait plus jamais se tarir : *Defle igitur et ipse super peccatum, neque quoquomodo defle aut specie tantum, sed defle amare quemadmodum et Petrus.* (Ibid.)

Tel est le premier moyen de justification qui sert à purifier le prêtre et lui rend l'innocence qu'il avait perdue. Or, nous avons déjà dit avec saint Thomas, que ce premier moyen nous est figuré dans le symbolisme du corporal, par la première opération qu'on fait subir à ce linge, lorsque le voulant blanchir on commence par le laver.

Cependant, parce qu'une fois lavé, le corporal a besoin aussi d'être tordu, il figure sous ce nouveau rapport, selon le même docteur, le second moyen de purification qui est offert au prêtre, outre les saintes larmes du repentir dont nous venons de voir la vertu.

Ce second moyen est la pénitence : car il ne suffit point de pleurer sa faute, il faut encore se punir soi-même, et expier par la peine le crime dont on s'est souillé. C'est même en cela, selon saint Augustin, que consiste la vraie pénitence, dont le principal caractère est de ne point souffrir que le mal demeure impuni : *Nihil aliud*

agunt quos veraciter pœnitet, nisi ut id, quod male fecerint, impunitum esse non sinant. (S. Aug., Epist. liv.) D'où saint Isidore a cru pouvoir assurer que le mot de *pénitence* doit nécessairement venir de celui de *punition*: *A punitione pœnitentia nomen accepit.* (S. Isid. Hispal., lib. vi *Origin.*, cap. 19.)

Aussi ne saurait-on douter qu'une telle pénitence n'ait suivi les larmes de Pierre; et que de même qu'il a pleuré son péché tous les jours de sa vie, il ne se soit de même constamment appliqué à se punir, afin d'expier par une continuelle pénitence l'outrage qu'il n'avait point craint de faire à son Dieu.

Saint Clément, disciple et successeur presqu'immédiat de saint Pierre, nous apprend que l'Apôtre se condamna en effet à une vie si pénitente, qu'il avait coutume de veiller chaque nuit à l'heure où le chant du coq se fait entendre, afin qu'averti par ce mystérieux signal il se prosternât humblement à terre, et qu'il y renouvelât une fois de plus et son repentir et ses larmes, et la demande de son pardon. Il ne prit jusqu'à sa mort d'autre nourriture que des légumes ou des herbes sauvages, s'imposa en outre les plus dures austérités, embrassa dans un esprit d'expiation les plus pénibles travaux de l'apostolat, et couronna enfin sa pénitence par l'acceptation volontaire du martyre, et même de la mort sur la croix.

Mais nous avons dit qu'aux larmes et à la pénitence il a ajouté en troisième lieu l'amour.

C'est aussi l'amour, au jugement de Jésus-Christ même, qui est le grand moyen et, pour ainsi dire, le moyen par excellence de purifier parfaitement les cœurs de toute souillure du péché, selon ces divines paroles du Sauveur, ayant rapport à la pécheresse de l'Évangile : « Beaucoup de péchés lui sont remis à cause qu'elle a beaucoup aimé » : *Remittuntur ei peccata multa quoniam dilexit multum.* (Luc. vii, 47.)

Instruits par un tel maître, tous les saints docteurs de l'Église ont proclamé à l'envi cette grande loi de l'amour, et sa merveilleuse efficacité pour la guérison des maladies de notre âme. L'amour, dit saint Augustin, est l'entière destruction et comme la mort des péchés, en même temps qu'il est la vie et l'aliment des

vertus : *Charitas est mors criminum, vita virtutum*. (S. Aug., *De laudib. charit.*) L'amour, dit saint Grégoire, est semblable à un feu qui brûle au dedans du cœur et qui a la propriété de dévorer et de faire entièrement disparaître la rouille du péché; d'où il suit que plus l'amour est ardent plus son action a d'énergie et de puissance pour consumer cette malheureuse rouille qui corrompt et dégrade les âmes : *Charitas incendit plane peccati rubiginem, quia ardet valide per amoris ignem. Tantoque amplius peccati rubigo consumitur, quanto peccatoris cor magno charitatis igne concrematur*. (S. Greg., homil. xxxiii *in Evang.*)

L'amour enfin, dit saint Bernard, est d'autant plus assuré d'obtenir le pardon qu'il implore, que Dieu ne se peut refuser à aimer ceux qui l'aiment, puisque c'est un principe essentiellement vrai que son amour doit nécessairement et toujours prévenir le nôtre : *Libenter Dei amor nostrum quem prævenit subsequitur. Nam quomodo redamare pigeat, quos amavit necdum amantes?* (S. Bernard., Epist. cvii.)

Aussi l'apôtre saint Pierre a-t-il mis la dernière main à l'œuvre de sa conversion et de son retour, en aimant de toute l'ardeur de son âme celui dont il n'avait su d'abord payer les faveurs que par une sorte d'apostasie.

Parler de l'amour de Pierre c'est énoncer l'amour le plus fort, le plus généreux, le plus constant. Quand saint Augustin nous veut peindre d'un seul mot l'apôtre saint Pierre, il nous le donne comme un homme que l'amour possédait tout entier, au point de ne lui laisser d'autre sentiment : *Beatus Petrus, primus apostolorum, vehemens Christi amator*. (Serm. ccxcv.) Ailleurs ce même Saint ne craint pas d'affirmer que l'amour de l'Apôtre a été plus fort que son reniement n'a été coupable : *Major amator quam negator*. (Serm. ccxcvi.)

Mais rien ne nous déclare mieux l'amour de Pierre que cette touchante scène dont parle le saint Évangile (*Joan.* xxi), où le Sauveur ressuscité laisse bien voir qu'il se complaît, au point d'en être en quelque sorte attendri, dans l'expression trois fois sollicitée, et autant de fois renouvelée, de l'inviolable et généreux amour de

ce disciple, à qui il confie en retour la garde de ses brebis et de ses agneaux, c'est-à-dire du troupeau tout entier dont il est le pasteur suprême : *Pasce agnos meos, pasce oves meas.*

Qu'importe dès lors que les autres disciples aient d'abord été plus heureux que Pierre, en ce qu'ils n'ont point renié, comme lui, leur divin Maître? Il leur sera néanmoins préféré, malgré son péché, pour être, sous l'autorité immédiate du Fils de Dieu, le principal conducteur des âmes. Car s'il a péché plus que les autres, il a su de même aimer davantage, ayant mérité, comme on sait, d'entendre de la bouche de la Vérité même cette parole si décisive et si concluante, selon l'interprétation des Pères, pour établir la supériorité de la tendresse de son amour : « Simon fils de Jean, m'ai-» mez-vous plus que tous ceux-ci » : *Simon Joannis, diligis me plus his?* (Joan. XXI, 15.)

Ainsi l'amour de Pierre a couronné ce qu'avaient si heureusement commencé les larmes et les austérités de la pénitence : de sorte qu'à l'aide de ce triple levier des larmes, de la pénitence et de l'amour, cet apôtre converti a pu remonter au trône du souverain pontificat d'où son péché le devait naturellement exclure, et a mérité de l'exercer avec une sainteté nouvelle, qui ne permît plus de regretter son péché.

Il est aisé de voir par ce seul exemple qu'un prêtre qui tombe en quelque péché, peut se relever de sa chute, au moyen de la pénitence, et devenir un plus saint ministre de Dieu qu'il ne l'eût peut-être jamais été, s'il n'eût jamais été coupable. Mais on voit aussi par là que le retour du prêtre ne saurait s'accomplir sans le concours de ces trois moyens de justification dont nous venons d'admirer les effets dans la conversion de Pierre. Il faut qu'il pleure désormais son péché dans l'amertume du cœur; qu'il s'étudie constamment à l'expier, en se punissant continuellement lui-même par les rigueurs de la pénitence; enfin, qu'il répare l'outrage qu'il a fait à Dieu, par un amour d'autant plus généreux qu'il s'est montré plus ingrat.

Au reste, c'est à quoi l'exhortera plus particulièrement le symbolisme de ce mystérieux linge de l'autel qu'on nomme le Corporal.

Chaque fois qu'il l'étendra de nouveau, et qu'il le disposera, sur la table de l'autel, pour servir aux divins mystères; s'il vient alors à considérer, dans un esprit de méditation ou de prière, ce qui a rapport à l'éclatante blancheur de ce linge sacré, et qu'il se souvienne qu'elle n'est que le résultat de la triple opération qu'on a fait subir à ce linge, quand on l'a d'abord lavé, puis tordu, et enfin séché; il ne pourra s'empêcher de voir en tout cela un merveilleux emblème du triple moyen de purification que la miséricorde de Dieu lui offre dans les larmes du repentir, dans les œuvres de la pénitence, et dans la générosité de l'amour.

On vient de voir que les divers linges qui servent au ministère sacré, tant ceux qui font partie du vêtement sacerdotal, que ceux qui sont destinés à couvrir l'autel ou à recevoir sur eux les dons consacrés, n'ont point de plus grand objet dans leurs mystérieux rapports avec le culte de l'Église, que celui de figurer, par la blancheur de leur tissu et les autres circonstances qui s'y rattachent, la parfaite pureté du prêtre; soit au reste qu'on la considère comme innocence de cœur heureusement conservée, soit qu'on la considère comme sainteté de vie d'abord malheureusement perdue et ensuite merveilleusement réparée [1].

Cependant, nous avons dit, qu'outre le symbolisme des linges, il en est un second non moins significatif dans l'auguste liturgie de la sainte Messe, dont l'objet principal est le même que le précédent : nous voulons parler du rite sacré, selon lequel le prêtre lave ses mains devant tout le peuple, dans cette partie du sacrifice qui précède presque immédiatement celle où s'accomplissent les divins mystères.

Parmi les formes religieuses qui se rapportent au culte des sacrifices, il en est peu qui remontent à une aussi haute antiquité que le rite que nous entreprenons ici d'étudier.

Il est constant qu'il fut en usage chez les anciens Patriarches de

[1] Nous aurons occasion, plus tard, en traitant une autre matière, d'exposer un nouveau symbolisme de ces mêmes linges, considérés comme *instruments* du saint sacrifice de la Messe.

la nation juive, dont l'Écriture nous dit, qu'avant d'offrir à Dieu des victimes, ils n'oubliaient point de se purifier, et voulaient qu'à leur exemple ceux qui assistaient à leurs sacrifices se purifiassent de même. (*Genes.* XXXV.)

Plus tard, il se retrouve dans le culte mosaïque, où les prêtres de la descendance d'Aaron avaient coutume de le pratiquer, selon les prescriptions de la loi, d'une manière plus solennelle encore : et l'on sait que dans ce temple fameux, où ils offraient chaque jour à Dieu de si nombreux sacrifices, se trouvait, entre le tabernacle et l'autel des holocaustes, un immense bassin plein d'eau qui versait abondamment, par des ouvertures d'airain, sur les pieds et sur les mains des prêtres, ainsi que sur les diverses parties des victimes immolées, l'eau qui les devait purifier des moindres souillures.

Il est démontré par là que dans les deux principaux états de la religion révélée il ne fut jamais permis de rien entreprendre dans l'offrande des sacrifices, qu'auparavant on n'eût satisfait à la loi des purifications.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que ce rite purificateur, dont l'objet était de disposer immédiatement le prêtre à la légitime oblation des victimes, ne fut point particulier au peuple hébreu. Le savant Huet, évêque d'Avranches, l'a rencontré dans l'histoire de tous les peuples anciens : et c'est avec beaucoup de raison que les auteurs du *Dictionnaire des Sciences* ont remarqué que « l'eau fut employée dans les rites sacrés chez presque toutes les « nations du monde. » D'où il suit, par une conséquence nécessaire, que si l'on veut découvrir la véritable cause d'une telle universalité de traditions, sur le sujet de cette purification des mains dans les sacrifices, et rechercher l'origine de cette maxime si célèbre dans tous les sanctuaires anciens : *Illotis manibus sacra tractare est nefas*, il est indispensable de remonter à quelque grand fait primitif qui ait précédé l'origine même des peuples.

Au reste, il ne sera point nécessaire que nous nous livrions ici à de longues recherches, puisque les premiers et les plus élémentaires

enseignements de la vraie religion vont suffire à nous donner la clef de ce mystérieux problème.

Ils nous apprennent, en effet, que l'homme voulant faire à l'origine un trop funeste usage de sa liberté, ne craignit point, contrairement à l'interdiction divine, de porter une main sacrilége au fruit d'un arbre de l'Eden, et de consommer bientôt après, en le mangeant, et son crime et son malheur. Depuis le jour où la main de ce premier pécheur se fut ainsi profanée par l'attouchement criminel du fruit défendu, il y eut une sorte de souillure et comme une lèpre invisible qui s'attacha aux mains de l'homme, et les rendit par là même souverainement impropres à tout ministère divin.

Aussi, lorsque la divine miséricorde eut bien voulu recommencer avec l'homme une nouvelle alliance, sa justice ne put consentir à recevoir un présent quelconque de sa main, qu'à la condition que les mains innocentes de celui qui devait réparer un jour les ruines de l'homme, expieraient sur elles l'audace et la témérité des mains criminelles qui l'avaient si justement irritée.

Il entrait cependant dans les conseils divins qu'une telle expiation n'aurait lieu qu'après de longs siècles ; et que de nombreuses générations s'écouleraient avant que le sang, qui aurait jailli des mains transpercées d'un Homme-Dieu, vînt purifier les mains de tous les pécheurs.

C'est pourquoi, en attendant que s'accomplît effectivement cette mystérieuse expiation, Dieu n'autorisa les hommes à lui offrir des dons ou des présents, qu'à la condition qu'il apercevrait chaque fois dans leurs mains, au moment où elles s'élèveraient vers lui, un symbole du sang purificateur de son Fils.

Dans ce dessein, il régla de telle sorte les formes du sacrifice, que ce serait désormais une ablution de mains par l'eau qui perpétuerait le souvenir du crime dont elles s'étaient autrefois souillées, et qui figurerait en même temps l'ablution de mains par le sang, qui devait précéder plus tard sur le Calvaire la consommation de l'immortel sacrifice de Jésus-Christ.

Dès lors aussi, ce rite du culte ancien avait une signification trop

profonde, pour ne point survivre à l'abrogation de la plupart des cérémonies légales. Son objet, d'ailleurs, dépendait si peu de la mobilité ou de la succession des siècles, il tenait au contraire si fort à l'éternité, qu'il semblait devoir faire partie du glorieux héritage qui venait de s'ouvrir en faveur de l'Eglise chrétienne. Car aussi bien celle-ci devait être catholique, c'est-à-dire universelle. Il fallait qu'elle embrassât l'universalité des temps, non-seulement par sa doctrine aussi ancienne que le monde, mais encore par quelques-unes de ses pratiques, dont l'origine remontât à l'origine même de la religion. Il était surtout juste que ce rite sacré exprimât à jamais comme déjà accompli ce grand mystère du salut, qu'il avait si longtemps préfiguré avant son accomplissement; c'est-à-dire qu'il fût maintenu dans le culte de la loi nouvelle, et qu'il se retrouvât dans le nouveau sacrifice que l'Eglise offrirait désormais chaque jour à Dieu.

Mais il convient d'admirer ici ce que le mystère une fois accompli du transpercement des mains chez l'Homme-Dieu, a communiqué de sainteté, de dignité, d'incomparable pureté aux mains divinement restaurées et renouvelées des prêtres évangéliques.

En effet, si les anciens sacrificateurs devaient se trouver trop honorés d'être admis à offrir à Dieu quelques animaux choisis dont l'immolation représentait celle qui se devait accomplir sur la croix; combien plus se doivent trouver honorés les prêtres de l'ordre nouveau, qui ne sont plus établis pour offrir seulement à Dieu quelques créatures dont il est déjà l'unique maître, mais qui ont le glorieux privilége d'offrir le maître même de toutes les créatures !...

N'oublions pas toutefois que pour avoir été lavé de la souillure qui lui venait d'Adam, le prêtre n'est point pour cela à l'abri de tout autre caractère d'indignité. S'il n'a plus à craindre de porter à l'autel la souillure originelle dont il a été si merveilleusement purifié par le sang d'un Dieu, il est d'autres souillures d'une difformité plus grande encore qui peuvent l'atteindre, et qui le rendent en ce cas d'autant plus indigne d'exercer les fonctions de son sacerdoce, que la cause en vient uniquement de lui-même, et qu'il en est personnellement coupable.

C'est à éviter de telles souillures que le prêtre doit constamment s'appliquer. Sa vie doit être pure de tout péché, de toute pensée coupable, de tout désir criminel, de toute action désordonnée ; pure dans son corps qui doit être chaste, dans son âme qui doit être sainte, dans son cœur qui ne doit brûler que de célestes flammes ; pure enfin dans ses mains qui ne doivent s'employer qu'à des œuvres de piété ou de religion envers Dieu, de zèle ou de miséricorde envers le prochain.

Que s'il ne se peut rendre au dedans de lui-même un témoignage de sainteté, c'est-à-dire d'une vie sacerdotale, où reluisent à la fois toutes les vertus, et en particulier l'innocence du cœur et la pureté du corps ; qu'il n'ait point la témérité d'approcher de l'autel, d'où le repousse invinciblement le Seigneur, par la loi même de son inviolable sainteté : *Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi.* (Levit. x, 3.) Au contraire, qu'il approche de ce même autel avec une pleine confiance dans le cœur, dès que la voix secrète de la conscience, qui lui est une sorte de révélation divine, l'y pousse au lieu de l'en détourner.

Heureux mille fois dès lors le prêtre qui peut dire avec vérité et dans la plénitude de la sincérité de son âme, ces paroles de saint Grégoire de Nazianze, si dignes de se trouver sur les lèvres, mais plus encore dans le cœur de tout ministre des choses saintes : « Comment oserais-je jamais, » disait ce grand homme, qui fut en même temps un si saint Pontife, « Comment oserais-je offrir » à Dieu ce sacrifice visible dans lequel sont si excellemment figu- » rés les plus grands mystères, et comment ne craindrais-je pas » de porter le nom et de remplir l'office de prêtre, si je n'ai point » déjà purifié mes mains par un saint et constant exercice de toutes » sortes de bonnes œuvres » : *Quomodo externum illud sacrificium, illud magnorum mysteriorum antitypum ipsi offerre auderem, aut quomodo sacerdotis habitum et nomen subire priusquam sanctis operibus manus purificassem.* (S. Greg. Theol., Orat. II.)

Cependant les paroles que nous venons de citer de saint Grégoire deviennent ici pour nous d'une très-grande utilité, en ce sens

qu'elles nous indiquent la véritable signification du rite dont nous étudions le symbolisme par rapport au prêtre.

Lorsque chaque jour en effet, dans la sainte liturgie de la messe, on voit le célébrant passer au coin de l'autel pour y purifier ses mains à la vue de tout le peuple, il n'est point de chrétien, si peu familiarisé qu'il soit avec les choses de la foi, qui n'aperçoive dans un tel rite une mystérieuse figure de l'intérieure purification de son âme. C'est au reste l'interprétation qu'y donnait déjà saint Cyrille de Jérusalem, dès l'origine même de l'Église chrétienne. Voici ce qu'on lit dans sa XXIIIe catéchèse qui est sa V^e mystagogique : « Vous avez vu le diacre, » dit-il aux nouveaux baptisés, « verser de » l'eau sur les mains du célébrant et des autres prêtres qui entou- » raient l'autel. N'allez point croire qu'une telle action ait pour but la » propreté extérieure du corps, attendu que nous n'entrons jamais » dans l'église sans nous être auparavant lavés de cette sorte. Cette » ablution des mains, dans le cours même du sacrifice, n'est qu'une » figure de la pureté de conscience que nous devons tous apporter aux » saints mystères de l'autel. Car ces mains signifiant naturellement » les œuvres, nous voulons vous faire comprendre, en les purifiant » sous vos yeux, l'éloignement où vous devez vivre de toute action » criminelle capable de souiller vos âmes » : *Vidistis diaconum aquam lavandis manibus porrigentem sacerdoti et illis qui circum altare Dei stabant presbyteris. Num ideo prorsus dabat, ut sordes corporis abluerentur ? Nequaquam nec enim adeo sordibus corporis fœdati in ecclesiam ingredi solemus. Sed illa manuum ablutio, symbolum est, oportere vos a peccatis omnibus et iniquitatibus mundari. Cum enim per manus designentur actiones, lavare certe easdem munditiem et puritatem operum significat.*

On doit juger par là combien vaine serait la pratique de se laver extérieurement les mains dans le temps même où le cœur serait impur, c'est-à-dire souillé lui-même de quelque faute !... C'est la réflexion de Tertullien dans son *Traité de la Prière*. A quoi sert en effet, dit ce Père, de s'être purifié les mains pour prier, quand la prière elle-même est le fruit d'un cœur souillé : *Quæ ratio est, manibus quidem ablutis, sed spiritu sordidato orare ?* (De orat., *cap.* 2.)

La purification extérieure des mains ne saurait donc signifier autre chose que l'intérieure pureté du cœur. Que si une telle cérémonie du culte, au lieu de traduire fidèlement, aux yeux des hommes, l'état de sainteté et d'innocence qu'exige nécessairement la dignité du sacrifice qu'on offre, ne sert qu'à voiler, par une trompeuse apparence, les coupables dispositions qu'on y apporte; elle n'est plus qu'un emblème de vie qui recouvre un tombeau.

Mais la malice des hommes ne saurait prévaloir contre les œuvres de Dieu; et bien que la perversité des méchants puisse quelquefois faire mentir la signification de ce rite purificateur, cela n'empêche point qu'alors même qu'il indique chez le prêtre une pureté de cœur qui n'existe pas, il proclame hautement l'éternelle loi qui domine toute la doctrine du sacrifice, en vertu de laquelle, il n'est permis de l'offrir qu'autant qu'on l'environne en effet de pureté et d'innocence, c'est-à-dire de sainteté.

Et toutefois, qui ne connaît la misérable condition de la nature humaine, en ceux-là même que Dieu a choisis pour en faire des anges sur terre, c'est-à-dire des imitateurs de la pureté des esprits célestes : *Nos elegit ut veluti angeli cum hominibus versemur in terris.* (S. Joan. Chrys., Hom. x, in cap. 1 *Tim.*) Qui ne comprend, avec saint Léon, qu'il leur est presque impossible de vivre sans péché, au milieu de tant d'occasions où ils se trouvent inévitablement engagés par la nature même de leurs fonctions; et que leurs cœurs, fussent-ils encore mille fois plus purs et plus saints, ne sauraient entièrement se préserver des souillures qui leur viennent du commerce qu'ils ont nécessairement avec le monde : *Dum per varias actiones vitæ hujus sollicitudo distenditur, necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere.* (S. Leon., Serm. iv, *de Quadr.*)

D'ailleurs, il ne faut point supposer quelque grand désordre chez le prêtre, pour le juger indigne d'exercer à l'autel sa fonction de sacrificateur. Alors même, dit saint Basile, qu'il aurait conservé la pureté du corps, en évitant avec soin toute participation à des actions coupables, il n'aura cependant plus la pureté du cœur nécessaire au légitime exercice de son ministère, dès que la vue des fautes d'autrui, au lieu d'exciter son indignation et son zèle, l'auront laissé

dans une sorte d'indifférence par rapport à l'outrage qui en revient à Dieu, dont il est de son devoir de se montrer en toutes rencontres le réparateur et le vengeur : *Carnis quidem inquinamentum fuerit, admisceri iis qui patrant prohibita : Spiritus vero indifferentem esse erga eos qui talia sentiunt aut peragunt.* (S. Basil., *Regul. brev.* LIII.)

Par où il est aisé de voir que dans les mêmes conditions où un simple fidèle aurait peut-être encore quelque raison de se croire juste, le prêtre sera convaincu de n'être déjà qu'un prévaricateur, à raison des devoirs sacrés qui se surajoutent par rapport à lui aux obligations communes du chrétien.

Il suffit d'une telle considération pour comprendre combien les prêtres sont en péril de souiller à chaque instant leur cœur, dans le commerce des hommes en apparence le plus innocent ; et comment, au lieu de s'approcher de l'autel avec une vie sans tache, marchant, comme dit le prophète, dans la voie de leur innocence, ils peuvent, quelquefois même à leur insu, y apporter une conscience coupable, et n'offrir dès lors à Dieu que des mains sacriléges, pour servir d'instruments aux grandes choses qu'il opère lui-même par leur ministère.

Il est vrai que l'indignité du ministre n'ôte rien à la sainteté des augustes mystères qu'il célèbre, de même que sa sainteté ne leur communique point un degré quelconque de perfection qui se puisse ajouter à leur mérite essentiel : *In sacramento corporis Christi nihil a bono majus, nihil a malo minus perficitur sacerdote.* (Innocent. III, *de Sacr. att. myst.*, lib. III, cap. 3.) Il est vrai, selon la doctrine de saint Augustin, et avec lui de toute l'Église, que Jésus-Christ seul donne aux sacrements cette miraculeuse sanctification qu'ils communiquent aux hommes ; que lorsque le sacrifice est offert par Pierre, c'est Jésus-Christ lui-même qui l'offre ; que lorsqu'il est offert par Paul, c'est encore Jésus-Christ qui l'offre par lui ; enfin, que lorsqu'il est offert par Judas, c'est toujours le même Jésus-Christ le juste, qui l'offre lui-même à Dieu, par le ministère indigne de l'apôtre qui le trahit : *Petrus baptizet, hic est* (Christus) *qui baptizat ; Paulus baptizet, hic est qui baptizat ; Judas baptizet, hic est qui baptizat.... illud quod datum est unum est, nec impar propter impares ministros.* (S. Aug., tract. VI, *in Joan.*)

En un mot, il est encore vrai, selon le même saint docteur, que les bénédictions et les grâces que les fidèles attendent de l'autel ne leur seront point enlevées, ne perdront même rien de leur abondance, par la malice d'un serviteur, quand le maître lui-même, dont la bonté est infinie, veut bien les leur dispenser sans réserve : *Quid tibi facit malus minister, ubi bonus est Dominus.* (Ibid., *tract.* v.)

Toutefois, bien que l'état de péché chez le prêtre ne puisse affaiblir en aucune sorte la vertu des divins sacrements par rapport aux fidèles; qui ne comprend qu'un tel état devient, par rapport au prêtre lui-même, le mal le plus lamentable qui le puisse atteindre? Et ce qu'il y a de plus malheureux encore et de souverainement déplorable, c'est qu'à beaucoup d'autres égards, il devient presque inévitablement très-préjudiciable aux intérêts de la religion et au salut éternel d'un grand nombre d'âmes : en sorte que c'est toujours une grande calamité pour l'Église de Jésus-Christ, que le prêtre soit assez téméraire pour oser pénétrer dans le Saint des saints avec une conscience souillée.

C'est ce qui nous fait à tous un devoir, que nous soyons prêtres ou fidèles, de demander sans cesse à Dieu qu'il ne permette point une si grande iniquité dans son Église; ou que du moins, si elle y devient quelquefois inévitable, qu'elle ne s'y montre que comme une rare exception qui se puisse à peine remarquer dans l'ensemble de l'harmonie générale : en un mot, que le soleil de justice ou de sainteté s'éclipse aussi rarement sur les prêtres du Seigneur que le roi des astres sur les peuples de la terre.

Il est facile d'entendre, par les considérations qui précèdent, que ce rite que le prêtre accomplit chaque jour, selon l'ordre liturque de la sainte messe, devient pour lui comme une quotidienne exhortation à purifier de plus en plus son cœur de toute souillure. C'est-à-dire qu'un tel rite s'accomplissant sur l'autel lui-même à la vue de tout le peuple, et au milieu des saintes solennités de la messe, semble proclamer, une fois de plus chaque jour, l'immortelle loi qui prescrit la pureté de l'âme et du corps à tout ministre sacré de l'autel; et traduit pour ainsi dire en action, et exprime comme en un tableau plein de vie, ces paroles si connues et si sou-

vent citées du livre *de l'Imitation* : « Oh ! qu'elles doivent être inno-
» centes les mains du prêtre, que sa bouche doit être pure, son
» corps saint et son âme exempte des plus légères taches, pour re-
» cevoir si souvent l'auteur de la pureté ! Il ne doit sortir rien que
» de saint, rien que d'honnête, rien que d'utile, de la bouche du
» prêtre qui participe si fréquemment au sacrement de Jésus-
» Christ. Qu'ils soient simples et chastes les yeux qui contemplent
» habituellement le corps de Jésus-Christ. Qu'elles soient pures et
» élevées au ciel, les mains qui touchent sans cesse le créateur du
» ciel et de la terre » : *O quam mundæ debent esse manus illæ, quam purum os, quam sanctum corpus, quam immaculatum cor erit sacerdotis, ad quem toties ingreditur auctor puritatis ! Ex ore sacerdotis nihil nisi sanctum, nihil nisi honestum et utile procedere debet verbum, qui tam sæpe Christi accipit sacramentum. Oculi ejus simplices et pudici, qui Christi corpus solent intueri ! Manus puræ, et in cœlum elevatæ, quæ creatorem cœli et terræ solent contrectare !*

C'est ainsi qu'au moyen de ce mystérieux rite de la purification des mains qu'il accomplit chaque jour à l'autel, à la vue de tout le peuple, le prêtre reçoit chaque fois comme un solennel avertissement de l'Eglise qui lui rappelle tout ensemble et la sainteté des mystères qu'il traite et l'obligation qui lui est faite de ne les traiter que saintement. D'ailleurs, on a vu que les linges qui servent au ministère sacré invitent eux aussi le prêtre à orner son âme de pureté, d'innocence, de sainteté. C'est-à-dire, que toutes les circonstances qui se rapportent au prêtre, et aussi bien ses vêtements que les rites eux-mêmes du sacrifice qu'il offre ; qu'on le considère au reste en sa qualité de sacrificateur, ou en celle de ministre de la parole, ou en celle enfin de médecin des âmes et de purificateur des consciences, tout en lui n'a qu'une voix pour lui rappeler sans cesse et de mille manières, que son sacerdoce ne se peut légitimement exercer, pas même à la rigueur se concevoir, sans cette merveilleuse pureté de l'âme et du corps qui en est l'indispensable ornement.

Telle est la doctrine qui ressort, selon les principes de symbolique qui ont été établis, dès le début de ces considérations, de la première cérémonie qui se pratique dans la bénédiction de la Clo-

che. Celle-ci n'est en effet lavée par le pontife et soigneusement essuyée par les mains des ministres, qui en achèvent après lui la purification, qu'afin de figurer, que le premier devoir de l'homme sacerdotal est de se purifier intérieurement des moindres souillures, et de ne rien entreprendre dans l'ordre du divin ministère pour lequel il est établi, sans y apporter une pureté de cœur qui le sanctifie au dedans et au dehors, et qui l'assimile en quelque sorte aux esprits célestes, jusque même dans ses pensées les moins réfléchies et, pour ainsi dire, les moins volontaires de son âme : *Eos qui ad sacramenta cœlestia conficienda accedunt, ea oportet esse munditia, ut ipsas quoque animæ extremas imagines purgatas habeant.* (S. Dion., *Eccles. hierarch.*, cap. 3.)

Mais il est temps de passer à une seconde cérémonie de la bénédiction de la Cloche qui consiste, ainsi qu'on l'a vu, dans les diverses onctions des saintes huiles que le pontife pratique sur son métal. Ici encore, il sera aisé de découvrir, dans la manière dont s'accomplissent ces rites, les merveilleux rapports que l'Eglise a eu le secret d'établir entre le prêtre et la Cloche.

Le savant auteur des *Institutions catholiques*, dont nous avons suivi l'interprétation dans ce qui a rapport aux mystérieuses figures de la purification du sacré *Signal* de l'Eglise, applique de même au prêtre le symbolisme de ces onctions [1].

Nous n'aurons donc sur cette nouvelle question qu'à suivre un tel guide, nous réservant toutefois d'apporter à l'interprétation qu'il donne de ce second rite quelques observations qui nous paraissent indispensables et tout à la fois décisives sur un tel sujet.

Il semble par tout ce que nous savons déjà des mystérieux rapports du prêtre avec la Cloche, que l'Eglise ne se pouvait en quel-

[1] Ungitur exterius campana oleo, et interius sacro chrismate : unguntur et sacerdotes.

Septies ungitur exterius campana; quo significatur septiformis gratiæ Spiritus sancti. Quater ungitur interius, ut intelligamus sacerdotis intima veluti præcordia Spiritu sancto penetrari oportere. Quadripartita autem illa unctio, charitatem designat sacerdotalem ad omnia, et si necesse sit, ad quatuor mundi cardines extendi oportere. (Part. III, sect. II, cap. 8.)

que sorte dispenser, après avoir figuré sur cette Cloche tout ce qui regarde le prêtre, d'y figurer enfin le prêtre lui-même, c'est-à-dire le sacerdoce qui le fait tel. Au reste, il ne nous demeurera plus de doute sur cette intention de l'Eglise, quand nous aurons vu le symbolisme de ces onctions de la Cloche, s'expliquer de lui-même, et de la manière la plus merveilleuse, dans le sens de l'*origine*, de l'*économie*, et même des *vertus principales du sacerdoce*.

Recherchons d'abord ce que peut signifier par rapport au prêtre, cette première onction sur laquelle nous nous sommes tant étendu dans un précédent chapitre et dont nous avons dit avec raison que le mystère consiste, en grande partie, en ce qu'elle a été effacée presqu'aussitôt après avoir été faite.

Si nous considérons attentivement l'origine même du sacerdoce, nous la trouverons exprimée dans une telle cérémonie, de la manière la plus expresse. En effet, le saint Concile de Trente nous enseigne (Sess. XXI, cap. 1) que le Fils de Dieu a établi son sacerdoce la veille de sa mort, par ces solennelles paroles qui furent comme le complément du grand mystère qui avait précédé : « Faites ceci en mémoire de moi » : *Hoc facite in meam commemorationem*. Mais nous savons d'ailleurs que l'établissement de ce sacerdoce ne fut confirmé que le lendemain par la mort même de Jésus-Christ, ainsi que nous en avons établi la doctrine par l'autorité de saint Liguori.

Sur ce double fondement on peut donc supposer, et la suite fera voir que la supposition n'est point gratuite, que l'*établissement* du sacerdoce nous est figuré par cette première onction que le pontife pratique sur le métal de la Cloche, et que la seconde cérémonie qui consiste à essuyer et à faire entièrement disparaître cette même onction, et dans laquelle il est aisé d'apercevoir un symbole de la mort ou de la disparution de Jésus-Christ, nous figure à son tour *la confirmation* de cet immortel sacerdoce qu'il venait d'établir quelques heures avant sa mort [1].

[1] Le lecteur croira peut-être devoir contester ici la légitimité de ce symbolisme, par la raison que ces premiers détails que nous venons de donner lui paraîtront tout à fait arbitraires ; mais nous le prions de ne point trop hâter son jugement sur une telle matière, et d'attendre que l'ensemble des cérémo-

Cependant, ce n'est encore là que le commencement des mystérieuses figures qui se rapportent au prêtre. Afin de voir se développer en effet le sacerdoce de Jésus-Christ établi dans la sainte cène, et confirmé sur la Croix, nous n'avons qu'à poursuivre le rite des onctions de la Cloche.

Après que le pontife a essuyé celle dont nous venons d'indiquer la signification, il en pratique aussitôt sept autres, au lieu même où a été faite la première, comme se rapportant en effet à un même objet mystérieux.

Or, ces sept onctions nouvelles ne doivent naturellement représenter, dans l'ensemble d'un tel symbolisme, que les sept ordres ecclésiastiques qui embrassent tout ce qui se rapporte, dans l'Église de Jésus-Christ, à l'existence ainsi qu'à la divine économie du sacerdoce.

En considérant dans cet esprit chacune de ces sept onctions de la Cloche, on croit compter en quelque sorte avec saint Ignace et saint Cyprien, avec Tertullien et saint Epiphane, ou plutôt avec

nies que l'Eglise emploie dans la bénédiction du sacré *Signal* ait permis d'apercevoir toute la mystérieuse économie des figures qui vont se révéler sous les formes extérieures du rite sacré, dont nous entreprenons de donner ici l'interprétation.

On ne se persuade pas apparemment qu'un symbolisme sur un objet quelconque du culte se doive démontrer à peu près comme un théorème de géométrie. Il en faut d'abord étudier les détails au point de vue de la principale intention qu'a l'Eglise, dans chacun des actes de sa liturgie sacrée, et rechercher ensuite, dans les grands objets de la religion, ceux qui semblent se rattacher le plus naturellement, à l'aide des symboles extérieurs, à cette intention principale que se propose l'Eglise.

Que s'il arrive, à la suite de telles considérations, qu'on aperçoive en effet des rapports frappants et souvent même merveilleux entre les rites extérieurs dont on étudie le symbolisme et les objets de la religion qu'ils paraissent exprimer, c'est une preuve qu'on est réellement entré dans le véritable secret des mystérieuses formes de la liturgie.

D'où il suit qu'on ne saurait apprécier la légitimité d'un symbolisme, avant d'en avoir pour ainsi dire ajusté toutes les pièces, et s'être assuré qu'elles concourent à former une harmonieuse unité, dans l'ordre des divines analogies de la foi.

toute l'antiquité, chacun de ces sept ordres qui préparent et conduisent par degrés au plus éminent d'entre eux qui est la prêtrise.

C'est en premier lieu l'ordre de *Portier* [1], dont les fonctions sont de garder les clefs de la porte de l'église; d'éloigner du temple ceux à qui l'entrée en est interdite, et d'empêcher que personne n'avance trop près de l'autel de manière à troubler le prêtre ou à l'interrompre durant la célébration des saints mystères ; en signe de quoi le pontife qui confère cet ordre, après avoir pris sur l'autel les clefs du lieu saint, les remet aux mains du nouveau ministre en lui disant : *Conduisez-vous comme devant rendre compte à Dieu des choses qui sont enfermées sous ces clefs.*

C'est en second lieu l'ordre de *Lecteur*, à qui il appartient de lire dans l'église, d'une voix claire et distincte, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, principalement ceux qu'on a coutume de lire dans l'office de la nuit. Il est également chargé d'apprendre aux fidèles les rudiments de la religion chrétienne : en signe de quoi, le pontife, lui mettant entre les mains, en présence du peuple, le livre qui a rapport à l'office qui lui est confié, lui dit : *Recevez ce sacré dépôt, et faites entendre de votre mieux aux fidèles la divine parole qu'il renferme. Que si vous vous acquittez fidèlement de ce ministère, vous aurez part à la récompense de ceux qui ont annoncé comme il convient la parole de Dieu dès le commencement.*

En troisième lieu c'est l'ordre des *Exorcistes*, qui ont reçu le pouvoir d'invoquer le nom du Seigneur sur ceux qui sont obsédés par les esprits immondes : en signe de quoi, dans l'acte de l'ordination, l'évêque leur remet le livre des exorcismes et leur dit : *Prenez ce livre, et confiez habilement à votre mémoire tout ce qu'il contient. Désormais, il vous appartiendra d'imposer les mains avec autorité et avec empire sur tous ceux qui parmi les baptisés ou parmi les catéchumènes seront tombés sous l'obsession ou la possession des démons.*

En quatrième lieu, c'est l'ordre des *Acolytes*, dont la fonction est d'assister les ministres supérieurs, diacres et sous-diacres, dans le

[1] Nous empruntons au *Catéchisme du Concile de Trente* l'exposition qui va suivre, sur ce qui a rapport à chacun des ordres ecclésiastiques.

service de l'autel et de les aider. Leur office est encore de porter les cierges et de les tenir allumés pendant qu'on célèbre le sacrifice de la messe, principalement lorsqu'on lit l'évangile, d'où leur est venu le nom de *céroféraires*.

Aussi le rite de leur ordination consiste-t-il en ces deux choses : premièrement, en ce que l'évêque, après les avoir instruits des devoirs de leur ministère, donne à chacun d'eux un cierge allumé, en lui disant : *Recevez ce chandelier et ce cierge, et sachez que votre fonction sera d'allumer les cierges de l'église au nom du Seigneur ;* et secondement, en ce que lui donnant de même les burettes, où l'on a coutume de mettre l'eau et le vin pour le sacrifice, il lui dit : *Recevez ces burettes où vous aurez à mettre le vin et l'eau destinés à la consécration du sang de Jésus-Christ, au nom du Seigneur.*

En cinquième lieu, c'est l'ordre du *sous-diacre* dont la fonction est de servir le diacre dans le ministère de l'autel. Son devoir est de préparer les linges sacrés, les vases, le pain et le vin nécessaires à l'offrande du sacrifice, et de présenter quand il le faut, à l'évêque et au prêtre, l'eau qui doit servir à la purification de leurs mains. Il lit l'épître à la messe, assiste aux divins mystères, en qualité de témoin officiellement député par l'église, et prend toutes les mesures convenables pour que le prêtre qui célèbre ne soit point troublé dans l'exercice de cette auguste fonction de sacrificateur.

Au reste la dignité que l'ordination confère au sous-diacre est si éminente, que l'évêque l'avertit qu'à cet ordre est attachée la loi d'une perpétuelle continence, et lui déclare, de la manière la plus expresse, que nul ne s'y doit présenter, s'il n'est résolu de se soumettre volontairement à cette obligation.

Cependant, chacun des ordinands, pour l'ordre du sous-diaconat, reçoit des mains de l'évêque le calice et la patène, et voici ce que lui dit en même temps le pontife : *Considérez la dignité du ministère qui vous est confié, et que ce soit pour vous un motif de vivre si saintement, que vous parveniez à plaire tout à fait à Dieu.*

Pour lui donner à connaître que le devoir du sous-diacre est de servir particulièrement le diacre dans son office, c'est l'archidiacre et non l'évêque qui lui fait toucher de ses mains, premièrement les

burettes qui contiennent le vin et l'eau, secondement le bassin sur lequel elles reposent, et en dernier lieu le linge qui les recouvre.

Enfin, après l'avoir revêtu des ornements sacrés qui appartiennent à son ordre, en ayant soin d'observer les cérémonies et de prononcer les formules qui conviennent à chacun d'entre eux, l'évêque lui remet le livre des épîtres, en lui disant : *Recevez le livre des épîtres, que vous lirez désormais dans la sainte Église de Dieu, aussi bien pour les vivants que pour les morts.*

En sixième lieu, c'est l'ordre du *Diaconat*, dont les fonctions sont plus étendues et ont toujours été regardées comme plus saintes que celles des ministres inférieurs. Il appartient au diacre d'être à côté de l'évêque dans tout ce que celui-ci fait comme pontife de l'Église : de se tenir auprès de lui quand il prêche; de l'assister, ainsi que le prêtre, dans la célébration du saint sacrifice ou dans l'administration des autres sacrements; de lire l'évangile à la messe.

Autrefois, il avertissait, autant que la chose devenait nécessaire, les fidèles, qu'ils fussent attentifs et saintement occupés des divins mystères. Il distribuait aussi le sang du Seigneur dans les églises où l'on avait coutume de communier sous les deux espèces. Enfin, il était le légitime dispensateur des biens de l'Église, fournissant à chaque ministre ce que réclamait son état et qui convenait à son entretien.

C'est encore au diacre, comme à l'œil de l'évêque, de savoir quels sont les membres de la communauté chrétienne qui vivent dans la piété et la pratique des bonnes œuvres, et quels sont au contraire ceux dont la vie est mauvaise ; qui est fidèle à se trouver au saint sacrifice et à la prédication aux jours ordonnés, et qui, au contraire, s'en absente : en sorte qu'il puisse instruire et informer de tous ces détails, l'évêque, dont le devoir est ensuite d'exhorter lui-même, d'avertir, de reprendre et de corriger en particulier ou en public, selon qu'il le juge utile au bien de chacun.

En l'absence de l'évêque ou du prêtre, il est permis au diacre d'expliquer l'Évangile, mais non point d'un lieu élevé comme serait la chaire, afin qu'il paraisse qu'une telle fonction n'appartient pas proprement à son ministère.

Au reste, l'Apôtre fait voir quelles précautions on doit prendre

pour n'élever aucun indigne à l'ordre du diaconat, lorsqu'il marque à Timothée les mœurs, la vertu et l'intégrité qui conviennent au diacre. C'est ce qui ressort également des cérémonies qui se pratiquent à son ordination.

En effet, l'évêque a recours ici à des prières plus nombreuses et plus augustes que pour l'ordination du sous-diacre. Il ajoute même aux vêtements de ce dernier quelques ornements nouveaux qui distinguent le diacre. Il lui impose les mains, afin de se conformer en cela à l'exemple des apôtres eux-mêmes qui en agirent de la sorte, dans l'institution des premiers diacres. Enfin, il lui remet le livre des saints Évangiles en disant : *Recevez le pouvoir de lire l'évangile dans l'Église de Dieu, aussi bien pour les vivants que pour les morts, au nom du Seigneur.*

Le septième ordre et le dernier, auquel aussi se rapportent tous les ordres précédents, est la prêtrise ou le sacerdoce.

On sait généralement que ceux qui ont été honorés dans l'Église d'une telle dignité sont désignés dans les écrits des saints Pères sous deux noms différents. Tantôt, ils sont appelés prêtres, c'est-à-dire *anciens*, selon la signification de ce mot dans la langue grecque, tant à cause de la maturité de l'âge qu'on exige en ceux qui sont promus à cet ordre, qu'à cause de la gravité des mœurs, de la science acquise et de la prudence qui leur sont indispensables. Tantôt on les désigne sous le nom d'hommes consacrés, soit parce qu'ils sont en effet consacrés à Dieu, soit parce qu'il leur appartient d'administrer les sacrements, soit en un mot parce qu'ils sont les dispensateurs des choses sacrées et divines.

La fonction du prêtre est d'offrir à Dieu le saint sacrifice, et d'administrer les sacrements; et c'est ce qu'indiquent aussi les rites que l'Église pratique dans son ordination.

L'évêque commence par lui imposer les mains, ce que font à son exemple tous les prêtres qui assistent à cette cérémonie. Il lui met ensuite sur les épaules une étole qu'il dispose en forme de croix sur sa poitrine, pour signifier que le prêtre est revêtu d'une force surnaturelle qui le met en état de porter la croix de Jésus-Christ, et

d'enseigner toutes les vertus que prêche et que recommande la Croix.

Il procède, en troisième lieu, à la cérémonie de l'onction sacerdotale des mains, au moyen de l'huile des catéchumènes, après quoi il met dans ces mains nouvellement sanctifiées le calice avec le vin, et la patène avec l'hostie, en disant : *Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer la messe, aussi bien pour les vivants que pour les morts.*

Enfin, lui imposant une seconde fois les mains, l'évêque lui dit : *Recevez le Saint-Esprit; à ceux dont vous remettrez les péchés, les péchés leur seront remis, et à ceux dont vous retiendrez les péchés, les péchés leur seront retenus :* paroles solennelles qui n'ont pu se dire une première fois qu'au nom de Dieu, comme ce n'est qu'en ce même nom que se peut exercer chaque jour encore l'immense pouvoir de remettre et de retenir qu'elles expriment.

Tels sont les sept ordres ecclésiastiques dont les quatre premiers sont appelés *mineurs*, et les trois derniers *sacrés* ou *majeurs*. Mais ils sont tous également chers à l'Église et dignes de la vénération de tous les chrétiens. Aussi le pape Innocent IV, formulant, à l'adresse des évêques d'Orient, les justes griefs de l'Église romaine, leur reproche-t-il d'avoir supprimé ou du moins d'avoir négligé dans la pratique quelques-uns des ordres mineurs, et leur ordonne-t-il d'en reprendre l'usage, et de se conformer en cela désormais à la coutume de l'Église latine : *Præcipimus quod episcopi græci septem ordines secundum morem Ecclesiæ romanæ de cætero conferant, cum hucusque tres de minoribus neglexisse, vel prætermisisse dicantur.* (INNOCENT. IV, epist. ad episc. Tuscul., *in regno cypri legatum.*)

Il est vrai que parmi ces divers ordres de ministres inférieurs, il n'y a que l'ordre du diaconat qui soit d'institution apostolique et divine, les autres ayant été ajoutés dans la suite par l'Église elle-même, ainsi que l'établit très-solidement et de la manière la plus irréfragable, l'illustre *Maître des sentences.*

Mais, selon la remarque de saint Thomas, on peut dire en un sens que ces ordres inférieurs qu'on exerce aujourd'hui avec tant d'honneur dans l'Église catholique, sont eux aussi, à leur manière,

d'institution divine, et que leurs pouvoirs, par conséquent, ainsi que leurs prérogatives, découlent de la volonté même de Jésus-Christ et de l'autorité dispensatrice des Apôtres.

En effet, observe là-dessus ce grand docteur : c'est une chose assurée, et le témoignage si exprès de saint Denis en serait au besoin une preuve parfaitement suffisante, que la primitive Église avait remis aux mains des seuls diacres tous les ministères inférieurs. Mais on ne peut douter que tous ces ministères, et conséquemment tous les pouvoirs des ordres inférieurs, ne fussent implicitement compris dans le ministère et les pouvoirs du diaconat de ces premiers temps ; en sorte que dans les âges suivants, quand le culte divin se fut développé, selon les justes proportions qui convenaient à la société religieuse, l'Église, en multipliant les ministres, ne fit que communiquer à divers ordres les pouvoirs qui avaient été premièrement remis aux mains d'un seul par l'auteur même de cette divine hiérarchie : *In primitiva Ecclesia propter paucitatem ministrorum omnia inferiora ministeria diaconis committebantur. Nihilominus erant omnes prædictæ potestates, sed implicite in una diaconi potestate; sed postea ampliatus est cultus divinus, et Ecclesia quod implicite habebat in uno ordine, explicite tradidit diversis.* (D. Thom., in iv; Dist. xxiv, quæst. 2, art. 1.)

Au reste, pour quiconque a médité avec attention les divines Écritures et recherché les rapports de l'Ancien avec le Nouveau Testament, il n'aura pas de peine à comprendre que le nouveau sacerdoce de Jésus-Christ devait être constitué d'après la loi mystérieuse du nombre *sept*, puisque la même loi apparaît déjà dans le sacerdoce aaronique qui en était la figure.

On voit en effet dans l'*Exode* que la consécration des anciens prêtres, au lieu de s'accomplir en un même jour, n'atteignait sa perfection qu'au septième; et qu'à chacun des sept jours que durait cette solennité, la loi ordonnait au grand prêtre de reproduire exactement les mêmes cérémonies, afin de figurer par là, comme la chose se déclare assez elle-même, que le futur sacerdoce qu'il s'agissait en ce temps-là de figurer, n'atteindrait non plus sa perfection, qu'après avoir passé successivement par sept formes diver-

ses, c'est-à-dire par sept degrés ou sept ordres se rapportant tous à la même dignité sacerdotale : *Septem diebus consecrabis manus eorum*. (Exod. XXIX, 35.)

On sait aussi que dans le sanctuaire ancien se trouvait un chandelier d'or à sept branches, que les docteurs catholiques ont toujours pris pour une figure très-excellente du sacerdoce de la loi nouvelle. Car, sans le considérer ici sous tant d'autres rapports où il est en effet, de la manière la plus expresse, un mystérieux emblème du prêtre, la seule circonstance de ses sept branches formant ensemble un même chandelier qui devait brûler constamment devant le tabernacle, fait assez entendre que c'était encore là, dans l'économie du culte mosaïque, une figure de notre sacerdoce, dans lequel, ainsi qu'il a été dit, « le prêtre ne reçoit sa légitime con-» sécration qu'autant qu'il est constitué prêtre par sept ordres » divers, qui tous néanmoins ne font qu'un prêtre. » (OLIER, *Cérémonies de la grand'messe.*)

C'est donc avec beaucoup de raison que les liturgistes ont voulu voir une figure du prêtre dans les sept onctions que le pontife qui bénit la Cloche pratique sur la face extérieure de son métal.

Il est vrai que ces onctions ne laissent pas longtemps, sur le métal, la trace visible de l'huile mystérieuse qui a servi à les pratiquer : mais alors même que toute marque extérieure a depuis longtemps disparu pour les yeux du corps, ceux de l'âme aperçoivent toujours les mêmes signes que la main du pontife y imprima dès le commencement, au moyen d'un burin dont l'effet est impérissable.

D'ailleurs, le mystère de ces onctions pourrait à la rigueur s'effacer de la mémoire des simples fidèles, qu'il subsisterait encore pour le prêtre, puisque c'est à lui surtout qu'il appartient de cultiver dans le secret de l'âme la science sacrée des symboles de la religion, et de se pénétrer de mieux en mieux de tout ce qui a rapport à cet esprit de vie si féconde, qui anime jusqu'aux moindres particularités du culte de l'Eglise.

Or, il ne saurait y avoir dans l'ensemble du culte une particularité quelconque, de nature à offrir un plus riche symbolisme à la méditation du prêtre, que les sept onctions dont nous parlons. Quoi

de plus propre, en effet, à lui rappeler la dignité, les prérogatives et tous les devoirs du sacerdoce, que ce mystérieux tableau qui lui retrace, sur un métal en quelque sorte animé, tout ce qui se rapporte à chacun de ces sept ordres divins que le pontife lui a successivement conférés dans les ordinations ecclésiastiques? Et quel autre objet lui pourrait jamais devenir plus utile qu'un tel tableau, où la forme sacerdotale de son âme lui est représentée comme une suprême communication sept fois répétée des plus abondantes grâces du Saint-Esprit : *Septiformis gratiæ tuæ munere roborentur.* (Pontif. Rom.) Par où l'on voit que chacune de ces sept onctions de la Cloche semble passer encore une fois sous les yeux du prêtre, et lui demander en quelque sorte compte de la manière dont il a rempli jusqu'à ce jour les fonctions sacrées des sept ordres, dans lesquels sont compris tous les devoirs, tous les ministères, tous les pouvoirs du sacerdoce [1].

Cependant, le pontife pratique quatre onctions nouvelles sur le même métal de la Cloche, en ayant soin de les faire cette fois dans l'intérieur même du sacré Signal, et avec la sainte huile appelée le Chrême. On se convaincra bientôt que ces dernières n'offrent pas de moindres enseignements à l'adresse de l'homme sacerdotal, dont elles sont la figure non moins excellemment que les précédentes.

Mais il convient d'observer avant tout, par rapport au choix de

[1] Il n'est ici question, on le comprend, que du sacerdoce simple ou inférieur et non de l'épiscopat, qui est le sacerdoce supérieur et la plénitude même du sacerdoce. A la vérité, d'anciens monuments de la tradition présentent quelques variantes sur le sujet de ces ordres ecclésiastiques, dont ils couronnent souvent l'énumération par l'ordre suprême de l'épiscopat. Mais on voit néanmoins dans tous les actes ou écrits de ce genre, qu'on a toujours soin d'y conserver le mystère sacré du nombre sept, en déterminant la place des ordres inférieurs, de manière à réserver à l'épiscopat le septième rang : de telle sorte qu'alors même qu'on a varié, selon les temps et la pratique des églises, sur la distinction des ordres ecclésiastiques, il a fallu n'en reconnaître et n'en compter que sept, et donner constamment à tout traité sur la matière ce titre invariable : *De Septem Ordinibus Ecclesiæ*, comme on le peut voir dans un traité qui porte ce titre parmi les œuvres de saint Jérôme.

l'huile qui sert à oindre l'intérieur de la Cloche, qu'il pourrait sembler à quelques-uns que le Saint-Chrême, ne servant pas à l'ordination des prêtres, ne devrait point servir pour ce motif à la bénédiction de la Cloche, dont toutes les cérémonies sont en figure de l'ordre sacerdotal. Mais cela s'explique par le fait de l'antiquité du rite de la bénédiction du sacré Signal de l'Eglise, qui date de ces temps anciens, où il est constant que l'onction sacerdotale était faite elle-même avec le Saint-Chrême. Le savant Martène reconnaît, en effet, dans son traité *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, que les anciens pontificaux prescrivaient de faire l'ordination des prêtres, soit avec le Saint-Chrême seulement, soit avec le Saint-Chrême et tout ensemble avec l'huile sainte, c'est-à-dire avec l'huile des catéchumènes. Il mentionne même, comme étant encore de son temps en usage dans une des principales églises des Gaules, un pontifical très-ancien, d'après lequel l'onction sacerdotale se devait faire avec le Saint-Chrême : *Ideo liquet antiquos quidem rituales præscribere unctionem ex Chrismate, aut ex oleo et Chrismate faciendam; recentiores vero ex oleo sancto, aut ex oleo catechumenorum; unumque esse librum pontificalem ecclesiæ Rothomagensis, annorum ducentorum, qui antiquum ritum unctionis ex Chrismate retinuit.* (Lib. I, cap. 8, art. 9.)

Il est permis de juger par là, que c'est sans doute à cause que l'ordination sacerdotale était faite avec le Saint-Chrême ainsi qu'avec l'huile des catéchumènes, que ces deux huiles furent également choisies pour servir à la bénédiction de la Cloche; tant il entrait dans les vues de l'Eglise, de montrer, par toutes les circonstances de cette bénédiction, qu'elle était toute en figure du prêtre.

Mais il est temps de poursuivre l'explication du symbolisme que nous avons commencé d'exposer, et de rechercher ce que peuvent signifier, par rapport au prêtre, les quatre onctions que fait le pontife dans l'intérieur de la Cloche.

Nous venons de voir que le nombre sept est essentiellement un nombre sacerdotal; il nous reste à voir que le nombre quatre n'a pas un moindre caractère sacerdotal que le nombre sept, et que s'il est vrai que les sept ordres ecclésiastiques, qui donnent toute sa forme à l'âme du prêtre, sont merveilleusement figurés par les sept

onctions que l'Eglise pratique sur la face extérieure de la Cloche, on doit également reconnaître que les quatre onctions qu'elle fait à l'intérieur même du sacré Signal, figurent non moins excellemment *les quatre grandes vertus sacerdotales* qui sont indispensables au prêtre, et sans lesquelles il ne saurait exercer ici-bas les difficiles devoirs de son ministère.

Nous disions tout à l'heure, en citant un passage du livre de l'*Exode*, que la consécration sacerdotale sous la Loi, n'avait atteint sa perfection qu'après que la solennité s'en était renouvelée durant sept jours consécutifs; et l'on ne saurait douter qu'une telle particularité du rituel mosaïque ne fût en figure des sept ordres qui devaient plus tard constituer le sacerdoce de la nouvelle alliance. Cependant, nous apprenons en ce même lieu que la cérémonie de cette consécration comprenait invariablement *quatre rites*, dont le premier consistait dans l'onction des mains mêmes du prêtre, le second dans l'immolation du veau, pour l'expiation du péché, le troisième dans la purification de l'autel, et enfin le quatrième dans l'onction de ce même autel : *Hæc quatuor quotidie fiant : primo, ungantur manus sacerdotum ; secundo, immoletur vitulus ; tertio, mundetur altare ; quarto, altare ungatur*. (CORNEL., *in Exod.*)

Au reste, ce n'est point là un fait isolé dont on ne puisse apercevoir la relation avec les autres particularités du culte mosaïque. Soit, en effet, qu'on étudie les cérémonies de la consécration sacerdotale sous la Loi, soit qu'on recherche les figures du vêtement sacré que le pontife ancien portait dans le tabernacle, partout on rencontre le nombre *quatre* qui se marie mystérieusement au nombre *sept ;* et ces deux nombres semblent résumer à eux seuls toute la divine économie du sacerdoce.

La vérité de cette observation va pleinement ressortir des considérations qui vont suivre ; mais déjà cette première particularité de quatre rites, dont se composait la cérémonie de la consécration sacerdotale dans le sacerdoce d'Aaron, commence de nous révéler le caractère sacerdotal du nombre quatre, et nous avertit que ce dernier nombre ne renferme pas, dans l'économie sacrée, de moindres mystères que le nombre sept par rapport au prêtre.

Il faut reconnaître toutefois que le mystère sacré de ce nombre ne paraît en aucun lieu, d'une manière aussi merveilleuse, que dans les particularités qui se rattachent au *Rational*. Ecoutons, sur un tel sujet, saint Jérôme, l'un des plus savants interprètes des saints livres, traitant lui-même, dans sa *Lettre à Fabiola*, des mystérieuses figures de ce vêtement sacré. Voici ses paroles : « En septième lieu, » dit-il, « il est un dernier vêtement qu'on pourrait prendre pour l'un des moindres, si l'on n'avait égard qu'à » ses dimensions peu considérables, mais qui ne laisse pas d'être » plus saint et plus auguste que tous ceux dont nous venons de » parler, à cause de ses nombreuses significations. Aussi, porte-t-il » un nom qui signifie à lui seul qu'il est souverainement mystérieux, » attendu que le nom de *Rational*, sous lequel on le désigne, dit » assez qu'il est plein de raisons mystiques ou de l'ordre surnaturel » : *Septimum vestimentum est mensura parvulum, sed cunctis supradictis sacratius. Intende, quæso, animum, ut quæ dicuntur intelligas. Rationale vocatur, ut ex ipso statim nomine scias mysticum esse quod dicitur.*

« C'était, » ajoute saint Jérôme, « un petit carré d'une très-précieuse étoffe où l'or avait été prodigué, et dont l'ouvrage était » une merveilleuse combinaison des *quatre* couleurs qui ont été déjà » remarquées dans d'autres vêtements sacrés. On le fixait par chacun de ses angles, au moyen de *quatre* anneaux et autant de chaînettes d'or, aux *quatre* anneaux déjà préparés dans l'éphod : en » sorte qu'il se trouvait, par une intention secrète de Dieu, et selon » des desseins pleins de mystères, justement appliqué sur la poitrine du grand prêtre. Mais ce qui distinguait surtout ce vêtement sacerdotal, c'était un ornement de pierres précieuses appartenant à *quatre ordres* et formant ensemble *quatre lignes* très-éclatantes sur l'or, l'hyacinthe, la pourpre et l'écarlate. »

Tel était, d'après le texte sacré (*Exod.* XXVIII) et l'interprétation de saint Jérôme, le plus auguste des vêtements du grand prêtre. Tout y était mystérieusement ordonné, comme on vient de voir, sous la figure du nombre quatre ; et on ne peut douter encore une fois que ce ne fût là un dessein très-particulier de Dieu, qui vou-

lait sans doute figurer sous le mystère de ce nombre quelque chose d'éminemment sacerdotal.

Mais c'est encore saint Jérôme qui va nous indiquer la signification d'une telle figure; et nous verrons ensuite son interprétation adoptée par les plus grands docteurs de l'Église. « J'estime, » dit-il, « que ce rational où tout se marque par le nombre quatre, figure » les quatre grandes vertus du prêtre qui sont la prudence, la jus- » tice, la tempérance et la force; d'autant plus que ce vêtement » étant placé sur la poitrine du grand prêtre semble avertir que ce » qu'il signifie a son siége ou son lieu dans le cœur » : *Hoc autem rationale quatuor in se lapidum habens ordines, quatuor puto esse virtutes, prudentiam, justitiam, temperantiam et fortitudinem.*

Le pape Innocent III ne pense pas autrement que saint Jérôme sur l'application qu'il convient de faire au prêtre des diverses figures du rational. Ce vêtement, dit-il, avait la forme d'un quarré dont les quatre angles signifiaient que le jugement du prêtre doit naturellement s'exercer sur quatre objets divers, à savoir, sur le vrai et sur le faux pour éviter toute erreur dans les choses qu'il faut croire, et de même sur le bien et sur le mal, pour gouverner selon la règle les choses qu'on doit accomplir : *Erat autem rationale quadrangulum, significans quod pontifex debet discernere inter quatuor : inter verum et falsum ne deviet in credendis, et inter bonum et malum ne deviet in agendis.* (De sacro altar. myst., *lib.* I, *cap.* 25.)

Cependant, outre cette première signification que l'illustre pontife donne ici aux quatre angles du rational, il en indique une seconde qu'il tire cette fois des quatre rangs de pierres précieuses qui se trouvaient disposées sur ce vêtement, selon l'ordre auquel elles se rapportaient. Mais ici, il rentre, comme on va voir, dans la pensée de saint Jérôme dont il ne fait, pour ainsi dire, qu'emprunter et par là même confirmer les paroles. « Le rational, » dit ce grand pape, « présentait sur sa partie antérieure quatre ordres de pierres » précieuses, afin de signifier par là que le pontife doit avoir qua- » tre principales vertus qui sont la prudence, la justice, la tempé- » rance et la force » : *Habebat et quatuor ordines lapidum significans*

quod pontifex debet habere quatuor principales virtutes prudentiam, justitiam, temperantiam et fortitudinem. (Ibid., *cap.* 26.)

Avant de considérer en détail chacune de ces quatre vertus du prêtre, il importe de constater ici, comme objet principal de l'étude que nous poursuivons, la merveilleuse harmonie du symbolisme que nous avons adopté pour l'explication des onctions de la Cloche. Qui ne voit, à l'aide des considérations qui précèdent, que l'Église ne pouvait mieux figurer le prêtre qu'au moyen de telles onctions ; et que tous les caractères mêmes des langues n'eussent point écrit, d'une manière plus lisible, le nom du prêtre, sur le métal de la Cloche, que l'y ont écrit, en effet, ces mystérieux nombres sous la figure desquels nous venons de le reconnaître? Nous omettons ici de nombreux passages tirés des écrits des saints Pères, où ces savants hommes, pleins des divines harmonies du sacerdoce, rapportent au nombre quatre la mystérieuse économie des fonctions comme des vertus sacerdotales [1]. Il est vrai que de telles citations serviraient à confirmer de plus en plus la légitimité du symbolisme que nous avons adopté sur le sujet des onctions de la Cloche; mais elles nous éloigneraient trop peut-être de l'important objet que propose ici à nos réflexions l'interprétation de saint Jérôme, selon laquelle nous venons de voir que le mystère du nombre quatre chez le prêtre figure les quatre grandes vertus morales qu'on nomme la prudence, la justice, la tempérance et la force. Ce sujet d'ailleurs intéresse trop hautement le prêtre, pour n'en point faire ici la matière de quelques considérations particulières, puisque aussi bien, c'est surtout à l'intention du prêtre lui-même qu'est écrit cet essai sur les mystérieuses harmonies de la Cloche.

Si nous avions à traiter de ces vertus, sous leur point de vue le plus général, au lieu d'avoir à les considérer comme des vertus

[1] Quadripartitum est officium sacerdotale : vivam carnis hostiam immolare ; quod leviticum est : virtutum charismata Deo offerre, quod est incendere aromata, et filiorum Aaron est : cum fervore martyrii cœlum intrare, quod est introire cum sanguine Sancta sanctorum : gratiæ et precum vota cœlo transfundere, quod est panem et vinum Deo offerre. (S. Bernard., *Sentent.*)

proprement sacerdotales, nous ne pourrions en quelque sorte nous dispenser de rappeler sur un tel sujet quelques maximes de ces anciens sages de la Grèce ou de Rome qui ont en effet écrit, touchant ces vertus, d'une manière presque divine. Mais il serait inutile d'attendre d'eux qu'ils nous les présentassent comme les vertus propres du sacerdoce, puisque ceux qui portaient le nom de prêtre chez les anciens peuples, n'avaient d'autres fonctions que celles de consulter les oracles et de sacrifier aux dieux dans les temples. Ils ne furent en aucun lieu les modérateurs officiellement reconnus de la morale publique ou de la vertu. C'était aux rois, aux magistrats des cités, à tous les citoyens qui participaient, à un degré quelconque, à la direction des choses publiques, qu'il appartenait proprement de veiller aux bonnes mœurs de la multitude, si nécessaires, comme on sait, à la conservation et à la prospérité des États. Aussi voit-on que les meilleurs et les plus célèbres moralistes de ces temps, non-seulement ne furent point prêtres, mais même ne disent pas un mot dans leurs écrits qui laisse supposer que les prêtres dussent cultiver plus que le reste des citoyens les quatre grandes vertus qui sont le fondement et les gardiennes de la morale ; tandis qu'ils ne cessent de recommander ces mêmes vertus, de la manière la plus pressante à tous ceux qui à divers titres se trouvaient préposés à la conduite des peuples. Ils indiquent, à la vérité, quelques vertus d'un ordre secondaire, comme appartenant plus spécialement aux hommes qui exerçent un ministère sacré au fond des sanctuaires ; mais ils ne disent nulle part que c'est à de tels hommes que conviennent plus particulièrement la prudence, la justice, la tempérance, la force qui règlent seules cependant la vie, les mœurs et toute la conduite des peuples.

Mais qui ne sait qu'il en est autrement dans les sociétés chrétiennes où le prêtre est plus encore que les rois, que les gouverneurs des provinces, que les magistrats des cités, que les philosophes même et les moralistes, le gardien de la morale publique et de la vertu? Il est la tête et le cœur des peuples : *Capita populi sunt sacerdotes* [1].

[1] S. Bernard., Serm. ad Pastor. in Synod. congreg.

C'est-à-dire qu'il est la pierre angulaire et fondamentale de l'édifice social, puisque celui-ci s'ébranle inévitablement et tombe en ruine dès aussitôt que la salutaire influence que le prêtre exerce dans la société vient par malheur à lui faire défaut. Voilà pourquoi le prêtre, dans les sociétés chrétiennes est plus rigoureusement obligé que le reste des hommes à travailler sans cesse à l'acquisition de ces vertus reines ou fondamentales qui apprennent à gouverner avec sagesse et équité tout ce qui se rapporte aux actions humaines.

D'ailleurs il est facile de juger que la prudence, la justice, la tempérance et la force doivent être dans la vérité des vertus souverainement sacerdotales ; quand on voit un aussi grand docteur que saint Bernard traiter de ces vertus, dès le début de son *Livre de la considération* et faire observer au Pontife auquel il s'adresse, qu'en elles se résume toute la perfection des vertus de l'ordre sacré des prêtres. (S. Bernard., *De consid.*, lib. I ; cap. 8.)

Un autre saint docteur du nom de saint Prosper, veut écrire un traité de la vie et des vertus des prêtres : *De vitæ deque virtutibus sacerdotum*, et il croit avec raison n'en point trop faire, en consacrant près de vingt chapitres, c'est-à-dire la moitié de son troisième livre à exposer les vrais caractères de ces mêmes vertus, et à persuader à tout ministre des choses saintes qu'il ne les saurait dignement exercer sans la prudence, la justice, la tempérance et la force. Mais on va voir par le détail de chacune de ces vertus qu'en effet elles sont toutes proprement les vertus du prêtre.

La première est la prudence, sans laquelle, dit saint Grégoire, toutes les autres deviennent à tel point impraticables, que dès que la prudence n'en dirige point les actes, on n'est plus en droit de les prendre encore pour des vertus : *Cæteræ virtutes, nisi ea quæ appetunt, prudenter agant, virtutes esse nequaquam possunt.* (S. Greg., II *Moral.*)

D'ailleurs la prudence est logiquement à l'entrée de toutes les autres, parce qu'elle embrasse les choses humaines sous leur point de vue le plus général, n'étant autre chose, selon la doctrine de saint Thomas, que le plus parfait exercice possible d'appréciation et de conduite en tout ce qui se rapporte directement ou par occasion

à l'homme lui-même : *Est quædam rectitudo discretionis in quibuscumque actibus vel materiis.* (1-2, q. 61, 4.)

Une telle notion nous avertit assez de l'immense étendue qu'a pour nous cette vertu de prudence, dont l'objet embrasse non-seulement tous les événements de notre propre vie, mais tous ceux de la vie de nos semblables qui se rattachent par quelqu'endroit à la nôtre. Mais comme il n'est point d'homme dont la vie se trouve plus mêlée avec celle de ses semblables que celui qui est appelé à les gouverner, il suit, d'après le même saint docteur, que c'est surtout à un tel homme que la prudence devient nécessaire. Car si une telle vertu convient si fort à l'homme privé, pour bien gouverner ses propres actes, combien mieux conviendra-t-elle à celui qui ne doit pas seulement se gouverner lui-même, mais qui doit tout ordonner dans une cité, et dont l'office est moins d'y régler les choses du corps que d'y pourvoir à la sage direction des choses de l'âme : *Ubi invenitur specialis ratio regiminis in humanis actibus, ibi etiam invenitur specialis ratio prudentiæ. Manifestum est autem, quod in eo, qui non solum seipsum habet regere, sed etiam communitatem perfectam civitatis, invenitur specialis et perfecta ratio regiminis, et ideo ratio specialis et perfectissima prudentiæ.* (2-2, q. 50, 1, c.)

En sorte qu'il est vrai de dire que la mesure de la prudence est celle même de l'autorité qu'on exerce parmi les hommes; et qu'autant chacun participe au droit ou plutôt au devoir de gouverner ses semblables, autant faut-il que la prudence préside à ses déterminations et à ses conseils : *Unusquisque in quantum participat de regimine et gubernatione, in tantum convenit sibi habere prudentiam.* (2-2, q. 47, 12, c.)

Il est facile d'entendre par là quelle devrait être la mesure de la prudence du prêtre pour qu'il fût à la hauteur des sacrés intérêts qui sont en jeu dans l'ordre du gouvernement qu'il exerce. Son ministère a pour but d'appliquer à chacune des âmes qu'il gouverne ce qui peut le mieux convenir à son état, à ses besoins, à son caractère; et saint Thomas ne manque pas de faire observer qu'il ne saurait y réussir, qu'autant qu'il connaîtra d'avance et la nature de la chose qu'il doit appliquer et toutes les circonstances qui se rappor-

tent à la personne à laquelle il en doit faire l'application : *Nullus potest convenienter alteri aliquid applicare, nisi utrumque cognoscat, scilicet et id quod applicandum est, et id cui applicandum est.* (2-2,q.47,3,c.)

D'où il suit qu'une telle science qui embrasse tout le détail des actions humaines ne saurait se concevoir dans un même homme à un degré suffisant, et qu'elle ne s'obtient, même en partie, qu'avec beaucoup de travail et de réflexion, et après avoir consacré à l'acquérir un temps très-considérable : *Prudentia consistit circa particularia operabilia, quæ non possunt ab uno homine sufficienter omnia considerari, nec per modicum tempus, sed per temporis diuturnitatem.* (2-2, q. 49, 3, c.)

Au reste, ce qui en rend surtout l'acquisition difficile, c'est l'infinie variété des choses humaines qu'il est nécessaire de bien connaître, et la variété plus prodigieuse encore des personnes qu'on a mission de gouverner : *Ea quæ sunt ad finem in rebus humanis multipliciter diversificantur secundum diversitatem personarum et negotiorum.* (2-2, q. 47, 15.)

De là le danger qu'on court presque inévitablement, en prêchant les vertus, de faire incliner les cœurs vers les vices qui les avoisinent, si on peut le dire, c'est-à-dire qui ont avec elles quelque ressemblance ; de telle sorte, ainsi que le dit saint Grégoire, qu'en voulant recommander l'humilité aux orgueilleux, on inspire une trop grande défiance d'eux-mêmes à ceux qui sont déjà trop timides ; et qu'en voulant rassurer et encourager les timides, on augmente la confiance déjà trop audacieuse des superbes : qu'en voulant réveiller l'apathie de ceux qui aiment trop le repos, on n'enflamme par là même d'une ardeur inconsidérée ceux dont la nature est plus inquiète ; et qu'en se proposant de modérer ceux-ci, on ne rassure trop ceux-là : qu'en voulant persuader aux avares de se montrer plus généreux, on pousse à de plus grands excès les prodigues ; et qu'en essayant de mettre un terme aux dissipations des prodigues, on ne confirme dans l'amour déréglé des choses terrestres les avares : *Dum superbis prædicatur humilitas, timidis augetur metus ; et dum timidis inspiratur securitas, in superbis crescit effrenatio. Dum otiosis ac torpentibus boni operis necessaria sollicitudo*

inculcatur, inquietis immoderatæ actionis licentia augetur; et dum inquietis imponitur modus, otiosis fit torpor securus. Dum tenacibus suademus tribuendi largitatem, prodigis effusionis frena laxamus; et dum prodigos parcitatem docemus, tenacibus perituraruum rerum amor et custodia nimia obvenit. (S. Greg., *Past.* part. III, cap. 2 et 3.)

On peut juger également par là que la prudence n'est pas moins nécessaire au prêtre, s'il veut prêcher les vertus de manière à ne point recommander par quelque endroit le vice lui-même; louer ce qu'il y a de plus parfait, sans fournir quelque prétexte de dédaigner ce qui l'est moins; enfin, inspirer une si juste estime des vertus communes, que la persuasion qu'elles suffisent seules ne fasse point négliger de tendre aux plus hautes : *Sic prædicanda sunt bona, ne ex latere jubeantur mala; sic laudanda sunt bona summa, ne despiciantur ultima; sic nutrienda sunt ultima, ne dum sufficere credentur, nequaquam tendatur ad summa.* (Ibid.)

Nous ne parlons ici, comme on voit, de la nécessité de la prudence sacerdotale, qu'en ce qui a rapport à la prédication; que serait-ce si nous venions à considérer combien une telle vertu devient plus indispensable encore dans tout ce qui a rapport au ministère mille fois plus épineux de la rémission des péchés?

Des considérations qui précèdent, il nous reste à tirer avec saint Bernard deux conclusions importantes : la première, que la prudence est en effet si difficile à acquérir qu'elle n'est malheureusement le partage que d'un petit nombre : *Propterea a paucis advertitur prudentia, quia paucorum est.* (De consid., *lib.* I, *cap.* 8.) La seconde, que bien que cette vertu de prudence soit d'une très-difficile acquisition, elle est néanmoins si rigoureusement exigée, en ce qui regarde le prêtre, que celui-ci doit plutôt renoncer à l'exercice de son ministère au milieu des peuples, que l'exercer sans prudence et sans un sage esprit de conseil : *Prudenter igitur cogitasti sacerdotale onus, curamque pastoralem digne non posse administrari sine consilio.* (Epist. ad Henric. Senonens. archiep.)

On s'explique après cela pourquoi le prêtre est appelé d'un nom qui signifie, selon ce qui a été dit, un *ancien* ou un *vieillard*, comme pour avertir, par le nom même qu'il porte, que ce doit être en

effet un homme d'une sagesse consommée, pour s'acquitter, comme il convient, des difficiles devoirs de sa charge.

En second lieu, la justice ne lui est pas moins indispensable que la prudence.

Commençons par établir ici, d'après saint Thomas, en quoi consiste cette vertu de justice qui est la seconde parmi celles qu'on nomme cardinales. Le saint docteur la définit : « une droiture de l'âme qui fait que chacun s'acquitte envers autrui de ce dont il lui est redevable. » (1-2, q. 61.)

Or, il suit de cette première notion, qui est sans nul doute la plus exacte qu'on en puisse donner, qu'il n'est point d'homme au monde à qui une telle vertu ne devienne quelquefois nécessaire, puisqu'il n'en est point qui ne soit en quelques occasions redevable envers autrui d'un devoir quelconque de justice. Toutefois, on ne saurait se dissimuler que c'est surtout au prêtre que la vertu de ce nom devient nécessaire, par la raison qu'il n'est point redevable seulement en certaines occasions et à l'égard de quelques-uns de ses frères, mais qu'il l'est continuellement, sans distinction de temps et de circonstances, à l'égard de tous ; et qu'en payant chaque jour une partie de sa dette, il ne parvient pourtant jamais à l'éteindre, tant il est de l'essence du prêtre d'être redevable à tous et toujours, c'est-à-dire d'être le perpétuel débiteur de Dieu et des hommes.

Et d'abord, il est le débiteur de Dieu, à un titre particulier, qui l'oblige envers lui d'une manière incontestablement plus étroite que le reste de ses frères.

L'apôtre saint Paul nous apprend que le prêtre est le dispensateur officiel des choses de Dieu : *Sicut Dei dispensatorem* (Tit. I, 7), c'est-à-dire, selon la signification du texte grec, l'*intendant* ou l'*économe de sa maison*. Mais ce titre, ou plutôt la chose qu'il exprime, change si essentiellement les rapports du prêtre à l'égard de Dieu, que les nouveaux devoirs qui en découlent ne sont pas tant des devoirs de religion que des devoirs même de justice.

Dieu a fait en quelque sorte un pacte avec le prêtre. Il s'est engagé de son côté à l'établir, par un privilége spécial, le glorieux administrateur de tous ses biens : *Super omnia bona sua constituet*

eum (Matth. XXIV); et à le grandir sans mesure au-dessus de tout ce qui est grand parmi son peuple : *Ideo jurejurando fecit illum Dominus crescere in plebem suam.*

En retour de tels priviléges, le prêtre s'est engagé de son côté à faire reconnaître et respecter les droits sacrés du Très-Haut, à défendre sa loi sainte contre toute fausse interprétation de l'esprit et contre toute téméraire entreprise du cœur : *Qui conservaret legem Excelsi;* à exercer le plus dignement possible le sacerdoce dont il est honoré, à travailler de tout son pouvoir à l'agrandissement de la gloire de Dieu, à lui offrir enfin un si digne encens, qu'il devienne pour la divine Majesté un parfum d'une suave odeur : *Fungi sacerdotio et habere laudem in nomine ipsius, et offerre illi incensum dignum in odorem suavitatis.* (Brev. Rom., *De commun. Confess. Pontif.*)

Il suffit d'énoncer un tel pacte entre Dieu et le prêtre, pour établir que ce dernier contracte par là même une immense dette à l'égard de celui dont il devient ici-bas le légitime représentant. Il est le ministre de Dieu, l'homme de son choix et de sa confiance, celui enfin sur lequel repose tout entière l'administration des choses divines. C'est assez dire que tout ce qui est du prêtre appartient rigoureusement à Dieu, aussi bien tout son temps que toutes ses forces, et tant celles de l'esprit que celles du corps : en sorte que sa vie ne doit plus être désormais qu'un long acquittement de cette dette sacrée qu'il a contractée à l'égard de Dieu, et que la mort seule peut éteindre.

Cependant, nous avons dit que le prêtre n'est point seulement le débiteur de Dieu, mais qu'il l'est encore des hommes. Il suffirait de bien entendre en quoi consiste le ministère sacerdotal, c'est-à-dire la fin ou l'économie du sacerdoce lui-même, pour se convaincre que le prêtre n'est point élevé à cette dignité dans un but d'utilité personnelle. Mais l'apôtre saint Paul établit cette vérité bien mieux que ne le pourraient faire tous les raisonnements, quand il écrit *aux Romains* que le prêtre est choisi de Dieu et consacré par lui dans l'intérêt des hommes ses frères : *Pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur;* d'où il suit que la première fin du

sacerdoce, et l'un des principaux objets pour lesquels il est établi, c'est l'avantage qui en doit revenir à la société générale des hommes.

Que le prêtre ne pense donc pas qu'il s'appartient à lui-même, ou qu'il est en droit de disposer à son gré des merveilleux priviléges qu'il a reçus, comme d'un trésor qui lui serait propre; car, en acceptant l'honneur du sacerdoce, il n'a fait que contracter à l'égard de ses semblables une dette sacrée qu'il doit s'appliquer désormais à acquitter chaque jour.

Au reste, cette dette est d'autant plus sacrée, c'est-à-dire d'autant plus inaliénable, que les peuples s'obligent d'avance à pourvoir à toutes les nécessités temporelles du prêtre. Celui-ci leur doit tout ce qui se rapporte aux besoins de l'âme, ceux-là lui doivent les biens qui se rapportent au corps; et encore qu'il n'y ait point de proportion entre des choses si diverses, et que les corporelles ne puissent entrer en aucune sorte en parallèle avec les spirituelles, ça été néanmoins le dessein de Dieu que les unes fussent données en retour des autres: *Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus.* (I Cor. IX, 11.)

Ainsi, le prêtre doit aux hommes de les évangéliser de la part de Dieu, ce qui comprend tous les devoirs du ministère sacerdotal au milieu des peuples. Mais ce devoir est manifestement une dette dont il ne peut se libérer qu'en l'acquittant selon les règles d'une rigoureuse justice. Telle est, en effet, la doctrine du même apôtre dans sa *première aux Corinthiens:* «Quand j'aurai évangélisé,» dit-il, « je » n'aurai rien fait qui mérite la louange ou qui doive exciter l'ad- » miration des hommes par rapport à moi : car il faut nécessaire- » ment que j'évangélise, sous peine d'être condamné, pour avoir » négligé un si rigoureux devoir » : *Nam si evangelizavero, non est mihi gloria : necessitas enim mihi incumbit, vœ enim mihi si non evangelizavero.* (I Cor. IX, 16.)

Le prêtre, il est vrai, n'a point toujours été le débiteur de ses frères. Il fut un temps où, libre de tout devoir envers eux, il n'avait à veiller en quelque sorte que sur lui-même; mais du jour où il a été oint de l'onction sacrée, il est devenu par là même le serviteur

obligé de tous : *Nam cum essem liber ex omnibus, omnium me servum feci.* (Ibid.)

Ainsi, le sacerdoce constitue essentiellement le prêtre le débiteur de toute l'Église : *Græcis ac barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.* (Rom. I.) Il se doit aux justes pour les aider à persévérer, aux pécheurs pour les délivrer de leurs fautes et leur apprendre à se corriger; il se doit aux sages et aux savants pour les faire entrer de plus en plus dans les secrets des mystères divins; aux pauvres et aux ignorants, pour les évangéliser et les consoler; aux grands et aux riches, pour leur prêcher et leur faire aimer l'Évangile d'un Dieu pauvre; aux petits enfants, pour leur distribuer le lait de la vraie doctrine et de la piété; aux infirmes et à ceux qui sont déjà au déclin de l'âge, pour adoucir leurs épreuves et les préparer à celle qui doit toutes les couronner et en assurer à jamais le dédommagement et la récompense. En un mot, il se doit à tous sans exception, et à chacun sans mesure : *Græcis ac barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.*

Et si l'on veut savoir à quel titre il est le débiteur de ses frères, et si c'est à cause qu'il a reçu d'eux ce dont il leur est redevable, le savant Origène répond qu'en effet ce ne sont pas les hommes qui lui ont prêté ce qu'il doit leur rendre, mais que Dieu même lui ayant fait des dons pour l'avantage et l'utilité de ses frères, ce lui est un devoir de leur en réserver les fruits, puisque aussi bien ce n'est que pour eux qu'il a été établi : *Quid enim ab ipsis acceperat, unde eis debitor fieret? Arbitror diversis quidem gentibus inde eum effectum esse debitorem, quod omnium gentium linguis eloqui accepit per gratiam Spiritus sancti quia non pro se quis, sed pro his quibus prædicandum est accipit.* (ORIGEN., *Comment. in Epist. ad Roman.*, lib. I.)

Une doctrine si bien établie justifie pleinement cette proposition de saint Prosper « que le prêtre qui ménage ses forces, c'est-à-dire » qui se plaît dans une indigne oisiveté, quand l'Église est partout » en travail de sanctifier les âmes, ne pèche pas tant contre les » autres vertus que contre la justice elle-même » : *Ac per hoc contra justitiam faciunt hi qui merito suæ conversationis vel eruditionis electi otiosum studium fructuosæ utilitati regendæ multitudinis anteponunt :*

et cum possint laboranti ecclesiæ subvenire, operosæ administrationis laborem fruendæ quietis contemplatione refugiunt (S. Prosper., *De vita deque virt. sacerdot.*, lib. III, cap. 28) : ce qui achève de nous persuader que cette seconde vertu cardinale n'est pas moins nécessaire au prêtre que la prudence.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de ces deux vertus dont l'une qui est la prudence sert à régler tous les jugements de l'esprit, et dont l'autre qui est la justice est la plus parfaite expression de la droiture du cœur. Nous arrivons maintenant à la troisième qui a pour objet de bien ordonner tout ce qui se rapporte au corps, et elle se nomme la tempérance.

Elle est la modération dans tout ce qui concerne les appétits du corps, tels que la nourriture, le sommeil, le mouvement, le repos, les plaisirs extérieurs, et non-seulement quand il est question de désirs superflus, mais encore quand il s'agit de besoins réels et de choses nécessaires : *Non est temperantia in solis resecandis superfluis est et in admittendis necessariis.* (S. Bernard., *De consid.*, lib. I, cap. 8.)

Au reste, nous ne nous étendrons pas sur cette troisième vertu, autant qu'il nous a semblé le devoir faire sur les précédentes, à cause que sans presque aucune sorte de raisonnement on entend d'avance que la vertu qui modère les appétits du corps ne saurait convenir à d'autres hommes comme elle convient par excellence au prêtre.

On a souvent dit, et toujours avec beaucoup de raison, que la parfaite continence est la vraie couronne de la gloire sacerdotale. Mais qui ne voit que cette continence du prêtre appartient à la vertu de tempérance et en découle comme de sa source ? D'ailleurs on a pu voir par ce qui a été dit ici même de la pureté qui convient au prêtre, que celle du corps lui est aussi indispensable que celle de l'esprit. Or, encore ici, cette pureté du corps chez le prêtre est visiblement un des plus merveilleux fruits de la tempérance. D'où il suit que cette troisième vertu cardinale n'est pas moins nécessaire au prêtre que les deux premières.

Mais la principale raison en vertu de laquelle la tempérance paraît absolument indispensable à l'homme sacerdotal, nous est indiquée par saint Thomas. En effet, dit-il, on doit reconnaître que le prêtre

est essentiellement un homme de vie contemplative, dont la fonction la plus ordinaire est de vaquer aux choses divines. Or, il est bien évident, ajoute le saint docteur, qu'une telle vie ne devient possible qu'à la condition de s'affranchir de plus en plus de la tyrannie des passions du corps : *Homines volentes contemplationi et rebus divinis vacare oportet quod se magis a carnalibus desideriis abstrahant.* (2-2, q. 142) ; et c'est là comme on sait l'œuvre propre de la tempérance.

Ainsi prudence du prêtre, justice du prêtre, tempérance du prêtre : ce sont là déjà les premières vertus et comme les premières lignes qui constituent la rectitude morale de l'homme sacerdotal.

Nous avons déjà vu que l'une règle selon la raison tous les jugements de l'esprit, que l'autre ordonne toutes les actions de la vie selon la justice et la droiture du cœur ; enfin, que la troisième établit une parfaite harmonie entre toutes les choses qui se rapportent au corps.

Cela fait, c'est beaucoup; mais cela fait pourtant, ce n'est pas encore assez. Le prêtre se montre déjà par là infiniment digne de la confiance, de l'estime et même de la vénération des peuples ; mais ces vertus n'en font encore qu'un homme, et c'est en quelque sorte un Dieu qu'il faut apercevoir dans le prêtre. Pour cela il lui faut encore une quatrième vertu qu'on nomme la force, qui donne à son âme un caractère de fermeté, de courage, de magnanimité si supérieure à la nature de l'homme, qu'on voie bien qu'il y a du surnaturel et même du divin dans un tel courage.

Ainsi, cette force sacerdotale le doit rendre supérieur à tous les événements possibles de la vie; de telle sorte que la menace de l'exil ne le puisse vaincre, que la perte de ses biens, de sa liberté, de sa considération même ne puisse triompher de sa résistance, et ce qui est le signe suprême de la force au cœur, que la perspective d'une mort certaine accompagnée de mille tourments soit impuissante à changer ses résolutions ou à renverser son courage. En un mot, le prêtre doit être dans la vérité, cet homme inébranlable dont parlaient les anciens sans toutefois qu'ils en eussent jamais vu

parmi eux un type achevé, sur lequel on verrait s'écrouler le monde, qu'il demeurerait impassible sous la menace de ses ruines :

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ.

Cependant une telle vertu ne convient pas au prêtre en ce premier sens seulement qu'elle lui est essentielle et tout à fait indispensable, mais en cet autre sens bien plus rigoureux, qu'elle fait pour ainsi dire son caractère propre et principal, et que de toutes les vertus qui doivent contribuer à former en lui l'homme sacerdotal, nulle ne saurait lui convenir au même degré que la force. C'est ce qui va ressortir pour nous de tout ce qui dans les saintes lettres, et dans l'esprit comme dans la pratique de l'Église se rapporte directement à l'économie sacrée du sacerdoce.

En effet, sans parler ici de tant d'autres saints prophètes de l'Ancien Testament à qui Dieu ne confiait jamais quelque haute mission qu'il ne la mît en quelque sorte sous la garde de leur courage ; considérons en particulier quelle force de caractère il demande à Isaïe et à Jérémie pour qu'ils soient propres au difficile ministère qu'il leur veut confier. Il dit au premier : « Va te placer au haut » de cette colline, d'où je veux que tu évangélises Sion ; et de là, » crie de toute ta force au-dessus de Jérusalem, et fais savoir à » tout le peuple, qu'il a indignement prévariqué contre moi. J'en- » tends, au reste, que tu lui parles sans crainte, et qu'aucune » menace de la part des méchants n'ôte rien à la force des discours » que je vais mettre dans ta bouche » : *Super montem excelsum ascende tu qui evangelizas Sion : exalta in fortitudine vocem tuam, qui evangelizas Jerusalem : exalta, noli timere.* (Is. XL, 9.)

Mais il semble que le langage qu'il tient à Jérémie, lorsqu'il lui ordonne de porter de sa part aux rois et aux peuples l'annonce des maux extrêmes qui les menacent, soit plus énergique encore. Il lui dit : « Ceins tes reins, et sois prêt à marcher vers ceux auprès » de qui j'ai résolu de t'envoyer. Il me faut un homme de cœur » qui ne craigne point de leur répéter très-fidèlement toutes mes » paroles. Armes-toi donc de courage, et ne te laisses intimider » par aucune de leurs menaces. C'est moi d'ailleurs qui suis avec

» toi pour te soutenir; et j'entends te donner en spectacle à tout » l'univers. Dès ce moment, je t'établis comme une ville forte, » comme une colonne de fer, comme un mur d'airain en vue » à toute la terre; et je ne souffrirai point que ton courage » fléchisse, ni en face des rois, ni en face des princes, ni en » face des multitudes les plus rebelles » : *Tu ergo accinge lumbos tuos, et surge, et loquere ad eos omnia quæ ego præcipio tibi. Ne formides a facie eorum. Ego quippe dedi te hodie in civitatem munitam, et in columnam ferream, et in murum æreum, super omnem terram regibus Juda, principibus ejus et populo terræ.* (Jerem. I.)

Ce double témoignage des saints livres qui s'accorde d'ailleurs sur ce point avec mille autres passages de l'Ancien Testament nous permet d'avancer que de toutes les vertus que Dieu exigeait autrefois de ses saints prophètes, nulle ne devait être considérée comme étant aussi essentielle que la magnanimité du cœur.

Toutefois, c'est une doctrine assurée qu'une telle vertu si hautement recommandée aux hommes apostoliques de l'Ancien Testament n'était qu'en figure d'une magnanimité plus grande encore que Dieu se proposait de demander un jour à d'autres hommes apostoliques d'une alliance nouvelle et plus parfaite.

Aussi, quand les temps évangéliques sont venus, nous devons admirer avec quels soins infinis Jésus-Christ s'applique, dans les divines instructions qu'il donne aux apôtres, à former en eux une telle force d'âme et de caractère que rien au monde ne soit désormais en état de les ébranler. « Je vous envoie, » leur dit-il, « comme » des brebis au milieu des loups. Les hommes vous livreront à » leurs tribunaux, et vous flagelleront dans leurs synagogues. Ils » vous conduiront, à cause de moi, devant leurs gouverneurs et » leurs rois. Vous serez en haine à tous, à cause de mon nom : » mais ne les craignez point » : *Ne timueritis eos* (Matth. x, 26); et encore, « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais dont » la violence ne peut atteindre l'âme : *Nolite timere eos qui occidunt » corpus, animam autem non possunt occidere* » (Ibid. *v.* 28); et il répète une troisième fois cette parole : « Ne craignez donc point » : *Nolite ergo timere.* (Ibid. *v.* 31.) Par où il semble en effet leur dire :

Courage donc, ô mes Apôtres, je vous envoie porter mon nom aux juifs et aux gentils; mais je vous avertis d'avance qu'ils n'auront pour vous que de la haine, et qu'en retour des divins bienfaits que vous leur aurez offerts de ma part, ils vous persécuteront à outrance et vous accableront d'outrages. Et voilà pourquoi vous vous souviendrez que c'est moi qui vous envoie, moi-même qui ai autrefois envoyé Élie, Élisée, Isaïe et les autres prophètes à Achab, à Jézabel, à Manassès et à tant d'autres rois impies et cruels; que c'est moi qui les ai encouragés, qui les ai fortifiés, qui les ai protégés, et, quand il l'a fallu, qui les ai délivrés des mains des méchants. Que si j'ai permis aussi quelquefois qu'ils succombassent sous leurs coups, je l'ai voulu de la sorte pour que leur sang et la gloire de leur martyre assurassent le triomphe de la cause sacrée dont je les avais faits les témoins. Ainsi serai-je avec vous; ainsi me montrerai-je votre protecteur, selon les secrets conseils de ma sagesse. Car il y va de ma gloire, puisque j'entends vous donner en spectacle à tout l'univers, de montrer en vous, c'est-à-dire dans des hommes naturellement faibles et sans appui humain d'aucune sorte, une force de caractère que ne puissent ébranler ni les menaces de la persécution ni les plus affreux supplices qu'elle aura inventés.

Cependant ce que Jésus-Christ a dit une première fois à tout le collége apostolique, sur le sujet de cette force d'âme sacerdotale qu'il exige de ses ministres, il le répète, presque dans les mêmes termes, à un nouvel apôtre qu'il n'appelle que plus tard à partager les travaux des premiers élus, mais dont il veut faire un témoin plus illustre encore des glorieux combats que doit soutenir un envoyé de Dieu en souffrant toutes sortes de maux pour la cause qu'il représente : *Ego enim ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* (Act. IX, 16.)

Nous voulons parler ici de saint Paul, l'apôtre des Gentils, ou plutôt, l'apôtre de l'univers entier, des Juifs et des Gentils, des rois et des peuples : *Ut portet nomem meum coram gentibus et regibus et filiis Israel.* (Ibid. *v.* 15.) En effet, voici ce que Jésus-Christ son maître lui dit du haut du ciel, dès le début de ce difficile ministère dont il le charge : « Sois avant tout un homme de cœur, inacces-

» sible à la crainte » : *Noli timere ;* « parle à tous et toujours avec » une hardiesse digne de la vérité que je te confie » : *loquere;* « en sorte qu'aucune menace ne ferme jamais ta bouche » : *et ne taceas.* (Act. XVIII, 9.)

C'est pourquoi, dès qu'on étudie l'économie sacrée du sacerdoce selon la pensée divine exprimée dans les saintes lettres, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'entre toutes les vertus sacerdotales nulle ne paraît plus essentielle que la force. Mais il faut encore se convaincre qu'une telle vérité ressort avec une égale évidence de l'esprit et de la pratique de l'Eglise.

En effet l'esprit de l'Eglise, sur le sujet des vertus qui sont plus proprement de l'ordre sacerdotal, se révèle déjà au livre des *Actes*, à l'occasion du dessein où sont les apôtres d'augmenter la hiérarchie sacrée par une première élection de ministres. Car voici qu'en tête des nouveaux élus auxquels l'Eglise impose les mains, elle nous fait admirer un saint Etienne tout orné de divines grâces, mais en particulier de la vertu de force : *Stephanus autem plenus gratia et fortitudine.* (Act. VI, 8.)

Or, il ne se pouvait que l'Eglise ne cherchât à perpétuer dans ses ministres cet esprit de force du premier de ses diacres ; et on devait dès lors s'attendre à retrouver dans les formules sacrées des ordinations ecclésiastiques des paroles qui présentassent en effet cette force d'âme sacerdotale comme absolument indispensable au prêtre. Aussi ne faut-il point longtemps étudier cette sainte liturgie des ordinations, pour y remarquer plusieurs paroles qui n'ont manifestement pour objet que celui d'exprimer que le Saint-Esprit ne consacre des prêtres qu'il ne leur donne des cœurs généreux et forts, qu'il ne rende leurs âmes invincibles et inébranlables.

En effet, l'Eglise pouvait-elle exprimer avec plus de force une telle doctrine, qu'en disant à un de ses ministres sacrés, dans l'acte même de sa consécration : « Reçois le Saint-Esprit et avec lui la » force au cœur, afin que tu résistes désormais au démon et à » toutes ses poursuites » : *Accipe Spiritum sanctum ad robur, ad resistendum diabolo et tentationibus ejus, in nomine Domini ?* (De ordi-

nat. Diacon.) La pouvait-elle mieux établir dans l'âme même et la conscience du prêtre qu'au moyen de cette prière de la liturgie où elle dit à Dieu en parlant des nouveaux ministres qu'elle lui consacre : « Qu'il vous plaise Seigneur, faire éclater en eux toutes les » vertus, mais par-dessus toutes les autres la constance et la » force » : *Constantiam, fortitudinem cæterasque virtutes in se ostendant?* (De ordinat. Presbyt.)

Ainsi donc, que l'on considère l'économie sacrée du sacerdoce dans l'esprit de Jésus-Christ son fondateur ou dans celui de l'Eglise, on ne peut se dissimuler que la vertu de force ne soit la vertu principale du prêtre.

Mais ce n'est point assez d'avoir établi que le prêtre ne saurait répondre aux desseins de Jésus-Christ non plus qu'aux vœux et aux espérances de l'Eglise, s'il n'est un homme d'une force de cœur indomptable. Il est nécessaire d'entendre la raison profonde de cette mystérieuse économie ; et nous l'aurons suffisamment pénétrée, quand nous aurons compris que le prêtre aurait en effet laissé périr la doctrine sacrée de la foi, l'Eglise, et le nom même de Jésus-Christ, si la vertu de force n'en eût fait l'immortel défenseur et l'impérissable témoin de la vérité divine sur la terre.

Dieu dans ses éternels conseils a résolu de donner à son Fils toutes les nations et tous les siècles pour héritage, c'est-à-dire qu'il lui a préparé, au sein de l'humanité, un règne qui ne connaisse point de limite ni dans le temps ni dans l'espace. Il a bien vu d'avance que les rois et les peuples ne manqueraient point de se liguer contre ce règne éternel de son Christ, et qu'ils ne cesseraient, d'ourdir de perpétuelles conjurations, dans le but de le renverser, et d'en perdre à jamais, s'il était possible, entièrement la mémoire ; mais il a également vu que tous leurs efforts seraient impuissants, et qu'ils viendraient inévitablement se briser les uns après les autres contre l'éternelle immobilité de son trône. C'est ce qui fait au reste, comme tout le monde sait, le sujet d'une des plus remarquables prophéties du livre des Psaumes, dans laquelle on croit voir Dieu lui-même, soufflant du haut du ciel sur cette formidable conjura-

tion de rois et de peuples, et la réduisant en fumée au moindre signe de son visage : *Qui habitat in cœlis irridebit eos; et Dominus subsannavit eos.* (Ps. II, 4.)

Toutefois, on doit reconnaître qu'autant il entre dans les desseins de Dieu de faire triompher sur la terre la cause de son Fils, autant se propose-t-il d'effacer presque entièrement la trace visible de sa propre intervention, si bien qu'au lieu d'abattre ses ennemis par de perpétuels miracles de sa puissance, il juge plus digne de sa grandeur de n'opposer à toute la violence de leurs attaques que la résistance de quelques hommes infirmes ou faibles, et d'abandonner en quelque sorte le succès de la lutte à de si fragiles mains qu'elles soient ici-bas la plus humble image possible de la faiblesse.

Nul doute que ce ne soit en vertu de cette mystérieuse dispensation des desseins divins que Jésus-Christ, ainsi qu'on l'a déjà vu, envoie ses apôtres comme un troupeau de faibles brebis au milieu de loups ravissants, et qu'il ose néanmoins attendre de ces douces et timides brebis qu'elles triomphent, nonobstant leur faiblesse, de la force et de la fureur des loups. Il est vrai que plus ce petit troupeau sera sans appui du côté de la terre, plus celui qui l'envoie veillera à ce qu'il lui vienne du côté du ciel une divine force qui le soutienne. Mais il est nécessaire, selon les principes qu'on vient d'établir, que cette force ne se manifeste point autrement que dans la faiblesse, et c'est la raison pour laquelle Jésus-Christ la veut toute renfermer dans le cœur.

Au reste, pour être cachée dans les profondeurs de l'âme, cette force n'en sera pas moins merveilleuse, quant à ses effets ; et ce sera d'ailleurs pour Dieu une plus grande gloire d'avoir vaincu la force, dans le plus formidable appareil qu'elle puisse revêtir, lorsqu'il n'aura fait servir à son triomphe qu'un sentiment du cœur invisible à tous les regards et comme perdu au fond de la conscience humaine.

Qu'ainsi donc, il plaise seulement à Dieu de donner à ses envoyés de fortes et de viriles âmes, prêtes à souffrir toutes sortes de maux pour la justice ; qu'il crée en eux, avec une énergique fermeté dans

le caractère, une invincible constance dans les généreuses résolutions de la volonté ; après quoi, rien ne s'oppose à ce qu'il permette à l'enfer de déchaîner toute sa puissance, puisqu'aussi bien la magnanimité de l'homme apostolique ou sacerdotal suffira toute seule à conjurer toutes ses fureurs, et saura bien contraindre la victoire à ne plus quitter les drapeaux de la sainte et glorieuse cause dont le prêtre sera désormais l'unique défenseur au milieu des hommes.

Mais il faut considérer de plus près et dans le détail comment, en effet, il triomphera par son courage de toutes les persécutions que l'enfer suscitera contre l'Eglise. Commençons par établir, avec saint Augustin, quels doivent être, dans le cours des siècles, les divers genres de persécutions qui sont réservés à cette sainte épouse du Christ, de la part de ses perpétuels ennemis.

Le premier genre de persécution qui ait sévi contre l'Eglise, dit ce saint docteur, ça été *la violence*, qui se traduisit, comme on sait, pour les chrétiens des premiers siècles, en toutes sortes de vexations, de proscriptions et de cruels tourments.

Le second genre de persécution qui a succédé à la violence, ça été *le mensonge*, frauduleusement exploité par les hérétiques et les faux frères, s'armant chez les uns de tous les sophismes de l'erreur, se prévalant chez les autres des faux dehors d'une modération pleine d'hypocrisie.

Enfin, le troisième genre de persécution qu'il est réservé à l'antechrist d'inventer vers les derniers temps, plus terrible et plus dangereux que les autres, doit réunir le double caractère de *la violence* et *du mensonge;* la violence, au moyen de la force que prêteront les rois, et la séduction du mensonge, au moyen des faux miracles qui éclateront en tous lieux : *Prima persecutio Ecclesiæ violenta fuit, cum proscriptionibus, tormentis, cædibus, christiani ad sacrificandum cogerentur : altera persecutio fraudulenta est, quæ nunc per cujuscemodi hæreticos et falsos fratres agitur : tertia superest per antichristum ventura, qua nihil est periculosius, quoniam et violenta et fraudulenta erit. Vim habebit in imperio, dolum in miraculis.* (S. Aug., *enarr. in Ps.* IX.)

D'où il suit, selon la remarque du Vénérable Bède, que de toutes

les persécutions qu'on verra éclater contre l'Eglise dans le cours des siècles, les unes se doivent nécessairement exercer au moyen de la violence, et les autres à l'aide du sophisme et de toutes les ruses de l'esprit de mensonge : *Duo autem sunt genera persecutorum, unum palam sævientium, alterum fiete fraudulenterque blandientium* [1].

Cependant, le prêtre résistera aux unes en ayant le courage de mourir, et il résistera aux autres en ayant le courage de parler.

Considérons, en premier lieu, la résistance qu'il oppose à la persécution de la violence, et admirons comment son courage, en face des derniers supplices et de la mort même, sauve en effet l'Eglise de cette formidable épreuve où commence, pour ne plus finir ici-bas, l'histoire de ses combats.

A peine les premières semences de la prédication évangélique ont été jetées dans le monde, qu'on voit incontinent surgir en tous lieux une merveilleuse moisson de chrétiens, qui, le lendemain même de leur conversion ou de leur baptême, forment déjà au cœur de l'empire, c'est-à-dire dans Rome même, et dans les provinces les plus reculées, des églises assez considérables pour devenir un sujet d'alarme pour les empereurs eux-mêmes. Aussi, ces fiers Césars ont bientôt résolu de mettre un terme aux progrès de cette secte nouvelle, et d'étouffer même, s'il est possible dans son berceau, le Christianisme naissant. Dans ce dessein, ils multiplient les édits de persécution, ils allument en tous lieux des bûchers, ils dressent partout des échafauds, ils remplissent les arènes des amphithéâtres d'innombrables bêtes féroces, auxquelles ils se disposent à faire jeter en pâture les chrétiens qui ne voudront point sacrifier aux dieux; ils mandent à tous les proconsuls des provinces qu'ils aient à traduire devant leurs tribunaux tous les partisans de cette superstition d'origine juive, à les intimider par la menace des plus grands supplices, à les désabuser de leurs erreurs par de séduisantes promesses, et enfin, pour ceux qu'on n'aurait pu réduire, ni par la crainte, ni par la faveur, à les livrer publiquement entre

[1] Lib. IV, *in Luc.*, cap. 52.

les mains des bourreaux, pour être torturés et mis à mort au milieu des plus horribles tourments.

Certes, comment le Christianisme pourra-t-il ne point succomber sous une si formidable conjuration ? Ces chrétiens nouvellement conquis à la foi, comment la soutiendront-ils devant les licteurs armés, devant les bûchers allumés, devant les bêtes féroces déchaînées, devant les chevalets dressés, devant mille instruments de mort préparés contre eux ? Comment concevoir que la terreur ne s'empare point de toutes les âmes sous la menace de tels supplices ?

Que s'il en est pourtant ainsi, c'en est fait à jamais sur la terre de cette vérité nouvellement descendue du ciel, et on doit s'attendre à ce que les mystères d'un Dieu fait homme n'aient plus de rayonnement possible dans l'humanité.

Mais Dieu saura pourvoir, et au besoin par les moyens les plus faibles en apparence, à cet imminent péril de son Eglise. Il arrêtera dans ses plans divins qu'elle soit sauvée par le courage invincible de ses pasteurs, et il lui en accordera aussitôt, et en nombre infini, d'une telle force d'âme et de caractère que rien au monde ne sera capable de les ébranler. Loin de fuir la persécution, on les verra courir au-devant d'elle, confesser courageusement la foi chrétienne devant les multitudes assemblées, et soutenir, sans presque en être émus, l'épreuve des plus affreux tourments.

On les entendra, au moment même où commencera leur martyre, dire avec autant de calme que d'assurance à leurs persécuteurs : « Vous nous trouverez infiniment plus forts à souffrir que vous ne pourrez l'être vous-mêmes à nous tourmenter » : *Videbis me plus posse dum torqueor, quam ipse dum torques.*

On les verra accepter avec joie, et même désirer en quelque sorte, selon la doctrine de saint Paul, les dignités ecclésiastiques, par le seul motif qu'elles doivent infailliblement attirer l'attention des persécuteurs, et qu'elles sont la voie la plus prompte et la plus sûre pour arriver au martyre.

On les verra ne vouloir décliner aucun des devoirs de leur charge, dût-il être l'occasion d'un surcroît de colère dans l'âme des persécuteurs, comme il arriva à saint Clément, à qui des chrétiens étaient

venus présenter, pour qu'il la consacrât irrévocablement à Dieu par le vœu de virginité, l'illustre Flavie Domitille, nièce de l'empereur Domitien, et déjà fiancée par lui à un des grands seigneurs de l'empire, quand le saint pontife les accueillit avec une grande bonté et qu'il leur dit : « Je vois, mes enfants, que nous n'avons à attendre, vous, elle et moi que le martyre. Mais puisque Dieu nous » avertit de ne point craindre ceux qui tuent le corps, méprisons » ensemble toutes les menaces d'un homme mortel, pour n'obéir » qu'à l'auteur de la vie immortelle » : *Vobis illi et mihi, ut video, paratur palma martyrii, sed quia Deus sanxit, ut non timeamus eos qui occidunt corpus, contemnamus hominem mortalem, ut auctori vitæ immortalis plane pleneque pareamus.*

On verra un saint Ignace soupirer ardemment après le feu, la croix, les bêtes, la séparation des os, la division des membres, la destruction de tout son corps : *Ignis, crux, bestiæ, confractio ossium, membrorum divisio, et totius corporis contritio, et tota tormenta diaboli in me veniant : tantum ut Christo fruar.*

On verra un saint Polycarpe donnant à ses bourreaux l'assurance que celui qui lui communique la force surnaturelle de souffrir le feu, lui accordera également celle de demeurer ferme au milieu de son bûcher, sans qu'ils se donnent la peine de l'y attacher.

On verra le pape saint Etienne, averti durant le temps qu'il célèbre la sainte messe, au cimetière de Lucine, de l'approche des satellites qui ont ordre de le mettre à mort, poursuivre sans se troubler et même sans changer de visage, l'ordre liturgique du saint sacrifice avec le calme et la dignité qui conviennent à de si grands mystères; et la messe achevée, descendre majestueusement de l'autel pour aller s'asseoir dans sa chaire, où il juge sans doute que la mort qu'il y va recevoir deviendra par là plus digne d'un pontife martyr.

On verra un autre pape du nom de Corneille, mourir dans des circonstances tout à fait semblables, et avec la même tranquillité d'âme et le même courage.

On verra un saint Cyprien écouter avec un sourire de reconnaissance le décret qui le condamne à être décapité par le glaive, et

répondre au juge avec une radieuse sérénité : *Deo gratias* : « Dieu soit loué !... »

En un mot, pour ne point nommer ici tous les saints pontifes et tous les saints prêtres de cet âge glorieux de la religion, on verra les pasteurs des diverses églises de l'Orient et de l'Occident aller à la mort avec autant de joie qu'en pourraient montrer des vainqueurs sur le point de recevoir les honneurs du triomphe ; ne cesser de louer Dieu jusque dans les flammes des bûchers, et au milieu des plus cruels tourments ; continuer sous la hache des bourreaux à exhorter les fidèles au martyre, les encourager à défendre généreusement leur foi contre les persécuteurs et contre la mort ; leur montrer d'avance cette immortelle couronne que Dieu tient suspendue sur leurs têtes ; enfin les bénir avant d'expirer, et les convier en mourant à ce mystérieux banquet de la vie où ils vont s'asseoir eux-mêmes comme les prémices de leurs peuples.

Se pourrait-il après cela que des fidèles élevés à une telle école de saints martyrs pussent se laisser intimider par des menaces, ou se laisser vaincre par des tourments ?

Aussi n'y avait-il point de spectacle plus ordinaire au martyre des saints pontifes ou des saints prêtres, que d'entendre ce cri unanime s'élever du sein de la multitude, comme par l'effet d'un enthousiasme tout divin : « Qu'on nous fasse tous mourir avec lui » : *Omnes cum eo decollemur* [1].

C'est ainsi que le martyre des pasteurs devint en tous lieux le signal d'innombrables confessions de foi de la part des simples fidèles. La force d'âme sacerdotale multiplia tellement le nombre des chrétiens chez lesquels ce fut, durant trois cents ans, une vertu commune de mépriser la mort ; et elle emmena, devant les tribunaux des empereurs et de leurs proconsuls, tant de légions de martyrs, qu'enfin ces derniers lassèrent les bras des persécuteurs, et que la hache émoussée dût enfin tomber des mains du bourreau.

Il est vrai que la persécution devait se rallumer plus tard à diver-

[1] Tel fut le cri que poussèrent unanimement les chrétiens, quand ils virent trancher la tête au saint martyr Thascius Cyprien, évêque de Carthage.

ses époques de l'histoire de l'Église, mais autant de fois elle devait être vaincue par le même courage, la même fermeté, la même force au cœur des prêtres de Jésus-Christ; en sorte qu'autant l'Église ajouterait de pages à l'histoire de ses combats, autant en ajouterait-elle au martyrologe de ses pontifes et de ses prêtres.

Qui ne sait que de nos jours encore elle souffre dans l'extrême Orient une persécution tout aussi cruelle que celles qui ensanglantèrent son berceau et affligèrent tant sa jeunesse; et que les nouveaux chrétiens de la Chine, du Tonking occidental, de la Cochinchine, de la Corée, de la Mantchourie, du Japon, du Thibet, de la Malaisie, de la côte de Coromandel doivent encore défendre leur foi au prix de leur sang? Mais il ne faut point douter qu'elle ne triomphe de cette nouvelle épreuve par le courage invincible de tant de pasteurs qui veillent en son nom sur cette partie du troupeau et que ne peuvent émouvoir ni les sentences de mort, ni les prisons infectes, ni les cangues, ni les rotins, ni les chaînes, ni les tenailles rougies au feu toutes prêtes à dévorer leurs chairs.

L'Église, toujours féconde en hommes apostoliques, retrouve encore dans ces plages lointaines de nouveaux Ignace, de nouveaux Polycarpe, de nouveaux Clément, de nouveaux Corneille, de nouveaux Cyprien qui se nomment cette fois Dumoulin-Borie, Imbert, Gagelin, Marchand, Jaccard, Chastan, Maubant, Delamotte, Cornay, Schaffler, Bonnard, Chapdelaine, Duclos et Vachal [1].

Encore une fois, de tels hommes finiront par triompher de la violence comme en triomphèrent les premiers martyrs, c'est-à-dire en méprisant la mort et en versant généreusement leur sang pour l'Église. Plaise à Dieu que l'heure de ce triomphe ne se fasse point longtemps attendre : que nous puissions bientôt saluer l'heureux jour de l'affranchissement de tant de chrétientés nouvelles, et que dans ces royaumes de l'Extrême-Orient d'où chaque jour le soleil se lève, se lève enfin, pour le bonheur des peuples qui les habitent, un autre soleil plus resplendissant et plus pur!....

[1] Ce sont les noms d'autant d'évêques ou missionnaires décapités, étranglés ou morts en prison la chaîne au cou, dans l'espace de ces trente-cinq dernières années.

Cependant, nous avons déjà dit, en citant une parole de saint Augustin, qui explique dans ce sens les prophéties, que l'Église doit s'attendre à subir vers la fin des temps une persécution plus cruelle encore que toutes celles qui auront précédé. Quant à prévoir de quelle sorte elle soutiendra cette grande et dernière épreuve, nous n'en pouvons parler aujourd'hui que d'une manière nécessairement fort obscure. Toutefois, c'est une chose qui doit passer pour constante que Dieu ne se laissera point pour lors sans témoignage, et qu'il saura réserver sans doute pour ces temps si difficiles une génération de prêtres dont le courage répondra cette fois encore à ce suprême besoin de l'Église. Il lui accordera, n'en doutons point, de nouveaux pasteurs dignes de leurs généreux devanciers dans la carrière sacerdotale, à qui Jésus-Christ dira une dernière fois du haut du ciel, avant d'en descendre dans l'éclat de sa majesté : *Et ad præsides et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus.* (Matth. x, 18.)

Nous venons de voir que des deux formes que doit successivement revêtir la persécution contre l'Église, l'une qui est la violence ira toujours et inévitablement se briser contre la force d'âme du prêtre, quand il aura le courage de mourir. Il nous reste à considérer comment cette même force d'âme du prêtre triomphera non moins sûrement de la seconde forme qu'aura revêtue la persécution qui est le mensonge, ou le sophisme, ou l'hypocrisie; en ce qu'elle lui donnera, selon les besoins de l'Église, le courage de parler et de s'élever avec force contre les partisans de l'erreur, fussent-ils les maîtres et les arbitres du monde.

On a déjà vu qu'il entre dans les destinées de l'Église de rencontrer quelque grande opposition nouvelle à chaque pas qu'elle fait dans sa pénible marche à travers les siècles, et de ne triompher d'un ennemi que pour se trouver aussitôt en face d'un autre sur un nouveau champ de bataille. C'est ainsi qu'après qu'elle eut vu cesser la persécution de la violence, elle vit recommencer contre elle une autre sorte de persécution au sein de la paix.

Quand les empereurs idolâtres qui avaient d'abord compté la vaincre sur les échafauds et la noyer à jamais dans des flots de sang

eurent enfin démontré à la face du monde que leurs efforts n'avaient servi qu'à la rendre plus glorieuse et plus ferme, l'enfer, toujours déchaîné contre elle, lui suscita un ennemi plus redoutable encore dans la protection pleine d'hypocrisie de plusieurs empereurs chrétiens.

Ceux-ci ne s'avisèrent plus en effet de persécuter ouvertement l'Église, puisque aussi bien elle ne faisait manifestement que s'accroître sous la hache des bourreaux, et que le paganisme lui-même ne pouvait se dissimuler que le sang des martyrs n'eût été durant trois cents ans une semence toujours plus féconde de nouveaux chrétiens. Rendus plus habiles à l'attaque par les fautes même qui avaient compromis le succès de cette formidable conjuration du monde païen dont l'impuissance venait de se révéler avec tant d'éclat, ils comprirent la nécessité d'adopter une stratégie nouvelle, et ils osèrent se promettre d'obtenir, au moyen d'une apparente faveur qu'ils auraient insidieusement accordée à l'Église, ce que les anciens persécuteurs avaient eu le tort de n'attendre que de la violence.

Ils embrassèrent donc publiquement le christianisme et témoignèrent ne point vouloir dans leur diadème de plus riche ornement que cette même Croix qui avait été si longtemps pour les anciens Césars un objet de haine et d'opprobre. Ils élevèrent de superbes basiliques à la gloire du crucifié, et affectèrent de les enrichir des dépouilles même des temples du paganisme. Ils firent asseoir dans leurs conseils un certain nombre d'évêques qu'ils comblèrent d'honneurs et qu'ils revêtirent des premières charges de leurs palais, et eurent soin de relever la dignité de tous les autres par l'éclat des faveurs impériales. Mais tandis que ces nouveaux Maîtres semblaient n'aspirer qu'au titre de protecteurs de la religion, ils ne travaillaient en réalité qu'à sa ruine, et par des moyens incomparablement plus sûrs que ne l'avaient été les violentes persécutions qui venaient de finir.

On les vit en effet usurper en peu de temps les droits les plus sacrés de l'Église, qu'elle seule pouvait exercer sans danger dans des temps aussi difficiles. Ils se rendirent en quelque sorte les maîtres

de l'élection de ses ministres ; ils firent élever aux siéges les plus importants ceux d'entre eux qui étaient les moins dignes de les occuper ; ils obtinrent qu'on remettrait la conclusion de presque toutes les affaires religieuses entre les mains de ceux qui favorisaient secrètement l'hérésie ; ils réussirent, à force d'astuce et de mensonges, à fomenter entre les divers pasteurs les divisions et les discordes. Sous prétexte de motifs politiques ou de crimes supposés, ils exilèrent loin de leurs églises les plus saints pontifes et les laissèrent longtemps languir dans d'affreuses prisons ou dans la misère la plus profonde ; ils inventèrent les plus noires calomnies contre les vrais et sincères défenseurs de l'orthodoxie, et parvinrent à les faire déposer de leurs siéges par des conciles irréguliers et le plus souvent gagnés et vendus d'avance à la cause de l'erreur. Ils n'eurent point de plus grande ambition que de faire dresser d'innombrables formules de foi contre la vraie doctrine ; ils se montrèrent en un mot plus occupés à jeter la confusion dans les affaires de l'Église qu'à préserver l'empire des entreprises des barbares.

Un tel système de persécution s'attaquait, comme on voit, au cœur même de l'Église, et devenait à ce point de vue un tout autre danger pour elle que les anciens bûchers, que les chevalets, que les ongles de fer, que le glaive. Cependant, ce nouveau péril sera conjuré comme le premier par la seule magnanimité de cœur de l'ordre sacerdotal. On a vu que pour vaincre la persécution de la violence, il lui a suffi d'avoir le courage de mourir ; il vaincra de même la persécution de l'astuce à l'aide d'un autre genre de courage qui le fera parler hardiment et dévoiler au grand jour ce mystère d'hypocrisie qui ne tendait à rien moins qu'à renverser et à détruire l'Église par ses propres dissensions et par ses scandales.

Mais qui ne voit que pour oser s'élever en face contre des empereurs chrétiens, il fallait un courage, une force d'âme, une résolution extraordinaire? Certes, combien les ministres de l'Église, dans un tel état de la religion, eussent-ils désiré, puisqu'il plaisait à Dieu qu'ils souffrissent persécution pour la justice, qu'il leur envoyât un Néron ou quelque autre monstre semblable à lui pour persécuteur ! Ils n'auraient pas eu à combattre tant de fortes con-

sidérations qui les retenaient contre des princes enfants de l'Eglise. De plus un ennemi déclaré à qui le prétexte du nom chrétien n'aurait pas donné le moyen de tromper les peuples par de belles apparences, aurait-il pu détacher tant de pasteurs de la défense de la bonne cause?

De là encore une fois l'imminent péril que courait l'Eglise sous cette nouvelle espèce de persécution; persécution formidable, à qui la puissance impériale donnait de la force, à qui la profession du christianisme donnait le moyen d'employer la ruse. Aussi, qui ne comprend que c'est surtout en de pareilles rencontres que la vérité a besoin d'être soutenue par de si viriles âmes qu'elles puissent défier le ciel, la terre et l'enfer d'ébranler en rien jamais leur courage? Nous venons de nommer un saint Athanase, un saint Basile, un saint Ambroise, un saint Grégoire de Nazianze, un saint Hilaire, un saint Jean Chrysostome et tant d'autres hommes apostoliques qui ne montrèrent pas moins de magnanimité de cœur à défendre l'Eglise par la noble fierté de leurs protestations que les martyrs eux-mêmes en avaient autrefois montré en bravant courageusement la mort pour le triomphe de la même cause.

Nous nous laisserions entraîner en un trop long discours, si nous entreprenions de vouloir rappeler ici les nombreux actes de courage qui ont illustré ces saints prêtres et en ont fait autant de vaillants défenseurs de la vérité contre l'artificieuse politique des empereurs chrétiens. Nous ne citerons qu'un seul exemple de cette force au cœur, de cette invincible magnanimité de l'âme qui les élevait au-dessus de toutes les considérations humaines, et les faisait s'opposer comme une barrière d'airain à toutes les perfidies, à tous les mensonges, à toutes les hypocrisies d'un pouvoir qui s'étudiait à paraître ami, et qui n'avait pourtant d'autre but que de baiser une fois encore le Christ pour le mieux trahir et le perdre.

Ecoutons en effet saint Hilaire dénonçant publiquement à toute l'Eglise les coupables manœuvres de la politique de l'empereur Constance, et admirons ce que peuvent oser de faibles hommes, quand ils sont animés du véritable esprit sacerdotal, contre de

puissants monarques dont la volonté semble gouverner à son gré le monde.

Déjà, à la vue de l'extrême péril où se trouvait la foi, par suite des intrigues de l'hérésie et des audacieuses entreprises du pouvoir, saint Hilaire avait présenté à l'empereur une première requête où il lui démontrait, jusqu'à l'évidence, toute l'iniquité de la cause qu'il favorisait, et où il ne craignait point de lui signaler la déplorable confusion qui ne tarderait point à en résulter pour le malheur de l'empire, et les excès inouis où les peuples seraient bientôt emportés, dès qu'on aurait achevé de renverser dans les esprits l'autorité de Dieu et de son Eglise. Mais quand il vit qu'avec les ménagements qu'il avait gardés, il n'obtenait même pas une audience, et que Constance poussait son despotisme doctrinal aux derniers excès, il changea de ton ; et dans un nouvel écrit qu'il adressa, non plus à l'empereur, mais aux fidèles catholiques, il débute par ces mots [1] :

« Il est temps de parler, puisque le temps de se taire est passé. » Attendons le Christ, puisque l'Antechrist domine. Que les pas- » teurs crient, puisque les mercenaires ont pris la fuite.

» Après l'exil des saints personnages Paulin, Eusèbe, Lucifer, » Denys, il y a cinq ans, je me séparai de la communion de Sa- » turnin, d'Ursace et de Valens ; cependant nous laissâmes à leurs » complices la faculté de se repentir, montrant ainsi notre inclina- » tion pour la paix, et retranchant en même temps les membres » pestiférés qui tendaient à corrompre tout le corps. Exilé depuis » cette époque, jamais je n'ai repoussé aucune voie honorable et » plausible d'opérer la réunion ; jamais je n'ai rien dit ni écrit de ce que méritait cette cabale, qui se disait alors faussement l'E- » glise de Dieu, et qui maintenant est la synagogue de Satan. Je » ne fuyais point leur commerce ; et, quoique la communion ec- » clésiastique fût suspendue, j'entrais dans leurs oratoires, souhai- » tant laisser une ouverture à la paix et préparer la voie au repen-

[1] Hil., *lib. cont. Const.*, col. 1237 et seqq.

» tir. Je ne parle donc pas inconsidérément, puisque je me suis tu
» si longtemps. Maintenant encore, si je parle, la seule cause en
» est le Christ. C'est à lui que j'ai dû de me taire jusqu'à cette
» heure, c'est à lui que je dois de ne point me taire davantage.

» Oh ! si le Dieu tout-puissant de l'univers m'avait donné de le con-
» fesser, lui et son Fils unique, aux temps des Néron et des Décius,
» j'ai la confiance que par la miséricorde de Jésus et la grâce du Saint-
» Esprit, je n'aurais redouté aucun supplice. Contre des ennemis
» avoués, j'aurais combattu avec bonheur, j'aurais su que c'étaient des
» persécuteurs qui contraignaient à l'apostasie par le fer et le feu.
» Mais maintenant nous avons à combattre contre un persécuteur
» qui trompe, contre un ennemi qui flatte, contre l'antechrist
» Constance. Il ne déchire pas le dos, mais il sollicite par le ventre ;
» il ne proscrit point pour la vie, mais il enrichit pour la mort ; il
» n'emprisonne point pour la liberté, mais il honore dans son pa-
» lais pour la servitude ; il ne torture pas les côtes, mais il occupe le
» cœur ; il ne tranche pas la tête avec le glaive, mais il tue l'âme
» avec de l'or ; il ne menace pas publiquement du feu, mais en se-
» cret il allume l'enfer ; il évite le combat de peur d'être vaincu,
» mais il flatte pour dominer ; il confesse le Christ, mais c'est pour
» le nier ; il s'entremet de l'unité, mais c'est pour qu'il n'y ait point
» de paix ; il honore les pontifes, afin qu'ils cessent d'être évêques ;
» il bâtit des églises et ruine la foi.

» Les ministres de la vérité doivent dire ce qui est vrai. Si j'a-
» vance des faussetés, que mes reproches soient infâmes ; mais si
» la vérité en est manifeste, je ne passe donc pas les bornes de la
» liberté et de la modération apostoliques, en parlant après un si
» long silence.

» J'ose te dire hautement, Constance, ce que j'aurais dit à Né-
» ron, ce que Décius et Maximien auraient entendu de ma bouche.
» Tu combats contre Dieu, tu sévis contre son Eglise, tu persécutes
» les saints ; tu hais les prédicateurs du Christ, tu anéantis la reli-
» gion ; tu te fais tyran, non pas dans les choses humaines, mais
» dans les choses divines. Voilà ce que je vous aurais dit en com-
» mun à toi et à eux : écoute maintenant ce qui t'est propre. Chré-

» tien par le masque, tu es un nouvel ennemi du Christ; précur-
» seur de l'Antechrist, tu en opères le mystère d'iniquité; vivant
» contre la foi, tu en dresses des formules; ignorant ce qui est
» saint, tu enseignes ce qui est profane. Tu distribues en don des
» évêchés aux tiens; tu remplaces les bons par des méchants. Tu
» tiens en prison les évêques; tu fais avancer tes armées pour jeter
» la terreur dans l'Eglise. Tu assembles de force des conciles, tu
» les enfermes dans une ville, tu les épouvantes par les menaces,
» les épuises par la faim, les accables par le froid, et les corromps
» par l'hypocrisie. Par tes artifices tu nourris les dissensions entre
» les évêques de l'Orient et de l'Occident; tu y provoques par tes
» caresses, et y excites par ta protection. Par un triomphe nouveau
» de l'astuce, tu persécutes sans faire de martyrs. Tu ne laisses
» pas seulement aux malheureux que tu corromps l'excuse de
» pouvoir montrer à l'éternel juge les cicatrices de leurs corps
» déchirés, pour faire pardonner la faiblesse par la nécessité. Le
» plus méchant des mortels, tu tempères les maux de la persécu-
» tion de telle sorte que tu enlèves l'indulgence à la faute et le
» martyre à la confession. Tu hais, mais ne veux pas qu'on t'en
» soupçonne; tu mens, mais de telle sorte qu'on ne s'en puisse
» apercevoir; tu caresses sans bonté, tu fais le mal sans te faire
» connaître. Avec l'or de l'État tu ornes le sanctuaire de Dieu; tu
» lui offres ce que tu enlèves aux temples, ce que tu extorques par
» tes édits et tes proscriptions. Tu reçois les évêques par le même
» baiser que le Christ a été trahi; tu inclines la tête pour recevoir
» leur bénédiction, et en même temps tu lèves le pied pour en
» écraser la foi. Tu remets les impôts comme César, pour inviter
» les chrétiens à l'apostasie; en un mot, tu relâches ce qui est à
» toi, afin de mieux perdre ce qui est à Dieu. »

On juge bien qu'un langage si fier et si digne, adressé publiquement aux empereurs par les hommes apostoliques qui étaient la gloire de leur siècle, ne pouvait manquer de réveiller dans les âmes chrétiennes un salutaire esprit de force qui mettait les peuples à l'abri des séductions du pouvoir et des dangers de l'apostasie. Aussi cette parole si indépendante et si libre confondit enfin les so-

phismes de l'hérésie, déjoua les hypocrites manœuvres de la puissance séculière, et sut victorieusement maintenir la vraie foi, en dépit de toutes les ruses de l'enfer et de tous ses artificieux mensonges. C'est ainsi que la magnanimité du prêtre sauva l'Eglise de la persécution de l'astuce, comme elle l'avait déjà sauvée de celle de la violence.

Mais d'autant que toutes les persécutions qui menacent d'atteindre ici-bas l'Église de Dieu doivent nécessairement revêtir ou la violence ou le mensonge, il suit manifestement que le prêtre finira toujours par triompher des unes quand il aura le courage de mourir, et qu'il vaincra de même les autres quand il aura le courage de parler.

D'où nous sommes enfin en droit de conclure que la vertu de force n'est pas moins indispensable au prêtre que la prudence, que la justice, que la tempérance ; en un mot, que tout l'honneur et toute la gloire du sacerdoce reposent essentiellement sur ces quatre mystérieuses roues du char d'Ezéchiel, qui figuraient, selon saint Prosper, les quatre grandes vertus morales qui sont le fondement et comme la perfection de toutes les autres. (S. Prosp., *lib. de Virtut. et Vitiis*, cap. 18.)

Au reste, ainsi qu'on doit s'en souvenir, nous n'avons traité de ces vertus, qu'afin d'établir, à l'aide d'une doctrine prise de saint Jérôme et d'un illustre Pape du XIIIe siècle, la légitimité du symbolisme que nous avons adopté sur le sujet des quatre onctions qu'on pratique à l'intérieur de la Cloche, dans l'acte liturgique de la consécration du sacré signal.

En effet, on a pu jusqu'ici se convaincre que toutes les particularités de ce rite se rapportent merveilleusement au prêtre, et que toutes les cérémonies en ont été pour ainsi dire choisies et déterminées par l'Église, comme s'il eût été question d'une ordination sacerdotale. Ainsi, la purification de la Cloche se fait en mystère de la pureté même du prêtre ; la première onction qui se pratique sur la face extérieure du signal, figure à la fois et l'institution et la confirmation du sacerdoce ; les sept onctions qui suivent rappellent les sept ordres ecclésiastiques qui donnent à l'âme du prêtre toute la

forme sacerdotale ; et nous venons de voir que les principales vertus du sacerdoce sont très-excellemment figurées par les quatre onctions dont nous avons donné en dernier lieu le symbolisme.

Enfin, il reste une dernière cérémonie dont il est nécessaire de rechercher encore l'esprit et le symbolisme, dans ce même ordre de considérations qui ont rapport au prêtre : nous voulons parler de cette douce et agréable suffumigation de l'encens, par où s'achève, comme on l'a déjà vu dans un précédent chapitre, cette mystérieuse cérémonie de la bénédiction de la Cloche.

Il semble qu'il eût manqué quelque chose à la perfection d'un rite dont l'objet était de figurer le prêtre, si toutes les cérémonies s'en fussent accomplies sans une offrande quelconque d'encens ou de parfums. On sait en effet qu'une des principales fonctions du prêtre consiste à faire fumer l'encens devant Dieu dans les sacrifices, et ce n'est pas sans raison que les saintes lettres présentent cette fonction sacrée comme la plus auguste de celles qu'exerce ici-bas l'ordre sacerdotal.

Ce serait ici le lieu d'entrer dans les mystérieux détails de l'autel des parfums, tel qu'il nous est décrit par Moïse au XXXe chapitre du livre de l'*Exode*, afin d'apercevoir, à l'aide des commentateurs, les riches harmonies qu'il a plu à Dieu d'établir entre les quatre fins du sacerdoce et les quatre circonstances principales qu'on peut observer dans la consomption et l'évaporation de l'encens. Mais un tel sujet appartient plus proprement à une autre étude liturgique que nous nous proposons de publier, après que la doctrine en aura été approuvée par l'autorité compétente.

En attendant, il demeure suffisamment démontré par mille passages de la sainte Écriture, qu'il est inutile de reproduire ici, que l'oblation des parfums, dans l'exercice du culte divin, figure essentiellement quelque chose de sacerdotal, soit par rapport à Dieu, soit par rapport aux peuples pour lesquels le sacerdoce est établi ; et que c'est surtout à cause des merveilleuses relations qui se trouvent entre le nuage embaumé de l'encens et le prêtre, qu'il n'appartient en effet qu'à une main sacerdotale et légitimement consacrée pour un tel objet, de jeter cette substance aromatique sur le feu

qui la doit consumer en l'honneur de Dieu. C'est assez dire que l'Église ne pouvait mieux couronner le symbolisme de la bénédiction de la Cloche pour figurer le prêtre, qu'en prescrivant d'ajouter en dernier lieu à tant d'autres cérémonies déjà si mystérieuses une offrande d'encens et d'autres parfums exquis qui achèvent de graver en quelque sorte le nom du prêtre sur le métal de ce merveilleux signal de l'Église.

Cependant, après avoir étudié, comme on vient de voir, dans deux des chapitres qui précèdent, le symbolisme de la consécration de la Cloche, nous allons étudier dans les deux suivants le symbolisme de ses sonneries.

CHAPITRE VI.

SYMBOLISME DES SONNERIES DE LA CLOCHE, ET PREMIÈREMENT DE LA SONNERIE DITE DE L'*Angelus*.

Nous avons déjà vu que de toutes les circonstances qui se rattachent à la Cloche il n'en est pas une qui n'ait son genre de prédication, soit par rapport au peuple, soit par rapport au prêtre lui-même. Mais on juge bien qu'un tel instrument qui porte en quelque sorte sur son métal des mystères d'un ordre si élevé, et qui ne prêche point seulement par chacun des détails liturgiques de sa consécration, mais encore par chacune des particularités de ce que nous avons appelé son mécanisme extérieur, doit également avoir et à plus forte raison, quelque chose de merveilleux dans ses sonneries. Aussi est-ce un fait constant que les sonneries de la Cloche ont un symbolisme qui leur est propre, c'est-à-dire un mystérieux langage qui s'adresse aux fidèles, non point, il est vrai, sous la forme de la parole, mais sous celles des harmonieuses ondulations de l'airain.

Il serait facile d'établir cette doctrine par l'autorité des plus anciens liturgistes; mais nous aimons mieux emprunter ici le témoignage d'un liturgiste des derniers siècles, dont un *savant* de nos jours a pu dire avec beaucoup de raison *qu'il avait reçu d'en haut l'intelligence des mystères de la liturgie, à un degré rare avant lui, et à peu près inconnu depuis*[1] : nous voulons parler de Jean-Jacques

[1] Voyez les *Instit. liturgiques*, par le R. P. Dom Prosp. GUÉRANGER, tom. II, chap. 17.

Olier, fondateur et premier supérieur de la communauté des *Prêtres de Saint-Sulpice*, et qui fut comme écrivain mystique, le digne contemporain du cardinal Bona.

Voici ce qu'a écrit en effet ce saint prêtre sur la matière que nous traitons : « On bénit les Cloches, » dit-il, « parce que servant au Saint-» Esprit de moyen pour réveiller la piété et la dévotion des peuples, » elles doivent être préparées à une fonction si sainte par les béné-» dictions de l'Eglise. Et c'est pour cela qu'on sent des effets si » différents et si saints durant le son des Cloches ; parce qu'étant » *les instruments du Saint-Esprit, elles nous touchent selon nos be-» soins et selon les desseins de ce même Esprit qui opère à son gré de » salutaires effets pour nos âmes sous les choses les plus grossières, » de même à proportion qu'Il opère notre salut sous de l'eau et de l'huile » dans les sacrements et même sous des paroles qui sont de la nature du » son des Cloches*[1]. »

Mais il n'eût point été nécessaire, ce nous semble, de recourir à l'autorité d'un écrivain liturgiste quelconque, pour se convaincre que la Cloche est en effet un mystérieux prédicateur, qui instruit, qui exhorte sans cesse le peuple chrétien, par le mystérieux langage de ses sonneries, puis qu'une telle doctrine ressort, comme on va voir, avec une pleine évidence, des prières liturgiques de la bénédiction de la Cloche.

L'Eglise y demande en effet à Dieu que chaque fois qu'elle se fera entendre à l'oreille des chrétiens, elle excite dans leurs âmes un accroissement de dévotion : *Et cum clangorem illius audierint filii christianorum crescat in eis devotionis augmentum*. Ces mêmes prières nous représentent encore la Cloche comme un instrument qui doit servir au bien spirituel des fidèles, que le Saint-Esprit lui-même veut sanctifier d'une façon particulière et enrichir en quelque sorte de toutes ses grâces, afin qu'invitant désormais le peuple chrétien à venir goûter dans le temple les dons du Seigneur, il produise dans les cœurs des sentiments d'une foi plus vive : *Præsta, quæsumus, ut hoc vasculum sanctæ tuæ ecclesiæ præparatum sanctificetur a*

[1] Explicat. des cérémonies de la Messe, *Préface*.

Spiritu sancto, ut per illius tactum fideles invitentur ad præmium; et cum melodia illius auribus insonuerit populorum, crescat in eis devotio fidei.

Nous le demandons; quelle autre prière pourrait faire l'Eglise si elle avait à demander à Dieu de vouloir donner l'efficace de sa grâce aux paroles du prédicateur? Quelle autre ambition pourrait avoir le prédicateur lui-même, que celle de produire dans l'âme de ceux qui l'écoutent les mêmes effets que l'Eglise ose attendre pour nous tous des sonneries de la Cloche : à savoir, un heureux accroissement de foi et de dévotion? Mais qui ne comprend que la Cloche ne saurait réveiller cette foi, non plus qu'exciter cette dévotion, si elle n'a le moyen de présenter d'une façon ou d'autre à l'esprit et au cœur des fidèles, et les objets qui nourrissent et entretiennent la foi, et les saintes pensées qui inspirent et font croître de plus en plus la dévotion dans les âmes? Il demeure donc établi que la Cloche a un langage véritablement symbolique; qu'elle est l'organe d'une prédication mystérieuse à l'adresse du peuple chrétien, et que c'est surtout de l'intelligence que les fidèles auront du mystère de ses sonneries, qu'on doit attendre ces effets spirituels que l'Eglise ne craint pas d'attribuer au ministère de la Cloche. Heureux qui a le secret d'y trouver, à l'aide de la divine lumière qui éclaire son âme, de nouveaux motifs d'accroître sans cesse sa foi et sa piété! L'Eglise, il est vrai, ne détermine point d'une manière absolue le sens mystyrieux de chacune des sonneries de la Cloche, et en cela, si on sait l'entendre, elle rend ce genre de prédication de plus en plus utile au bien spirituel de ses enfants, laissant à chacun le soin d'y découvrir les sujets de méditation les plus appropriés à la nature de son esprit et aux divers besoins de son âme. Mais en même temps qu'elle laisse à chacun cette précieuse initiative qui n'est après tout que le mouvement particulier de la grâce du Saint-Esprit, elle ne peut qu'approuver sans doute que quelques-uns viennent en aide à ceux de leurs frères qui sont, par état, ou par toute autre circonstance, moins habitués à méditer les choses religieuses, et pour l'âme desquels les sonneries de nos Cloches demeureraient peut-être sans cela un langage inintelligible. C'est ce sentiment qui nous porte à

présenter à quelques chrétiens du nombre de ceux dont nous venons de parler, un essai de symbolisme sur la sonnerie des saintes Cloches ; et nous avons la confiance qu'il suffira de les avoir initiés à l'intelligence de quelques-uns des symboles qui nous sont proposés sur de tels sujets par les liturgistes, pour qu'ils apprennent à occuper utilement leurs âmes de pensées chrétiennes chaque fois que l'airain sacré fera résonner de nouveau à leurs oreilles ce mystérieux langage de la religion.

Obligé, néanmoins, de restreindre notre travail dans de justes bornes, nous n'entreprendrons point de parler de toutes les sonneries qui sont en usage dans l'Eglise, comme forme liturgique de plusieurs actes publics de son culte. Nous choisirons parmi elles deux sonneries principales, dont l'une se renouvelle tous les jours, le matin, à midi et le soir, suivant les constitutions apostoliques et la pratique universelle de l'Eglise catholique, et dont l'autre ne revient qu'une fois la semaine, pour annoncer au peuple la grand'-messe du dimanche.

Cependant, comme nous ne pouvons nous dissimuler que si ces considérations venaient à tomber sous les yeux de personnes un peu versées dans les antiquités liturgiques, elles auraient peine à se défendre d'une légitime surprise de nous voir ainsi passer sous silence une des plus vénérables et des plus anciennes sonneries de l'Eglise, et dont les formes expriment, au jugement des meilleurs interprètes de la liturgie sacrée, une savante exposition symbolique des plus grands mystères de la religion, nous dirons un mot de la sonnerie qui se fait entendre aux heures les plus silencieuses de la nuit, pour annoncer en premier lieu l'office *des Matines*, et accompagner ensuite le chant du *Te Deum*, dont cet office est ordinairement suivi.

En effet, selon les liturgistes les plus estimés, l'office de la nuit figure le temps d'affliction et de misère où l'esprit du mal tenait le genre humain asservi sous ses dures lois : *Sane nocturnum officium tempus miseriæ quo genus humanum a diabolo tenebatur obsessum repræsentat ;* de même que l'office du jour signifie le temps de notre rédemption et de notre délivrance, c'est-à-dire le temps où Jésus-

Christ Notre-Seigneur a éclairé nos ténèbres au moyen de l'éclatante lumière de sa divinité et nous a à jamais affranchis de la servitude du démon : *Diurnum vero (officium) nostræ redemptionis et liberationis per Christum factæ, qui claritate suæ divinitatis tenebras nostras illuminavit et a servitute diaboli nos eduxit* [1].

Comme on vient de le voir, l'office de la nuit nous figure donc ces vieux âges de l'Ancien Testament, durant lesquels l'humanité déchue ressemblait à un grand coupable renfermé et comme enseveli au fond des sombres cachots de la justice divine, dont le démon était en quelque sorte le geôlier, ou, pour parler plus exactement, à un mort qui gisait comme l'inévitable proie de la corruption au fond d'un tombeau.

Mais Dieu avait résolu de rappeler un jour ce mort à la vie, c'est-à-dire de réveiller l'humanité de ce sommeil léthargique dans lequel elle était si déplorablement ensevelie : et c'était dans le but d'interrompre et de faire cesser enfin ce long sommeil, de troubler et de retourner pour ainsi dire sur sa couche ce vieil endormi, que Dieu ordonnait à ses Prophètes de lui crier sans cesse aux oreilles : « Réveille-toi, toi qui dors ; lève-toi d'entre les morts » : *Surge qui dormis, et exurge a mortuis.* (Ephes. v [2].)

Au reste, on doit entendre par ces nombreuses excitations que Dieu voulut bien multiplier en faveur de l'humanité tombée tous les essais qui furent tentés, durant le cours de ces anciens âges, dans le but de relever le genre humain de l'état de dégradation et de misère, où il languissait depuis tant de siècles dans les ténèbres ou plutôt dans la mort même du péché : et c'est ce que signifient, dans la symbolique chrétienne, les nombreuses sonneries qui ont lieu

[1] DURAND, *Rational.* lib. v, rubr. *De divinis officiis tam nocturnis quam diurnis in genere.*

[2] Bien que ces paroles soient de saint Paul, et appartiennent sous ce rapport au Nouveau Testament, saint Jérôme et saint Thomas assurent que l'intention de l'Apôtre a été d'exposer le véritable sens de plusieurs oracles divins qu'on rencontre très-fréquemment dans les écrits des anciens Prophètes, tels que celui-ci d'Isaïe : *Surge, illuminare Jerusalem.* (CORNEL., loco citat. D. Pauli.)

durant la nuit, à l'occasion de la psalmodie de l'office appelé *de Matines*.

Elles figurent, selon le sentiment de tous les liturgistes qui ont traité dans leurs écrits de cette forme particulière du culte, les nombreux appels que Dieu fit adresser aux hommes, au temps des Patriarches, sous la Loi et les Prophètes, et enfin la dernière démarche qui fut faite auprès d'eux par l'entremise même de son Fils unique : *Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis : novissime, diebus istis locutus est nobis in Filio* [1]. Et, en effet, un tel symbolisme explique parfaitement, comme on va voir, la diversité qui se rencontre dans les usages particuliers des églises, par rapport au nombre des sonneries qui doivent précéder cet office *de Matines*. Quelques-unes, ainsi que l'illustre Durand en fait la remarque, ont coutume de sonner plusieurs fois, et en nombre tout à fait indéterminé, afin de signifier par là que Dieu, durant quatre mille ans, a appelé les hommes à la connaissance de la vérité, de mille manières différentes, ainsi que nous venons de l'apprendre de saint Paul, et qu'il a multiplié pour eux jusqu'à l'infini les appels et les invitations de sa miséricorde.

D'autres églises, au contraire, dit le même Durand, se contentent de sonner trois fois, et elles expriment sous cette forme une pensée souvent reproduite de saint Augustin, que si l'on veut réduire à un nombre précis et déterminé les principales interventions de Dieu auprès des hommes, ayant pour but de restaurer l'humanité déchue, il n'en faut compter à la rigueur que trois : à savoir, l'intervention divine dans le temps qui précéda la Loi, celle qui eut lieu plus tard sous le règne même de cette Loi, et celle enfin qui couronna si heureusement les deux premières, lorsque la grâce et la vérité se manifestèrent au monde dans la personne de Jésus-Christ, Fils de Dieu : *Tanquam per triennium Dominus visitavit genus humanum, hoc est, tribus quibusdam temporibus. Primum tempus, ante Legem ; secundum in Lege ; tertium modo est, quod tempus est gratiæ* [2].

[1] Hebr. I.

[2] S. Aug., serm. LXXII.

C'est encore une fois ce que signifie dans le symbolisme de la liturgie catholique la sonnerie qui précède *Matines*. Mais il est nécessaire d'entendre la véritable relation qu'elle a avec une autre sonnerie qui suit cet office, et qui accompagne, ainsi qu'il a déjà été dit, le chant du *Te Deum*.

Rappelons ici, pour une plus parfaite intelligence des mystérieux rapports que nous avons à exposer, la parabole du saint Évangile appelée de *la drachme*. « Quelle est la femme, » dit Jésus-Christ, « qui, » ayant dix drachmes, si elle en perd une, n'allume sa lampe et ne » balaye sa maison, et ne cherche soigneusement jusqu'à ce qu'elle » l'ait trouvée? Et lorsqu'elle l'a trouvée, elle convoque ses amies et » ses voisines, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que » j'ai trouvé la drachme que j'avais perdue. »

Cependant nous devons apprendre, avant tout, de saint Grégoire, ce que signifie dans la haute économie de la religion, une parabole en apparence si humble [1]. La femme, dit ce grand docteur, figure en ce lieu Jésus-Christ lui-même l'éternelle sagesse de Dieu : *Christus significatur per mulierem*, et parce que la drachme était une pièce de monnaie qui portait l'image du souverain, les drachmes de la parabole figurent les créatures de Dieu qui portent en elles une mystérieuse image et la divine ressemblance de leur auteur. La parabole en compte dix, parce que Dieu, s'étant déjà donné dans le ciel les neuf chœurs des anges, voulut se donner un nouvel ordre de créatures, qui vînt compléter le mystérieux nombre de ses élus, déterminé de toute éternité dans les plans divins de sa sa-

[1] Christus significatur per mulierem. Quia imago exprimitur in drachma, mulier drachmam perdidit, quando homo qui conditus ad imaginem Dei fuerat, peccando a similitudine sui conditoris recessit. Sed accendit mulier lucernam, quia Dei sapientia apparuit in humanitate. Lucerna quippe lumen in testa est; lumen vero in testa, est divinitas in carne. Quæ amicæ vel vicinæ, nisi illæ potestates cœlestes sunt? Quæ tanto supernæ sapientiæ juxta sunt, quanto ei per gratiam continuæ visionis appropinquant. Decem drachmas habuit mulier, quia novem sunt ordines angelorum, sed ut compleretur electorum numerus, homo decimus est creatus, qui a conditore suo nec post culpam periit, quia hunc æterna sapientia per carnem miraculis coruscans, ex lumine testæ reparavit. (S. Greg, homil. xxxiv.)

gesse. Par malheur, cette dixième drachme ne fut pas longtemps sans se perdre, c'est-à-dire que cette nouvelle créature faite à l'image de Dieu étant venue à déchoir par sa faute de l'état de sainteté où elle avait été primitivement établie, elle ne fut plus en quelque sorte la propriété de son créateur, au même titre du moins qu'elle l'était avant son péché. Mais Dieu ne se pouvait en aucune sorte consoler d'une telle perte, tant la possession de cette dixième drachme était en quelque sorte nécessaire à sa souveraine félicité. Aussi, fit-il bientôt voir qu'il avait résolu de s'en rendre, à quelque prix que ce fût, de nouveau le maître, et qu'il entendait se livrer aux recherches les plus attentives, jusqu'à ce qu'il l'aurait enfin retrouvée.

Dans ce dessein, il commença par se servir de toutes les créatures, afin de remuer par elles, durant quarante siècles, le ciel et la terre; ce qui se fit par ses ordres avec mille fois plus de soin, d'application et de persévérance que n'en saurait mettre une femme éplorée à bouleverser en tous sens sa maison pour retrouver le précieux objet qu'elle aurait perdu.

Mais quand il fut démontré que toutes les créatures ensemble, pas plus celles du ciel que celles de la terre, ne pourraient jamais retrouver la drachme perdue, tant qu'on ne parviendrait point à dissiper les ténèbres de ce monde; il résolut d'y allumer un immense flambeau qui en éclairât à tel point toutes les profondeurs, qu'on pût enfin découvrir la drachme perdue, jusque dans les abîmes les plus insondables au fond desquels la mauvaise fortune l'aurait pu jeter.

Or, parler d'un flambeau, remarque ici saint Grégoire, c'est présenter comme tout naturellement à l'esprit une lumière placée sur un vase d'argile qui la soutient : *Lucerna quippe lumen in testa est.* Et justement, poursuit ce docteur, il a plu à Dieu d'éclairer le monde au moyen d'une lumière ainsi fixée sur un vase de terre, lorsque son Fils unique s'étant personnellement uni à la chair de l'homme, est devenu par là même un divin flambeau destiné à dissiper toutes les ténèbres : *Lumen vero in testa, est divinitas in carne;* et dont en effet la vive lumière commençait à peine à se répandre sur le monde des créatures que la drachme perdue fut aussitôt re-

trouvée, au milieu des immondices qui l'avaient jusqu'alors souillée et dérobée à tous les regards.

Et voilà comment l'humanité, figurée par cette dixième drachme, rentra de nouveau sous le légitime empire de cette douce et tendre miséricorde qui s'était tant affligée à l'occasion de sa perte, mais qui allait désormais autant se réjouir pour l'avoir enfin retrouvée.

Car, l'on peut voir dans l'Evangile qu'aussitôt que la mystérieuse femme dont il est parlé dans la parabole eut retrouvé la drachme perdue, elle ne put modérer ses transports, et appelant, dans l'excès de sa joie, ses voisines et ses amies, elle leur dit, comme hors d'elle-même : « Empressez-vous donc vous toutes qui m'aimez, » accourez vite, venez me féliciter et vous réjouir avec moi de ce » qui fait en ce moment l'objet du ravissement de mon âme. »

Mais nous allons voir que toute cette joie nous est admirablement et très-vivement exprimée, au moyen du chant du *Te Deum* qui suit l'office de *Matines*. Les liturgistes sont en effet unanimes à déclarer que l'Église fait entonner ce chant d'allégresse, afin de représenter les divins transports de la souveraine bonté qui commence par se féliciter elle-même, comme d'un bien qui lui est en quelque sorte personnel, de ce qu'elle a enfin restauré l'humanité déchue[1].

Cependant ce n'était point assez que Dieu se félicitât lui-même. Ainsi que la parabole le fait entendre, Il appelle à Lui toutes les saintes milices de ses anges qui sont les créatures les plus voisines et les plus amies de la divinité : *Quæ amicæ vel vicinæ, nisi illæ potestates cœlestes sunt jam superius dictæ.* Il les invite à venir contempler les merveilles de cette restauration tant désirée qu'Il préparait avec eux depuis tant de siècles, et qu'Il vient enfin d'achever si heureusement par la mort de son Fils bien-aimé. Il leur fait comprendre que bien que cette mort n'ait pas été soufferte pour eux : *Non enim pro angelis mortuus est Christus;* c'est bien toutefois pour eux que l'homme a été si chèrement rétabli, c'est-à-dire qu'ils partagent réellement avec l'homme le bénéfice de cette immense restauration, puisque la rédemption de l'homme pécheur doit réparer désormais dans les

[1] *Ration. Divin. officiorum*, lib. v, rubr. *de nocturnis.*

cieux l'antique ruine des hiérarchies angéliques: *Sed ideo etiam pro angelis fit, quidquid hominum per ejus mortem redimitur; et ex ipsa hominum redemptione ruinæ illius angelicæ detrimenta reparantur* [1].

L'Église qui a le merveilleux secret de peindre dans les actes de son culte les divines et saintes harmonies de la religion ne croirait point cependant exprimer d'une manière suffisante, par le chant seul du *Te Deum*, ce triomphant appel que Dieu adresse à toute l'armée de ses anges; elle ordonne de faire retentir en même temps les airs des joyeuses ondulations de l'airain sacré, afin d'exprimer non moins vivement en action ce qu'elle exprime déjà d'une si merveilleuse manière dans chaque verset du *Te Deum*.

Mais non contente de figurer par là cette plénitude de joie qui surabonde en quelque sorte dans le cœur de Dieu, et tout à la fois cette pressante invitation qu'Il adresse à toutes les hiérarchies célestes, l'Église veut représenter encore, dans les formes liturgiques de ce chant de triomphe, les tumultueuses félicitations de toute l'armée des saints anges, qui une fois accourus, pour admirer le fait accompli de la restauration de l'humanité, sont comme hors d'eux-mêmes, à la vue des magnifiques inventions de l'amour divin, qui en ont été comme les instruments, et dont la mystérieuse vertu a pu faire de ce fait divin, le grand prodige auquel se rapportent tous les siècles, une source infinie de gloire pour la divinité, en même temps que le principe d'une éternelle et souveraine félicité pour tout l'ensemble des créatures.

C'est dans ce dessein, que vers la fin du *Te Deum*, aux paroles *Per singulos dies*, on élève tout à coup la voix, afin de figurer, par ce transport, le divin enthousiasme des innombrables milices des cieux applaudissant de toutes leurs forces au triomphe remporté par Dieu dans l'œuvre de la rédemption du monde.

Certes! on reconnaîtra sans peine que les fidèles qui seraient une fois entrés dans l'intelligence des principales circonstances de cet office de la nuit, et en particulier des sonneries qui le précèdent et le suivent, pourraient difficilement demeurer étrangers aux grands

[1] S. Aug., Enchirid., *de fide et charitate*, cap. 60.

objets de la religion que l'Église a intention de figurer dans de tels actes de son culte.

Il est vrai que pour de graves considérations se rapportant toutefois presqu'exclusivement à l'édification des fidèles, l'Église s'est vue dans la nécessité de modifier sa discipline, par rapport à cet office de la nuit, en établissant qu'il aurait généralement lieu désormais le jour. Mais c'est pour elle un grand sujet de consolation de voir les ordres religieux persévérer dans cette sainte et ancienne discipline de psalmodier ou chanter l'office de *Matines*, durant les heures de la nuit les plus silencieuses et les plus profondes, d'autant que c'est surtout dans ces pieuses communautés d'hommes et de femmes que les symboles de la religion sont généralement et mieux entendus et plus goûtés.

Aussi est-ce bien là que les sonneries qui précèdent *Matines* ont le privilége de parler aux âmes des nombreux appels que Dieu fit entendre aux hommes, durant ces vieux âges de l'ancien testament, temps de ténèbres et de léthargique sommeil pour le monde, temps de travail et de mystérieuses préparations de la part de Dieu.

C'est encore là que cette autre sonnerie qui suit *Matines* et qui accompagne le chant du *Te Deum* a de même le privilége de traduire en un langage parfaitement compris tous les mystérieux détails de la parabole de la drachme.

Cependant comme il est nécessaire que tout symbolisme, celui même qui a pour principal objet d'antiques souvenirs de la religion, prenne en quelque sorte un caractère d'actualité par rapport à chaque âme, celui que nous signalons ici devient en effet, au sein des communautés religieuses, comme une douce et tendre invitation à exercer un saint zèle de charité pour la conversion des pécheurs.

En effet chaque fois que les religieux entendent sonner *Matines*, et qu'ils considèrent que cette sonnerie de la nuit leur est une figure des nombreux appels que Dieu fit adresser aux hommes dans les temps qui précédèrent la lumière évangélique, ils ne peuvent oublier que Dieu continue, sous la loi de grâce, d'appeler à lui de

nouveaux pécheurs, et que ces divins appels, qu'ils savent être plus efficaces que sous le règne de la loi ancienne, deviennent chaque jour le principe des plus heureux retours à la foi et aux saintes œuvres qu'elle inspire.

Aussi, désirant entrer autant qu'il leur est permis, dans cette miséricordieuse économie des desseins divins, à peine entendent-ils la Cloche de *Matines*, qu'ils n'ouvrent plus leurs âmes qu'à des pensées où à des sentiments de pénitence [1]; se disposant dès lors à offrir les saintes prières qu'ils sont sur le point d'adresser à Dieu, à l'intention particulière de tant de malheureux pécheurs qui dorment à cette heure là même du double sommeil de l'âme et du corps.

De même, lorsqu'après l'office de *Matines*, la Cloche s'ébranle de nouveau pour accompagner de ses brillantes volées le joyeux cantique d'action de grâce qui le suit, ces mêmes religieux se croient pour un moment transportés au ciel, où ils se réjouissent d'avance avec Dieu même et la troupe immortelle de ses saints Anges, de la conversion de ces pécheurs en faveur desquels ils viennent d'offrir si généreusement leurs prières.

Tel est le symbolisme des sonneries de la nuit; et nul doute que si elles étaient généralement pratiquées et suffisamment entendues elles ne devinssent un des plus précieux aliments de la foi et de la piété des fidèles. Mais cet office de *Matines* n'ayant plus lieu, ainsi qu'on en a déjà fait l'observation, qu'au sein des communautés religieuses, et celles-ci étant devenues comme on sait, fort rares parmi nous, les fidèles ne peuvent presque point avoir aujourd'hui l'occasion d'appliquer à des sonneries qu'ils n'entendent plus presque nulle part les observations liturgiques que nous venons de faire sur cet important objet.

Il n'en sera point heureusement de même par rapport aux deux sonneries de la Cloche que nous avons mentionnées plus haut, et dont nous nous proposons d'expliquer ici le symbolisme, de manière

[1] C'est, en effet, afin de mieux entrer dans de tels sentiments, que les Religieux ont coutume de réciter le psaume *Miserere*, durant chaque sonnerie qui précède *Matines*.

à le faire servir à l'instruction et à l'édification des fidèles : nous voulons parler de la sonnerie quotidienne dite de l'*Angelus*, et d'une autre sonnerie la plus vénérable sans nul doute de toutes celles qui sont en usage dans l'Eglise catholique, attendu qu'elle a pour objet d'annoncer chaque dimanche au peuple chrétien les saintes solennités de la messe.

Au reste, cet essai de symbolisme dans l'explication duquel nous allons entrer, nous fera comprendre mieux encore que toute autre considération générale, qu'en écoutant le son des Cloches avec un esprit attentif et l'âme recueillie, le chrétien qui croit d'ailleurs retrouver en elles la voix même de la religion, entende chaque fois au fond de son cœur une salutaire prédication d'autant plus efficace qu'elle est presque continuelle; et qu'en cherchant à découvrir à la lumière divine quelques-unes des vérités saintes que la religion lui voudrait alors révéler au moyen des augustes et mystérieuses formes de chacune de ses sonneries, il produise souvent en lui-même, avec l'aide de la grâce, un heureux accroissement de foi et de dévotion : et nous avons déjà vu qu'en cela même consiste le merveilleux effet que l'Eglise attend pour nous tous du ministère de la Cloche.

Commençons notre méditation sur la première sonnerie dite de l'*Angelus*. Reportons-nous par la pensée, par les yeux de notre âme, par toute notre imagination, à ce moment solennel de la nature où les ombres de la nuit disparaissent insensiblement à l'arrivée de l'aurore. Une douce lumière s'avance alors comme le regard de Dieu sur un monde nouveau. Un léger frémissement fait tressaillir tous les êtres : c'est le soleil qui va bientôt se montrer à la terre comme le roi de la création, comme le reflet de l'éclat du trône de l'Eternel. A cet instant, la Cloche de nos églises se fait entendre. Les chétiens sont réveillés par elle de leur sommeil, et invités à sortir sans tarder du lieu de leur repos, afin d'offrir un digne tribut de reconnaissance, d'adoration et d'amour au créateur souverainement bon qui semble se vouloir chaque jour révéler à ses enfants sous la figure de cet astre bienfaisant qui vient transformer et pour

ainsi dire créer de nouveau la terre : *Oriente sole gratias agunt Christiani illi qui diem produxit*[1].

Ce signal que la Cloche nous donne à ce premier commencement du jour nous avertit que l'heure du travail est venue, et que cette lumière qui se lève n'a d'autre destination que celle d'éclairer les œuvres de l'homme. C'est là chaque matin, le précieux avertissement que nous recevons par le ministère de la Cloche.

Cependant le soleil dans sa rapide course a franchi en quelques heures d'immenses espaces. Le voilà parvenu à ce point le plus élevé du ciel, où, comme un roi sur son trône, il divise le jour en deux parts égales. C'est là encore un moment solennel pour le monde, mais dont l'airain sacré nous dira toute la mystérieuse harmonie. Déjà l'homme du travail a péniblement lutté contre les difficultés de sa tâche. Il a trouvé déjà combien est lourd le poids du jour et de la chaleur. Il sent que ses forces ne pourraient longtemps suffire à la peine. Mais voici que le son de la Cloche vient frapper son oreille : « Courage mon ami, lui dit-elle dans son mystérieux langage, tu » as déjà rempli comme le soleil la première moitié de ta course ; » à partir de ce moment, le fardeau que tu portes va te devenir de » plus en plus léger : encore quelques heures de fatigue, et le repos » viendra avec la récompense que tu espères. »

Bientôt, en effet, semblable à un héros qui a glorieusement fourni sa carrière, le soleil est redescendu avec majesté des hauteurs du ciel, et est rentré au-dessous de l'horizon, comme dans son lit de repos. La nature se voile de légères ombres qui s'épaississent peu à peu et couvrent la terre. Elle devient par degré de plus en plus silencieuse ; et, dans les mouvants tableaux du jour qui finit et de la nuit qui commence, elle présente au spectateur attentif une des plus merveilleuses scènes de la création qui puissent parler à l'âme du sage. Au milieu de ce recueillement dans lequel vient d'entrer la nature, la Cloche fait entendre une dernière harmonie, on pourrait presque dire une dernière parole, à l'homme du travail et de la peine : « Assez, mon ami, lui dit-elle, assez de fatigues et d'ef-

[1] Inter Opera S. CHRYS., *in ps.* CXVIII.

» forts, assez de laborieuse persévérance dans l'accomplissement
» de ton œuvre ; c'est maintenant pour toi l'heure du repos et de
» la récompense, c'est à cette heure que tu vas jouir du fruit de ton
» travail. Heureux ceux qui comme toi ont su remplir toutes les
» heures du jour! Ce n'est qu'à ce prix qu'on goûte un sommeil
» tranquille » : *Divites stratis mollibus jacentes, multoties totam no-*
» *ctem ducunt insomnem, multa machinantes. Pauper autem ex diur-*
» *nis laboribus surgens, defatigata habens membra, integrum et sua-*
» *vem et legitimum somnum suscipit, non exiguam et hunc justorum*
» *laborum capiens mercedem* [1].

Ainsi, trois fois le jour, au lever du soleil, à son midi, à son coucher, la Cloche fait entendre aux hommes une parole d'émulation, d'encouragement et d'espérance.

Cependant qui oserait croire que ce premier service qu'elle rend, qui n'a d'ailleurs rapport, comme on voit, qu'à des objets de l'ordre naturel, puisse être, dans la pensée de l'Eglise qui l'a instituée, le but ou la fin de cette triple sonnerie de la Cloche? N'est-ce pas au contraire du sens chrétien le plus ordinaire, de se persuader avant même tout examen, qu'une pratique quotidienne du culte et une pratique surtout telle que celle dont il s'agit, qu'on sait être universellement répandue dans l'Eglise, a sans nul doute une signification plus élevée dans l'ensemble des choses de la religion? Considérons-la d'abord au point de vue de l'histoire, en déterminant d'après les plus graves autorités, l'origine de sa primitive institution : nous rechercherons ensuite quelle sorte d'enseignements ou d'avertissements quotidiens elle donne encore aux chrétiens des âges suivants, après même qu'on a vu disparaître depuis longtemps la principale cause à l'occasion de laquelle elle a été instituée [2].

[1] JOAN. CHRYS., *ad popul. Antioch.*, homil. II.

[2] La *Correspondance de Rome* a publié, vers la fin de 1850, une dissertation historique, théologique et canonique sur l'institution de la sonnerie de l'*Angelus*. Tout en rendant ici hommage à l'érudition de l'auteur, nous nous permettrons d'exprimer notre étonnement de ce qu'au milieu d'un luxe de citations qui pourrait paraître à quelques égards excessif, on n'y rencontre pas

Quel homme, tant soit peu instruit des événements mémorables des siècles passés, ne s'est pas quelquefois senti plein d'admiration et d'enthousiasme, au souvenir de ces princes, de ces guerriers, de ces hommes au cœur magnanime, à l'âme pleine de foi, c'est-à-dire de l'Occident tout entier se précipitant sur l'Asie, au cri de *Dieu le veut*, pour reconquérir sur les infidèles l'immortel tombeau de Jésus-Christ? Cette glorieuse entreprise fut principalement l'œuvre du pape Urbain II qui n'eût rien tant à cœur, durant la tenue du concile de Clermont, que de prêcher publiquement la croisade contre les Turcs, et de la présenter aux princes et aux peuples de l'Europe, comme l'unique moyen de préserver l'Occident de la honte de l'esclavage et des horreurs de la barbarie. Il avait déjà ouvert tous les trésors de l'Eglise en faveur de ceux qui prendraient une part quelconque au succès de la guerre sainte. Mais afin d'attirer plus efficacement encore, s'il était possible, la protection de Dieu sur l'armée chrétienne, le religieux pontife ordonna qu'à commencer du jour où les croisés se mettraient en marche, pour aller délivrer Jérusalem d'une odieuse oppression, un triple son de Cloche eût lieu chaque jour le matin et le soir dans toutes les églises de la chrétienté, et que ce signal devînt en tous lieux celui d'une prière

même le nom d'Ange Rocca, qui a cependant consacré plusieurs chapitres de son savant *Commentaire sur les Cloches*, à traiter la question de l'origine de cette prière quotidienne, ainsi que celle de la sonnerie qui l'accompagne Nous faisons avec d'autant plus de raison une telle remarque, qu'après avoir étudié nous-même, avec le plus grand soin, tous les détails historiques qui se rapportent à la composition séculaire de ce rite, nous demeurons convaincu qu'on ne peut sérieusement lui donner d'autre origine que celle qu'a indiquée ce savant homme, dans ce qu'il a écrit sur cette matière. D'ailleurs, en dehors même de l'étude attentive des documents historiques qui se rapportent à la question, nous ne craignons pas d'avancer que l'autorité d'Ange Rocca doit paraître entièrement décisive, quand il raconte, comme le pourrait faire un témoin même, l'origine d'une grande institution ecclésiastique, dont il a été en quelque sorte le contemporain, si l'on considère surtout que sa science liturgique inspirait une telle confiance aux Souverains Pontifes, qu'il fut désigné, entre tant d'autres savants, pour donner ses soins à la correction du Sacramentaire Grégorien.

commune et universelle par laquelle on demandât à Dieu qu'il voulût bénir une expédition qu'on n'entreprenait que pour sa gloire, et surtout qu'il lui plût de recevoir en sa miséricorde ceux qui viendraient à succomber au soutien d'une si sainte cause.

Telle fut la première origine de ce que nous appelons aujourd'hui la sonnerie de l'*Angelus;* mais nous verrons tout à l'heure qu'un autre pontife romain vint plus tard attacher aussi son nom à cette pieuse institution d'Urbain II. Remarquons en passant, avec un ancien chroniqueur, comme preuve de l'authenticité du récit qui fait de ce dernier pape le véritable auteur de cette sonnerie quotidienne de la Cloche, que c'est sans doute à raison de cette institution, que la peinture catholique a coutume de placer une petite clochette sous le bras droit de ce pontife [1].

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans l'histoire des succès ou des revers de ces gigantesques expéditions. Disons seulement que quatre siècles plus tard, l'Europe se trouvait aussi fatalement engagée que jamais dans cette sanglante lutte de la civilisation contre la barbarie; et qu'elle avait à craindre elle-même de devenir tôt ou tard la proie de farouches vainqueurs.

Le siége de l'Église romaine était occupé, vers le milieu du xve siècle, par le pape Callixte III. Dès avant son élection au suprême pontificat, ce digne chef de la chrétienté menacée avait fait vœu de travailler de tout son pouvoir à sa délivrance; et sa grande âme lui avait inspiré la magnanime résolution d'aller en personne partager loin de la patrie les dangers et les fatigues des soldats chrétiens, et de verser même son sang s'il le fallait dans cette sainte guerre contre les Turcs. Au milieu des incessantes préoccupations qui tenaient son esprit constamment fixé sur ce grand objet, il eut l'heureuse pensée d'ajouter au décret d'Urbain II, et de compléter pour ainsi dire son institution, en prescrivant une nouvelle sonnerie qui aurait lieu à l'heure de midi. C'était régler par là, qu'on implorerait une fois de plus, chaque jour, et à l'heure où le combat est souvent le plus meurtrier dans un jour de bataille, la protection

[1] Arnold Wion, in libro qui inscribitur *Lignum vitæ*.

du Dieu tout-puissant sur les armes des chrétiens. Cet appel nouveau fait par un pape aux divers peuples de l'Eglise catholique, afin que de toutes parts il montât vers le ciel une humble et ardente supplication en faveur de tant de frères opprimés en Europe et en Asie sous la domination des musulmans, fut l'occasion de nouvelles miséricordes de la part de Dieu. Le Seigneur se laissa toucher par les prières de son Eglise; et incontinent, il accorda aux chrétiens de remporter coup sur coup deux insignes victoires, la première, sur le Danube, et la seconde, sous les murs de Belgrade assiégée depuis quatre mois par des forces considérables.

Un témoignage si authentique que Dieu avait pour agréable cette triple prière de chaque jour, qui devait avoir lieu désormais *le matin*, *à midi et le soir*, et chaque fois au son de la Cloche, ne pouvait manquer de la faire accueillir en tous lieux comme une salutaire institution qui s'annonçait dès lors comme destinée à protéger puissamment le peuple chrétien, et qui terminerait sans doute un jour d'une manière glorieuse cette vieille guerre de la Croix contre le croissant du faux prophète.

Mais il convient de nous arrêter un instant en ce lieu, puisque aussi bien c'est l'objet unique que nous ayons en vue dans ce travail, afin de prêter une attention plus particulière encore à cette première signification de la sonnerie quotidienne dite de l'*Angelus*.

Et d'abord, ce triple son de la Cloche, tel qu'il ressort de l'esprit et du but de sa primitive institution, est déjà pour nous comme un monument séculaire qui raconte aux générations des âges suivants, quelles furent les glorieuses initiatives de l'Église catholique, dans la personne des papes, pour préserver l'Europe de l'invasion musulmane. Il suffit d'ailleurs qu'il reporte notre esprit aux siècles des Croisades, pour qu'il nous remette en mémoire ces généreux pontifes romains qui ne se lassèrent jamais, durant près de sept cents ans, de s'opposer comme une barrière vivante au torrent fanatique et oppresseur de l'islamisme, et qui, par leurs exemples plus encore que par leurs discours, surent si bien stimuler l'ardeur guerrière des peuples et des rois de l'Europe, qu'ils réussirent souvent à lancer sur l'Orient, ou sur les points de l'Occident succes-

sivement menacés, d'innombrables forêts de lances qui sauvèrent enfin le christianisme et avec lui la civilisation et la liberté du monde.

En effet « entre Léon IV repoussant les Sarrazins qui étaient venus » piller le bourg du Vatican, et Innocent XI préparant avec le duc » Charles de Lorraine la délivrance de Vienne, nous ne trouvons » pas un traité des chrétiens avec les infidèles qui ait été promu » par le Saint-Siége, pas un dévouement qu'il ait déconseillé. » Rome a sa part d'action marquée dans toutes les campagnes, » dans toutes les expéditions maritimes qui ont porté l'étendard de » la Croix au sein des provinces musulmanes, ou qui ont fait re- » conquérir pied à pied, par les chrétiens, la patrie qu'ils avaient » perdue. Les papes avaient compris que les missions étaient inu- » tiles contre l'islamisme, et qu'à une religion d'orgueil on ne » devait opposer que l'ascendant de la victoire.

» Lorsque les fautes des chefs et l'indiscipline des armées eurent » fait perdre le fruit des plus formidables entreprises, lorsque » parmi les populations fatiguées et la noblesse qui chancelait dans » la foi, circulèrent les propos décourageants et les basses chan- » sons qui désenchantèrent des Croisades, aucune trace de ces dé- » faillances ne se fit sentir à Rome, et les papes oublièrent leurs » propres malheurs pour prêcher la concorde entre les princes » chrétiens dans l'intérêt des guerres saintes. Les pontifes martyrs » qui errèrent en Italie sans appui et presque sans asile, depuis la » cessation du schisme d'Occident jusque par-delà la prise de Con- » stantinople, un Nicolas V à qui cette nouvelle donna le coup de » la mort, un Callixte III qui envoya saint Jean de Capistran au » héros de la Hongrie, et qui fit, de la délivrance de Belgrade une » fête pour toute la chrétienté, un Pie II qui voulait se mettre à la » tête de l'armée libératrice, semblèrent n'avoir qu'une pensée, » l'affranchissement des chrétiens [1]. »

Ce fut également, dans un tel objet, ainsi que nous venons de le voir, que l'Eglise institua cette sonnerie quotidienne dite *de l'An-*

[1] M. C. Lenormant, de l'Institut.

gelus, qui devint pour nos pères, autant de temps que durèrent les Croisades, le signal d'une prière presque continuelle dans tous les lieux habités par les chrétiens, et, dans les camps des Croisés en particulier, la plus sûre garantie de la victoire. Certes, on voudra bien reconnaître que ce sont là des souvenirs glorieux pour la religion et pour l'Eglise, puisqu'ils rappellent à la fois et ces temps chevaleresques où toutes les routes de Jérusalem, la terre et la mer, se couvrirent de vaillants guerriers qui n'aspiraient qu'à conquérir sur l'infidèle le libre accès du tombeau de celui qui a donné la liberté au monde ; et cette politique si large, si grandiose de la papauté qui depuis Urbain II présidant le concile de Clermont, jusqu'à Paul III convoquant celui de Trente, ne fut qu'une persévérante initiative du chef reconnu de la chrétienté, poursuivant, malgré la multitude des obstacles, malgré même l'indifférence des princes de l'Occident, ce but unique de tous les efforts, celui de préserver l'Europe de l'invasion musulmane. Plan sublime d'une politique plus qu'humaine, à qui il était réservé de préparer pour un avenir plus ou moins prochain, en même temps que le salut de l'Orient, la régénération du monde chrétien.

Par malheur, le protestantisme ouvrit alors au sein même des puissances catholiques, une plaie qui ne s'est point refermée depuis. Les princes et les rois divisés en tout le reste ne surent s'accorder entre eux que sur un seul point celui d'exclure les papes de la politique des nations ; et ils mirent ainsi fin à l'action de ces pontifes sur l'Orient. On vit bien encore un Pie V préparer et bénir la victoire de Lépante, et un Innocent XI lancer le roi de Pologne sur l'armée du grand-visir, mais ces derniers efforts de la papauté n'étaient plus l'œuvre de sa politique déjà totalement brisée et anéantie sous la conjuration des intérêts égoïstes des puissances temporelles. Nous ne faisons, comme on voit, qu'indiquer ici ces grands objets de l'histoire sociale et religieuse des Croisades, n'en ayant voulu dire que ce qui a rapport à l'institution de la sonnerie de l'*Angelus*. Mais il suffit de ces quelques détails historiques, pour reconnaître que cette sonnerie quotidienne, indépendamment des autres significations qu'elle peut avoir, se présente déjà à l'atten-

tion des chrétiens, comme souvenir d'un passé glorieux, et presque comme un trophée de ces belliqueuses expéditions d'Orient, l'éternel honneur des souverains pontifes de Rome plus encore que de la chrétienté.

Mais cette sagesse plus qu'humaine qui avait trouvé un si merveilleux moyen de faire concourir au succès des saintes expéditions de la Croix toutes les forces combinées des chrétiens d'Europe, en armant les uns pour les lancer sur l'Asie, et en faisant de tous les autres autant de soldats priants qui ne cessassent d'appeler sur les armes de leurs frères la protection du Dieu des batailles, n'avait pas été moins admirable dans le choix des heures auxquelles devait avoir lieu chaque jour cette prière universelle de l'Eglise.

En effet, quelle autre faveur osait-on implorer de la protection divine, si ce n'est que la formidable barrière qui défendait aux chrétiens l'entrée des saints lieux venant à tomber sous les efforts de l'armée libératrice, il fût enfin permis d'aller arroser de pieuses larmes cette merveilleuse terre de la Judée, où s'étaient accomplis les mystères de notre salut ? Et dès lors, qui ne voit que ce fut une inspiration de Dieu même qui fit choisir, pour une telle prière, les heures du jour où d'après un antique usage consacré par la tradition même des temps apostoliques, l'Eglise était en possession d'honorer plus spécialement les mystères de la rédemption de son Christ, à cause que c'était à ces heures saintes qu'il avait opéré pour nous ses plus grandes merveilles ?

Déjà plusieurs siècles avant leur accomplissement, le Psalmiste avait été jusqu'à désigner les moments précis, les heures mystérieuses du jour, où le Seigneur avait résolu de placer les principales inventions de ses miséricordes et de son amour à l'égard des hommes. C'est surtout, disait-il, au soir, au matin, et au milieu du jour, que je célébrerai le Seigneur en racontant ses louanges, et que de son côté il exaucera ma prière : *Vespere et mane et meridie narrabo et annuntiabo; et exaudiet vocem meam* [1]. Et pourquoi, s'écrie là-

[1] Ps. LIV.

dessus saint Augustin, si ce n'est à cause que c'est au soir que Jésus-Christ a voulu mourir sur la Croix, que c'est au matin qu'il est ressuscité d'entre les morts, et qu'enfin il est monté au ciel à l'heure de midi : *Vespere Dominus in cruce, mane in resurrectione, meridie in ascensione* [1] : ou, comme l'exprime, à peu près dans les mêmes termes, un autre grand docteur saint Jérôme : *Vespere cum passionem suscepit; mane cum resurrexit; meridie cum omni claritate virtutis suæ adimpleta, cœlos ascendit et sedet ad dexteram Patris* [2] ?

Aussi, comment ne point admirer cette sagesse toujours féconde de l'Eglise, qui lui fait découvrir avec une perfection si inimitable jusqu'aux plus secrètes harmonies de la religion? Qu'il entre, en effet, dans ses desseins d'introduire parmi les pieuses coutumes du peuple de Dieu celle de demander au Seigneur, dans une prière quotidienne, la délivrance de ces lieux vénérables de la Palestine, qui ont été consacrés par la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ; elle saura trouver le moyen d'accompagner une telle institution de saintes harmonies avec ces grands mystères de la foi, en présentant aux fidèles, sous l'emblème des heures qu'elle aura choisies pour cet objet, un touchant souvenir de cette mort, de cette résurrection, de cette ascension du Sauveur.

En effet, pour suivre ici l'ordre indiqué dans le psaume, qui est le même, au reste, que celui qui répond aux usages de l'Eglise [3], parlons d'abord de la sonnerie du soir.

Il est constant, selon l'interprétation d'Ange Rocca [4], que cette sonnerie quotidienne du déclin du jour a pour principal objet de rappeler aux chrétiens les mystères douloureux de la Passion et de la mort de Jésus-Christ. Mais dès qu'on adopte un tel symbolisme, on n'a point de peine à comprendre qu'à l'heure où les premières ombres de la nuit commencent à descendre sur la terre, cette pensée

[1] Enarr. *in ps.* LIV.

[2] Comment. *in ps.* LIV.

[3] C'est dès le soir que l'Eglise, à l'imitation de la Synagogue, commence l'ordre de ses divins offices, en plaçant ce qu'on nomme les premières Vêpres de chaque jour au déclin du jour de la veille.

[4] Comment. *de campanis*, cap. 17.

du lamentable deuil de la Croix ne saurait se présenter à l'âme chré tienne qu'accompagnée d'un luxe de souvenirs plus douloureux les uns que les autres.

Ainsi, c'est vers cette même heure du déclin du jour que le premier homme échangea à l'origine l'innocence et les saintes joies de l'Eden contre le péché et les misères de tout genre qui en sont la suite [1]. Il ne tarda point sans doute à comprendre que les ombres de la nuit qui semblaient vouloir faire cortége à son péché n'étaient que la figure de ténèbres mille fois plus affreuses, dont dès ce moment allait être enveloppée à jamais l'humanité déchue : et à la vérité, son malheur était irréparable, et l'espérance même eût été brisée au fond de son cœur, si une miséricorde infinie ne fut venue au secours d'une irrémédiable misère. Heureusement, le Verbe divin, ému de pitié à l'aspect des ruines de l'homme, résolut de les réparer et de satisfaire pour nous à la justice de son Père.

Mais il convient d'admirer en ce lieu une des plus merveilleuses harmonies que son amour a bien voulu ménager entre l'histoire de notre déchéance et celle de notre restauration. L'homme, en effet, ainsi que nous venons de le dire, avait consommé sa perte vers le déclin du jour : il avait jeté dans un tombeau le sceptre de son immortalité, à l'heure où les ombres de la nuit commençaient à voiler l'éclat de l'Eden. De longs siècles s'écoulèrent, durant lesquels la nature humaine en souffrance apprit à sentir de plus en plus la nécessité d'un libérateur. Le jour du salut arriva enfin !... Déjà la sainte victime du Calvaire avait tout disposé pour son sacrifice. Jésus, l'innocent et le juste, venait de se mettre à la place des pécheurs ; et dans l'excès de son amour pour eux, il se dévouait volontiers à la plus cruelle et à la plus humiliante des morts, afin d'expier, par l'effusion de son sang, tous les crimes de la terre.

Cependant, pour consommer son sacrifice, et sceller, par son dernier soupir, le divin traité de la rédemption du monde, le Sauveur voulut attendre patiemment sur la croix que le jour arrivât à

[1] Et audierunt vocem Domini Dei ambulantis in Paradiso *ad vesperam*. (Vers. S. Hieron., in lib. Quæst. Hæbr. *in Genes.*)

son déclin, afin de faire entendre aux hommes, en mourant ainsi sur le soir, que sa mort allait réparer le mal de l'antique désobéissance de l'Eden; ou, ainsi que le dit en un autre sens saint Augustin, afin de figurer, par l'heure avancée de ce mystérieux sacrifice, que le règne du vieil homme touchait enfin à sa dernière heure : *Ut in cruce ostenderet veteris hominis nostri occasum* [1].

Cette mort de Jésus-Christ était d'ailleurs le vrai sacrifice du soir dont il est tant parlé dans les Écritures : *Illud est sacrificium vespertinum, Passio Domini, crux Domini, oblatio victimæ salutaris* [2], qu'annonçait chaque jour, durant le règne de la Loi, l'immolation d'un agneau sans tache offert, vers le déclin du jour, sur l'autel des holocaustes [3], et qui se trouvait figuré, d'une manière plus solennelle encore, une fois dans l'année, quand tout le peuple procédait, sur le soir et dans un appareil mystérieux et prophétique, à la célébration de la Pâque [4].

C'est pourquoi, tandis que l'Eglise de l'ancienne alliance, afin d'entretenir les générations de ces vieux âges dans la foi d'un rédempteur, préfigurait ainsi dans son culte l'immolation du véritable agneau, dont le sang devait être répandu au déclin du jour sur l'autel de la croix; à son tour, l'Eglise de l'alliance nouvelle a trouvé le secret de perpétuer dans la mémoire des croyants, à l'aide d'une sonnerie quotidienne qui a lieu le soir, non-seulement le souvenir de ce grand deuil, mais encore celui de l'universel obscurcissement de la nature, au moment de la mort du Crucifié. C'est, en effet, ce que nous doit rappeler chaque soir la plaintive sonnerie de la Cloche, qui ne manque jamais d'ailleurs d'emprunter au silence actuel de la nature et aux voiles dont elle se couvre un caractère de deuil parfaitement en harmonie avec les mystères de la Passion que l'Eglise présente en ce moment à la méditation des fidèles : *Tristes autem sunt tenebræ, veniente vespera* [5]. Aussi, en écoutant

[1] S. Aug., serm. CCXXXI, *De resurrect. Christi.*
[2] S. Aug., enarr. *in ps.* CXL.
[3] Exod. XXIX.
[4] Exod. XII.
[5] S. Aug., enarr. *in ps.* LXIV.

dans cet esprit ces mélancoliques ondulations de la Cloche du soir, le chrétien ne saurait se défendre d'une indéfinissable impression de tristesse, mais d'une tristesse religieuse qui a le privilége de n'affliger le cœur qu'afin de le mieux consoler, en lui faisant aimer par-dessus tout l'objet même de cette affliction.

Il est facile de voir par là ce qu'ajoute l'idée religieuse aux tableaux les plus achevés de la nature. Qu'on lise dans les poëtes une de ces intéressantes descriptions de la chute du jour, où se groupent avec tant d'art, et la fumée du hameau qui s'élève d'une manière si incertaine au-dessus des arbres de la vallée ; et ces ombres qui descendent si lentes et si paisibles sur les habitations de l'homme, comme pour inviter les faibles mortels à s'abandonner, après les travaux du jour, aux charmes d'un sommeil réparateur ; et enfin cette douce sonnerie de la Cloche du soir qui vient achever le tableau, par le signal si plein de poésie du couvre-feu de la chaumière solitaire. Qu'y a-t-il, nous le demandons, dans de semblables images, autre chose qu'un coup de pinceau plus ou moins bien inspiré du poëte, où l'esprit non plus que le cœur ne sauraient trouver d'aliment? Cependant, qu'il plaise à la religion d'y faire intervenir une de ses pensées, et de souffler par là comme un esprit de vie sur ces scènes muettes de la nature, la lumière jaillit aussitôt au sein des ombres de ce tableau. En effet, que cette Cloche du soir ait pour objet, selon la mystérieuse intention de l'Église, de réveiller parmi les chrétiens le souvenir de l'agonie et de la mort de l'Homme-Dieu, en faudra-t-il davantage à l'âme pieuse et fidèle, pour se recueillir en elle-même dans une douloureuse méditation ; et toutes les ténèbres de la nuit lui paraîtront-elles jamais assez épaisses pour exprimer un si grand deuil? Chaque ondulation de l'airain sacré, tout en la pénétrant de plus en plus d'un indéfinissable sentiment de douleur, lui présentera successivement le tableau de chaque scène de la Passion, et semblera lui demander de compatir amoureusement à toutes les souffrances de l'âme et du corps dont son bon maître a voulu être abreuvé par amour pour elle. Après cela, aura-t-on peine à comprendre que, sous l'impression de ces douloureux souvenirs de la Passion et de la mort du Sauveur, le chrétien ne considère

plus, dans le repos de la nuit qu'il va prendre, que l'image de celui que Jésus-Christ voulut bien accorder à son saint corps, dans ce merveilleux sépulcre où Il détruisit entièrement la mort, et où il acheva de lui enlever à jamais toutes ses victimes? En un mot, cette Cloche du soir, à qui la nature en deuil donne tout naturellement un caractère de tristesse, ne rappelle en effet aux chrétiens que des mystères de larmes, et semble vouloir traduire en un mystérieux langage cette parole du Prophète : *Ad vesperam demorabitur fletus :* le soir sera l'heure de la douleur [1].

Mais le Prophète ajoute aussitôt : Et le matin au contraire sera celle de la joie : *Sed ad matutinum lætitia.* S'il entrait en effet dans les desseins de Dieu de faire servir les ombres de la nuit comme d'un immense voile de deuil qui s'étendît sur la nature entière, après la mort de son Fils bien-aimé, et qui, venant à se renouveler fidèlement aux mêmes heures, pendant toute la durée des siècles, fût un éternel mémorial du drame sanglant de la croix ; pourquoi ne point se persuader qu'il entrait également dans la sage économie de la Providence, de placer l'heure mystérieuse de la résurrection de ce cher Fils, à un point du jour où la nature, dans l'ensemble de ses tableaux, présenterait aux regards des mortels l'image même de ce mystère de résurrection et de vie? Aussi est-ce peut-être en vue de cette mystérieuse dispensation de la sagesse de son Père, que Jésus-Christ, ainsi que nous l'apprenons de l'Évangile, a voulu ressusciter de grand matin, parce qu'en reprenant ainsi la vie dès le point du jour, Il se faisait saluer, à sa sortie du tombeau, par l'éclatante apparition du soleil levant dont la vive lumière semble sortir toute rajeunie du sein de la mort. Mais ce n'était point assez pour l'honneur de cette glorieuse résurrection, qui devait être dans tous les siècles la plus grande merveille du Christianisme, qu'elle eût été célébrée une première fois, à l'heure même où elle venait de s'accomplir, par le lever radieux de l'astre du jour. Celui-ci ne devait plus se montrer le matin à l'horizon du ciel, sans que sa lumière

[1] Ps. XXIX.

renaissante fût désormais comme un nouvel hymne de gloire qui célébrât à sa manière le lever bien autrement admirable de cet autre soleil plus resplendissant qu'une heure matinale d'un jour à jamais glorieux vit sortir du sein des ténèbres de la tombe pour illuminer l'univers. L'Église qui comprend si parfaitement toutes les harmonies de la nature avec la religion, ne pouvait manquer d'animer du souffle de son inspiration ce spectacle chaque jour renaissant d'un soleil qui semblait éteint, mais qu'on voit tout à coup reparaître à l'Orient, d'où il inonde de nouveau la terre de ses vivifiantes clartés. En effet, à ce solennel moment où commence à s'épancher du sein de cet astre l'intarissable vie qui fait palpiter d'une volupté sainte des myriades d'êtres dans la nature, l'Église, qui a elle aussi sa création splendide dans le monde surnaturel des esprits, trouve le secret de faire lever mystérieusement dans les âmes le divin soleil à la source infinie duquel elles se désaltèrent. La grandeur du dessin s'unit ici d'ailleurs à tant de simplicité dans l'exécution, que c'est pour nous un motif de plus d'admirer cet inépuisable génie du catholicisme qui, sous les formes les plus humbles, lui fait cacher avec tant d'art des trésors de lumière, de vérité et de vie.

C'est une chose d'expérience qu'à l'heure matinale où chaque jour l'orient s'illumine, un nombre considérable de mortels s'abandonne encore aux douceurs du repos, tandis que les autres ont devancé le jour, et repris déjà leurs travaux avec une ardeur nouvelle. Que si les premiers, par l'isolement même où ils se trouvent, à l'égard du merveilleux spectacle qui s'accomplit alors dans la nature, semblent moins en état d'arriver à la contemplation des religieuses harmonies qu'offre en ce moment le lever du soleil avec la glorieuse résurrection de Jésus-Christ; il n'est que trop vrai, d'un autre côté, que les seconds, quoique mieux partagés sous ce rapport, trouvent, dans les inévitables préoccupations de cette première heure du jour, de quoi emporter bien loin toutes leurs pensées, et plus de distractions qu'il n'en faut assurément pour leur faire perdre entièrement de vue de tels objets de méditation. Mais voici qu'une éclatante sonnerie de l'Église, qui est comme la voix

mystérieuse de la religion, vient soudainement réveiller les uns de leur sommeil, et fixer l'attention des autres sur ces riches harmonies du monde de la foi avec celui de nature.

En entendant chaque jour le son de cette Cloche matinale, le chrétien, qui n'ignore point d'ailleurs qu'une des principales intentions de l'Église est de rappeler par ce signal celui des mystères de Jésus-Christ qui a illustré à jamais le matin, verra comme naturellement dans les premiers rayons de l'astre du jour à son lever, une douce image de la céleste clarté qui transfigura l'entrée du saint sépulcre, à l'aube du jour de la résurrection. Tout l'orient lui-même tel qu'il lui apparaît en ce moment, semblable à un océan du ciel ou à un immense saphir lamé d'or, lui parle de ces anges au visage resplendissant de lumière, aux vêtements éblouissants de blancheur, que les saintes femmes trouvèrent au tombeau de leur divin Maître. Chaque ombre qui disparaît, devant la victorieuse lumière du soleil, figure pour lui l'incrédulité de chacun des disciples vaincue enfin par l'évidence et les signes manifestes de la résurrection du Seigneur. En un mot, tout ce vivant tableau du rajeunissement de la nature, aux premières clartés du soleil levant, élève son âme jusqu'à la pensée de cette glorieuse matinée de l'Église qui succéda aux ombres pleines de tristesse et de deuil qui l'avaient tant obscurcie durant la passion. S'il considère d'un autre côté que la résurrection du chef est toujours présentée, dans les divines Écritures, comme le fondement et la garantie de la résurrection des membres, il ne saura se souvenir de l'une sans penser en même temps à l'autre; et il y pensera d'autant plus aisément que la religion, dont les mystères sont pleins de divines harmonies, lui montre ces deux résurrections s'accomplissant l'une comme l'autre dès le point du jour. En effet, s'il est écrit du chef ressuscité qu'il est la brillante étoile du matin : *Ego sum stella splendida matutina* [1], il est écrit des membres qu'ils triompheront à leur tour dès le grand

[1] Apoc. XXII.

matin de leur nouvelle vie : *Adjuvabit eam mane diluculo* [1], *et dominabuntur... justi in matutino* [2].

Telles sont les pensées qu'éveille, chez le chrétien, la joyeuse sonnerie de cette Cloche matinale qui vient l'avertir, dès le point du jour, qu'il n'y a de véritable lumière du matin qu'en Jésus-Christ ressuscité, selon cette profonde parole de saint Augustin : *Nemo in diluculo operatur, nisi qui in Christo operatur* [3].

Mais ce n'est point là, que se termine le ministère de la Cloche, dans ses rapports avec les principaux mystères de Jésus-Christ qu'elle a mission de célébrer chaque jour, au milieu du peuple chrétien. Elle fait encore entendre, à l'heure de midi, une sonnerie nouvelle qui fait naturellement suite aux deux précédentes et en est le complément nécessaire. Nous venons de voir que, vers la fin du jour, elle rappelle, par des sons pleins de deuil, la mort du Seigneur sur la croix : *Vespere Dominus in cruce ;* qu'à l'aube matinale, elle annonce avec allégresse sa glorieuse résurrection d'entre les morts : *Mane in resurrectione;* il nous reste à considérer comment elle achève à midi la glorification des mystères de Jésus-Christ, en célébrant, dans une troisième sonnerie, le triomphe de sa majestueuse ascension : *Meridie in ascensione.* Disons d'abord pourquoi l'ascension du Sauveur s'est accomplie à l'heure de midi.

La longue expérience que nous avons des choses humaines nous fait généralement attribuer à une sorte de hasard que les événements divers, qui s'accomplissent autour de nous, surviennent en tel temps plutôt qu'en tel autre; mais la raison aussi bien que la foi s'opposent à ce que nous puissions concevoir une pareille idée par rapport aux actions pleines de mystères de la vie de Jésus-Christ. Il ordonnait en effet avec tant de sagesse jusqu'aux moindres circonstances de ses actions, que celles-ci avaient chez lui de saintes et mystérieuses significations, qui ont été recherchées, dans tous

[1] Ps. XLV.
[2] Ps. XLVIII.
[3] S. AUG., enarr. *in ps.* LXII.

les temps, par les docteurs catholiques, et sont devenues une source si féconde d'enseignements dans l'exposition du saint Evangile : ce qui faisait dire à saint Augustin que les actions de Jésus-Christ n'étaient point seulement des actes qui s'accomplissaient en lui comme chez le reste des hommes, mais que c'étaient tout autant de signes qui avaient leur sens et leur langage, aussi bien que les paroles mêmes du Sauveur : *Domini quippe facta non sunt tantummodo facta, sed signa* [1].

Que s'il est vrai de le dire par rapport aux circonstances qui pourraient paraître moins principales, combien ne sommes-nous pas en droit de le penser pour tout ce qui touche l'heure mystérieuse de son ascension ? Déjà, dans le court exposé que nous venons de faire, nous avons eu lieu de remarquer que rien n'avait été abandonné au hasard, par rapport aux heures où il était mort sur la Croix, et où il était sorti vivant du sein de la mort ; aussi devons-nous entendre sans difficulté qu'il en devait être de la sorte, de l'heure où il voudrait s'élever vers le ciel, à la vue de ses chers disciples. C'est pourquoi, s'il a choisi l'heure de midi, pour remonter au lieu de sa gloire, il nous invite par là à rechercher les secrètes harmonies qui se sont rencontrées, selon ses desseins divins, entre l'objet de ce mystère et l'heure de son accomplissement.

Le docte et éloquent saint Bernard nous y fait découvrir une première harmonie, qui suffirait seule, à défaut d'autre, pour unir à jamais dans nos pensées l'ascension de Jésus-Christ et l'heure choisie qui vit s'accomplir, avec tant d'éclat, ce glorieux mystère. Expliquant, dans son XXXIIIe sermon sur le Cantique des cantiques, ces paroles de l'épouse : *Indica mihi quem diligit anima mea ubi pascas, ubi cubes in meridie*, il nous représente tout le cours de la vie mortelle de Jésus-Christ, comme n'ayant été que l'aurore de son jour : *Fuit namque quædam hujus aurora diei, ex quo Sol justitiæ per Archangelum Gabrielem nuntiatus est terris.... tota Christi conversatio super terram*. Ce premier état du Verbe fait chair ne fut en effet qu'une

[1] S. Aug., *in Joan. Evang.*, tract. XLIX.

aurore, selon le témoignage même du Sauveur, puisque au temps de sa plus grande manifestation en Israel, et dans le cours de ses divines prédications, il pouvait dire à ses disciples eux-mêmes qui l'approchaient néanmoins de si près, que la lumière qui commençait à les éclairer était encore faible et incertaine : *Adhuc modicum lumen in vobis est* [1]. Ce n'était donc pas le jour, ce n'en était que l'heureuse annonce. L'astre mystérieux qui devait bientôt l'éclairer retenait durant ce temps tout l'éclat de ses rayons, et ne leur permettait point de percer les ombres dont il lui avait plu de s'environner : *Initium erat vel potius indicium diei, dum sol adhuc absconderet radios suos, et minime eos spargeret super terram.* Cependant le véritable jour commença enfin à luire, lorsque le vivant soleil qui jaillit tout à coup du glorieux tombeau qu'avait chanté Isaïe [2], se leva radieux du sein de ces ombres volontaires où il se tenait jusqu'alors enseveli, et fit disparaître incontinent, par l'éclat de sa lumière naissante, les faibles lueurs de l'aurore qui avait précédé : *Erat enim aurora, et ipsa subobscura satis usquedum occumbens, et rursum exoriens, solaris suæ præsentiæ lumine clariori fugavit auroram, et mane facto absorpta est nox in victoria.* Le jour de Jésus-Christ en était donc à son vrai matin, au moment où s'accomplissait la résurrection; et c'était, comme on voit, créer une harmonie nouvelle, que de placer l'heure de ce mystère au matin du plus beau des jours.

Mais ce divin soleil, qui venait de se lever sur l'Eglise, devait, selon la loi des astres, ajouter encore à son éclat, et parvenir enfin à son midi. C'est ce qu'explique admirablement saint Bernard dans les considérations qui suivent, où il fait voir que ce fut réellement à l'ascension du Sauveur que son jour répandit enfin sa plus éclatante lumière, alors que lui-même, qui en était le soleil, s'éleva, pour y briller à jamais, jusqu'à son glorieux et éternel midi.

Il est aisé d'entendre par là, que le mystère de l'ascension réclamait l'heure de midi pour le moment précis de son accomplissement,

[1] Joan. XII.
[2] Isai. XI.

de même que le matin convenait admirablement à celui de la résurrection, et que le soir semblait devoir être choisi pour l'heure de la mort et de la sépulture du Sauveur : *Christus pariter creator et dispositor temporum* [1].

Nous avions donc raison de dire, dès le début de cette dernière considération, que la mystérieuse harmonie qui se rencontre entre l'ascension et l'heure de son accomplissement suffirait seule, à défaut d'autre, pour unir à jamais dans nos pensées l'heure de midi avec la glorieuse ascension de Jésus-Christ. Aussi, quoi de plus raisonnable que le chrétien médite dans son cœur toutes les touchantes circonstances de ce mystère, quand l'Église lui en rappelle chaque jour le souvenir, au moyen de la sonnerie de la Cloche à l'heure de midi? Il n'ignore pas que Jésus-Christ, en montant au ciel, a été, en sa qualité de chef, l'avant-coureur de ses membres au royaume de la gloire. C'est pourquoi, dans le triomphe de son Sauveur, il voit d'avance son propre triomphe, conformément à la doctrine de saint Augustin qui est aussi celle de saint Paul, que si la résurrection de Jésus-Christ est le fondement de notre espérance, son ascension au ciel est le gage de notre future glorification : *Resurrectio Domini, spes nostra ; ascensio Domini, glorificatio nostra* [2]. Comment dès lors pourrait-il demeurer indifférent au son de cette Cloche de midi, dont chaque ondulation semble lui donner une nouvelle assurance qu'il jouira bientôt lui-même de l'éternel midi qui fait le bonheur et la gloire de son divin chef? O véritable midi, s'écrie sur ce sujet saint Bernard, ô vraie et unique plénitude de la chaleur et de la lumière, ô éternel repos du soleil en sa plus grande force, ô solstice perpétuel qui ne permet plus que le jour décline dans les bienheureuses régions qu'il éclaire, puissé-je mériter de vous voir un jour : *O vere meridies, plenitudo fervoris et lucis, solis statio.... O perenne solstitium quando non inclinabitur dies! O lumen meridianum..... te mereâr contemplari!...*

Telle est cette première harmonie de la foi qui découle si essen-

[1] S. Aug., *in Joan. Evang.*, tract. xxix.

[2] Serm. cclxi.

tiellement du mystère de l'ascension et tout à la fois de l'heure où il s'est accompli, qu'elle se présente pour ainsi dire d'elle-même à l'esprit dès qu'on recherche les mystérieux rapports qu'il a plu à Dieu d'y ménager pour la plus grande gloire de son Fils ainsi que pour notre instruction.

Là n'est cependant point tout ce qui se peut découvrir de mystérieuses harmonies entre le triomphe de Jésus-Christ dans son ascension et le point de la course où était parvenu le soleil au moment de ce divin triomphe. Nous en indiquerons encore une seconde, peut-être même une troisième, persuadé que leur exposition contribuera, autant que ce qui précède, à nous rendre de plus en plus présent à l'esprit le mystère de l'ascension, chaque fois que la Cloche renouvellera pour nous à l'heure de midi ce symbolique avertissement.

Ce qui a fait la plus grande gloire de ce mystère, c'est que Jésus-Christ se soit assis en ce jour, selon le langage des Ecritures, à la droite de son Père; non, disent les saints docteurs, qu'il faille entendre par une telle manière de parler, que Dieu qui est un pur esprit, ait en effet une droite ou une gauche ; mais bien que sous la figure de cette haute et majestueuse session de Jésus-Christ dans le ciel, le Saint-Esprit a voulu exprimer par là d'une manière ineffable la gloire et la félicité de la nature humaine, dans la personne du Fils de Dieu : *Christus dicitur sedere ad dexteram Dei. Non enim Deus habet in seipso dexteram aut sinistram; sed dextera Dei dicitur felicitas illa, quæ quoniam ostendi oculis non potest, tale nomen accepit*[1]. Il est vrai que, dès le premier instant de l'Incarnation, l'humanité du Christ a participé à toutes les augustes prérogatives de la divinité; mais ainsi que l'enseignent ces mêmes saints docteurs de l'Eglise, c'est surtout au jour de son ascension qu'elle s'est glorieusement assise sur le trône de Dieu, à la droite de son Père, à cause que c'est en ce jour que cette haute dignité qui ne convient qu'au Fils de Dieu a été reconnue lui appartenir en propre, et qu'elle a commencé à briller en elle d'un éclat nouveau aux yeux de toutes les créatures : *Ad dexteram Dei sedit homo Christus in primo instanti*

[1] S. Aug., enarr. *in ps.* cxxxvii.

incarnationis suæ : sed in ascensione peculiariter, quia tunc hæc dignitas et divinitas Christi celebrari et inclarescere cœpit. (Ita Patres passim[1].) C'est donc le mystère de l'ascension qui a été le signal de l'acclamation universelle du ciel et de la terre, à la gloire de cette sainte humanité du Christ, lorsque, s'avançant victorieuse et triomphante vers les cieux très-hauts, elle allait partager dans une parfaite et indivisible unité la souveraine majesté de Dieu même. En effet, ce n'eût rien été pour sa dignité incomparable qu'elle eût dominé toutes les créatures, ou que son trône eût été placé beaucoup au-dessus des mystérieuses hauteurs de toutes les hiérarchies célestes. Permettre seulement que l'échelle des êtres créés pût servir, par un moyen quelconque de comparaison à mesurer l'élévation de ce haut trône, c'eût été la confondre avec le reste des créatures : et elle avait droit de s'élever jusqu'à l'infini, et de ne vouloir d'autre place que celle où règne la divinité même dans sa gloire : *Hic locus eminentissimus eminentissimo homini Christo debetur*[2].

C'est là, comme on l'entend bien, le plus merveilleux côté du triomphe de Jésus-Christ dans son ascension, ou, si l'on veut, la circonstance qui domine toutes les autres parmi les grands objets qui se rapportent à ce mystère. Aussi quand chaque jour, à l'heure de midi, la Cloche vient rappeler aux chrétiens que c'est à ce point du jour que son divin chef est monté au ciel, elle l'invite par là à élever son esprit jusqu'à la pensée de ce sublime trône, où siége, à l'égal de Dieu même, la sainte humanité du Sauveur.

Mais en même temps que cette haute session de Jésus-Christ à la droite de son Père est rendue présente à notre esprit par la sonnerie de la Cloche, elle se révèle en quelque sorte à nous d'une manière sensible dans ce soleil matériel que nous voyons alors toucher à son midi, et qui, à ce haut point de sa course, en est la plus parfaite image qu'en puisse offrir la nature. Car de même que Jésus-Christ, en prenant sa séance à la droite de son Père a laissé infiniment au-dessous de lui tout l'ensemble des créatures et s'est établi

[1] CORNEL., *sup. Coloss.* III comment.
[2] *Ibid.*, sup. Hebr. I.

à jamais dans la gloire qui convenait à sa dignité de Fils unique de Dieu, de même l'astre du jour ne semble s'être élevé jusqu'à son midi que pour dominer de ce haut trône toute la création visible, et en éclipsant totalement le reste des astres, faire voir au monde qu'à lui seul appartient l'honneur d'exercer une sorte de royauté dans le firmament.

En faut-il davantage pour reconnaître que cette seconde harmonie, comme la première, associe presque nécessairement dans notre pensée le point de la course où est parvenu le soleil à l'heure de midi, et la gloire de Jésus-Christ assis au plus haut des cieux à la droite de la majesté de son Père?

Il serait aisé de faire découler de là une harmonie nouvelle, en considérant Jésus-Christ comme n'ayant voulu s'élever ainsi au-dessus de toutes les créatures, qu'afin de faire éternellement descendre sur elles le fleuve de vie dont Il est la source; qu'afin de verser éternellement sur le monde l'inépuisable océan de ses munificences et de son amour. Où trouver en effet une image plus sensible des divines effusions qui s'épanchent sans mesure et sans fin du cœur plein d'amour de l'Homme-Dieu, et répandent sur les intelligences de tous les ordres tous les trésors de la rédemption, que dans ces flots de lumière et de chaleur que nous envoie le soleil à l'heure de son midi, et dont il inonde avec tant de profusion les espaces incommensurables des cieux?

Nous indiquons seulement comme on voit cette troisième harmonie de la religion par laquelle le soleil, au plus haut point de sa course, alors qu'il laisse tomber plus directement sur nous sa lumière et sa chaleur, figure admirablement sous ce rapport cette éternelle effusion de lumière divine et d'amour dont Jésus-Christ est au plus haut des cieux, l'unique et l'intarissable source. Mais, sans développer davantage ce dernier point, n'est-ce pas avoir suffisamment montré par les considérations qui précèdent, que le chrétien, une fois instruit de la fin que se propose l'Eglise en lui faisant entendre chaque jour cette triple sonnerie de la Cloche, ne saurait s'empêcher de méditer, dans le secret du cœur, sur quelque circonstance des principaux mystères de Jésus-Christ? En effet, la

Cloche d'un côté, et la contemplation de la nature de l'autre lui suggérant de concert le même objet de méditation, comment pourrait-il demeurer tout à fait étranger à ces grands souvenirs de la religion qui sont pour ainsi dire écrits en caractères ineffaçables sur l'astre même du jour, soit qu'on le considère à son déclin, ou à son lever, ou à l'heure de son midi ?

Aussi, est-ce là un merveilleux symbolisme infiniment propre, on en conviendra sans peine, à rendre de plus en plus vénérable aux yeux des chrétiens cette sonnerie quotidienne dite de l'*Angelus*, et à entretenir dans leurs âmes le souvenir toujours présent des mystères de Jésus-Christ. Nous le donnons au reste avec d'autant plus de confiance que nous l'avons pris du savant commentateur Ange Rocca, dont nous n'avons fait que développer ces paroles de son traité *sur les Cloches : Tria illa tempora in psalmi versiculo comprehensa hisce verbis vespere, et mane et meridie narrabo et annuntiabo ; non carent mysteriis quæ sunt meditanda ac veneranda in illo triplici campanæ pulsu aut sonitu. Etenim per illa tria tempora, mysteria Passionis et mortis quam Christus Dominus pro nobis perpessus est ; ejusdem mysteria resurrectionis et ascensionis in cœlum insinuantur, sicut sanctus Pater Augustinus, et sanctus Hieronymus in ipso psalmi versiculo explicando scriptum reliquerunt*[1].

Toutefois, il nous reste un mot à dire, afin de compléter, sous un certain rapport, l'exposition du riche symbolisme que nous venons de développer. C'est déjà quelque chose de bien auguste qu'une pratique du culte, en apparence si simple, célèbre chaque jour au milieu du peuple chrétien les grands mystères de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ. Cependant, combien serait-elle plus digne de notre admiration, et deviendrait-elle aussi plus chère à nos cœurs, si son symbolisme embrassait également un autre mystère non moins principal, nous voulons parler de celui de l'Incarnation, qui résumerait, avec les trois précédents, toute l'économie du Sauveur ! Aussi hâtons-nous de le

[1] *De campan.*, cap. 17.

déclarer ; il en est heureusement de la sorte, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre.

Nous venons de voir que la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ sont rendues présentes à la pensée des fidèles, par cette triple sonnerie de la Cloche qui se fait invariablement entendre aux heures où ces mystères se sont accomplis. Pourquoi dès lors n'en serait-il pas de même, par rapport à l'incarnation, s'il est vrai qu'elle aussi se soit accomplie à l'une de ces heures, où la Cloche a le privilége de réveiller dans toutes les âmes le souvenir des mystères de Jésus-Christ ?

Mais ici comment suppléer au silence des divines Ecritures, pour déterminer à quel moment précis du jour ou de la nuit s'est en effet opérée l'incarnation du Verbe? La tradition catholique nous a transmis sur ce mystérieux objet deux opinions qui paraissent également dignes de se partager le sentiment des docteurs. Suivant les uns, c'est à l'entrée de la nuit que l'ange se présenta à la bienheureuse Vierge, et qu'après l'avoir humblement saluée, il entra en colloque avec elle sur le grand objet de son ambassade. Ils croient en même temps, que ce mystérieux colloque se prolongea jusqu'au milieu de la nuit, et que ce fut seulement alors que l'envoyé céleste, ayant enfin triomphé de l'humilité de la Vierge, celle-ci, sans cesser de reconnaître qu'elle n'était qu'une pauvre servante du Seigneur, déclara que, sur la parole de l'archange, elle consentait à être l'instrument des desseins de Dieu ; et que dès ce moment elle acceptait l'incomparable honneur de devenir la mère de son Fils. D'après cette première opinion des docteurs catholiques, l'incarnation du Verbe divin se serait accomplie au milieu même de la nuit, *en figure des ténèbres du péché et du sommeil de mort qui s'appesantissaient depuis tant de siècles sur le genre humain coupable*. Or, en supposant que cette opinion soit la véritable, la Cloche se montre encore en possession de rappeler aux chrétiens la mémoire de ce mystère du Verbe fait chair, non sans doute en se faisant entendre au milieu de la nuit, puisqu'à cette heure où tout dort dans la nature, le signal qu'elle donnerait serait entièrement inutile, selon la

judicieuse remarque d'un écrivain ecclésiastique traitant ce même sujet [1]; mais par la raison que la sonnerie qu'elle fait entendre le soir doit être considérée comme un avertissement anticipé, que la nuit qui commence va comprendre dans son cours l'heure mystérieuse qui fut choisie par la sagesse éternelle pour se revêtir, dans le sein de la Vierge, de l'enveloppe de notre mortalité.

Une seconde opinion, qui a pour principal défenseur le grand saint Athanase, place au contraire l'Incarnation du Verbe, à l'aube matinale, c'est-à-dire aux premières lueurs de la clarté du jour, *en signé de cette lumière naissante qui commençait dans ce mystère à éclairer le monde*. Selon ce dernier sentiment, ce serait la sonnerie du matin qui nous devrait remettre en mémoire l'Incarnation du Fils de Dieu. Il est vrai, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'elle rappelle surtout sa résurrection glorieuse d'entre les morts, mais rien ne s'oppose à ce qu'elle ait pour nous une double signification, quand d'ailleurs il nous est si facile, chaque fois que nous l'entendons, d'unir dans nos pensées ce double mystère, en considérant que dans le premier le Verbe de Dieu se revêtait d'un corps passible et mortel, et que dans le second Il rendait ce même corps immortel et impassible.

Enfin, s'il pouvait rester encore quelque doute sur l'esprit de ce symbolisme, l'Église elle-même n'achèverait-elle pas de nous persuader que tels sont en effet les mystères qu'elle a dessein de nous rappeler dans cette triple sonnerie de la Cloche? Qui ne connaît la prière qu'elle met en ce moment à la bouche des fidèles? Dans les trois antiennes qui la composent, comme dans l'oraison qui la suit, il n'est fait mention que de ces mêmes mystères de l'*Incarnation*, de *la mort*, de *la résurrection* et de l'*ascension de Jésus-Christ :* et si ce dernier n'y figure pas par son propre nom, il ne laisse pas d'y être clairement désigné par ces paroles de la conclusion de l'oraison : *Ad resurrectionis gloriam perducamur*, où l'on voit manifestement, que demander à Dieu, qu'Il nous fasse parvenir un jour *à la gloire de la résurrection de Jésus-Christ*, c'est n'aspirer à rien moins qu'à par-

[1] FERREOL Locr., lib. VII, cap. 16, *De Maria augusta Virgine Deipara.*

tager avec lui l'immortelle félicité dont Il jouit, à la droite de son Père, puisque c'est là seulement qu'Il a mis le dernier couronnement à la gloire de sa résurrection. La vérité de ces observations paraîtra, ce nous semble, bien mieux encore, si l'on a sous les yeux cette prière dite de l'*Angelus*, que peu de chrétiens ignorent sans doute, mais que quelques lecteurs de ce petit écrit seront peut-être bien aise de trouver ici, à la suite de ces considérations. Nous la transcrivons d'abord dans la langue de l'Église, après quoi nous en donnerons la traduction en langue vulgaire :

Antiphona I.—Angelus Domini nuntiavit Mariæ, et concepit de Spiritu sancto [1].

Ant. II.—Ecce ancilla Domini fiat mihi secundum verbum tuum.

Ant. III.—Et verbum caro factum est, et habitavit in nobis.

OREMUS.

Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde; ut qui, Angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem, ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

La même prière en français :

Ire Antienne.—L'Ange du Seigneur annonça à Marie qu'elle enfanterait un fils, et elle le conçut en ce moment par l'opération du Saint-Esprit.

IIe Ant.—Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole.

IIIe Ant.—Et le Verbe s'est fait chair, et il a demeuré parmi nous.

PRIONS.

Nous vous prions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos âmes, afin qu'après avoir connu, par la voix de l'Ange, l'incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous arrivions à la gloire de sa résurrection par sa passion et par sa mort. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

[1] Après chaque antienne, on récite un *Ave Maria.*

Mais outre le symbolisme à l'aide duquel nous venons de voir de quelle manière se peut interpréter la pensée de l'Eglise par rapport à cette triple sonnerie de la Cloche, il est encore quelques aperçus nouveaux qui ressortent assez naturellement d'un tel sujet, et dont l'exposition ne nous offrira peut-être pas un moindre intérêt. Notre unique intention, au reste, est de jeter simplement un regard sur le tableau que nous présentera successivement la nature à chacun de ces moments solennels où la Cloche a coutume de se faire entendre, et de tirer de là comme un avertissement, comme un souvenir, comme une joie, comme une douleur, comme une espérance de la religion. Commençons cette fois par la sonnerie du matin.

A l'heure en effet où les ténèbres de la nuit sont dissipées par les premiers rayons du soleil levant, la Cloche, en nous annonçant cette merveilleuse transformation de la nature corporelle élève nos âmes jusqu'à la pensée de cette lumière incréée qui se leva un jour sur ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort [1]. Elle nous rappelle cette antique nuit du péché, ce règne de l'ignorance et de l'idolâtrie qui obscurcirent le monde durant tant de siècles, et tout à la fois ce jour bienheureux où la vraie lumière, après avoir lui dans le ciel, dans la splendeur des saints, sur les montagnes, sur les esprits élevés, sur les anges, voulut également luire parmi les hommes qui s'en étaient retirés [2]. Alors du côté de l'Orient, comme le remarque saint Basile [3], se leva sur tous les peuples l'éclatant Soleil de justice qui n'est autre que Jésus-Christ. La prédication de son Evangile éclaira en peu de temps toutes les nations, et les hommes devinrent en tous lieux enfants de lumière. En un mot, les ténèbres de l'erreur qui jusqu'alors avaient couvert toute

[1] Isai. IX.

[2] Quia enim Sol justitiæ illuxit, rerum ostendit naturam, quam prius obtenebrabat nox erroris, et ignorantiæ pofunda caligo, quæ eorum qui decepti erant oculos offuscabat. Sed postquam densam erroris nubem Solis justitiæ radius dissipavit, ubique lux est et dies. (S. JOAN. CHRYS., in illud : *Filius ex se nihil facit*, homil.)

[3] Evangelium regni capto a nostris locis initio in omnem pervenit terrarum orbem. (S. BASIL., epist. CCXLIII, *ad episc. Ital. et Gal.*)

la terre firent place à la magnifique clarté de ce nouveau jour, et ce fut là comme le *matin de l'Eglise chrétienne : Est autem matutinum et diluculum in psalmis Servatoris nostri Incarnatio* [1].

Voilà pourquoi, dès le premier rayonnement de l'astre du jour, la Cloche nous exhorte au nom de l'Eglise à réveiller au dedans de nous la foi qui y est peut-être endormie, et à faire monter vers Jésus-Christ qui est le véritable Orient [2], une humble prière d'action de grâces mêlée de la plus profonde adoration de nos cœurs : *Solis instar Deus exoritur, illustrans uniuscujusque animum* [3].

Mais dans la crainte que la multiplicité des objets extérieurs qui passent et repassent sans cesse devant nos yeux, et qui augmentent pour ainsi dire, avec le progrès du jour, n'effacent peu à peu de notre âme cette première impression du matin, la Cloche vient renouveler notre attention à l'heure de midi. La nature qui n'est jamais plus riche qu'en ce moment, semble avoir voulu concentrer toutes ses splendeurs dans ce magnifique flambeau allumé à la voûte du ciel, qu'on voit alors briller de son plus vif éclat, et qui répand la vie et la fécondité dans cet immense univers. Aussi, lorsque cette seconde sonnerie de la Cloche se fait entendre à ce point solennel du jour, et qu'elle nous invite par ce signal à nous aider du spectacle de la nature visible pour nous élever à la contemplation de quelque objet de l'ordre surnaturel, c'est le soleil qui doit infailliblement attirer notre premier regard, et à qui il appartient dès là de fixer en quelque sorte la nature de nos pensées, puisqu'il s'offre à nous comme l'image de celui que la foi nous présente comme le vrai soleil de la religion.

S'il arrive donc qu'avertis par le son de la Cloche, nous portions alors nos regards vers le ciel, et que dans l'astre qui en fait à cette heure toute la magnificence, l'esprit de foi nous montre comme un symbole de Jésus-Christ, pourrons-nous ne point considérer que le roi des astres, dans l'éclat même de son midi, n'est pour ainsi dire

[1] S. Joan. Chrys., exposit. *in psal.*

[2] Zach. III et VI, Luc. I.

[3] S. Athanas., tract. *de Sabbato et circumcisione.*

que ténèbres, si on le compare à l'éternel soleil des intelligences? Le soleil matériel que nos yeux contemplent éclaire, il est vrai, le monde visible, mais le Verbe de Dieu qu'adore notre foi illumine de son éternelle clarté le monde des esprits immortels : *Quod rebus sensibilibus est sol, hoc iis quæ animo et ratione intelliguntur, est Deus* [1]. Devant l'un de ces soleils, se retirent, pour lui faire honneur, toutes les étoiles du firmament ; devant l'autre, alors même qu'il lui plaît de s'envelopper d'obscurité, c'est le soleil lui-même, dans tout son éclat, qui voile sa face, n'osant contempler son auteur : *Et pendentem in cruce Dominum suum spectare non ausus est* [2]. Il s'éclipse entièrement devant lui et se change en ténèbres [3]. L'axe des cieux, avec les sphères innombrables qu'il soutient n'est qu'une ombre devant la lumière du Christ [4].

C'est aussi vers ce divin soleil des esprits que nous devons constamment diriger les yeux de notre âme, puisqu'il est d'ailleurs pour nous dans un perpétuel midi, nous inondant à chaque heure de l'incomparable lumière de sa sagesse et des feux vivifiants de sa charité : *Meridies ipse Christus, propter ingentem sapientiæ lucem, et ingentem charitatis ardorem* [5].

Heureux celui dont le cœur s'ouvre, s'épanouit, se dilate sans cesse ici-bas aux doux rayons d'une lumière si pure!.. Elle ne lui parvient encore qu'à travers les mystérieuses obscurités de la foi ; mais l'heure vient où cette lumière lui apparaîtra sans nuage, où il lui sera donné de la puiser et de la goûter à jamais dans sa propre et sa naturelle source. Oh! aimons, aimons cette lumière qui a créé celle du soleil : soupirons après le bonheur de la contempler face à face, de la voir telle qu'elle est, et de nous désaltérer sans fin au fleuve de vie dont elle est la source. Avançons chaque jour vers elle, n'ayant qu'elle-même pour guide, et ne nous donnons de repos qu'autant que nous possédions la vie dont elle a la pléni-

[1] S. Greg. Theol., orat. xxi.
[2] S. Hieron., *in Amos* viii, comment.
[3] Matth. xxvii, 45 ; Marc. xv, 33.
[4] S. Greg. Theol., *Poem.*, lib. ii, sect. ii. *V.* Nicol. Patr. ad filium.
[5] S. Aug., *De Unitat. Ecclesiæ*, cap. 16.

tude, et que vivant ainsi de sa vie nous soyons assurés de ne jamais mourir : *Beata lux quæ fecit hanc (solis) lucem : hanc amemus, hanc intelligere cupiamus, ipsam sitiamus; ut ad ipsam duce ipsa aliquando veniamus, et in illa vita vivamus, ut nunquam omnino moriamur* [1].

Mais, en attendant que vienne à luire pour nous ce bienheureux jour où illuminés de la lumière surnaturelle de la gloire nous pourrons voir face à face ce divin soleil des esprits, n'oublions pas qu'il a créé sur la terre un second soleil de nos âmes qui est son Église : *Ecclesia, suscepto lumine Christi, illuminat omnes qui in ignorantiæ nocte versantur* [2].

C'est de ce soleil dont saint Jean Chrysostome ne craint pas de dire qu'il n'a point été fait pour l'ornement du ciel, mais que le ciel lui-même, avec tous les soleils qui l'éclairent, n'ont été créés ou allumés qu'afin de lui être une sorte de vêtement et de parure : *Cœlo pretiosior Ecclesia. Quare conditum est cœlum? Propter Ecclesiam, non Ecclesia propter cœlum* [3]. C'est de ce soleil que parle saint Irénée, quand il dit qu'il n'appartient qu'à lui de répandre à la fois, d'une extrémité du monde à l'autre, la même lumière de la vérité [4]; c'est de ce soleil enfin que parle notre Bossuet, lorsqu'il dit, qu'en dehors de lui la lumière même ne peut qu'éblouir, et que, sous l'influence de sa chaleur, l'obscurité même illumine, « parce qu'il » est l'ouvrage de prédilection de celui qui aveugle avec la lumière, » et qui éclaire quand il lui plaît avec de la boue » [5].

Et toutefois que n'ont point entrepris les hommes contre ce soleil bienfaisant qui ne voulait que les éclairer!.. Que d'efforts n'ont-ils pas tentés pour éteindre sa lumière naissante!.. Mais plus on le voulait obscurcir, plus on lui donnait de l'éclat : il jetait sur chaque siècle une splendeur nouvelle [6]. Des aveugles l'accusèrent mille fois

[1] S. Aug., *in Joan*, tract. XXXIV.
[2] Origen., homil. I, *in Genes.*
[3] Homil. IV, in illud Isai : *Vidi Dominum.*
[4] *Adv. hæres.*, lib. I, cap. 10.
[5] *Pensées chrétiennes sur différents sujets.*
[6] A quam multis oppugnata est Ecclesia? Quot tyranni? Quot duces? Quot

de s'être totalement éclipsé, et d'avoir eu besoin qu'eux-mêmes le rallumassent : et hier même n'osait-on pas dire que sa lumière commençait à pâlir, et qu'en peu de temps sans doute on le verrait tout à fait s'éteindre? Mais lui, sans se troubler, continue toujours d'éclairer les peuples, et fait bien voir au monde qu'aux époques de son plus grand obscurcissement, son flambeau est encore plus éclatant que l'astre du jour à son midi : *Et tenebræ tuæ sicut meridies erunt* [1]; et qu'au lieu de s'affaiblir en vieillissant, il reçoit un nouvel éclat de la longue épreuve du temps : *Senecta ista (Ecclesiæ) juvenilis est, senecta ista viridis est, semper virebit* [2].

C'est ainsi qu'éveillé chaque jour en nous, par le son de la Cloche à l'heure de midi, l'esprit de foi nous découvre, sous la figure du soleil, cet autre soleil de nos âmes qui fait luire perpétuellement sur nous la lumière même du Christ dont il est le vivant reflet. Ah! que nos cœurs ne se ferment jamais, durant le cours de ce siècle, aux rayons de ce soleil vivifiant qui se changera bientôt pour nous en la vraie lumière éternelle. C'est ce que va achever de nous faire entendre la troisième sonnerie de la Cloche à la fin du jour.

Elle se fait entendre en effet une dernière fois, quand les ombres de la nuit commencent à se répandre sur la terre. C'est le moment où le soleil, en disparaissant de la scène du monde, vient pour ainsi dire de replonger la nature dans les ténèbres du premier chaos. Averti, par le son de la Cloche, de se recueillir en lui-même afin de découvrir quels peuvent être les mystérieux enseignements que la religion se propose alors de lui donner, le chrétien ne saurait se défendre de reconnaître dans ce silencieux aspect de mort l'image et tout à la fois l'annonce de la ruine totale de l'univers : *Sol ipse qui in lucem mortalibus datus est, interitum mundi quo-*

imperatores? Tot modis oppugnarunt recentem ac teneram. (S. Joan. Chrys., homil. IV in illud Isaiæ : *Vidi Dominum.*)

Fundendo sanguinem et patiendo Christi fundata est Ecclesia. Persecutionibus crevit, martyriis coronata est. (S. Hieron., epist. XXXIX.)

[1] Isai. LVIII.

[2] S. Aug., enarr. *in ps.* XCI.

tidie indicat suo occasu [1]. Il lui semble toucher déjà à ces ténèbres de la fin des temps au sein desquelles les hommes, ayant presqu'entièrement perdu la foi [2], s'enfonceront de plus en plus dans toutes sortes d'erreurs et de crimes [3], et finiront par s'endormir dans une pleine sécurité, jusqu'à ce qu'ils soient tout à coup réveillés par l'affreux renversement de l'univers, et la trompette menaçante du jugement [4].

Mais si les ténèbres et l'obscurité qui sont annoncées pour la fin des temps doivent être alors en figure de l'obscurcissement de la foi et du refroidissement de la charité parmi les hommes, elles ont déjà pour nous, dès le siècle présent, une signification plus profonde. La sainte Ecriture nous parle de ténèbres que Dieu fit intervenir dans l'œuvre de la création [5], et elle nous apprend également que d'autres ténèbres obscurciront le monde au dernier des jours. On les rencontre donc au commencement et à la fin des siècles, aux deux extrémités de cette création visible. Or, sans vouloir pénétrer tous les desseins de Dieu, dans cette mystérieuse dispensation, on peut dire qu'il a voulu sans doute faire entendre aux hommes qu'il n'y a pour eux que ténèbres et obscurité dans tout ce qu'ils pourraient imaginer sur son être, par rapport à l'éternité qui précéda le commencement du monde, comme par rapport à cette autre éternité qui suivra sa fin : *Quid antequam istum Deus conderet mundum, quid post consummationem sæculi sit futurum, scire quis potest* [6]?

Lui-même nous enseigne, au livre des Psaumes, que de mystérieuses ténèbres environnent sa majesté : *Posuit enim Dominus tene-*

[1] S. Hieron., comment. *in Eccles.* I.

[2] Luc. XVIII.

[3] Quantum accedit finis mundi, crescunt errores, crebrescunt tenebræ, crescit infidelitas, et lux quæ charitas dicitur creberrime exstinguitur. (S. Aug., *in Joan.* tract. XXV.)

[4] Media autem nocte sponsus venit : Quibus dictis ostenditur, medio noctis securis omnibus consummationem mundi esse venturam. (S. Hieron., epist. Minerv. et Alex. super illud : *Omnes quidem dormiemus.*)

[5] Genes. I, 2.

[6] S. Hieron., epist. ad Damas., pap., *de Seraph. et calc.*

bras latibulum suum; et nubes et caligo in circuitu ejus [1], non point en ce sens que les ténèbres approchent réellement de son être, puisqu'il a au contraire la lumière même pour vêtement [2], mais en cet autre sens, qu'il entretient très-sagement devant les yeux des mortels un voile impénétrable, afin de défendre sa majesté contre les téméraires entreprises de leur orgueil : *Hoc vetus fixumque Dei decretum est tenebras oculis nostris undique effusas, ipsius latibulum esse* [3].

Tels sont les graves sujets de méditation que suggère au chrétien la Cloche du soir. Cependant comme toutes les ténèbres de ce monde doivent un jour disparaître pour faire place à l'éternelle clarté du ciel, le chrétien ne les considère jamais qu'avec la douce espérance de les voir finir. C'est pourquoi, du sein des ténèbres corporelles et des nombreuses obscurités de la foi, s'élève pour lui comme un commencement de lumière qui, tout en éclairant de quelques premiers rayons les yeux de son âme, le fait soupirer ardemment dans l'attente de cet heureux jour où elle lui apparaîtra sans nuage. « J'aspirerai nuit et jour, » dit-il, « à ce jour unique de » l'éternité, où vous luirez sans vous retirer; sans être obscurci; où » votre levant sera sans couchant; où nous jouirons à jamais de » vous, ô Père, ô Fils, ô Saint-Esprit! qui êtes la véritable et » seule lumière. O lumière, je vous désire! O lumière, je vous » attends! »

Largire lumen vespere,
Quo vita nusquam decidat,
Sed præmium mortis sacræ
Perennis instet gloria [4].

Enfin, cette triple sonnerie de la Cloche renferme, pour chaque chrétien en particulier, une quotidienne prédication qui peut lui devenir infiniment salutaire. Quel souvenir en effet que celui que réveille chaque matin dans nos âmes la sainte voix de la Cloche, par

[1] Ps. XVII.
[2] Ps. CIII.
[3] S. GREG. Theol., orat. XVII.
[4] *Breviar. Rom.* ad Nonam.

cette seule circonstance qu'elle se fait entendre au moment où les ténèbres de la nuit viennent de faire place à la clarté du jour ! Il fut un temps où le péché nous retint nous-mêmes captifs dans une obscurité profonde, non-seulement pendant cette nuit que nous demeurâmes enfermés dans les entrailles maternelles comme dans un lugubre tombeau, mais encore durant ces heures de ténèbres qui précédèrent la première illumination de nos âmes, au sacrement du baptême. Ce ne fut que dans cet heureux mystère de notre renaissance, que nous passâmes des ténèbres du péché à la lumière de la justice : *De potestate tenebrarum eruuntur homines cum regeneruntur in Christo* [1]. Et c'est pourquoi, le baptême s'appelait dans l'ancienne Église *le mystère d'illumination*, ce qui est, comme on sait, une phrase apostolique tirée de la divine Épître aux Hébreux [2]. Tous les saints docteurs ont adopté et consacré de plus en plus ce langage, en appelant le baptême : « le commencement de la vie » nouvelle, l'affranchissement des ténèbres, le premier de tous » les jours, mais plus souvent et plus proprement, *l'illumination* » par excellence, à cause de la divine clarté qui en accompagne la » grâce dans l'âme nouvellement régénérée » ; ce que représente au reste si admirablement à nos yeux cette lumière que porte dans ses mains le nouveau baptisé, en sortant des fonts sacrés du Baptême [3].

La Cloche, en nous rappelant chaque matin cette précieuse matinée de notre véritable vie [4], semble nous dire, comme l'Apôtre : « Autrefois vous étiez ténèbres : maintenant vous êtes lumière dans

[1] S. Aug., epist. ccxvii.

[2] vi, 4.

[3] Habet autem Baptismus apud Patres alia multa nomina, de quibus vide præcipue Clementem, lib. i, *Pædagog.* vi ; Nazianzenum, orat. *de Baptismo*, et Chrysostomum, homil. *ad Baptizatos*, qui vocant Baptismum *illuminationem*, *gratiam*, *donum*, *sigillum*, *mysterium*, *expurgationem*, et alia quædam : Sed præcipuum nomen et communissimum est Baptismus, id est *illuminatio*. (Bellarm., lib. *de Baptism.*, i.)

[4] Baptismus sacramentum est novæ vitæ. (S. Aug., *cont. Crescon.*, lib. ii, cap. 13.)

» le Seigneur; marchez donc comme des enfants de lumière, et » dont toutes les actions sont éclairées » [1]. Elle nous demande si nous sommes toujours demeurés depuis dans cette divine lumière; ce que l'antiquité chrétienne appelait « garder son baptême » : *Custodire baptismum suum* [2], c'est-à-dire, si nous l'avons gardé saint et inviolable, et si nous en avons observé les promesses. Ou bien, si, après avoir été une fois illuminés et avoir goûté le don du ciel, nous ne sommes point retombés dans nos premières ténèbres [3]. S'il en a été de la sorte, elle nous avertit, comme une miséricordieuse mère, qu'il est encore temps de revenir à cette première lumière de la justice, non plus par une seconde renaissance, puisqu'il n'y en a qu'une selon l'esprit comme selon la chair, mais bien par la laborieuse épreuve de la pénitence qui est justement appelée *le second baptême*, ou la seconde planche après le naufrage.

C'est ainsi que l'Église, dès la première heure du jour, sait rendre le chrétien parfaitement attentif aux mystères de sa foi, et parvient à exciter dans son cœur, à l'aide de quelques simples ondulations de ses Cloches, ces pieux mouvements de l'âme que le Saint-Esprit féconde d'une manière si merveilleuse pour la vie éternelle.

Mais la Cloche de midi poursuit non moins heureusement cette prédication du matin. De même qu'à ce point du jour, elle fait entendre, ainsi que nous l'avons vu, une parole d'encouragement et d'espérance à l'homme de travail et de peine, elle adresse également une pressante exhortation au chrétien, dont l'épreuve est incomparablement plus difficile à soutenir que le plus fatigant labeur, et dont la vie n'est ici-bas qu'un combat sans trêve contre dix mille ennemis et contre lui-même.

« Chrétien, » semble lui dire la Cloche, à l'heure de midi, « considère que le poids du jour et de la chaleur accable en ce mo- » ment la multitude de tes frères, dont le front et tous les membres

[1] Ephes. v.
[2] S. Aug., *De Symbol. ad Cat.*, n. xiv.
[3] Hebr. vi, 4.

» du corps sont inondés de sueur, et qui néanmoins supportent pa
» tiemment la peine, dans la seule espérance de ce morceau de pain
» du soir qu'ils ne pourront peut-être encore manger qu'en le trem-
» pant de leurs larmes. Tant que le soleil prêtera sa lumière, leurs
» bras fatigués ne demanderont point de repos ; ils ne l'attendent
» que pour la fin du jour. Mais toi-même, chrétien, oublieras-tu
» d'accomplir durant ton jour, c'est-à-dire durant le cours de la vie
» présente [1], la loi de la patience et des bonnes œuvres? Ne sais-tu
» point que chaque chose doit être faite en son temps, et qu'ainsi
» tu dois travailler à la justice tant qu'il est jour [2], tant que la di-
» vine lumière de la grâce éclaire ton âme, et que l'ardeur de l'Es-
» prit-Saint t'échauffe [3] ? C'est présentement l'heure du travail ; celle
» de la récompense ne tardera pas à la suivre [4]. Un autre temps
» viendra bientôt qui ne sera plus celui des œuvres. Travaille, avant
» d'arriver au terme ; travaille, te dirai-je encore, de peur qu'ayant
» craint ici-bas la fatigue, tu arrives trop tôt à la fin de la vie, sans
» y pouvoir trouver la fin de tes peines [5]. Amasse des trésors de
» mérites, pendant qu'il en est temps ; n'aie d'autre pensée que
» celle de produire, tant qu'il fait jour, de dignes fruits de sanctifi-
» cation ; ne te laisse point surprendre par cette ténébreuse nuit où
» les œuvres ne sont plus possibles [6]. Aujourd'hui, c'est l'heure de
» la pénitence, demain sera celle du jugement ; aujourd'hui l'heure

[1] « In Deo laudabimur tota die » : totam enim diem dicit Propheta, totam vitam. (S. Joan. Chrys., expos. *in ps.* xliii.)

[2] Omnia quippe bona opera amant in luce constitui. (S. Aug., epist. cxxxiii.)

[3] Nihil boni potes operari nisi illuminatus a lumine Dei, et fervefactus a Spiritu Dei. (S. Aug., enarr. *in ps.* xci.)

[4] Operarii enim sumus, et adhuc in vinea laboramus · finito die, finito opere, merces restituetur. (S. Aug., *in Joan.*, tract. xvii.)

[5] Labora hic, venturus ad finem ; labora, ne cum non vis hic laborare, venias ad finem vitæ, et nunquam venias ad finem laborum. (S. Aug., enarr. *in ps.* xlviii.)

[6] « Venit nox, quando nemo potest operari » (*Joan.* iv) ; operetur ergo homo dum vivit, ne illa nocte præveniatur, ubi nemo possit operari. (S. Aug., *in Joan.*, tract. xliv.)

» du combat et de la victoire, demain, celle des couronnes et du » triomphe; aujourd'hui l'heure des douleurs, demain, celle de » l'allégresse. C'est pourquoi, chrétien, anime-toi d'un saint cou- » rage. Si jusqu'ici tu as vécu dans la chair, vis désormais dans l'es- » prit. Si jusqu'ici tu as vécu dans les voluptés, vis désormais dans » les vertus. Si jusqu'ici, tu as vécu dans une coupable négligence, » vis désormais dans une pénitence qui te devienne salutaire [1]. Que » si le travail t'effraie, que l'attente de la récompense te sou- » tienne [2]. Sème péniblement tes bonnes œuvres dans la terre du » siècle présent; ce sera dans la joie du siècle à venir que tu en re- » cueilleras la moisson glorieuse [3]. Ne perd jamais de vue que la » vie est courte; que bientôt la mort t'affranchira à jamais des » cruelles épreuves de cette vie misérable, et te mettra en posses- » sion de l'éternel bonheur que la religion te prépare. C'est aussi » sur cette mort, qui ne tardera point à venir, que j'appellerai une » dernière fois ton attention à la fin du jour, quand je ferai enten- » dre à ton oreille la plaintive sonnerie du soir qui te dira dans » un langage qu'il te sera facile d'entendre, pour qui la pensée de » la mort est douce, pour qui son souvenir est accablant. »

En effet, le soir étant venu, cette fidèle voix de la Cloche n'oublie point d'avertir le chrétien qu'il doit plus que jamais recueillir son âme, et la rendre attentive aux enseignements que semble lui donner alors le lugubre spectacle de la nature. Mais en même temps que la Cloche rend le chrétien attentif, c'est elle aussi qui lui parle, et telle est, si on sait l'entendre, la salutaire exhortation qu'elle

[1] Veniet enim hora quando theatrum vitæ hujus solvetur, et nullus postea certabit : non est post hujus vitæ finem negotiatio · hoc soluto theatro coronas mereri non datur. Hoc tempus est pœnitentiæ, illud judicii : hoc agonum, illud coronarum : hoc ærumnæ, illud retributionis. Excitemini, obsecro, excitemini, et quæ dicuntur suaviter audiamus. Viximus in carne, vivamus posthac in Spiritu : viximus in voluptatibus, vivamus in virtutibus : viximus in negligentia, vivamus in pœnitentia. (S. Joan Chrys., *De Pœnit.*, hom. IX)

[2] Si autem te opus turbat, erigat ipsa merces.—Si vis sustinere laborem attende mercedem. (S. Aug., serm. CCCXLV, enarr. *in ps.* XXXVI.)

[3] Hic enim bonorum operum messem cum labore serimus, sed in futuro fructus illius cum gaudio colligemus. (S. Aug., serm. XI.)

lui adresse : « Chrétien », lui dit-elle, « le soleil qui vient de se » coucher et qui a disparu pour le monde se couchera bientôt pour » toi, et tes yeux ne s'ouvriront plus à sa lumière. Bientôt de plus » profondes ténèbres que celles qui se répandent sur le monde » t'envelopperont de leurs horreurs, et nul flambeau ne parviendra » à les dissiper. Le silence qui se fait dans le monde n'est qu'une » faible image de celui qui se fera bientôt autour de toi. Le deuil » général dont se couvre le monde t'annonce ce deuil mille fois » plus lamentable qui recouvrira bientôt ta couche funèbre. Enfin » ce sommeil qui va s'appesantir sur le monde et s'emparer de » tous les humains n'est qu'une pâle figure de ce sommeil éternel » qui s'appesantira bientôt sur toi. Je dis bientôt, chrétien ; car de » même que le jour compte à peine quelques heures, et que la » nuit succède presque immédiatement au matin ; ainsi la vie entière » s'écoule avec la même rapidité ; l'heure de la mort touche pour » ainsi dire à celle de la naissance ; le tombeau paraît déjà s'ouvrir » à côté même du berceau. C'est pourquoi, chrétien, à bientôt ton » heure suprême !..

» De son côté, le père de famille attend cette fin du jour, pour » entrer en compte avec toi. Mais au lieu d'avoir droit à sa récom- » pense, te présenteras-tu devant lui les mains vides de bonnes » œuvres ? Ne te restera-t-il alors que le regret d'avoir négligé le » travail, et d'avoir voulu goûter le repos avant d'accepter géné- » reusement la fatigue ! Demanderas-tu que le jour revienne, afin » de le mieux remplir ? Regrets superflus ! Vœux inutiles ! Tous les » astres auront terminé à ton égard leurs diverses révolutions. Il » n'y aura plus de temps en ton pouvoir, durant lequel il te soit » donné de réparer tant de jours qui auront été par ta faute si » malheureusement perdus. Semblable enfin au mauvais serviteur » de l'Évangile, tu seras inopinément surpris par l'arrivée de ce » Maître invisible qui ne cesse de veiller sur toi, quoiqu'il paraisse » absent ; et qui deviendra alors ton juge et l'inexorable vengeur » de tes infidélités [1].

[1] Matth. XXIV.

» Que si au contraire, chrétien, tu as employé toutes les heures » du jour à mériter la récompense du soir, quelle sera ta joie, à » ce dernier moment, de recevoir de la main de Dieu l'effet de ses » éternelles promesses!.. Si, malgré la brûlante ardeur du mau- » vais jour de ce siècle, tu as courageusement porté le joug de » Jésus-Christ, en renonçant au monde et à ses plaisirs, tu te ver- » ras alors au terme heureux de tes longues fatigues, et des con- » tinuelles violences que tu auras dû te faire. Si tu as été soumis » à la dure épreuve des tentations, la mort t'affranchira à jamais » de tous ces humiliants combats. Tes afflictions qui auront peu » duré seront alors consolées : les attaques que le monde livre à » ta foi seront terminées : les périls où ton innocence court tant » de risques, disparaîtront : les occasions où ta vertu est souvent » si près du naufrage, seront pour toujours éloignées : et enfin tous » les obstacles que la chair et le sang ne cessent de mettre à ta » piété ne seront pas alors seulement surmontés, mais éternelle- » ment anéantis [1].

» Aussi cette mort que tant d'autres ne considèrent qu'avec effroi » te paraîtra plus douce et plus désirable que cette vie même que » tu verras finir, parce qu'elle t'introduira dans une vie mille fois » meilleure [2]. Tu ne quitteras ce monde, que pour dire un éternel » adieu aux combats et aux persécutions de ce siècle. En un mot, » la délivrance de tout mal, l'affranchissement de toutes les cruelles » appréhensions de la vie, un parfait repos, une heureuse paix, » voilà, chrétien, quel sera ton partage pour l'éternité [3]. Puissé-je, » à ce moment solennel de ton passage de ce monde à l'autre, » t'apporter au cœur, par une dernière sonnerie, comme une

[1] Qui vitam honeste et in virtutibus egerunt, quando ex hac vita emigrant, vere liberantur, et quasi solvuntur a certaminibus et a vinculis. (S. Joan. Chrys., hom. xxxvi, *in Genes.* xv.)

[2] Quodque omnes horrent, nempe exitum ex hac vita in aliam, id ei ipsa vita dulcius est. (S. Joan. Chrys., *ad Theod. laps.*, lib. ii.)

[3] Nihil aliud est mors, quam somnus, et migratio, et translatio, et requies, et tranquillitas portus, et perturbationis liberatio, et a vitæ curis absolutio. (S. Joan. Chrys., *ad pop. Antioch.*, homil. vii.)

» apparition et comme l'avant-goût des célestes joies que je t'an-
» nonce. »

En nous étendant de cette sorte sur tant de sujets de méditation qu'offre, comme tout naturellement, à l'âme chrétienne la sonnerie dite de l'*Angelus*, nous avons été loin de penser qu'ils dussent se présenter à la fois à l'esprit de chaque fidèle. Mais il nous a semblé, qu'en étudiant cette sonnerie, sous des aspects divers, nous rendrions plus facile à chacun le choix des réflexions qui conviendraient le mieux à la nature de son esprit et aux dispositions actuelles de son âme.

Au reste, nous apprenons des liturgistes, comme détail se rapportant à cette sonnerie du soir, dont nous venons de donner en dernier lieu le symbolisme, qu'on a établi dans un grand nombre d'églises, et nommément à Rome, une sonnerie particulière de la Cloche qui a lieu à l'entrée de la nuit, et dont l'objet est de rappeler aux fidèles le devoir que leur imposent la nature, la charité et souvent même la justice, d'implorer la miséricorde divine en faveur des âmes des trépassés : sur quoi le pieux Ange Rocca fait observer que dans les lieux où cet usage n'a point été encore introduit, c'est cependant répondre aux vœux de l'Église que d'ajouter à la prière dite de l'*Angelus* la récitation d'un *De profundis* ou de toute autre prière à l'intention des défunts [1]. Mais les considérations dans lesquelles il faudra nécessairement entrer, au sujet des divers offices de la Cloche, nous offriront de nouveau l'occasion de parler des sonneries qui réclament les suffrages des vivants en faveur des morts.

Qui ne voit cependant que la Cloche de nos églises, au lieu d'être un instrument passif, uniquement destiné à marquer les principales divisions du jour, devient, dans l'intelligente économie de la religion, un prédicateur infatigable qui adresse aux chrétiens de tous les âges et de tous les états une pressante exhortation à devenir meilleurs?

[1] *De Campan.*, comment., cap. 17.

CHAPITRE VII.

SYMBOLISME DE LA SONNERIE QUI ANNONCE AU PEUPLE L'OFFICE PAROISSIAL DU DIMANCHE, ET CONCLUSION DE CETTE ÉTUDE LITURGIQUE SUR LA CLOCHE.

Mais si cette sonnerie quotidienne dite de *l'Angelus*, qui n'est après tout qu'une des sonneries accessoires de la Cloche, présente de tels enseignements à l'âme chrétienne qui en médite les circonstances avec un esprit de foi, quelle ne sera pas la mystérieuse prédication de la sonnerie principale, de celle qui tient, à si juste titre, le premier rang entre toutes, et, on peut le dire, pour laquelle la Cloche a été plus particulièrement sanctifiée par la main du Pontife ?... Nous voulons parler de la sonnerie de la sainte messe. Car si les liturgistes, au temps où l'on était encore dans l'usage de convoquer le peuple aux grands offices de la nuit, trouvaient, ainsi que nous l'avons vu, un véritable symbolisme dans la sonnerie qui invitait les fidèles à ces prières et à ces chants nocturnes, combien mieux sommes-nous autorisés à croire que la sonnerie qui annonce la sainte action de la messe, et y appelle le peuple avec tant de solennité, surtout les jours de fête et le dimanche, renferme pour nous de mystérieuses significations ! Essayons de découvrir quelques-unes des figures cachées sous les formes de cette dernière sonnerie, priant Dieu qu'Il nous y fasse trouver, selon les intentions et le désir de l'Église, de quoi augmenter notre foi et ranimer de plus en plus notre dévotion.

C'est ici qu'on donne à la Cloche sa voix la plus retentissante, et qu'on imprime à son immense volume tout le mouvement qu'il peut recevoir, comme si, par le bruyant éclat de ses sons et la commotion atmosphérique qui se produit au loin, on voulait en quelque sorte ébranler le ciel et la terre. L'Église, qui sait que l'auguste sacrifice qu'elle doit bientôt célébrer fera descendre sur ses autels le Fils unique de Dieu fait homme, retrouve avec joie, dans le bruit impétueux et retentissant des Cloches du temple, l'heureuse annonce de la venue du Très-Haut. Il a plu en effet à Dieu, à tous les âges du monde, de faire précéder ses principales manifestations en terre par un grand bruit et une profonde agitation dans la nature. Ainsi, lorsqu'il se disposa à descendre, devant tout le peuple hébreu, sur la montagne du Sinaï, afin d'y graver, sur deux tables de pierre, les préceptes fondamentaux de la religion et de la société, Il envoya devant Lui, comme avant-coureurs de sa majesté souveraine, les mugissements prolongés du tonnerre, et le bruit encore plus effrayant d'une mystérieuse trompette [1].

Si dans la suite, il voulut faire annoncer à ce même peuple quels seraient les signes qui éclateraient dans le monde, quand serait venu le temps d'une descente infiniment plus auguste de la divinité au milieu des hommes, écoutons les paroles qu'Il mit dans la bouche du prophète Aggée : « Encore un peu de temps, dit le Seigneur des armées, et j'ébranlerai le ciel et la terre, et la mer et le désert : en un mot, j'ébranlerai toutes les nations, et alors viendra Celui qui sera le désiré de tous les peuples : *Hæc dicit Dominus exercituum : adhuc unum modicum est, et ego commovebo cœlum et terram, et mare et aridam. Et movebo omnes gentes : et veniet Desideratus cunctis gentibus* [2].

[1] On sait que ce ne fut point seulement la publication de la loi mosaïque qui fut précédée d'une violente agitation dans la nature ; la loi évangélique elle-même ne fut solennellement publiée, quinze cents ans plus tard au jour de Pentecôte, qu'après qu'un frémissement soudain, semblable à un vent impétueux venu du ciel, eût annoncé aux hommes que la Divinité était sur le point de venir mettre la dernière main à l'œuvre commencée sur le Sinaï.

[2] Agg. II.

Comme s'il disait : J'ébranlerai le ciel jusqu'à ce qu'il s'ouvre ; je l'abaisserai jusqu'à la terre, afin que le Juste qui l'habite en descende ainsi qu'une douce rosée[1].

J'ébranlerai la terre ; je la ferai entrer dans un mystérieux travail, jusqu'à ce qu'elle ait enfanté le Sauveur, et que de son sein se soient élevées la miséricorde et la justice, c'est-à-dire la vérité[2].

J'ébranlerai la mer, afin de la rendre attentive à la venue prochaine de Celui qu'elle attend[3], et qui la doit délivrer du cruel *léviathan* qu'elle nourrit dans ses abîmes[4]. Je l'ébranlerai dans sa vaste étendue, cette orgueilleuse mer qui a cru peut-être qu'elle pourrait toujours défendre l'accès de peuples innombrables ; et je lui commanderai de porter, jusque dans les îles les plus éloignées, les nouveaux messagers d'une parole qui transformera bientôt tous les rivages du monde[5].

J'ébranlerai le désert de la gentilité infidèle[6]. Je ferai retentir dans ses immenses solitudes une voix dont la vertu puissante fécondera ses plaines arides[7]. Je lui ordonnerai de dépouiller à jamais sa

[1] Utinam dirumperes cœlos et descenderes. (*Isai.* LXIV.) — Inclinavit cœlos et descendit. (*Ps.* XVII.) — Rorate cœli desuper et nubes pluant justum. (*Isai.* XLV.)

[2] Aperiatur terra et germinet Salvatorem. (*Isai.* ibid.)—Veritas de terra orta est (*Ps.* LXXXIV), et selon les LXX : Terra misericordiam et justitiam pariter germinavit.

[3] Me enim insulæ exspectant et naves maris. (*Isai.* LX.)—Spes omnium finium terræ, et in mari longe. (*Ps.* LXIV.)

[4] In die illa visitabit Dominus in gladio suo duro, et grandi, et forti, super Leviathan serpentem vectem... et occidet cetum qui in mari est. (*Isai.* XXVII.) Circa quod sanctus Hieronymus ait : « Qui draco proprie in Hebraico sermone appellatur Leviathan, ipse est magnus cetus, de quo quod a Christo capiendus sit, mystico in Job sermone narratur, *qui magnum cetum capturus est.* » (Job XL.)

[5] Et mittam ex iis qui salvati fuerint, ad gentes in mare. (*Isai.* LXVI.) — Quando conversa fuerit ad te multitudo maris. (*Isai.* LX.)

[6] Mota est et arida, infructuosa quondam gentium solitudo. (S. HIERON., *in Agg.* II, comment.)

[7] Vox Domini concutientis desertum. (*Ps.* XXVIII.) Circa quod sanctus Au-

trop longue stérilité, et de faire fructifier au centuple la précieuse semence qui lui aura été confiée de ma part [1]. En un mot, je l'arroserai de fleuves d'eaux vives, et l'ornerai de tout ce que la nature a de plus riche et de plus varié [2], parce que je me souviendrai enfin que ce pauvre désert de la gentilité aura apporté lui aussi un précieux anneau à la longue chaîne de l'antique origine de la sainte humanité de mon Fils [3].

C'est ainsi encore une fois que j'ébranlerai tous les peuples, au bruit de la trompette évangélique; que j'ébranlerai surtout les autels des fausses divinités, et que je renverserai à jamais toutes leurs idoles. De cette sorte, dit le Seigneur, je donnerai à mon Fils l'héritage que je lui ai promis et dont il est sur le point de venir prendre possession en se faisant homme [4].

Cet ébranlement général devait se faire ressentir surtout dans l'ordre moral, mais nous voyons, par l'événement, que vers le temps où Jésus-Christ allait paraître, le monde physique lui-même

gustinus dit : « Vox Domini commoventis ad fidem gentes... ubi nullus propheta, nullus verbi Dei prædicator habitaverat. » (Enarr. *in Ps.* XXVIII.)

[1] Facta est prima messis in populo Judæo. Secunda seminatio seminata est in orbe terrarum ut surgat alia messis. (S. AUG., enarr. *in Ps.* LXIV.)

[2] Posuit flumina in desertum. (*Ps.* CVI.) Circa quod sanctus Pater Augustinus: «Ubi erant omnia immunda quando desertum erat, ibi nunc flumina, ibi nunc stagna aquarum, et exitus aquarum. » (Enarr. *in Ps.* CVI.)—Dabo in solitudinem cedrum et settam et myrtum et lignum olivæ : ponam in deserto abietem, ulmum et buxum simul. (*Isai.* XLI.) Circa quod sanctus Hieronymus : « Quia igitur deserta quondam Ecclesiæ multitudo aquis vitalibus fuerat irrigata propterea nascuntur in ea cedrus et setta et myrtus quæ varietates arborum diversitatem significant gratiæ spiritualis. »

[3] Emitte Agnum, Dominatorem terræ, de petra deserti. (*Isai.* XVI.) « De petra deserti, hoc est, de Ruth, quæ mariti morte viduata, de Booz genuit Obed; et de Obed Jesse; et de Jesse David; et de David Christum.» (S. HIERON., *in Isai.* XVI, comment.)

[4] Dabo tibi gentes hæreditatem tuam et possessionem tuam terminos terræ. (*Ps.* II.) « In hoc autem universitatis tremore, commotæ sunt etiam omnes gentes, ut ex earum motu veniret electa gentium multitudo. » (S. HIERON., *in Agg.* II, comment.)

se troubla et devint tout à coup le théâtre des prodiges les plus inouis. Tacite lui-même, l'éternel honneur des historiens païens, voulant signaler, dans le ve livre de ses *Annales*, quelques-uns des prodigieux événements qui eurent lieu dans la Judée, parle d'affreux combats que parurent se livrer des armées célestes; de guerriers à la brillante armure dont l'aspect était formidable; enfin, d'une soudaine clarté venue du ciel qui sembla vouloir embraser le temple : *Visæ per cœlum concurrere acies, rutilantia arma, et subito nubium igne collucere templum* [1].

Josèphe, dans sa *Guerre des Juifs*, rapporte au long plusieurs des prodiges auxquels Tacite fait simplement allusion. « Un matin, » dit-il, « avant le lever du soleil, on aperçut dans les airs, par toute » la contrée (de la Judée) des charriots de guerre, et des phalanges » armées qui, parcourant les nues, allaient se ranger autour de la » la ville (de Jérusalem) comme pour en former le siége [2]. » Les autres prodigieux événements qu'il raconte en cet endroit, ainsi qu'un grand nombre de récits semblables qu'on trouve dans l'historien Paul Orose [3], nous font manifestement voir qu'une main divine remuait en ce temps-là le ciel et la terre, afin de faire comprendre aux hommes que l'univers était en travail de quelque grande transformation dans l'ordre moral.

On voit par là, que la divine mission de Jésus-Christ sur la terre fut préparée dans le monde par une puissante action de Dieu, qui disposait ainsi toutes les créatures à recueillir leur part de cette immense restauration qui devait s'accomplir, selon l'apôtre saint Paul, tant pour les choses du ciel que pour celles de la terre [4].

Mais, outre ce premier avènement du Fils de Dieu qui s'est accompli une fois, aux jours de son incarnation, il en est un second qui se renouvelle chaque jour au milieu de nous, durant les saintes solennités de la messe. L'un n'est pas moins glorieux à Dieu, moins

[1] Liv. v, n° xiii, édit. des *Classiques* de Turin.
[2] Liv. vi, chap. 5, n° 3, de l'édit. d'Havercamp.
[3] *Hist.*, liv. vi, chap. 20.
[4] Ephes., i.

miséricordieux à l'égard de l'homme que l'autre; et par là, nous les devons juger également dignes l'un comme l'autre d'être annoncés par quelque chose d'éclatant qui réveille les hommes de leur sommeil, et les dispose à recevoir le salut que Jésus-Christ leur apporte.

Nous venons de voir que le Fils de Dieu n'a voulu paraître une première fois au monde, qu'après avoir rendu le monde attentif à sa venue par un ébranlement général du *ciel*, de *la terre*, de *la mer* et *du désert*. C'est pourquoi l'Église ne pouvait rien faire ce semble de plus conforme aux desseins divins que d'ébranler elle aussi, au moyen de ses Cloches, *un nouveau ciel*, *une nouvelle terre*, *une nouvelle mer*, enfin *un nouveau désert*, pour annoncer la venue mystérieuse du Fils de Dieu dans son sacrement; et préparer de cette sorte les cœurs des fidèles à recueillir chacun sa part de salut et de grâce que leur vient présenter à la sainte messe le Sauveur de l'univers.

Elle ébranle en effet un nouveau ciel, quand elle appelle au sacrifice les justes et les saints qui sont comme le firmament de la terre : *Exemplo illius quæ sursum est mater nostra, hæc quoque quæ adhuc peregrinatur, habet cœlos suos, homines spirituales, vita conspicuos, fide puros, spe firmos, latos charitate, contemplatione suspensos*[1].

« O vous, » semble-t-elle leur dire, « dans l'âme desquels Dieu » lui-même se plaît à habiter comme dans un temple, qui êtes par » là même plus élevés que les astres, puisque vous portez le trône » de la majesté du Seigneur plus véritablement que les cieux maté- » riels eux-mêmes : *Cœli, sancti sunt, elevati a terra, portantes Do- » minum*[2]; ne vous laissez point éblouir par l'éclat d'une sainteté qui » n'est point votre ouvrage. C'est de la grâce divine que vous tenez » tous ces dons qui font votre gloire, et vous en seriez bientôt dé- » pouillés, si vous ne veniez puiser sans cesse à cette fontaine de vie » qui en a été pour vous le principe, et qui continue d'en être tou- » jours la source la plus abondante et la plus pure. Il est en effet

[1] D. Bernard., *super Cantic.*, serm. xxvii.
[2] S. Aug., enarr. II *in Ps.* xviii.

» écrit que ceux qui possèdent la justice doivent encore avoir faim » et soif de la posséder davantage, jusqu'à ce qu'enfin ils en soient » pleinement rassasiés : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quia » ipsi saturabuntur*[1]. Mais il n'est pas moins certain que cette divine » justice qui doit vous nourrir ne vous est généralement communi- » quée que dans le mystère eucharistique : *Panis ille (Eucharistia) » justitia est, vinum illud justitia est*[2]. Venez donc, venez à cet inef- » fable pain des anges, venez à ce mystérieux vin de l'autel, venez » manger, venez boire, venez vous nourrir de cette divine justice » qui doit vous rassasier éternellement : accourez à cette fontaine, » à cet océan de grâce : tout le mystère de votre salut y est ren- » fermé : *In hoc sacramento (Eucharistiæ) comprehenditur totum mys- » terium nostræ salutis*[3]. »

C'est ainsi que l'Église, en donnant aux fidèles le signal qui leur annonce la célébration des divins mystères, prépare les âmes des saints aux salutaires effets du sacrifice de la messe ; et l'on voit en quel sens on peut dire que c'est *un nouveau ciel* qu'elle ébranle.

Mais elle ébranle également la terre quand elle donne ce même signal aux pécheurs[4]. « Et vous aussi, ô infortunés pécheurs, » leur dit-elle, « empressez-vous d'accourir aux pieds des saints autels. » Revenez aujourd'hui même, aujourd'hui qu'il en est encore » temps : revenez à cette précieuse justice que vous avez perdue, » et qui d'elle-même se présente à vous *dans ce sacrifice de pardon » et de miséricorde qui va être offert à Dieu pour la rémission de vos » fautes*. En dehors de ce moyen de salut dont vous connaissez déjà » la vertu, qu'oseriez-vous proposer à Dieu, en échange de votre » pardon? Lui présenteriez-vous les prémices de tout ce que vous » possédez? Immoleriez-vous en son honneur le fruit même de vos » entrailles? Ce serait avoir sans doute fait tout ce qui paraît être

[1] Matth. v.

[2] S. Aug., enarr. *in Ps.* xciii.

[3] D. Thom. III, q. lxxxiii, 4.

[4] En effet, la sainte Ecriture donne le nom de *terre* à tous les pécheurs, comme on le voit en saint Jean Chrysostome, *de Prophetiar. obscurit.* homil. ii, et en saint Augustin, enarr. *in Ps.* x, et enarr. I *in Ps.* xxxii.

» en votre pouvoir, mais, en épuisant ainsi tous vos trésors, et, » en devenant vous-mêmes, si vous le voulez, autant de victimes » d'expiation, vous n'auriez rien fait encore qui pût obtenir de Dieu » l'oubli de votre iniquité. Pour le rachat du péché de l'homme, » le Seigneur ne veut accepter que l'effusion du propre sang de » son Fils : *Nihil enim dignum est quod pro peccato possit Deo offerri.* » *Si dedero primogenita mea, et fructum ventris mei pro peccato ani-* » *mæ meæ, dabo quidem quidquid in me primum est : sed pro meo* » *peccato nihil dignum offeram Deo. Pro peccato animæ solus digne* » *sanguis offertur : et sanguis non vitulorum, non arietum, non hir-* » *corum, sed proprius Christi digne sanguis offertur* [1].

» Or, ce sang du Fils de Dieu va ruisseler de nouveau sur l'autel : » et ce sang qui a été premièrement donné pour le salut de ceux-» là même qui l'ont répandu [2], qui a effacé par sa vertu tous les » crimes du genre humain [3], s'offre encore à tous les coupables, » se présente encore à tous les pécheurs, et semble dire que ce » n'est que pour eux qu'il veut encore couler puisqu'il n'a été versé » que pour eux : *Neque propter insontes mortuus est Deus* [4].

» Venez donc, pécheurs; venez assister à ce miséricordieux sacri-» fice qui se prépare. Que vous demande le Sauveur, si ce n'est » que vous lui apportiez vos consciences coupables, n'ayant point » de plus violent désir que de les purifier par sa grâce? En s'en » rendant de nouveau le maître, son cœur, plein d'amour pour » vous, trouvera qu'il a été largement payé de toute l'effusion de » son sang : *Ipse, ipse colligit vos qui diligit vos tamquam viscera* » *sua; tanquam fructum pretiosissimum crucis suæ; tanquam dignissi-* » *mam recompensationem effusi sanguinis sui* [5]. Considérez que cette » messe à laquelle je vous invite, n'est autre chose que la Passion

[1] S. Hieron., *in Michæ.* vi, comment.

[2] Christus et sanguinem, quem illi effuderunt, in salutem effundentium dedit. (S. Joan. Chrys, *De prodit. Judæ*, homil. ii.)

[3] Sanguis innocens fusus delevit omnia peccata nocentium. (S. Aug., enarr. *in Ps.* cxxix)

[4] S. Greg. Theol., *Poem.*, lib. ii, sect. ii, carm. ii ad Julian.

[5] S. Bernard, epist. cix.

» même du Sauveur, et que cette mystérieuse mort, qui se renou-
» velle sur l'autel, contient en elle une plus puissante vertu pour
» vous sauver, que vos péchés ne renferment de malice pour vous
» mériter la condamnation : *De remissione peccatorum validissimum*
» *teneo argumentum*, *Dominicam Passionem*... *Nec dubium*, *quin*
» *potentior et efficacior sit mors illius in bonum*, *quam peccata nostra*
» *in malum*[1]. Ne vous excusez point sur ce qu'étant pécheurs vous
» ne pouvez convenablement vous approcher des saints mystères,
» car c'est à raison même de vos péchés, qu'il vous est plus ex-
» pressément ordonné d'approcher de celui-là seul qui les peut
» remettre. Vous êtes pécheurs !.. C'est donc vous plus particuliè-
» rement que les justes qui devez venir vous prosterner aux pieds
» des autels. C'est pour vous, plus encore que pour les saints, qu'a
» été bâti le temple, c'est-à-dire, la maison du sacrifice et de la
» prière ; c'est pour vous, que les prêtres du Seigneur vont pleurer
» entre le vestibule et l'autel ; c'est sur vous, qu'on va demander
» au Saint-Esprit qu'il fasse descendre abondamment l'efficace de
» sa merveilleuse et toute-puissante vertu. Venez donc pécheurs,
» venez vous mêler et vous confondre au milieu de l'assemblée des
» saints, vous unir d'esprit et de corps aux supplications qui vont
» s'y faire[2]. Ce touchant spectacle ne sera point sans porter quel-
» que fruit dans vos âmes, pour peu que vous vous rendiez atten-
» tifs à l'intérieure prédication que Dieu ne manquera pas de vous
» faire entendre : et peut-être que semblables à l'heureux Publicain
» de l'Évangile, vous serez entrés comme lui pécheurs dans le

[1] S. Bernard., serm. I, in fest. Annuntiationis Beatæ Mariæ Virginis.

[2] Sed illorum hæc excusatio est, peccator sum, atque ideo accedere non possum. Atqui ea ipsa de causa quod peccator sis, accede, ut ne a justitia excidas. Quis autem hominum, dic mihi, sine peccato est? Sed propterea sacrificium et Ecclesia. Quoniam multa sunt animæ vulnera : ideo multa medicamenta excogitata sunt. Habes Ecclesiam sacrificia offerentem, orationes Patrum, administrationem Spiritus sancti, sanctorum congregationem, et similia multa, quæ te a peccato ad justitiam revocare possint. (S. Joan. Chrys., in SS. Petrum et Eliam, homil.)

» temple, vous en sortirez comme lui pleinement justifiés [1]. »

C'est ainsi que l'Église, en appelant les pécheurs à la sainte messe, et en réveillant par là même au fond de leurs âmes coupables quelque reste de foi et d'espérance, ébranle en quelque sorte *une nouvelle terre* puisque c'est le nom que Dieu donna à Adam le premier de tous les pécheurs, et, en sa personne, à tous les imitateurs de sa désobéissance, quand Il lui dit, après son péché : Dès ce moment tu n'es plus que terre : *Terra es* [2].

En troisième lieu, l'Église ébranle la mer, quand elle annonce la célébration de la sainte messe à cette multitude de chrétiens qui s'abandonnent avec trop de confiance au torrent du monde.

« O amateurs imprudents du siècle, » leur dit-elle, « qui vous » laissez si facilement entraîner sur l'orageuse mer de ce monde » dont les eaux n'ont pas moins d'amertume et d'inconsistance que » les eaux mêmes de l'Océan ; qui devenez, au milieu de ce tour- » billonnement perpétuel, le jouet des vents les plus contraires, » c'est-à-dire de tous ces coups imprévus de la fortune dont la vio- » lence renverse toutes vos entreprises ; qui vous y sentez si forte- » ment battus par les flots de la tribulation ; qui êtes à chaque ins- » tant si près d'y périr sous la tempête de la tentation ; qui voyez » autour de vous se déchaîner plus de passions ; s'irriter plus de co- » lères, se nourrir plus d'affreuses haines, se répandre plus de » flots de sang, qu'il ne se livre de combats dans les abîmes de la » mer entre les monstres qui s'y dévorent [3] ; comment éviterez-vous » le naufrage dans une mer si agitée et si trompeuse ? Est-il néces- » saire de vous dire, et déjà vous-même ne l'avez-vous point mal- » heureusement expérimenté, que la traversée ne saurait être plus » périlleuse ; que ce monde au milieu duquel vous vous êtes tant » de fois peut-être si témérairement engagés, est mille fois plus » dangereux pour vous que ne saurait l'être, pour des navigateurs

[1] Luc. XVIII.

[2] Genes. III, 19, vers. LXX.

[3] Mare enim in figura dicitur sæculum hoc, salsitate amarum procellis turbulentum ; ubi homines cupiditatibus perversis et pravis facti sunt velut pisces invicem se devorantes. (S. Aug., enarr. *in Ps.* LXIV.)

» inexpérimentés, une mer orageuse éternellement agitée par la » tempête?

» Et, toutefois, y eût-il encore plus d'écueils, le monde eût-il » encore plus de corruption et de malice, il dépend de vous d'éviter » le naufrage, et de traverser sans danger les nombreux récifs de » cet océan du siècle. Mais il faut pour cela ne vous y engager que » dans l'arche merveilleuse que Jésus-Christ vous offre dans le bois » mystérieux de sa sainte Croix : *Ut ergo esset qua ad illam patriam » perveniremus, instituit lignum quo mare transeamus. Nemo enim » potest transire mare hujus sæculi nisi Cruce Christi portatus* [1].

» Mais à quoi vous servirait d'apprendre que dès qu'on est porté » par la Croix, on peut se promettre de marcher avec assurance » au-dessus de cette orgueilleuse mer qui agite et trouble le monde, » si vous n'entendiez en même temps que le mystère de la Croix » n'est tout entier que dans la sainte Messe, et qu'on n'en saurait » recevoir pleinement la vertu, qu'à la condition de participer à » certains jours à la mystérieuse effusion du Sang divin qui jaillit » de l'autel comme une fontaine de vie où se doivent désaltérer les » âmes? Aussi, vous invité-je aujourd'hui plus particulièrement » que jamais à venir prendre part aux célestes grâces de ce saint » sacrifice qui n'est, vous le savez, que le renouvellement du mys- » tère de la Croix.

» Accourez donc à ce nouveau Calvaire; venez vous armer de » cette Croix, contre laquelle se brisent en frémissant les vagues » de l'océan du siècle. Venez chercher auprès d'elle un abri contre » la tempête. Qu'elle devienne un phare éclatant vers lequel se di- » rigent vos regards, soit que la lumière divine brille encore dans » vos âmes et vous présente, en effet, ce mystère de la Croix comme » infiniment salutaire; soit que cette lumière s'étant obscurcie en » vous, il n'apparaisse plus à vos yeux infirmes avec sa merveil- » leuse puissance. Même en ce dernier état de ténèbres où votre » âme se pourrait trouver, ne vous éloignez cependant point de ce » mystérieux autel. Quand même vous n'auriez qu'une foi très-fai-

[1] S. Aug., *in Joann. Evang.*, tract. II.

» ble pour tout ce qui a rapport à cette vertu surnaturelle de la » Croix, ne la dédaignez pourtant point comme un objet d'une » vaine confiance, mais plutôt embrassez-la comme la foule de » vos frères ; attachez-vous comme eux à ses divines branches. En » un mot, essayez seulement de vous appuyer sur elle, vous ne » serez pas longtemps sans éprouver les merveilleux effets de sa » puissance. Bientôt, vous comprendrez que c'est la Croix qui vous » conduit, que c'est la Croix qui vous soutient, que c'est la Croix » qui vous fait avancer sans cesse vers cette lointaine patrie, dont » il vous est impossible d'apercevoir encore le rivage ; que c'est en- » fin la Croix qui vous préserve, durant la traversée, des mille » écueils dont est semée cette orageuse mer qui vous en sépare : » *Hanc crucem aliquando amplectitur et infirmus oculis : et qui non* » *videt longe quo eat, non ab illa recedat, et ipsa illum perducet* [1].

» Encore une fois, accourez aux pieds des saints autels, ô hom- » mes du monde malheureusement si distraits, dont l'âme s'oublie » et s'étourdit chaque jour davantage au milieu de la perpétuelle » agitation des vagues de cet océan du siècle. Quittez de temps en » temps cette région des orages et des tempêtes. Rentrez dans le » port ; c'est-à-dire, venez vous recueillir quelques instants dans le » temple. Venez à certains jours vous refaire, à l'ombre de la Croix » et à la propre source du sang divin qui en découle, des fatigues » de la mer, et, s'il le faut, réparer par la pénitence les grosses » avaries survenues à votre fragile vaisseau. Venez vous armer pour » combattre de nouveau le monde, de la force de celui qui l'a » vaincu le premier [2]. Venez vous désaltérer à la mystérieuse coupe » dont la vertu vous fera glorieusement triompher dans les nou- » veaux combats que vous aurez à soutenir contre le monde et » contre la contagion de sa malice [3]; ce n'est que par de tels moyens

[1] Ibid.

[2] Confidite, ego vici mundum. (*Joan.* XVI.)—Non calcabis mare hujus sæculi, nisi ille jusserit qui prior in mari ambulavit. (S. AUG., enarr. *in Ps.* XXXIX.)

[3] Sed quis poterit tam efferos motus frangere ? Confidite, quia sacramentum

» que vous vous mettrez en état de braver avec moins de danger
» les écueils de la mer, et que vous pourrez vous promettre de la
» traverser heureusement, pour aborder enfin au véritable rivage
» de la patrie. »

Enfin, l'Eglise ébranle le désert, quand elle annonce la célébration des divins mystères à cette multitude de chrétiens dégénérés qui n'en ont plus pour ainsi dire que le nom, et dont les âmes ont été comme desséchées par le vent brûlant des passions, de l'indifférence ou même de l'incrédulité.

« Que de fois jusqu'à ce jour, » leur dit-elle, « ne vous ai-je
» point fait entendre la voix de mon gémissement et de ma dou-
» leur !... Mais vous avez obstinément fermé vos âmes aux douces
» et miséricordieuses invitations de ma tendresse?... Cependant,
» ne voudrez-vous pas enfin comprendre l'état de misère et de dé-
» vastation où vous vous êtes réduits, en ne voulant plus dans
» votre orgueil reconnaître les droits impérissables que le Seigneur
» a sur vous [1] ?

» Vous étiez autrefois une terre de prédilection amoureusement
» cultivée par la main même de Celui qui se nomme l'Agriculteur
» des âmes, arrosée par toutes les eaux de la grâce, abondante
» en toutes sortes de bonnes œuvres ; vous n'êtes plus aujourd'hui
» qu'une terre aride et abandonnée [2]. Vous fleurissiez comme fleu-
» rit un jardin riche en fleurs et en fruits ; vous n'offrez plus que
» le hideux spectacle d'un champ ravagé [3]. Votre âme fut autrefois

Dominici corporis et sanguinis pretiosi investituram habetis. (S. BERNARD., serm. *in cœna Domini*.)

[1] Quia sic egerunt ut non solum peccarent, sed etiam ne intelligerent iniquitatem suam, ut defendant peccata sua, et non confiteantur, sed dicant : Quare? Quid feci? (S. AUG., enarr. *in Ps.* CXVIII.)

[2] Terra quæ prius erat florida frugifera, postea effecta est arida et æqualida, ac quasi exterminata. (CORNEL., *in Joel.* II, comment.)

[3] Miserum spectaculum, terra clade affecta, et detonsa, suoque ornatu spoliata : quod et beatus Joel deplorat cantu lugubri, cum pristinæ pulchritudini posteriorem deformitatem opponens, in hunc modum loquitur : Anteriora ejus hortus voluptatis, posteriora autem campus exterminii. (S. GREG. Theol., orat. XVI.)

» l'heureux sanctuaire où l'auguste Trinité se plaisait à habiter ;
» elle est devenue un affreux désert et le repaire d'esprits immon-
» des [1]. Comment vous peindre l'horreur de ce désert qui a dévoré
» tout à coup toute votre première abondance [2] ? Que n'est-il pos-
» sible de vous faire voir cette flamme dévastatrice qui a réduit en
» cendres votre magnifique héritage ; ces brûlantes flèches du dé-
» mon qui ont allumé dans votre cœur un incendie général, et y
» ont dévoré, comme dans une fournaise, toutes les richesses et
» toute la gloire de vos anciennes vertus [3] !... Quel désert plus af-
» freux que le vôtre, puisqu'à l'action du feu qui le brûle se joint
» le souffle glacial d'un froid qui le flétrit et le dessèche [4] ?

» Reconnaissez à ces traits, ô hommes sans religion à qui je m'a-
» dresse, que vous êtes vous-mêmes ce désert par où a passé suc-
» cessivement le vent brûlant des passions, et bientôt celui du
» dégoût et de la lassitude, le vent glacial du doute, et celui plus
» affreux encore d'un froid désespoir. Une soif ardente vous dévore
» dans ce désert, mais comment cette soif s'étancherait-elle, puis-
» qu'elle demande à se désaltérer à la source de Dieu même [5], et
» que vous êtes sans foi, sans Dieu et sans espérance ! Quelle est
» donc affreuse cette solitude ! Quelle est désolante cette région
» dans laquelle vous vous êtes si tristement égarés ! Où vous ne
» rencontrez ni guide qui vous conduise, ni chemin qui vous offre
» une issue, pas même un peu d'eau qui vous désaltère ! Quel
» horrible désert ! Qu'il renferme de calamités et de maux ! Que

[1] Terra quondam desiderabilis quæ erat hospitium Trinitatis, versa est in desertum, habitationemque draconum. (S. HIERON., *in Zach.* VII, comment.)

[2] Omnia eorum bona veniunt ad desertum : et prioris justitiæ Deus non recordatur. (S. HIERON, *in Isai.* I, comment.)

[3] Flamma autem quæ succendit omnia ligna regionis, illa esse credenda est quæ immittitur ardentibus diaboli sagittis, ut nihil in nobis bonarum frugum remaneat sed cuncta incendio consumantur. Omnes enim adulteranies quasi clibanus corda eorum. (S. HIERON., *in Joel.* I, comment.)

[4] Sub diabolo tanquam sub aquilone animæ friguerunt, et charitatis calore perdito gelaverunt. (S. AUG., serm. CCLXXIII de sanct.)

[5] Sitit autem anima nostra, et multipliciter caro nostra, non cuicumque, sed tibi, Domine, id est Deo nostro. (S. AUG., enarr. *in Ps.* LXII.)

» cette contrée qui dévore ainsi ses habitants est redoutable ! Et » voilà néanmoins, ô hommes sans religion qui êtes si nombreux » en ce malheureux temps, voilà cette terre inhospitalière où vous » avez dressé votre tente.

» Mais pourquoi donc voudriez-vous mourir loin de Dieu et de la » vie même ! Pourquoi consentiriez-vous à dormir votre dernier » sommeil dans le silence de ce désert, c'est-à-dire dans le mortel » repos d'une âme fatiguée d'elle-même, entièrement ravagée et » dévastée ? Ignorez-vous que la divine miséricorde vous a préparé » dans ce désert un chemin et des conducteurs ? Qu'elle vous offre » de vous y rafraîchir d'une eau salutaire, de vous y délasser » des accablantes fatigues de votre pèlerinage, en ouvrant encore » une fois vos âmes aux torrents des célestes grâces ? Ah ! que l'as- » pect de ce désert aura changé pour vous, quand il ne vous offrira » plus que des consolations et des joies, au lieu des amertumes et » de la lassitude qui vous dévorent : *Ponet desertum ejus quasi deli- » cias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini* [1].

» Mais pour transformer ainsi ce désert, il faut premièrement » l'abandonner et le fuir ; c'est-à-dire ne plus compter sur le » monde ; ne plus s'aveugler sur le vide immense de ses faux biens ; » ne l'écouter même pas, quand il étale devant vous ses promesses » que vous savez être si trompeuses. Comprenez enfin qu'il ne se » peut rien trouver d'heureux dans ce désert, qui appartienne au » désert lui-même ; mais que celui-là seul peut vous rendre heu- » reux qui a daigné vous visiter dans votre désert avec tant d'a- » mour [2].

[1] Isai LI.

[2] Malum desertum, horribile et timendum ! et tamen Deus misertus est nostri, et fecit nobis viam in deserto, mittendo ad nos prædicatores verbi sui ; et dedit nobis aquam in deserto... Ecce habemus hic omnia ; sed non sunt de deserto. Ergo proprietatem deserti prius commendavit psalmus, de eo dicens : *Terra deserta, et sine via, et sine aqua*, ut et tu cum audisses in quo malo esses, si quas hic habere posses consolationes, vel sociorum, vel viæ, vel aquæ, non tribueres deserto, sed illi qui te visitare dignatus est in deserto. (S. Aug, enarr. *in Ps.* LXII)

» Quittez donc, un instant du moins, les affaires du siècle ; re-
» venez dans ce temple d'où vous vous êtes tenus trop longtemps
» éloignés. Redemandez votre part aux bénédictions de l'Eglise ;
» entourez avec tous vos frères cet autel dont les mystères furent
» pour vous, en des temps plus heureux, l'objet d'une foi si simple
» et si douce, et sur lequel se renouvèle toujours le mystérieux
» sacrifice qui sauve le monde. Venez revoir ce délicieux banquet
» qui fit la joie de votre jeunesse : et peut-être qu'à la vue de l'inef-
» fable rayon de bonheur qui semble illuminer les pieux fidèles qui
» viennent encore chaque jour s'y asseoir, votre âme sentira le
» besoin de s'adresser à Dieu et de lui dire : O Seigneur, mieux
» vaut une heure passée dans votre saint temple que mille ans dans
» l'affreux désert où j'ai jusqu'à présent consumé mes jours ! »

On voit par là qu'en annonçant à tout le peuple la célébration de la sainte Messe, l'Eglise ébranle encore une fois, et dans un sens très-véritable, un nouveau ciel, une nouvelle terre, une nouvelle mer, enfin un nouveau désert ; c'est-à-dire, qu'empruntant à la religion une mystérieuse voix, la Cloche semble exhorter toute âme chrétienne à aller au-devant de Jésus-Christ, et à implorer de sa bonté la part qui lui peut revenir des inépuisables trésors de son sacrifice.

Certes, que cette sonnerie de la Messe entendue de cette sorte renferme déjà de grandeur et de majesté !... Quel merveilleux symbolisme que celui qui se révèle déjà sous la figure du bruit impétueux et retentissant de la Cloche, sous le mystère des bruyants éclats de ses sons !... Nous venons, en effet, de voir que la première venue du Fils de Dieu, quand il apparut dans la chair, fut solennellement annoncée au monde par un ébranlement général de toute la nature tant matérielle qu'intelligente ; et nous savons, par les prophéties, que sa dernière venue, alors qu'il viendra en gloire dans le monde pour le juger, doit également s'annoncer par des commotions si violentes, que l'univers entier se troublera comme un homme dans l'ivresse, selon le langage des Ecritures. Il convenait donc, afin d'entrer en quelque sorte dans les mystérieuses dispensations des desseins divins, que cette autre venue du Fils de Dieu

dans son sacrement ne s'accomplît au milieu de nous qu'avec un digne accompagnement de retentissement et d'ébranlement : et c'est ce que l'Eglise a si admirablement ménagé dans la majestueuse et solennelle sonnerie de la sainte Messe. Mais celle-ci renferme, comme on va voir, une signification plus merveilleuse encore, au point de vue de la triple sonnerie qui appelle le peuple à l'office paroissial du dimanche.

Nous apprenons des plus anciens liturgistes qui nous ont conservé les pieux usages de l'Eglise de leur temps que, pour convoquer le peuple aux divins offices qui avaient lieu, tant le jour que la nuit, on avait coutume d'annoncer chacun des exercices publics de la religion par une sonnerie distincte de la Cloche. Dès lors aussi, selon les formes qui la constituaient et qui la distinguaient des autres, chacune de ces sonneries passait aux yeux des chrétiens pour renfermer un mystérieux symbolisme, dont les fidèles eux-mêmes témoignaient souvent le désir de connaître la signification. Il n'entre pas dans notre dessein de mentionner ici ces anciennes sonneries de l'Eglise, qui ont été d'ailleurs considérablement modifiées dans les derniers siècles. Mais, considérant que l'usage de sonner *trois fois* la Cloche pour annoncer les divins offices, et surtout la sainte Messe du dimanche, est devenu aujourd'hui à peu près général, nous emprunterons à quelqu'un des liturgistes des siècles passés un symbolisme dont eux-mêmes se soient servis pour expliquer de leur temps la triple sonnerie de la Cloche, et dont nous nous servirons à notre tour, pour donner un sens mystérieux aux trois invitations que l'Eglise adresse encore aux fidèles de nos jours, dans le but de les attirer à ses saintes assemblées.

Un écrivain grec de la fin du XIIe siècle, nommé Balsamon, qui jouit d'une grande autorité dans l'Eglise orientale, observe, dans un traité connu sous ce titre : *Meditatum de convocatione quæ fit ad sacras monasteriorum ædes per tria signa*, que de son temps on battait trois fois le fer ou l'airain, pour appeler les Religieux aux divins offices. Le premier signal était désigné sous le nom de *petit coup*, le second se nommait le *grand coup*, le troisième enfin portait le nom de *coup de fer*. Le petit coup, dit-il, signifie les an-

ciennes prophéties; le grand coup marque la prédication de l'Evangile, dont le bruit s'est répandu par toute la terre ; enfin, le coup de fer figure le jugement dernier et la trompette au son de laquelle les morts sortiront de leurs tombeaux, pour comparaître dans une plus grande et plus nombreuse assemblée.

L'exposition d'un tel symbolisme se prêterait sans doute à des considérations pleines d'intérêt et d'une incontestable utilité pour l'instruction des fidèles. Toutefois nous exposerons de préférence un autre symbolisme, qui a sur le premier ce double avantage d'être d'un côté moins arbitraire, et de se prêter de l'autre à toutes sortes d'applications avec le grand mystère de la Messe. Nous le prenons au reste dans le *Rational* de Guilhaume Durand, dont nous n'allons pour ainsi dire que développer cette proposition : à savoir que, *sous la figure de la triple sonnerie de la Cloche, ou des trois appels adressés au peuple, dans le but de convoquer les fidèles aux saintes assemblées de la religion, on peut entendre les deux premiers appels que Jésus-Christ et ses Apôtres adressèrent vainement aux Juifs pour les faire entrer, avant tous les autres, dans l'Eglise nouvelle des enfants de Dieu, et enfin, un troisième et dernier appel, une dernière invitation que ces mêmes Apôtres allèrent porter aux gentils, et qui leur réussit, comme on sait, d'une manière si merveilleuse.*

Mais notre dessein étant de présenter ici ce symbolisme comme ayant une application particulière au mystère de la sainte Messe, il nous paraît utile d'étudier ces trois appels dont parle Guilhaume Durand, dans la parabole évangélique appelée *du Festin des Noces*, où Jésus-Christ les a figurés de la manière la plus admirable. Nous allons donc considérer la sainte Messe selon l'idée que nous en donne le Sauveur dans cette touchante parabole, et reconnaître par là qu'il existe, en effet, un merveilleux rapport entre le mystère qui s'accomplit à la sainte Messe et la triple sonnerie qui l'annonce au peuple.

Les saintes Écritures nous parlent de deux grands festins que dans sa riche munificence le Seigneur a préparés aux hommes. L'un, bien qu'uniquement destiné aux bons, se voit souvent profané par la présence des méchants; mais il n'en est pas de même de

l'autre, à cause qu'il a plu à Dieu d'établir, par un dessein immuable, que les joies dont il se propose d'y enivrer ses convives demeurassent éternellement le partage exclusif des bons : *Scripturæ quippe sanctæ docent nos Dominica duo esse convivia; unum quo veniunt boni et mali, alterum quo non accedunt mali* [1].

On entend sans peine que ce dernier festin, parfaitement à l'abri de toute profanation, n'est autre manifestement que l'immortel banquet que Dieu lui-même a dressé pour ses élus dans son royaume céleste, tandis que le premier, appartenant nécessairement à ce monde où les justes et les pécheurs se trouveront mêlés et confondus jusqu'à la fin des temps, est sans nul doute cet autre banquet divin auquel les hommes sont invités à prendre part dans le mystère de la Messe. Aussi, le sacrement de l'autel est-il appelé par excellence *la table du Seigneur*, où le corps ne trouve point il est vrai à se nourrir d'aliments corruptibles, mais où l'âme mange réellement le corps et boit réellement le sang du Dieu Sauveur immolé pour elle : *De mensa Dominica non viles epulas, aut ignobiles potus, sed ipsius occisi Christi carnem prælibamus et sanguinem* [2].

Cependant, bien que ces deux festins soient distincts entre eux, que l'un se prépare avec une magnificence digne de Dieu dans l'éternel palais qu'il habite, et que l'autre nous soit présenté dès cette vie pour nous soutenir durant notre pèlerinage, il est très-assuré que l'un est l'avant-goût et le gage de l'autre, que celui de la terre se rapporte à celui du ciel : *Tu... qui nos pascis hic mortales : tuos ibi commensales, cohæredes et sodales fac sanctorum civium* [3].

Toutefois, le Dieu souverainement bon qui veut être lui-même l'aliment de ces deux banquets trouve digne de sa sagesse de tempérer les délicieuses joies de celui qui nous est offert le premier, afin que nous ne cessions jamais de soupirer après la plénitude et le parfait rassasiement qu'il nous réserve au second : *Cœna quidem in cœlo et in aula æterna paratur. Nunc autem quoniam grandis nobis*

[1] S. Aug., serm. xc.
[2] S. Aug., serm cccLXXII.
[3] Hymne du Saint-Sacrement : *Lauda Sion.*

restat via, prandium accipimus hic, etsi non in tanta copia, quod plenitudo et satietas cœnæ reservetur æternæ [1].

En un mot, ce festin du ciel, où l'homme se doit enfin nourrir d'immortalité, nous est figuré dans le XIVe chapitre de l'Evangile selon saint Luc; tandis que celui de l'Eucharistie se trouve exposé, avec tous ses détails et toutes ses circonstances, au chapitre XXIIe de saint Matthieu, dans la parabole du Festin des Noces [2].

On y voit que Dieu, dès l'origine du monde se disposait à célébrer par un splendide festin royal les glorieuses noces que son Fils unique viendrait faire un jour avec son Eglise. Cet époux avait déjà été chanté par le Prophète, quand celui-ci l'avait vu se levant majestueusement de sa royale couche, c'est-à-dire descendant du trône de sa gloire et franchissant à pas de géant l'infinie distance qui le séparait de notre mortalité [3]. Epris d'amour pour nos âmes en qui néanmoins ses regards ne pouvaient rencontrer ni la noblesse de sa propre origine, ni l'éclat de son éternelle beauté, ni la moindre

[1] S. BERNARD., serm. II, *De Mirac. fact. in nuptiis*.

[2] Jésus, parlant encore en paraboles, leur dit : « Il en est du royaume des cieux comme des noces qu'un roi fit à son fils. Ce roi envoya ses serviteurs appeler les convives, qui ne voulurent point venir. Alors il envoya d'autres serviteurs avec ces instructions : Dites de ma part aux conviés : Voilà que mon festin est prêt, on a tué mes bœufs et tous les animaux que j'avais fait engraisser; tout est prêt, venez aux noces. Mais ils n'en tinrent compte et ils s'en allèrent, l'un à sa ferme, l'autre à son négoce. D'autres se saisirent de ses serviteurs, les outragèrent et les tuèrent. Le roi, l'ayant appris, en fut ému de colère; il envoya ses armées, extermina ces meurtriers et brûla leur ville. Puis il dit à ses serviteurs : Le festin des noces est prêt, mais ceux que j'y avais conviés n'en étaient pas dignes. Allez donc à l'issue des chemins, et tous ceux que vous trouverez, invitez-les aux noces. Et les serviteurs, s'en allant sur les chemins, rassemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais, et la salle des noces fut remplie de convives. Le roi entra pour voir ceux qui étaient à table, et, apercevant un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Ami, comment êtes-vous entré ici, n'ayant pas la robe nuptiale? Et cet homme resta muet. Alors le roi dit à ses serviteurs : Liez-lui les mains et les pieds et jetez-le dehors dans les ténèbres; là seront les pleurs et les grincements de dents. » (*Traduct. de* M. FOISSET.)

[3] Ps. XVIII.

ressemblance avec sa grandeur et la gloire de ses perfections, son cœur, qu'Il nous avait donné sans retour se cachait à lui-même le spectacle de notre laideur et l'humiliation de nos hontes. Il nous voulait à tout prix pour son épouse, et comme en même temps il désirait que nous fussions sans tache, Il se sentait prêt aussi à mourir pour nous afin de nous purifier par son sang, nous doter de son royaume, nous faire entrer en société de sa gloire : *Sed quando hoc sentire poterit fragilitas nostra de Deo suo, quod eo affectu se diligat, quo diligitur sponsa a sponso? Multum enim hæc sponsa sponso suo inferior genere, inferior specie, inferior dignitate. Attamen propter æthiopissam istam de loginquo filius æterni regis advenit, et ut sibi desponsaret illam, etiam mori pro ea non timuit*[1].

Il est facile d'entendre que ce mariage spirituel du Fils de Dieu avec la nature humaine était pour Dieu le Père l'éternel objet de sa divine tendresse, et, si on peut le dire, le but de ses plus chères sollicitudes. Aussi, voyons-nous dans la parabole évangélique, qu'Il préparait pour le jour de ses noces un splendide festin dont l'incomparable magnificence répondît dignement à l'universelle réjouissance du ciel et de la terre. Les Juifs étant le peuple choisi dans lequel le Seigneur avait résolu de manifester plus spécialement ses desseins, se trouvaient naturellement invités à prendre part à ce festin, avant même qu'il dût être présenté aux autres peuples : *Deus in novissimis diebus, sicut per prophetas suos ante promiserat, misit Dominum nostrum Jesum Christum, primo quidem vocaturum Israel*[2]. C'est pourquoi les prophètes qui leur étaient envoyés de Dieu ne cessaient de les entretenir dans la perpétuelle attente de ces nuptiales réjouissances : *Hortabantur prophetæ populum Judaicum exspectare Christi adventum*[3].

Enfin le Fils de Dieu, véritable époux de ces noces célèbres, étant descendu en terre, et par conséquent le festin nuptial étant sur le point de s'ouvrir, Dieu, dit la parabole, envoya ses serviteurs

[1] S. Bernard., serm. II, *De Mirac. fact. in nuptiis.*
[2] Origen., *De Princip.*, lib. I, *Præf.*
[3] Lyran., *in Matth.* XXII.

afin qu'ils appelassent aux noces qui allaient prochainement se faire ces mêmes Juifs qu'on y invitait depuis tant de siècles. Mais les Juifs n'y voulurent point venir : *Et nolebant venire*[1].

Ce fut là le premier appel qui n'obtint qu'un refus obstiné de la part de ce peuple ingrat. Cependant, par un impénétrable conseil de Dieu, ces mêmes Juifs, en mettant à mort l'époux qui les venait si miséricordieusement inviter à ses noces, préparèrent eux-mêmes le riche festin qu'Il leur voulait servir ; et la sainte victime qu'ils immolèrent devint dans leurs mains déicides l'éternel aliment de l'humanité rachetée. Aussi, ce festin préparé par eux leur devait-il être présenté une seconde fois : *Sed quando Christum occiderunt, tunc nobis cœnam nescientes præparaverunt. Parata jam cœna, immolato Christo, missi sunt apostoli ad crucifixores : Venite ad nuptias*[2].

Dieu, dit encore la parabole, envoya de nouveaux serviteurs auprès de ce peuple qui ne laissait point de lui être particulièrement cher, à cause des saints patriarches desquels il tirait son origine. Ce furent les apôtres que Dieu chargea de faire ce second appel, après la mort et la résurrection de son Fils. Ils ne dirent plus seulement aux invités qu'ils devaient se tenir prêts à venir aux noces, car le festin était déjà préparé : *Ecce prandium paravi ;* l'heure était déjà venue de se rendre; la salle des noces était ouverte. On pressait les Juifs de croire à la mystérieuse immolation de l'Agneau divin qui se proposait à eux comme un banquet spirituel où il leur était facile de trouver, avec le pardon entier de leurs fautes, la pleine rédemption et le salut éternel de leurs âmes. Mais les Juifs demeurèrent encore sourds à ce second et dernier appel de la miséricorde divine ; et ils négligèrent de venir, dit la parabole; et chacun s'en alla à ses affaires : *Illi autem neglexerunt et abierunt.*

Alors s'accomplit cet ancien oracle dont le Seigneur avait menacé son peuple par la bouche de Moïse : « Un jour viendra que je ca-
» cherai par rapport à eux la bienfaisante lumière de ma face, et
» que je leur rendrai enfin le juste salaire de tous leurs mépris pour

[1] Matth. XXII.
[2] S. AUG., serm. CXII.

» moi. Race si indigne de ma prédilection pour elle, enfants dé-
» naturés et ingrats, n'ont-ils pas osé se rire du sentiment le plus
» délicat de mon cœur, en adorant des dieux qui ne l'étaient pas !...
» à mon tour, j'insulterai à leur jalousie, en donnant mon amour
» à des étrangers qui n'étaient pas mon peuple ; j'irriterai leur sus-
» ceptibilité nationale en leur préférant des peuples pour lesquels
» ils n'ont eux-mêmes que du mépris » : *Abscondam faciem meam ab eis, et considerabo novissima eorum : generatio enim perversa est, et infideles filii. Ipsi me provocaverunt in eo qui non est Deus, et irritaverunt in vanitatibus suis : et ego provocabo eos in eo qui non est populus, et in gente stulta irritabo illos*[1]. Or, cette nation nouvelle, si déplorablement dévoyée depuis tant de siècles, et dont Dieu se réservait de faire un jour son peuple chéri, c'était nous, dit Tertullien, peuple infortuné des nations, dont en effet les Juifs eux-mêmes conservaient très-expressément enregistrée dans leurs livres la future vocation ou élection : *In nobis scilicet, quorum spem gerunt Judæi*[2]. Aussi voyons-nous au livre des *Actes*, que presqu'au début de la prédication évangélique, saint Paul et saint Barnabé disent aux Juifs : « C'était à vous, il est vrai, qu'il fallait d'abord porter
» la parole de Dieu, mais puisque vous la rejetez, et vous jugez in-
» dignes de la vie éternelle, voici que nous nous tournons vers les
» Gentils » : *Vobis oportebat primum loqui verbum Dei : sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes*[3].

Ce jugement de rigueur par rapport au peuple juif, et cet autre jugement de miséricorde à l'égard du peuple des gentils sont clairement figurés dans la suite de la parabole du festin. Le roi, y est-il dit, et sous la figure de ce roi c'est Dieu même qu'il faut entendre, justement irrité du mépris que faisaient les juifs de ses dons, les livra incontinent à la plus affreuse désolation, et condamna ce malheureux peuple à être ravagé par le glaive, la faim, la peste et

[1] Deut. XXXII.
[2] Lib. IV, *Cont. Marcion.*, cap. 31.
[3] XIII.

mille autres fléaux conjurés contre eux. Il dit en même temps à ses serviteurs : Le festin des noces est tout prêt, mais ceux qui étaient conviés n'en étaient point dignes. Allez donc par tous les chemins que vous rencontrerez ; parcourez en tous sens la terre ; traversez les mers ; qu'il ne demeure point dans le monde un seul lieu où vous n'ayez porté vos pas, avec l'invitation que j'adresse à tous les hommes de toute tribu et de toute nation de venir prendre part au festin des noces de mon Fils. Et les serviteurs, qui ne sont autres que les prédicateurs de la parole évangélique, se répandirent aussitôt dans le monde entier, et amenèrent fidèlement, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu, tous ceux qu'ils rencontrèrent, bons et mauvais, et la salle du festin des noces fut remplie de convives.

C'est à ce point de la parabole qu'il est aisé, ce semble, de découvrir la pensée mystérieuse de l'Eglise quand elle fait annoncer les saintes solennités de la messe par une triple sonnerie de la Cloche. La messe est, comme on sait, le même festin que celui dont nous venons de voir l'histoire. Dieu, selon ses éternels conseils, y fit appeler les hommes par trois invitations successives ; et comme chacun de ces trois appels, avec le résultat qu'il obtint, nous est un riche trésor d'enseignements, l'Eglise aussi dans sa sagesse a su pour ainsi dire les renouveler chaque dimanche, en appelant trois fois le peuple à la solennelle célébration de la sainte messe qui est elle-même ce mystérieux festin des noces du Fils de Dieu avec les hommes.

Que nous figure en effet la première sonnerie, sinon le premier appel qui fut adressé aux juifs durant les jours du Messie? Elle nous répète même, si on peut le dire, le nom de chacun de ces serviteurs dont parle la parabole qui furent envoyés de Dieu auprès de ce malheureux peuple. Ce fut d'abord un prêtre nommé Zacharie, de la famille d'Abia, qui prophétisa disant : Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité et racheté son peuple, et nous a suscité un puissant Sauveur, de la maison de son serviteur David [1].

Ce fut ensuite un homme juste et craignant Dieu nommé Siméon,

[1] Luc. I.

qui conduit un jour dans le temple par une claire révélation du Saint-Esprit, y chanta avec transport la bienheureuse apparition de ce Sauveur que ses yeux avaient tant désiré de voir [1].

Ce fut surtout Jean-Baptiste, le dernier et le plus grand des Prophètes, dont la vie si merveilleuse ne fut qu'une éclatante préparation à la venue prochaine de celui dont il était l'ange précurseur. Son ministère n'avait qu'une fin, celle de désigner au peuple le vrai Messie promis à leurs pères. Aussi, entendez ce fidèle témoin, cet ami de l'époux, n'ouvrir la bouche que pour glorifier celui dont il se déclare indigne de délier même la chaussure de ses pieds [2]. Il le désigne sous le nom d'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde [3]; et c'est de lui qu'il parle sans cesse, quand il ne cesse de faire entendre cette célèbre parole : Faites pénitence, attendu que le royaume de Dieu est près de vous : *Pœnitentiam agite : appropinquavit enim regnum cœlorum* [4].

Mais pourquoi s'arrêter à nommer plusieurs de ces serviteurs dont la parabole nous parle, qui furent chargés de porter au peuple juif *la première annonce* des noces glorieuses qui allaient se faire, quand il convient de réserver toute notre attention pour *le grand serviteur* par excellence que le Père éternel envoyait au même temps de son propre sein [5], afin de confirmer, par la divine autorité de sa parole, premièrement, la vérité de ces noces qui étaient les siennes, et en second lieu, la part qu'y devaient prendre, avant le reste des peuples, les enfants d'Israel son peuple choisi.

Qui ne sait avec quelle admirable tendresse il aimait à se donner le titre d'époux, et celui d'enfants de l'époux à tous ceux qui croyaient en lui [6]? Aussi, cet époux mystérieux s'occupe-t-il avec un ineffable sentiment d'amour des préparatifs du riche festin de ses noces. On dirait que c'est là l'unique attrait de son cœur : J'ai dé-

[1] Luc. II.
[2] Marc. I.
[3] Joan. I.
[4] Matth. III.
[5] Zach. III.
[6] Matth. IX.—Joan. III.

siré, dit-il, avec une ardeur immense, de manger avec vous cette pâque qui est le mystère de mon passage de ce monde à mon Père[1]. Il proclame bienheureux quiconque goûtera d'un pain, ou boira d'un vin qu'il doit servir à ses bien-aimés, au jour de ses noces[2] : et les seuls qu'il invite encore à cet ineffable et divin banquet, ce sont les Juifs qu'il désigne avec une visible prédilection, en les appelant : *ses brebis égarées de la maison d'Israel.*

Tant de beauté dans l'époux, tant d'amour dans son cœur, tant de richesse dans les présents de noces qu'il se dispose à faire, vont sans doute ravir l'âme étonnée de l'épouse ! Et se pourrait-il que ces splendides réjouissances qui se préparent, pour le jour des noces, ne transportassent hors d'eux-mêmes les heureux convives qui s'y voient invités les premiers?... O ciel !... O terre !... que venons-nous d'entendre? quelle sacrilége acclamation contre l'époux vient de sortir de la bouche même de cette épouse et de ces invités!... « Nous ne voulons point de celui-là : Otez-le, ôtez-le de devant » nos yeux, crucifiez-le » : *Nolumus hunc regnare super nos.... tolle, tolle, crucifige eum.* Et cette même épouse et ces mêmes invités le crucifièrent : *et ibi crucifixerunt eum*[3]!..

O peuple juif dont l'histoire est moins la vôtre que celle de Dieu même et de ses continuelles faveurs pour vous; qui fûtes si souvent honoré du glorieux titre de son *enfant premier-né* qu'il se plaisait à vous donner de sa propre bouche[4]. Vous qu'il prévint, aux temps de vos pères, de sa protection la plus attentive et de sa plus douce familiarité, et à qui enfin il venait d'envoyer son propre Fils, afin de perfectionner avec vous son alliance et la rendre à jamais durable; dites-nous comment ce céleste ambassadeur, ce *Prince de la paix*, cet immortel époux de toute âme sainte s'est ainsi vu ignominieusement rejeté des siens; comment votre cœur a pu demeurer insensible à tant d'avances qui vous étaient faites de sa part, et per-

[1] Luc. XXII.
[2] Luc. XIV.—Joan. VI.
[3] Luc. XIX, XXIII.—Joan. XIX.
[4] Exod. IV.—Isai. I.

mettre de cette sorte que retournant à son Père, il eût à lui dire, en parlant de vous : « Mon Père, ils n'ont point voulu de moi » : « *et nolebant?*

Ou plutôt, demandons-nous à nous-mêms comment il se rencontre, jusque dans la lumière du christianisme, tant d'hommes aveugles ou tristement abusés qui rejettent eux aussi le divin époux des âmes; et le festin de ses noces spirituelles où l'Eglise de Dieu les convie. Qu'importe à de tels hommes qu'un divin banquet leur ait été préparé dans le mystère de la sainte Messe, et que les pieux croyants des siècles passés et du nôtre y aient trouvé et y trouvent encore l'immortelle nourriture de leurs esprits? Que leur pourriez-vous dire sur ce riche don de la munificence divine, qui les persuade ou qui les touche? Ne voyez-vous pas qu'ils sont prêts à se rire de votre crédulité, et à donner, comme le dernier mot de la raison humaine, les pitoyables motifs qui s'opposent à leurs yeux, à la vérité de ce mystère?

O pharisiens de la nation juive, au temps de Jésus-Christ, que d'imitateurs de votre incrédulité n'avez-vous point laissés dans le monde ?... Vous étiez, avec les Sadducéens, l'aristocratie intellectuelle de la nation; vos fausses lumières vous rendirent de tous les plus obstinés et les plus aveugles.

Or, il en devait être de la sorte dans tous les siècles, à cause qu'il est de la destinée de la vérité d'être perpétuellement contredite par les mêmes passions, et repoussée par les mêmes hostilités : et c'est la raison pour laquelle on rencontre encore aujourd'hui tant de modernes pharisiens qui, à l'imitation de leurs devanciers, ne se montrent pas moins résolus à nier, absolument et sans examen, tous les saints mystères du christianisme. Mais en refusant orgueilleusement de les croire, leur aveugle incrédulité, en même temps qu'elle les condamne, confirme une fois de plus, pour l'instruction des croyants, ce qu'enseignent les saintes Ecritures par rapport aux jugements de Dieu sur tous les cœurs obstinés et rebelles.

Sachez donc, ô pharisiens de toute fausse philosophie, de quelque beau nom qu'elle se décore; pharisiens de l'or, et par lui d'un

cruel despotisme ; pharisiens des charges publiques, votre unique idole, pharisiens de la gloire ; pharisiens de la volupté ; pharisiens, oserai-je le dire, de l'ignorance hideusement unie et à l'orgueil et à la misère, puisque le mépris et le dédain pharisaïques sont descendus aujourd'hui jusqu'au dernier rang des conditions les plus obscures ; vous tous en quelque rang que vous soyez ; en quelque monde de lumières ou de ténèbres que vous viviez ; qui ne voulez ni des dons de Dieu, ni des consolations de sa religion sainte, ni des espérances immortelles que sa parole vous assure pour une meilleure vie ; qui ne voulez point dès lors de nos sacrés mystères ; qui ne voulez point des saintes joies de notre céleste et divin banquet ; qui ne voulez, en un mot, ni du mystérieux époux des âmes, ni du riche festin qu'il leur a préparé dans l'eucharistie ; qui n'en voulez point aujourd'hui ; qui êtes résolus à n'en vouloir point demain et à mourir même s'il le faut sans en vouloir jamais ; sachez que c'est vous-mêmes qui nous êtes figurés par ces cœurs rebelles et obstinés qui furent appelés les premiers à prendre part au festin des noces, et qui, sans même penser à faire valoir quelque excuse ou quelque prétexte, afin de se dispenser de se rendre, dirent froidement comme vous qu'ils n'en voulaient pas : *Et nolebant*.

Tel est le refus que firent les juifs, qu'ont fait depuis les mécréants de tous les siècles, que font en particulier ceux du nôtre. Chaque dimanche, l'Eglise nous le remet en mémoire comme le sujet d'un éternel et très-salutaire enseignement, au moyen de la première sonnerie de la sainte Messe, qui est dans sa pensée comme elle doit l'être dans la nôtre, le premier mais trop infructueux appel que Dieu fit adresser aux enfants d'Israel, avant de leur ouvrir la salle du festin des noces de son fils.

En entendant cette première sonnerie, pensons à tant d'hommes tristement égarés qui ont résolu d'être sourds à toutes les invitations de l'Eglise et pour lesquels la sainte harmonie de nos Cloches n'est peut-être qu'un vain bruit de la superstition ou de l'ignorance. Méditons en tremblant cette parole de l'Évangile, où il est question des juifs, ainsi que de tous les incrédules qui leur ressemblent : « et ils ne pouvaient croire » : *Et non poterant credere*. Et pourquoi

ne pouvaient-ils croire? Parce qu'ainsi que l'a écrit Isaïe, Dieu leur a donné des yeux au moyen desquels ils ne puissent voir, des oreilles qui ne leur servent à rien pour entendre; et il a aveuglé de plus en plus ces yeux aveugles, et il a encore ajouté à l'endurcissement de leur cœur : *Dedit illis Deus oculos ut non videant, et aures, ut non audiant, et excæcavit oculos eorum et induravit cor eorum* [1].

Cependant, le grand docteur de la grâce nous aidera à entendre suffisamment cet impénétrable mystère du jugement de Dieu, en nous en faisant découvrir la cause dans la volonté déréglée de la créature. Que si vous me demandez, dit-il, pourquoi *ils ne pouvaient croire*, je vous réponds aussitôt que c'est *à cause qu'ils ne le voulaient pas : Quare autem non poterant, si a me quæratur, cito respondeo, quia nolebant. Sic enim excæcat, sic obdurat Deus, deserendo et non adjuvando : quod occulto judicio facere potest, iniquo non potest.* Reconnaissons donc, avec saint Augustin, que si l'on rencontre en effet tant d'hommes dans l'âme desquels il est impossible que la foi se forme, l'on doit attribuer cette affreuse impossibilité à un coupable enchantement de la volonté elle-même qui persévère à aimer volontairement ce qui rend la foi impossible : *Hinc et illi non poterant credere : non quia mutari in melius homines non possunt ; sed quamdiu talia sapiunt, non possunt credere* [2].

Il se pourrait que ces réflexions touchassent peu la plupart des chrétiens, à cause, qu'ayant la foi, ils n'ont pas à craindre, se persuadent-ils, qu'ils en viennent jamais à renouveler la réponse des juifs infidèles, en disant à Dieu qu'ils ne veulent en aucune sorte de ses dons. Mais peut-être ne se défendront-ils pas si facilement de s'éloigner trop souvent des saints mystères du christianisme, par suite de préoccupations temporelles semblables à celles dont se laissèrent abuser ces mêmes juifs, lorsque Dieu les fit appeler une seconde fois au banquet nuptial, après la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ. C'est ce que nous allons voir, en par-

[1] Joan. XII.
[2] S. Aug., *in Joan.*, tract. LIII.

lant de ce second appel de la parabole, et de la deuxième sonnerie de la messe qui en est la figure.

Voici comment le texte évangélique rapporte les diverses circonstances de ce second appel. Dieu, y est-il dit, envoya une seconde fois de nouveaux serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviés : « Voici que j'ai préparé mon festin; sa magnificence répond » dignement aux riches préparatifs que j'en faisais depuis tant de » siècles : rien n'y manque maintenant, tout est prêt : venez aux » noces. » Mais eux, préoccupés sans doute de mille soins divers, négligèrent d'écouter et de se rendre. Ils s'en allèrent au contraire l'un à sa maison des champs, et l'autre à la poursuite de ses affaires : *Neglexerunt et abierunt.*

C'est ainsi que, par cette parabole prophétique, Jésus-Christ annonçait, dès avant sa mort, combien serait infructueuse auprès des juifs *la seconde prédication* qui leur serait faite par les Apôtres, après son ascension au ciel et la consommation de tous ses mystères.

On voit que ces nouveaux serviteurs devaient annoncer aux juifs que le festin nuptial était prêt et qu'ils n'avaient plus qu'à venir aux noces; c'est-à-dire que la sainte victime qu'on les invitait à manger venait de s'immoler elle-même sur l'autel de la Croix, et de se mettre par là dans l'état de manducation. En d'autres termes, et pour parler sans figure, ils leur devaient déclarer que Jésus-Christ, l'unique et vrai Fils de Dieu, venait de mourir, victime volontaire pour les péchés du monde, et avait ainsi achevé de mettre la dernière main aux préparatifs de ce somptueux festin qu'il offrait désormais à l'humanité rachetée.

Cependant, comme ce n'était point assez qu'il mourût, puisque en cet état de mort il n'eût été qu'une victime se donnant en nourriture, et qu'il voulait être encore l'époux des noces et le convive du festin, il fallait nécessairement ajouter qu'il était ressuscité d'entre les morts; que la victime était redevenue vivante; et qu'ainsi le festin dont elle allait faire seule les délices devenait vraiment nuptial, c'est-à-dire l'occasion de grandes réjouissances entre

l'époux et les invités : *Occisus est ad nuptias suas ipse innocens agnus; et quoscumque invitavit, de carne sua pavit. Occisus epulas præparavit : resurgens nuptias celebravit* [1].

C'était donc là le principal ou plutôt l'unique objet de la mission des nouveaux envoyés de la parabole, d'aller dire aux juifs qu'ils avaient réellement mis à mort le divin Messie attendu par eux; mais que par sa puissance il s'était ressuscité lui-même d'entre les morts ; que c'était de sa part qu'ils venaient à eux leur offrir le pardon de ce grand crime, s'ils voulaient seulement consentir à se laver dans la foi de sa mort et de sa résurrection, et prendre part au riche festin qu'il venait de leur préparer.

Que si maintenant, nous mettons en regard de la parabole le récit historique de ce second appel fait aux juifs, tel qu'on le lit au commencement du livre des *Actes*, nous ne pourrons nous empêcher d'admirer la parfaite harmonie qui existe entre l'événement et la prophétie. Écoutons en effet les premières paroles du premier discours de saint Pierre se présentant devant toute la nation des juifs solennellement représentée à Jérusalem, à l'occasion de la fête de Pentecôte. «Hommes du peuple d'Israel,» dit-il, « écoutez-moi : c'est » de Jésus de Nazareth que j'ai à vous entretenir...., personnage » hautement accrédité de Dieu par les merveilles, les prodiges et » les œuvres surnaturelles que Dieu a fait éclater publiquement au » milieu de vous, ainsi que vous le savez tous, par le ministère de » cet envoyé. Vous ayant été livré, selon que Dieu même l'avait » voulu et l'avait ainsi réglé dans sa prescience, les mains de quel- » ques méchants vous ont servi d'instruments pour le crucifier et » le faire mourir. Mais Dieu l'a ressuscité, et a délivré par là même » la mort des cruelles tortures qu'elle avait à subir, sous la redou- » table puissance de celui qu'elle ne pouvait retenir dans son sein. » En un mot, s'écrie saint Pierre, en terminant son discours : « que » toute la maison d'Israel sache que très-certainement Dieu a fait » Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié » [2].

[1] S. Aug., serm. CCCLXXII.
[2] Act. II.

Il leur disait encore : « Le salut ne se peut trouver en aucun » autre qu'en lui ; nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux » hommes en vertu duquel il faut que nous soyons sauvés[1]. C'est » lui que la puissante vertu de Dieu a fait chef et sauveur, afin de » présenter en lui à Israel la grâce de la pénitence et la rémission » des péchés[2]. »

N'était-ce pas dire clairement aux Juifs que ce Jésus qu'ils avaient livré et renié devant Pilate était l'auteur même de la vie ; et que quiconque voudrait participer à sa vie et ne point mourir éternellement, devait accourir à ce mystérieux festin des âmes que Dieu venait de préparer au moyen de la mort et de la résurrection de son Fils Jésus-Christ ?

Mais il fallait, selon les termes mêmes de la parabole, que ce second appel ne fût fait qu'auprès des invités ; c'est-à-dire, qu'il ne fût adressé encore cette fois qu'aux seuls enfants d'Israel, desquels Dieu ne pouvait retirer son amour, sans se faire une violence extrême, et à qui il faisait bien voir, en les appelant de nouveau, après leur premier refus, que la plénitude des nations, qui était sur le point d'entrer dans l'héritage promis à Abraham, ne le pourrait consoler de la perte de ce peuple unique et privilégié des entrailles duquel avait été tout récemment tirée la sainte humanité de son Fils. Aussi, devons-nous admirer sur ce point, comme sur tous les autres, avec quelle merveilleuse précision la prédication des apôtres s'étudie à copier la parabole. Ecoutons encore le chef du collége apostolique, parlant aux Juifs, après la miraculeuse guérison du boiteux de naissance qui demandait publiquement l'aumône à la porte du temple : « C'est pour vous, premièrement, » leur dit-il, « que Dieu a suscité » son Fils, c'est vers vous qu'il l'a envoyé ; vous destinant ainsi la » première part aux biens ineffables qu'il apporte au monde » : *Vobis primum Deus suscitans filium suum, misit eum benedicentem vobis*[3].

[1] Act. IV.
[2] Act. V.
[3] Act. III.

Tel fut ce second et dernier appel que Dieu voulut encore adresser aux Juifs, avant de prononcer leur définitive condamnation. Considérons après cela de quelle sorte ils y répondirent.

La parabole elle-même nous l'apprend, quand elle nous dit qu'ils négligèrent d'écouter ; et qu'au lieu de se rendre au festin des noces, chacun continua de se laisser emporter à la poursuite de ses affaires : *Neglexerunt et abierunt.*

Il pourrait sembler que ce résultat eût quelque chose de moins criminel et surtout de moins révoltant que la superbe incrédulité qui avait accueilli le premier appel. Cependant la suite de la parabole nous montre dans cette coupable négligence des Juifs, appelés pour la seconde fois aux noces, après l'ascension de Jésus-Christ, la juste cause de leur dernière réprobation. Il est vrai que dans l'histoire du premier appel ils nous ont été représentés comme opposant un refus formel aux miséricordieuses invitations de l'amour d'un Dieu ; nous les avons même entendus demander à hauts cris, avec une sacrilége unanimité, la mort de l'époux. Mais nous savons, par deux solennels témoignages, que leur crime fut moins grand, à cause de l'erreur où ils étaient, par rapport à la sainteté et par rapport surtout à la divinité de ce juste qu'ils faisaient mourir. Le premier témoignage est celui du Crucifié lui-même qui sur le point d'expirer, disait à Dieu son Père : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » : *Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt*[1].

Un second témoignage non moins formel nous est rendu par le Prince des apôtres, dont les paroles présentent sur ce point une déclaration si positive, qu'on ne peut mettre en doute que les Juifs formant la masse de la nation aient réellement ignoré la nature de l'affreux déicide dont ils se rendaient coupables: «Je sais,» dit saint Pierre, « que vous avez agi en cela par ignorance trompés et égarés par vos sénateurs » : *Scio, quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.* (Act. III)[2].

[1] Luc. XXXIII.

[2] Ces paroles de saint Pierre ont donné lieu à de nombreux commentaires.

Mais cette circonstance atténuante ne saurait être invoquée en faveur des Juifs auprès desquels fut fait le second appel au festin des noces ; et voilà sans doute le motif qui rendit ce second crime moins digne de pardon que le premier. Qui en pourrait au reste douter, en voyant l'indignation qu'il souleva dans le cœur de Dieu, et les célestes vengeances qui le punirent? Et cependant en quoi consista cette seconde iniquité des Juifs? en cela seulement, dit Jésus-Christ, qu'ils négligèrent d'écouter la parole par laquelle Dieu les appelait à son festin ; c'est-à-dire, en ce qu'ils dédaignèrent d'en vouloir approfondir le mystère, ou en ce qu'ils négligèrent d'agir selon la connaissance qu'ils commençaient peut-être à avoir de la vérité. Quelques-uns il est vrai se portèrent à cet affreux excès de se saisir des serviteurs de Dieu et de les mettre à mort ; mais la grande généralité des coupables mérita d'être condamnée, pour avoir reçu seulement avec indifférence l'immense gage d'amour que le Seigneur leur faisait offrir. On leur venait dire dans toutes les provinces de la Judée que de grands et mystérieux événements s'étaient accomplis à Jérusalem ; qu'un plus puissant prophète que Moïse venait de donner une plus parfaite loi qui ouvrait une voie nouvelle pour le bonheur de la vie future. Que m'importe ? répondait le juif de la ville et de la campagne. Chacun passait son chemin, et allait à ses affaires. Ils ne disaient point aux apôtres : « Nous n'avons que faire de vous, ni de votre festin » ; ils s'excu-

Mais il est constant, selon la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, que si les chefs du peuple ont réellement connu, comme on n'en peut douter, que ce Jésus qu'ils mettaient à mort était véritablement le Messie promis dans la Loi, bien qu'ils ignorassent le mystère de sa divinité, il n'en a pas été de même du simple peuple, qui a généralement ignoré, du moins avant la résurrection de Jésus-Christ, et même avant la prédication de saint Pierre aux fêtes de Pentecôte, ce qui avait rapport au caractère sacré de cet envoyé de Dieu. En effet, voici de quelle sorte saint Thomas encadre, dans le commentaire qu'il en fait, les paroles de saint Pierre que nous venons de citer : *Judæi de plebe decepti fuerant a suis principibus, ut eum non crederent neque Filium Dei neque Christum, unde et Petrus eis dixit :* SCIO, QUIA PER IGNORANTIAM FECISTIS SICUT ET PRINCIPES VESTRI, *quia scilicet per principes seducti erant.* (III, q. XLVII, 5, c.)

saient peut-être avec une sorte de respect. « Nous vous prions », disaient-ils, « excusez-nous pour cette fois ». C'était plutôt un délai qu'un refus. Toutefois cette indifférence venant après un refus, et celle-ci étant peut-être pour Dieu quelque chose de plus révoltant que le refus même, finit par lasser la longanimité du Seigneur et par attirer sur les Juifs le juste châtiment de réprobation qui pèse encore sur eux[1].

Telle est l'histoire du second appel de la parabole que l'Eglise ne nous permet point d'oublier, et qu'elle nous présente de nouveau, chaque dimanche, au moyen de la deuxième sonnerie de la messe, comme un éternel monument de l'insensibilité des Juifs et de l'aveuglement plus prodigieux encore d'une infinité de chrétiens. Ce second appel regardait il est vrai les Juifs, mais aujourd'hui c'est nous-mêmes qu'il regarde. Nous sommes à présent les invités, et nous devons apprendre ce qui aujourd'hui comme alors empêche les hommes de se rendre au festin des noces.

Voici qu'on dit aux chrétiens : « Souvenez-vous que nous » sommes au jour du Seigneur, au jour du repos et de la prière. » Si le sacrifice de Jésus-Christ est offert chaque jour à Dieu pour » la sanctification de vos âmes, aujourd'hui plus particulièrement » encore, l'Eglise a voulu qu'il vous en revînt un nouveau rejail-

[1] « Mais je vois bien qu'il faut vous dire quelque chose de plus : Je m'en » vais avancer une parole bien hardie, et qui n'en est pas moins véritable. Le » plus grand des crimes des Juifs n'est pas d'avoir fait mourir le Sauveur : cela » vous étonne; je le prévoyais bien; mais je ne m'en dédis pourtant pas; au » contraire, je prétends bien vous le faire avouer à vous-mêmes : et comment » cela? Parce que Dieu, depuis la mort de son Fils, les a laissés encore qua- » rante ans sans les punir. Tertullien remarque très-bien « que ce temps leur » était donné pour en faire pénitence (lib. III, *Cont. Marc.*, nº 23) » : Il avait » donc dessein de la leur pardonner. Par conséquent, quand il a usé d'une » punition si soudaine, il y a eu quelqu'autre crime qu'il ne pouvait plus sup- » porter, qui lui était plus insupportable que le meurtre de son propre Fils. » Quel est ce crime si noir, si abominable? C'est l'endurcissement, c'est l'im- » pénitence. S'ils eussent fait pénitence, ils auraient trouvé, dans le sang » qu'ils avaient violemment répandu, la rémission du crime de l'avoir épan- » ché. » Bossuet, serm. pour le IXe Dim. après la Pent.)

» lissement de grâce plus riche et plus abondant. Mais afin que
» vous puisiez de plus près à cette divine source de la vraie vie
» des intelligences, elle vous invite à venir prendre place à la so-
» lennelle et légitime réunion de ses enfants. Elle dresse déjà dans
» le temple la table de son festin, et s'y dispose à y servir à ses
» invités deux pains mystérieux également descendus du ciel et
» également puissants à donner à ceux qui s'en nourrissent la
» justice et l'immortalité. Elle réserve l'un à ceux qu'elle désigne
» sous le nom de *saints*, c'est le pain de l'Eucharistie; elle pré-
» sente l'autre indistinctement à tous ses enfants, et c'est le
» pain de la parole divine. C'est pourquoi, hâtez-vous d'accourir
» vers le temple; allez vous asseoir avec vos frères au mystérieux
» banquet des noces; allez goûter avec eux les célestes et ineffa-
» bles délices de l'Eucharistie : ou du moins allez vous nourrir du
» pain de la parole, et recevoir dans vos âmes quelques salutaires
» effets de l'immolation de Jésus-Christ, source inépuisable de
» bénédictions pour les justes et les pécheurs. »

C'est ainsi qu'on presse les chrétiens de se rendre au festin des noces. Mais que le nombre de ceux qui nous ont été figurés dans le second appel de la parabole est considérable, même parmi les chrétiens! Ce n'est plus ouvertement il est vrai qu'ils rejettent le festin que leur présente l'Eglise. L'indifférence seule les en tient éloignés. En vain la religion trouve-t-elle quelque favorable occasion de leur rappeler qu'au dedans d'eux-mêmes habite invisiblement une âme intelligente qui ne vit point de pain matériel, ni d'aucune des productions de ce monde, mais uniquement de Dieu, de sa vérité et de sa justice; ils sont trop distraits pour écouter de tels discours. Que leur importe d'entendre dire qu'il se prépare dans le temple, et sur la table sainte de l'autel, un pain spirituel et divin qu'il est donné de goûter à tout homme de bonne volonté? Ne voit-on pas que ce serait encore une occupation trop fatigante pour eux que de prêter seulement l'oreille aux invitations les plus douces de la religion? Ils trouvent plus commode de n'y donner nulle attention, au risque de se priver à jamais des biens infinis qu'elle leur offre. Doit-on s'étonner après cela qu'ils vivent dans une déplorable ignorance

sur tout ce qui a rapport à ce pain de l'Eucharistie dont on les invite à se nourrir, et, ce qui est mille fois plus affligeant encore, de les voir se complaire dans cette ignorance? Qui d'entre ces indifférents, dont toutes les classes de la société surabondent, pensera une seule fois dans sa vie à s'informer, avec une certaine attention de l'esprit, de ce que peut être en réalité cette nourriture qu'on donne aux fidèles durant la sainte messe ? S'en trouvera-t-il quelqu'un parmi eux qui désire seulement le savoir, tant la chose paraît indifférente ou d'une obscurité telle que rien sans doute ne saurait jamais y apporter la moindre lumière ? Après tout, ils ont peut-être raison de vouloir ignorer; car à quoi leur servirait de savoir; et quelle utilité retireraient-ils même de croire, si, semblables aux Juifs auxquels s'adressa le second appel de la parabole, ils demeurent constamment éloignés de ce mystérieux festin des âmes; s'ils n'approchent, quelquefois du moins, de cette divine nourriture qu'on leur présente?

Et combien cependant n'y en a-t-il pas, pour leur malheur et le scandale de l'Eglise, qui, au saint jour du Dimanche ne s'absentent de la légitime réunion des chrétiens, leurs frères, que par suite d'une négligence qui ne détruit point leur foi et qui par là même ne fait que les rendre plus inexcusables. Ils n'ont pas, disent-ils, le temps de s'occuper comme ils le voudraient du soin de leurs âmes, et de participer comme les pieux fidèles aux saints mystères de l'Eglise; mais ils en ont abondamment dès qu'il s'agit de satisfaire la plus frivole fantaisie. Ils ont du temps pour les affaires, du temps pour les plaisirs, et ils n'en ont pas pour aller rendre à Dieu dans son temple le devoir de l'adoration et de la prière. Ils ont du temps pour s'instruire, dans de mensongères feuilles que l'industrialisme de la presse jette chaque jour à leur curiosité, des plus vaines futilités de ce monde où ils ne passeront qu'un jour, et ils n'en ont pas pour venir écouter dans l'assemblée sainte les vérités évangéliques et apprendre quelles sont les promesses que la religion fait aux hommes pour une vie d'une éternelle durée. Ils ont du temps pour soigner un corps qui va se dissoudre, et ils n'en ont pas pour s'informer des moyens de sauver et de rendre à jamais heureuse

l'âme immortelle qu'il renferme. Ils ont du temps pour repaître, durant de longues heures, leurs yeux et leur imagination de toutes les dangereuses représentations des théâtres, ils n'en ont pas pour consacrer quelques courts instants à la touchante scène du sacrifice de Jésus-Christ s'immolant pour eux à la sainte messe. Ils ont le temps de voyager au loin, afin de visiter les musées des cités les plus florissantes, ou afin d'admirer les chefs-d'œuvre des arts, dans ce qu'on appelle aujourd'hui les *Palais de l'Industrie*, ils n'ont seulement pas le temps de franchir à certaines heures le seuil de leurs habitations pour aller fléchir quelques instants le genou au pied de l'autel le plus proche.

Que parlez-vous de la sainte messe, du dimanche à cet homme de négoce, de spéculations, d'industrie; les affaires! les affaires! vous répondra-t-il. Le temps presse; chaque heure à son prix; chaque moment peut apporter son gain, c'est-à-dire son or. Comment voulez-vous que je m'arrête dans la poursuite de cette importante affaire dont le succès dépend peut-être de la moindre de mes démarches? Ne voyez-vous pas que je dois acheter, que je dois vendre, que je dois grossir mes gains? Laissez-moi donc interroger avec soin les diverses chances de la fortune, et ne rien négliger de ce qui me la peut rendre favorable.

O pauvre nature humaine! Ne faut-il donc qu'un appas si trompeur pour t'amuser? Ne faut-il qu'un charme si grossier pour t'endormir, une si faible occupation pour t'aveugler et t'ôter le souvenir de Dieu et de ses terribles châtiments! Ah! que Jésus-Christ a donc bien raison de nous faire entendre que l'occupation des affaires les plus innocentes suffit pour nous enchanter! Il n'allègue pas les grandes affaires, les grands emplois, les grandes charges, comme des obstacles qui empêchent les hommes de venir au festin des noces. « Ils négligèrent, » dit-il; « l'un d'eux s'en alla à sa métairie et » l'autre à la poursuite de ses affaires. » « Jugeons par là combien » plus sont enchantés ceux qui n'étant pas seulement occupés de » leur domestique comme les particuliers, mais qui, attachés à ce » qu'on appelle les grandes affaires du monde, ont à eux seuls une » province, une armée, une importante négociation, et si l'on veut

» même l'empire entier à conduire. Cependant, il est vrai de dire » que la cause la plus générale de l'indifférence où vivent tant » d'hommes par rapport à leur salut, c'est l'enchantement des » affaires courantes du monde, c'est le train commun des affaires » les plus ordinaires de la vie [1]. » Aussi que le nombre de ceux qui ont été figurés au second appel de la parabole est en effet considérable parmi les chrétiens! et par suite à combien d'hommes négligents ou indifférents ne s'adresse pas la seconde sonnerie de la messe solennelle du dimanche! Qui ne comprend dès lors que ce second appel de la Cloche n'est dans la pensée de l'Eglise qu'un reproche plein de larmes qu'elle adresse à cette multitude de chrétiens qui ont coutume de sacrifier, comme dit saint Grégoire de Nazianze, aux plus vaines futilités de ce monde, les douces et ineffables joies de la vie d'union avec Jésus-Christ, et les délices de son mystérieux festin, et les divins embrassements de son amour, et les éternels énivrements de sa gloire : *Ad quodpiam levis ponderis negotium prosiliistis, ac dispersi estis, parva ratione habita cum thalami connubialis tum ipsius etiam sponsi* [2] ?

Chaque fois donc que l'Eglise nous fait entendre cette seconde sonnerie de la sainte messe, elle nous exhorte par là même à considérer les préoccupations temporelles qui éloignent un grand nombre de chrétiens de l'accomplissement de leurs plus sacrés devoirs, comme un crime tout aussi inexcusable que l'incrédulité elle-même. De cette sorte, et en leur donnant une telle signification, les deux premières sonneries dont nous venons de parler, deviennent pour nous deux grands sujets de méditation. Que Dieu, dans son infinie miséricorde, veuille bien les rendre de plus en plus utiles à tous, en pénétrant de sa crainte et de la pensée de ses justices les incrédules et les négligents, et en inspirant aux chrétiens fidèles un désir toujours nouveau de répondre avec empressement aux douces invitations de la religion. C'est à quoi nous disposera peut-être plus que toute autre considération, l'histoire du dernier appel de la parabole,

[1] Bossuet, *Médit. sur l'Evang.*
[2] Orat. III.

et le merveilleux empressement que mirent les nouveaux invités à se rendre au festin des noces.

Dieu en effet, ayant épuisé dans ce double appel fait aux enfants d'Israël l'excès de miséricorde qu'Il avait résolu d'exercer en leur faveur, jugea que le temps était enfin venu d'appeler à la connaissance de la vérité tous les autres peuples du monde jusqu'alors si déplorablement égarés. Il ne pouvait permettre d'ailleurs que la salle du festin des noces de son Fils bien-aimé demeurât plus longtemps déserte, et qu'elle devînt ainsi l'objet du mépris des uns et de l'indifférence des autres. Il se ressouvint, si on peut le dire, de ses anciens oracles par lesquels Il avait annoncé qu'un jour seraient bénies en ce même Fils toutes les nations de la terre[1].

Il trouva écrit et arrêté dans son éternelle mémoire que le divin époux de ces noces splendides qu'Il venait de préparer au milieu des Juifs, devait être, au temps marqué, l'attente des autres nations, et le désiré de tous les peuples jusqu'aux dernières extrémités de l'univers[2] : Que toutes les familles des enfants des hommes se prosterneraient un jour dans tous les lieux du monde[3], pour adorer Celui qui serait donné comme un signe aux peuples et aux Gentils[4] : Que ceux qui n'auraient jamais ouï parler de Lui le verraient, et ceux à qui Il aurait été inconnu seraient appelés à le contempler[5] : Qu'Il serait le témoin donné aux nations, le chef et le précepteur des peuples[6] : Qu'Il présiderait dans la grande et nombreuse Église, c'est-à-dire dans l'assemblée des nations converties, où Il annoncerait à ses frères le nom de Dieu et ses vérités éternelles[7] : Que sous son règne admirable un peuple inconnu se joindrait au peuple juif, et que les Gentils y accourraient de tous côtés[8], recon-

[1] Genes. XVIII.—Ps. LXXI.
[2] Genes. XLIX.
[3] Ps. XXI.
[4] Isai. XI.
[5] Isai. LII.
[6] Isai. LV.
[7] Ps. XXI.
[8] Isai. LV.

naissant enfin ce juste tant célébré dans les prophéties de Sion[1]; en un mot, que tout genou fléchirait devant Lui, et que toute langue reconnaîtrait sa souveraine puissance[2] : Que les pauvres viendraient les premiers à la table du Messie, et ensuite les riches et les puissants, tous enfin l'adorer et le bénir[3].

Cependant, cette grande bénédiction promise à l'universalité des peuples depuis tant de siècles allait enfin paraître. Dieu se laissait déjà miséricordieusement attendrir au spectacle de la profonde misère des Gentils, et se disposait à accomplir enfin à leur égard ses solennelles promesses. Mais écoutons plutôt la suite de la parabole. Le Roi, c'est-à-dire Dieu lui-même, voyant l'insensibilité de cette malheureuse autant que rebelle nation des Juifs, dit à ses serviteurs : « Le festin des noces est tout prêt; mais ceux qui y avaient été appelés n'en ont point été dignes. Allez donc par tous les chemins de la terre, pénétrez avec soin dans les lieux les plus retirés, et tous ceux que vous rencontrerez, à quelque famille des peuples qu'ils appartiennent, amenez-les au festin de mes noces. » Or, il advint que ses serviteurs, s'étant aussitôt dispersés sur tous les chemins de la terre et des mers, assemblèrent autour d'eux d'innombrables multitudes de toute tribu et de toute nation; et tous bons et mauvais, répondant presqu'universellement à leur appel, la salle du festin des noces se vit enfin remplie de convives. C'est en peu de mots toute l'histoire de la vocation des Gentils, et du plein succès qu'obtint auprès d'eux le troisième appel au festin des noces.

Les apôtres qui n'avaient recueilli au sein de leur propre nation que des injures et toutes sortes d'outrages, à qui même on n'avait point épargné la prison et les chaînes, reçurent ordre d'aller publier la loi de vie en dehors de Sion, et de porter la parole du Seigneur dans les lieux les plus éloignés de Jérusalem. Saint Pierre, qui en était le chef, et qui, ainsi que nous l'avons vu dans l'histoire du second appel, avait été le premier à porter aux Juifs l'annonce du salut qui leur était offert, fut aussi le premier à ouvrir aux Gentils

[1] Isai. LXII.
[2] Isai. XLV.
[3] Ps. XXI.

la porte du royaume de Dieu. Il apprend, d'abord par une vision, et bientôt par la plus manifeste révélation d'en haut, qu'il ne peut refuser l'eau du baptême à un centurion romain nommé Corneille, et qu'en sa personne tous les Gentils sans distinction entrent déjà dans la véritable Église[1]. Jésus-Christ qui les voulait désormais convertir à tout prix, choisit du haut du ciel, et de la manière la plus éclatante, celui qu'Il en veut établir particulièrement l'apôtre et le docteur ; et, par un miracle jusqu'alors inouï, en un instant, de Saul le persécuteur, il en fait le défenseur de l'Évangile, le zélé prédicateur de la foi, en un mot, l'apôtre saint Paul. Il lui découvre le secret profond de la vocation des Gentils, par la réprobation des Juifs ingrats qui se rendent de plus en plus indignes de l'Évangile. Saint Paul tend les mains aux Gentils et les appelle tous à la connaissance de Dieu, au nom de Jésus-Christ ressuscité. Ils se convertissent en foule ; ils ouvrent les yeux et s'unissent en esprit aux Juifs que Dieu avait séparés de la masse du peuple et qu'Il avait rangés parmi ses élus. Par ce moyen, les Gentils entrent dans la race d'Abraham ; et devenus ses enfants par la foi, ils héritent des promesses qui lui avaient été faites. Cependant, pour garder la succession et la continuité de la véritable Église, il fallait que ce nouveau peuple fût enté, pour ainsi dire, sur le premier, et, comme dit saint Paul, l'olivier sauvage sur le franc olivier, afin de participer à sa bonne séve[2]. C'est la raison pour laquelle Dieu a voulu que l'Église fût établie premièrement parmi les Juifs, et qu'elle reçût ensuite les Gentils, pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, et les rendre participants de ses grâces et de ses promesses : *Gentes esse cohæredes, et concorporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium*[3]. Aussi, voyons-nous ce nouveau peuple, formé et continué avec l'ancien en Jésus-Christ, s'étendant dès le commencement, se dilatant sans interruption depuis Jérusalem, où il devait naître, jusqu'aux extrémités de

[1] Act. x.
[2] Rom. xi.
[3] Ephes. iii.

la terre[1]. Les Gentils agrégés aux Juifs devenaient ainsi les vrais Juifs, le vrai peuple de Dieu, le vrai royaume de David, par l'obéissance qu'ils rendraient désormais aux lois et à l'Évangile de Jésus-Christ, fils de David[2].

Telle était cette grande bénédiction que le monde devait attendre par Jésus-Christ. Elle allait se répandant tous les jours de famille en famille et de peuple en peuple. Les hommes ouvraient les yeux de plus en plus pour connaître l'aveuglement où l'idolâtrie les avait plongés ; et malgré toute la puissance romaine, on voyait les chrétiens changer la face du monde et s'étendre partout l'univers[3].

La promptitude inouïe avec laquelle s'accomplit cette immense propagation de l'Evangile est un miracle visible[4]. Les apôtres n'avaient pas achevé leur course, et saint Paul disait déjà aux chrétiens de Rome que leur foi était annoncée dans tout le monde[5]. Il disait aux Colossiens que l'Evangile était ouï de toute créature qui était sous le ciel ; qu'il était prêché, qu'il fructifiait, qu'il croissait dans tout l'univers[6]. Une tradition constante nous apprend que saint André le porta jusque chez les Scythes, saint Barthélemy dans la grande Arménie, saint Thomas dans les Indes, et les autres apôtres en d'autres pays éloignés. Mais quel besoin a-t-on des traditions et des histoires pour confirmer cette vérité? La conversion des peuples à la foi chrétienne est un fait qui ne se démontre pas, mais qui se voit aussi manifestement que le soleil qui éclaire le monde : et c'est avec beaucoup de raison que saint Paul applique aux apôtres ce passage du Psalmiste : « Leur voix s'est fait entendre par toute la terre, et leur parole a été portée jusqu'aux extré-

[1] Isai. II.

[2] BOSSUET, *Disc. sur l'Hist. univ.*, passim.

[3] Ibid.

[4] Christi potentiæ maximum est argumentum quod doctrina annis viginti vel triginta orbis terminos pervasit. (S. JOAN. CHRYS., *in Matth.*, homil. LXXVI.)

[5] Rom. I.

[6] Coloss. I.

mités du monde » : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum* [1]. En effet, déjà sous leurs premiers disciples, il n'y avait presque plus de pays si reculé et si inconnu où l'Evangile n'eût pénétré; tant les peuples s'étaient empressés de répondre à ce miséricordieux appel qui leur avait été adressé de la part de Dieu, et d'entrer en foule dans la salle du festin des noces, c'est-à-dire dans l'Eglise nouvelle de Jésus-Christ.

Heureux donc ce dernier appel que le Seigneur, dans son immense amour, réservait aux nations idolâtres; heureux les serviteurs qui furent choisis pour porter en tous lieux cette bonne nouvelle, que toute créature humaine était désormais invitée à venir prendre part au festin des noces chrétiennes; heureux surtout les peuples qui s'empressèrent de la recevoir, et qui accoururent pleins de joie à ce magnifique banquet de vie éternelle !...

C'est aussi ce troisième appel, si universellement entendu, si promptement suivi, qui nous est figuré par la troisième sonnerie de la messe solennelle du Dimanche. Les deux sonneries qui ont précédé n'ont presque point amené de fidèles dans le temple : et elles nous représentent, sous ce rapport, l'inutilité des deux premiers appels de la parabole évangélique. Mais à peine commence à se faire entendre la troisième sonnerie, qu'aussitôt s'ébranlent de tous côtés les fidèles, qu'on voit en effet accourir en foule dans l'église, où va se dresser mystérieusement pour eux le véritable banquet des noces spirituelles auxquelles Jésus-Christ lui-même les convie. Qui n'admirerait alors cette vive allégresse qui se peint sur tous les visages, et ce saint empressement de la multitude qui semble craindre de n'être point rendue assez à temps aux pieds des autels, et de ne pouvoir prendre part aux premières prières et aux premières actions de la messe? Si le spectacle de ce merveilleux concours de fidèles est déjà si touchant dans les villes, combien plus attendrissant devient-il encore, au milieu des chrétiennes populations des campagnes !.. C'est ici que le dimanche, à l'heure de la troisième sonnerie de la sainte messe, on voit arriver à l'église du village des

[1] Rom. x.—Ps. xviii.

familles entières de chrétiens simples et bons, depuis le vieillard courbé sous le poids des ans, et toutefois marchant joyeux à ce qu'il appelle avec tant de vérité le plus agréable délassement de ses jours de fêtes, jusqu'à cette légère troupe de jeunes enfants et de jeunes vierges qui ne marchent pas mais qui courent, qui ne parlent pas mais qui chantent, et dont la langue semble se délier de mieux en mieux aux délicieux refrains de leurs saints cantiques.

Quoi de plus propre à nous représenter la vive allégresse des gentils en ces heureux jours où, entrant avec une si divine ardeur dans l'Église chrétienne, ils accomplissaient en eux-mêmes cette parole du Prophète : « Le boiteux bondira comme le cerf, et la » langue des muets deviendra savante » : *Tunc saliet sicut cervus claudus, et aperta erit lingua mutorum* [1] ? C'est-à-dire, comme l'explique en ce lieu saint Jérôme, que toutes les misères du cœur de l'homme disparaîtront devant la joie de la connaissance de Dieu.

Mais si ce joyeux concours de fidèles qui accourent avec tant d'empressement à l'église, où les appelle la troisième sonnerie de la sainte messe, est déjà une touchante image de cet autre concours des nations qui, en entrant en foule dans l'Église de Jésus-Christ, surent si bien la réjouir, au temps même de ses plus cruelles persécutions; il figure peut-être plus parfaitement encore, selon les divers points d'où affluent les fidèles, les diverses régions du monde d'où vinrent autrefois les gentils dans la société nouvelle des enfants de Dieu. En effet, le chrétien qui voudra considérer à ce point de vue l'entrée des fidèles dans l'une de ces imposantes basiliques où le génie et plus encore la foi de nos pères a trouvé le secret de donner une sorte de vie à toutes les harmonies de la religion, ne pourra s'empêcher de retrouver, dans l'affluence des fidèles qui entrent dans le temple par la porte orientale, une image de tous les peuples de l'Orient qui répondirent à la prédication des Apôtres. Il verra les nations entières du septentrion accourir avec bonheur dans la salle du festin des noces, en la personne des fidèles qui entrent dans le lieu saint par la porte septentrionale; et ainsi de

[1] Isai. XXXV.

ceux qui y pénètrent par les autres principales portes de la basilique. Il n'aura pas un moindre sujet d'admiration, s'il considère dans le même esprit l'entrée successive des fidèles dans le temple ; car, bien que la troisième sonnerie de la messe les y appelle tous à la fois, ils n'y entrent néanmoins que successivement et comme par troupes, figurant en cela l'entrée des gentils dans l'Église chrétienne qui devait avoir lieu, selon saint Jérôme expliquant les prophéties, *peu à peu et partiellement : Per quod ostendit propheta non statim omnes gentes esse credituras, sed paulatim et per partes* [1].

Que seront encore pour lui, dans l'ensemble de ce merveilleux symbolisme, les diverses fontaines placées à chacune des portes du temple et à l'eau sainte desquelles se purifient les fidèles qui y entrent, sinon la parfaite image de cette eau régénératrice du baptême qui sanctifia les gentils, à leur entrée dans l'Église chrétienne? Enfin, comme les moindres choses deviennent significatives dans tous les rapprochements d'idées qui se peuvent faire entre le troisième appel de la parabole et la troisième sonnerie de la sainte messe, le chrétien réfléchi ne découvrira-t-il pas un dernier mystère jusque dans le choix et la qualité des personnes qui ont fidèlement répondu à l'appel de l'Eglise, en se rendant dans le temple? La salle du festin des noces, ainsi que nous l'avons vu, était premièrement réservée aux juifs, c'est-à-dire qu'ils devaient être les premiers appelés à former en Jésus-Christ la nouvelle société des vrais serviteurs de Dieu. Cependant, leur infidélité, comme le remarque saint Paul, fit la richesse des nations [2] : en sorte qu'il est vrai de dire que les gentils convertis occupèrent la place dont les juifs n'avaient point voulu. Mais comment s'empêcher de voir dans nos églises, durant la sainte messe, une image de cette même réprobation des uns et de l'élection des autres? Ainsi, qui devrait s'empresser plus que tous les autres d'accourir à ce riche festin des âmes, sinon les esprits les plus éclairés, les hommes les plus capables par leur intelligence et l'étendue de leurs lumières de mieux entendre

[1] S. Hieron., *in Isai.* xlv, comment.
[2] Rom. xi.

la sainte sublimité de ce mystère? Qui devrait être rendu le premier à ce sacrifice eucharistique ou d'action de grâces, sinon les riches et les heureux de ce monde qui sont plus obligés que tant d'autres à offrir à Dieu un digne tribut de reconnaissance pour l'abondance de ces biens de tout genre qui ne sont que des dons incessants de sa bonté? Mais au lieu de tous les privilégiés de ce monde qui semblent être par cela même les premiers appelés, qui est-ce qui répond le plus fidèlement à l'appel qu'adresse l'Église? Ne sont-ce pas toujours et en tous lieux les ignorants, les pauvres, les femmes, les enfants, les malheureux, ce qu'il y a de plus humble, de plus obscur, et, si on ose le dire, de plus abandonné parmi les hommes? Ah! que les jugements de Dieu sont donc impénétrables! Que ses voies sont mystérieuses! Et toutefois, qu'il est vrai de dire qu'elles sont toujours semblables à elles-mêmes! Tel fut le jugement qu'il exerça sur le peuple juif, tel est le jugement qu'il exerce encore aujourd'hui sur ceux à qui il avait plus donné : tant il a raison de déclarer dans son Évangile, que les premiers seront les derniers, et les derniers les premiers : *Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi* [1].

Les considérations qui précèdent pourraient à la rigueur suffire au dessein que nous nous proposions d'abord, de montrer par quelles secrètes harmonies de la religion, cette triple sonnerie de la Cloche devient en effet pour nous, chaque dimanche, une première prédication qu'on pourrait appeler *du dehors*, et dont l'effet le plus naturel est de disposer saintement les âmes des fidèles à une prédication plus excellente qui leur doit être bientôt adressée, dans l'enceinte du temple, sous la forme plus expresse de la parole. Toutefois il manquerait, ce semble, quelque chose à ce merveilleux symbolisme, si l'Eglise, divinement inspirée d'en haut, n'avait ordonné à cette même Cloche du temple d'achever, par quelque nouvelle sonnerie, l'histoire jusqu'ici incomplète de la parabole du festin des noces. La parabole ajoute en effet, qu'après que la salle du festin fut remplie de convives, le roi entra, pour considérer de ses

[1] Matth. xx.

propres yeux ceux qui étaient enfin venus s'asseoir à sa table; et, apercevant un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : « Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu sans avoir l'habit nuptial? » et celui-ci n'eut rien à répondre. Alors, le roi dit à ses officiers : « Liez-lui les pieds et les mains et jetez-le dans les ténèbres, en dehors de mon royaume. »

Cette salle du festin qui nous est représentée se remplissant à la fin de nombreux convives, c'est la grande et glorieuse Eglise des nations, devenue tout à coup la mère féconde et l'inépuisable nourricière des peuples [1]. Nous y voyons entrer par multitudes la presqu'universalité des hommes dispersés parmi les nations qui se précipitent pour ainsi dire, tant ils désirent entrer, dans cette mystérieuse salle des noces de leur nouveau roi [2] : on dirait qu'enivrés déjà de l'ineffable odeur de son festin, ils se hâtent de prendre place et de s'asseoir à cette immense et splendide table qu'il vient de leur préparer. Cependant le banquet qu'il leur offre ne consiste point en aliments terrestres qui nourrissent le corps, mais bien en une doctrine et des sacrements spirituels qui sanctifient et vivifient les âmes [3]. Infiniment plus merveilleux que les plus somptueux festins que se donnent les uns aux autres les enfants des hommes, celui dont nous parle la parabole évangélique n'était pas comme ces derniers un festin d'un jour. En même temps qu'il suffisait seul à rassasier tous les peuples, il devait suffire encore à rassasier tous les siècles. Et en effet, ne nous trouvons-nous pas encore assis à la même table tout autant que nous sommes aujourd'hui de chrétiens

[1] Impletæ sunt nuptiæ discumbentium quia fides catholica diffusa est per orbem universum. (LYRAN., *in Matth.* XXII.)

[2] Pange lingua gloriosi
Corporis mysterium
Sanguinisque pretiosi,
Quem in mundi pretium
. . . . . .
Rex effudit gent um.
(*Hym. de SS. Sacrament.*)

[3] Nuptiale convivium est mensa doctrinæ Evangelicæ, sacramentorum, præsertim Eucharistiæ. (TIRIN., *Comment.*)

au monde? N'est-ce pas la même doctrine de foi qui nourrit notre intelligence? N'est-ce point l'espérance des mêmes biens, les joies de la même charité qui fortifient notre cœur? Ne sont-ce pas les mêmes sacrements qui nous régénèrent à une nouvelle vie, qui nous purifient de toute souillure, qui nous arment contre toute séduction du mal, qui nous communiquent toute grâce, qui nous conduisent enfin à la gloire? En un mot, ne sommes-nous pas entrés, après tant d'autres, dans la même salle du festin; ne nous trouvons-nous point assis à la même table; ne prenons-nous point notre part du même banquet?

Mais qui nous expliquera, qui nous fera comprendre comment cette salle du festin s'est trouvée remplie de mauvais convives en même temps que de bons? Il est vrai que Dieu avait donné ordre à ses serviteurs d'y inviter même les mauvais, mais à la condition sans doute qu'en y entrant ils deviendraient bons : *Quoniam mali probique accercendi erant, non ita tamen ut in nequitia improbi perseverarent, sed ut mutato habitu et depositis vestibus nuptiali celebritati minime convenientibus, nuptiales induerent*[1]. Et néanmoins nous savons que plusieurs y sont entrés et sont demeurés mauvais, profanant ainsi, par leur mélange avec les bons, cet immortel banquet de l'Église chrétienne uniquement destiné à nourrir les bons, ou à rendre bons les mauvais eux-mêmes. Chaque jour de la durée des siècles, Dieu purge cette salle de la présence de quelque indigne en le retirant enfin de ce monde où il semble se plaire à souiller, par la malice de son cœur et l'indignité de ses actions, la sainteté du banquet chrétien. Mais à mesure qu'Il retire quelque pécheur du milieu de ses convives aimés, voilà qu'aussitôt de nouveaux pécheurs, plus nombreux et souvent plus indignes, ont encore la témérité de venir s'asseoir à la même table, et semblent défier le Seigneur qu'Il puisse jamais parvenir à ne compter que des bons dans les convives de son festin. Dieu dissimule, il est vrai, durant ce siècle, l'inexorable jugement qu'Il réserve aux indignes profanateurs de ce divin banquet du Christianisme; mais la parabole nous avertit que le roi,

[1] ORIGEN., *in Matth.*, comment.

entrant enfin dans la salle des noces, doit en chasser à jamais toute la race des méchants. Ce roi, c'est Jésus-Christ lui-même faisant, à la fin des siècles, son entrée pleine de gloire et de majesté dans le monde, et de son bras puissant et vengeur éloignant à jamais les injustes et les indignes de l'immortelle société des justes, afin qu'il n'y ait plus que des bons qui passent alors de ce premier banquet de la terre au banquet infiniment plus riche de l'éternité.

Tel est le sens littéral de cette dernière partie de la parabole; mais il ne suffit point, pour qu'à son aide nous puissions montrer ces derniers détails figurés et pour ainsi dire en action dans quelque nouvelle sonnerie faisant naturellement suite aux trois précédentes. Comme c'est là néanmoins l'unique objet de nos recherches, essayons de l'entendre d'une autre sorte, en recherchant s'il n'y aurait pas en effet un autre banquet plus spécial, plus particulier, plus digne, ce semble, d'en porter le nom, que celui qui est offert aux hommes dans l'ensemble des mystères et des divins sacrements de l'Église. Ce sera peut-être aussi dans ce banquet nouveau que le roi, c'est-à-dire Jésus-Christ même, fera réellement son entrée, pour considérer, de ses propres yeux, s'il n'y aurait point quelque indigne assis à la table de son festin. On entend que nous voulons parler ici du saint sacrifice de la messe, véritable festin où Jésus-Christ nous donne sa chair à manger et son sang à boire : *Ecce prandium meum; potissime sacramentum Eucharistiæ, in quo datur nobis caro Christi in cibum, et sanguis ejus in potum*[1].

C'est là en effet le festin par excellence que le chrétien doit désirer de goûter, avant toutes choses, dès qu'il entre dans l'église; c'est celui vers lequel son cœur se doit premièrement diriger; celui par conséquent qui doit produire et attirer son premier élan, exciter en lui sa première joie. Que le baptême, par la nature même de la grâce qu'il confère, demande à être reçu avant l'Eucharistie, celle-ci n'en sera pas moins le mystère privilégié qui aura droit à notre premier regard, à qui nous devrons réserver les prémices de notre cœur. Aussi ne faut-il considérer le baptême que comme le

[1] LYRAN., *in Matth.* XXII.

chemin qui nous doit conduire à l'Eucharistie, que comme la porte qui nous donne entrée dans cette riche salle du festin que le cœur a vu avant tout le reste, et avant le baptême même : *Eucharistia est posterior baptismo in perceptione, sed est prior in intentione*[1].

Mais ce n'est point assez que ce divin banquet de l'Eucharistie apparaisse à l'âme du chrétien comme le premier objet de ses plus légitimes désirs, il devient encore pour lui le moyen suprême qui perfectionne ici-bas sa vie spirituelle[2], et la plus infaillible assurance que Dieu puisse donner en ce monde de lui faire goûter dans le ciel l'éternelle félicité de la gloire[3]. C'est pourquoi, selon la doctrine de saint Thomas, tous les autres sacrements trouvent en lui leur perfection, leur couronnement, la fin dernière, le but principal de leur mystérieuse action : *Eucharistia est perfectio aliorum sacramentorum*[4]; *est consummatio aliorum sacramentorum*[5]; *est finis omnium sacramentorum*[6].

On comprend dès là l'indicible besoin qu'éprouve l'Eglise de voir se réunir autour de ce céleste banquet l'universalité de ses enfants. Aussi avons-nous vu qu'elle a ébranlé trois fois les saintes Cloches du temple, afin de faire parvenir à tous l'heureuse invitation que le roi du ciel leur adresse par elle. Déjà, par l'incrédulité ou le mépris des uns, par l'indifférence ou les préoccupations temporelles des autres, grand nombre de chrétiens se sont exclus eux-mêmes de la salle du festin des noces eucharistiques : et quant à ceux-là, dit saint Augustin, ils sont tous mauvais; mais, ajoute-t-il, par le fait seul que les autres sont entrés dans le temple, et se sont rangés autour de l'autel, gardons-nous de croire qu'ils soient tous bons : *Omnes qui ab hoc convivio excusaverunt mali sunt : sed non omnes qui*

[1] D. Thom. III, q. LXXIII, V, 4.

[2] Per baptismum datur primus actus vitæ spiritualis, sed per Eucharistiam datur complementum ejus. (*Ibid.*, III, q. LXXIX, I, 1.)

[3] Effectus Eucharistiæ est adeptio gloriæ, non quidem statim, sed in quantum dat virtutem perveniendi ad eam. (*Ibid.*, III, q. LXXIX, II, o.)

[4] III, q. LXXV, I, c.

[5] III, q. LXIII, VI, c.

[6] III, q. LXV, III, c. 2.

intraverunt, boni sunt[1]. Les ministres de l'Eglise, qui sont cependant les serviteurs dont Dieu se sert pour appeler les hommes à son festin, ignorent eux-mêmes qui des convives appartient à la société des bons, et qui parmi eux doit au contraire être rangé avec les mauvais. Ne pouvant lire au fond des consciences, ils présentent indistinctement aux justes et aux indignes la victime sainte et immaculée qui veut bien être par amour le mystérieux aliment du banquet. Cependant, dans le temps même où les pécheurs parviennent à cacher ainsi leur indignité, à la faveur des ténèbres qui obscurcissent ici-bas nos yeux mortels, et que mêlés avec les justes ils participent aux mêmes mystères, et paraissent boire à la même fontaine de vie, il s'accomplit invisiblement à leur égard un terrible jugement de séparation. Le véritable roi de la parabole, celui qui est appelé dans les *Psaumes* fils du roi et roi lui-même : *Jam intelligit charitas vestra, quis est iste rex; ille nimirum cui Psalmista ait : Deus judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis*[2] ; qui est en même temps l'époux des noces spirituelles dont la sainte messe est le festin, et dont l'œil, infiniment plus clairvoyant que celui de ses serviteurs, discerne les bons et les mauvais parmi les convives qu'ils ont appelé et fait asseoir à sa table, Jésus-Christ, en un mot, se dispose à faire son entrée dans la salle du banquet eucharistique où l'assemblée des fidèles est en attente de sa venue.

Cependant l'Eglise, qui a si merveilleusement figuré, dans les trois sonneries de la messe, les trois appels de la parabole évangélique, n'est pas moins admirable, quand elle représente l'entrée du roi dans la salle du festin, par une nouvelle sonnerie de la Cloche, au moment même de la consécration[3]. Déjà un peu auparavant,

[1] S. Aug., serm. xc.

[2] S. Greg. Magn., *in Evang.*, homil. xxxviii.

[3] Bien que la rubrique ne mentionne point cette dernière sonnerie, les commentateurs des rites sacrés de la Messe nous parlent de celui-ci comme de l'un de ceux qui doivent être tenus pour très-constants dans l'Eglise. Le célèbre Barthélemy Gavantus et son savant interprète Marie Merati, expliquant la rubrique qui se rapporte à la sonnerie de la petite clochette de l'autel, au moment de la consécration et de l'élévation des saintes espèces, font observer

à la partie de la messe appelée le *Sanctus*, à ce point où la liturgie sacrée annonce l'arrivée prochaine de celui qui est trois fois saint, et qui vient au nom du Seigneur apporter à la terre toutes sortes de bénédictions, la petite clochette de l'autel a donné aux assistants un premier avertissement. Elle a dit, à cet endroit de la liturgie, que le roi ne tarderait point à paraître, et que, dans l'attente de sa venue mystérieuse au saint autel, les fidèles devaient s'appliquer à purifier de plus en plus leurs âmes par des actes intérieurs de religion. Néanmoins ce n'était point encore l'annonce de l'entrée du roi dans la salle des noces. Qui ne sait que cette invisible entrée de Jésus-Christ dans la salle de son festin n'a lieu qu'après que les paroles de la consécration ont changé les *dons* en son corps crucifié et en son sang répandu ? Mais voici que la clochette de l'autel s'agite de nouveau, au milieu du silence de l'assemblée sainte ; aussitôt les grandes Cloches suspendues aux hautes tours du temple s'ébranlent avec une solennelle majesté, et tous comprennent, tant ceux du dedans que ceux du dehors, que c'est là le moment où s'accomplissent les grands mystères de la messe ; où le ciel descend

qu'au signal donné par cette clochette du sanctuaire, les grandes cloches des tours extérieures doivent également se faire entendre. C'est aussi l'enseignement unanime des liturgistes, et les conciles eux-mêmes en ont souvent fait l'objet des plus expresses recommandations. On peut voir là-dessus CORSETT., tract. I, part. I, cap. 2, num. L. — CASTALD., lib. II, sect. IX, cap. 2, num. XXI.

C'est, d'ailleurs, un rite fort ancien dans l'Eglise, et dont il est fait clairement mention dans la lettre CXLII d'Ives de Chartres, adressée à Mathilde, reine d'Angleterre. Nous invoquons ici d'autant plus volontiers ce témoignage de la tradition du XIe siècle qu'on y trouve, avec le fait liturgique dont nous parlons, une nouvelle preuve, entre tant d'autres, en faveur de l'origine très-ancienne de l'élévation du Saint-Sacrement, au moment de la Messe, où le prêtre vient de consacrer les *dons*. On sait, en effet, que les hérétiques des derniers siècles ont prétendu que ce rite, si important dans le sacrifice, avait été introduit dans la liturgie par les Pères du IVe Concile de Latran, au commencement du XIIIe siècle ; et nous nous souvenons nous-même avoir rencontré souvent cette erreur dans un grand nombre d'ouvrages orthodoxes, mais dont les auteurs, peu familiers avec les matières de la liturgie, l'avaient admise sans plus d'examen.

jusqu'à la terre, où la terre s'élève et s'unit au ciel; où il se fait une merveilleuse union des choses visibles et des invisibles : *Quis fidelium habere dubium possit in ipsa immolationis hora, ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Jesu Christi mysterio summis ima sociari, terrena cœlestibus jungi, unumquid ex visibilibus atque invisibilibus fieri*[1]. C'est aussi le moment où le roi de la parabole fait invisiblement son entrée dans la salle du festin des noces ! ! !

Plût à Dieu qu'il nous fût alors donné de voir cette multitude d'anges dont parle saint Jean Chrysostome, qui entourent l'autel à ce moment suprême du sacrifice, et qui témoignent à ce roi du ciel, mystérieusement caché dans le sacrement, mille fois plus de respect que ne pourraient en montrer les soldats les plus dévoués en la présence même de leur monarque : *Per id tempus et angeli sacerdoti assident, et cœlestium potestatum universus ordo clamores excitat, et locus altari vicinus in illius honorem qui immolatur, angelorum choris plenus est*[2]. L'apparition d'une telle gloire et d'une si auguste majesté, le spectacle de cet autel converti tout à coup en un trône où siége la divinité elle-même, le Fils de l'homme illuminant toute l'enceinte du temple par la lumière de son visage, et, par l'ardente flamme de son regard, mettant à nu le fond des consciences ; en un mot, tout ce merveilleux tableau, qui appartient plus au ciel qu'à la terre, suffirait sans doute, s'il nous était donné de le voir, pour nous inspirer durant le sacrifice des sentiments de respect et de crainte, comme il convient à des criminels qui paraissent devant leur juge. Mais, au lieu de s'offrir ainsi à nos regards sous la forme d'une merveilleuse transfiguration, le mystère eucharistique nous demeure entièrement voilé, et rien de visible ne nous annonce que Jésus-Christ le roi de la gloire entre dans le temple et prenne sa place à l'autel à ce moment solennel de la Messe où se fait la consécration. Et ici, qui n'admirera l'heureuse inspiration de l'Église de venir en aide aux ténèbres de notre foi, en éveillant dans nos cœurs, par une nouvelle sonnerie de ses Cloches, au mo-

[1] S. Greg. Magn., iv, *Dial.*, cap. 58.
[2] Lib. vi *De Sacerdotio.*

ment le plus mystérieux du sacrifice, la salutaire frayeur que ne peut manquer d'y produire la méditation des derniers détails de la parabole du festin des noces? Après nous avoir rappelé, à l'aide des trois sonneries qui ont précédé, le triple appel que Dieu fit adresser aux hommes, avant de voir se remplir de convives la salle du festin nuptial de son Fils, elle ne pouvait plus heureusement poursuivre et achever la vivante peinture de la parabole, qu'en ordonnant de sonner une dernière fois les Cloches, au moment de la consécration, afin de nous obliger, par ce nouvel avertissement qui nous serait donné de sa part, à ne point perdre de vue ce roi qui entre alors invisiblement dans l'assemblée des fidèles.

Si nous écoutons en effet dans cet esprit cette sonnerie de la consécration, qui de nous, ne croira voir, ne verra réellement des yeux de la foi, l'arrivée de ce juge à qui rien ne peut demeurer caché ; dont l'œil pénétrant sonde d'un seul regard toute l'immensité du ciel et de la terre, et, ce qui est encore plus mystérieux que tous leurs abîmes, le cœur de l'homme ; dont le jugement dépend si peu du témoignage d'autrui que tel est déjà par lui condamné qui passe peut-être devant ses semblables pour un juste parfait? Qui de nous, en entendant cette Cloche dont la sonnerie nous avertit que le roi de la parabole entre en ce moment-là même dans le temple, ne se sentira troublé et saisi jusqu'au fond de l'âme, à la seule pensée qu'il peut bien être, sans le savoir, du nombre de ces indignes qui sont entrés au festin sans le vêtement nuptial? Et notre frayeur n'augmentera-t-elle pas, si nous considérons que dans la première intention de Dieu cet ornement, sans lequel le festin des noces nous est interdit, n'est autre que l'innocence et la sainteté baptismale? « On donnait autrefois l'eucharistie incontinent après » le baptême, dont la grâce se devait toujours conserver depuis : » et il ne faut point douter que cette sainteté première ne soit la » disposition, et, pour ainsi dire, la parure naturelle qu'il fallait » toujours apporter au festin de l'époux. Venez donc, âmes inno- » centes; venez du baptême à la sainte table; le festin nuptial vous » est préparé. Mais ô Dieu! sommes-nous bannis, nous qui depuis » avons tant péché; nous épouses infidèles qui avons tant de fois

» manqué à la foi jurée? Non, dit le Seigneur, le véritable père
» du prodigue, bien que vous ayez été assez malheureux pour dé-
» choir de votre innocence et souiller cette robe blanche qu'on
» vous avait donnée au baptême, vous ne laissez pas d'être encore
» admis à mon banquet. Revenez donc, revenez et je vous recevrai,
» dit le Seigneur : Vous rentrerez au festin; mais pourvu que vous
» ayez repris votre première robe, et que vous portiez, dans l'an-
» neau qu'on mettra de nouveau à votre doigt, la marque de l'u-
» nion où mon Fils bien-aimé entrera avec vous[1]. »

Aussi, voilà bien ce qui relève le courage des pécheurs, qu'ils puissent encore espérer d'être admis au banquet nuptial dès qu'ils auront retrouvé dans la pénitence le vêtement d'honneur qu'ils ont justement mérité de perdre par leur péché. Mais qui osera compter avec assurance qu'il a véritablement recouvré sa première innocence? Qui pourra entendre sans effroi cette lente sonnerie de la consécration, où chaque percussion de l'airain sacré semble n'être qu'une sentence de justice envers les téméraires qui ne craindraient point d'approcher, avec une conscience coupable, du plus saint, en même temps que du plus redoutable des mystères? Interrogez-vous vous-mêmes, nous dit la Cloche. Efforcez-vous, avec l'aide de Dieu, de sonder attentivement les replis les plus secrets de votre cœur. Voyez s'il ne renfermerait point quelque trésor caché d'iniquité, capable d'offenser les regards de la majesté divine. De l'autel où il vient de se rendre présent, Jésus-Christ considère, non comme un homme qui doute, mais en Dieu qui n'ignore rien, de quelle sorte chacun des chrétiens réunis dans le temple s'est appliqué, avant que d'y entrer, à combattre en lui l'avarice, la colère, l'orgueil, la luxure. S'il en rencontre quelqu'un que sa grâce ait déjà sanctifié, qu'elle ait revêtu déjà de l'éclatante robe de la charité, qu'elle ait orné de justice et de miséricorde, comme d'un collier de pierres précieuses, qui soit chaste, humble, miséricordieux envers ses frères, plein de douceur et vivant en toute sobriété, c'est à lui qu'il dispensera avec amour, par le ministère des prêtres, son

[1] Bossuet, *Médit. sur l'Evang.*

corps et son sang, véritable pain d'immortalité, éternel breuvage de la gloire. Si ses yeux au contraire aperçoivent parmi les convives quelque chrétien sensuel dont l'âme ne rêve que plaisirs, ne recherche que voluptés, qui soit insensible aux souffrances du pauvre, qui n'ait d'autre idole que la chair, l'avarice, l'orgueil, il est à craindre qu'il ne le chasse honteusement de son festin dont il profane la sainteté, et que bien qu'extérieurement cet indigne demeure encore parmi les justes, et participe même, si l'on veut, aux divins mystères, il ne laisse pourtant pas d'être invisiblement séparé et peut-être même irrévocablement condamné. Après cela qui ne s'écriera avec saint Grégoire : « O Dieu, ne permettez donc point que » j'aie jamais la témérité de porter des vêtements souillés dans l'as- » semblée de vos saints, de peur qu'en punition de cet outrage, je » mérite d'être à jamais chassé du festin de vos noces et de l'éter- » nelle société de vos bienheureux convives » : *Ne mihi contingat ut, inter convivas nuptialem ornatum habentes, vestes habens sordidas, a thalamo sponsi, amicis et nuptiis longe excidam* [1].

Tel est le mystérieux symbolisme de la sonnerie de la consécration qui complète admirablement, comme on vient de le voir, la parabole si touchante et si profonde du festin des noces. Mais à part cette première et naturelle signification, on pourrait peut-être trouver dans cette même sonnerie quelques avertissements non moins solennels que l'Eglise adresse plus particulièrement aux fidèles qui se disposent à communier. Et ne serait-ce pas, afin de rendre ces avertissements plus présents encore, au moment de la communion, qu'on a coutume, dans un grand nombre d'églises, d'agiter une dernière fois la petite clochette de l'autel, à cette partie de la liturgie sacrée, bien qu'une telle cérémonie ne soit point prescrite par les rubriques générales? Quoi qu'il en soit, se peut-il rencontrer un chrétien, se disposant à communier au corps et au sang de Jésus-Christ, qui, en entendant, au milieu du silence le plus profond, et dans un moment déjà si solennel par lui-même du saint sacrifice, résonner seule à son oreille cette voix grave et reli-

[1] S. Greg. Theol, lib. I *Poem.*, sect. I, cap. 27.

gieuse de la Cloche, ne comprenne qu'elle l'avertit, de la part de l'Eglise, de préparer de plus en plus son âme à la réception d'un si grand mystère? Se peut-il défendre de penser alors, s'il est surtout quelque peu instruit sur les objets de la foi, à ces mémorables paroles des saints livres où la participation au corps du Sauveur nous est représentée comme un festin sacré d'où il ne faut approcher qu'en tremblant, et dans lequel, au lieu de la vie qu'il présente à l'homme dans sa source et dans sa plénitude, l'homme ne trouve quelquefois que la mort, où il mange, où il boit son jugement? En un mot, n'est-ce point toute une exhortation, tout un discours qu'adresse au chrétien pieux et attentif cette grave sonnerie de la Cloche, dans un moment où chacune de ses ondulations doit nécessairement exprimer quelque chose de grand et de solennel? Et, s'il nous est permis de traduire en langue humaine ce mystérieux langage de l'Eglise, voici peut-être quelques-unes des choses qu'elle a dessein de lui faire entendre : « Chrétien, » lui dit-elle, « le » voilà dressé ce banquet divin dont vous allez bientôt approcher, » mais où les justes eux-mêmes ne doivent s'asseoir qu'en trem- » blant. Considérez quelle victime sainte vous allez toucher, à » quelle mystérieuse table vous allez manger; considérez, ô homme » mortel, qu'étant terre et cendre, vous prenez pour votre aliment » le corps et le sang de Jésus-Christ. Il est vrai que ce grand roi » vous appelle à son banquet; toutefois n'y prenez place qu'en vous » souvenant de votre indignité; ne vous permettez d'approcher de » cette nourriture immortelle qu'il vous présente qu'avec l'humi- » lité du pauvre et la salutaire confusion du pécheur; mais surtout » oubliez la terre, et n'ayez de pensées que pour le ciel. Quelle » miséricorde pourriez-vous en effet attendre, si, après vos gran- » des fautes, vous négligiez encore, à ce moment suprême, de » dégager vos cœurs du bruit qu'y peuvent entretenir les passions? » Y saurait-il avoir rien au monde dont vous ayez tant besoin que » du mystère qu'on vous présente à manger à cette divine table? » Pourquoi donc vous laisseriez-vous distraire par les choses du » monde, à la vue de ce don ineffable que vous fait l'amour de » Dieu? Ah! je vous prie, je vous conjure, de ne point attirer sur

» vous la colère divine, et de ne point changer en poison ce qui » vous est donné pour être un divin remède à tous les maux de » votre âme : *Magna et miseranda infirmitas, quando ipsum sic præ- » sentem habetis, et aliquid aliud in toto mundo curatis* [1].

» Mais, plutôt, approchez de l'autel avec crainte; prosternez- » vous, confessant vos péchés; fondez en larmes, pleurant vos » fautes; répandez-vous en prières devant Dieu, vous souvenant » que vous êtes en présence des plus redoutables mystères de la » religion, en présence du roi même des cieux. Que si vous ap- » prochez de la sorte de ce grand Dieu qui, dans sa bonté, qui, » dans son amour, veut être lui-même l'hôte, le convive et l'ali- » ment de ce festin; si votre âme, comprenant quelque chose de » ce qui se passe dans la sienne, soupire après l'heureux moment » où il lui sera donné de s'unir à elle; si, recevant enfin cette hos- » tie sainte, les yeux de votre cœur s'attachent à elle dans une » sainte ardeur de la posséder, ne craignez plus alors le jugement, » ne redoutez plus la condamnation; ce mystère a perdu pour vous » ce qu'il renferme de terrible : vous n'y trouverez que résurrection » et que vie, que grâce, que lumière, qu'amour, qu'un ineffable » gage d'immortalité : *Pignus salutis æternæ, tutela fidei, spes re- » surrectionis* [2]. »

C'est ainsi que le chrétien recueilli, à l'âme duquel tiennent toujours un salutaire langage les saintes pratiques de l'Eglise, saura trouver, dans de telles pensées et dans d'autres encore meilleures que lui suggérera son esprit de méditation, un précieux aliment à sa foi et à sa piété. Ainsi, cette solennelle voix de la Cloche, en même temps qu'elle convoque le peuple aux saintes assemblées de la religion, ne laisse pas de remplir un plus sublime ministère, quand par les mystérieuses significations renfermées dans cette auguste sonnerie de la Messe, elle a le privilége de célébrer au milieu de nous le souvenir des plus touchantes miséricordes de Dieu envers les hommes, de glorifier à sa manière, par la sainte et majestueuse

[1] S. Franciscus, *ad Sacerdotes ordinis sui.*

[2] Optat. Milevit.

harmonie de ses sons, le plus grand mystère du Christianisme, d'exciter enfin la foi, la reconnaissance, l'amour chez les uns, le trouble, le remords, les terreurs du jugement chez les autres.

« Et voilà bien, sans doute, » a dit un illustre Évêque de nos jours, « pourquoi la Cloche, si chère aux âmes pures, est odieuse » et importune aux cœurs malades! Objet de haine ou d'amour, » comme la religion elle-même dont elle proclame les droits im- » prescriptibles, elle éveille tous les sentiments, hormis celui de » l'indifférence. Ceux qu'elle ne touche pas comme une consolation, » elle les blesse et les irrite comme un reproche. Aucun suffrage ne » manque donc à sa gloire; l'aversion qu'elle inspire à l'infidèle » est un hommage qui ne l'honore pas moins que les pieuses sym- » pathies dont le chrétien l'environne [1]. »

Telle est cependant la nature de ces troubles secrets que la religion jette souvent au fond des consciences coupables, qu'alors même qu'ils agitent, qu'ils offensent le plus le cœur, ils n'en sont pas moins d'inestimables grâces de retour que ménage aux pécheurs les plus invétérés ou les plus indifférents la divine miséricorde. Qu'on ne se persuade donc point que ces imposantes sonneries de la Cloche, dès là qu'elles deviennent une fatigue pour les mauvais chrétiens, déserteurs de la foi ou seulement des pratiques religieuses, produisent en eux nécessairement et toujours un plus mortel endurcissement. Il en est ainsi quelquefois!... Mais si cette voix de la religion devient pour quelques-uns une odeur de mort qui les fait mourir, combien d'autres lui doivent leur retour à la foi ou à la piété!... Cette Cloche est, en effet, une sorte de prédication et à peu près la seule que l'Eglise adresse encore à ceux de ses enfants qui ne viennent plus entendre celle de ses temples. Elle ne cesse de leur dire que la religion a bien pu s'éteindre dans leurs cœurs, mais qu'elle ne saurait mourir elle-même : qu'elle a encore des enfants fidèles qui répondent à sa voix, et qui la consolent, par leur empressement à se rendre à toutes ses solennités, de l'abandon de tant d'enfants ingrats. Tantôt, c'est une sonnerie qui anime l'air

[1] Mgr Giraud.

de ses gais carillons, et qui par ses brillantes volées porte aux oreilles des transfuges de notre foi l'annonce de ces glorieuses fêtes de la religion qui réveillent dans leurs cœurs comme un indéfinissable regret de la joie si pure qu'eux-mêmes goûtaient autrefois en les célébrant. Tantôt, c'est une Cloche, dont le son plaintif, et comme étouffé par les larmes, retentit néanmoins avec force dans l'âme la plus oublieuse ou la plus indifférente, et sait bien l'obliger, malgré toutes ses répugnances, à comprendre qu'à ce moment-là même un chrétien lutte péniblement avec la mort, et qu'à son tour il arrivera bientôt lui-même à cette dernière heure. D'autres fois, par des tintements plus lugubres encore, le glas funèbre de cette Cloche l'avertit que la vie, ayant déjà fini pour un de ses frères, finira demain peut-être pour lui. Comment de semblables avertissements que la Cloche seule a le privilége de donner à tant de mauvais chrétiens demeureraient-ils toujours inefficaces pour une grande partie d'entre eux?

Reconnaissons toutefois que la Cloche s'adresse surtout aux pieux fidèles qui en écoutent les sonneries avec une religieuse attention, et dont l'âme se trouve préparée d'avance à recevoir les salutaires impressions qu'elle a pour objet de produire en eux. Ainsi, lorsqu'au retour de chacune des grandes fêtes du Christianisme, cet airain sacré de nos temples fait retentir les airs de sa voix la plus solennelle, le chrétien plein de foi entre aussitôt dans une indéfinissable impression de joie spirituelle, comme si on le venait inviter à ces fêtes éternelles de la céleste Sion dont rien ne troublera jamais l'allégresse. Son cœur, à qui tout parle en ce moment, croit alors comprendre que cette auguste voix de la religion veut porter jusque dans les nues la mémoire des antiques bienfaits du Seigneur à l'égard de nos pères : *Si quando habebitis epulum, et dies festos et calendas, canetis tubis super holocaustis, et pacificis victimis, ut sint vobis in recordationem Dei vestri* [1], et dire au ciel et à la terre que ce Dieu toujours également bon se dispose à renouveler au milieu de nous ses éternelles miséricordes. *Gloire à Dieu au plus haut des cieux; paix*

[1] Num. x.

aux hommes de bonne volonté sur la terre: telle est, ce semble, l'harmonieuse acclamation des saintes Cloches, quand elles annoncent aux hommes, et qu'elles célèbrent dans leurs accords les mystères de la religion et les solennités de l'Église. Ce n'est plus une harmonie de la terre, c'est plutôt une voix du ciel qui paraît descendre vers nous des montagnes éternelles et nous apporter les bénédictions de Jéhova. On dirait la voix même de Dieu qui se rapproche de son peuple et le signe avant-coureur de quelque nouvelle alliance qu'il vient contracter avec nous. Aussi, les âmes des vrais fidèles semblent-elles entrer dans une sorte de ravissement, et les voit-on se dégager presque de leurs corps, allant au-devant du Seigneur!...

Pour se faire une juste idée de cette si vive émotion de l'âme, de ce sentiment si surhumain, il faut l'avoir vu se manifester chez le pieux chrétien que la maladie retient longtemps sur un lit de souffrances, comme sur une nouvelle Croix, et dont les yeux se mouillent de saintes larmes au son si aimé de la Cloche; ou, mieux encore, chez le vieillard plein de foi, que l'infirmité de l'âge tient désormais éloigné des cérémonies de l'Église, qui firent durant tant d'années les délices de son cœur, et dont l'image se retrace dans la partie la plus sensible de l'âme, chaque fois qu'il entend les douces ondulations de la Cloche l'avertir qu'elles vont se renouveler dans le temple et lui dire que ceux qui n'y peuvent assister de corps peuvent du moins s'y transporter en esprit, et participer quoiqu'absents aux mystères de grâce qui s'y accomplissent.

Il serait trop long de raconter ici toutes les harmonies de la Cloche, dont la gloire est de se trouver toujours mêlée aux grands actes de la religion. A qui des chrétiens, si petit, si pauvre, si ignoré fût-il, la Cloche est-elle étrangère? Nous venions à peine de paraître à la lumière du jour, qu'elle s'empressait déjà de nous souhaiter une heureuse bienvenue dans le monde, et de demander pour nous à l'Église de Dieu qu'elle nous fît entrer, par le saint baptême, au nombre de ses enfants. Elle devenait bientôt l'aimable monitrice de notre enfance, nous appelant assidûment, durant nos jeunes années, à ce premier enseignement de la religion qui donne l'intelligence aux plus petits enfants, et rend leurs langues disertes:

Intellectum dat parvulis.... linguas infantium fecit disertas [1]. Vint le jour, le plus heureux sans doute de notre vie, où, quoique humbles fils du serviteur et du pauvre, l'Église nous fit asseoir au riche banquet des rois, dans lequel le Seigneur même du ciel se faisait la nourriture de nos âmes : *Manducat Dominum pauper servus et humilis*. Mais qui est-ce qui célébrait le mieux en ce jour la joie ou plutôt le ravissement de nos cœurs? N'était-ce point la Cloche qui semblait vouloir traduire nos délicieux transports en ses joyeux carillons, qui gazouillait au-dessus de nos têtes comme les oiseaux du ciel dans leurs concerts, qui donnait une mystérieuse voix à tous les êtres de la création, et faisait chanter à toute la nature une hymne d'allégresse, dont nous étions alors l'unique et heureux objet?

De même qu'elle avait ainsi appelé sur notre berceau et sur ces intéressantes scènes de notre enfance les plus douces sympathies de la famille chrétienne ; elle nous offrait plus tard, à d'autres époques non moins solennelles de notre vie, une mystérieuse intervention, quand elle scellait, naguère peut-être, dans les hautes tours du temple, comme témoin public de la religion, les engagements sacrés que nous prenions à l'égard de l'Église ou de nos semblables, en présence des autels de Dieu.

Cependant, ce n'est en aucune de ces nombreuses circonstances de la vie où elle nous a ainsi donné des marques si touchantes de son officieuse sollicitude, que la Cloche trouve son titre le plus légitime à notre reconnaissance et à notre amour. Elle attend, pour dignement couronner tant d'amoureuses sympathies de sa part, qu'arrivés nous-mêmes à cette heure suprême où tout le reste nous deviendra comme une insupportable fatigue, ce nous soit encore alors une douce consolation de l'entendre résonner une dernière fois à notre oreille déjà mourante. En effet, à ce moment solennel de notre prochain passage de ce monde à l'autre, ce sera cette même Cloche, qui, comme une tendre amie plus que jamais attentive à nos besoins, nous viendra fortifier, au nom de l'Eglise, contre les

[1] Ps. CXVIII.—Sap. X.

terreurs de la mort, en faisant pénétrer à cette dernière heure jusqu'à notre cœur l'espérance d'une meilleure vie. Mais là ne s'arrêtera point son assistance ; sa tendresse pour nous ira plus loin encore que la tombe, puisqu'elle perpétuera en quelque sorte notre souvenir dans la mémoire de ceux qui nous auront aimé sur terre ; leur demandant souvent, par le pieux langage de ses sonneries, qu'ils veuillent bien nous aider de leurs prières, et nous obtenir l'éternel repos, au moyen surtout de ce divin sacrifice qu'elle annonce, et dont la mystérieuse vertu vivifie les morts.

Au reste, il convient de considérer ici le genre de sonnerie qu'on a généralement adopté dans l'Église à la mémoire des défunts. L'airain sacré parle ici un langage plus expressif peut-être qu'en toute autre circonstance. Les sons qu'il fait entendre sont lourds et lentement répétés. Ils constituent une sonnerie tout à fait à part et qu'on ne saurait confondre avec aucune autre. En un mot, c'est le glas funèbre qui se produit, comme on sait, par des coups mystérieusement frappés sur un même côté de l'airain, et avec une lenteur qui porte avec elle quelque chose de si lugubre, que les hommes ne sauraient s'empêcher de trouver dans ces sons un triste emblème de la caducité de la vie humaine : *Hinc, ut sentio, laudanda videtur consuetudo illorum locorum, in quibus ad sonitum, seu tinnitum funebrem expressius indicandum, campanæ non ad utramque sed ad unam tantum partem paulatim aut sensim pulsantur, quasi mœrorem quemdam, vel humanam viventium imbecillitatem quodammodo repræsentantes* [1].

En effet, qu'on ne cherche point ici d'harmonie qui flatte l'oreille : on n'entend que de rares ondulations de la Cloche qui soupire comme un gémissement ou une plainte chaque fois qu'elle se sent de nouveau frappée. Au reste, cette Cloche ainsi frappée, c'est-à-dire avec une sorte d'étude et de réflexion, nous peut offrir, dans chacun des coups qu'elle reçoit :

Premièrement, l'image, ou si l'on veut, l'écho lointain des coups bien autrement redoutables que frappe la justice divine sur les âmes

[1] Ang. Rocc., *De Campanis*, cap. 20.

des défunts, en attendant que vienne pour eux le jour de leur délivrance;

En second lieu, les coups que cette même justice divine frappera un jour sur nous-mêmes, si, durant la vie, nous n'avons soin de nous frapper sans cesse par la pénitence;

En troisième lieu, les coups pleins de supplications et de larmes que frappent les défunts à la porte du ciel, avec la douce espérance de la voir bientôt s'ouvrir devant eux;

Et enfin, les coups que ces mêmes défunts viennent également frapper à la porte de nos cœurs, nous demandant instamment de leur appliquer nos suffrages, et nous disant, avec une douleur mêlée de confiance : « Ayez pitié de nous, ayez pitié de nous, vous du moins qui êtes nos amis, car la main du Seigneur nous a frappés »: *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me* [1].

C'est par cette dernière pensée, par ce merveilleux privilége qu'a la Cloche d'unir dans de saints rapports l'Église souffrante et l'Église militante, que nous terminons ce faible essai de symbolisme sur les harmonies religieuses de la Cloche : priant Dieu qu'il veuille disposer saintement les âmes des fidèles à en écouter les sonneries dans un esprit habituel de pieuse méditation, afin qu'ils méritent d'entendre un jour sans terreur la mystérieuse trompette du jugement !

[1] Job XIX.

ÆNIGMA.

Est intra cœlos, est intra mansio terras,
Non cœlum tango, non quoque tango solum.
Constringor vinclis, concludor robore duro,
Ut nulla mutem conditione locum.
Os mihi semper hiat, petulanter et exero linguam,
Nec, nisi cum cogunt verbera multa, loquor.
Cum loquor, assiduis repleo clamoribus aures;
Verbera cum cessant, tunc quoque cesso loqui
Non ulli noceo clamoribus; hortor iniquos,
Contrito ut quærant corde salutis iter.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préface. V

CHAPITRE PREMIER.—Aperçus historiques sur toutes les questions qui se rapportent à l'origine, à l'invention, ou à la destination religieuse de la Cloche. . 1

CHAP. II. — Symbolisme des cérémonies liturgiques de la bénédiction de la Cloche, au point de vue général des merveilleux priviléges que lui communique l'Église. 31

CHAP. III. — Exposition théologique du plus merveilleux des priviléges de la Cloche, et solide réfutation de toutes les difficultés qu'on a opposées dans ces derniers temps pour en contester l'existence. 84

CHAP. IV.—Symbolisme de la Cloche et de tous les détails qui s'y rapportent, en tant qu'ils figurent le prédicateur, et tout à la fois la prédication elle-même. . 109

CHAP. V. — Autre Symbolisme des cérémonies liturgiques de la bénédiction de la Cloche, en tant qu'elles sont tout autant de figures très-expresses de l'homme sacerdotal. 223

CHAP. VI. — Symbolisme des sonneries de la Cloche, et premièrement de la sonnerie dite de l'*Angelus*. 330

CHAP. VII. — Symbolisme de la sonnerie qui annonce au peuple l'office paroissial du Dimanche, et conclusion de cette étude liturgique sur la Cloche. . . . 383

Poitiers. — Imprimerie de HENRI OUDIN.

B

POITIERS, TYP. DE HENRI OUDIN.

FA205.20
Essai sur le symbolisme de la cloch
Fine Arts Library AYS6286
3 2044 033 957 044

DUE APR 21 '47